CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE,

1565—1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

RUE DE LOUVAIN, 112.

1893

PRÉFACE.

I.

Le dixième volume, que nous venons de terminer, de la Correspondance de Granvelle, renferme trois cent huit lettres, extraits de lettres, mémoires, instructions, actes, etc., appartenant à l'année 1583.

Dans ce nombre sigurent: lettres de Granvelle au roi, une; à Marguerite de Parme, vingt; à Alexandre Farnèse, quatre; au Grand-Duc de Toscane, cinq; à Fonck, une; à Morillon, quatre; à Broissia, vingt-cinq; au prieur de Belle-Fontaine, trois; au secrétaire Idiaquez, sept. Marguerite de Parme a adressé au Cardinal vingt-six lettres; le secrétaire Idiaquez lui en a envoyé trois; Fonck, trois; Morillon, huit.

A l'Appendice, nous avons reproduit les missives suivantes : de l'empereur Rodolphe II à Élisabeth, reine d'Angleterre, une; de Philippe II au magistrat de Cologne, une; du même à Jean-Baptiste de Tassis, une; Alexandre Farnèse en a adressé deux à Henri III, roi de France; une à la mère de ce monarque; une à Rodolphe II, empereur; une à Philippe II; une aux électeurs de Mayence et de Trèves et aux ducs de Wurtemberg et de Juliers; une au marquis de Berghes; une au duc de Lorraine; huit au comte Charles d'Aremberg; une à Robert de Melun; une à Laurent de Blioul; une aux bourgeois d'Ypres.

TOME X.

Les lettres adressées à Farnèse sont plus nombreuses : de l'empereur Rodolphe II, trois; de Marguerite de Parme, une; d'Ernest de Bavière, évêque de Liège et électeur de Cologne, une; du Conseil de Namur, une; du magistrat de Cologne, une; de celui de Valenciennes, une; de celui de Courtrai, une; du chapitre de Cologne, une; du baron d'Eckelberg et des députés de l'électeur de Cologne, une; du comte Charles d'Aremberg, cinquante-neuf; d'Herman de Moysenbroeck ou Meysenbroeck, agent à Cologne, onze; de Bucho d'Aytta, prévôt du chapitre de Saint-Bavon, à Gand, et agent à Cologne, deux; de Nicolas Cueners, une; de Nicolas d'Aubremont, une; d'Antoine de Marbais, une; de Jean Hattstein, une; de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, trois; d'Antoine de Gougnies, trois; de Charreton, une; de François de Warlusel, trois; de Robert de Melun, sept; d'Emmanuel-Philibert de Lalaing, six; de Jean d'Arunde de Homberg, une; d'Oyenbrugge, dit de Duras, une; de Catherine de Tisnac, une; de Philippe Bentinck, une; de François de la Pierre, une; de Jean de Voorde, une; de Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, une; de Jean de Noyelle, deux; de Jean-Baptiste Du Bois, une; de Morillon, une; de Marguerite de Parme aux Etats de Tournai et Tournésis, une; plus une lettre adressée à ceux d'Aix-la-Chapelle; une du seigneur de Winterhoven au seigneur de Rymersche; une de Pelerin au prince de Chimay; une de Bucho d'Aytta au comte d'Aremberg; des extraits de lettres de Vienne; une d'Ernest de Bavière à Pierre-Ernest de Mansfeld; une de Valhuon à Noyelles; une de Bucho d'Aytta à Moysienbrocck ou Meysenbrouk.

Le duc d'Alençon, qui joue dans ce volume un rôle important, a adressé deux lettres au grand trésorier d'Angleterre; à Charreton, une; à Walsingham, une; au comte de Sussex, une; Élisabeth, reine d'Angleterre, lui en a écrit une conçue dans des termes assez singuliers.

A toutes ces lettres, nous en avons ajouté une relative à la surprise de Zutphen; deux mémoires sur les relations entre Philippe II et la Pologne; des traités relatifs aux pardons accordés à la ville et à la châtellenie de

Bergues-Saint-Winnock, et à la capitulation de châteaux sis dans la Campine.

Tous ces documents sont inédits, sauf les lettres adressées par le Cardinal à Broissia, qui, publiées par M. Junca, sous le titre de Lettres inédites du Cardinal de Granvelle, se rapportent pour la plupart à des affaires de famille ou concernent la Bourgogne. Il en est cependant quelques-unes qui offrent un caractère plus général.

A ces lettres nous aurions bien voulu en ajouter d'autres, tirées des archives farnésiennes et conservées dans celles de l'État, à Naples. Ce désir, si légitime qu'il fût, n'a pu avoir de suite. M. l'abbé Cauchie, qui nous avait rendu, il y a deux ans, des services signalés sous ce rapport, pendant une mission scientifique à Rome, n'a pu, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, les renouveler plus tard. En vain avons-nous fait à Naples des démarches pour obtenir dés copies de plusieurs actes; ces démarches n'ont pas obtenu les résultats voulus.

Force nous a été de continuer notre publication au moyen des ressources dont nous disposions.

II.

La situation du Portugal, question importante, dont Granvelle devait s'occuper malgré lui, était encore à l'ordre du jour, en 1383, comme pendant l'année précédente. Cette situation donnait lieu de la part du Cardinal à des communications adressées à Marguerite de Parme concernant les dispositions toujours énigmatiques de ce pays, peu enclin à se soumettre à la domination de l'Espagne. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit, dans un de nos volumes précédents, au sujet des droits que Philippe faisait valoir à son profit pour s'emparer de ce royaume, des

17

obstacles qu'il rencontrait sur ce point de la part des puissances étrangères et des prétendants au trône de ce pays .

Si Philippe II se trouvait encore, en 1585, dans ce royaume, récemment soumis à ses armes, c'était par suite du décès de l'Infant Don Diégo, mort le 2 novembre 1582 des suites de la variole, et de la nécessité de faire reconnaître à titre de souverain le frère du défunt. Les Cortès devaient être convoqués à cet effet à Lisbonne. Mais les Portugais sont encore plus lents que les Castillans. « Ce qui n'est pas peu dire, ajoute Granvelle. Et ils se sont fondés sur leur gravité, ayant les procureurs des Cortès prétendu qu'on leur donnât le terme habituel pour le voyage, qu'est de faire tant de lieues par jour et pas au-delà; mais nous espérons que pour tout ce mois, ou au plus tard au 2 février, la cérémonie aura lieu » (p. 40). Tous les préparatifs pour célébrer cette grande solennité étaient par conséquent à l'ordre du jour dès le commencement de 1585.

Quant à l'impératrice Marie, qui avait rejoint son frère en Portugal, elle devait rentrer en Espagne (pp. 2, 20), tandis que l'archiduc Albert d'Autriche resterait dans ce premier pays en qualité de gouverneur. César de Borgia, duc de Gandia ou de Candie, fils d'une Portugaise, avait remplacé le duc d'Albe en qualité de capitaine général du pays récemment conquis. Aux yeux de Philippe II, c'était une grande concession.

Marguerite reçut ces nouvelles avec la plus vive satisfaction. Toutefois, il

Voyez le tome VIII de la Correspondance du cardinal de Granvelle, Introduction, p. xlii, et les différentes publications insérées dans les Documentos inéditos, à savoir : dans le tome XXXII et suivants, les documents intitulés : « Correspondencia de duque de Alba con Felipe II y otras personnages sobre la conquesta de Portugal »; dans le tome LXXVI, page 176, les articles intitulés : « Partida que hace el Rey Don Phelipe, nuestro Señor à Tomar la posesion del reino de Portugal, con la resolucion que dió la facultad de teologiá de la Universidad de Alcala, etc. »; dans le tome XXVII, page 210 : « Correspondencia de Filipe II con el duque de Medina sidonia subre su derecho à la corona de Portugal y ocupacion de este reino despues de la muerte del Cardinal don Enrique »; dans le tome XL, page 231 : « La conquesta de Portugal per Felipe II ». Ce dernier document renferme des renseignements précieux sur la situation de ce pays.

fallait, à son avis, presser l'expédition de la flotte espagnole destinée à l'île de Terceire, afin d'y maintenir l'autorité du roi contre Don Antonio. Si elle désirait le retour de Philippe en Espagne, c'était dans l'espoir d'obtenir plus facilement et d'une manière très prompte la permission de retourner en Italie (pp. 12, 245). Sa position aux Pays-Bas lui pesait.

Aux difficultés politiques soulevées dans le Portugal, vinrent se joindre celles résultant d'une disette qui se faisait sentir à cette époque dans tout le midi de l'Europe A Rome, en Espagne, en Portugal, les céréales avaient complètement manqué, Grâce à l'esprit entreprenant des Hollandais, toujours en lutte avec l'Espagne, les pays méridionaux furent fournis de grains. Ce qui faisait dire par le Cardinal : « Je ne veux pas exclure la navigation des Hollandais, qui viendront maintenant bien à propos. Ce que met en avant Antonio del Rio, à mon avis, ne les excluerait pas; car aux marins. pourvu qu'ils fassent leur voyage et qu'ils soient payés, ils se soucient peu des marchandises qu'ils apportent; et les Hollandais ne veuillent pas perdre l'occasion de vendre leurs grains pour en faire de l'argent. Si nous étions les plus forts en mer, tout pourrait s'arranger » (p. 8). C'était à la vérité suprématie sur mer qui faisait défaut à l'Espagne pour maintenir sa puissance. Jamais Granvelle ne manquait de le dire; jamais il ne laissait échapper, quoique en vain, l'occasion d'engager Philippe II à se rendre maître de la mer. « Il faut, disait-il à Broissia, que le roi se fasse souverain de la mer; ce qui lui sera facile » (p.259). « Je ne chante tous les jours autre chose à Sa Majesté, si non qu'il doit se faire seigneur de la mer de tous côtés » (p. 505). Fonck, en dépit de son esprit toujours étroit, le comprit également. En ce moment, il annonçait avec joie que les secours en fait de céréales fournis par les Hollandais sauvaient le Midi (pp. 43-44).

Sans doute le Cardinal était enchanté en ce moment de voir arriver les navires hollandais chargés de céréales (p. 224), mais il ne fallait pas en conclure que « les Hollandais et Zeelandais, et les habitants des autres provinces rebelles se reduiront par bonté. Il les faudra prendre par force avant

que la jeunesse soit induite d'avantage du venin de l'hérésie. Ils sont trop animez en leur méchanceté, estant tout leur espoir que le roi mourera, ou qu'il se fâchera de si grande et longue dépense, et se pourvantant de la tardivité de ses résolutions » (p.137). Broissia avait même proposé au Cardinal d'accorder une liberté complète en matière de religion, à la condition d'en faire jouir aussi les Catholiques (p. 224). Granvelle s'y refusa en citant l'exemple de la France, où ce système ne réussissait pas mieux qu'ailleurs; ce qui était vrai. Les apôtres des deux religions n'entendaient au XVI siècle, par la liberté des cultes, que celle d'opprimer leurs adversaires. Le Cardinal allait, dans le but de conserver la religion, jusqu'à entraver la liberté du commerce; s'il la permettait, c'était parce que, en 1585, le commerce des Hollandais et des Osterlings était venu bien à propos pour porter remède à la famine de Lisbonne (p. 221). Personnellement le Cardinal était l'ennemi de la liberté du commerce, sachant très bien que le négoce était la seule ressource des Hollandais pour soutenir leur lutte contre l'Espagne. C'était vrai. Ils devaient faire de nécessité vertu, chercher dans le commerce les moyens que le sol de leur patrie refusait.

Si la situation du Portugal donnait de grands soucis au Cardinal, elle n'inquiétait pas moins Morillon. Celui-ci annonça à son correspondant que Catherine de Médicis, mère du roi de France, préparait de nouvelles forces pour aller au secours des Portugais. A son avis, il y avait lieu d'en finir, en jetant dans la France « une gaillarde armée ». « Si Philippe II avait agi ainsi, il y a quatre ans, tout serait en ce moment dans une quiétude parfaite et la paix assurée lorsque les Français seraient bien frotés » (p. 37). Cette opinion cadrait aussi avec la manière de voir de Granvelle; jamais avec celle du roi. Le monarque comprenait parfaitement qu'une guerre ouverte entre la France et l'Espagne, c'était le triomphe de l'Angleterre et du protestantisme, l'abaissement du pouvoir de l'Église, soutenue à la fois par le roi Très Chrétien et par le roi Très Catholique.

Marguerite de Parme, de son côté, partageait, sous le rapport de la néces-

sité de faire la guerre à la France, l'opinion de Granvelle. Elle l'excitait en l'informant des projets de la reine mère de France et du Béarnais. A ces avertissements, le Cardinal répondait : « J'espère qu'ils ne nous feront tout le mal, dont ils nous menacent. Nous avons les yeux ouverts de ce côté, par suite d'autres avertissements qui nous sont parvenus, mais l'on ne voit pas les pratiques pour l'exécution fort échaussés; venant la saison un peu plus avant, l'on pourra voir le jour plus clair » (p. 56).

Ensin Don Philippe avait été reconnu par les Cortès, le 30 janvier. Le roi pouvait quitter tranquillement le Portugal; tous ses équipages partirent pour l'Espagne (p. 57). Néanmoins le Cardinal se plaignit de ce que rien n'avait été changé dans ce pays nouvellement conquis : « Je ne vois, dit-il, aucun changement quant au gouvernement de Portugal; mais, selon la coûtume, au moment du départ, beaucoup de choses se déclarent ». Quant aux apprêts de la flotte, ils continuent, mais le marquis de Sainte-Croix, chargé de la commander, devait retourner à Lisbonne pour y prendre les ordres du roi. Une autre considération le retenait encore : il ne pouvait immédiatement entreprendre ce voyage, par suite de différentes affaires de famille (p. 57). Ensin il y arriva (p. 60), et le roi put quitter Lisbonne le 11 sévrier. Arrivé à Aldea Gallega, le souverain sut obligé de s'y arrêter, par suite d'une indisposition que Granvelle décrit longuement (p. 71).

En ce qui concerne les mesures prises au sujet du Portugal, Granvelle n'en connaissait encore rien de positif. Il était seulement informé de ce qui regardait la position du cardinal Albert d'Autriche, et celle du duc de Candie, positions dont nous avons dit un mot plus haut. Le marquis de Sainte-Croix devait continuer à Lisbonne les apprêts de la flotte. Con-

¹ Le lecteur pourra consulter à ce sujet le tome VII des *Documentos inéditos*, où se trouve page 562, un document contemporain, intitulé: « Venida del Rey Don Filippe nuestro Señor à Castilla dende Pertugal y por monesterio (San Lorencio). Queda por gobernador el principe Cardinal D. Alberto, sobrino de S. M. ».

formément aux habitudes de lenteur, rien ne se faisait « selon que sommes lents ».

C'était tout ce que le Cardinal pouvait faire connaître pour le moment à la duchesse de Parme. Il comptait en savoir davantage lors du retour du roi. Cependant il était à même de fournir quelques renseignements au sujet de la création d'un conseil de Portugal : « J'entends, dit-il, que le comte de Portalegre et Don Cristobal de Mora formeront, de consert avec d'autres personnages, un conseil pour les affaires de Portugal » (p. 72).

Le cardinal Albert remplira en même temps, pendant deux ans, les fonctions de légat, auxquelles le pape l'avait nommé « non sans difficulté et mystères; car il y eut au même consistoire contradiction, Sa Sainteté l'ayant proposé à l'empourvu afin de faciliter la nomination, et l'on craignait l'exemple pour les Français ». Le Cardinal ajoutait encore : « A ce que je puis comprendre, de ce que l'on m'écrit de Portugal, il ne me semble pas que les choses y soient pourvues, comme il conviendrait pour le repos de Sa Majesté; mais l'on dit qu'il y a quelques instructions qui se dressent et remédieront peut-être à tout; pour n'en savoir d'avantage je ne puis rien en dire » (p. 91).

Ensin le roi était arrivé à Madrid, le 28 avril, de retour de Portugal. Il rentrait dans sa capitale au grand contentement de tout le monde; une réception splendide l'y attendait (pp. 116, 130 et 157). Selon Granvelle, il y avait cependant lieu de rensorcer la cavalerie qui se trouvait en Portugal, où cette arme est indispensable afin de prévenir et dissiper plus promptement toute espèce de mouvement de la part des indigènes (p. 174), « car, dit-il, l'ordre que l'on a laissé en Portugal n'est pas tel que je le voudrais. Il y aurait lieu de pourvoir aux affaires de justice, de police et de sinances, et je ne doute pas que le nouveau gouverneur s'en trouvera souvent en peine, les affaires de ce côté-là se maniant à Madrid par un conseil formé de Portugais ramenés par le roi. Et l'impératrice ne se mêle jusqu'ici d'affaires quelconques, si non du mariage de son sils » (pp. 189, 190 et 247; « je ne

PREFACE.

suis pas à mon aise à propos de l'état dans lequel le roi a laissé ce pays au moment de son départ » (p. 236).

Cependant il y avait lieu de songer immédiatement à pacifier le royaume (p. 266). Granvelle ne cessait d'insister sur ce point, mais il ne croyait pas à la possibilité d'y voir appliquer un remède quelconque, à en juger par la voie suivie jusqu'à ce jour. A son avis, il fallait que « d'autres gens s'en mêlent ». « J'en dis bien un mot lorsque l'occasion se présente. C'est tout ce que je peux faire; mais cela sert de peu contre l'opinion de ceux qui manient les affaires. Dieu veuille que tout s'y passe bien; quant à moi, je n'y prétends autre chose, ny ce n'est pas mon intention d'y prendre plus de part; mais que tout se fasse pour le service du roi et le bien du royaume. Car là où il n'y a justice et bonne direction des finances, le peuple ne peut être content et le souverain doit se trouver dans une bien triste situation. L'on a voulu par trop temporiser avec eux, et suivre leurs humeurs et fantaisies, que je tiens ne peuvent convenir à leur propre bien : Dieu veuille que mieux en advienne. Ce que Sa Majesté a soussert d'eux pendant son séjour là-bas, pour s'accommoder avec eux, n'est pas croyable. Et avec tout cela, je ne vois pas qu'il lui portent meilleure volonté qu'avant la conquête; et Sa Majesté veut traiter avec eux comme si elle était obligée à observer les conditions qui d'abord leur furent proposées avant la conquête, et comme s'ils les eussent acceptées et que volontairement ils eussent obéi à Sa Majesté et qu'ils ne fussent été forcés par les armes avec la perte de tant de gens et de si grands frais » (p. 289). Selon la manière de voir de Granvelle, rien ne marchera en Portugal aussi longtemps que les affaires y resteront confiées aux gens du pays (p. 380). En outre, le roi est obligé de faire des dépenses extraordinaires pour conserver ce royaume (p. 387), et rien ne s'y fait pour améliorer la situation du gouvernement, ni en ce qui concerne la justice, ni la police, ni les finances (p. 410).

La question de Terceire, l'une des îles Açores possédée par le Portugal, se rattache intimement à l'histoire de ce pays pendant le XVI siècle. La Tome X.

possession de cette ile était, conformément à l'opinion de Granvelle (p. 357), d'une nécessité absolue pour la navigation des flottes venant des Indes et chargées de l'or du nouveau monde. Don Antonio, prétendant à la couronne de ce royaume, après s'être égaré dans les mers loin de sa flotte par suite d'une tourmente, était parvenu à en rallier les débris. Il voulait reprendre Terceire. Son expédition n'ayant pas réussi, il retourna en France, sans argent, sans crédit, au grand contentement de Granvelle (pp. 3 et 4). Néanmoins, Marguerite de Parme n'insista pas moins sur la nécessité d'armer sans retard une flotte pour la défense de cette île (p. 12). Granvelle partagea complètement cette manière de voir. « Il convient, dit-il, comme Votre Altesse le dit, que notre flotte parte le plus tôt possible et qu'elle ne tarde pas trop à agir comme l'année dernière. Il faut que, par un bout ou l'autre, on mette fin à cette affaire de Terceire, puisque sans nettoyer ce nid, le royaume de Portugal et la navigation des Indes seront constamment inquiétés. Votre Altesse, ajoute-t-il, aura déjà entendu que Don Antonio a quitté Terceire, après avoir essuyé une violente bourrasque, lorsqu'il crut se rendre vers Madère. Enfin le voilà en France, et de là il se rendra sans doute à Anvers » (p. 21). Afin de mieux combattre le prétendant, le Cardinal avait eu soin de négocier. avec les Biscayens, un contrat pour l'armement d'une flotte, composée de quarante navires, destinés à se joindre à ceux du marquis de Santa Cruz (p. 29).

Ces affaires de Terceire et les dépenses qu'elles exigeaient embarrassaient vivement les hommes d'État. Fonck y voyait de la pâture destinée à servir « pendant beaucoup d'années, de passe-temps aux capitaines et commissaires des vivres ». Par conséquent, toutes ces dépenses ne pouvaient être utilisées à la guerre des Pays-Bas où « les sectaires agissaient avec succès pour déraciner la religion catholique, sans laquelle il ne sera jamais possible de maintenir ce pays sous l'obéissance de l'Espagne » (p. 35). En dépit de la nécessité d'agir immédiatement, la flotte ne partait pas, tandis que celle de France était déjà en route « combien que en petit

nombre de bateaux jusqu'à 12, et ceux pour la pluspart petits, ni ne sait qu'il y ait plus de 600 soldats sur iceux; lesquels s'ils arrivent à Terceire avant l'arrivée de notre flotte, rendront l'entreprise plus difficile » (p. 236). Le 17 juin, la flotte n'était pas encore partie, tandis que celle de France. nous venons de le dire, avait pris les devants, circonstance qui rendra l'entreprise plus difficile. Cependant les gens étaient embarqués; les deux galères de Naples sont déjà parties, et ont rejoint celles de Lisbonne (p. 259). Enfin le Cardinal pouvait annoncer à Broissia (25 juillet) que la flotte avait appareillé et que Don Francisco Bobadilla et M. de la Motte (qu'il ne faut pas confondre avec Pardieu, seigneur de la Motte) s'étaient embarqués dans la galère du marquis de Santa Cruz, auxquels Morillon souhaite bon succès (p. 305) . Granvelle, en faisant connaître quelques détails au sujet de la flotte française, n'était pas tout à fait rassuré : « Cette flotte, dit-il, se compose de douze vaisseaux, généralement de petite capacité, montés par six à sept cents gens de guerre, la pluspart canailles. y ayant toutesfois entre eux quelques bons soldats; s'ils peuvent mettre gens dans l'île, quelque petit que soit leur nombre, cela donnera de la peine. Mais nous espérons un bon succès; car notre flotte est bien en ordre et le moment favorable » (p. 272). La flotte espagnole put appareiller le 23 juin en fort bon ordre (p. 277). Quant aux Français qui s'étaient rendus au Cap Vert au nombre de cent, ils furent défaits, au grand contentement de Granvelle (p. 277). Le marquis de Santa Cruz avait réuni sa flotte près de l'île Saint-Michel, pendant un temps très favorable, et l'avait bien approvisionnée (pp. 277, 305 et 315).

¹ Antonio de Herrera, dans son Historia General del Mundo, tome II, pages 320 et suivantes, donne sur cette expédition et les personnages qui en firent partie, les renseignements les plus complets. Voyez aussi Cabrera, Filippe II, rey de España. Lafuente, Historia generale de España. De Thou la traite au point de vue français dans le tome IX, pages 95 et suivantes. Dans le tome VII, page 567 des Documentos inéditos, se trouve aussi un paragraphe intitulé: « Isla de la Tercera », d'après lequel le départ de la flotte espagnole pour cette île eut lieu le 26 juillet 1583.

Le cardinal était heureux de pouvoir annoncer enfin à Marguerite de Parme la conquête de Terceire, l'arrivée des flottes des Indes, chargées de richesses, et le retour des galères espagnoles. Il espérait que la flotte ferait encore de nouveaux progrès, « mais nous ne savons nous resoudre, ni exécuter nos choses à temps » (pp. 570, 577). Ces succès permettaient à bon nombre d'Espagnols, placés sous la conduite de Don Pedro de Tassis, veedor général, de partir pour les Pays-Bas; la conquête de Terceire et la diminution des dépenses autorisaient l'emploi de capitaux considérables pour secourir les troupes espagnoles envoyées dans nos provinces (pp. 587, 404). Toutefois le Cardinal répétait que depuis son retour de Terceire, la flotte faisait beaucoup de dépenses inutiles, sans rendre aucun service (p. 440).

III.

Toutes ces dépenses contrariaient vivement le Cardinal. A son avis, il en fallait faire d'autres à propos de l'Angleterre, en commençant par l'Irlande, pays très catholique, assujetti depuis quelque temps au régime protestant de la reine Élisabeth. C'était l'ancien projet plus ou moins modifié de Don Juan d'envahir l'Angleterre ¹. Rome s'intéressait particulièrement à cette situation; le pape avait encouragé, en 1578, Jacques Fitz Maurice à faire des levées de troupes, appelées à affranchir l'Irlande de la domination du protestantisme. Jacques succomba l'année suivante pendant la lutte ². Son cousin Garret Fitz Gerald, comte de Desmond, leva à son tour l'étendard

¹ GAUTHIER, Histoire de Marie Stuart, t. 111, p. 418.

² • Les gens du Pape ont été défaits par leur lacheté en Irlande. • Lettre du cardinal de Granvelle, du 22 avril 1581. Voyez notre tome VIII, pages 455 et 481, ainsi que notre tome VIII, pages 505 et 506, et dans Migner, *Marie Stuart*, tout le chapitre IX. Voyez aussi De Croze, *Les Guise*, etc., t. I, p. 266 et suivantes.

de la révolte en 1583. Il devait être secouru par les Espagnols, conformément à l'avis de Granvelle, qui considérait cet encouragement comme un acheminement à l'entreprise principale, celle de l'attaque générale dirigée contre l'Angleterre, afin de rendre l'Espagne maîtresse de la mer, et punir la reine à propos des secours qu'elle fournissait aux provinces insurgées des Pays-Bas.

Un évêque irlandais ferait des instances auprès du nonce, et s'entendrait avec le comte de Desmond pour désigner le nombre des troupes nécessaires à l'invasion et les points de leur débarquement. Le comte d'Olivarès devait obtenir du pape un concours actif dans ces circonstances. « Déjà nous voyons, dit le Cardinal, l'inquiétude des Anglais à propos des mouvements des habitants de cette île; en les secondant, nous donnerons du courage aux Écossais et même aux Anglais; nous ferons ainsi une importante diversion contre le régime établi; nous préparerons les voies de l'entreprise principale, sous prétexte du secours que le chef de l'Église veut donner aux Irlandais. En tous cas, je considère comme une nécessité absolue celle de faire l'envoi au comte de Desmond de fonds nécessaires jusqu'à concurrence de 10,000 écus, pour l'encourager, lui donner la faculté de prendre à sa solde des troupes indigènes, lui promettre des secours ultérieurs pour qu'il puisse agir » (pp. 174-175).

Quelques mois plus tard, il insinua de nouveau à Idiaquez la nécessité d'envoyer en Irlande et en Écosse une couple de mille hommes, et d'arrêter à cet effet, pour leur transport, tous les navires hollandais et zeelandais et même anglais qui se présenteraient en Espagne et en Portugal (p. 831).

Des négociations avaient été ouvertes à Rome dans le but d'envoyer une expédition en Écosse. D'après le premier projet de cette entreprise, Philippe II devait se charger de la diriger, à la condition que le pape fournirait les fonds nécessaires à cet effet. Selon le second projet, le roi contribuerait largement aux frais de l'entreprise, en abandonnerait la mise à exécution

au souverain pontife par l'entremise du duc de Guise ' et du comte de Lennox (pp. 10-11). Les parties intéressées ne purent se mettre d'accord, pas mieux qu'au point de vue d'une descente en Angleterre, dont le Cardinal entretint Idiaquez dans une lettre du 23 octobre. imprimée à la page 367. On voit par cette lettre que le roi a examiné les projets de Sa Sainteté à propos de l'expédition d'Angleterre; ils étaient d'accord au sujet de cette entreprise. Mais il y a lieu de faire des préparatifs indispensables, sur lesquels la missive donne des détails intimes. Ces considérations ont déterminé le roi à envoyer en Flandre bon nombre d'Espagnols pour qu'ils soient d'autant plus près d'Angleterre. Les quatre mille Espagnols demandés pourront ainsi passer dans ce pays, lorsque tout sera prêt. Cette lettre donne, au sujet de l'attaque méditée contre l'Angleterre, des renseignements précis.

Tous ces nouveaux projets ne réussirent pas mieux que le premier ensuite du défaut de secours fournis par l'Espagne. Fitz Gerald, obligé de prendre la fuite, fut surpris par les troupes du comte d'Esmont, puis décapité dans son lieu de refuge. Sa tête fut exposée sur le pont de Londres.

Tel est le résultat de la combinaison de Granvelle en ce qui concerne la tentative de soulever l'Irlande et l'Écosse, en dépit de l'opinion contraire de Mendoza. Cet agent comprenait fort bien l'impossibilité dans laquelle se trouvait son maître d'équiper une flotte et d'organiser une armée, capable de faire cette conquête *.

Mendoza, l'envoyé de Philippe II en Angleterre, servait néanmoins d'intermédiaire entre le gouvernement espagnol et la noblesse écossaise, ennemie du régime d'Élisabeth. Toutes ces affaires étaient manigancées par le roi. La lettre que nous reproduisons en note le démontre entre autres d'une manière formelle. Dans cette missive adressée à Philippe II, il s'agis-

¹ GAUTHIER, Marie Stuart, t. II, pp. 146, 147.

DB CROZE, Lcs Guise, les Valois et Philippe II, t. 1, p. 265.

sait de remettre en liberté Jacques Stuart, né le 19 juin 1566, fils de Marie, reine d'Écosse, et de Henri Stuart, son second mari. Mais, selon les habitudes de la cour d'Espagne, rien ne se fit. Mendoza lui-même déconseillait la mise à exécution de ce projet '. Dans le but de se débarrasser de l'inter-

- Advis du dernier jour de février 1585, envoyé par la Sérénissime Royne d'Écosse,
 à moi Fontenay, conseiller et secrétaire de Sa Majesté.
- * Sire, Les seigneurs Escossois qui sont en nombre asseuré neuf comtes des plus puissans du pays, et plusieurs aultres seigneurs et barons du fidelle party (les noms desquelz ont esté delivrez par escript au seigneur Bernard de Mandosse, ambassadeur de Vostre Majesté Catholique près la royne d'Angleterre) sont prestz de meetre à exécution une entreprise qu'ilz ont en mains, pour attempter la délivrance de Monseigneur le Sérénissime prince d'Escosse; mais ils ont esté retenuz de ce faire par le diet seigneur de Mandosse, sur l'espérance du secours qu'il leur ha promis que Vostre Majesté leur envoieroit promptement; sans lequel, à la vérité, ilz ne sont capables de subsister contre la royne d'Angleterre, laquelle indubitablement ne fauldra de se joindre à leurs ennemis, la pluspart desquelz sont ses pensionnaires.
- Sire, sur cest article je supplie très-humblement Vostre Majesté Catholique de considérer qu'en disférant d'avantaige l'exécution de l'entreprise, cependant le temps consume et dissipe peu à peu les forces, les commoditez et le couraige de ceulx du bon party, qui ne sont assez riches et puissans de meettre à tout propos une armée en campaigne; et que si une sois, par saulte de secours, ils se viennent à diviser, comme il ne se peult saire aultrement, il est à craindre qu'ilz ne se puissent de longtemps rassembler en telle union de voluntez et de forces qu'ilz sont à présent.
- Le Sérénissime prince d'Escosse, au moys de décembre dernier, asseura le duc de Lenox, par lettres signées de sa main, qu'il moyenneroit son retour en Escosse dans le moys de juing prochainement venans au plus tard, et que de luy mesmes il feroit ce qu'il pourroit pour eschapper, et par après faire justice des conspirateurs; ce que le dict seigneur Prince a répété depuis au diet duc de Lenox par plusieurs lettres escriptes et signées de sa main, donnant par mesme moyen charge au diet de Lenox de faire haster et luy envoier le secours que luy ha esté promis, sollicitant pareillement de jour en jour la Royne, sa mère, de le luy faire promptement envoier; remonstrant à Sa Majesté que si elle laisse perdre les commoditéz présentes de remédier à ses affaires, il ne fault espérer jamais auleun moyen de ce faire.
- » Sire, Vostre Majesté Catholique peult s'il luy plaist considérer que le temps est proche que le Sérénissime prince d'Escosse doibt rappeler le duc de Lenox, et se délivrer des mains des traistres par la force de ceulx du bon party, ou par aultre moyen que ce soit; ce qu'advenant il n'y ha point de doubte que la guerre ne s'en ensuive soubdainement, et en cas qu'il ne puisse tost eschapper, il est de

vention de François d'Alençon dans les affaires des Pays-Bas, Philippe voulait l'intéresser à l'expédition irlandaise, nous le verrons plus loin.

très grande importance de s'en délivrer par force, de peur qu'avec le temps les dietz traistres venans à descouvrir le fond de ses intentions, ne le fassent mourir ou le transportent en Angleterre, de sorte qu'en l'un et en l'aultre cas, la haste du secours est d'aultant plus requise et nécessaire.

- » Le diet Sérénissime prince d'Escosse est recherché de mariage en deux divers endroietz, sçavoir par la royne mère du roy de France, qui désire de luy faire espouser la fille aisnée du due de Lorraine son gendre, et d'aultrepart la royne d'Angleterre ha donné charge au sire Robert Boz qu'elle tient auprès du diet seigneur Prince, de traieter de son mariaige avec une sienne petite nièpee fille du sire Knolles "son trésorier domestique.
- Sire, le Sérénissime prince d'Escosse estant jeune comme il est, et en la puissance des traistres conspirateurs, il est à craindre qu'il ne vienne à prendre party en France ou en Angleterre, comme il fera sans doubte si Vostre Majesté Catholique n'y donne promptement ordre, soit en se mectant en armes contre la dicte royne d'Angleterre, ou en luy accordant l'une des Sérénissimes Infantes ses filles. Car encores que la Royne sa mère fasse courageusement ce qu'elle peult pour le retenir de plus en plus dévotieux à Vostre Majesté, toutesfois estant si eslongnée de luy et en captivité, il est bien malaysé qu'elle puisse rompre si à propos qu'elle désire les desseings et pourchas que l'une et l'aultre royne font d'attirer en leur allience mondiet seigneur le Prince son filz; lequel, en ce cas, changeroit entièrement avec sa volunté non sculement l'estat des affaires présentes et les moyens de pouvoir restablir la religion catholique en l'Isle, mais aussy les termes où sont à présent les seigneurs Escossois plus que jamais de conclure la confédération entre Vostre Majesté, la Royne ma maîtresse et mondiet seigneur le Prince son filz.
- Ledict duc de Lenox presse et sollicite journellement Sa Sérénissime Majesté d'advancer l'exécution de l'entreprise, et faire envoier le secours promis, aultrement que tout s'en ira perdu, parceque cenlx du bon party estans en armes, près la ville d'Esdimbourg pour meetre à chef leur entreprise, de deux choses l'une : ou ilz seront contrainetz, en différant davantaige, de rompre leur armée, ou donnans coup à ce quilz ont entrepris, ilz seront en grand danger d'estre rompus par leurs adversaires, aydez et secouruz de la royne d'Angleterre.
- » Sire; la Royne, ma maîtresse, n'est pas maintenant moings ayze, que paravant le duc de Lenox l'avoit irrité de s'estre party d'Escosse; parcequ'ensin Sa Majesté a conneu qu'il ne l'a faiet sinon pour leur la craincte ou demouroient les conspirateurs de son secour, se tenans à ceste occasion davantage
 - · Robert Rowes, trésorier de la garnison de Barwick.
- "Serait-ce Henri Keyes, époux de Marie, fille de Françoise Brandon, cousine germaine de la reine Élizabeth et marice en premières noces à Henri Grey, marquis de Dorset, puis duc de Suffolk?

IV.

Dans les introductions des volumes précédents, nous avons parlé longuement de la position de Marguerite vis-à-vis de Claudio Landi, l'ennemi

sur leurs gardes, et reserrans plus estroictement la personne de monseigneur le Sérénissime Prince son filz; de sorte qu'il eust esté très difficile de se délivrer de leurs mains, pendant que le dict duc de Lenox eust séjourné en Escosse, comme on ha veu par expérience; que depuis son départ ilz ne gardent plus mondiet seigneur le Prince que par manière d'acquit. Et les conspirateurs mesmes, ont secrétement recherché d'accord le diet duc de Lenox, à quoy il n'a esté conseillé d'entendre, pour le peu d'asseurance qu'il y auroit pour luy cy après entre les dietz conspirateurs.

- » Sire, la Royne, ma maîtresse, ha faiet traieter avec quelques ungs des principaulx eatholiques anglois pour préparer totalement les choses à l'exécution de l'entreprise. Les plus sages et expérimentez sont d'advis que l'on commence en Escosse, où selon que les affaires succéderont, on passera plus oultre en Angleterre; et cependant qu'il seroit bon d'envoier quelques forces en Hirlande pour destourner la royne d'Angleterre de l'Escosse, et pour l'affaiblir en l'occupant ainsy tout d'un coup en divers endroitz.
- Les pauvres Catholiques d'Angleterre sont si cruellement persécutez qu'on ne leur sçauroit présenter auleunes occasions de s'eslever qu'ilz ne l'embrassent avec hazard de leurs vies, femmes, enffans et de tout ce qu'ilz ont en ce monde. Toutesfois la Royne m'escript qu'à la vérité Sa Majesté trouve lesdietz Catholiques anglois ung peu retenuz de s'engaiger en ladiete entreprise, disant plainement qu'ilz ne se veulent ruiner, comme firent les contes de Northumberland et Westmorland, par manque de secours. Et à ceste occasion il est conclud et arresté entre eulx et la Royne, ma maîtresse, qu'il ne se parlera ou fera auleune pratique entre eulx jusques à ce qu'ilz voyent l'entreprise bien résolue et acheminée à l'exécution d'icelle, de sorte qu'elle soit bien et solidement fondée, tant en nombre de soldatz que pour le payement d'iceulx. La Royne, ma maîtresse, prie Vostre Majesté Catholique de prendre en bonne part si elle luy remonstre qu'il vauldroit beaucoup miculx ne commancer rien du tout, que par faulte de moyens estre contrainet de se retirer à my-chemin sans auleung fruiet, ains avec l'entière ruine de la Royne, ma maîtresse, de monseigneur le Prince et de tous les gens de bien de l'isle qui s'y seront engaigez avec eulx.
 - · Comte de Lecester * et ceulx de sa faction proposent de faire déclarer pour légitime et plus proche
- * Robert Dudley, comte de Leicester, l'un des fils de Jean comte de Warvick, puis duc de Northumberland, mort sur l'échaffaud. Il jouit d'une faveur constante auprès de la reine Élizabeth, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 septembre 1588.

 TOME. X.

 3

de sa famille. Cette affaire n'était pas encore terminée en 1585 et ne le sera pas même pendant cette année. Palma, l'agent en titre, délégué auprès du Roi par le duc de Parme à propos du procès d'Octave Farnèse contre Landi,

héritière de la couronne d'Escosse Madame Arbelle *, cousine germaine de mondiet seigneur le Prince d'Escosse, de par son père, aagée de six à sept ans, et néantmoings accordée par la comtesse de Schrosberich sa grand mère, au filz du diet comte de Lecester.

- » La santé de la Royne, ma maîtresse, continue, grâces à Dieu, mieulx qu'elle n'ha poinct esté depuis trois ans, ayant passé cest hiver sans auleun sentiment de ses anciennes douleurs; au contraire elle commance à engresser et devenir de jour en jour plus forte, de sorte que l'exécution de l'entreprise le requérant, Sa Majesté est en très bonne espérance de se pouvoir délivrer du lieu où elle est, et de porter la pocine et le travail de la course d'un cheval qu'il luy conviendra faire à cest effect.
- s'est veu depuis trois ans, principalement des jambes, à l'occasion de quoy il luy ha esté du tout impossible de s'eschapper; de sorte qu'il semble maintenant que Dieu par sa miséricorde prépare, avec la santé de sa susdicte Majesté, tous ses aultres opportunitez de conduire à heureuse fin l'entre-prise projectée.
- Et pour ce la Royne, ma maîtresse, requiert Vostre Majesté Catholique de se résouldre maintenant sans plus différer. Et cependant pour retenir les principaux seigneurs d'Escosse à sa dévotion, qu'il luy plaise de les gratiffier de quelque notable somme annuelle, pour estre distribuez entre culx par forme de pensions; estant aujourd'huy le poinct le plus important et nécessaire pour le faiet de l'entreprise. Le rolle de ceulx qui peuvent mériter lesdictes pensions a esté cy-devant envoyé par le due de Lenox au seigneur Bernard de Mandosse.
- La Royne, ma maîtresse, requiert pareillement Vostre Majesté Catholique que si luy plaist de rappeler d'Angleterre le dict seigneur Bernard de Mandosse, il luy plaise de là l'appointer en France, au lieu du sieur de Tassis qui y est à présent, parce que le dict seigneur de Mandosse est fort capable de traieter les affaires d'Angleterre et d'Escosse, tant pour le crédit qu'il s'y est acquis, que pour les intelligences qu'il ha avec les principaulx amys et partiaulx de la Royne, ma maîtresse.
- « Que si d'avanture les affaires de Vostre Majesté Catholique ne luy permectent d'entendre à ceulx de la Royne, ma maîtresse, Sire, Sa Sérénissime Majesté m'a recommandé de supplier la Vostre de luy en faire donner advis aussytost, affin d'adviser, par quelque moyen que ce soit, à meetre en sureté la personne de Monseigneur le Sérénissime Prince son filz, que vit en continuel et éminent danger entre les dietz conspirateurs. »
- * Arabelle Stuart, fille de Charles, comte de Lenox, dont le frère Henri Stuart de Damley, marié à la reine d'Écosse en 1505, avait été assassiné moins de deux ans après. Arabelle épousa Guillaume Legmont, comte de Hersford.

résidait toujours à Madrid. D'après les ordres du Roi, il devait y rester jusqu'au retour de Philippe, et Granvelle était chargé d'examiner en attendant les pièces du procès. La duchesse ne cessait naturellement de recommander à ce ministre de défendre les intérêts de son mari (p. 29). Le Cardinal ne pouvait manquer de la satisfaire; il prenaît trop à cœur les intérêts de la famille de Parme (p. 425).

Octave Farnèse, de son côté, ne ménageait rien lorsqu'il s'agissait des partisans de Landi. Un jour, il fit exécuter cinq conspirateurs, deux ecclésiastiques et trois séculiers, dévoués à son ennemi. La mise à prix de la tête de celui-ci, les décisions prises par les villes de Parme et de Plaisance en vue d'entretenir deux compagnies de chevau-légers chargées de veiller à la sûreté du duc, étaient des mesures dont Granvelle donna la primeur à Marguerite de Parme. Il l'informa, en outre, des démarches faites à Vienne pour que les gens de Landi n'y fussent pas reçus à la cour impériale (p. 45).

Quant au rapport de Granvelle au sujet du procès Landi, il était prêt à être présenté au Roi « lorsque Sa Majesté sera servie d'en prendre connaissance ». En attendant, le Cardinal avait fait connaître ses conclusions aux intéressés, et à la suite de ses observations, « ils demeurèrent esbeiz et sans replique ». De là il concluait qu'ils cesseraient les continuelles poursuites qu'ils faisaient en faveur du comte Landi (p. 156). Enfin Granvelle avait envoyé le rapport au Roi, avec offre de l'en entretenir verbalement « et je ne vois qu'il y aie difficulté que Sa Majesté n'entende clairement le tort dudit comte Claudio pour le débouter hors de tous ses pays; et les députés de Monsieur le duc de Parme feront après l'instance pour le château (de Plaisance), pour accompagner celles que prit de leur côté Votre Altesse et ledit seigneur Prince» (p. 257). Le Roi répondit en effet au sujet des affaires de Landi, mais rien n'était encore positivement décidé sur ce point, pas plus qu'à propos de la question du château de Plaisance (p. 286).

 \mathbf{v} .

Le départ de Marguerite de Parme, gouvernante en commandite des Pays-Bas, n'était pas encore un fait accompli. Dans la plupart des lettres qu'elle adressa à Granvelle et auxquelles il répondait toujours courtoisement, mais avec certaines réserves, il est constamment question de ce voyage. Personnellement, le cardinal n'était pas partisan de ce départ. Ce qui lui faisait dire à Morillon : « Je regrette que madame de Parme soit si opiniâtre à propos de son congé; elle s'en repentira plus tard » (p. 405). Le Roi lui-même en était vivement contrarié. Si la princesse désirait le retour du Roi en Espagne, c'était principalement dans le but d'obtenir la permission de rentrer en Italie (p. 12). Toujours d'une anxiété impressionnante, elle en écrira longuement à Philippe au moment de son retour de Portugal (p. 29). En répondant à ses doléances, Granvelle avait recours à des phrases ambiguës, qui laissaient percer une arrière-pensée, celle de conserver la duchesse le plus longtemps possible dans les Pays-Bas. Un jour il lui disait : « Quant à la permission que Votre Altesse sollicite de pouvoir partir comme nécessaire à sa santé et pour tous autres respects, je pensais en avoir écrit suffisamment, et tout ce que je pouvais lui en dire, tout en déclarant que, selon mon opinion, elle se hâte trop pour retourner si tôt, après avoir reçu la réponse du Roi ». Dans celle-ci, le souverain faisait connaître les motifs qui l'empêchaient d'accéder à ses désirs. « Et si cet office ne se fut fait par Votre Altesse en ce temps-là, et qu'elle l'eut différé jusqu'à maintenant, l'instance s'en fut pour faire à présent plus convenablement que non si tôt après la précédente instance, et même que Sa Majesté a démontré qu'il ne semblait bien que si tôt l'on sit nouvelle instance. Et pour le dire à Votre Altesse, comme je l'entends, certes je ne serais d'avis qu'elle partit en un moment où il y a apparence de voir les affaires prendre une

meilleure tournure; car je voudrais qu'elle eut une bonne part au gré, ayant et insistant par son intercession afin que l'on parvienne plutôt à ce que l'on prétend, de rendre au pays la prospérité et la tranquillité. Quant aux arguments allégués par Votre Altesse je les connais tous, et il me semblent si raisonnables que je ne manquerai de les faire valoir auprès de Sa Majesté lorsque l'occasion s'en présentera. Toute cette affaire pourra mieux être traitée verbalement au moment de son arrivée, en faisant valoir les motifs basés sur la santé de Votre Altesse. De cette manière on pourra mieux juger de l'opinion de Sa Majesté, afin de faire les instances nécessaires. En ce moment, me trouvant loin de sa personne, je ne pourrais en dire davantage » (pp. 59, 57, 90, 141, 151).

Cette lettre n'était sans doute pas encore parvenue à la princesse, lorsqu'elle insista auprès du cardinal sur la nécessité de son prompt départ, en se basant sur l'état de sa santé. Les médecins flamands et italiens qu'elle avait consultés déclarèrent que sa vie était en danger, qu'elle ne pouvait se guérir de la goutte en restant aux Pays-Bas, où elle avait contracté cette maladie. Pour se rétablir, elle devait absolument changer d'air, et en ce moment elle était obligée de garder le lit. Plus que jamais, elle insistait auprès du Cardinal pour qu'il invervint en sa faveur (pp. 45, 46, 49). Elle le répétait encore dans ses lettres suivantes (pp. 77, 99, 123). Finalement, le Cardinal, en approchant du Roi, lui avait fait part du désir de Marguerite de retourner en Italie, sans pouvoir en « arracher la résolution ». Philippe était « très perplexe, considérant d'un côté l'importance de la santé de Votre Altesse et, de l'autre, la nécessité de son service. Il partait en ce moment pour Arangues; il y réfléchirait et en causerait particulièrement lors de son retour » (pp. 155, 199, 256, 257, 276). En remerciant son correspondant de toutes ses démarches, Marguerite fit connaître que la nécessité l'obligeait à agir ainsi (pp. 157, 195, 226, 246, 265, 278). Enfin, le Roi consentit à ce départ « fort mal volontiers et plus forcé qu'autrement par suite des instances que Votre Altesse a faites continuellement et en

Votre Altesse a toujours dit de sa santé et encore de sa vie, qui tant importe; les causes qui engagent Sa Majesté à la tenir plus longtemps, Votre Altesse par sa grande prudence, les comprend mieux et peut mieux les considérer que personne; mais enfin après y avoir longuement réfléchi et différé la résolution définitive, celle-ci a été telle que Votre Altesse verra par ces lettres et par ce que Sa Majesté en écrit au prince de Parme » (p. 285).

Grande fut la joie de la princesse lorsqu'elle reçut cette bonne nouvelle. Son agent Aldobrandino lui avait finalement envoyé la lettre du Roi qui l'autorisait à se retirer '. Marguerite mit la notification à profit et s'occupa immédiatement de l'expédition de ses affaires, en exprimant le désir de toucher une gratification, qui n'arrivait pas. « Je ne puis m'empêcher, ditelle à ce propos, de sentir vivement le peu de cas qu'on semble faire de tant de bons et fidèles services. Après avoir atteint un âge aussi avancé, après avoir fait preuve de tant d'obéissance, d'empressement et de zèle à servir le roi, je vois qu'on croit reconnaître et récompenser suffisamment mon dévouement en me renvoyant chez moi un bâton à la main, comme on dit vulgairement. Voilà une fin qui pourra servir d'exemple aux autres serviteurs du roi. » La princesse ne se bornait pas à faire des plaintes, elle s'indignait de la conduite de Philippe, à qui elle en écrivit immédiatement, en faisant observer qu'elle n'avait pas même obtenu la restitution du château de Plaisance (pp. 507, 508).

La lettre qu'elle adressait à ce sujet au souverain était « assez véhémente », selon l'expression de Granvelle, qui en prit communication par l'intermédiaire d'Aldobrandino (p. 533). Finalement, elle annonçait qu'elle était résolue à partir (pp. 320, 521).

^{&#}x27; Cette lettre, datée de Madrid, 15 juillet 1585, est publiée dans Gachard, Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II, t. 1, Préface, pp. 4 et 111.

Au moment de se mettre en route, son fils lui rendit visite à Namur, où elle résidait constamment, malgré une certaine agitation qui régnait dans cette ville (pp. 599, 617). En rendant compte de cette visite au Cardinal, Alexandre donna les détails les plus intimes au sujet de cette entrevue. « J'ai, dit-il, discuté longuement avec Son Altesse ma manière de voir au sujet des intérêts de notre maison. J'aurais voulu qu'elle ne quittât pas le pays, ou que tout au moins elle différât son départ jusqu'au mois de septembre de l'année prochaine. Mais elle désire partir immédiatement. Je n'ai pas cru devoir la dissuader plus longtemps de sa résolution en présence de l'état de sa santé. Entre autres sages et bienveillants conseils qu'elle m'a donnés, non sculement au sujet des affaires du roi, mais encore à propos de nos intérêts particuliers, elle désire que Sa Majesté ait égard à la stabilité de notre maison. » Telles étaient les recommandations que la duchesse fit à son fils. Mais, au grand étonnement d'Alexandre, les affaires de sa famille vont de mal en pis. Son père, vieux et accablé de maladies, est exposé à toutes sortes de dangers. Sa vie et celle du fils d'Alexandre courent les plus grands dangers par suite des complots qu'on trame contre eux. Les vassaux de son père l'ont payé de la plus noire ingratitude; ses voisins ne tiennent nullement compte de son autorité. Quelles sont les causes de cette situation? C'est parce que le Roi n'entend pas favoriser les membres de sa famille, ni assurer leurs intérêts et ne les traite pas en bons serviteurs. Toute cette lettre donne sur l'ingratitude du Roi à l'égard de la maison de Parme les renseignements les plus détaillés (pp. 549 et suiv.). Il n'est pas moins vrai qu'en ayant l'air de regretter le départ de sa mère, Alexandre en était la cause première, en ne voulant pas partager avec la duchesse le gouvernement des Pays-Bas.

En ce qui concerne les détails du voyage à entreprendre par la duchesse, ils sont consignés dans la lettre de Granvelle du 10 septembre (p. 558). Elle sit ses adieux aux États de Tournai et Tournaisis (p. 594); le 4 septembre, Alexandre Farnèse informa le duc de Lorraine de la mission qu'il

avait donnée au comte Pierre-Ernest de Mansfeld de conduire par la Lorraine sa mère qui se rendait en Italie (p. 609). Mansfeld fit part de sa mission (p. 635). Finalement, la duchesse quitta sa patrie le 14 dudit mois pour ne plus jamais y reparaître.

VI.

Nous avons fait ressortir dans les deux volumes précédents l'intervention de François d'Alençon et de sa mère dans les affaires des Pays-Bas. En 1585, elle fut plus active encore. Catherine crut que, pour débarrasser son pays d'une foule de gens prêts à y faire de l'agitation à propos de questions politiques et religieuses, il fallait les faire passer aux Pays-Bas. Elle s'était flattée aussi de l'espoir d'y placer son second fils à titre de souverain, et de contre-balancer, par le soulèvement de nos provinces, l'influence toujours menaçante de l'Espagne au détriment de la France. Granvelle le comprit ainsi. Dans une lettre adressée à Marguerite de Parme, le 2 janvier 1585, il disait : « L'on sème le bruit en France que le duc d'Alençon y ira bientôt à la cour dans le but d'éviter le mauvais parti que les Flamands pourraient lui faire, se voyant déjà haï et peu estimé, par où ils pourraient bien se résoudre à se passer de lui, ou pour mettre de nouveaux partis en avant; et, si on leur répond que au préalable ils rendent ce que ledit d'Alençon a à tort et si injustement occupé, qu'ils puissent dire que cela ne soit en leur pouvoir, parce que le maréchal de Byron, à qui il laissera la charge des gens de guerre, ne leur obéirait, pour s'être allié aux rebelles, partis de la France mal contents; combien que l'on sait les caresses que lui fait la reine-mère pour lui faire prendre cette charge » (p. 3).

Granvelle avait parsaitement raison en disant que la population slamande était hostile à d'Alençon. Toutes les correspondances que nous

4

avons sous les yeux le démontrent à l'évidence (pp. 483, 484); mais il avait un tort, celui de penser que les dissentiments entre d'Alençon et le prince d'Orange seraient les affaires de l'Espagne (p. 8). Le Taciturne comprenait trop bien que sans le soutien de la France, la cause des insurgés et la sienne étaient perdues. C'est évidemment par suite de ces considérations que le prince d'Orange soutenait encore d'Alençon, malgré l'échauffourée d'Anvers, connue sous le nom de Furie française, et dont nous donnons une relation contemporaine (p. 24). Bon nombre de nobles Français, énumérés aux pages 26 et suivantes, restèrent sur le carreau. A son tour Morillon fit connaître (p. 36) la suite de cet événement, sans en rendre un compte aussi détaillé que celui rapporté par d'autres contemporains, tels que Renon de France 1 et plusieurs écrivains, cités longuement à la page 24. Fonck y voyait seulement une question d'ingratitude : « Le duc d'Anjou. très ingrat envers Dieu son créateur et ce bon roi (Philippe II), a voulu. dit-il, ces jours passés célébrer l'anniversaire du massacre de Paris, et ce en la ville d'Anvers, dont il est expulsé ignomieusement, tué et massacré tous les siens, qu'y étaient apostés pour surprendre et saccager la ville; regrettant surtout que ce traître d'Orange n'ait eu sa part et portion ». Ensuite il relate l'événement tel qu'il l'a entendu raconter à Lisbonne (pp. 50, 51), récit qui est assez conforme au rapport d'Alexandre Farnèse, dont nous donnons un extrait (p. 51, note 1).

Granvelle apprécia l'événement à un autre point de vue. Il y voyait l'antagonisme entre les Français et les Flamands : « Il était bien apparent, ditil, que Flamands et Français ne s'entendraient pas longtemps. L'insolence française est trop grande, et la liberté des habitants des Pays-Bas ne pourrait souffrire la tyrannique servitude des Français. Votre Altesse, dit; il à la

TONE X.

¹ Histoire des Troubles des Pays-Bas, t. 111, pp. 46 et suivantes. Voyez aussi Baron Kervyn de Lettenhove, Les Huguenots et les Gueux, t. IV, p. 361, et De Croze, Les Guise, les Valois et Philippe II, t. 1, p. 371.

duchesse de Parme, peut penser combien nous désirons savoir ce qui s'en sera suivi, ce que sont devenus le duc d'Alençon et ses gens. Il est apparent qu'ils ne se fieront plus les uns aux autres, et Farnèse n'aura pas perdu l'occasion à faire quelque chose de bon pour solliciter les villes rebelles à reconnaître les fraudes et la mauvaise intention du duc d'Alençon, de sa suite et de ceux qui les ont entraînés dans cette folie, et sont cause d'une si grande ruine, et les engager à s'en remettre à la clémence de Sa Majesté » (p. 50).

Il riait de bon cœur en entendant, par des relations de Cologne, comment « cet excellent duc d'Alençon avait ordonné des processions générales et des jeûnes à propos de l'indisposition du prince d'Orange, ajoutant aussi que ce fut pour le bon succès de l'entreprise qu'il avait sous main, sans la déclarer. Si c'était l'entreprise qu'il avait en vue sur Anvers, les bonnes gens de cette ville avaient adressé leurs prières à Dieu contre leur bien propre... » (p. 68).

Un Français, Jean Bodin, cut la franchise de faire la critique des actions du duc ¹. Contrairement à la manière de voir de Bodin, le prince trouva chez un autre Français, le seigneur de la Fougère, un défenseur dévoué, prêt à tout expliquer en faveur de son maître et à admettre les excuses que son frère Henri III faisait valoir en sa faveur ². Il rédigea un premier mémoire intitulé: Déposition volontaire qu'a fait le seigneur de la Fouger à MM. de Bruges sur l'événement de ce qui est arrivé en la ville d'Anvers et aultres lieux de ce païs, qu'il veult soustenir sur sa vie estre véritable en décharge des faulx bruicts semés contre monseigneur ³. Dans ce factum,

¹ Voyez sa lettre dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2º série, t. XII, p. 458.

² Voyez à ce sujet la lettre du roi de France à de Castelnau, Teulet, Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse, t. III, p. 201,

⁸ Voyez Renon de France, Histoire des Troubles des Pays-Bas, t. 111, p. 458. Élisabeth, reine d'Angleterre, dans une lettre adressée au prince d'Orange, le 9 août 1592, avait déjà déclaré qu'aux Pays-Bas le duc d'Anjou n'était pas traité selon ses mérites. Voyez Groen van Prinsteren, Archives de la maison d'Orange, t. VIII, pp. 420 et 448.

daté de Bruges, le 22 janvier 1583, il prend chaudement le parti du duc, en faisant observer qu'à la suite d'un festin tenu à Anvers, les invités furent arrêtés et injuriés sans aucun motif, « joinct à celà plusieurs autres particularités et brouilleries, trop longues à répéter ». Ces circonstances engagérent Son Altesse, dans le but de conserver sa réputation et sa personne, « de faire en sorte que l'autorité de prince absolu lui demeurât. Ce que jusqu'ici il n'avait eu qu'en peinture, et jusqu'alors il avait supporté toutes les indignités imaginables faites à un prince de sa qualité, tandis qu'il n'avait rien épargné pour le bien de son pays. Nonobstant tout cela, pensant de s'y pouvoir établir avec patience et douceur innumérable, il aurait continué ainsi pendant environ un an sans avoir rien avancé. » A tous ces faits, il ajoutait « les indiscrètes manières de procéder, dont on usa à son égard à Bruges en dépit de son traité, faisant prendre dans la chapelle de son logis les catholiques qui y assistaient à la messe, mettre à l'amende ceux qui exerçaient secrètement leur culte chez eux, particulièrement une épouse qui fut maltraitée sans que Son Altesse ait osé dire un mot à ce sujet. » De plus, il avait été contraint de continuer le magistrat d'Anvers, d'admettre un conseil d'Etat formé sans son intervention, et mille autres choses semblables. Tous les jours il voyait mourir à ses pieds les soldats, par suite du défaut de payement de leur solde. Au lieu de l'argent que les États lui avaient accordé, « ils luy portaient des parties faites à plaisir et à la volonté des provinces ou de quelques-unes d'entre elles. De manière qu'il avait reçu seulement du papier et des paroles, dont des particuliers faisaient leur profit à l'entière ruine du peuple et du prince. C'est ce qui l'a obligé de couper le mal dans sa racine. »

L'agent en titre du duc d'Alençon ne s'en tint pas à cette seule déclaration. Il en fit, le 22 janvier 1583, une seconde intitulée: Discours et déclaration sommaires du seigneur de la Fougère sur l'entreprinse de Son Altesse au fait d'Anvers, Dunkerque, Dixmude, Ostende, Nieuport, Bruges et Dendermonde, receue de la communication de bouche sur ce tenue d'entre lui et les

députés des deux collèges de Bruges et du Francq, le 22 janvier 1583, qu'il constoit sa propre et semblable personne de confession luy mesme par escript (p. 454).

Il résulte de ce nouveau factum que le prince était vivement contrarié des « manières, traitement et petites raisons qu'on lui faisait tant au faict de l'administration de ses finances, si mal conduites et maniées, que la petite autorité et disposition qu'en icelles les Etats lui donnaient contrairement au traité... » D'autre part ceux-ci disposaient de ses domaines, droits et propriétés à leur discrétion. De sorte qu'il servait de « statue » et remplissait un rôle semblable à celui de l'archiduc Mathias. En troisième lieu, son conseil d'Etat, la conférence des Etats, les nominations des magistrats, celles aux différents offices, tout cela se faisait sans son intervention, comme s'il n'existait pas, sans égard à son honneur, ni au rang d'un prince de sa qualité. Quant aux affaires de religion, les réformés tâchaient de « supéditer les catholiques », les empêchant d'exercer leur culte en public ou chez cux; tous ses efforts, à lui, tendant à établir, au contraire, la liberté de conscience, sans obtenir aucun résultat. Les catholiques étaient pourchasses, poursuivis sans pitié. Les différents partis lui adressaient à ce sujet des plaintes et de continuelles lamentations. Sans espoir de pouvoir porter remède à cette situation, il avait été obligé d'agir comme il l'a fait « et d'employer en Flandre la personne dudit la Fougère et celle du grand prévôt, après en avoir aussy descouvert son intention aux capitaines et maistres de camp de chacune ville, soubs couverture de prendre chastoy du faict de Chamoy, rechanger de quelques garnisons, tirer et faire passer quelques compagnies et les faire marcher de son camp vers Anvers, d'introduire et renforcer par tout les chiennes et principales villes de sa garnison franchoise, pour par ce moien se faire mectre et se saisir d'icelles. » Ce plaidoyer donne tous les renseignements voulus sur les griefs du duc et sur sa manière de voir en fait de gouverner ses sujets, comme il l'entendait. Il n'est pas moins vrai aussi de faire observer que la tolérance du duc,

en matière de religion, déplaisait singulièrement aux Huguenots (p. 163).

La question de la Furie française à Anvers a donné lieu à un grand nombre de publications et d'examens critiques, indiqués dans notre volume (p. 24). Point de doute, le factum du seigneur de Fougière (p. 454) jette un certain jour sur les motifs qui ont engagé le duc d'Anjou à entreprendre cette échauffourée. Était-ce les seuls mobiles indiqués par de Fougière qui l'auraient guidé? Il est permis d'en douter en présence des Mémoires de Sully. Cet auteur constate que le peuple d'Anvers accusait les Français de l'attentat à la vie du prince d'Orange par Jauregui. Lorsque la véritable cause de ce crime fut connue, il n'y eut, selon Sully, point d'excuses que les bourgeois ne fissent à Monsieur, de l'injustice de leurs soupçons; mais cet outrage était demeuré trop fortement dans le cœur du duc. Il se promit bien de s'en venger d'une manière éclatante. Le Taciturne s'apperçut de cet impression; il se tint sur ses gardes, parce qu'il lut dans le cœur du prince son ressentiment et la haine envenimée qu'il portait à tous les protestants en général ¹.

Sully et de Sainte-Aldegonde s'étant rendus avant l'attentat d'Alençon chez le prince d'Orange, celui-ci dit en parlant du duc et des Catholiques de son entourage : « ces gens ont des desseins pernicieux, et pour eux et pour nous, où, à mon avis, ils ne trouveront pas leur compte. Je vous prie, Monsieur, ajoutait-il en se tournant vers Sully, de ne pas vous éloigner de mon logis ». Il avait certaines craintes au sujet de la vie de Sully, huguenot bien connu, et profondément détesté par les catholiques français, compagnons de Monsieur.

On le voit par cette relation, le Taciturne soupçonnant en ce moment d'Alençon capable d'une entreprise quelconque, surveillait toutes ses démarches, et donna, suivant Sully, si bon ordre partout ou plutôt fit si

Voyez aussi Duplessis, Mémoires, t. I, p. 131, où cet auteur blâme la haine que le duc vouait aux réformés.

² Mémoires de Sully, t. I, p. 195.

bien exécuter ceux qu'il y avait pris de longue main, que les soldats de Monsieur furent repoussés, taillés en pièces au moment de l'attentat. Guillaume avait parfaitement compris qu'à propos de la question religieuse d'Alençon se mettrait du côté des Catholiques, contre les Protestants, complètement maîtres à Anvers. C'est ce qui a fait dire par la Fougière, que si le duc avait agi autrement « sa personne aurait gagné en France le renom de prince athéiste au lieu de Très-Chrétien » (p. 455). Au moment de la défaite d'Alençon, le Taciturne rencontra de Sully, et l'engagea à se retirer, tellement la bourgeoisie d'Anvers était irritée contre les Français.

Par suite du désarroi dans lequel d'Alençon se trouvait en ce moment, il eut recours à d'autres moyens. Il négociait et laissait négocier sa mère avec le prince d'Orange, les États généraux, l'Angleterre et Alexandre Farnèse. Les négociations avec le prince d'Orange et les États généraux sont en général connues; celles de l'Angleterre et de Farnèse le sont moins.

Marguerite entretint de celles entamées aux Pays-Bas le cardinal de Granvelle dans une lettre du 17 mars 1583. Le prince de Parme, y ditelle, est en pourparlers, ou, pour mieux dire, a conclu un accord avec Alençon. Il en écrira au Cardinal. Mais en présence des prétentions et ruses des Français : « Tiene il principe mio figlio pratica, et si può dire concluso accordio con Alazono, come egli ne deve dar particular notitià à V.S.1., ben che lei sà quanto puoco la persona si possa promettere del procedere dei Franzesi, che stanno sempre pasti vel vantaggio et nell' artifitii » (p. 100). Le prince avait mis, en effet, le Cardinal au courant de cette négociation. qui n'eut pour le moment aucun succès, par suite de l'arrangement conclu entre le duc et le prince d'Orange (pp. 169, 191). Celui-ci eut l'adresse de se l'attacher en excusant sa conduite auprès des États généraux ². Il est

¹ Mémoires de Sully, t. I, p. 498. Voyez aussi Baron Kervyn de Lettenhove, Les Huguenots et les Gueux, t. IV, p. 563.

¹ Voyez Groen van Prinsterer, Archives de la maison d'Orange, t. VIII, pp. 352, 553, 359 et notre édition de Renon de France, t. III, p. 66.

clair, disait Granvelle, que le Taciturne « se tiendrait pour perdu sans l'assistance des Français, et de même ceux des magistrats qui lui adhèrent, lesquels ont les biens de l'autorité qu'ils ont par ledit prince d'Oranges » (p. 470). Morillon a donné aussi quelques renseignements au sujet des excuses du prince d'Orange en faveur du duc : le premier, dit-il, a fait valoir que d'Alençon a préservé la ville de Termonde du pillage, que les Français y avaient projeté au moment de la quitter. De plus, il a fait mettre cette ville entre les mains des Gantois qui y ont introduit une garnison ainsi qu'à Dixmude, parce qu'ils livrèrent libre passage au duc par le pays de Waes. « Ledit Oranger a aussi inventé que le Français a entrenu et tiré la signature de l'accord de Son Altesse qui en ce ne pouvait rien perdre mais gagner, assin que ledit Alençon regagnât par ce moyen la faveur du peuple, ayant pu obtenir de nous 50,000 écus pour deux villes, en se contentant de 50,000 écus pour quatre cités ayant quitté Nieuport » (pp. 184, 185).

Quelle était la nature des négociations entre Alexandre Farnèse et le duc d'Alençon? Le Cardinal ne semble pas en avoir des notions bien justes lorsqu'il dit à Idiaquez: Si nous réussissons à embarquer le duc d'Anjou dans cette entreprise (celle du soulèvement contre Élisabeth), à la condition de nous restituer Cambrai, à charge pour Sa Majesté de l'assister dans l'exécution du projet et de lui faire épouser la reine d'Écosse, plus jeune et plus belle que celle d'Angleterre, ce serait rendre aux Français ce qu'ils ont fait à l'Empereur et jeter parmi eux la ponime de discorde (p. 177).

Philippe II en écrivit longuement dans une lettre adressée, le 5 mai 1585, à Jean-Baptiste Tassis, son ambassadeur à Paris. Afin d'empêcher le duc d'Alençon de se mêler des affaires des Pays-Bas, il serait convenable, dit-il, de faire miroiter devant ses yeux la situation de l'Angleterre, et de l'exciter contre Élisabeth. Mais il y a lieu de croire que le duc dévoilerait à la reine les faits pour faire valoir son attachement et sa sidélité envers sa personne. De manière qu'elle pourrait, dans un but de vengeance, faire cause com-

mune avec les habitants des Pays-Bas, s'en prendre aux Catholiques de son royaume et même à la reine d'Écosse. Tassis devrait, par conséquent, entamer cette affaire avec la plus grande précaution et avoir l'air d'agir de son propre mouvement. Il pourrait en toucher un mot à Jérôme Gondi, l'agent en titre de Henri III à Rome, et lui montrer un certain étonnement de ce que la reine mère, qui tient tant au succès de son fils cadet, n'ait pas songé à le placer sur le trône d'Angleterre. Ce serait pour le prince le moyen le plus facile de parvenir à une haute position, préférable à celle qu'il pourrait occuper dans les Pays-Bas.

Il y aurait encore un second moyen à employer, si Alexandre rejetait les propositions de Ricci, agent italien au service d'Alençon, dont nous dirons un mot plus loin : ce serait celui de proposer à cet intermédiaire de fournir au duc des fonds en vue de toute autre entreprise, qui tournerait à son profit. De l'avis du roi, ce moyen serait plus honnête et plus facile à exécuter. Mais, ajoute-t-il, d'Alençon semble avoir oublié les déceptions dont il a été la victime en Angleterre, et il ne voit pas combien il lui serait facile de faire réussir un pareil projet, surtout avec l'aide de Philippe, qui ne lui ferait pas défaut, s'il voulait quitter ses possessions (p. 495).

Enfin l'entente entre le prince d'Orange et d'Alençon semblait un fait accompli (p. 483). Granvelle s'en consolait en disant que le pacte ne serait pas de longue durée, puisqu'il est conclu en dépit de la généralité (pp. 193, 210, 212). La supposition du cardinal semblait d'autant plus vraisemblable (p. 209) que, selon Farnèse, le duc s'était retiré à Dunkerque, après avoir remis entre les mains des insurgés Vilvorde, Dixmude, Termonde et Bergues-Saint-Winnock (p. 508). Valentin de Pardieu constatait aussi qu'il jouissait d'une bonne santé dans la ville de sa résidence, y commandait à douze compagnies, à cent archers et hallebardiers, à trois régiments et trois compagnies de cavalerie, tous prêts à faire la conquête de l'Artois (p. 504). Le cardinal reconnut en même temps qu'il n'y faisait rien ni ne pouvait rien faire, puisque le prince d'Orange arrangeait toutes les affaires,

à l'instar de ce qui avait été pratiqué du temps de l'archiduc Mathias (p. 193).

Mécontent de la conduite des insurgés, peu satisfait de la manière d'agir de la reine d'Angleterre (p. 215) et de son propre frère Henri III, d'Alençon semblait disposé à s'entendre avec Philippe II. De Castelnau fit savoir au roi de France que les Anglais redoutaient cet accord. Ils craignaient d'autant plus cet arrangement, qu'il semblait coïncider avec la prise par les Espagnols de la ville de Dunkerque. Élisabeth s'en plaignit à l'envoyé de France, en lui faisant observer que cette conquête ranimait complètement les Catholiques en Angleterre et en Écosse. Il n'y avait pas jusqu'au roi d'Écosse qui ne se mît en mouvement à cette occasion 1.

A Paris, d'Alençon commençait à organiser de nouvelles machinations, en y posant des conditions impossibles. Peut-être pourrait-il ainsi améliorer sa position et éviter de plus graves désagréments (p. 191).

Sa mère, toujours dévouée, devait s'aboucher avec lui à Calais, à propos de certaines affaires selon le rapport de Tassis (p. 196). Ce qui ne l'empêchait pas de négocier avec le prince d'Orange et sa suite (pp. 210, 215), sans rien décider; les députés du Taciturne ayant voulu le charger, malgré lui, de grands frais de guerre, à tel point qu'il préférait une entente avec l'Espagne (pp. 212, 213); mais, ajoute le cardinal, je propose des conditions desquelles il rabattra beaucoup s'il a envie de faire un accord. Partout il a perdu dans l'opinion publique, même en France, par suite de l'affaire d'Anvers, et parce qu'il a si mal observé le traité conclu avec Alexandre de Parme, en vertu de son adage : « les princes ne sont pas obligés de tenir leur parole, si ce n'est pour autant que leur intérêt l'exige », mauvais principes enseignés par sa mère (p. 215). De l'avis du cardinal, s'il voulait s'entendre avec l'Espagne, conformément aux avances faites par sa mère, il admettrait la pacification. Néanmoins, ajoute-t-il, il ne faut rien

¹ TEULET, Relations politiques, t. III, p. 227.

en attendre depuis qu'il a refusé, il y a environ quatre ans, de s'arranger dans les meilleurs termes (p. 275).

Sur ces entrefaites, Farnèse s'était emparé de Dunkerque, nous venons de le dire plus haut, et d'Alençon avait été contraint de se réfugier à Calais, événement que Granvelle saluait avec joie : « de voir d'Alençon hors du pays, en étant si honteusement parti, se perdant par ce bout toute opinon des belles protections qu'il avait promises » (p. 518).

Morillon confirma ce désarroi en annonçant que d'Alençon, accompagné de quelques hommes, avait quitté le pays, retraite qui le « faisait crever » de dépit, lui et sa mère. Ils se sont rendus, ajoute-t-il, à la Fère, dans le but de ravitailler Cambrai, qui a besoin de secours; mais je tiens, continue-t-il, qu'ils brassent autre chose, ayant plus de mauvais vouloir que de forces.

La reine de Navarre les a rejoints à la Fère, visite qui n'a pas été faite dans le but de bien agir (p. 538). D'Alençon demandait aussi à titre d'apanage les villes de la Somme, exigence que la reine mère soutint au grand détriment du roi, son sils.

En même temps il a envoyé à Honnecourt quatre mille hommes prêts à se débander, voulait démolir Câteau-Cambrésis, projet qui fut arrêté par suite du défaut de fonds nécessaires. Cependant il envoya à Farnèse son agent, Julio Ricei, chargé de négocier la conservation de Cambrai et du Cambrésis, le payement de deux cent mille écus et la fille de Philippe II, qui devait obtenir, à titre de dot, par exemple, le duché de Milan ou toute autre possession équivalente (p. 558) '. C'étaient des conditions auxquelles Philippe II semblait vouloir adhérer, s'il faut en croire une lettre qu'il adressa à Jean-Baptiste Tassis, son ambassadeur en France, en lui demandant d'en faire l'objet d'une offre à la reine mère (p. 558). Ricei proposait aussi la paix pendant le siège de Dunkerque, moyennant le payement d'une somme de deux cent mille écus, la remise au roi de cette ville et de celles

⁴ Voyez à ce sujet Capefique, Histoire de la Réforme et de la Lique, t. IV, p. 182.

de Nieuport et de Bergues-Saint-Winnock. En outre, tout ce que d'Alençon prendrait sur les rebelles devrait lui appartenir à jamais (p. 338), conditions que Granvelle qualifiait d'impertinentes. Néanmoins Farnèse envoya Antoine de Gougnies à Cambrai, afin d'y « faire quelque effet » (p. 410). Quel était cet « effet? » C'était celui de s'entendre avec d'Alençon (pp. 609, 610, 612, 658, 659), dont la situation devenait tous les jours de plus en plus précaire, par suite du défaut d'argent. Telles étaient ses négociations avec l'Espagne et qu'il niait effrontément à d'Orange '. Par suite de ce défaut d'entente, d'Alençon reprit les négociations commencées par les députés des Provinces-Unics, qui, d'après une lettre de Paul de Noyelle, semaient partout des livres pernicieux et finirent par s'entendre avec le duc ².

Valentin de Pardieu, si dévoué à son souverain et à Farnèse, ne manqua pas d'avertir le gouverneur général de l'accord établi entre les Hollandais et Zélandais, d'une part, et les Français, d'autre part, et stipulant que M. de

GROEN VAN PRINSTERER, tome VIII, pages 265, 269.

Paul de Noyelle, écrivit à ce sujet, le 22 octobre 1535, à Farnèse: • J'entends de bonne part que, vendredy dernier, vinrent trouver à Cambray le susdit due les principaux chefs de son armée, luy représentant que, par faute de moyens, les soldats se desbendoient, et que sans argent il ne leur estoit plus possible de les maintenir, et que par ledit due leur fust requis d'attendre encore einq jours. Ce qu'ils luy promirent, à condition qu'ils leur fust permis d'eslargir leurs gens dans la France. Ce jour est le cinquiesme. L'on verrat ce qu'ils deviendront. Les uns disent que ledit due doibt ce jourduy sortir de Cambray, les autres qu'il doibt encore faire faire un bon ravitaillement à Cambray avant qu'il licensie les susdites troupes •. Après avoir donné des renseignements sur la disette, il ajoute : • pour chose seure le Sr de Puigailard at permis à ses hommes d'armes de changer leurs cazaques. Ce qu'ils ont faiet au Chatelet pour seconder les gens du due d'Anjou sy l'occasion s'eust offerte. Le Sr de la Beause, marcehal du camp dudit due, at esté tué à Cambray depuis six jours en ça par le Sr de Beaupré blessé aussy à la mort, aiants pris querelle pour bien peu •. (Archives de l'audience, liasse 228.) — S'il faut en croire une lettre adressée par Henri III, le 24 octobre 1585, à Farnèse, « auleuns criminelz et malfaicteurs • qu'il recherchait, se trouvaient dans l'armée de son frère. (Archives de l'audience, liasse 228.)

Vendôme, le prince de Condé et le duc de Montpensier devaient venir à leur aide 4.

De Lalaing, seigneur de Montigny, autrefois si dévoué à d'Alençon et au parti français, se fit partout le champion zélé de Farnèse. Il parcourut les environs de Bouchain dans le but de s'emparer des capitaines wallons qui s'étaient mis au service du duc. « Le capitaine Brave et autres capitaines wallons veuillent, dit-il à Farnèse, se rendre à moi avec leurs compagnies au service de Votre Altesse. Ce qui donnera un tel échecq et mal à Ballagny, aux progrès de ma négociation, que par les effectz Votre Altesse ne se repentira pas de l'acceptation *. »

En dépit de toutes ces contrariétés, d'Alençon continuait les recrutements des gens de guerre, « dont, dit Granvelle, il lui en arrive peu, ayant perdu crédit et ne payant personne; étans aussi les Français bien appris, ayant bien trouvé icy leur cimetière comme en Italie. L'on tient qu'il en est demeuré dix mille, la plupart par suite de misère et de pauvreté, et ne les souffriront jamais ceux du pays » (pp. 501, 503, 410). Ce fait est en tous points conforme à celui signalé par la Fougère, en disant que Son Altesse voyait tous les jours mourir à ses pieds les soldats affamés de sa suite 3.

En présence de l'impossibilité de pouvoir faire réussir son mariage avec l'infante Isabelle, d'Alençon jetta les yeux sur Christine de Lorraine, projet contre lequel Granvelle s'éleva avec force (p. 411) et qui ne fut pas réalisé, on le comprend facilement.

Aventurier surtout et peu perspicace, le duc se jetait volontiers dans la plupart des affaires politiques et hasardées qui surgirent à ce moment en Europe. En France, il s'allia tantôt à un parti, tantôt à un autre. Aux Pays-Bas il crut devoir défendre la cause des insurgés, se gendarmer en faveur des

¹ Lettre du 24 décembre 1585, dans les Archives de l'audience, liasse 250.

Lettre du 17 décembre 1585, dans les Archives de l'audience, fiasse 250.

Voyez aussi Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 232.

Catholiques contre les Calvinistes qu'il détestait cordialement, combattit les tendances du parti révolutionnaire en affichant le despotisme et la tyrannie militaire, exploita les finances du pays, prit fait et cause à Cologne en faveur des protestants qu'il haïssait, n'importe le pays auquel ils appartenaient. Cet amour des protestants allemands, il l'affichait volontiers à propos des démélés de l'archevêque de Cologne Truchsess (pp. 431, 441, 444); il traita en cette ville à la fois avec les Catholiques et les Calvinistes (p. 464).

En Angleterre, son rôle ne fut pas moins singulier. Il y manifestait des prétentions à la main d'Élisabeth, démarches que le prince d'Orange devait nécessairement favoriser ' et qui aboutirent à un échec complet Ce qu'il lui fallait surtout, c'étaient des ressources financières; ses affaires étant, dans ce moment, bien décousues, selon l'expression de l'auteur du Registre-Journal de Henri III '. Dans le but de mettre ses finances à flot, il adressa au grand trésorier d'Angleterre une lettre par laquelle il le priait de prendre en considération les dépenses excessives qu'il était obligé de faire, et auxquelles il ne pouvait satisfaire sans les secours de la reine. « Il compte, dit-il, sur la bonté, faveur et secours de sa maîtresse, sur sa libéralité habituelle, dont il ne pouvait croire qu'elle puisse être refroidie ». Charretier, un de ses agents les plus adroits, fut chargé de faire connaître cette situation et de négocier l'affaire (p. 513).

Cet agent devait, en outre, se présenter dans le même but à Élisabeth « sa maîtresse » (p. 514) et au comte de Sussex (p. 513). Toutes ces démarches, toutes ces humbles suppliques n'aboutirent pas. Élisabeth ne voulait pas délier les cordons de sa bourse en faveur de son prétendu, qu'elle avait leurré avec adresse, dans le but de l'empêcher de faire cause commune avec ses ennemis, ainsi que le désirait Philippe II 3. Elle ne voulait pas compromettre ses finances.

- 1 GROEN VAN PRINSTERER, tome VIII, page 157.
- ' Journal de Pierre de l'Estoile, p. 163.
- ⁸ Voyez, à propos de ce projet de mariage, les Mémoires de Nevers, t. I, pp. 474 et 603.

La lettre qu'elle adressa à ce sujet à son amant (p. 515) est conçue dans des termes tels, que nous en aurions suspecté l'authenticité si la copie n'en avait été trouvée dans les papiers de Charretier, saisis par le gouvernement espagnol. La reine « se fâche de ce qu'il veut épuiser son petit trésor; célant voz yeulx qu'ils ne voient à combien d'incommodités, deshonneur et perte à consomption de tant de dépenses sont arrivez, qu'eussent estez mieulx emploiés ou en Irlande ou ailleurs pour mon service... mais là comme aiant besoing plustost d'un roy qui n'aubroit aultre charge sur son dos ou au pis aller d'un ou deulx ensemble, ne vous desplaise que je ne vous desoive que je ne me prens pour princesse si riche... O! qu'il me rode le cœur, que l'aspect de vos messagiers se dict commune-

Archives de l'audience, registre 488, intitulé : Papiers saisis sur le Sr Charretier, secrétaire du duc d'Anjou, en 1585. - Une lettre de Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur de Philippe II en France, adressée au roi le 26 juin 1585, et conservée à Paris dans les Archives nationales, liasse B, 55, nº 211, fait connaître comment ces papiers tombèrent entre les mains du prince de Parme. C'étaient des bateliers de Pardieu, Se de la Motte, qui s'en emparèrent à Gravelinnes. Nous donnons ici la copie de la table qui précède ce recueil : a. Commission pour le S. Charretier pour lever du trésorier d'Angleterre la somme de exx mille escus, signée par Monsieur, en date du 29 de may 1585; b. une copie de certaine lettre incerto nomine, qui semble estre escript de l'ambassadeur de France à une aultre ambassadeur, donnée de Londres le xxvii de may; c. une lettre à Mª d'Appully, maistre de la garderobbe du ducq d'Alençon au Sr de Chastelnau, ambassadeur du roy de France en Angleterre, faysant mention que le Sr Chartier est instruiet de tout ce qui se passe au roiaulme; d. lettre de Walsingham à Charretier touchant certains bateaulx d'Anglois prins à Dunckereque; e. copie d'une tettre du due d'Alençon au grand trésorier du xxix de may, faisant mention de vouloir embrasser sa cause envers sa maistresse la royne; f. une aultre de semblable substance au St de Walssingham requirant sa faveur; g. information du Sr de la Fougère sur le faiet du ducq d'Alençon en Anvers, Bruges et plusieurs aultres villes en Flandres; h. déposition d'un Anglois sur le tumulte advenu à Dunckerque; i. discours sur les raisons qui ont meu le ducq d'Alençon à enprendre le faiet d'Anvers et aultres villes; k. remontrance de Mr le cardinal de Granvelle au roy sur le faiet de ces troubles; t. l'accord du ducq d'Alençon avecque les députez des Estats généraulx faiet à Bordeau; m. une requeste et protestation de catholicques en France au roy, et que pour l'église sont contrainets de prendre les armes contre les hérétiques; n. copie d'une provision de premier maistre d'hostel pour le Sr de Manassière; o. lettre du Sr de Chastellinault à Mr de Quese, secrétaire du dueq; p. lettre

ment en Angleterre estre hérault d'argent, comme s'ils n'eussent aultre fin que telle commission 1 ».

Cette missive d'Élisabeth ne laissait plus au prince l'espoir d'obtenir des fonds en Angleterre, il lui en fallait néanmoins à tout prix. Comment se les procurer? On prétend qu'il livra Dunkerque aux Espagnols moyennant certaines sommes, ce qui est loin d'être prouvé. Mais ce qui est plus certain, c'est que son agent en reçut pour remettre Bergues-Saint-Winnock au seigneur de la Motte (pp. 607, 623, 628).

Dans une autre lettre, écrite par la reine à d'Alençon, elle dit, après lui avoir adressé quelques compliments : « En premier lieu, je vous suis trop obligée en faisant élection d'un esprit qui vault si peu que le mien pour con duire choses de si grande conséquence, et vous promects que si ne verrois un asseuré fondament sur quoy bastir une meilieure espérance de bon effect que le premier, vous me pardonnerés à me laver les mains de n'en estre participant de vostre ruine; un chacun naturellement évite le mal esprouvé et a peu de raison rentrer en la passe dont on eschappe. Pourtant j'en n'aulrai garde de vous mectre encores ès marretz dont naguerres estes échappé; mais pour ne sçavoir les particularités d'offertes et demandes, je me remicts à quelques aultre advertissement après leur arrivée et vous souhaite d'avoir saiges. »

dudit Sr de Chastellnault au ducq de Crédance, remeetant le tout audiet Charretier; q. lettre dudiet Sr de Chastellenault à ses nepveuz; r. lettre du mesme au ducq; s. lettre du mesme à Mr de Fervacques; t. lettre du mesme à Mr de Pybrac; u. une lettre du mesme au Sr d'Alfaran; x. (sie) l'instruction du duc d'Alençon pour ledit Charretier; y. lettre du duc d'Alençon à Mr de Walsingham, touchant l'argent, escripte de sa propre main; z. lettre du duc au grand trésorier; z. lettre du ducq au comte de Sussex; aa. copie d'une lettre du ducq d'Alençon au comte de Sussex; bb. copie d'une lettre au milort; cc. copie d'une lettre au milort d'Effort; dd. copie d'une lettre à M. d'Aton; ee. copie d'une lettre au milor Muart (?); ff. copie d'une lettre au Sr de Walsingham; gg. copie d'une lettre en ciffre; hh. copie d'une lettre de la royne d'Angleterre au ducq d'Alençon; ii. une aultre copie de la lettre de la royne d'Angleterre audit Ducq; kk. ung discours sur ce temps; ll. ung aultre discours faiet au pape; mm. l'examen du secrétaire Charretier.

¹ Voyez Baron Kervyn de Lettenhove, Les Huquenots et les Gueux, t. VI, p. 416.

Un prélat bien distingué, le cardinal de Palerme, disait dans une « remontrance » adressée au pape vers 1583 : « Ledit duc d'Alençon, frère du roy, qui se voit filz de fortune, nay (né) pour entreprendre de haulx faitz, nourry aux armes et affaires d'estat, a entrepris un faict auquel, par nécessité, il se servira de toutes sortes de gens indisséremment pour parvenir à ses desseings, qui ne tendent qu'à conquestes, sans faire différence ny exception de religion, ayant faict une ouverture entre les peuples belgiques soubz l'unyon et liberté des consciences des ungs et des aultres, et avec un si commun contentement et mesmement des Catholiques, qu'ils y auront treuvez privez de leur religion, tant par les traictez du roy d'Espaigne faietz à Gand, que par les Estatz de leurs provinces, qu'ils ne songent maintenant à aultre chose qu'à se maintenir les ungs avec les aultres; chose qui a trayné une si grande conséquence, que bientost une partie de l'Italie, qui n'atend que la mort du roy d'Espaigne pour entrer en révolution et changement, se gâtera soubz les mesmes conditions que les dits Pays Bas entre les bras dudit duc d'Anjou... Quant au roi d'Espaigne, estant, comme il est, chargé d'afaires contre les infidelles en Afrique et sur les advenues de l'Italie et de la Cicille et d'ailleurs, occupé à la dessence de Portugal, à la conqueste de la Tercière et des Indes orientalles sur Portugays, voyant ledit due d'Anjou appuyé de la France, des Allemaignes, d'Angleterre, d'Escosse, de Suède, de Danemarc et des Suisses, il sera contrainct de fermer les yeux et de prouvoir à son faict, sans entrer en aucune considération de la religion et du Sainct Siége, comme pour preuve il l'auroit monstré par ledit traicté de Gand, au moyen duquel la religion catholique et l'auctorité de V. S. demeurent anéantiz en Holande, Zélande, Gueldres, Frize et en la plus part des aultres provinces des Pais-Bas, et puys il a certainement offert des moyens aux Huguenaulx de France, aussi bien qu'aux Catholiques pour se maintenir en division !. »

¹ Registre 488 de l'audience, fol. 89.

Ce portrait du duc d'Alençon est tracé de main de maître; il est d'une ressemblance frappante.

En dépit de tous ces contretemps, le duc étant arrivé à Paris, sit des levées de troupes auxquelles son frère Henri III n'était pas étranger, malgré les démentis qu'il en donnait aux intéressés (pp. 572-575). Alexandre Farnèse était averti, de son côté, de tout ce qui se passait en France entre le duc et sa mère et entre celle-ci et son sils aîné Henri III (pp. 575 et suiv., 589, 590, 601, 608, 610, 656, 638, etc.); les renseignements sur les saits et gestes d'Alençon ne faisaient pas désaut au gouverneur général. Un jour, un Français du nom de Balduyn, arrivé en poste de Paris à Gravelinnes, se présentait au commandant dans le but de faire part à Farnèse des intrigues de la cour. Valentin de Pardieu conçut des doutes sur sa mission qui, à son avis, tendait à connaître les forces dont le généralissime disposait, les localités qu'elles occupaient, et surtout s'il était question de faire au roi de France une guerre que celui-ci redoutait.

Un point bien établi, c'est le désir du duc de conserver Cambrai, dont il s'était emparé en 1578 . Granvelle surtout tenait à la conquête de cette ville. « Si l'on parvenait, dit-il, à embarquer Alençon dans l'entreprise d'Irlande, ce scrait à la condition de nous rendre Cambrai, et à charge de Sa Majesté de l'assister dans l'exécution du projet sur l'Irlande et de lui faire épouser la reine d'Écosse, plus jeune et plus belle que celle d'Angleterre (p. 177).

Plus Alençon tenait à la conservation de cette place comme point stratégique, et, malgré la pénurie dans laquelle il se trouvait, continuait à la ravitailler (pp. 505, 358, 575, 590, 601, 608, 610, 658), plus aussi Granvelle insistait sur la nécessité de la reprendre (pp. 580, 404). Cette persistance de la part du Cardinal s'explique facilement. Cambrai, ville forte, com-

¹ Voyez aussi Groen van Prinsteren, tome VIII, page 322.

Archives de l'audience, liasse 228, lettre du 16 octobre 1583.

L

mandait au pays environant et servait de point de départ à tous les efforts des Français pour attaquer Câteau-Cambrésis et les places voisines '. C'était surtout Emmanuel de Lalaing qui se préoccupait de cette situation si compromettante pour le Hainaut '.

De son côté, Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, insistait particulièrement sur sa rentrée en cette ville, afin de pouvoir toucher ses émoluments, dont une partie avait été assignée sur les revenus de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai. Cette situation était d'autant plus déplorable pour lui, que pendant son absence Robert de Forvy, prévôt de Cambrai, soutenu par ses complices (p. 188), était parvenu, avant de quitter cette ville « par ruses et finesse, avoir inesperement trouvé et découviert le lieu où l'on avoit mys et caché tous les reliques, trésors et littrages de son église desquels il s'est vanté avoir assez de s'aider en toutes occurences et nécessitez; laquelle s'offrant maintenant telle que l'on voit en son endroi, il ne faut pas douter qu'il n'en fasse deniers pour fournir à toute telle rençon que l'on voudra lui demander. Ce qui seroit l'entière ruine de son église et perte de tant de dignités qui ont été conservés il y a peut être mil ans et plus, outre l'indignité et valeur presque inestimable » 1. Dénué de toute ressource, l'archevêque resta à charge de l'abbaye précitée de Saint-Martin, à Tournai.

C'était Inchi, un des partisans les plus dévoués du parti français, qui

¹ Lettre d'Antoine de Gougnies, du 4 octobre 1885. (Archives de l'audience, liasse 228.)

Le 27 juin 1585, il écrivit à Farnèse: • A Cambrai il y a grande nécessité et cherté de vivres; de façon qu'en pourrait empécher la garnison de s'emparer des récoltes. Il y a lieu d'espérer qu'elle ne pourrait tenir plus de deux ou trois mois. Ce qui m'est confirmé par sept ou huit soldats wallons de Cambrai qui se sont rendus. Ils avaient déclaré aussi qu'il y avait eu une albarotte (rixe) entre les Français et les bourgeois •. De la Pierre écrivit, le 4 mai 1585, à Farnèse que • le menu peuple de Cambray se serait depuis longtemps voulu altérer et prendre les armes contre les riches bourgeois, et ce au moyen de la nécessité des vivres •. Le tout avait été appaisé par le magistrat, qui acheta des vivres. (Archives de l'audience, liasse 225.)

³ Archives de l'audience, liasse 223, lettre du 5 mai 1585.

avait introduit les troupes d'Alençon à Cambrai ¹. Cette ville était toujours le point principal de la convoitise des belligérants. Farnèse tenait beaucoup à s'en emparer, afin de faire disparaître le dernier refuge des forces du duc sur les frontières des Pays-Bas.

Les agents du gouverneur général avaient constamment les yeux fixés sur les événements qui se passaient dans cette ville. La Pierre, gouverneur de Landrecies, s'en occupait activement. Pendant le mois de mai, il annonça à Farnèse que le peuple y avait pris les armes contre « les principaux et riches habitants, par suite de la disette qui y régnait ». Ce soulèvement avait été apaisé par suite de la promesse du magistrat de faire entrer en ville une bonne provision de grain. Ces vivres étant achetés en France, La Pierre proposa au gouverneur général d'empêcher l'entrée de ces céréales dans la ville, « et l'on verait bientôt ledit Cambray réduit à toute extrémité. Pour y parvenir, serait bien requis leur ôter aucuns forts bâtis entre la France et cette ville, si comme Montescouvet, Lesdain, Crèvecœur et autres à l'entour qui leur servent beaucoup, principalement Montescouvet ...

Loin d'être chassés de Cambrai, les Français commencèrent le siège de Câteau-Cambrésis. Antoine de Gougnies annonça ce fait à Farnèse dans une lettre datée de Valenciennes, 4 octobre 1583 ³.

- ¹ Voyez Groen van Prinsterer, tome VIII, page 263. Le baron d'Inchy fut l'agent le plus actif du due à propos de cette conquête. Voyez aussi Duront, *Histoire de Cambrai*, 6º partie, p. 26.
 - ' Lettre du 4 mai 1585, aux Archives de l'audience, liasse 223.
- * L'ennemi y était arrivé avec six pièces d'artillerie, desquelles l'une était déjà menée au bas de la montagne, derrière le château de Montplaisir, et le reste étoit demeuré environ une bonne demi lieu du château sur le haut. Et deux hommes de pied étaient venu sonder le fossé du côté de la tenure d'eau, qui est à l'endroit de la maison de l'évêque, lesquels ont été châssés à grands coups de cailloux et harquebusade. Et le châtelain a fait tirer cinq ou six coups d'artillerie pour advertir à Landrecies. On sait que pour la grosse pluie qu'ils avaient eu en marchant, ils n'aient su avoir avant leur artillerie, ou qu'ils aient eu avertissement que nous étions à cheval pour les aller trouver, ils se sont retirés bien deux heures avant le jour avec leur artillerie vers Troisvilles et Berty, où ils

Malgré un premier échec, le duc d'Anjou voulut chasser les Espagnols du Cambrésis. Il prit Arleux, l'Écluse et tous les autres postes des environs. La garnison de Câteau eut beau se défendre pendant plusieurs jours, la place fut emportée; tout y fut exposé au pillage, les femmes et les filles violées, quoique la peste régnait dans toutes les maisons.

En dépit de tous les efforts de Granvelle en vue de reprendre Cambrai, cette ville resta entre les mains d'Anjou. Au moment de son décès, arrivé le 10 juin 1584, elle tomba en partage à Henri III, en vertu du testament de son frère '.

VII.

Un des épisodes les plus remarquables de la vie militaire d'Alexandre Farnèse est celui de la guerre de Cologne, en 1583, quoiqu'il n'y ait exercé aucun commandement. Placé entre les forces du duc d'Alençon au midi et celles des États généraux au nord, Alexandre résolut de déblayer la Campine ². Le succès de ses armes dans cette partie du pays et aux environs devait lui permettre de lancer ses troupes victorieuses contre l'ennemi quand il le jugerait convenable. Ses combinaisons

avoient été logés auparavant, ayant laissé derrière quelques boulets et instruments de pionniers, ensemble quelques piques d'infanterie. • (Archives de l'audience, liasse 228.)

¹ Dupont, Histoire de Cambrai, 6º partic, pp. 48, 53.

^{*} Voyez à ce sujet : « Discours véritable de la route du mareschal de Biron, conducteur de l'armée des Rebels, advenue le vendredy, 18 juin 1885, sur les digues de la mer, près de la ville de Steenberghe ». (Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. II, p. 269.) Il faut entendre dans cette relation par la campaigne, la Campine.

étaient en ce moment facilitées grâce à des négociations qu'il avait entamées en Flandre. Les insurgés y étaient devenus tout à fait impuissants ¹. De cette manière il tenait en respect les troupes françaises au service d'Alençon, et pouvait prendre l'offensive en Gueldre quand il le jugerait convenable ¹. Par suite de cette position stratégique, il était à même d'empêcher la jonction de ses adversaires, de les battre successivement et séparément à l'occasion.

Un événement inattendu contraria vivement ces combinaisons. Gebhard Truchsess, baron de Waldburg, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut nommé, le 5 décembre 1577, archevêque de Cologne en dépit de la compétition d'Ernest de Bavière. Cette nomination cut lieu grâce aux démarches faites auprès du Saint-Siège par Otton Truchsess, cardinal-évêque d'Augsbourg.

Jusqu'en 1581 le nouvel archevêque de Cologne dirigea convenablement son diocèse, lorsque, séduit par les charmes d'Agnès de Mansfeld, chanoinesse de Gerisheim, il changea complètement d'allures ⁵. Oubliant ses devoirs, ses promesses, ses serments, il voulut séculariser à son profit l'électorat de Cologne, se joignit aux princes protestants afin d'extirper le catholicisme dans son diocèse, en dépit des efforts du sénat et du chapitre de Cologne pour conserver la foi ancienne. En février 1583, il épousa publiquement sa maîtresse.

Les villes et les princes protestants virent dans cet événement le moyen

¹ Voyez à ce sujet la lettre que le Taciturne adressa au comte Jean de Nassau, et dans laquelle il dit : • Die sachen in Flanderen dermaszen geschaffen und so weidt gebracht, das man sich täglichs zu beförchten die gantze Graveschafft würde sich dem feindt übergeben • . (Groen van Prinsteren, tome VIII, p. 329.)

Le prince d'Orange était si embarrassé par suite de cette tactique, qu'il dut faire des armements extraordinaires pour empêcher l'invasion de la Gueldre. (Groen van Prinsterer, tome VIII, page 572.)

AB ISSELT, De bello Coloniensi, pp. 11 et suivantes. Voyez au sujet d'Agnès, les renseignements fournis par Barthold dans Raemen, Historisches Tasschenbuch, de 1846, p. 22.

de faire triompher leur cause. Ils se décidèrent à assister Truchsess et choisirent à cet effet le palatin Jean Casimir en qualité de chef de la nouvelle guerre. Des fonds furent recueillis dans ce but; une croisade sans plan arrêté fut dirigée contre les catholiques de Cologne.

De leur côté, le pape Grégoire XIII et l'empereur Rodolphe II firent, mais en vain, des démarches afin de ramener Truchsess à son devoir.

A la suite de l'intervention des protestants et des nombreux réfugiés des Pays-Bas à Cologne, les catholiques eurent peur; ils se crurent perdus et appelèrent les Espagnols à leur secours .

Le prince d'Orange ne manquera pas l'occasion d'intervenir dans cette situation, qui devait nécessairement contrarier les plans de campagne de Farnèse. Cologne pouvait devenir, à un moment donné, le centre des forces des protestants allemands, prêtes à se jeter sur les Pays-Bas, à y arrêter les armées espagnoles dans leur action offensive et donner les coudées franches aux troupes des insurgés.

En présence de tous ces faits, le pape excommunia Gebhard; l'empereur le proscrivit; une nouvelle élection eut lieu, et Ernest de Bavière, évêque de Liège, l'ancien concurrent évincé de Truchsess, fut nommé électeur de Cologne, au grand contentement de Marguerite de Parme (p. 247).

De son côté, l'archevèque déchu s'empara de Bonn, leva une armée, battit ses ennemis à Huls (9 novembre 1583) sans avoir pu reprendre son ancienne position à Cologne, qu'il menaçait toujours. Force fut donc à l'Espagne d'intervenir si elle voulait conserver les Pays-Bas.

De prime abord, Granvelle comprit toute la gravité de la situation. Les

¹ Groen van Prinsterer, tome VIII, pages 316 et suivantes. Bref discours des choses qui se sont passées en la ville de Bruges; imprimé dans les Annales de la Société d'Émulation de la ville de Bruges, 2° série, t. II, p. 430.

Voyez à ce sujet Strada, tome II, pages 283 et suivantes. — Bor, Nederlandsche oorlogen, liv. XVIII, fol. 3. — Hooft Nederlandsche historie, p. 837. — Lossen, Der Kölnische Krieg, p. 733. — Nunciaturberichte aus Deutschland, 3° partie, p. 357.

affaires de Cologne sont bien mauvaises, dit-il à Broissia; j'en ai écrit au roi, à la cour de l'empereur, à Rome, en indiquant le remède à employer. C'est tout ce qu'il pouvait faire. « A la vérité, la voie suivie par l'archevêque serait dangereuse et de grande conséquence, elle aura de mauvaises suites; mais je ne la tiens pas pour irrémédiable... L'archevêque nous a grandement abusé en s'affichant comme bon catholique et grandement affectionné au service du maître », d'après les renseignements fournis par le duc de Terranova et par le prévôt Fonck (p. 17). Ses doléances à ce sujet ne furent pas moins grandes quand il en écrivit à Marguerite de Parme. Cette affaire le chagrinait, dès qu'il en avait été averti par la princesse. Il en avait informé le roi, l'empereur et le pape. Le nonce prit enfin l'affaire à cœur. « Il se faut aider, dit-il, de la faveur des princes voisins et assister la ville de Cologne, puisqu'elle se montre bonne pour la religion et à ceux du chapitre. » Farnèse, ajoute-t-il, n'y fera pas faute; mais il lui faut de l'argent et des vivres (pp. 58, 39). C'était précisément le grand défaut de la situation. Jamais l'Hazienda n'était prête à fournir des fonds; des malversations y étaient constatées (pp. 60, 200, 305 et 416). Le Cardinal le répéta encore à Broissia, en ajoutant qu'il en avait écrit au roi, à l'empereur, aux évêques d'Allemagne et au duc de Bavière. Il faut, dit-il, agir immédiatement contre Truchsess, le remplacer sans retard. La noblesse de Franconie, de Westphalie et plusieurs personnes intéressées feront, pour le soutien de l'Église, bon office (p. 54). Comprenant la gravité de la situation. Marguerite encourageait le Cardinal à faire auprès du roi des démarches pour qu'il tint la main aux négociations à propos de cette affaire (pp. 100, 158). Morillon annonça (25 avril) que les chevau-légers d'Italie, au service d'Espagne, avaient donné « une bonne main » aux reiters de l'apostat de Cologne, qui ne se sont guère défendus et ont perdu 450 chevaux (p. 163), Malgré cet avantage, Morillon comprit combien le prince d'Orange et ses adhérents pouvaient tirer parti de la situation de Cologne, a et si le Français peut y mettre le pied, il sera dissicile de l'en faire déguerpir. Il y maintiendra l'apostat, qui est soutenu par plusieurs seigneurs et princes, malgré leur peu de pouvoir, et se soucient peu du bien des églises pour leurs parents, prétendant les maintenir et aussi donner des femmes quant et quant » (p. 163). Le comte d'Aremberg intervient, il est vrai, mais son action n'est pas grande, parce que dans le chapitre il y a plusieurs jeunes gens qui désirent se marier (ibid.). En attendant un meilleur résultat, Granvelle ne pensait pas, malgré les secours fournis par l'Espagne sous la conduite du comte d'Aremberg, qu'il y avait lieu de songer à placer à Cologne le cardinal d'Autriche (p. 167). Ces secours se composaient de trois mille fantassins et de quinze cents cavaliers. Il fallait placer à Cologne, selon sa manière de voir, l'évêque de Liége, pendant que le palatin faisait de son côté des efforts pour que le Cardinal, envoyé par le pape, ne pût arriver dans l'archevêché (pp. 170, 190, 194, 195, 201, 210).

Si les affaires de Cologne trainaient en longueur, ce n'était pas la faute de Granvelle. Selon sa manière de voir, il était temps d'agir d'autant plus vite que les princes protestants ne seraient pas disposés à soutenir à leurs frais une guerre longue et difficile. Le comte d'Aremberg déclara, en effet, dans une lettre adressée à Farnèse, que les princes protestants voulaient bien se mêler des affaires de Cologne « à la condition de ne déboursser beaucoup de deniers pour donner assistence à l'archevêque » (p. 488). Si l'on avait chassé Truchsess de prime abord, comme le voulait Granvelle, tout aurait été terminé immédiatement. Ensin, dit-il, nous devons espérer que « Dieu aidera sa cause si on y procède comme il convient et même pour être les Français fort déscriés en Allemagne depuis l'affaire d'Anvers, et parceque leurs conditions sont partout tant connues et voyent le peu de consience que l'on peut avoir en eux » (p. 259). Morillon partageait cette manière de voir. En annonçant à son correspondant que l'apostat de Cologne recrutait des gens de guerre et attendait le palatin Jean-Casimir, il redoutait l'intervention de la France, qui pourrait bien « brasser quelque chose contre Liége, que les Brussellois traitent hostilement. Nous sommes peu forts du côté de Cologne. Toutesfois il importe beaucoup de ce côté » (p. 303).

Dans une lettre adressée à Broissia, Granvelle déclare que les affaires de Cologne vont mal par suite d'une cause qu'il connaît bien, mais sur laquelle il ne peut s'expliquer. Néanmoins il a de l'espoir, car ni le Palatin, ni sa suite, ni son fameux conseiller Butrick, placé à la tête des Gascons qui sont au service de Truchsess, n'ont les moyens de se soutenir longtemps, et les Allemands, auquels on permet de rôder et de piller, veulent être payés avant tout. « Je me ris, dit-il, de ce que l'on prétend que le prince d'Orange ou les rebelles lui fourniront des secours. Ils ont de la peine à trouver les moyens de se soutenir eux-mêmes. Où trouveront-ils de quoi fournir à d'autres? Ils feront du mal, et les pauvres le souffriront, ce qui me déplait, mais enfin le tout cessera, et l'élu (Ernest de Bavière) se soutiendra bon gré mal gré. » Cependant il ne voyait pas avec satisfaction que Bonomo, évêque de Verceil et nonce à Cologne, plus zélé que prudent. s'attaquât aux chanoines « desvoiés ». Il aurait fallu, avant tout, pourvoir à l'affaire principale, puis entamer le reste (p. 377). Le Cardinal fait allusion ici à quelques jeunes chanoines de Cologne, très disposés à suivre l'exemple de Truchsess.

Farnèse n'avait pas seulement à redouter l'intervention des princes protestants dans les affaires de Cologne. Le duc d'Alençon devait naturellement y avoir sa part. Il négociait, nous l'avons dit plus haut, à la fois avec les protestants et les catholiques. Les protestants nièrent naturellement cette intervention dans un document que nous avons sous les yeux et intitulé: « Sommaire d'une lettre escripte par quelques députez et quelques princes électeurs et comtes de l'empire cydessoubs mentionnez », daté de Cologne, le 28 janvier 1583 ¹.

TOME X.

[·] Les députez requièrent S. A. de ne vouloir croire que l'archevesque de Couloigne ay voulu entrer ou condescendre en conspiration et haction avec le duc d'Alençon, selon que le prince d'Aremberg at donné à cognoistre en l'assemblée audit Couloigne, et qu'il plaise partant à S. A. pour éviter toutes

Malgré ces protestations, les envoyés du duc de Savoie près de la cour de Vienne et les faits contraires allégués par le cardinal de Côme ¹, établissent qu'Alençon entretenait des correspondances avec Truchsess, et qu'il envoyait à Cologne des agents dévoués. Il est bien reconnu aussi que les soldats français prirent une large part à la guerre.

A Bonn, par exemple, ils eurent avec les Allemands des querelles qui finirent par une prise d'armes, dans laquelle ils succombèrent (p. 629).

Cette protestation avait un but, celui d'empêcher les Espagnols de s'occuper des affaires de Cologne, tandis que Bucho Aytta engageait fortement Farnèse à intervenir « et exécuter ce qui concerne le service de Sa Majesté et assurer ceste ville et état électoral en l'observance de la religion catholique et à la dévotion de Sa Majesté. Ce qui se fera en avançant à l'état électoral un archevêque catholique et bien affectionné au roi et à ses affaires, de purger cette ville de l'infection et auteurs des troubles retirés des Pays-Bas en cette ville ² ».

A l'appendice, nous avons inséré bon nombre d'actes qui jettent un grand

inconvénients, de rappeler et faire retirer les susdits gens de guerre, que sont désià passez la Meuse et ce pour les raisons mêmes comprises par celles de l'archevesque dudict Couloigne du 30 novembre 1582, et du 30 janvier 1583, lesquelles n'est besoigne icy de répéter. • Cette protestation était signée de : • Jean, due des Deuxponts; Albert, comte de Nassau et Saarbruek; Wolfgang de Wildensteiu; Louis Colmar; de la part du due Casinir: Fabien Burg, Nicolas Dobbimus; de la part du due Richard, comte palatin: Henri Geispilzheim, Jean Knauff de Tudesheim; de la part du due Louis de Wurtemberg: Gedeon d'Ostheim, docteur Balthasar Eysengrein; de la part du landgrave de Hesse et ses frères, Guillaume et Louis: Rodolphe-Guillaume Raw-Holtchausen; de la part du landgrave Georges de Hessen: Jean Pistorius Nidel; Jean, comte de Nassau-Catzenellebogen, le cadet; de la part de la ville d'Augsbourg: le docteur Bernard Botzleigen • . (Archives de l'audience, liasse 220.)

- ¹ Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3° série, t. 11, p. 268. Ces agents disent : d'Alençon pourra donner plus de chaleur aux affaires de Cologne, et sous prétexte de secourir Bonn, y introduire des Français, qui s'en rendront maîtres, ainsi que de quelques autres places du Rhin, et de cette manière, compliquer la situation des Pays-Bas . Nunciaturberichte, p. 470.
 - Lettre du 5 mars 1585, dans les Archives de l'audience, liasse 221.

jour sur les affaires de Cologne, si intimement liées à celles des Pays-Bas. Ce sont des rapports de l'agent Herman de Moesenbroeck, Muysenbroeck ou Mysenbroeck, de Bucho Aytta, neveu de Viglius et prévôt de Saint-Bavon à Gand; de Charles, comte d'Aremberg, qui remplit un rôle important dans ces affaires et donne les renseignements les plus complets sur les événements auxquels il assistait; la lettre si pressante que Farnèse adressa aux électeurs de Mayence et de Trèves et aux ducs de Wurtemberg et de Juliers, afin de les ramener à la cause de la religion catholique et du roi d'Espagne (p. 452); les plaintes de l'Empereur, adressées au gouverneur général, au sujet des excès commis par les troupes dans l'électorat de Cologne (p. 460); la lettre que Farnèse adressa à Rodolphe II pour qu'il s'intéressât vivement aux affaires de cette ville (p. 470); la réponse de l'Empereur à ce sujet (p. 472).

Les rapports du comte d'Aremberg méritent surtout une attention spéciale à propos des opérations des belligérants, des excès et brigandages de la soldatesque, qui finit par ruiner complètement les habitants du pays de Cologne; la mauvaise situation des finances royales; le défaut de payement de la solde due à l'armée espagnole; les révoltes et mutineries des soldats par suite de ces défauts; les instructions que le comte d'Aremberg reçut de Farnèse; la conduite de Frédéric de Saxe-Lauembourg, chorévêque de Cologne, qui aspirait à remplacer Truchsess ; la manière d'agir du clergé et de la noblesse de Cologne, du docteur Gail, du comte d'Isembourg, ci-devant archevêque de Cologne et beau-frère du comte d'Aremberg; les faits et gestes du comte palatin et de ses alliés; la conduite des électeurs Auguste de Saxe et de Jean-Georges de Brandebourg; du comte de Nieuwenaar, toujours prêt à se jeter dans toutes les querelles de religion; des membres de la maison de Bavière; la part d'intervention dans les affaires de Cologne des ducs de Lorraine et d'Alençon ; du comte de Mandersiheit et d'agents français; tous ces faits, tous ces rapports si nombreux, si détaillés et si véridiques du comte d'Aremberg jettent un grand jour sur la guerre

de Cologne, un des épisodes les plus attachants de la lutte entre l'Espagne et les Pays-Pas.

Un des documents les plus remarquables, publiés à l'appendice au sujet de cette guerre, est le rapport présenté, à propos des affaires de Cologne, à la cour de l'Empereur par les trois électeurs séculiers, le 10 avril 1583 (p. 474), rapport dans lequel ils font connaître la situation de l'électorat de Cologne et celle de la question religieuse dans ce pays.

La lettre de Philippe II, adressée, le 2 mai (p. 488), au magistrat de Cologne, fait connaître le devoir qui lui est imposé d'intervenir dans les affaires de cette ville et de combattre à la fois l'hérésie et les rebelles des Pays-Bas. Le Roi était d'autant plus disposé à soutenir le nouvel archeveque de Cologne que, dès 1557, il avait voulu engager son prédécesseur à contracter avec les autres électeurs ecclésiastiques des environs du Rhin et le duc de Juliers une alliance contre la France.

Afin de se faire une idée de la conduite de la soldatesque dans l'électorat de Cologne, le lecteur consultera avec fruit la lettre de Bucho Aytta, adressée au gouverneur général, lettre dans laquelle il trace le tableau le plus sombre des excès de l'armée (p. 491). Le lieutenant-colonel du comte d'Aremberg, dit-il, ayant voulu tirer vengeance de la conduite de quelques soldats recrutés en Allemagne et assassinés par les paysans, ses hommes se sont débandés, ont attaqué indifféremment tous les villageois, se sont jetés sur leurs maisons qu'ils ont pillées et incendiées, ont massacré une partie des habitants et emmené les autres avec leurs bestiaux. « C'était pitié à voir la dévastation et l'incendie pendant deux jours. » L'épouvante de cette catastrophe dans les provinces limitrophes a été telle, que les gens de bien et les catholiques sont accablés de confusion : « con grandissima confusion », « Je ne puis décrire, continue-t-il, combien les troupes royales sont devenues odieuses » (p. 493). N'oublions pas d'ajouter à ce triste tableau que Bucho Aytta est un agent espagnol qui surveillait la conduite de ses amis et coreligionnaires.

Les soldats placés sous la conduite de Jean Manriquez sont désignés dans les correspondances comme les plus insubordonnés. En vain réclamèrentils leur solde, jamais ils n'en reçurent le payement; et lorsque le comte d'Aremberg s'adressa à l'archevêque pour en obtenir des fonds, le prélat déclara rondement qu'il n'en avait pas. De manière que les gens de Manriquez « s'en allèrent piller les villages à deux et à trois lieues à la ronde » (p. 569).

Les soldats d'Ernest de Bavière n'étaient pas moins mauvais. Dans une de ses lettres, le comte d'Aremberg assirme qu'ils brûlaient les maisons, branchataient les villages, tuaient les paysans sans pitié (p. 584). Un jour, le comte assista à une scène dont il fut lui-même témoin oculaire. Un des soldats du régiment de Manriquez et ceux du capitaine Codewits se prirent de querelle entre eux. Irrité au suprême degré, Codewits tua un soldat. Mal lui en prit : à son tour il fut assassiné (p. 638). Toutes les lettres, si nombreuses, si véridiques et si détaillées, que le comte d'Aremberg adressa à Farnèse font connaître la triste situation de l'armée espagnole dans le pays de Cologne, la pénurie des soldats, leurs révoltes, insubordinations, misères, réclamations.

La situation de l'armée de Truchsess et de ses alliés n'était pas meilleure. Les troupes de l'archevêque déchu se battaient entre elles. Nous n'en voulons pour preuve que les altercations à Bonn entre les Français et les Allemands.

Les Nunciaturberichte, que nous avons souvent citées dans ce volume, renferment bon nombre de renseignements au sujet des affaires de Cologne. Par exemple, au sujet du plan d'une union des forces catholiques en Allemagne ¹; la nécessité de choisir un nouvel archevêque en remplacement de Truchsess ²; les projets de Jean-Casimir, comte palatin ³; les

¹ Nunciaturberichte, t. I, p. 355.

^{&#}x27; Ibidem, p. 357.

¹ Ibidem, p. 371.

vues de Granvelle au sujet des affaires de Cologne '; l'action du pape dans ces affaires '; les relations entre le comte d'Aremberg et Farnèse; l'intervention du comte de Nieuwenaar; les correspondances entre le prince d'Orange et le duc d'Alençon, et une foule d'autres détails concernant notre pays et l'électorat de Cologne à cette époque. Battu, ruiné et désillusionné, Truchsess dût se réfugier le 26 avril 1584, avec sa femme, auprès du prince d'Orange, et résida dans le château de Rouwkoop, près de Leiden, où il a joui de certaines franchises d'impôts 's.

VIII.

Nous avons dit plus haut un mot relativement aux négociations entamées par Farnèse avec les villes de Flandre, afin de les rallier au gouvernement espagnol. Au nombre de ces cités, Gand était la plus récalcitrante; elle résistait à toute réconciliation avec une ténacité remarquable. « Plût à Dieu, disait Granvelle, que Gand et Bruges fussent réduites et tout le comté de Flandre à une bonne pacification; mais il faut l'oubliance générale des Athéniens » (pp. 206, 410). C'était le moyen que Farnèse avait employé avec un succès remarquable depuis le moment où le Cardinal le lui avait recommandé. Il le renouvela à propos de la ville de Gand.

Le gouverneur général avait déjà adressé aux Gantois des lettres par lesquelles il les engageait à faire une soumission complète. Ces lettres avaient été remises au gouverneur d'Audenarde, qui rendit compte de sa mission dans une missive du mois de janvier. Il y constatait que le peuple de Gand désirait la paix à la suite des querelles suscitées par les Français

[!] Nunciaturberichte, t. I, pp. 375, 391.

¹ Ibidem, p. 397.

^{*} Bor, liv. XVIII, fol. 4.

PREFACE. LV

du duc d'Alençon. Ce qui était vrai et conforme à l'opinion de Granvelle, lorsqu'il prétendait que les Flamands ne souffriraient jamais les Français. Les Gantois en vinrent à préférer la domination espagnole à celle de nos voisins du Midi. Ryhove, le fougueux Ryhove, et plusieurs de ses amis, finirent par partager cette manière de voir. C'était le gouverneur d'Audenarde qui annonçait ces résultats au gouverneur général en lui faisant savoir par son lambourin que ses lettres avaient été communiquées aux intéressés qui, à leur tour, les avaient envoyées à Anvers 1.

Au moment de recevoir cette missive, Farnèse expédia au grand bailli, échevins, grand doyen, corps et communauté de la ville de Gand, une lettre dans laquelle il disait : « Nous avons écrit certaines lettres pour vous donner à entendre comment le Roi et lui gouverneur général étaient prêts à les recevoir à toutes bonnes, justes et honnêtes conditions, en oubliant toutes choses mal passées ».

Farnèse attendait une réponse convenable; mais il fut averti que des ennemis du repos public, dans le but de maintenir leur ambition et de profiter des dommages de la ville, avaient supprimé ces lettres qu'il renouvela en langue française et en flamand ¹.

Nicolas d'Aubrement prévenait, un mois plus tard, le gouverneur général de la situation des affaires de Gand, qui étaient toujours au même point, sans qu'il y ait apparence d'une entente entre les habitants et les Français. Il ajoutait : « Suivant l'avertissement que j'ai eu, un personnage principal d'Anvers, poussant à un appointement avec lesdits Français, avait été arrêté, tandis que Ryhove avait été mis en liberté, après avoir été retenu prisonnier dans sa maison pendant deux à trois jours; de sorte qu'il ne lui était pas permis de recevoir des lettres sans les communiquer au peuple 3. » Farnèse crut devoir insister de nouveau auprès des Gantois pour qu'ils se

¹ Lettre du 26 janvier 1583, dans les Archives de l'audience, liasse 220.

¹ Lettre du 31 janvier 1583, dans les Archives de l'audience, liasse 220.

⁵ Lettre du 21 février 1593, dans les Archives de l'audience, liasse 220.

soumissent. Il renouvela ses offres, en avisant les habitants qu'on avait fait circuler en ville des lettres fausses écrites en son nom.

En septembre 1583, les Gantois firent encore des démarches dans le but d'engager Jean-Casimir, comte palatin, d'accepter la souveraineté du comté de Flandre (p. 613), et le mois suivant ils envoyèrent des députés en Allemagne pour que Hemhyze retournât au pays (p. 668).

Malgré toutes les démarches officieuses et bienveillantes de Farnèse, Gand ne se soumit qu'en 1584, nous le verrons dans le volume suivant.

IX.

Nous avons fait observer plus haut que les insurgés des provinces septentrionales des Pays-Bas étaient obligés, par leur position, de se livrer au commerce et à la navigation. C'était spécialement dans la Baltique qu'ils trafiquaient. Cette situation les obligea à entretenir des relations suivies avec les cours du nord, très bien disposées en leur faveur et peu sympathiques à l'égard de l'Espagne. C'était surtout la question religieuse qui exerça sur ces relations la plus grande influence. A différentes reprises le gouvernement espagnol fit des essais infructueux afin de contre-balancer l'action d'une diplomatie active et intelligente, pratiquée par les Provinces-Unies ¹. En 1583, un essai de l'Espagne dans le but de s'entendre avec la Pologne fut fait afin de supplanter dans ce pays les commerçants anglais et hollandais.

Étienne Bathori, peu disposé par sa position et ses antécédents en faveur de l'Espagne, semblait, vers 1583, changer d'allures sous ce rapport. Philippe II avait à se plaindre de la conduite de la reine d'Angleterre à

^{&#}x27;Voyez à ce sujet, notre travail intitulé: • Une mission diplomatique des Pays-Bas espagnols dans le Nord de l'Europe en 1894 •, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4° série, t. XI, p. 437.

son égard. Élisabeth s'était emparée des fonds que le roi envoyait aux Pays-Bas; constamment elle causait les plus grands dommages à l'Espagne'. Un Polonais, Nicolas Woythe de Malkendorf, dévoué à Philippe II, proposait d'arrêter à Elbing les marchands anglais, qui faisaient en cette ville un grand commerce. A son avis, un ambassadeur de Farnèse, traitant au nom de Philippe II, devrait s'entendre avec le roi de Pologne pour que, en compensation du dommage causé par Élisabeth, tous les « noirs marchands d'Angleterre fussent détenus ». Rien ne serait plus facile, à son avis. Les habitants des Provinces-Unies et les Anglais transportaient aussi beaucoup de marchandiscs dans le port de Saint-Nicolas en Moscovie. Il y aurait lieu d'en faire autant dans cette ville, comme à Elbing. Le grand duc de Moscovie, qui tenait en grande vénération l'empereur d'Allemagne, s'y prêterait probablement.

Woythe s'étant abouché à cet effet avec Don Juan de Borgia, ambassa-deur d'Espagne à Vienne, cet agent comprit immédiatement la nécessité d'entamer des négociations à cet effet avec le roi de Pologne. Néanmoins il ne fallait pas se dissimuler les difficultés d'une semblable combinaison en présence des grands profits que les Polonais retiraient de leur commerce avec les rebelles. En dépit de ces difficultés, Woythe demanda au roi de Pologne, et au nom du roi d'Espagne, de rendre justice à celui-ci. Le roi Bathori écrivit donc des lettres aux rebelles d'Anvers à propos de certaines plaintes qu'il faisait valoir à leur charge et auxquelles ils répondirent par une fin de non-recevoir. De là, de la part du roi de Pologne, un grand mécontentement qu'il s'agissait de mettre à profit. Il pourrait

Tome X.

^{&#}x27;Sigismond Cavalli, ambassadeur de Savoie en Espagne, dit dans sa relation: « la reine d'Angleterre a donné à Philippe II plus d'un motif de mécontentement; mais il le dissimule dans le but d'empêcher qu'elle ne s'allie plus étroitement avec la France » (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 2° série, t. VIII, p. 355). Voyez aussi ibid., t. IX, p. 80. Priuli, ambassadeur de Venise en Espagne, fait observer, de son côté, que Philippe a besoin de maintenir la paix avec le roi de France, qui peut nuire à sa puissance. (Ibid., t. IX, p. 7.)

permettre au roi d'Espagne d'exercer en Pologne des représailles contre les rebelles des Pays-Bas et favoriser les Espagnols.

Woythe s'était aussi entendu avec le vice-amiral du roi de Suède et autres capitaines de ce pays pour qu'ils fissent armer des vaisseaux aux frais du roi d'Espagne et attaquer ceux des rebelles, mettant à mort les marins ennemis ou en'capturant les meilleurs pour le service de la marine espagnole. Il fallait à cet effet des fonds, et Farnèse n'en avait guerre. Il ne pouvait pas même payer ses troupes en dépit de toute l'activité que Granvelle mettait à hâter l'envoi de provisions d'argent (pp. 3, 47, 75, 94, 195, 200, 305, 339, 359, 445). Selon la relation de Jean-Fr. Morosini, au retour de son ambassade en Espagne, il est sorti du pays, pour soutenir la guerre aux Pays-Bas, deux millions par an, sauf que dans les premiers temps, sous le gouvernement du duc d'Albe, il n'en est sorti que quatre millions en tout; le prince de Parme n'a eu qu'une assignation ordinaire de 100,000 par mois, qui fut plus tard portée à 150,000; de sorte qu'avec les intérêts, on arrive bien à deux millions et demi ', somme énorme pour cette époque.

111 PI

D. H. Color

en til kominal et ande Levi Milatore a

¹ Bulletin de la Commission royale d'histoire, 2º série, t. 1X, p. 89.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

1.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII.)

Madrid, le 2 janvier 1585.

Madame, le dernier ordinaire de Lyon m'a apporté la lettre qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre du ve de novembre, ayans pieçà respondu à toutes les précédentes et mesmes à celle du v octobre, et ne sçaurois dire davantage quant à la licence que Vostre Altèze, pour les causes contenues en ses susdictes lettres et aultres précédentes, prétend que je n'aie de Vostredicte Altèze responce sur ce; et je tiens que Aldobrandino n'aura pas failly d'escrire à Vostredicte Altèze ce qu'il luy en semble, après avoir sondé l'opinion de ceulx avec lesquelz il en aura conféré: bien veulx-je confesser que je désire singulièrement procurer à Vostre Altèze, par tous les moyens que me seront possibles, tout contentement et satisffaction, comme celluy que tant se recongnoît obligé à Vostredicte Altèze, à laquelle Tone X.

je supplie bien prandre ce que je luy en ay escript pour mon opinion, laquelle, si elle n'est bonne, pour le moings luy puis-je assheurer que ce n'est pas à faulte de bonne volunté, et grand désir de luy rendre service.

La négotiation avec ceulx de Biscaye pour armer quarante navires pour six ans, et non pour xv ans comme Vostre Altèze dit, en quoy je me serois mescompté en mes lettres si je l'avois ainsi escript, pour estre entretenues armées de tout ce qu'est requis, pour en tout temps d'esté et d'hyver s'en pouvoir servir promptement en toutes occasions, passe avant. Et est repassé par icy, dois la court pour retourner en Biscaye, le commissaire qu'a négotié ce faict, que m'a asseuré qu'il remportoit pour ceulx avec qui l'on a traicté résolution et dépesches telz qu'ilz avoient désiré; et si, à ce que j'entendz, se mect la main à l'œuvre; et oultre ce se prépare l'armée de mer, pour l'année que vient, pour s'en servir où et comme l'on verra estre de besoing.

Sa Majesté se trouve encoires en Portugal, dont est cause le trèspas advenu de feu Monseigneur nostre Prince, Don Diego, duquel j'ay pieçà adverty Vostredicte Altèze; car il ha semblé convenir de faire jurer Monseigneur nostre Prince, son frère unique, pour successeur au royaulme de Portugal, devant que Sa Majesté en sorte. Et à cest effect sont convoquées les courtés de Portugal à Lisbone, où l'on tient que le serment se fera le xv de ce mois, et que les dictes courtès s'achèveront tost; car en icelles l'on ne traictera d'aultre négoce quelconque. Aussi nous assheurent toutes les lettres que vindrent hier de la court que l'on ha jà donné ordre pour faire aller d'icy chevaulx, muletz et aultres chariaiges, afin que, sur la fin de ce mois, ilz se treuvent à Aldeagallego , à trois lieues du dict Lisbonne, pour en accomoder ceulx de la court; et est apparent que en cecy il n'y aura faulte. Sa Majesté l'Impératrix, que viendra icy, et Monseigneur l'Archiduc cardinal², que demeurera pour gouverneur en Portugal, se portent grâces à Dieu fort bien; et Monseigneur Prince moderne est refaict de la petite vérole, et aussi mes Dames ses deux sœurs que les ont heu; et semble que le dict mal de la petite vérole du dict Seigneur nostre Prince ha purgé sa complexion, et se monstre à présent plus robuste que auparavant, et ha

⁴ Aldea Gallega, bourg de l'Estramadure du Portugal. (Moreni, t. 1, p. 256, et Ritter, p. 25.)

² L'archiduc-cardinal Albert d'Autriche.

visaige fort aggréable ', ayant receu de bien bonne grâce les bonnes Pasques que les consaulx luy sont allé donner à la façon du pays, oyres que son eage ne soit que de quattre ans et demy. Dieu, par sa grâce, le nous veulle garder, et sur tout le père.

Le Duc de Gandie ², qu'est Valentien et nay de mère portugaloise, incontinent après le trespas du Duc d'Albe a esté déclaré, au lieu d'icelluy feu Duc, capitaine général en Portugal, soubz le dict Seigneur Duc cardinal.

L'on a envoyé à Monseigneur le Prince nouvelle provision d'argent d'aultres quattre cens mil escuz, comme Vostre Altèze entendra, et jà sumes nous après pour nouvelle provision, et de beaucop plus grande somme, de manière que j'espère que Sa Majesté se résouldra enfin de (comme si souvent l'on luy ha mis en avant) faire les provisions requises pour d'ung coup achever ceste guerre des Pays d'Embas, afin de, s'il plaît à Dieu, en avoir une fin ceste année, quelque ayde que puisse faire la Royne mère au Duc d'Alançon et aussi son frère; et désià l'on sème bruyt en France que tost le dict d'Alançon yra en la court de France, que je présuppose soit à l'une des deux fins, ou pour la crainte qu'il ha que les Flamans ne luy facent ung mauvais tour, se voyant jà hay et peu estimé, par où ilz se pourroient bien resouldre à passer de luy, ou pour mectre nouveaulx partiz en avant, et que si l'on leur respond que en préalable ilz rendent ce que le dict d'Alançon ha à tort et si injustement occupé, qu'ilz puissent dire que cela ne soit en leur pouvoir, pour ce que le mareschal de Byron, à qui il laissera la charge des gens de guerre, ne leur obéiroit, pour s'estre allié avec les rebelles estant party de France mal content, combien que l'on sçait les caresses que luy a faict là Royne mère, pour luy faire prandre ceste charge: en fin l'on verra ce qu'en sera.

Je tiens que, devant que ceste arrive, Vostredicte Altèze aura entendu que Don Antonio, après s'estre esgarée son armée par une tormente, laquelle il avoit rassemblée des reliques que luy estoient demeurées de la baptaille, et des navieres qu'il avoit peu recouvrer en la Tercera, pensant se ruer sur l'isle de la Madera, et retourner en la dicte Tercera mal accom-

^{* «} Ressemblant beaucoup le roy. » Le même à la même, le 15 janvier. Mémoire de Granvelle, t. XXV. (Voyez plus bas, p. 20.)

^a César de Borgia, duc de Gandia ou Candie. (Voyez tome IX, page 388.)

pagné, s'est enfin résolu d'aller en France, où jà il se trouve; et comme il y est allé sans argent et sans réputation, et que en Portugal il ha perdu le crédit, de sorte qu'il n'y a plus personne que y ose haulser la teste pour luy, l'on se solera en la court de France tost de luy. Il envoye quelques bapteaulx à la Mine ', dont l'on est préadverty en Lisbonne; et j'espère que ceulx qui manient la les affaires de Portugal en estans préadvertis, pourvoiront à ce que convient.

Ce sont très-bonnes nouvelles, ce que Vostre Altèze m'escript de la reddition de Ninove; mais l'on nous en dit de beaucop de meilleures du coustel de France, que sont que despuis le dict Seigneur Prince aye prins Vilvorde, Alost et Diest; mais comme l'on ne dit l'avoir entendu par lettres des Pays d'Embas de personnage de crédit, ains seullement par bruyt de ville, nous n'achevons de le croire, combien que les maronniers Hollandois et Zélandois, venuz à Lisbona par mer, afferment le mesme et que Steenwicz se soit aussi rendue 3; mais ils ne donnent nul bon fondement de leur dire, pour leur donner crédit. Toutesfois si cela s'advère, ce sera ung grand chemin gaigné, et ce moyennant espérerions que tost Bruxelles et Malines parleroient plus doulx; aussi fera perdre de la réputation aux susdictz rebelles ce qu'est advenu à Louvain. Nous sumes esbeys que nous n'avons de pardelà lettres bien fresches; ce que s'impute à ce que l'on espie les pacquetz en France, par où peult-estre l'on n'aura osé aventurer les lettres, ou qu'elles seront esté interceptées: si est-ce que j'espère qu'il ne tardera que, par quelque bout que ce soit, l'on ne sçache ce que passe, puisque défaillans tous aultres moyens, par les coustels d'Allemaigne et d'Italie nous en aurons quelque advertissement.

Encoires n'est venu le courrier, que nous actendons de l'Empereur, avec les pouvoirs qu'icelluy debvoit apporter, touchant le mariage que Sa Majesté Impériale debvoit dépescher au plus tard, arrivant à Vienne, selon que nous escript Don Guillem de Sainct-Clément , lequel nous a adverty du trespas

¹ La Mina d'Ouro en Guinée.

^a Steenwijk. Cette place fut prise par le colonel Verdugo, le 15 novembre.

⁵ Guillaume de Saint-Clément, ambassadeur du roi d'Espagne, envoyé à la cour impériale, en remplacement de Don Jean de Borgia, qui devait accompagner l'Impératrice Marie, pendant son voyage en Espagne. (Voyez tome VIII, page 589.)

du Baron de Perestain ¹, advenu par apoplexie, qu'est à la vérité une grande perte.

Par les dépesches qui vindrent hier de la court, Sa Majesté m'escript que je die aux gens de Monsieur le Duc de Parme que, pour estre son partement de Portugal si prochain, ils le pourront actendre icy, et me mectre en main le procès que l'on a apporté non pas pour y asseoir jugement, mais seul-lement pour en pouvoir faire plus particulier rapport à Sa Majesté, afin qu'elle voie que les procédures faictes contre le comte Claudio Landy sont justes, et qu'il n'a raison quelconque de se plaindre. Je le mectray en main de l'ung de ces régentz pour en extraire briefvement la substance.

Le commendador mayor est pieçà arrivé à Barcelone, où il faisoit son compte de séjourner les festes, ne pouvant si tost abandonner la patrie après si longue absence. Le Duc de Terranova se debvoit embarquer, si jà il n'est faict, et qu'il ne soit en chemin sur les mesmes galères qu'ont apporté ledict commandador major avec lequel le Duc, comme je l'ay jà escript à Vostredicte Altèze, passera le marquis del Gasto², pour aller apprendre la guerre soubz le dict Seigneur Prince aux Pays d'Embas, où vad aussi bien accompaigné le marquis Sforza³, beau frère du dit duc de Sora, et aultres Seigneurs aventuriers Italiens, pour monstrer l'affection qu'ils ont de servir à leurs fraiz à Sa Majesté en ceste occasion; et l'on tient que au printemps y yront plusieurs aultres.

Le Duc d'Ossuna est jà en son gouvernement à Naples, duquel en ce commancement et en son entrée, les Neapolitains monstrent avoir contantement, pour l'avoir trouvé plus humain et affable qu'ilz n'espéroient. Dieu doint que ce contentement dure, et que en son gouvernement il se conduise comme il convient au service de Sa Majesté, et service du royaulme, que se doibt ainsi espérer d personnaige si principal.

¹ Guillaume, seigneur de Pernstein, grand écuyer de l'empereur Maximilien II, grand chancelier de Bohême en 1566, chevalier de la Toison d'or, mort en 1582. (Grosses universal Lexicon, t. III, p. 1400.)

^a Le marquis del Guasto ou Vasto, appartenant à une ancienne famille d'Avalos, fut général de la cavalerie espagnole et du conseil de guerre sous Alexandre de Parme. (Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420.)

⁵ François Sforce, comte de Santa-Fior, marquis de Varci et de Castel-Anquaro, etc., servit aux Pays-Bas sous Alexandre Farnèse. (Voyez Moreri, t. VIII, p. 261.) Le duc de Sora était Jacques Buoncompagno.

Sa Majesté a choisy pour vice-roy en Cathalogne, au lieu du dict Duc de Terranova, le Comte de Miranda¹, parent du dict commendador mayor. la nièpce duquel commendador major, comme je pense avoir escript à Vostre Altèze, est à présent contesse de Benevento et au dict Benevento.

Ce de l'archevesque e de Cologne, qu'il a pleu à Vostredicte Altèze me escripre et les termes qu'il tient, et ce que l'on peult juger de ses desseins, me donne grande peine; et tant plus voyant le peu de moyens que l'on a à présent, dois icy, pour y remedier; et moings le peult faire le dict Seigneur Prince, synon par faire ollices par le moyen du duc de Julliers et aultres, à l'endroict de ceulx de la cité, que n'obéyt à l'archevesque, et envers ceulx de l'Église pour leur ouvrir les yeulx. Je tiens que Sa Saincteté fera aussi de son coustel ce qu'Elle pourra; mais à ce que j'entendz le dict archevesque est fort aveuglé à vouloir passer oultre ses amourettes et mesmes pour la crainte qu'il a d'estre oultragé des parens de la Dame que l'on tient estre enceinte de luy. Dieu, par sa grâce, y veulle remédier; car aultrement il nous pourroit faire en ce coustel là ung bien mauvais voisinage. Bien pense-je qu'il aura les nobles de Westphale contraires : car ilz ne vouldront perdre la commodité qu'ilz ont d'avancer leurs parens et amys par le moyen de l'Esglise, qui cesseroit, si ce bon archevesque parvenoit à ce qu'il semble. Il prétend de se faire l'archeveché héréditaire, pour soy et pour les siens. Et avec ce j'acheveray la présente, après avoir prié le Créateur qu'il luy plaise concéder à Vostredicte Altèze ceste nouvelle année heureuse, et beaucop d'aultres en suyte d'icelle, luy donnant en parfaicte bonne santé, très-bonne et longue vie.

^{&#}x27; Jean de Zuniga, Avellaneda et Cardenas, quatrième comte de Miranda, fut vice-roi de Catalogne et de Naples, mort en 1618. (Voyez Moreni, t. VIII, p. 125.)

^{&#}x27; Gebard Trusches, comte de Waldbourg, issu d'une illustre famille de la Haute-Suabe, et neveu d'Otton, cardinal d'Augsbourg. Élu archevêque de Cologne en 1577, il avait, dès l'année 1582, embrassé le protestantisme, et épousa en secret Agnès, dite la Belle, fille de Jean-Georges de Mansfeld, chanoinesse de Gurisheim.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII.)

Madrid, le 5 janvier 1585.

Ayant respondu à voz lettres du xxiii du mois passé, ausquelles je ne peuz respondre par le dernier corrier à faulte de temps, est arrivé l'ordinaire de Lisbone, que m'a apporté celles que vous m'avez escript du dernier du dict mois, et celluy de Lyon ne m'en a apporté nulles pour vous. J'envoya vostre pacquet à Monseigneur le Prince de Parme par l'ordinaire de Lyon que partit lundy derniers; et je n'ay à vous dire aultres nouvelles que ce que vous verrez par mes lettres cy joinctes, hormis que l'on a faict despendre au Pape quelques milliers d'escuz, pour donner ordre contre les bannis et vosleurs dont Alfonso Picolomini debvoit estre chef; et l'on feit entendre à Sa Saincteté qu'il marchoit avec vie hommes. Vincentio Vitelli 2 donna ceste alarme, et le Pape entendit tost après que ledict Picolomini avoit accompaigné le cardinal de Médicis jusques à la Pailla, pour procurer que, par le moyen du dict cardinal, il peut obtenir pardon de Sa Saincteté, que n'a pas esté contente ny de la faulce alarme, ny des frais que l'on luy a faict faire. Sa Saincteté, voyant la chierté grande de bledz plus que l'on a veu à Rome de mémoire d'homme, pour contenter le peuple a osté l'imposition sur la farine et faict accroistre le poids du pain et ouvrir ses greniers, et sollicité pour avoir froment de Sicille, et en faict apporter de tous coustelz.

Je ne m'esbaiz que l'on ayt faulte de bledz en Lisbonne, puisque en toute

¹ Alphonse Piccolomini, Duc de Monte-Mariano, célèbre condotière italien, né vers 1549, pendu le 16 mars 1591, après avoir été battu par le grand duc de Toscane et lorsqu'il avait pillé les villages et petites villes des États de l'Église. Grégoire XIV avait voulu le sauver. (Voyez Oldonini, Vita di Gregorio XIV, et Claconi, Vita pontificum.)

² Voyez la Correspondance de l'ambassadeur vénitien à Rome du 10 septembre 1585, et Cantu, Histoire des Italiens, t. IX, p. 20.)

Castille il y en ya si grande faulte, plus par celle des hommes que non de la terre, combien que en aulcuns lieux les espis ont trompé; mais si l'abondance ordinaire estoit en Espaigne, Portugal s'en pourroit facilement proveoir. Je ne veulx pas par ce exclure la navigation des Hollandois que viendroient maintenant bien à propos. Ce que mect en avant Antonio del Ryo, à mon advis, ne les excluroit : car aux maronniers, proveu qu'ilz facent leur voyaige et que de ce ilz soient payet, ilz se socient peu des marchandises qu'ilz portent; et les Hollandois ne vueillent pas perdre la commodité de vendre leurs graynes pour en faire argent. Si nous estions les plus fortz par la mer, comme vous désirez, à tout se porroit proveoir, et lors se mectroient facilement en grande nécessité ceulx d'Anvers et aultres.

Je vous doibz les gandz blancz pour les bonnes nouvelles, et de ce que avec si belles cérémonies, l'on ayt juré à Lisbonne pour successeur Monseigneur nostre Prince, et pour l'asseurance que de nouveau vous me donnez de la briefve venue de Sa Majesté et de la compagnie et de pouvoir cy-après conférer de bouche sans tant d'escripts. J'espère que Sa Majesté, devant son partement, vous donnera audience, et je désire avec vous que devant de partir il ayt donné bon ordre à tout. L'on traicte ces gens la conquetez avec tant de fraiz et soings, et à qui après l'on a faict tant de faveurs, par trop indulgentement : Phriges non emendantur nisi plagis, et l'on faitte les sotz pour les faire saiges. Un bien y a qu'il y a peu de cerveaulx propres entre eulx pour manier grande emprinse, et ilz l'ont bien monstre.

Vous aurez entendu la disgrâce advenue au bourguemestre de Groninghen qu'a entretenu son voyaige et du sindique, que nous donne grande asseurance que la ville tiendra bon et que à ce qu'il a escript prouflitera attendant la venue. Genetierres a esté le medecin qui, avec un quiller qu'il luy ha donné, l'a guery, oyres que les deux playes fussent profondes, et s'en voat continuer leur voyaige.

Añastro n'a apporté aultre chose d'Oranges que ce que nous sçavions désjà. Je ne sçay si je vouldrois maintenant que il fut mort : car j'espère que la dissidence entre luy et Alançon et le peu de conformité qu'il ya ha jà entre ceulx du pays et les François nous sera nostre jeu beau.

Quant au baron Nicolas de Polveiller , je diray bien que son emprinse

¹ Polweiller. Souvent cité dans les volumes précédents.

contre Lyon ', oyres que non si bien guidée que l'on espéroit, nous rendit plus facile la prinse des places sur le rivière de Somme, Chastelet et aultres; car les Français furent contrainctz envoyer vers là partie des forces qu'ilz avoient sur la frontière de Picardie et le Vermandois, que aultrement nous eussent tenuz en peyne; et si fut cause que l'on rappella le fut Duc de Guyse de l'emprinse contre le royaulme de Naples. Mais Erasso à a tousiours soubstenu que les 20^m et austant escuz, que ledict Baron prétend, ne luy sont dehuz, et qu'il soit entièrement payé de ce qu'il debvoit avoir. De ce qu'il traicta après avec le feu Duc d'Albe, et depuis avec feu Don Joan d'Autriche, je n'en sçay riens; et tousiours chante le dict Baron la mesme chanson, que l'on luy doibt et mect en avant moyens pour faciliter la paye, par luy donner pièces du domayne, soit en Bourgongne ou à Milan; en quoy chacun à qui il touche doibt avoir regard d'éviter le dommaige du maître, au taux de sa charge, comme j'espère vous aurez pour le comté de Bourgongne.

Ш.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII.)

Lisbonne, le 10 janvier 1583.

2

Respondiendo á la de mano de Vuestra Señoria Illustrissima de postrero del passado, demos gracias todos a Dios por la salud del Principe Nuestro Señor, que con mostrarse tan bonito, como Vuestra Señoria Illustrissima

* d'oser demander ne perdront jamais rien ». (Ibid., t. XL.)

Tome X.

¹ Dans l'automne de 1557. Tous les faits relatifs à l'entreprise de Polweiller en France sont reproduits en détail dans de Тиои, t. III, pp. 478 et suivantes.

^a Francisco Ecraso, secrétaire du roi. (Voyez Davila, El Poder civile, t. VI, p. 418.)

⁵ Dans sa réponse au Cardinal, du 7 janvier, au sujet des 24,000 écus réclamés par Polweiler le prévôt Fonck propose de renvoyer « cette vicille prétention aux trésors de Saint-Marq, à Venise; » ces Allemans (ajoute t-il) nonobstant tous leur boyssons ont la mémoire très excellente, et à faulte

dize, daria las verdaderas buenas pasquas, y yo sio, que para Vuestra Señoria Illustrissima lo fueron assi en disquenta de la pesadumbre de los otros cumplimientos dellas que como cerimonias entroducidas es menester passar as cufrir.

```
La jura no sera aca a los xv. como pensa '.....
y aun que no es nuevo que estas cosas aver . . . . .
y no puntualidad, ayuda agora el .....
que vienen los procuradores que es parte de aut . . . .
camino mas tiempo que piden las . . . . .
pero esto sera pocos dias mas y .....
partida cierta, y entiendo que por G.....
justo es yr alli a dar las gracias proro . . . . .
bien esta Don Antonio en Farma como Vuestra Señoria Illustrissima ....
daderan que aqui podriamos madra . . . . .
la jornada de la Tercera sino fuesse po . . . . .
galcaçar que han menester mar . . . . .
y ellas son menester para alla al tiempo de . . . . .
barcar, sospecho que no han de arma : fra . . . . .
pelear viendo la pujança de aca, sino re.....
de gente y hazer diversiones, pues nos tien . . . .
abierta en Flandez: plaga a Dios que dela Tercera vez sa acabe lo desta
negra Isla y no se nos haga quarta.
```

Y harto bien nos ostarian á nosotros las diversiones que en esto y quanto Vuestra Señoria Illustrissima dize á este propósito y el de Escocia nadie lo puede negar, en lo qual agora se scrive á Roma conforma á la postrera parte del parecer de Vuestra Señoria Illustrissima que es que por no cortar el hilo se acuda con dinero al de Lenox ', si está en termino que pueda valerse, y se vaya cevando assi por agora, para lo quál Su Magestad avia proveido diez mil escudos los dias passados: y agora se embiarán otros tantos y adelante risolverá como vinieren los avisos, y para entónces queda la otra parte que es primera del pareçer..... sobre las dos formas que el

^{&#}x27; Nous avons dû supprimer plusieurs passages de cette lettre, qui est lacérée en partie.

^{*} Edmond Stuart II, fils du seigneur d'Aubigny, créé comte puis duc de Lenox, mort à Paris vers 1585. (Voyez de Taou, t. VIII, pp. 145, 146, 271; t. IX, p. 475, et Teulet, Relations politiques de la Irance et de l'Espagne avec l'Écosse, t. V, p. 256.)

Papa propone y da elecion al Rey, ó encargarse Su Magestad dela empresa, dandole ayuda de dinero, o contribuir él en la costa gallardamente y dejar la empresa al Papa por mano de Guisa y Lenox Dios ayude á acertar en cosa tan de su servicio! Esto se scrive y se toca que el exemplo dela liga grande no quadra, pues alli á Su Magestad no le cabia mas dela mitad, y aqui le quieren cargar, tres quartas partes, que la demasia en tal caso ó se avria de poner à quenta del Papa, ó suplir la en gracias y indultos, advirtiéndolo al conde de Olivares, y tocando esto assi, como Vuestra Señoria Illustrissima lo dize...

III.

ANALYSE.

Deux avis ont été ouverts à Rome au sujet de l'expédition d'Écosse: le premier serait que le roi se chargeat de la diriger, moyennant que le Pape fournirait des secours en argent, et l'autre que Sa Majesté, contribuant largement aux frais de l'entreprise, en abandonnat l'exécution au Souverain Pontife par l'entremise du duc de Guise et du comte de Lennox. — L'antécédent de la grande ligue, invoqué dans cette circonstance, n'est point du tout concluant; car alors la moitié seulement des frais était à la charge de Philippe, tandis qu'ici l'on voudrait lui en faire supporter les trois quarts. Il semblerait plus convenable que le Souverain Pontife prit l'excédent à son compte, sauf à suppléer par des grâces et indults ce qu'il ne pourrait fournir en numéraire.

IV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 10 janvier 1583.

Alli 27 del passato scrissi à Vostra Signoria Illustrissima dui lettere et risposi a una sua de' 4 del medesimo; di poi hò ricevuto l'altra de' 28 detto, et con mio infinito contento inteso il buon' essere di Vostra Signoria Illustrissima, et creda che, è, una delle buone nuove che mi può venire, onde si contenti tenermene di continuo avvisata, che oltre al gusto che ne riveverò gli resterò con obbligo.

Buonissima cosa sarà il ritorno di Sua Maestà in Castiglia, et ottima se farà li viaggi che Vostra Signoria Illustrissima mi significa : ma ben desidero che lasci li affari del reame di Portugallo in buono et quieto stato; et prudente risolutione hà fatto in voler che si giuri il Serenissimo Principe mio Signore avanti la sua uscita di quel regno, dove restando l'Arciduca Cardinale et il Duca di Candia, mi persuado che tutto deue passar bene, et si come ultimamente scrissi à Vostra Signoria Illustrissima, è, necessario accelerare l'impresa dell' isole Terzere, acciò li Franzesi ò altri non prevenghino, como par che minaccino non lasci. La prego di avvertirmi di quanto di più succederà et se la Maestà dell'Imperatrice si intrometterà in negotij et se il mariaggio della Serenissima Infante Isabella haverà effetto, perche quà si fanno diversi discorsi. Sarà comparso costi il Signor Commendator maggiore, et presto si doverrà vedere dove sarà impiegato. Arrivo in Napoli il Duca di Ossuna et fece suntuosa entrata et avvisono che terrà diuerso stile del Vice-Re passato : ben vorrej che il Duca di Terranuova fussi arrivato a Milano, acciò che i carichi non stessino senza administratione, non convenendo al servitio di Sua Maestà.

Stò aspettando con infinito desiderio l'arrivo di Sua Maestà in Castiglia, perche essendoli Vostra Signoria Illustrissima vicino potrà con più comodità et efficacia procurarmi la licentia con sua buona gratia, perche con-

viene che mi sia data per le ragioni, che più volte ho scritto à Vostra Signoria Illustrissima et che li scriverrò di nuovo, sendo certa che non mancarà impiegarsi con ogni affetto, acciò che io l'ottenga con prestezza et con mia satisfattione: et perche di ciò scriverrò più appieno con altra occasione, non mene stenderò con questa più oltre.

Non fo dubbio che Vostra Signoria Illustrissima favorirà l'huomo del Signor Duca mio acciò con brevità sia spedito, et reporti le resolutioni che desidera di che nela prego instantemente.

La provisione delli 400 mila scudj per qua si, è, intesa, ma la somma, è, molto piccola rispetto alle gran necessità presenti et future, onde poco coustrutto sene potrà cavare, et torno a dire che se non vengono con prestezza altre provisioni et ne i tempi debiti, essere impossibile trattener questa macchina, et che non seguan disordini notabili.

Li Franzesi fanno il peggio che possono, et, è, tanto notorio che non sò come non sene pigli altra consideratione : però di questo con altra ne hò scritto abbastanza, et siamo Vostra Signoria Illustrissima et io uniformi de opinione.

Il principe mio figliolo, per la stanchezza dell' exercito et per mancamento di denari, ha risoluto ripartir le genti per il paese acciò si riposino et piglino un poco di refrigerio, che invero ne havevano grandissimo bisogno. Li nimicj con intelligentia si sono impatroniti ultimamente d'Indonca (d'Eindhoven) vicino a Bulduch (Bois-le-duc) il che darà gran discomodo alli nostri se non si ricupera di che si farà diligentia, come di tutto darà più particolar conto à Vostra Signoria Illustrissima il suddotto Principe.

Nel tempo che io sono stata in questi paesi et lontana da Roma, li affari di quelle mie lite, di che Vostra Signoria Illustrissima è informata, si sono ridutti in malissimo termine et tale che non può esser peggio, si perche le mie ragione non è chi voglia inbenderle et hanno havuto poca assistentia, si anco perche li avversarij hanno usato ogni via et mezzo per succumbarle, et per via del Cardinale da Est et imbasciatore di Francia hanno in tal modo impresso il Papa che appena vesol sentire i miei agenti et vedere li memoriali che se li presentano, oltre a che prima quelli Auditori di Ruota sotto pretesto d'intromettersi per accordare mi hanno fatto infiniti agravij notorij, ne basta il mondo a rimediarmi, di che succintamente ho voluto toccare un motto à Vostra Signoria Illustrissima come Signore

et amico mio, et all' Aldobrandino ho avvertito che operi che Sua Maestà scriva al Conte d'Olivares caldamente per che tenga in raccomendatione et habbia particolar pensiero delle cose mie : et se à Vostra Signoria Illustrissima parerà bene scrivergliene anco lei ne riceverò singular piacere, sapendo quanto il suo mezzo mi può giovare in ogni banda.

Al primo di questo mese morse in Tornai Monsignor d'Andalot, con mio gran dispiacere, perche era buonissimo vassallo et servittore di Sua Maestà et persona di ricapito: mene condolgo con Vostra Signoria Illustrissima perche ha perso un amorevol parente et io un buon amico. Imperò è necessario conformarsi con la voluntà divina, et essendo vacato il baliaggio di Dola, scrissi subito al Principe mio figliolo perche la provedessi in persona di Monsignor de Sciattela Rollaud ', genero del defunto, che mi persuado non sarà discaro à Vostra Signoria Illustrissima, essendo suo prossimo parente. In oltre per la suddetta morte, è, vacato nell' Aquila l'offitio della catapania che può valere 120 a 120 ducati l'anno, et ancor che sia cosa piccola desidero grandemente che sia provisto in persona di Nuccio Sirigatti mio secretario, che per alcune sue comodità me ne ha ricerco. Io ne hò scritto all' Aldobrandino perche proccuri Ottenerlo da Sua Maestà, et prego Vostra Signoria Illustrissima a tener la mano che ciò habbia effetto, chea gliene resterò con obbligo, come più appieno li dirà Giovanni de Samaniego.

Andrea Ardinghelli ³, regio thesoriere, et che Vostra Signoria Illustrissima conosce nell' Aquila, viene travagliato dal visitatore, et per quanto intendo ad instantia di emuli, et par che voglia procedere de fatto: cosa che faria gran danno ad esso thesoriere et inreparabile; et perche egli tien cura delle mie entrate, oltre l'essere egli et i suoi servitori di casa ho medesimamente scritto all' Aldobrandino che proccuri da Sua Maestà ordine acciò si proceda con i debiti termini di giustitia, meritandolo li lunghi seruitij fatti esso Ardinghello à Sua Maestà et haver di sè dato sempre buon conto, come darà per l'avvenire. Vostra Signoria Illustrissima le favorisca, che gliene haverò obbligo.

¹ Château-Rouilland ou Roulland, seigneurie qui appartenait aux Mouchet, Antoine Mouchet, seigneur du Château-Rouilland, de la famille de Granvelle, a été créé chevalier par lettres du 2 mai 1883. (Voyez de Vigiano, t. 11, p. 1397.)

² Jean-Baptiste d'Andelot, bailli de Dole, venait de mourir en 1582 ou 1583. (Voyez Gollut, pp. 125, 214, 4449, 1454, 4735.)

IV.

RÉSUMÉ.

Le 27 décembre dernier (1581) la duchesse de Parme a adressé deux lettres au cardinal de Granvelle et a répondu à une lettre de Son Éminence en date du 4 de ce même mois. Elle a été heureuse d'apprendre que le Cardinal se portait bien.

Elle augure bien du retour de Sa Majesté en Espagne, surtout si en quittant le Portugal il laisse les affaires de ce royaume en bon état. Une bonne mesure aussi que le monarque a prise, c'est de vouloir que le serment fût prêté au Prince héritier avant le départ de Lisbonne du Roi. Quant aux affaires portugaises, elles sont en bonnes mains, étant confiées à l'archiduc Albert et au duc de Candie. Mais il faut presser l'expédition aux îles Tercère, afin de ne pas être prévenu par les Français.

La duchesse demande ensuite au Cardinal où en est le mariage de l'Infante Isabelle avec l'Empereur d'Allemagne et si l'Impératrice douairière s'y emploie.

Le grand commandeur de Castille sera sans doute arrivé en Portugal et il faudra voir à y utiliser ses services. La Duchesse a appris l'arrivée du duc d'Ossuna à Naples, où le nouveau vice-roi a fait une entrée solennelle. Elle voudrait que le nouveau gouverneur de Milan, le duc de Terranova, eût déjà, lui aussi, rejoint son poste.

Une des raisons pour lesquelles la Duchesse désirerait le retour du Roi en Castille, c'est qu'elle espère obtenir plus facilement, le cas échéant, la permission de s'en retourner en Italie. Elle compte, dans l'occurrence, sur les bons offices du Cardinal pour appuyer sa requête.

Elle ne doute pas non plus que Son Éminence n'appuie à l'occasion auprès du Roi l'envoyé du Duc de Parme (Octave Farnèse.)

La dernière provision des 400,000 écus, pour porter tous ses fruits, devrait être complétée sans délai par d'autres envois d'argent; sinon, les opérations militaires resteront en souffrance aux Pays-Bas, où les Français font tout le mal possible.

Le prince de Parme, faute d'argent, a été obligé de répartir les troupes en différentes parties du pays, pour leur permettre de se ravitailler et de prendre quelque repos.

L'ennemi s'est emparé d'Eindhoven près de Bois-le-Duc. Il faudra l'en déloger.

Marguerite prie le Cardinal d'appuyer les démarches d'Aldobrandino asin que le Roi recommande à Olivarès, son ambassadeur auprès du Pape, les intérêts de la duchesse à Rome.

Marguerite recommande au Cardinal le seigneur de Château-Rouillaud pour la charge de bailli de Dôle, devenue vacante par la mort du seigneur d'Andelot, beau-père du candidat et neveu de Granvelle. Elle a, du reste, proposé cette nomination au Prince de Parme, son fils.

Elle recommande aussi pour l'office de catipan ou catapan à Aix, son secrétaire, Nuccio Sirigatti.

La Duchesse termine sa lettre par une recommandation en faveur d'Andrea Ardinghelli, trésorier royal, envoyé à Aix.

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 55.)

Madrid, le 44 janvier 1583.

L'ordinaire à ce cop est venu fort tard, pour l'empeschement qu'il a treuvé des rivières desbordées, pluyes continuelles et fanges; et pourtant seray contrainct de laisser de respondre pour ce cop à plusieurs; car, pour aultres affaires, je n'ay pas tout le loisir dont j'auroye besoing pour satisfaire à tant de gens ou à tant de lettres qui me viennent à ung cop. J'en ai receu maintenant trois tout ensemble vostres, que sont des 16, 24 et 27 de novembre. Je voids par icelles que vous m'escripvez de l'estat de noz affaires de par delà et du progrès qu'a faict nostre armée; mais par lettres plus fresches de Monseigneur le Prince, que sont du 1xe de décembre, et de plusieurs aultres qu'escripvent le mesme, nous avons sceu non seullement le recouvrement de Ninove, mais de Liquerque, de Gasbeque ' et de plusieurs aultres petites places, estant son camp à Asche, lieu et demye de Bruxelles, où il demeuroit forcément, tant pour se servir des fourrages qu'il y a treuvé que pour y attendre le nouveaul sieur de Montpensier avec le mareschal de Biron, lesquels, avec les Suysses en nombre de 5 mille, comme aucungs

¹ Liedekerke et Gaesbeek.

dient, et bon nombre de piétons francois, et jusques à 2,500 chevaulx, estoient passez à la basse marée près de Gravelinghes; mais je tiens que le sieur de la Mote, qui donne advertissement du nombre, quelque viel soldat qui soit, ne les a bien comptez. Ceste arrivée de si grand nombre de François, oultre ce qui estoit desjà et d'aultres nations en faveur des rebelles, me tient en suspens, avec désir d'entendre ce qu'auront intenté lesdits François et quel aura esté le succès de ce que ledict Seigneur prince désignoit faire au contraire; il avoit pacifié les Allemandz mutinez et, par ce que l'on nous escript, mis en justice par devant les aultres régimens les principaulx seditieux, que pourra bien servir de bride pour eulx et pour aultres.

Je voids ce que vous m'escripvez de la faulte pour laquelle les pacquets n'arrivent quand ilz debvroient; j'en ay escript, comme vous aurez veu par letres miennes, plus d'une fois où il convenoit. Je ne sçay si depuis l'on y aura donné quelque meilleur ordre, ce que je désire, et, à faulte de ce, il faudra que nous nous aydions du mieulx que nous pourrons, me remettant à ce que sur ce point je vous en ay escript.

L'on a pourveu de 400^m écus, oultre les 600^m précé lens, et je suis après sollicitant meilleure provision et plus grosse, de tost. Dieu doynt que mon désir en ce s'effectue, dont je ne perdz espoir; et pour ce que toutes les chançons de par de là tumbent sur ce point de la faulte d'argent, je vous en ay voulu dire ce mot, ne voyant que j'y puisse faire dadvantage.

Les affaires de Coloigne sont de bien maulvaise digestion; j'en ay escript et à Sa Majesté, et à la court de l'Empereur, et à Rome, com'il convient, disant le remède que me semble l'on y pourroit tenir, qu'est ce que j'y puis faire. A la vérité le chemin que prent ledict archevesque seroit très dangereux, de grande conséquence, et de bien maulvaise suytte, mais je ne le tiens pas pour irremédiable, ny ne croidz pas facilement que l'archevesque soit retenu prisonnier, si nous n'en avons noveles plus asseurées, oires que ce seroit bien ce qu'il mérite, et d'estre déposé. Il nous a grandement abusé se feignant fort catholicque et grandement adonné au service du maistre, et pour tel le nous avoyent rendu le duc de Terra-Nova et monsieur le prévost Foncq.

Les François, que sont entrez au Pays d'Embas, ne pouvoient faire en ung temps deux chemins, pour envahir joinctement et lesdicts Pays d'Embas et le comté de Bourgogne, et touteffois à l'accoustumé l'on nous

Tome X. 3

en donne de belles alarmes du costel dudict Bourgogne. J'ay veu ung discours qu'en a faict monsieur de Chassey, où il a beaucop de bonnes choses; et je luy respondz je ne vouldroie veoir tant aguerriz nos subjectz audict comté, qui ne sont jà que trop farouches; et nous voyons les maulx que nous recepvons plus grandz des assemblées qui se font au pays que des ennemys propres; et l'on y mesle souvent les vendications et parcialitez, oultre l'instigation de l'intérestz, qui donne aussi envie à plusieurs de mal faire.

Touchant la réformation de la justice, vous avez veu par les copies ce que dernièrement j'en escripviz par delà, à quoy je me remetz, et n'ay failly de toucher vivement à Monseigneur le Prince ce de maistre aux resquestes, des conseillers extraordinaires, des advis que donne la court de parlement sur le poinct des fiefz, et aultres contenuz en vos dictes lettres; Dieu doint qu'il proflite, et jà me respond à mes précédentes Monsieur le président d'Artois qu'il aura grand regard à ce que je lui escriptz, quant à l'advis que ladicte court de parlemens a donné sur la requeste du conseiller Belin, auquel je désire bien et honneur, pourveu que ce soit sans sortir des règles, et sans préjudice de la justice et service du maistre.

Sa Majesté n'a peu estre icy à Noël, pour l'empeschement qu'a donné à son desseing le trespas de fut Monseigneur nostre Prince Don Diego, pour ce qu'il a semblé qu'il convenoit faire jurer son frère, le Prince Don Philippe, pour successeur au royaume de Portugal, devant que Sa dicte Majesté partit de Lisbonne; et à cest effect sont assemblées les cortès dudict Portugal, et demain, 15 de ce mois, se doibt faire ledict sèrement audict Lisbonne. Icelluy faict, Sa Majesté est résolue de se partir, mettant jour à cest effect au 7 ou 8° du mois prochain; et jà s'acheminent les coches, chariotz et aultres commoditez, pour apporter icy ceulx de la court. Le Duc d'Albe est décédé comme vous avez entendu, et, au mesme instant, se donna la commission de capitaine général de gens de guerre qui sont en Portugal au Duc de Candye, avec toute telle auctorité, sous Monseigneur l'Archiduc-cardinal (qui demeure pour gouverneur), comme ledict Duc l'avoit soubz Sa Majesté. Le marquis de Sainte-Croix est allé en sa maison avec licence pour 30 jours, pour donner ordre à ses affaires, afin que, avec plus de tranquilité d'esprit,

^{&#}x27; Jean Grusset, dit Richardot.

il puisse entendre aux emprinses de ceste année par la mer océane, et ce pendant se continuent les aprestes de l'armée de mer.

Vous aurez jà entendu par delà que Don Antonio, le bastard, est à la Cour de France, où, pour mon opinion, il est mieulx pour nous que à la Terceira, si nous nous sçavons ayder de l'occasion.

Quant à l'abbaye, je vous en ay escript résolument, tout ce que je vous en sçauroye dire et envoyé nostres lettres servans à ce, à quoy je me remetz, désirant le bon succès non moings que vous mesme. Et me plaît fort que Madamoiselle de Lullin 'soit esté choisie pour l'abbaye de Baulme, comme la suffisante et mieulx qualifiée. Dieu la veuille inspirer à bien régir et gouverner le trépeaul qu'elle aura en charge.

Monsieur d'Avrincourt 'est icy, et continue avec un peu la fiebvre que l'y a surprins. L'information que l'on attend pour prendre l'habit n'est encor venue de Bourgogne. Icelluy prins, il pourra aller au monastère apprendre les statutz de l'ordre et s'emploier au service des galères, suyvant l'ordonnance et en ce que luy sera commandé. Je verray quelle preuve il fera de soy, pour selon ce me conduire en son endroit. Cependant je ne l'ay veu, ny pensé encor veoir. Il a eage et de l'esprit assé s'il le voloit emploier; mais s'il ne veult faire ce que luy convient, je ne veulx porter la honte pour luy et l'en laisseray faire; et, s'il ne veult faire mieulx que du passé, il n'est que trop plus advencé qu'il ne mérite.

VI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 15 janvier 1582.

Madame, le dernier ordinaire de Lyon, qu'est arrivé fort tard, pour les empeschementz qu'il a trouvé au chemin, des pluyes, fanges, et desborde-

^{&#}x27; Granvelle veut sans doute parler iei de Marguerite III de Genève, nommée le 17 novembre 1882, abbesse de Baume-les-Dames, par le roi Philippe II (J.)

Dom Francisque ou François, connu sous le nom d'Avrincourt. Il était fils de Thomas Perrenot de Chantonnay, qui avait épousé une Brederode. (Voyez tome IX, page 446.)

mens des rivières, qu'il ha esté constrainct souvent actendre qu'elles s'escoulassent, pour pouvoir passer sheurement, ayant trouvé toutes les langues de Bordeaux plaines d'eaues, m'a apporté les deux lettres de Vostre Altèze des vin et xxix de novembre, que sont venues ensemble. Il est plus que requis que de là parte l'ordinaire, pour le moings deux jours plustost de par delà, qu'il ne faict; car aultrement les lettres, la pluspart du temps, arriveront tard, et après le partement de l'ordinaire qui de là vient icy.

Je louhe Dieu des bonnes nouvelles que j'ay par icelles de la santé de Vostredite Altèze, que sont les meilleures que je pourroie avoir de par delà. Et prie de tout mon cueur le Créateur, qu'il luy plaise la luy conserver et augmenter, et luy donner, avec entière santé, bien longue vie. Aussi louhe-je sa divine bonté, de ce que je puis assheurer à Vostredite Altèze que Sa Majesté se porte austant bien qu'il s'est porté en xx ans, et le mesme est-il de tous ceulx du sang, se monstrant Monsigneur nostre Prince Don Philippe plus fort de complexion, despuis qu'il est eschappé de la petite vérole, que nous espérons luy aura purgé les humeurs que le rendoient foible et maladif, et ha visaige fort aggréable, resemblant beaucop le Roy; mais nous avons perdu, comme Vostredite Altèze aura jà entendu, le frère Monsigneur nostre Prince Don Diego, de la mesme maladic, qu'à esté très grande perte. Il entroit en sa viiie année; et cestuy icy n'a encoires achevé les cinq ans. Dieu le nous veulle garder, et surtout le père, pour bien longues années; car la perte (dont Dieu nous garde) seroit trop grande. La venue de Sa Majesté icy s'est retardée, pour avoir semblé qu'il convenoit que l'on fit jurer Monsigneur nostre Prince pour successeur aux royaulmes de Portugal, devant le partement de là de Sadite Majesté; ce que se doibt faire au xxº de ce moys, s'il plait à Dieu, et à cest effect sont appellées les Cortès dudit royaulme de Portugal audit Lisbona. Cela faict, je tiens que Sadite Majesté déclarera les résolutions qu'elle ha prins, de la forme du gouvernement qu'elle vouldra se tienne audit Portugal, auquel demeurera Monsigneur l'Archiduc cardinal. Et ja est déclaré pour capitaine général soubz luy, le duc de Gandie, comme je l'ay escript, auquel l'on donna la patente incontinant après le décès du Duc d'Albe, telle que l'avoit ledit Duc défunct. L'Impératrix vient, comme je l'ay escript, avec Sadite Majesté; mais l'on commence à doubter de nouveaul qu'elle se vouldra retirer en

la maison près des Descalças, pour ce que l'on y bastit maintenant, pour luy donner quelque commodité, combien que je ne tiens pas cela pour argument souffisant, puisque ce que s'y faict peult servir pour quelques foys y pouvoir aller, et mesmes la septmaine saincte; et pour ce aussi que l'esté ordinairement se vont là retirer mes Dames les Infantes, et tous ceulx du palais, pour l'opinion que l'on ha, que à cause de la rivière, l'air dudit palais ne soit bon l'esté. Le marquis de Saincte-Croix est allé faire ung tour en sa maison, avec congé de Sa Majesté, pour ung moys, afin de pouvoir donner ordre à ses affaires, pour tant mieulx et avec plus de repoz d'esprit pouvoir entendre l'esté aux emprinses de la Mer Océane. Et véritablement il conviendroit beaucop, comme Vostredite Altèze dit, que nostre armée partit tempre, et non si tard, comme l'année passée. Et convient que, par ung bout ou aultre, l'on mecte fin à ce de la Tercera, puisque sans nestoyer ce nyd, le royaulme de Portugal et la navigation des Indes demeureront en perpétuelle inquiétude. Vostredite Altèze aura jà entendu que Don Antonio s'est party de ladite Tercera, après avoir heu une borrasque grande, lors qu'il pensoit aller sur la Madera. Et soit pour soliciter nouvelle armée, ou pour non se tenir assheuré en ledit Tercera, il se trouve à présent en la court de France, si dois là, comme aulcuns pensent, il n'est passé en Anvers. Et pour mon opinion il est mieulx pour nous qu'il soit là, qu'en ladite Tercera, si nous nous sçavons ayder des moyens que nous pouvons avoir, pour remédier à noz affaires, en ce coustel là. Ce que je n'obmetz de ramantevoir souvent, et de mectre en avant les moyens; mais nous sumes trop longz, comme Vostredite Altèze dit.

Le comandador mayor de Castille arriva à Barcelone, quelques jours devant Noël; et par ung courrier, qu'il m'a dépesché, il m'escript qu'il pensoit partir de là le xv, qu'est aujourd'huy, pour venir au Villarejo, qu'est la maison de son encomende mayor, à sept lieues d'icy, où il faict son compte d'attendre le Roy (si l'on ne luy commande aultre chose), pour non faire en si brief temps deux foys le voiage d'icy à Lisbone: puisque si Sa Majesté demeure en la résolution qu'il ha prins, de partir, comme qu'il soit de Lisbone, pour venir icy le septiesme ou viue du moys prochain, il ne pourra beaucop tarder. Dieu, par sa grâce, luy doint bon voiaige. Le duc de Terranova n'attendoit que bon vent, pour s'engolfer, avec les mesmes galères, sur lesquelles est venu ledit comandador mayor, et passer à Gennes, et dois

là à Milan, et avec luy passera le marquis del Vasto 1, quoy que l'on ave publié, en la court de France, que ceulx d'Aiguemortes les eussent prins prisonniers, passans près de la ; que sont nouvelles de celles qu'ilz forgent souvent, sans fondement. Il n'y ha que six jours qu'ilz estoient encoires à Barcelone, où estoient aussi arrivées les galères de Sicile, pour passer à Sicile, que yront avec ledit Duc, si elles seront prestes à continuer le voiaige; dont je ne m'asseure, pour ce que d'icy l'on leur debvoit envoier argent; ce que ne se faict pas tousiours si promptement qu'il conviendroit. Le Duc d'Ossuna est pieçà en son gouvernement de Naples, ou en ce commencement l'on se contente bien fort de luy, pour s'estre monstré humain, cortois et affable, contre l'opinion que aulcuns avoient semé de sa condition, le dépaignans fort haultain. Dieu doint que ce contentement dure. De Levant nous avons nouvelles que la guerre du Turq avec le Persien continue, et que les affaires dudit Turq en ce coustel là vont fort mal. Et touteffoys Luchali faict démonstration de vouloir préparer grande armée, pour l'année que vient, pour contenter les François; mais l'on ne voit ouvrer en l'arcenal avec la diligence dont l'on use ordinairement, quant l'armée de mer doit sortir, ny ne se font encoires les aultres apprestes et diligences à ce nécessaires. Aulcuns escripvent que cinquante galères viendront à la disposition du Duc d'Alançon, que me semble bien peu vraisemblable; car le nombre seroit trop petit pour les envoier en ponent, et mesmes à ce tiltre d'estre pour le Duc d'Alançon : il fault actendre les lettres que viendront du my février de Constantinoble, pour en pouvoir juger plus assheuréement. L'on escript que la peste estoit fort grande audit Constantinoble, et de sorte que en la maison de l'ambassadeur persien y sont mortz soixante de ses serviteurs, et que luy mesme en ha esté actainct, mais jà guéry.

Nous avons heu lettres plus fresches dudit Signeur Prince, que ne sont celles de Vostredite Altèze; car elles sont escriptes après le recouvrement de Ninove, de Liedkerke, et de Gaesbeck, donnant advertissement de l'entrée des François, soubz le duc de Montpensier et mareschal de Biron, avec les Suisses, accompagnez de chevalerie et infanterie françoise; sur quoy, et sur ce qu'il estoit délibéré de faire, il discourt à la vérité fort prudentment, et donne fort bon compte de ses actions, n'ayant pas peu faict d'avoir

¹ Guasto. Voyez plus haut, p. 5.

pourveu si promptement et prudentment pour remédier au mutinement des Alemans. Il se plaint, et avec très grande raison, de la faulte d'argent et de vivres. Et n'est ce de merveille, estant le pays partout tant destruyt, et j'en crains encoires dadvantage. L'on l'a pourveu de quattre cens mil escuz, comme Vostredite Altèze aura entendu, et je suis tousiours après pour faire dadvantaige, et afin que l'on luy accroisse les forces, pour sur le commancement du printemps, pouvoir mieulx exploicter. Et n'a tenu à moy que les Italiens, que l'on avoit levé à Naples, n'y soient allez; que fut esté très bonne provision. En fin je continueray de faire mon debvoir, le mieulx que me sera possible, avec l'ayde de Dieu, et de soliciter ce que je verray convenir pour non faire faulte de mon coustel, dont il y aura meilleur moyen estant Sa Majesté plus prochaine. Je diz prochaine, pour ce que je crains que, à l'accoustumé, il s'yra retirer à Sainct-Laurens du Scorial, à Aranxues ou au Pardo; mais en fin il sera plus à la main, pour tout ce que l'on aura à faire, que en Portugal. Et arrivant icy Sadite Majesté, je pourray, comme j'espère, advertir Vostredite Altèze, de l'estat auquel demeurera le royaulme de Portugal, et quel ordre il y aura laissé, et des personnes que y seront entremises.

J'ay jà respondu à Vostredite Altèze sur ce qu'elle me demande responce; qu'est touchant son congé pour retourner en Italie; à quoy je me remecteray pour ce coup.

Le colonel Verdugo mérite beaucop, et je n'ay obmis de faire ce que j'ay peu pour l'ayder, comme je faiz encoires, afin que Sa Majesté use en son endroit de recongnoissance, comme à la vérité il convient, et le mérite.

Aussi soliciteray-je Sadite Majesté à fin qu'il luy plaise prandre considération de ce que Vostredite Altèze escript, en faveur de la seur de la duchesse de Feria, nostre commère.

Quant à ce que concerne les affaires de monsieur le Duc, mary de Vostredite Altèze, je m'en arresteray au tesmongnaige que pourront donner ses ambassadeurs et Aldobrandino, que je m'assheure congnoissent que je n'obmetz chose quelconque de ce que je puis, pour leur faire assistence. Et trouveront Vostredite Altèze et ceulx de la maison en moy toute sincère et dévote affection et recongnoissance d'obligation, et désir très grand, de m'employer, comme je doibz, à leur service.

VII.

NOUVELLES DU 24 JANVIER (4583.)

(Lettres de divers, t. 1V.)

......, le 48 janvier 4585.

I. De Cologne, ce xviiie de janvier.

Je vous envoie avec cestes ce qu'on me mande du faict advenu en la ville d'Anvers le xvne de ce mois, stylo novo è, bien tost après le midy, par où vous pourrez veoir la bonne volunté et désir que Alançon hat de leur maintenir ce qu'il leur at promis, et leurs privilèges qu'il leur hat si solemnellement juré; et d'aultre costel le bon vouloir que les bourgeois auront de le recevoir de nouveau; comme touttesfois ilz parlementent de rechief, et selon qu'on dit il est content de leur restituer toutes les villes dont il est maistre, moiennant qu'il rentre en Anvers avec bonne garnison. Et l'on tient qu'ilz s'accorderont; mais s'ilz se fieront l'ung de l'autre, Dieu le sçait. La porte de Kipdorp estoit si hault tassée de mortz qu'ung homme peult haulsser la main, que fut cause qu'on n'en pouvoit plus entrer ny sortir.

De nostre amico je n'ay receu nulles lettres ceste fois, et si furent les

Cette relation se rapporte aux événements qui se sont passés à Anvers le 17 janvier 1585, et connus sous le nom de Furie française. Les faits dont il s'agit sont relatés dans Bor, Nederlandsche oorloghen, liv. XVII, fol. 37 v°. — Voyez aussi : Een waerachtig verhael ofte wonderlijcke geschiedenisse van den aenval der fransche soldaten aende Cibdorpt-poorte in Antwerpen, den 17 january 1585. — Item ooch het verhael van datter geschiet is in der voors. dach in Vlaenderen 1585. — Advies ende goet duncken van den prince van Orangien op 't faiet geschiet t' Antwerpen. — Description de la bataille qui s'est faiet contre les François par les bourgeois de la diete ville. — Den cersten aenvanck van den aenslach binnen Antwerpen. — Lettre de Jean Bodin sur l'entreprise du duc d'Anjou contre la ville d'Anvers (dans les Bulletins de la Commission d'histoire, 2° série, t. XII, p. 458). — Auxilium Deus. — Verhael uit de Antwerpsche geschiedenis, par Van Ryswyck. — Rapport d'un bourgeois d'Anvers sur les événements en cette ville (Bulletins précités de la Commission d'histoire, ibid., p. 464.) — Lambin, Gelyk tijdige ballade op den aanslage van Anjou. (Dans le Belgisch museum, t. VI, p. 240.) — Dans le Gids de juin 1861 : De fransche furie. — Renon de France, Histoire des troubles des Pays-Bas, t. III, p. 46.

lettres qui debvoient arriver sambedy passé rencontrées; aussi celles que debvoient arriver devant hier ne sont encoires comparues, que nous fait juger qu'en Anvers il n'estoit pas encoires tout achepvé.

II. D'Anvers, ce xixe de janvier.

La présente sera pour vous advertir le piteux désastre que nous avons passé le xviie de ce mois; grâces à Dieu que ceste fois en sommes si bien délivrez. Le duc d'Anjou faisant semblant de voulloir aller à Burghenhaut pour veoir passer la monstre, sortit la porte de Kipdorp accompaigné bien de 200 gentilz-hommes françois à cheval; et comme ledit Duc fut passé avec tout son train, luy suyvirent pour l'arrièregarde environ 50 harcquebousiers de sa garde, lesquelz voyans que Son Altèze avoit passé le pont, ilz se tournèrent en ladicte porte vers la garde des bourgeois, en criant à haulte voix : vive la messe! ce qu'ilz firent pensantz attirer avec eulx les Catholicques, et ville gaingnée, commençarent quant et quant à tirer à bon escient, et toute l'aultre cavaillerie de la suytte de Son Altèze tourna parcillement visaige vers la ville. se faisans maistres de la porte, tellement qu'ilz entrèrent par après à enseignes déploiées jusques à xxx ou xxxv compaignies d'infanterie françoise, qui enfoncèrent jusques à la Wyngaertsbrugge d'ung costel, et en la Langheminstradte jusques au loing des Quatre-Ventz, et en la Mère, jusques à la Merebrugge, tuans et pillans tout, et partout où ilz entrèrent. Mais, grâces à Dieu, qu'il nous ha donné le couraige de les vivement résister et rembarer, de telle sorte qu'ilz sont estez constraintz d'eulx retirer à leur grandissime dommaige et perte; car toute ladite noblesse françoise y est demeurée, et oultre ce at l'on treuvé plus de mille corpz mortz. Dieu leur face paix en l'aultre monde, car ilz [ont heu leur payement] en cestuy-cy. [De noz bour-] geois sont demorez Adrien Vierendeel, ung capitaine Micheau de la Cortemenstrate, capitaine Balthazar Faes et autres encoires, que je vous escripray par le premier y sont estez tuez. Le Duc avec toutte sa troupe françoise s'est retiré à Berckem, et les Suysses, Anglois et Escossois sont vers Dambrugge, lesquelz nous entendons ne vouloient marcher avec les François TOME X.

pour nous massacrer; mesmes dit l'on qu'ilz estoient alberotez 'contre eulx, et que cela seul nous a sauvez. Car si toute la gendarmerie qu'estoit hors, fut venue vers la ville, tout fut esté perdu.

Au reste ce qu'il sera de nous encoires, ne le sçavons point, vous asseurant que nous sommes en très grande perplexité. Il semble que le Duc vueille retourner à conditions tant irraisonnables, que c'est une pitié, ou aultrement il nous menasse de nous faire la guerre avec les malcontens, mesmes leur délivrer toutes les places qu'il occupe, comme Dunkerke, Nieupoorte, Ostende, Alost et Dendremonde, lesquelles on dit avoir aussi esté pillées le mesme jour. Je ne sçay s'il est vray, car on ment icy beaucop.

Nous avons peur de Bruges; car il y avoit six compaignies françoises dedens. Par ma première, je vous feray certain de tout, s'il plaict à Dieu.

III. De Colongne, en post date.

Aultres escripvent qu'il y sont mortz environ 2000 François, et quelque cent bourgeois, et que le mesme jour estoit désigné de faire le semblable en diverses villes, comme Bruxelles, Malines, Berghes, Alost et Bruges; mais les François y sont mesmes esté deschassez. Bien est qu'ilz sont demeurez maistres en Dendermonde, Dunkerke, Oostende et Nieupoort, y ayant tout saccaigé et tué, comme ilz pensoient bien faire en Anvers et ailleurs, si on ne les en heust engardé. L'on dit aussi qu'ilz auroient Saincte-Gheertruyenberghe.

IV. Noms des gentilz-hommes estantz demourez et trouvez mortz:

Le Conte de Anzan et son fils. (Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Agnan. Voyez de Thou, t. IX, p. 40.)

Le fils du mareschal de Biron. (Stanislas Blancart. Voyez de Thou, ib., p. 40.)

¹ Insurgés, troublés.

Le Sieur d'Arce, capitaine de la porte. (Dure ou Diace, selon Bor, liv. LXVII, fol. 38 v° et d'Acier, selon Kervyn de Lettenhove, les Huguenots et les Geux, t. VI, p. 36. Selon M. Génard: Dierte.)

Le Sieur de Feuillade du conseil. (D'après Kervyn de Lettenhove, p. 36. Selon M. Génard de la Feuillarde, du conseil, selon Bor, le Sieur de la Feuillade, conseiller du duc d'Alençon.)

Le Baron de Bellegarde, général de la cavallerie légère. (Selon M. Génard, le seigneur de la Garde, capitaine de chevaux légers.)

Le Sieur de Argy, maistre de camp. (Jacques de Brillac, seigneur d'Argis, selon de Thou, ibid., p. 40; d'Archier, maistre de camp, selon M. Génard.)

Le Sieur de Meurs, id. (Selon M. Génard, le seigneur de Mérire.)

Le Sieur de Beraliz, id. (Selon Bor, le seigneur de Birale, selon M. Génard, le Sieur de Béraille.)

Le Sieur de Lamory, id. (Selon M. Génard, le seigneur de Lamory.)

Le Sieur de Tomiz, id. (Selon M. Génard, le Sieur de Tourres.)

Le Sieur de Garde, id. (Selon M. Génard, le seigneur de la Garde. Cet auteur fait suivre ce nom de celui de Senserval, maistre de camp.)

Le Sieur de la Pierre, id. (Id. chez Bor et chez Génard; celui-ci fait suivre ce nom de celui du seigneur de Balancy.)

Capitaine Drou, Italien, id.

Le Sieur de Walesy, id. (Chez M. Génard, Balancy.)

Le Sieur Tyan, gouverneur d'Alost. (Robert de Mérode, seigneur de Thiant; chez M. Génard, le seigneur de Thiant, Gantois.)

Le jeusne conte du Chasteau-Roux. On dit aussi du vieulx conte. (Jean de la Tour Landry, comte de Châteauroux; chez Génard, le Jeusne comte de Chasteau-Roux.)

Le Sieur de Pise, grand écuyer. (Chez Bor, Pisou, et chez Génard, Depiest, grand écuyer.)

Le Sieur Jamy, second écuyer.

Le Sieur Naraffyn. (Selon Kervyn, le seigneur de Naraffin.)

Le Sieur Gomer. (Remplacé chez M. Génard par le seigneur Gunsa, du cabinet.)

Capitaine Mercure, italien. (Mercurio chez Kervyn, et Mercure chez Génard.)

Capitaine Nicol, italien. (Chez Génard, Nicolas.)

Capitaine Pandolf. italien. (Chez Kervyn, Pandolfo; chez Génard, Pandolphe.)

Capitaine Julio, italien. (Id., chez Kervyn et Génard.)

Le Sieur Badelaer. (Chez Bor, Baddelaer; chez Génard, Badelar.)

Ragois. (Chez Kervyn, le seigneur de Baggoy.)

Pogon.

Le Sieur de Genissac. (1d., chez Bor; chez Génard, Gunsa du cabinet.)

Du cabinet :

Le Sieur de la Bouchière. (Chez Bor, de la Boucherie, chez Génard, le seigneur de la Boussière.)

Le Sieur Bonsecour. (Chez Génard, le seigneur de Bonchicau.)

Et y compris ceulx-cy, l'ont dit que sont demorez 250 gentilshommes tous habillés de velours entre tout 800.

Monsieur Rinchard.

On dit du conte Rochepot, Roche du Maine. (Chez Génard, le comte de la Rochepot.)

Les prisonniers :

Le Sieur Polit (Chez Génard, Polye). Fervakes, (Chez Génard, Fervaques). Farges, (Philippe d'Augenne du Fargy; chez Génard, le seigneur de Fargy). Laberre, (Chez Génard, Laverme). Baron Beauprés, (Chez Génard, Beaupré). Sauvoye, (Chez Génard, Schamon). L'évesque de Constance, (Arthur de Cossé, grand aumônier du duc d'Anjou, chez Génard, l'évesque de Potence). Le Baron de Roeulx, (Chez Génard, le seigneur baron de Péru). Valuisant, (Chez Génard, Ballichant). Du Pierre, (Chez Génard, du Prez). Herru, (Chez Génard, Séra). Archon, (Chez Génard, Harson). En tout des tuez 1100 à 1300 ou 1400, selon qu'on dit 1.

¹ P. Génard. — Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 5° série des Annexes, 2° partic, t. XVI, p. 462 : Les noms d'auleurs seigneurs-gentilshommes et capitaines français et italiens saccagez en Anvers, le xviis jour de janvier 1585 aux matinées flamengnes désignées par le due d'Alençon.

VIII.

MARGUERITE DE PARME A GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736)

Namur, le 24 janvier 1583.

Vedra Vostra Signoria Illustrissima per il dupplicato, qui giunto quanto li scrissi alli x del presente; di poi hò ricevuto la sua del 2 del medesimo. Et circa alla mia licentia già Vostra Signoria Illustrissima per più mie hà potuto comprendere il desiderio grande che tengo di haverla, per esser veramente necessaria, come più appieno li scriverò con l'ordinario prossimo, persuadendomi che alhora sarà Sua Maestà arrivata in Castiglia et Vostra Signoria Illustrissima haverà comodità di far per me ogni buon offitio, sicome nella sua amorevolezza confido, et lei mi promette.

Che la negotiatione con quelli di Biscaia per armar li 40 navi per sei anni sia conclusa, come Vostra Signoria Illustrissima scrive, mi è stato grato d'intendere, et molto approposito sarebbe che fussino preste, et si voltassino in questi mari, poiche l'altra armata del marchese di Santa Croce potrà fare l'impresa delle isole Terzere, et così in un medesimo tempo si daria travaglio a nemici et tengo che facilmente si fariano buoni effetti.

A quest' hora doverrà essere stato giurato in Portugallo il Serenissimo Principe mio Signore, et Sua Maestà postasi in viaggio per Castiglia, che ben desidero vi sia arrivato et con buona salute, et parimente la Maestà dell' Imperatrice di che piacerà à Vostra Signoria Illustrissima avvisarmi; et intanto la ringratio dell' avviso che mi dà che il suddetto Serenissimo Principe fusse ben guarito delle varole et che si mostrava di meglio cera et più robusto che per avanti. Iddio lo conservi infiniti anni felicissimo.

Resto avvisata come Sua Maestà haveva dato ordine à Vostra Signoria Illustrissima che facessi intendere all' huomo del Signor Duca mio che si trattenessi in Madrid sino alla sua venuta, et che frà tanto mettessi in mano di lei il processo per poterne far' particolar rapporto à Sua Maestà : il che mi piace molto, acciò resti Vostra Signoria Illustrissima capace delle molte cause et ragioni che il Signor Duca tiene di lamentarsi del Conte Claudio

Landi et che perciò Sua Maestà la favorisca como mi assicuro farà, non solo in questo ma' in ogni altra cosa che pretende, stante massime il buon mezzo et favore di Vostra Signoria Illustrissima, la quale di nuovo prego tener in ciò la buona mano.

L'arrivo del Signor Comendator maggiore in Barzellona si è inteso : sarà di poi arrivato in Corte, et aspetto di sapere in che sarà impiegato; et il Duca di Terranova doverrà à quest' hora esser arrivato à Genova et forse a Milano dove è necessario : et intendo che il conte di Miranda i và per Vice-Re in Catalogna.

Quanto alla provisione delle 400 mila scudi che Vostra Signoria Illustrissima mi avvisa essersi fatta, per quà è buonissima, quando però di presente la persona se ne potessi valere, et massime in questa occasione del successo tra Alançone et quelli d'Anversa, che prima che hora potrà Vostra Signoria Illustrissima haver inteso; et perche sia informata del particolare lo mando qui incluso in un foglio; et ben si conosce manifestamente che Iddio tien cura della sua causa, imperò il gran mancamento che ci è de denari rende difficultoso ogni partito et essecutione da pigliarsi in così buona occasione; tuttavia proccurerà il Principe mio figliolo di cavarne il maggior construtto che sia possibile, come egli ne deve dar minuto raguaglio à Vostra Signoria Illustrissima, alla quale mando similmente le relationi venutemi di Colonia intorno ai motini di quel vescovo, che doverrà procedere più lentamente et consideratamente atteso il successo d'Anversa. La guarnigione di Liera per ordine et consiglio di Mario Cardoini ⁵ hà fatto una buona fattione à Borgherhoudt, come vedrà per la copia della sua lettera che và con questa.

Il Conte Carlo di Mansfelt con alcune genti si trova all' assedio di Eindoven, et da buona speranza di ricuperarlo; mà come dico di sopra, la gran

¹ Don Juan de Zuñiga, prince de Pietra Precia, ancien ambassadeur du roi à Rome et vice-roi de Naples, conseiller d'État en 1585 et frère de don Diégo de Zuñiga, ancien ambassadeur de Philippe II en France. Il mourut en 1586. La correspondance de Juan de Zuñiga, pendant son ambassade à Rome, est imprimée dans le tome CII des Documentos ineditos.

Don Juan de Zuñiga Abellaneda y Bazan, comte de Miranda, vice-roi de Catalogne et plus tard de Naples, mort en 4608. (Voyez Herrera, *Historia general del Mundo*, t. II, p. 597, et Moreri, t. VIII, p. 425.)

⁸ Mario ou Marco Carduini, colonel d'un régiment wallon. (Voyez Mendoça, t. 11, pp. 265, 293.)

carestia di denari impedisce ogni buona essecutione et tenga Vostra Signoria Illustrissima per fermo che la tardanza delle provisioni la notabile danno al servitio di Sua Maestà, con farli anco spendere il doppio, onde di nuovo torno à pregar Vostra Signoria Illustrissima a sollecitar esse provisioni Con la mia ultima li scrissi la morte di Monsignor d'Andelot, et che havevo scritto in raccomandatione di Monsignor di Chastel Rolland perche fusse provisto del baliaggio di Dola; ma meglio considerato conviene più al figlio d'esso d'Andelot et se anco vorrà l'ustitio della Cattapania dell' Aquila non deve guardar Vostra Signoria Illustrissima à quel che li scrissi ultimamente; mà quando detto ollitio di Cattapania havesse d'uscir dalla casa d'Andelot, desidero ben che l'habbi Nuccio Sirigatti I, mio secretario. Desidero grandemente che Sua Maestà scriva al conte d'Olivares per la causa che già à Vostra Signoria Illustrissima ho avvisato con la mia antecedente, et anco lei stessa, di che li restarò con obbligo, li raccomando di nuovo il particolar del thesorier Ardinghello et la prego à favorirlo. Passono nell' Aquila alcuni rumori che non mi danno punto gusto, de quali minutamente ne ho scritto all' Aldobrandino, acciò ne informi Vostra Signoria Illustrissima, parendomi molto approposito che ne sia consapevole per ogni rispetto, et delle persone che di ciò sono autori, et inteso che harà dall' Aldobrandino il fatto potrà farvi la consideratione che conviene; ne per hora mi stenderò in altro.

VIII.

RESUMÉ.

La duchesse de Parme envoie au Cardinal un duplicata de la lettre qu'elle lui a écrite le 10 du courant mois de janvier. Depuis cette date elle a reçu du Cardinal une lettre du 2 de ce même mois.

Pour ce qui concerne la permission qu'elle a demandée de retourner en Italie, elle en écrira plus longuement, quand le Roi sera lui-même de retour en Espagne.

¹ Sic. Il faut lire probablement Davanzati.

Elle a été heureuse d'apprendre du Cardinal la conclusion du contrat négocié avec les Biscayens pour l'armement, en 6 années, des 40 navires à joindre à ceux du marquis de Santa Cruz en vue de l'expédition aux îles Tercère.

Elle pense qu'à cette heure on aura prêté serment en Portugal au Prince héritier d'Espagne, heureusement rétabli, et que Sa Majesté le Roi, aura pu se mettre en route pour l'Espagne avec Sa Majesté l'Impératrice, sa sœur.

Elle a appris que le Roi avait fait recommander à Palma, l'envoyé du duc de Parme, de rester à Madrid jusqu'à son retour, et enjoint au Cardinal d'examiner en attendant les pièces du procès d'Octave (Farnèse contre Claudio Landi, avec ordre de lui en faire un rapport. Elle compte sur Granvelle pour défendre les intérêts du Duc.

Elle a appris aussi que le Grand Commandeur de Castille (Don Juan de Zuñiga) était arrivé à Barcelone. Peut-être est-il déjà en ce moment à la Cour. La Duchesse se préoccupe de savoir quelles fonctions lui seront confiées.

Elle a appris en troisième lieu que le duc de Terranova avait débarqué à Gènes. Probablement est-il déjà à Milan, où sa présence est bien nécessaire. Enfin il lui est revenu que le comte de Miranda allait partir pour la Catalogne en qualité de Vice-Roi.

La Duchesse revient ensuite sur la nécessité de compléter la provision des 400,000 écus à envoyer aux Pays-Bas, et elle reproduit à cet égard les raisons déjà alléguées dans sa lettre précédente au Cardinal (du 10 janvier dernier). Le prince de Parme, en attendant, fera tout ce qu'il pourra avec l'argent mis à sa disposition.

La Duchesse envoie au Cardinal les avis qu'elle a reçus de Cologne au sujet de l'Évêque.

A l'égard d'Anvers, il faudra, dans les circonstances actuelles, procéder avec prudence et modération. La garnison de Lierre, sortie de cette place par l'ordre de Mario Cardoini, a fait une entreprise heureuse sur Borgerhout.

Le comte Charles de Mansfelt assiège Eindhoven et a grand espoir de recouvrer cette place. Mais, comme le représente plus haut la Duchesse, le manque d'argent empèche la plupart des opérations militaires.

Dans sa dernière lettre du 10 janvier, la Duchesse a annoncé la nouvelle de la mort de M. d'Andelot et recommandé M. Château-Rolland, le gendre du défunt, pour succéder à son beau-père au bailliage de Dôle. Mais après mûre réflexion, elle trouve aujourd'hui que cette charge conviendrait mieux au fils d'Andelot. Quant à l'office de Catapan d'Aquila, s'il doit sortir de la maison d'Andelot, la Duchesse le demande pour son secrétaire à elle, Nuccio Davanzati. Elle désirerait beaucoup que le Roi écrivit au comte d'Olivarès, son ambassadeur à Rome, pour les affaires dont Elle a déjà entretenu le Cardinal. Elle finit sa lettre en recommandant de nouveau à Granvelle le trésorier Ardinghello, qui, à sa connaissance, rencontrerait une certaine hostilité à Aquila.

1X.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 47 et 49.)

Lisbonne, le 24 janvier 1583.

Monseigneur, oultre les trois lettres apportées par le dernier ordinaire, j'ay receu quatre aultres pour le Roy du Seigneur Prince de Parme, dont plusieurs bien long et desciffré, ne contiennent que trois poinctz, sçavoir est: celuy de Coulogne, l'entrée au pays du duc de Montpensier et mareschal Biron, avecg leurs trouppes, jusques au nombre de huict mille piétons et deux mille chevaulx, et pour le troysiesme, il désire sçavoir l'intention du maistre touchant l'entreprinse et l'assiège de Cambray, suyvant la continuelle et très-instante requeste des Estatz de pardelà; y adjoustant beaucoup de particularitez des désordres et mutineries journellement survenans en sa présence au camp de Sa Majesté, à faulte d'argent, si que plusieurs s'encommenchent à fascher et repentir du rappel des forces estrangières, veu qu'il n'y a moyen pour les entretenir. Voicy, Monseigneur. la substance de ce que ces lettres nous déclairent. Et comme me samblent estre poinciz d'importance, n'ay failly les incontinent remonstrer sommairement au maistre, le suppliant me vouloir à sa première commodité impartir quelque petite heure d'audience pour ouyr ces choses plus particulièrement, et quand et quand y prendre les résolutions pour tant plus encourrager ce bon prince, lequel véritablement se treuve en beaucoup de perplexitez et fascheries, que ne le laissent oncques reposer. Quant à la reprinse d'Alost, il n'y a rien; bien at-on prins Ninoven et le chasteau de Lyekercken, et ce avecq le recouvre de Gaesbeeck, estant chose vieille, ce que parcy devant avions entendu, touchant Cambreziz, et Lescluse. En Frize, les nostres ont esté constrainctz par les ennemiz abbandonner l'assiège de Locchum, et ce toutesfois avecq bon ordre et sans perte de nostre costet, ayant ce malheureux conte de Hallach 'voulu soy revanger

¹ Philippe, comte de Hohenlohe, souvent cité.

de ce qu'il avoit souffert ces mois passez des nostres; auquel fin il s'estoit transporté vers Utrecht et Gelre pour renforcer ses troupes, avecq lesquelles, oultre le désassiège susdict, il at du mesme chemin recouvert Bronchorst et Keppel; et de nostre part avons durant l'assiège du dict Locchum perdu le baron d'Anholt, jeune seigneur de grand espectation et riche de trente mille florins de revenu annuel, lequel nous auroit merveilleusement duict pour beaucoup de charges, et notamment pour celle de Groeningen ou Overyssel; estant marry que l'avons perdu, pour l'avoir cogneu de bon cœur et tel comme aurions sceu soubhaitter; ayant moy esté cause, au temps de mon séjour à Coulogne, qu'il avoit abbandonné sa mayson au pays de Juliers, où il tenoit sa résidence, pour s'employer au service actuel du maistre; pryant Dieu le vouloir recepvoir en son paradiz et nous quand en suyverons.

Il est vray que le dict Prince recommande fort le conseiller Vendeville ', pour la prévosté de Lille, m'estant apperceu que le prœsident Richardot y at mené la plume, ne scachant toutessois ce que sinablement le maistre en vouldra résouldre; cestuy d'Austrice se faict recommander par son maistre, et l'Impératrice, le doyen de Tournay par vous, et mon évesque, tellement qu'à mon advis seroit chose désirable, qu'eussions troys prévostez, me tenant bien asseuré que le dict doyen seroit le plus propre pour estre de tel évêque, et mœurs qu'il est, et ce mesmes pour la sayson du temps qui court: cœlera Jovi et Mercurio sunt relinquenda; vous asseurant que de mon costel sera dict ce que convient, au moins deschargeray ma conscience. L'abbaye de Dunes n'est encoires pourveue, ains doiz quelques sepmaines j'ay faict instance pour l'audience au mesme fin, ne sachant si mes prières seront exaucees ou poinct. Bien est-il vray que le maistre ayant receu mon billet touchant les nouvelles lettres du dict Seigneur Prince, m'envoya hier Don Johan d'Idiaques ', pour dire, qu'avant son partement me donnera un aultre audience, par où je suis attendant sa bonne grâce.

N'ayant que répliquer sur le faict du bastard Don Anthoine et moins des isles de las Terceras, puisque rerum irrecuperabilium nulla sit tutior medicina, quam oblivio, ce néantmoins ne puis-je sinon regretter que par

¹ Jean Vandeville. (Voyez le tome VIII, p. 596.)

¹ Idiaquez.

tout l'on treuve ces cauponantes bella, et non belligerantes; prévoyant que ceste entreprinse de las Terceras servira encoires beaucoup des années pour donner passe-temps à ces capitains et commissaires des vivres. Ce que me fascheroit moins ou cas que noz affaires de pardelà n'y fussent si grandement intéressées, pour ne taire la commodité qu'on donne aux sectaires pour entièrement des raciner la religion catholique, sans laquelle, c'est tout clair, qu'il est et sera tousiours impossible de maintenir les étatz de Flandres unis et annexez aux royaulmes d'Espagne, ne pouvant comprendre si non que Dieu est corrouché contre ceulx de pardeçà, puis qu'ilz se monstrent si flosches et nonchaillans en une chose que les touche de si près et au vif : car si Dieu en disposast que tout le pays de Flandres fust en ung moment abbismé, tellement que personne ne s'en pourroit servir cy-après, pourrions faire nostre compte que les Espagnes ne perderiont que bien peu; mais permectant l'accroissance d'ung tel pays aux ennemiz héréditaires Françoys, cela coustera finablement si chier à ceulx d'Espagne que s'en repentiront cent mille fois; pour ne laisser derrière la honte et desréputation de ce bon roy, quand on dira cy après ès histoires qu'il aura perdu son anchien patrimoine, et mesmes que cela at sceu pratticquer et parachever ung misérable blistre des contes de Nassau. Quant à moy, Dieu me donnera quelque morcheau du pain ailleurs; mais si le Roy de France et ses adhérens me vouldriont donner la troisiesme partie de la proye, ne vouldrey oncques retourner à la patrie pour les servir, ou comporter leur commandement; ne sçaichant dont me prende ceste haine et abhorrissement de ceste nation Françoyse, sinon de la pure et parfaicte affection que je porte à ce bon Roy, si que aimeray mieul (je ne diz mourir) mais exiler en ce munde tout le temps de ma vie, que servir aultre maistre, poinct affectionné à cestuy auquel je sers maintenant.

Touchant la vesve de Monsieur Dandelot ', jusques au présent n'ay veu aulcune requeste. Si tost qu'elle me viendra ès mains, ne fauldray me souvenir de ce qu'audict endroict m'avez escript, et au surplus faire tout ce que me vouldrez commander pour le service des vostres, ne sçaçant se pourrey dire d'avantaige; mais si les prétensions d'icelle vesve ne sussent meslées avecq l'intérêt des vostres, je vous tiens bien si discret et mémo-

¹ Jean-Baptiste d'Andelot, neveu de Granvelle, souvent cité.

ratif de ce que la chrestienté et mesmes les pays de Flandres ont suffert à cause de son marry, que confesserez ma précédente déclaration avoir esté fundée en rayson, disant que les demandes de semblables gens doibvent passer per aqua et per igne, finissant ceste par mes, etc.

X.

MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV des Suppléments, fol. 185.)

Tournai, le 26 janvier 1383.

Monseigneur, si Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie at heu advertissement du massacre advenu le 17 de ce mois en Anvers, comme je tiens qu'elle at heu de plusieurs costelz, et que je luy ay escript particulièrement le 21, j'estime qu'elle sera désireuse sçavoir ce que sera succédé depuis, dont n'avons poinct heu grand chose, s'estant tenue ladite ville longtemps close. J'envoie une liste des mortz et prisonniers, et copie de quelques lettres escriptes de Anvers à Coloigne 1. Le Duc d'Anjou est retourné de Termonde à Wilvorde, ne sçavons à quelle intention. Ses gens avoient miz en pièces quelques Gantois près le Zas, que leur a faict lacher leurs retenues et noier plus de mil François. Le mesme leur est advenu entre Louvain et Verchtere, qu'est ung pays bas que at beaucop de retenues d'eaues, que sont estéez avalléez sur eulx et noiéz plus de 400. Ceulx de la garnison de Lire sont esté visiter les noirs harnaz de Burgerhaute près d'Anvers, passantz la sentinelle que dormoit, et en ont dessaict quattre cornettes et deux centz piedtons, de sorte que les trouppes du Duc d'Anjou vond fort diminuantz. Je ne sçay si l'on luy envoiera nouveau renfort de France, où il y avoit treize ou 14^m hommes en pied et quelque artillerie pour venir icy, en cas que l'emprinse d'Anvers heut suc-

¹ Voyez plus haut, page 24.

cédé, lesquelz sont esvanouyz depuis que l'on at entendu leurdit désastre en la court de France où la Royne mère est désespérée.

L'on dit qu'elle prépare nouvelles forces de mer pour retourner sur Portugal. Il n'y aurat fin avec eulx jusques l'on leur jectera une gaillarde armée en France; et s'il se fust faict il y at 4 ans, noz serions maintenant en paix, pour laquelle ilz prieront doibz qu'ilz auront estez bien frottez. La court de France est bien esbahie, car ilz s'attendoient et promectoient quelque grand succèz, mectant grand espoir sur la dextérité du mareschal de Biron, qui s'est peu acquicté ceste fois. L'on at imprimé en Anvers ce que s'y est passé ledit 17 '. Ceulx de Brucelles ont envoié response à noz Seigneurs Estatz à Haulx , avec superscription et caichet; mais le dedans estoit papier blancq, dont ilz se polront bien quelque jour repentir. Ce sont les meschantz que font ce que leur plaît, sans que les bons y soient appellez ou ouyz. Vostre Illustrissime Seigneurie verrat ce que Appelteren ', m'escript touchant ceulx de Gand. Quant à moy, je demeure en opinion qu'ilz ne feront rien de bon, s'ilz ne sont forcez par une belle armée : car ilz vouldront conditionner ce de la religion, en ce que Sa Majesté ny les Estatz ne peulvent ny doibvent rien altérer. Aussi verrat Vostre Illustrissime Seigneurie combien Monsieur de Champaigney est altéré de la lettre que Appelteren et moy luy avons escript; et ce qu'il n'ose dire contre moy, il le desgorge sur luy; mais ny pour cela il n'y at poinct trois jours qu'il escripvoit force injures contre le médecin de Son Altèze qu'il veult maintenant prendre pour advocat. Mais pour tout cela n'aurat-il Bourlut, si Vostre Illustrissime Seigneurie ne le nous commande. Je ne répondray rien sur ses dernières pour avoir esté seullement adverti par le Sieur Cosmo ce seoir que l'on fera le pacquet après souper. Ce sera par le premier.

¹ Voyez plus haut, page 24 et suivantes, et le Discours véritable de l'entreprise d'Anvers, pour justification de M. le duc d'Anjou. Paris, 4584, in-12. Lettre de Jean Bodin sur l'entreprise du duc d'Anjou contre la ville d'Anvers (Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2° série, t. Xil, p. 458), et Rapport d'un bourgeois d'Anvers sur les événements arrivés en cette ville et dans quelques autres. (Ibid., p. 464.)

[·] Hal.

¹ Appelterren, maître des comptes.

Xl.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 55 à 56.)

Madrid, le 27 janvier 1585.

Madame; nous n'avons heu aultres lettres des Pays d'Embas, par ce dernier ordinaire de Lyon, fors seullement celles qu'il ha pleu à Vostre Altèze escripre, qui nous sont à tous de très grande consolation et à moy spécialement, pour avoir bonnes nouvelles de la santé d'icelle, que je prie à Dieu conserver et augmenter avec toute prospérité; et pour ce que par ses dictes lettres ne faict mention d'aulcune mauvaise nouvelle du coustel des Pays d'Embas, nous pouvons espérer que tout y vad bien, avec le prudent gouvernement de Monseigneur le Prince son filz, lequel par ses dernières, comme je l'escripviz à Vostredicte Altèze, donna fort bon compte à Sa Majesté et de ce qu'estoit faict, et de ce qu'il désignoit faire; fondé le tout avec si pertinentes raisons, que Sadicte Majesté n'en pouvoit avoir sinon très-grand contentement. Nous sumes maintenant actendant ce qu'auront faict les François, que sont allez pardelà soubz la conduycte du Duc de Montpensier et mareschal de Biron; et pourroit fort bien estre que l'ung et l'aultre se repentissent du voiage, selon que j'entendz que l'on se lasse desià bien fort, au quartier des rebelles, des François, et que en secret il y a de la mauvaise intelligence entre le Duc d'Alançon et le Prince d'Oranges, qu'est ce que l'on peut désirer et espérer; et Dieu, par sa grâce, veuille inspirer les Flamans, à ce que recongnoissans dont leur procèdent tant de misères et maulx qu'ilz soustiennent, ilz payent les aucteurs d'iceulx, leur donnans le chastoy qu'ilz méritent.

Ce de Cologne me tient en grande peine, et je ne failliz, dois que j'euz le premier advertissement de Vostredicte Altèze, d'escripre sur ce en court comme il me sembla convenir, afin que de la part de Sa Majesté se fissent les offices requis, tant envers Sa Majesté Impériale que de Sa Saincteté, laquelle, à ce que j'entendiz hier par le nonce, prant le faict à cueur, et

monstre désirer y mectre la main comme il convient. Il se fault ayder de la faveur des princes voisins, et assister à la ville de Cologne, puisqu'elle se monstre bonne pour la religion et à ceulx que sont au chappitre gens de bien, envoyant par tout, en quoy je m'asseure que le dict Seigneur Prince ne fera faulte... La faulte de vivres et d'argent qu'avoit ledict Seigneur Prince nous donne aussi de la peine; l'on luy a envoyé la provision de quattre cens mil escuz que j'escripviz à Vostredicte Altèze, avec laquelle je m'asseure s'aidera tant qu'il pourra mesnager, et cependant je vais procurant qu'il soit renforcé et de gens et d'argent.

Quant à la licence que Vostredicte Altèze prétend encoires, comme nécessaire à sa santé, et pour aultres respectz, je pensois en avoir escript suffisantement et tout ce que je luy en pouvois dire; luy déclarant mon opinion estre (soubmise touteffois à la correction de la sienne), qu'elle se fut trop hasté pour si tost retourner à faire instance du dict congé. après la responce que Sa Majesté luy avoit donné, luy disant les causes pour lesquelles il luy sembloit que lors ne convenoit; et si ceste office ne se fut faict par Vostredicte Altèze en ce temps là, et qu'elle l'eust differé jusques à maintenant, l'instance s'en fut pour faire à présent plus convenablement que non si tost après la précédente instance, et mesmes que Sa Majesté a démonstré qu'il ne sembloit bien que si tost l'on fit nouvelle instance. Et pour le dire à Vostredicte Altèze comme je l'entendz, certes je ne seroye d'advis qu'elle se partit en saison qu'il y a apparence que les affaires commanceront prandre meilleur chemin; car je vouldroie qu'elle eust bonne part au grey, ayant et assistant par son intercession affin que tant plus tost l'on parvienne à ce que l'on prétend, de réduyre les pays en prospérité et tranquillité. Et quant aux argumentz que Vostredicte Altèze allègue, je les sçay tous, et me semblent fort raisonnables, que je ne fauldray de tousiours représenter à Sa Majesté quand l'occasion sera à propos : que je tiens se pourra mieux faire de bouche à l'arrivée d'icelle, puisque faisant tomber à propos ce de la nécessité de la santé de Vostredicte Altèze l'on pourra alors mieulx juger quelle pourra estre l'opinion de Sa Majesté sur ce poinct, pour selon ce advancer ou postposer la poursuyte; ny vois pour maintenant, me trouvant si loing de Sa Majesté, que j'en puisse dire plus avant chose de fondement à Vostredicte Altèze. Au regard de la perte que nous avons faict de Monseigneur nostre Prince Don

Diego, il n'y a que dire, sinon se conformer au saint vouloir de Dieu, combien qu'il ne se peult que l'on ne sente le dommage que selon le jugement humain cest accident peult apporter: mais il fault penser que ce soit œuvre de Dieu, que peult accomoder toutes choses contre l'opinion des hommes, et le supplier qu'il appaise son ire, et qu'il luy plaise longuement conserver Sa Majesté pour son sainct prince, bénéfice de ses subjectz, et de toute la chrestienté; et véritablement Sa Majesté supporte le tout fort chrestiennement et valeureusement, se soubmectant du tout à sa divine bonté. Cest accident du trespas de mondict Seigneur nostre Prince ha faict diffère le partement de Sa Majesté, que pensoit estre icy pour le Noël; mais il ha semblé convenir, comme je pense l'avoir escript, faire jurer Monseigneur nostre Prince Don Philippe, pour successeur au royaulme de Portugal devant que d'en sortir; et nous espérions que au xve de ce moys se feroit le dict serment; mais à ce que je vois, les Portugalois sont plus longz que les Castillans, que n'est pas peu, et sont fondez sur leur gravitez, ayantz prétendus les procureurs des Cortés que l'on leur donna le terme accoustumé pour le voiage, qu'est de faire tant de lieues par jour et non plus; mais nous espérons que pour tout ce mois, ou au plus tard au second de febyrier, jour de la Chandeleure, se fera le dict serement, et Sadicte Majesté nous asseure encoires qu'il partira le vuse de febvrier. Mais comme Vostredicte Altèze sçait mieulx le jour du partement des Princes, et mesmes d'ung royaulme à aultre, ne se peult pas tousiours si punctuellement garder; et je tiens que Aldobrandino aura escript à Vostredicte Altèze ce qu'il en aura entendu. Sadicte Majesté a envoié soliciter le marguis de Saincte-Croix affin qu'il ne passe le temps de la licence que l'on luy ha donné pour bailler ordre aux affaires de sa maison, et cependant se continuent ses apprestes de l'armée de mer. Ce des navires de Biscaye sera de grande importance pour cy après, s'il est bien entretenu, comme j'espère qu'il sera. Je me resjouys avec Vostredicte Altèze des nouvelles que l'Illustrissime Cardinal de Gambara m'escript, et que les agens de Monsieur le Duc de Parme me conferment, que l'on a trouvé chemin de prendre moyen convenable pour, avec réputation et contentement des parties, donner remède en ce du mariage de Madame la princesse, petite-fille de Vostre Altèze, m'ayant donné le différend peine et pour le faict en soy, et pour estre tant affectionné au service de la maison, et spécialement pour la peine

que l'apperçois que Vostre Altèze avoit de cest accident : et me trouvoie consiez de ce que de nul coustel je n'entendois quelz offices l'on pouvoit prétendre que Sa Majesté fit pour ayder au remède. Je louhe Dieu que tout voise si bon chemin et avec apparence de si bon succès. Il me desplait que Sa Majesté n'aye condescendu au désir de Vostredicte Altesse, quant aux privilèges, mais s'il plaira à Vostredicte Altèze considérer le tout comme il convient, je tiens qu'elle mesme jugera qu'il y eust bien heu à faire de trouver moyen de s'excuser pour non faire le mesme avec le Pape, en faveur de son filz : mais le principal est que véritablement il ne convient au gouvernement du royaulme que telz privilèges se concèdent à qui que ce soit, et comme j'escripviz à Vostre Altèze le faict, ce que l'on peult pour les oster à ceulx de la maison de San-Severino, que se sont aydez de la saison pour forcer les princes qu'estoient moings puissans à ce qu'ilz ont voulu; et le regent Moles peult faire foy que tous les advis, tant de la sommaire que du conseil colatéral et du vice roy et aultres, à qui il les ha communiqué, sont tous estez en opinion que en façon quelconque il ne convenoit entrer en ce. Pour la congnoissance que j'ay des affaires d'Allemaigne, dois devant le commencement de la Diète, je suis tousiours esté en opinion que en icelle se feroit peu; et je vois bien, à mon grand regret, le désordre et confusion qu'est en l'empire, et qu'il est vray ce que Vostre dicte Altèze dit, que en la plus part, plus vault beaucop que nul aultre respect l'intérest particulier, et que peu sont ceulx que se socient du publicque. Mais je diray jointement que nous avons part à la faulte, pour non tenir le soing que nous debvrions des affaires d'Allemaigne, et que d'ung coustel nous y despendons trop, et de l'aultre coustel, où plus il conviendroit, fort peu et non en saison, pour gaigner les conseilliers des Princes, et suyvre en ce le chemin que nous ont monstré le seu Lantgraff de Hessen et ceulx de la Lighe de Smalcald, dont les François se servent et aultres qu'ont à faire en la court de l'empereur et des princes de l'empereur. Et s'en est fort bien servy, entre aultres, le duc de Florence pour obtenir ce qu'il a voulu en la court de l'empereur moderne et de seu son père. Oultre ce il y a ung poinct que les ambassadeurs, que nous avons tenu en Alemaigne dois quelque temps, non sçachans la langue, si différens de l'humeur des Alemans et si peu duytz aux affaires, nous a esté de grand préjudice, comme je l'ay souvent remonstré. Mais Vostre Altèze sçait que Messeigneurs de Castille veul-TOME X.

lent tout faire, et leur semble qu'ilz naiscent avec les sciences infuses et qu'il n'y a chose, quelque difficile qu'elle soit, qu'ilz ne pensent pouvoir entreprandre et en venir au bout; en quoy je tiens qu'ilz se forcomptent souvent. Et ceste façon de faire détenir les charges en interim, sans les pourveoir, je la tiens pour fort dangereuse, non moins que ce que ceulx que doibvent aller ausdictes charges prengnent ung an ou deux, devant que de s'encheminer. Je ne fauldray d'en toucher vivement ung mot à Sa Majesté à sa venue; et après avoir faict de mon coustel ce que me sera possible, il fauldra que j'aye patience de laisser succéder le tout comme il plaira à Dieu et au Roy; assheurant à Vostredicte Altèze que souvent je me ronge les mains et le cueur encoires de veoir comme en beaucop de choses l'on procède icy; car ce ne sont les leçons que je soulois apprendre en la court de feu l'empereur, nostre maistre de glorieuse mémoire; et si j'estoie près de Vostre Altèze, je m'eslargirois d'advantage à traicter de ce poinct, et en beaucop d'aultres choses que ne se peuvent confier à la plume, ny à aultre. Touchant les affaires de Bourgongne, dont il a pleu à Vostre Altèze avoir souvenance encoires en ceste lettre sienne, le pays doibt à icelle recongnoistre très-grande obligation de la peine qu'il luy a pleu prandre pour s'en informer et en escrire si particulièrement. Et elle sçait combien il y a que sur les escriptz qu'elle envoya à Sa Majesté, j'escripviz aussi mon advis suyvant le sien. Aussi en ay-je touché quelque mot audict Seigneur Prince. Je ne sçay si le prévost Fone, qu'est près de Sa Majesté, aura envoié aux Pays d'Embas le tout qu'a esté entre ses mains. Par mes dernières j'escripviz au Seigneur Prince, que pendant qu'il est occupé aux armes, l'on pourroit députer aulcuns conseilliers du privé conseil ou aultres, pour reveoir les ordonnances, afin de donner meilleur ordre à la justice, qu'en a si grand besoing, pour la réformant, luy donner l'auctorité requise, telle que d'ancienneté et au temps de noz prédécesseurs ont tousiours heu ceulx de la court de parlement; et c'est à mon advis le premier poinct et le plus d'importance pour maintenant, pour lequel il fault temps. Et estant les choses par eulx préparées, se trouvant ledict Seigneur Prince avec plus de loisir, il y pourroit prandre résolution. Je tiens que les ambassadeurs propres dudict Seigneur Duc de Parme n'y fauldront de donner tesmongnaige à Vostredicte Altèze de l'affection avec laquelle j'ambrasse les affaires de Son Excellence : Sa Majesté les ha remis à sa venue icy, et cependant se voit le procès contre le conte Claudio Landy.

Vostre Altèze aura entendu que Monseigneur le Duc de Parme ha faict exécuter publicquement cinq des conspirateurs, deulx ecclésiastiques et trois séculiers, et les démonstrations qu'ont faict les cités de Parme et Plaisance par la taille qu'ilz ont mis sur le comte Claudio de bonne somme, pour qui le livrera vif ou mort, et pour entretenir deux compaignies de chevaulx légiers, pour plus grande seurté de la personne de Son Excellence. Et à ce que j'entendz, il a gens en la court de l'empereur pour soliciter que ledict comte n'y soit entretenu, mais déchassé; suppliant Vostredicte Altèze croire que je ne fauldray de en tout ce que je pourray rendre service à toute la maison, me recommandant bien humblement, etc.

XII.

LE PRÉVÔT FONCO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 6%)

Lisbonne, le 51 janvier 1585.

Monseigneur, Dieu en soit loué.... On at paraschevé les cérémonies de l'inauguration de nostre petit Prince, et nous nous apprestons à nostre retour; prévoyant néant moins que la responce aux cestes viendra encoires à temps pour nous estre délivrée; mais ne sçay, si le maistre maintiendra son mot pour m'ouyr avant son partement, jaçoit qu'aujourd'huy il m'at confirmé le mesme à la fin, adviègne ce qu'il peult en cas qu'à moy touchera d'estre le postposé pardeçà : au moins espérerey que par delà serey de premiers dépeschez qu'oultre les deux abbayes et prévosté de Lille, les aultres poinctz qu'y sont à consulter requirent haste, si tant est, que ne désirons faire tort à nous mesmes.

N'ayant que replicquer sur l'affaire du Seigneur Anthoine del Rio, puis que vostre advis est entièrement conforme au mien. L'on attend en grande

dévotion les navires d'Hollande, et ce mesmes pour la disieste des grains, laquelle peult-estre que cest année vouldra faire sa preuve de ce qu'elle sçaura faire en ung peuple si sot et desreglé, comme est cestuy cy; par où pouvez cognoistre l'apparence qu'il y a d'excluyre les Hollandois de ceste navigation, ne soit que soyons muny d'aultres alliances pour estre secourruz en noz nécessitez. On souloit pardeça veoir la rivière, raresfois sans basteaux de Bretagne chargées de grains; astheur il n'y a nulle, et sçait-on que les François font le mesme à l'endroict les nostres des Flandres, de sorte qu'en Anvers et ailleurs ne chantent aultres chançons, que de tous costez serrer les victuailles et affamer nostre camp. Et pour cela j'ay tousjours cryé et prié qu'on debveroit parachever l'entreprise de Frize; pour de ce costel nous asseurer de la mer; mais quoy? les aultres qui ne cherchent qu'une guerre immortelle pour s'arrichir, l'ont toujours empesché; voyant que le Seigneur Prince de Parme luy mesmes en sa maison, et les principaulx du conseil ont eu quelquesfois faulte de pain. Prévoyant que cestuy soit le droict chemin pour l'ouvrir les yeulx, et le faire croyre que ceulx de longue robbe ne sont pas tous si grues et despourveuz de sain jugement comme feu Don Jehan, luy et auleuns aultres flatteurs, pour avancher leur prouffict, souliont dégorger; craindant que si ne guarderons de plus près à noz affaires, qu'à quelque jour, tout à l'impourveu, nous viendront les nouvelles que seront de fort dure digestion.

N'estant que bien, que les députez de Groeningen soyent passez oultre, considéré que ledict Prince escript que les affaires de ce coustel vont si mal qu'on crainct de quelque malheur; ce qu'advenant, nous nous repenterons plus d'une fois. Si que suis esbahy quod meliora videamus probeamusque, et tamen deteriora sequamur.... que l'ordinaire de Lyon nous apporte meilleures nouvelles, voire qu'on aura donné quelque bonne main à ce bon Duc de Montpensier pour le faire penser à ses affaires mieulx qu'il n'a faict jusque au présent.

Il est venu pardeçà Gaspar d'Anastro, autheur du coup qu'on avoit tiré à ce mauvaix traistre d'Oranges, m'ayant apporté certaines lettres de Flandres du marquis de Richebourg ' et aultres; pleust à Dieu qu'il auroit apporté caput Johannis in disco, vueillant croyre qu'il y a quelque Judich,

¹ Robert de Melun, marquis de Richebourg, souvent cité.

à laquelle sera d'en hault réservé cest honneur : utinam mearum consanguinearum foret aliqua, potissimum salva pudicitia, si modo evasisset ..

Quant au Polleviller, ce seroit une folie bien grande que les services faictz en Italie au temps des caffaresques fussent récompencez au préjudice de ce bon pays de Bourgongne : je dix folies seroit de celluy qui le pouvant divertir ne fist son mieulx, pour le divertir. Nam istud fulmen e vitro est, et facile amdabit. Me conformant en ce que désirez que Sa Majesté laisse par deçà bon ordre; car je vous en asseure, s'il y a peuple en toute la chrestienté sot et mal conditioné, pour ne dire durissima cervicis, c'est cestuy cy : odio prosequuntur Castellanos. Ecquid mirum? Dæmones sunt Lusitani, præ istis angelis Castellanis. Et pourtant ne seroit pas grand chose si après la retraicte de ce bon Roy, qui les at faict cent millions de mercèdes, ils commençassent entreprendre quelque follie, dont après ilz se repentiront.

XIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 7 février 1583.

Molto raggionevoli et diverse cause sono quelle che per il passato mi hanno mosso à fare instantia haver licentia di ritornarmene à mia casa. Impero da un' anno in qua mi sen' è aggiunto un' altra, et è la indispositione acquistada in questo paese, che sola da perse è tanto giusta et di tanta forza che in nessun modo può con raggione esser ributtata, anzi mi rendo certa, che sendo Sua Maestà bene informata in che stato mi trovo di sanità, debba non solo concedermi subito la licentia che desidero, ma persuadermi et comandarmi che mene ritiri à riposare, accompagnandomi con quella satisfattione che meritono la mia lunga servitù, et il buon zelo con che sono venuta qui, et intrattenutami circa tre anni, lo hò dato continuamente avviso à Vostra Signoria Illustrissima del mio essere, et fattoli

intendere che doppò il male che hebbi l'anno passato, non sono mai ritornata nel pristino, che li prometto non passa giorno che io non senta qualche motivo di gotta hora nell' uno, et hora nell' altro piede, et anco nella man destra, che mi è, restata talmente stordita che à pena mene posso valere; et di presente mi trovo in letto pur travagliata da gotta, et conosco chiaramente così come mi caricono li anni che di presente sono. 61. Mi aggrava sempre più il male, et dicono i medici, tanto i miei come quelli d'Italia da chi ho preso parere, che nessun rimedio mi può giovare stante l'età in che mi trovo senon la mutattione dell'aria et del clima, concludendo tutti unitamente che l'humidita grande, et la grossa aria di qua mi sono interamente contrarie, aggiungendo ancora che non esseguendo io questo rimedio presto, non solo porto risico di farmi inhabile delle mane et piedi, ma di vivere assai meno di quel che farò in altra parte : et se bene senza il parere dei medici per prova conosco un pezzo fa esser vero, et à Vostra Signoria Illustrissima l'hò significato con più l'ettere. Tuttavia per rispetto di le che mi hà persuaso, non hò scritto assolutamente à Sua Maestà ne fattoli sino à hora altra instantia, trattenendo me stessa con la speranza di poter guarire en in un medesimo tempo ubbidire al consiglio di Vostra Signoria Illustrissima et anco mi ha ritenuta qualche settimana l'intendere che Sua Maestà ritornava in Castiglia, dove con più comodita Vostra Signoria Illustrissima potra ajutarmi, et favorirmi, et tenga per fermo che se non esco da questi paesi, mi avenira indubitatamente quanti medici concludono, la qual cosa mi prometto lei non desidera, onde la pregho quanto preghar si possa, giache Sua Maestà sarà ritornata, farla capace della causa che mi sforza à supplicarla di detta licentia, operando che con buona gratia della Maestà Sua mi si conceda subito, acciò possi mettermi in viaggio il prossimo mese d'aprile et che sia con quelli effetti di dimostrattione che spero dalla benignità di Sua Maestà, et che meritono. come dico di sopra, la mia lunga et devota servitù, et l'ardentissimo zelo che tengo al servitio di Sua Maestà, alla quale hora scrivo supplicandola instantamente per tal licentia, come più appieno intenderà Vostra Signoria Illustrissima dall' Aldobrandino che tiene da me ordine espresso di regolarsi et governarsi secondo il parere et consiglio di Vostra Signoria Illustrissima, et confido sarà tale che ottenerò quanto desidero, et con mia satisfattione : et rimettendomi nel resto à detto Aldobrandino, non mi estenderò

in altro, salvo in certificarla che delli buoni offitii farà per me in questo particolare, li restarò eternamente obbligata, ben che non li possa esser più di quel che già sono.

Alli 24 del passato scrissi à Vostra Signoria Illustrissima di che và con questa il duplicato. Di poi ho ricevuto la sua lettera de xv del medesimo et non poca consolatione mi hà portata si per l'avviso che lei mi da della buona salute di Sua Maestà et persone reali, come per haver inteso la total resolutione di ritornare la Maestà Sua in Castiglia, la qual cosa desidero infinitamente, si perche mi persuado che Sua Maestà potrà stare con più quieto animo, come per la comodità che haverà Vostra Signoria Illustrissima di trattargli de miei particolari, come dico di sopra. Circa allo spedir di quà l'ordinario perchè arrivi a tempo a Lione, già sono molti giorni che si è posto in uso, et Vostra Signoria Illustrissima lo potrà haver visto, et la presente viene per la medesima via. Sopra la provisione delli 400 mila scudi, per quanto intendo, in Firenza hanno posto diflicultà, et è stato bisogno spedire un coriere in Spagna, et quanto queste dilationi importino et pregiudichino al servitio di Sua Maestà, lo lascio considerare à Vostra Signoria Illustrissima; et già le genti di guerra comminciano a mormorare et mostrar segni di alteratione, che per vivere son forzati andar sopra li paesani, quali si mettono in disperatione, a tal che non può lasciare di seguire qualche notabile inconveniente et irrimediabile, sendo hormai ciascuno di questo paese non sola stracco ma consumatoda tanti pesi et gravezze che portono per causa di questa guerra. Di nuovo di poi la mia ultima non è successo cosa degna della notitia di Vostra Signoria Illustrissima; ben và facendo il principe mio figliolo molti offitii con le ville et con le particutari et anco con Alansone, ma sino ad hora non si cava construtto alcuno, come più largamente esso mio figliolo doverà scrivere à Vostra Signoria Illustrissima et così a lui mi rimetto in questa parte.

Quanto alli affari che toccano al Signor Duca mio rendo à Vostra Signoria Illustrissima molte gratie per quello ha fatto à suo benefitio, et promette di fare per l'avvenire, et io in particulare gliene resto obligatissima,

Delli altri avvisi che Vostra Signoria Illustrissima si è compiaciuta darmi con la suddetta sua parimente la ringratio, et perche con il dupplicato suddetto si tocca i capi di che lei mi tratta, mi par che basti per risposta per no fastidirlo con più lunga scrittura, non lasciando pero di dire che sendo vera la rotta che' l Persiano hà dato al Turco, si come viene scritto, torna molto approposito al servitio di Sua Maestà, della quale si comprende tenere Iddio particolar cura qual conceda à Vostra Signoria Illustrissima complita prosperità et contentezza.

XIII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse s'étend longuement sur les raisons de santé qui nécessitent son prompt retour en Italie. Les médecins flamands et italiens qu'elle a consultés lui ont déclaré que sa vie était en danger, qu'elle ne pouvait pas guérir de la goutte aux Pays-Bas, où elle l'avait contractée, et que pour se rétablir elle devait absolument changer d'air et de climat. En ce moment elle est plus malade que jamais et est obligée de garder le lit. Elle espère done que, par l'intermédiaire du Cardinal, elle obtiendra du Roi, dès son retour en Espagne, la permission de s'en retourner en Italie au mois d'avril prochain, avec une gratification due à ses longs et dévoués services. Elle a aujourd'hui 61 ans et, malade, impotente comme elle l'est, elle a bien droit à un repos si durement gagné.

Elle exprime ensuite au Cardinal la satisfaction qu'elle éprouve du prochain retour de Sa Majesté en Espagne.

Elle a appris qu'on faisait des difficultés à Florence pour la provision des 400,000 écus. Il a fallu envoyer un courrier en Espagne. Ce retard est des plus préjudiciables aux intérèts de Sa Majesté dans les Pays-Bas. Déjà les gens de guerre commencent à murmurer. Ils sont obligés de vivre sur le paysan qui se désole, accablé qu'il est des charges de la guerre. Le Prince fait tout ce qu'il peut pour reconquérir les villes perdues et s'opposer à l'invasion des troupes d'Alençon, mais il est arrêté dans toutes ses opérations par le manque d'argent.

La Duchesse remercie le Cardinal de ce qu'il a fait et promis de faire dans l'intérêt du duc de Parme.

Elle se félicite enfin de la défaite que les Perses ont fait essuyer aux Turcs, et qui vient très à propos pour le service du Roi.

XIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Namur, le 7 février 1583.

Ancorche con altra mia lettera questo medesimo giorno abbia scritto à Vostra Signoria Illustrissima sopra il particolar della mia licentia e pregatola a interporre il favore et opera sua perche io venghi consolata, tuttavia perche lo desidero extremamente, e di effetto è necessario che mi si conceda, se gia non si vuole la mia morte, torno di nuovo à pregar Vostra Signoria Illustrissima che si compiaccia farmi tanto di bene che con buona gratia di Sua Maesta mene possa tornare a casa mia et con quelle satisfattioni che merita una divotissima et umilissima serva di Sua Maestà, come sono io, e che più apieno li dirà Pietro Aldobrandino, al quale per non fastidir Vostra Signoria Illustrissima mi rimetto, e sia certa che acumulero questo obligo con li tanti altri che li tengo. Idio etc.

XIV.

RÉSUMÉ.

La duchesse de Parme croit devoir revenir dans la présente sur la permission (la licence) qu'elle a demandée de s'en retourner en Italie, bien qu'elle ait traité cette question dans sa lettre adressée ce même jour, 7 février, au cardinal de Granvelle. C'est que ce départ est absolument nécessaire; la retenir plus longtemps aux Pays-Bas, c'est vouloir sa mort. Elle supplie donc de nouveau le Cardinal de vouloir bien employer tous ses bons offices auprès du Roi, pour qu'elle obtienne l'autorisation de rentrer dans ses foyers.

TOME X.

XV.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 27 et 28.)

Lisbonne, le 7 février 1585.

Monseigneur, Dieu en soit loué; hier ont commenché entrer en ce port les navires d'Hollande et auleunes de Bretagne, chargées de grains, entre lesquelles hollandoyses a esté l'une si heureuse, qu'elle at paraschevé son voyage au huictiesme jour, et nous at apporté la nouvelle, dont vous et tous gens de bien, je diz par toute la Chrestienté, en auront plus que rayson de non seulement s'esmerveiller de la grande prévoyance de ce bon Dieu, mais aussy le remerchyer du meilleur de voz cœurs, veu que le cas dont nous nous resiouissons tant, n'auroit sceu estre de plus grand'importance, n'advenir au temps plus propre et propice, vous laissant juger de combien est abominable, et desplaist à Dieu le vice d'ingratitude, puisqu'il a faict la démonstration si rare et exemplaire, com'entenderez par le progrès de ceste mienne, et si me direz quousque animas nostras tolles in altum, vous responderez, quod senescentibus soleant esse periculosa gaudia improvisa. Et pourtant direz avecq sainct Paul : Sufficiat tibi gratia mea, et prenez-le peu à peu, afin que le puissiez tant mieulx digérer; car mourir de joye, ce n'est qu'une espèce de follie. Dieu doint que ceste mienne soit la première, que sur ceste matière vous tembera ès mains, et au moins que les aultres soyent relatives à ceste, ne craindant sinon que Don Jehan d'Idiaques ou Sa Majesté m'auront préoccupé cest heure à vous assoubjectir à l'obligation des Albericias, desquelles ne vous tiendrez oncques pour souffisamment deschargé, ne soit que bientôt me renvoyez aultre nouvelle assez meilleure que ceste, laquelle est que le Duc d'Anjou, très ingrat envers Dieu son créateur et ce bon Roy, son parent si proche, at volu ces jours passés, sçavoir le xvie de janvier, célébrer l'anniversaire du m[assa]cre de Paris, et ce en la ville d'Anvers, dont il est expulsé ignominieusement, tué et massacré tous les siens, qu'y estiont apostez pour surprendre et saccager la

ville, selon qu'entenderez par la copie de la lettre cy enclose; regrettant surtout que ce traistre d'Oranges n'at eu sa part et portion. Le maronnier et aultres nous déclairent que ledict Duc, se préparant à ceste entreprinse. si honteuse et desloyale à celuy qui se vantoit estre défenseur de la liberté belgicque, auroit prins son chemin vers le logis de celuy d'Oranges, le priant vouloir venir en sa compagnie jusques à Burgerhout, lieu destiné pour la monstre des arrivez françoys. Ce que ledict Oranges finablement l'accordoit, nonobstant quelque indisposition sienne, exhortant le Duc pour aller devant avecq sa suyte, et qu'estant appresté son coche, il se suyveroit bientôt après. De quoy estant adverty le conte de Swartzenborg ', se transporta vers l'Oranges, le conseillant de ne sortir hors la ville, et ce pour plusieurs raysons, tellement qu'il se fist excuser vers ledict Duc, afin que la compagnie des cent et cinquante chevaux, que l'attendoient à la porte, passât oultre vers ledict Bourgerhout; laquelle excuse n'estoit si tost rapporté audiet Duc, qu'il ne fist incontinent marcher ses trouppes vers la ville, pour donner commenchement à l'entreprinse, et secourir ausdits de cheval, qu'estiont les premiers à tuer et massacrer la guarde de la porte, et delà allarent tous droict vers la place de la Mayre, demeurant hors la ville icelluy d'Anjou, qui ne fist que tempester et cryer à haulte voix : Marchez vylains! marchez vylains! Mais il at si mal besogné, quod ipsemet inciderit in foveam quam destinarat civibus. Voicy la première preuve de ce valeureux duc de Brabant, voicy la foy et sincérité françoyse, voicy les fruictz des très sages advis de ces deux traistres d'Oranges et Aldegonde! Pleust à Dieu qu'au mesme instant, on les eust donné la récompense qu'ilz ont mérité! Au moins peust-on espérer que les Estatz ne se fieront jamais plus des Françoys, et que le Seigneur Prince de Parme n'aura failly s'en

^{&#}x27;Albert, comte de Schwartzbourg-Rudolstadt, mari de Julienne, sœur du prince d'Orange. Voici les termes dans lesquels Alexandre Farnèse rendit compte au roi de cet événement : « le lundy vue du présent (janvier 1885) ou aultrement, selon le calendrier Grégorien le xvue, ledict d'Anjou fit advertir d'Oranges qu'il vouloit aller veoir passer les monstres aux François, Suisses et gens de cheval, que les jours précédents il avoit faiet passer de Flandres par la rivière de l'Escault à Burgerhault lez ladicte ville d'Anvers, en intention (comme il faisoit courrir bruit) de vouloir assiéger la ville de Lierre, mais ledit d'Oranges, comme fin, ou se doutant de quelque mauvaise mesage ou jouant d'ung double traiet audit d'Anjou, s'excusa d'y aller, disant que c'estoit à faire aux jeusnes gens de se trouver à semblables monstres; et quant à luy, qu'il en avoit assez veu en sa vie «. (Registre 187 de l'Audience, fol. 152.)

servir de ceste occasion, si que ceste entreprinse si mal succédée ouvrira les yeulx à plusieurs, et que coustera bien chier ausdictz Françoys. L'on dict, qu'au mesme jour ilz ont attenté le semblable à Bruges, Nyeuporte, Ostende, pour en tout événement s'asseurer de la sortye par la voye de la mer, n'ayans touteffois rien proufficté au regard de ceulx de Bruges, qui se sont bravement portez; mais les aultres villes sont esté accablées. Ce qu'import' est qu'on pourvoye vistement audict de Parme si largement, qu'il puisse bien employer l'esté s'approchant, et ce mesmes de deux costelz, sçavoir est, de Frize et ailleurs, où il trouvera mieulx convenir, et cependant n'obmectre rien de ce que pourra servir pour attirer les villes esbranlées à quelque accord, estant à craindre que ce vénimeulx serpent d'Oranges ne fauldra à l'accoustumé y semer son venin.....

N'ayant beaucoup à respondre sur voz dernières, pour que nous nous enchemienerons bien tost vers vous, si comme j'ay ces jours passez obtenu congé pour mon compère, qu'est allé devant, désirant Sa Majesté que je luy suyve jusques à Ebora, pouvant estre qu'il me tirera plus avant, à quoy me convient accomoder, et trouver bon tout ce que luy plaist, aultrement la continuation du voyage m'auroit esté plus commode....

XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publices par M. Junca, p. 62.)

Madrid, le 10 février 1583.

Monsicur de Broissia, je respondray par ceste à voz deux lettres du 21 de décembre, qui sont venues accompagnées de celles de plus vielle date; j'ay veu ce que Monsieur l'esleu de Tornay m'a escript touchant le passeport que demande Monsieur de Champagney pour la femme de Borlut; à quoy j'espère luy respondre. — Dieu doynt que l'on le puisse tirer de où il est; — et si c'estoit avec quelque bon effect, tant mieulx; mais il ne se

mettroit à telles practiques, sans grand danger de sa personne, si l'on s'en appercevoit. De raison les rebelles debvroient estre las de tant de maulx qu'ilz soubtiennent, et c'est bien ce que plus empesche le retour le poinct de la religion, mais j'espère que Dieu leur ouvrira les yeulx, pour recognoistre les meschantez de ces gentilz réformeurs qui les ont précipité aux erreurs. Car ils peuvent jà cognoistre quelz apostres ils sont en leur vie, et les termes qu'ilz tiennent leur doibvent faire entendre que l'ambition et l'intérest est ce qui les pousse. L'on avoit icy opinion que l'indisposition du prince d'Oranges fut par empoisonnement des François; mais depuis l'on a entendu que le mal procède des reliques de la playe. Je ne sçay s'il seroit bien de souhayter qu'il morut maintenant, puisque le peu de conformité qu'est entre luy et Alançon, pourroit bien ouvrer quelque bon effect. Les Hollandois et Zélandois sont bien las de la tirannie, et craignent pis, si la guerre retorne sur eulx, s'estans jà ressaiz de bonne partie des dommaiges passez.

J'ay veu la coppie de letres de Monseigneur le Prince sur les affaires de Bourgogne, et la response du privé conseil, à quoy je vous ay respondu, et vous sçavez que par cy-devant je vous ay jà escript que je ne treuvoye sinon fort bon que l'on demanda à ceulx de Bourgogne information des désordres, et advis pour le remède, pourveu que cependant l'on ne perdit temps, et que l'on dressa le volume des ordonnances, ausquelles l'on pourroit adjouster ou diminuer facilement, si aux advis que iront dudit Bourgoigne l'on treuve chose qui soit à propos; et demeureroit l'auctorité de Sa Majesté saulve, non leur demandant consentement, ny aux Estats, ny beaucop moings à la court de Parlement; et que de ce qui se résoldra Sa Majesté, de son auctorité absolue, commande qu'il soit observé, et que les transgresseurs soient sévèrement chastiez; et, si l'on y treuve à redire, que par suplication et requeste l'on recoure, avec le respect deu au prince, et remonstre ce que l'on treuvera se debvoir remonstrer; et que ces façons de faire, de prétendre, contre l'auctorité du maistre, privilège ou exemple de conséquence (ou il n'y a ny l'ung, ni l'aultre), ne soient aucunement admises. Et si les ordonnances s'envoyent ici, et que Sa Majesté signe les lettres, l'on évitera la faulte que feit Monsieur Operus de non envoier la ratiffication desdictes ordonnances, et la commission de président de fut Monsieur vostre frère que Dieu absoille; que s'il se fut faict, je tiens pour certain que nul n'eust osé entreprendre ce que (à faulte de ce) entreprindent ceulx qui ne le doibvoient faire, incitez par practiques et menées des propres conscillers de la court, selon que lors publiquement il se disoit; je vous confesse qu'il ne tint à moi que Sa Majesté n'en fut préadvertie et qu'elle ne feit les démonstrations qu'estoient convenables contre ceulx qui feirent la faulte.

Son Altesse est sage et prudent prince; et, à la vérité, il procède de sorte en ses emprinses, et en donne si bon compte, avec si bonnes raisons, que je ne sçay ce que l'on luy pourroit demander d'adventage; il aura prins l'advis des gouverneurs et de ceulx du conseil d'Estat et aultres, pour résoldre ce qu'il debvoit faire. Et fault considérer que, où il y a si grandes faultes de vivres et fourrages, et le pays tout mangé, il ne peult pas pour-suivre ses dessings comm'il vouldroit, et comm'il conviendroit encor, si ceste faulte n'y donnoit empeschement.

J'ay veu les advis que vous sont venus de Coloigne se conferment de plusieurs costelz. A la vérité l'archevesque a grandement trompé Rome et faict grande faulte à soy mesme. L'on est après pour cercher les remèdes à tous costelz pour s'opposer à sadicte faulte. Je ne laisse pas de craindre les troubles et mouvemens que ce nouveaul accident pourroit apporter. Et dois que j'entendiz les premières nouvelles, j'escripvis incontinent en court mon advis des moyens qu'il me sembloit s'y debvroient tenir. Sa Saincteté en a escript à Sa Majesté et faict ses dilligences vers l'Empereur, vers les électeurs ecclésiastiques et aultres évesques d'Allemagne, et envers le duc de Bavières ', et je ne perdz espoir que l'on n'y mecte remède, si les choses sont gardées comm'il convient, avec l'exemple de ce que s'est faict cydevant. Il y fault donner teste que face contre ledict archevesque, procédant à sa privation et à la nouvelle élection. La noblesse de Franconie et Westphalie, et plusieurs intéressez feront, pour le soubtènement des églises d'Allemagne, bon office, comme j'espère.

Je me suis esbey de la résolution que l'on avoit prins de différer la réformacion du calendrier jusques en octobre, contre l'intention de Sa Majesté, et mesme que (comme vous dictes) Sa Saincteté a donné la forme qui se

⁴ Guillaume II, le Religieux, frère d'Ernest de Bavière, qui fut élu archevêque de Cologne par le chapitre, en remplacement de Gebhard Truchsès.

doibt observer, afin que ceulx qui ne l'ont faict en octobre dernier, le facent en ce mois. Les François l'ont faict aux Avantz pour favoriser ceulx qui le jeusnent, afin de les faire plus courtz, et l'intention du Pape estoit d'accourcir le carneval. L'on m'escript de Bourgogne que jà s'estoit publié de la part de Monsieur l'Illustrissime Cardinal mandement pour son diocèse, afin que en cedict mois se feit ladicte réformation; et je tiens que le mesme se sera faict par delà, pour éviter la confusion en laquelle l'on tumberoit par les dates, et pour non faire désunion en l'église, en ce que aucuns tiendroient les Pasques dix jours plus tard que les aultres. L'on verra ce qu'en feront les Allemans, que je tiens seront contrainctz s'accorder à ce que fera la reste de la Chrétienté, oires qu'il leur semblera grief que ce soit par ordonnance de Sa Saincteté, car en ce consiste toute leur religion.

Vous avez faict bon euvre de donner ordre pour remédier contre les ruses, dont les gracieux se servent en la manière contenue en voz letres. Et a esté très à propos ce que l'on a ordonné d'escripre à la court de parlement et aux bailliz, vous merciant très affectueusement le respect que vous avez voulu tenir à ce que concerne mon bailliage de Luxeul, envoyant à part à mes officiers la letre que leur doibt venir, à l'effect que vous m'escripvez, que sera pour entrer en possession de la résolution (moyennant vostre faveur) prinse pour remédier au tort que, par inadvertence de la court, l'on faisoit à ma jurisdiction.

Et quant à ceulx de Fontaine ', j'ay bien expressément ordonne que l'on suyvit la délibération prinse en mon conseil et annotée au livre afin que les diligences se facent pour vuyder le différent en ceste saison, afin de coper chemin à la fin qu'il se pourroit tenir de s'affranchir par désadveut. Et je voids que vous n'obmettez rien de ce que peut servir au bien de mes affaires et des miens, dont je vous demeure très obligé, ny ne voids quelle chose vous pourriez faire d'advantage pour ung vostre propre frère.

Quant aux vivres pour le camp, et pour les pays réconciliez, il est plus que requis de faire les dilligences que vous dictes, pour rendre aux villes ce que pour ledict camp se prendra en icelles; et je tiens que si ledict Sei-

¹ Fontaine-lez-Luxeuil, canton de Saint-Loup, département de Haute-Saône. Il s'agit ici d'un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Luxeuil, dont Granvelle était abbé. On attribue la fondation de ce prieuré à Saint-Colomban, sur la fin du VI^e siècle. (J.)

gneur Prince avoit promptement l'argent requis, qui ne faudroit d'y faire de son costel ce que convient. Et je sollicite les provisions tant que je puis, mais en chose de ceste qualité, il n'y a jamais faulte de maulvais rencontres, lesquels je procureray à mon pouvoir de faire cesser: du moings sçay-je que de mon costel je n'oblie rien de ce que peult servir.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 44 février 1585.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, en cler, du xxvu^o de décembre, et celle que venoit en ziffre, y joincte, contenant les advertissemens que l'on avoit donné à Vostredite Altèze, des emprinses que déliberoit faire la Royne mère du Roy de France sur Portugal, et de celles du Prince de Biard , sur la frontière d'Espaigne. J'espère qu'ilz ne nous feront pas tout le mal dont ilz nous menassent, et l'on est de ce coustel avec les yeulx ouvertz, pour avoir entendu d'ailleurs les mesmes advertissemens, oyres que jusques à maintenant, l'on ne voit les practiques pour l'exécution fort eschauffées : venant la saison ung peu plus avant, l'on y pourra veoir le jour plus cler.

Je louhe Dieu de ce que par la lettre que venoit avec celle en ziffre, je connois la bonne santé de Vostredite Altèze, que toutessoys je désireroie sut encoires beaucop meilleure, et hors de tout soubçon de la éraincte qu'elle ha de l'air de par delà, peu convenable, comme elle dit, à sa complexion. Je supplie au Créateur luy donner austant entière santé, qu'elle pourroit désirer, merciant bien humblement à Vostredite Altèze, le soing qu'il luy plait tenir de la mienne, qu'est grâces à Dieu raisonnable, selon l'eage et le

¹ Le prince de Bearn, connu plus tard sous le nom de Henri IV, roi de France.

travail que je soustiens icy; et telle qu'elle puisse estre sera tousiours dédiée au service de Vostredite Altèze, comme je doibz.

Quant à la licence qu'elle prétend et désir qu'elle ha de retourner en Italie, je luy en ay escript ce que j'en entendz, et ne fauldray de, aux occasions, procurer toujours ce que je penseray luy pouvoir donner contentement, après avoir dit bien particulièrement sur ce point ce qu'il m'a semblé et semble; et j'escripviz dernièrement à Vostre Altèze que l'on pourra mieulx adviser le chemin que l'on pourra tenir, pour faire la poursuyte arrivant icy Sa Majesté, affectant sa voulenté en bonne occasion, que se faict mieulx de paroles, que par escript. Et Sadicte Majesté continue de nous donner espoir de partir pour tout ce moys de Lisbone pour venir icy, estant desià partyz pieçà les coches et chariotz, envoiez de Castille, pour en accomoder la court audit Lisbone; s'estant aussi juré le xxxe du moys passé Monsigneur nostre prince, Don Philippe, audit Lisbone, pour successeur au royaulme de Portugal, qu'est ce qu'a détenu le partement de Sa Majesté plus longuement de ce qu'elle avoit désigné. Et se porte Sadite Majesté, grâces à Dieu, fort bien, et de mesme tous ceulx du sang; se monstrant ledit nostre prince beaucop plus robuste de complexion, despuis que la petite vérole l'a (comme l'on peult dire) ung peu renouvelé. Je ne vois changement, quant au gouvernement dudit Portugal, jusques à oyres; mais à l'accoustumé au partement se déclareront beaucop de choses, par où l'on pourra mieulx comprandre l'espoir que l'on pourra prandre des affaires de ce coustel-là. Dieu, par sa grâce, inspire Sa Majesté à ce que plus convient à son service. Les apprestes de l'armée de mer, pour l'Océan, se continuent, et j'ay lettres du marquis de Saincte Croix, qui m'escript qu'il partiroit de sa maison pour retourner à Lisbone incontinant, pour satisfaire à la haste que Sadite Majesté luy donnoit, estant jà passé le terme du temps de la licence qu'il avoit de Sa Majesté pour donner ordre aux affaires de sa maison; et luy grévoit d'en partir, pour laisser la marquise sa compaigne travaillée de fiebvres, et d'ung bien malvais accident, qu'est de jecter par la bouche beaucop de sang que les médecins dient luy venir du pulmon. Dieu, par sa grâce, luy soit en ayde. Les lettres de Vostredite Altèze sont les plus fresches que nous avons de par delà. Nous en actendons avec désir de Monsigneur le Prince, pour sçavoir quelle résolution il aura prins avec les gouverneurs des provinces reconciliées et ceulx

TOME X.

du conseil d'Estat, de ce qu'il debvra faire, se partant le camp de où il estoit, entre Audenarde et Gavre, sur la rivière de l'Escaut. Je sentz extrèmement avec Vostre Altèze la faulte qu'il ha de deniers, vivres et fourraiges, et encoires de gens de service. Et suis bien fasché des lettres que nous viennent à présent de Florence, par lesquelles l'on nous donne advertissement que les marchans, ou pour mieulx dire le Grand Duc, nous mect difficulté aux 400 mil escuz, disant non les pouvoir donner en or, mais seullement en monnoie de Florence. Et j'ay faict passer en diligence le courrier à la court, et solicite que l'on y donne prompt remède, comm'il est plus que requis. Je haste aussi oultre ce, tant que je puis, la nouvelle provision, ne me pouvant assez esbeyr qu'escripvant ledit Signeur Prince si cler, l'on ne face plus d'effect. J'espère que celluy que Monsieur le Duc de Parme ha envoié icy, ne se plaindra qu'il ne trouve en moy toute la bonne voulenté qu'il sçauroit désirer. Je l'assiste et l'assisteray fort vouluntiers; et les œuvres monstreront tousiours, en ce que sera en mon pouvoir, combien je désire servir à Vostre Altèze, et à ceulx de la maison, correspondant à l'obligation que je y recongnois; mais en cecy et en beaucop d'autres choses, ne se peult riens faire, jusques à la venue icy de Sa Majesté, puisque à ceste venue remect-elle tout ce qu'elle peult. J'av jà escript à Vostredite Altèze, par mes précédentes, les nouvelles que m'avoit escript de Rome le signeur Cardinal de Gambara, touchant ce que concerne Madame la princesse de Mantoa, que les agentz de Monsieur le Duc me conferment aussi. L'on escript maintenant que le Signeur Cardinal Borromeo partoit dudit Rome après les Roys, avec charge de Sa Saincteté pour accomoder le tout, que Dieu doint se face tost, et avec entière satisfaction de toutes parties. Le comandador mayor de Castille arrive aujourd'huy en sa maison du Villarejo, à sept lieues d'icy, estant venu à l'aise, et sans se beaucop haster. L'on tient qu'il actendra audit Villarejo la venue de Sa Majesté, si l'on ne luy commande aultre chose, ayant amené avec soy la princesse de Pietraprecia sa compaigne. Il ha voulu veoir de chemin le comte de Miranda, son parent, que Sa Majesté ha choisy pour gouverneur de Catelogne, au lieu du duc de Terranova, qui piéca est embarqué. Et le xxxe du moys passé essaia de s'engolfer dois Colibry. Et ayant entré xxx milles en mer, fut constrainct de retourner, et estoit encoires à Colibry le quattriesme de ce moys, n'actendant que le temps à propoz pour suyvre son voiaige, afin d'arriver tost

à Milan, pour y donner ordre à ce que convient, et prévenir à tous désordres que pourroient survenir à faulte d'avoir pourveu à temps; et avec luy passe le marquis dal Gasto, pour aller aux Pays d'Embas; mais je me doubte que son oncle, le Cardinal d'Aragon, le fera passer premier jusques à Rome, que ne se feroit de mon advis.

Le duc d'Oscuna est piéçà à Naples, où pour ce commencement il donne contentement. Dieu doint qu'il dure, comme nous debvons espérer, estant signeur saige et prudent.

Escripvant ceste, l'ordinaire de Lisbone est arrivé, que nous ha appporté les bonnes nouvelles de ce qu'est passé en la ville d'Anvers, le xvije du moys passé, jour de Sainct Antoine. Il estoit bien apparent que Flamans et François ne drapperoient jamais ensemble longuement. L'insolence françoise est trop grande, et la liberté de ceulx des Pays-d'Embas ne pourroit comporter la servitude tyrannique des François. Vostre dite Altèze peult penser avec quel désir nous sumes pour sçavoir ce que sera succédé despuis, et que seront devenuz le duc d'Alançon, et la reste de ses gens. Il est apparent qu'ilz ne se fieront plus les ungz des aultres, et m'assheure que Monseigneur le Prince n'aura pas perdu cette occasion pour faire quelque chose de bon, tant qu'il sera esté possible, et pour solliciter les villes rebelles, asin que recongnoissans les fraudes et malvaise intention dudit Duc d'Alançon, et de sa suyte, et d'aultres qui les ont mis dans la folie, et esté cause de si grande ruyne, ilz fuient d'eulx, et retournent à la clémence et obéissance de Sa Majesté, leur prince naturel et souverain seigneur. Ce bon succès ne devra pas diminuer le soing de pourveoir d'argent et de gens nouveaulz. J'en escripvray demain, s'il plait à Dieu, en court ce qu'il m'en semble. Les nouvelles sont venues par mer en un naviere, que dois Anvers est arrivé à Lisbonne en huyt jours, et aultre naviere ha prins port à Laredo, que conferme entièrement le mesme; que nous faict croire, que la nouvelle soit certaine, que s'escript en plusieurs lettres d'Anvers, avec beaucoup de particularitez. Si nous perdons ceste occasion, après tant d'aultres, nous le debyrons imputer à nous mesmes. J'espère mieulx; car de Lisbone l'on m'escript que tous estoient la d'advis, que à ce coup l'on y mit le verd et le secq, et que cette année se face tout extrême effort, pour achever de mectre hors des pays, et les François et Oranges, afin de procurer de rendre audict pays l'ancienne prospérité, faisant cesser tant de misères. Le Roy haste plus sa venue, que nous n'osions espérer; car l'on nous assheure qu'il part aujourduy, et que la bonne partye de la court estoit passé oultre la rivière à Aldea Gallega, aultre plus avant en chemin. Sadite Majesté séjournera neuf jours à Guadeloppe, pour accomplir ung veu qu'il ha faict; et je tiens que de chemin il yra à l'aise, et que au mieulx venir, nous le pourrons icy actendre en my-quaresme. Dieu, par sa grâce, doint que ce soit avec santé et après avoir donné tel ordre au Royaulme de Portugal, qu'il en puisse demeurer à repoz; le marquis de Sainte-Croix estoit jà arrivé audit Lisbonne.

XVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Manuscrit 9471 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, t. II, fol. 122.)

Lisbonne, le 41 février 45

Illustrisimo Señor, sobre lo de la provizion del dinero para Flandes se despacha este correo a Madrid, cargando Su Magestad mucho que se haga de una buena suma por restaurar la mala obra que se ha recibido con salir incierta la ' de Florencia, y dizese a cssos Señores que tengan esta falta secreta porque no nos quieron los mercaderes vender la necessidad como suelen: mas no los tengo a ellos por tan mal avizados que no sepan quanto sobre este negocio passase. Demas desto por proveer a Flandes a dos meses se scrive a don Pedro de Mendoça que reciba 200,000 escudos que le ofrezia el gran Duque sobre esta feria de Besançon que se haze en Placençia este mes de hebrero, y los remita luego bolando, pero esto porque ay no afloxen no conviene que lo sepa nadie, y assi supplico a Vuestra Señoria Illustrisima lo guarde para si solo, y mande despachar correo à Genova,

Voyez la lettre précédente.

dissimulando con esse pliego de Su Magestad, para el embaxador, que es sobre esta sustancia, y porque oy es dia de partida, no mas de que se va con salud, y va alla la Duquesa de Avero ¹. Nuestro Señor guarde, etc.

XVIII.

TRADUCTION.

Ce courrier est dépèché à Madrid au sujet de la provision d'argent pour la Flandre. Sa Majesté recommande beaucoup de réunir une bonne somme à l'effet de réparer le tort éprouvé par le résultat devenu incertain de l'emprunt qu'on négocie à Florence. On prie ces Messieurs (de l'Hacienda?) de garder le secret sur cet échec pour que le marchand, suivant son habitude, ne veuille nous faire payer le besoin que nous avons de lui; mais je ne puis les croire assez mal informés pour ne pas savoir parfaitement où en est cette affaire.

En outre, asin de pourvoir à deux mois (de provision) pour la Flandre, on écrit à Don Pedro de Mendoza de recevoir les 200,000 écus offerts par le grand Duc et prélevés sur les marchands de Besançon qui tiennent une soire à Plaisance en ce présent mois de sévrier. Ces 200,000 écus, Mendoza doit les remettre tout de suite. Mais pour qu'on ne se relâche par là-bas (à Florence), il importe que personne ne le sache. Je supplie donc Votre Illustrissime Seigneurie de garder la chose pour Elle, et de faire envoyer à Gènes le courrier en y glissant pour l'Ambassadeur le pli de Sa Majesté touchant cette affaire. Comme le départ (de la Cour) a lieu aujourd'hui, je n'en dirai pas davantage, sinon qu'on se porte bien et que la Duchesse d'Aveiro se rend là (à Madrid). Que Dicu garde, etc.

¹ Julienne d'Alencastro, duchesse d'Aveiro, nièce du duc d'Ossuna, vice-roi de Naples. C'était la fille de sa sœur Marguerite Giron et de Georges d'Alencastro, duc d'Aveiro, mort en 1578. En février 1585, elle accompagna à Madrid l'Impératrice douairière d'Allemagne, sœur de Philippe II. (Voyez la lettre de Granvelle à Marguerite de Parme, du 26 février 1585.)

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 69.)

Madrid, le 23 février 1583.

Monsieur de Brossia, je respondray par ceste le plus briefvement que je pourray, à faulte de temps que à la vérité m'est court, — et me tuent tant de letres de tous coustelz, — à celle de vostre main avec ceste marque 0 +, escripte le premier de ce moys, jour infortuné pour nous, pour le trespas de feu Monsieur d'Andelot, mon nepveu, dont par icelle vous me donnez advertissement, que m'est aussi venu par plus de cinquante letres diverses, et je tiens que aulcungs m'en escrivent que n'en porteront pas grand dœul. Véritablement je l'ay extrémement sentie et le sentz; car c'est une bien grande perte, et pour le publique, et pour nous en particulier; dois l'accord, je luy ay correspondu en toute amyté, et, s'il eust vescu, j'espère que tous eust procédé de mieulx en mieulx, et j'ayderay toujours volontiers à ses enfans, et pour son respect, et pour m'estre si prochain de sang. Madame poursuyt le bailliage comme elle m'escript, pour Monsieur de Myon mon nepveu, son beau-fils; Monsieur de Mallo pour soy; Monsieur le Comte de Champlite pour Monsieur de Balançon et le Viscomte de Salins : et chascun fait ses porsuytes; et n'oublient riens ceulx qui parlent pour Monsieur de Balançon, allégans leurs raisons non petites; ayant failli à tant d'aultres poursuytes, pleut à Dieu que l'on peut faire pour le filz : mais il est jeusne, et vous sçavez que le père estoit noté, et que l'on procuroit l'entretenir hors de Bourgogne, pour parler plus que librement, dont je l'ai quelquefoys adverty, et estoit peu aymé, et les compétiteurs n'oblient l'inconvénient du frère, par où je ne sçay ce que l'on peult espérer; faisant ce que l'on peult, l'on satisfaict. Je vous mercye cordialement la bonne assistance que vous luy avez faict, et ce que avec Monsieur de Chassey vous vous employez si voulentiers pour les affaires que les enffants ont par dela, mesmes pour recouvrer ce que luy est dehu, en quoy vous m'obligez

grandement. Et quant aux deux mil florins, vous me ferez grand plaisir de tenir la main à ce qu'ils se remectent entre les mains de Monsieur l'Esleu de Tornay.

J'ay veu la coppie que vous m'avez envoié de ce que peu auparavant il vous avoit escript sur la délivrance de Monsieur de Champaigney, sur quoy j'ay escript fort amplement audict Sieur Esleu pieçà, et sur ce mesme de Borlu: il n'y avoit raison de contredire que Monseigneur le Prince ne procure recouvrer son médecin, dont il ha besoing, et nous ha favorisé en tant d'aultres choses qu'il n'y ha sur quoy fonder umbre de peu d'affection. Bien croys je que les Espagnols, amis de Sancho d'Avila et de feu Roda, feront tous malvais offices, et que ledict Sieur Prince-temporise avec eulx, comme il luy est de besoing; je luy ay escript et j'ay faict jà plusieurs offices pour la délivrance du Viscomte de Torenne; ce qu'est succédé à Anvers, nous y pourra, comme j'espère, ayder; je prie à Dieu qu'il face mercy au bon défunt.

Quant au faict de la coadjucatorie, Dieu y doint bon succès; je m'assheure que Monsieur l'esleu de Tornay n'obmectra de faire ce qu'il pourra, et, estant adverty de ce que se fera, si je vois que je y puisse faire d'adventaige, ou que de là vous m'advertissez, si fauldra que de mon coustel je face aultre chose, je seray prest et de bien bon cueur.

Monsieur le Prieur, vostre frère, m'a adverty de la seignorie de Chavigny ', dont jusques oyres Monsieur d'Aiglepierre ne m'a faict semblant; ledict sieur Prieur me dict qu'il tient que le procès de Rome du feu chancelier le cardinal Gatinaire n'est au bout; à quoy il fault avoir regard, et à tous les points que vous me dittes, et vous mercye la penne que vous avez prins pour si particulièrement m'en advertir. J'ay respondu audict sieur Prieur, afin qu'il ne parle à mes gens; le voisinage d'Auxonne et les boys entre deux ne me plairoient pour m'y tenir en personne, ne lut en bonnes enseignes; puisque vous avez prins la penne de l'advertir de ces pointz, l'on verra ce qu'il m'en respondra. Le mariage de ma niepce me fait court d'argent, mais je me pourroye charger des debtes et lui payer, je diz au vendeur, intérestz du reste, à condition de m'en pouvoir descharger; mais

La seigneurie de Chevigny, canton de Montmirey-le-Château, département du Jura, comprenaît Peintre, Biarne, Offanges et Chevigny. (J.)

il faudroit savoir, comme vous dittes, la qualité et le revenu de la pièce, et que le pris s'y mit raisonnable et que l'on peut achapter seheurement, l'on couvrira ce que l'on dit du secret du respect des créanciers; mais il ne conviendroit qu'icelluy se garda à mon préjudice, pour me faire obliger à somme grande, à yeulx serrez. Et quant à Souvens, j'ay pièçà escript, sur vostre advertissement, que absolument je n'y veulx entendre.

L'on m'a escript à Rome le mesme que contiennent vos lettres, que les Suisses qu'avoient escript là en faveur de ceulx de Besançon, pour l'université qu'ils prétendent, ont déclaré qu'ils ne veullent faire préiudice à Dole et que ceulx de Dole poursuyvent d'obtenir semblable privilège que ceulx de Louvain, que en dedens tant de lieues à la ronde l'on ne puisse faire université, et qu'il est apparent qu'ils l'obtiendront; ny ne vois apparence que le Pape soit pour accorder à ceulx de Besançon leur demande; et les offres fais cy-devant profitent à ceulx de Dole, car l'on s'en souvient; mais je garderay mon mot de non m'en plus mesler, pour l'indiscrétion de ceulz de Dol que m'y ont enveloppé et mis en umbre sans propos avec ceulx de Besençon, où nous avons noz maisons, comme vous sçavez; et pour les contenter, sur la plainte qu'ils m'en ont faicte, leur ay respondu ingénuement que je ne m'en mesleroye plus; en aultres choses ayderay-je voulentiers ceulx de Dole.

Ceulx du privé Conseil ont heu raison de non vouloir admectre vostre allégation de suspition contre vous mesme, à cause de comparraige en l'affaire de Monsieur de Chassey. Je tiens que le président ne diffère le vuydange que pour fouyr la penne; je luy en ay escript deux ou troys foys, et luy respondant à une lettre qu'il me escript en la recommandation de son propre frère et de aulcuns aultres ses parentz et amis, je fais mon compte de luy en encoires escripre ung mot de ma main, pour lui recommander le brief vuydange; et certes je sentz que pour bien faire (comme véritablement je le croys) il sera travaillé avec passion de vengeance. Il est certain que plusieurs luy portent envie, qu'est mal, dont sont ordinairement persécutez ceulx qu'ont quelque valeur.

Je vous ay respondu quant aux affaires de nostre pauvre pays, tout ce que pour maintenant je vous sçauroie dire. Il n'y ha excuse que, sans empescher ledict Seigneur Prince, l'on ne puisse demander note des abus et advis que le remède à ceulx que vous m'avez escript, et qu'il ne se puissent députer personnes que revoient les ordonnances pour en dresser le volume, et n'y ha que beaucop à debaptre quant au concept des ordonnances avec ledict Sieur Prince, que la raison se debvra remectre à ceulx que sont de mestier, et touteffoys c'est la première pierre et la base pour fonder le remède premier aux désordres. Mais gardez vous bien de ouvrir la bouche pour mectre de vostre part en avant que cela se remecte à Madame, car je crains que vous gasteriez tout et tomberiez en la malvaise grâce dudict Sieur, pour la jalousie qu'il ha ou fainct d'avoir en ce du gouvernement; aultres peult estre le proposeront, à couleur qu'elle print en Bourgogne, en passant, particulière information de ce qu'a besoing remeyde.

Je vous escriptz d'Héricour par une lettre, et pourtant ne vous en diray icy d'abvantaige.

Au regard du différent des limites avec le Duc de Lorenne', la plus grande difficulté provient des ministres de deux coustels qu'en prollitent, comme des limites avec ceulx de Besançon. Ce que le Duc principalement désire est partir les terres communes, pour ce que sur icelles souvent se logent de noz gens de guerre, que les travaillent; mais vous le prenez bien, que l'on achève tout d'ung coup, ou riens : le désir qu'il ha de l'ung le forcera de venir à l'aultre, et, puisqu'il recule de ce qu'il ha demandé du superabitre, la délation est à sa faulte. En ce point des limites, ne se peult plaindre de moy l'ambassadeur que fut icy; car en ce je luy fiz avoir plainne mesure, et l'honora et le festoia souvent avec sa suite; mais ilvouloit soustenir le prétendu de Madame de Lorrenne mère, qui soubstenoit à grand tort que Tortonne du duché de Milan luy deut demeurer pour soy et pour les siens, et je soubstins ferme la part de Sa Majesté. Et encoires ha gens ladicte Dame sur ce point, et ce qu'elle veult impotenter vult; et le Roy ne se veult en ceci faire préjudice que luy seroy trop grand. L'on luy rend ses deniers dotaulx, que luy furent donnez de la pure libéralité de l'Empereur, et ce moyennant retirer l'assignal; elle soubstient que Sa Majesté ne le peult faire, sinon quant elle ou ayans cause d'elle vouldront. Et faict le Roy d'advantaige pour elle que rendant les deniers; il luy content qu'elle jouysse de Tortone, sa vie durant, et, après elle, sa fille * et le duc

¹ Nous donnons dans les Annexes des actes relatifs à ces contestations.

¹ Dorothée de Lorraine, femme d'Eric de Brunswick. (J.)

Eriq de Brunswich, tant qu'ilz vivront; mais elle veult perpétuité en la maison de Lorrenne, que scroit chose dangereuse, et y employe l'Empereur le Duc de Bavière, les Archiducqz et aultres princes, partout importunement, qu'est le fondement de la plainte de l'ambassadeur que caquette beaucoup à la françoise. Il est allié de Salzedo, que à tort l'on ha exécuté extraordinairement en France, et avec rigueur nullement méritée, et ce, en estant spectateurs le Roy de France et sa mère.

Quant à Bon ', je n'en ay point ouy parlé dois qu'il alla à Lisbona; venant Sa Majesté le verra, quels sont ses déseings, et à qui il s'adresse. Il n'usa avec moy que de tous propos honnestes, me parlant plusieurs foys, seullement se plaingnoit il qu'il ne fut récompensé selon ses mérites, qu'il magnifioit beaucop, et je le faissoie dire.

Il vad bien que Madame d'Achey, ma niepce, aye si bien prové sa minorité, et la lésion en ce de Loray.

Les nopces de ma nicpce se célébrarent en bonne compaignie, le mardy après les Roys. J'espère qu'elle sera bien logée, bien traictée, qu'est ce que je prétendz; ny ne vouldroie changer son mary contre qui que ce soit du comté de Bourgogne; ce ne fut esté raison la sacrifier pour le prouflit et contentement de aultres; nous verrons combien seront plus heureuses les femmes d'aultres qui y prétendoient.

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca. Lettres incdites du cardinal de Granvelle, p. 78.)

Madrid, le 23 février 1585.

Monsieur de Broissia, je voidz par ce que vous m'escripvez par voz letres du 15 de décembre, la maulvaise addresse que donne le maistre des postes

¹ Jean Bon, de Poligny, de l'ordre des Frères-Précheurs ou Dominicains, inquisiteur général de la foi, prédicateur et aumônier de la Duchesse de Parme. (J.)

général et ses gens aux letres, sur quoy je m'asseure que si Monsieur l'esleu de Tornay luy dict ung mot, qu'il y remédiera; et quant à faire partir son ordinaire, je suis en opinion que la tardance ne soit pas par sa faulte, mais par ce que au camp l'on dépesche tard les pacquetz, et il fault nécessairement qu'ilz les attendent. Le chemin de Cologne, je tiens que vous le treuveriés long, comme je l'ay escript audict Sieur Esleu de Tornay; car il vad par Ausbourg, et par Ispruch, et par Milan, pour venir à Lyon. Et pour les letres dois Bourgogne jusques audict Lyon, je tiens que nous serons forcez de retourner à nostre piéton, à faulte dudict ordinaire.

Vous vous conduysez de sorte que vous n'avez besoing d'aultre que vous admoneste de ce que vous convient, mais l'affection que je vous porte me force à vous dire le peu que j'entendz; ce qu'il fault éviter est de prendre picque formée contre qui que ce soit, tant qu'il se pourra excuser, et faire plésir, comme vous dictes, à qui l'on peult. Avec cela, s'il y a envye procédant de voz bonnes qualitez et actions vertueuses, vous n'en debvez faire compte. Le Duc Cosme de Medicis soloit dire qu'il falloit arrouser l'envie pour la faire croistre, c'est-à-dire se conduire de sorte qu'il y ait plus d'occasion (comme l'on dict de Bourgogne) d'envie que de pitié. En quoy je m'asseure que vous sçaurez faire ce que convient.

Je voidz ce que vous me dictes touchant les affaires de Bourgogne, et vous aurez veu ce que sur iceulx je vous ay jà respondu. Il pourroit bien estre que aux letres françoises Monsieur le prévost Foncq eust escript ce que vous a dit le conseillier Assonleville. Mais j'espère de sçavoir plus le certain à son arrivé icy que vraysemblablement sera tost, puisque Sa Majesté est jà partie de Lisbonne; et est apparent que dois Evora ledict Sieur Foncq prendra le droit chemin vers icy. Ce que vous prétendiés, et que j'ay escript vous respondant, de demander l'advis du Comte de Champlite et d'aultres, et information des désordres, ne porte nul préjudice à ce qu'il dict Sa Majesté avoir escript, que sera pour censurer, avec l'assistance de telz personnages, le volume qui se debvroit compiler des ordonnances. Mais à vous dire la vérité, je ne treuvoye bon que nul de la court de parlement y fut employé, et ce que me meust à ce est principalement pour éviter la conséquence, et redresser ce que, contre l'auctorité de Sa Majesté, ceulx de la propre court de parlement ont faict, prétendans (et prenans en ce en ayde la noblesse du pays et les Estatz) que Sa Majesté n'eust l'autorité de

faire les ordonnances sans eulx. Vous aurez veu ce que j'en ay escript à Monseigneur le l'rince et à Monsieur le conseiller Richardot; je n'en ay escript audict sieur d'Assonleville, par ce que je ne le tiens pas si instruict des affaires de Bourgogne qu'il conviendroit pour y prendre résolution par son moien.

Je me suis aussy voulu informer de ce que l'on m'avoit mis en avant que Monsieur le conseiller Jacquinot fut françois; mais l'on m'en donne toute bonne information, et qu'il s'est tousjours monstré fort bon Bourguignon jusques au bout, ayant son bien en Bourgogne et non en France, et soubtient la franchise et liberté de nostre pays, à ce que j'entendz et contre les François, austant vivement que qui ce soit à la court de parlement, que me faict sortir hors du scrupule qu'en cecy l'on vouloit donner.

J'ay veu les advis de Cologne, et ne me suis tenu de rire, voyant ce que, par les advis d'Anvers, vous me dictes que le bon Duc d'Alençon ayt fait faire processions générales et indit jeunes, soubz couleur de l'indisposition du Prince d'Oranges, adjoustant aussi que ce fut pour le bon succès de l'emprinse qu'il avoit sur main sans la déclarer. Si c'estoit celle qu'il avoit sur la ville d'Anvers, les bonnes gens de ladicte ville auroient faict prière à Dieu contre leur bien propre. Mais il en a mieulx prins, et pour accomoder mieulx noz affaires, il ne pourroit mieulx faire que ce qu'il avoit entreprins folement de se voloir faire maistre par force de la ville d'Anvers et d'aultres places, où il a esté de Dieu chastié comm' il mérite. L'on tient que le Prince d'Oranges fera le mieulx qu'il pourra pour r'habiller le tout; mais, après ce qu'est succédé, je ne sçay entendre comm' il sera possible que les Flamandz se fient jamais des François (bien entends-je que ce qui faict faire audict Prince d'Oranges ceste poursuitte, c'est pour ce qu'il se doibt veoir perdu, s'il est habandonné desdicts François).

Quant au calendrier, le Pape a monstré clérement son intention que ce qu'il disoit de l'exécuter en octobre que vient, pour ceulx qui ne l'ont faict en octobre dernier, estoit pour ceulx qui sont esloignez. Mais il à expressément faict publier que ceulx qui sont plus proches, et ne l'ont faict en octobre, le feissent en ce mois de febvrier pour accoursir les caresmeaulx, et les François ont coppé les dix jours dans les Avants pour les avoir plus courtz; et ne sçay quelle cérémonie l'on a voulu fonder assez maigrement pour vouloir prétendre que la chose se différa jusques en octobre. Si les

François n'eussent prins les dépesches du Roy en chemin, je tiens que Monseigneur le Prince eust treuvé que Sa Majesté commandoit que l'on le feit dois octobre derrier. Mais enfin je tiens qu'il sera faict depuis, et sur ce poinct n'y a que dire d'advantage, ny quant aux nouvelles tant du camp et aultres, pour estre les choses bien changées depuis par ladicte folle entreprinse dudict Duc d'Alençon; et sumes icy avec désir d'entendre ce que sera succédé de luy et de ses gens. La novelle nous vint en huict jours par la voye de la mer dois Anvers, et je tiens que cecy aydera aussi au remède des affaires de Cologne; mais il fault attendre ce qu'adviendra.

Sa Majesté partit de Lisbonne le xie de ce mois pour aller à Cetubal, et dois là doibt venir à Evora, après à ung monastère près de Badajos, dois là à Nostre Dame de Guadaluppe, où il fera une neufveine. Et en ce tour, pour le séjour qu'il fera en aucungs lieux, tardera, comme je pense, sa venue jusques à Pasques. Les apprests de mer se continuent en diligence, et l'on pourvoyt aultres 400^m ducats oultre les précédenz 400^m, dont j'escripviz dernièrement, lesquelx se debvoient prendre à Florence; mais il y survint aux dépesches quelque difficulté que l'on procure de remédier. De manière que ce seront 800^m ducats oultre les 600^m premiers. La somme est grande, si elle est bien employée; mais je regrette que l'on donne grande soulde, soubz noms de soldatz qui ne sont estre, ny ne se trouvent au combat, mais bien aux monstres, en quoy Sa Majesté est grandement desrobée.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 85.)

Madrid, le 24 février 1583.

Monsieur de Broissia, je vous envoirey avec ceste les lettres que j'ay receu maintenant du personnage que vous verrez sur le faict d'Héri-

court ', pour ce qu'il me semble qu'il parle plus cler que par l'escript dont vous m'avez envoyé copie. Car ou il baptise la somme que vraysemblablement se demandera et demande seullement partie d'icelle en prest, offrant qu'il traiteroit de la souveraineté pour pouvoir accomoder Sa Majesté de la place, que veritablement emporteroit beaucoup pour la religion; ilz se veullent cacher (comme l'on m'a escript) de Monsieur Foncq, et je ne sçay pourquoy, car pour estre chose de sa charge, cela doibt passer par ses mains. Je m'esbey qu'en si longtemps Monseigneur le Prince n'en a escript à Sa Majesté, puisque j'entends qu'il receut ce que Sadite Majesté luy envoya de l'avertissement que je donnay incontinent que j'en fuz adverty, et je ne veulx ni ne me convient embrasser ceste affaire seul, pour non donner à entendre que j'y cusse affection particulière (pour les choses passées cydevant que j'ay longuement oubliées) pour faire maulvais œuvre à ceulx contre lesquels l'on prétend le dommaige par l'occupation. Bien diray-je rondement (outre la première information que j'ai donnée) mon advis en ce que l'on me demandera, sans en craindre personne que ce soit. Et certes il me semble que si la chose étoit bien prinse, ce seroit une négociation d'importance, se guidant entre les parties principales, sans que nostre maistre se monstra, jusques (après qu'estant remis les comtés en sa possession) ils eussent traicté avec luy.

¹ Hericourt, petite place située sur les limites du comté de Bourgogne, du côté de l'Alsace, faisant anciennement partie des domaines de la maison de Neufehâtel à titre de propre et franc alleu. Il avait été cédé, en 1527, par Ferdinand, archiduc d'Autriche, aux comtes d'Ortembourg. Surpris en 1864 par Claude-François, fils de Marc de Rye, seigneur de Dicey, héritier par sa mère des prétentions de la maison de Neufehâtel, il ne tarda pas à être repris par le jeune comte Frédéric de Montbelliard, qui le transmit à ses successeurs. En 1585, Hericourt appartenait à Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbelliard, fils du comte Georges et de Barbe, princesse de Ilesse. Il s'agit sans doute dans cette lettre d'une négociation des comtes d'Ortembourg, tendant à ménager une reprise d'Hericourt. Il ne paraît pas qu'elle ait réussie. Au XVIII^e siècle, Hericourt, quoique faisant partie de la Franche-Comté, appartenaît toujours aux dues de Wurtemberg, princes de Montbelliard. Dom Grappin dit qu'il était composé d'environ 300 feux ou ménages, dont 50 catholiques et les autres luthériens. (J.)

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 26 février 1583.

Madame, l'ordinaire arrivé maintenant m'ha apporté les lettres de Vostre Altèze, du xe de janvier, avec les bonnes nouvelles de sa santé.....

Maintenant, pouvons-nous actendre, avec plus certain espoir, la briefve venue de Sa Majesté pardeçà, puisque enfin il se partit de Lisbona le xie de ce moys et vint à Aldea Gallega, traversant la rivière avec les galères, où il se marca 1, et n'en fit semblant, mais le landemain il en sentit quelque commotion, et mesmes pour n'avoir dormy les deux nuytz précédentes, comme il advient souvent en telz changementz, se partant d'ung royaulme pour aller à ung aultre, pour ce que en telles occasions il n'y ha pas faulte d'affaires soullisans pour oster le soumeil. Et se reposant ledit jour audit Aldea Gallega, avec quelque remède que l'on luy donna, il se pourta bien, et souppit de fort bon apétit, dormant après soussisantment, et avec repoz pour recouvrer la perte des nuytz précédentes; et debvoit partir le jour suyvant pour Setubal accompagné de Monsieur l'Archiduc Cardinal 2, que Sa Saincteté ha déclaré légat pour le royaulme de Portugal pour deux ans. L'impératrix prenoit le devant, s'encheminant droit dois Aldea Gallega vers ung monastère prochain à Badajoz, pour non vouloir entrer audit Badajoz, afin de non renouveler le dœul de la perte que l'on y ha faict. Sadite Majesté faisoit compte de séjourner audit Setubal deux ou troys jours, et peult estre dadvantaige, pour reveoir les fortifications que l'on y ha faict, et se partant de là prandroit le mesme chemin que ladite Impératrix. Ledit Signeur Archiduc Cardinal reprendroit son chemin droit dois Setubal vers Lisbona, sans aller plus avant, et pour le circuyt que Sa Majesté fera

¹ Marca, fut atteint du mal de mer?

¹ L'archiduc Albert d'Autriche.

séjournant en aulcunes villes, mesmes à Ebora, et nœuf jours du moings à Guadalupe pour une neufaine qu'il ha vouhé, je tiens que nous ne le verrons pas icy devant Pasques. Je ne sçauroie pas encoires dire à Vostredite Altèze quel ordre l'on aura laissé aux affaires de Portugal, seullement que ledit Signeur Cardinal y demeure pour gouverneur, et le Duc de Gandie pour manier les armes, et le Marquis de Saincte-Croix pour continuer les apprestes de l'armée de mer, que il seroit bien partit tempre, mais je ne l'ose espérer, selon que nous sumes longz. L'on verra ce qu'en sera, et venant icy Sadite Majesté, l'on pourra entendre plus particulièrement en quelz termes demeurera ce de Portugal. Dieu doint que ce soit comm'il convient. J'entendz que il y viennent le Comte de Portalegre 1 et Don Christobal de Mora, que feront avec aultres ung conseil des affaires de Portugal, et ung évesque avec eulx, que présidera audit conseil. L'impératrix amène avec soy la Duchesse d'Avero, héritière niepce du Duc d'Ossuna, fille de sa seur; et l'on tient encoires qu'elle viendra lougée au palaix, et qu'elle s'emploira en affaires. Mais comme ce sont choses que passent entre leurs deux Majestés, ce que l'on en sceit est par conjecture, et le mesme quant aux voiaiges de Sadite Majesté. Le comandador mayor de Castille est pieçà (come je l'ay escript) en sa maison du Villarejo, à sept lieues d'icy, où il attendra Sa Majesté, pour entendre ce qu'elle luy vouldra commander. lequel ayant si bien servit, il debvra avec raison actendre bon lieu près de sa personne. Aulcuns dient que l'on luy donnera l'estat de grand maistre d'hostel, au lieu du duc d'Albe, que n'est toutessoys apparent, ains que Sa Majesté laissera ceste place sans provision, comme elle faict d'aultres principales, que à la vérité je ne louhe; car il diminue par ce son auctorité et réputation, et tout cecy le cause le vouloir estre tant retiré et après soy, combien qu'il conviendroit faire aultrement: ce que je luy ay souvent mis en avant, pour ce que les subjetz retiennent la révérence aux Princes, quant ilz sont accompagnez de cérémonies extérieures. Les Princes de la maison de Bourgongne l'entendoient fort bien, que tenoient leurs maisons tant ordonnés et honorables et leurs serviteurs si règlez, chacun en ce qu'estoit de son office, que tous aultres princes y prenoient exemple. Et

¹ Don Juan da Sylva, quatrième comte de Portalegre, mort en 1601. De Sousa, *Historia genea-togica*, t. X, p. 158, et t. XI, p. 65; Ferreras, *Histoire d'Espagne*, t. X, pp. 580 et 388.

s'il y reste icy chose que vaille, ce sont les relicques du bon ordre qu'estoit en ladite maison de Bourgongne. Le Duc de Terranova estoit encoires le xinje de ce moys à Colibri, bien fasché de ce que le temps ne luy servoit, ayant senti le golfe plusieurs foys, et tousiours retourné en arrière, contrainct de ventz contraires et de mer haulte. Le temps s'est mis maintenant icy au beaul; s'il l'ha là tel, il aura bon passaige: le Marquis dal Gasto vad avec luy. Nous désirons, Madame, lettres beaucop plus fresches de Vostredite Altèze et de Monsigneur le Prince, comme elle peult penser, pour scavoir ce que sera succédé depuis le cas advenu à Anvers le jour de sainct Andrés, du Duc d'Alançon et de ses gens; car les marchans dient que le Prince d'Oranges, congnoissant que si les François l'abandonnent il est perdu, procuroit de rabiller le mal entendu. En quoy à mon advis il aura beaucop à faire, ayans si clérement les François déclaré leur malvaise intention et en tant d'endrois, estans mortz d'ung coustel et d'aultre tant de gens et des François plusieurs de qualité. Les dernières lettres que nous avons dudit Signeur Prince sont du vine, neuf jours devant que ce d'Anvers succéda; et disoit par ses lettres les causes pour lesquelles il estoit constraint de répartir ses gens et les louger à couvert, avec très bons et fort prudentz fondementz. L'on luy ha envoié dépesches pour aultres 400 mil escuz, oultre les 400 mil précédentz, que debvoient aller de Florence. En quoy il y ha heu du mal entendu, que différoit l'exécution; mais l'entendant, je fiz partir incontinant corrier exprès pour y procurer quelque remyde. Le mal est qu'il tarde tousiours beaucop devant que les deniers arrivent aux mains dudit Signeur Prince; mais quant il ha l'estoffe en mains, pour ce qu'il entretient son crédit comme il faict par accomplir sa parole, il trouvera tousiours gens, que se contenteront de le secourir, et avec quelque intérestz avancer bonnes sommes. Bien confesseray-je que si les deniers arrivoient à temps et en bonnes sommes d'ung coup, que le tout se pourroit miculx conduyre. Pour le procurer je faiz ce que je puis, sans riens obmectre; et de ce peult estre Vostredite Altèze assheurée, comme aussi que je solicite tant que je puis, que l'on luy envoie renfort de gens estrangiers, et m'assheure que ledit Signeur Prince ne perdra tant qu'en luy sera ceste occasion pour procurer que les povres aveuglez se recongnoissent, leur ouffrant tout clément party; en quoy l'on peult bien passer bien avant à promectre de la bonté et bonne voulenté de Sa Majesté, TOME X.

pourveu que l'on ne consente riens contre la religion, et que l'exercice de toutes hérésies, et les presches d'icelles, et conventicules cessent; obtenant celà, je seroie bien d'advis que l'on usa de grande discrétion, en temporisant, et que par bonnes et fréquentes prédications catholicques l'on procura de mieulx informer le peuple; car par ce moyen, et cessans celles des hérétiques, beaucop de gens congnoissans la meschanté d'iceulx, vraisemblablement se réduyroient, dissimulant avec eulx les choses mal passées. et évitant tousiours les scandales; mais de consentir la Religionsfrid, ou qu'il eut exercice d'aultre religion que de la catholicque, cela ne se peult aulcunement comporter, non seullement pour non charger la conscience, mais aussi pour non faire faulte à ce que convient à l'estat politique; et nous le voions cler par les troubles de France, que continuent si longuement par y avoir consentu l'exercice des deux religions contraires; et quelques diversitez de sectes qu'il y aye en Alemaigne, il n'y ha nul prince que comporte entre ses subjetz aultre religion de celle que luy mesme professe, et ce pour non causer troubles en leurs estatz. Je m'assheure que Vostredite Altèze, de son coustel, y aydera ce qu'elle pourra, pour l'affection qu'elle porte, non seullement à Sa Majesté et à son service, oultre celluy de Dieu, mais aussi au bénéfice de ces pauvres pays.

Quant à la licence que Vostredite Altèze prétend pour partir de pardelà et retourner en Italie, je luy ay respondu sur ce point tout ce que sur ce point je luy sçauroie dire, et actendz ce qu'elle dit m'en vouloir escripre dadvantaige. Et cependant viendra, s'il plait à Dieu, Sa Majesté la voulenté de laquelle se pourra mieulx sonder en présence de bouche, que en absence par lettres, se pouvant assheurer Vostredite Altèze qu'en tout ce que concernera son service je m'y emploiray avec toute entière effection.

Au mariaige de Madame l'Infante, doña Ysabel, jusques à oyres je n'apperçois qu'il y aye changement quelconque, oyres que l'Empereur n'a pas encoires envoié ses procures, pour apporter lesquelz il debvoit dépescher courrier exprès, le moys d'aoust dernier, devant que de partir d'Ausbourg, dont touteffoys jusques à maintenant il n'y ha nouvelles.

J'ay entendu, avec regret, que les procès que Vostredite Altèze ha à Rome contre la Royne-mère, ou marastre du Roy de France, soient tombez en si malvais termes, et m'esbeyz très fort des termes que Vostredite Altèze m'escript Sa Majesté y tenir. Je ne fauldray de procurer que Sa Majesté en

escripve au Comte de Olivares, auquel j'en escripvray aussi très vouluntiers, avec le désir que j'ay très grand de m'emploier en ce que concerne son service. Dieu doint qu'il prouffite, et si les gens de Vostredite Altèze n'ont recouru d'eulx mesmes audit comte de Olivares. En ce à la vérité ilz auront faict faulte; car ledit Comte sceit fort bien le respect que Sadite Majesté veult que l'on tienne à tout ce que peult concerner Vostredite Altèze.

Les nouvelles du trespas de Monsieur d'Andelot, mon nepveu, me donnent dœul, comme Vostre Altèze peult penser, qu'avoit hérité la dévotion que feu son père avoit au service de Vostredite Altèze. A la vérité il estoit personnaige mectable, ovres qu'il fut libre à dire quelqueffoys plus qu'il ne luy convenoit. Et je sçay que pour cela l'on serchoit l'entretenir hors du comté de Bourgongne; l'ayant de mon coustel plusieurs foys adverty, que en ce il se voulu modérer, et que son dire estoit mal prins, et qu'il faisoit en ce plus de dommaige que luy ne pensoit. Dois qu'il pleut à Vostredite Altèze nous mectre d'accord, dont je la remercye de nouveaul bien humblement et très affectueusement, nous nous sumes correspondu avec toute amité, désirant le bien et avancement de tous les siens, lesquelz m'attouchent aussi de fort près, et ne fauldray de les ayder en tout ce que me sera possible, merciant à Vostredite Altèze la faveur qu'il luy ha pleu faire à son beaul filz. le recommandant pour le bailliaige de Dole, auquel plusieurs jà prétendent, et mesmes Monsieur de Mallot, qu'a charge du gouvernement dudit Dole, pour ce que les deux charges conviennent fort bien ensemble pour la meilleur garde de la ville, comme les avoit toutes deux feu Monsieur d'Andelot, père du dernier décédé. Et aussi se font les poursuytes pour le filz du deffunct, et encoires qu'il ne soit eagé de plus de xviii ans, le feu comte de Montribel en fut pourveu, que n'avoit pas sept ans; car les lieutenans sont ceulx qu'administrent la justice, et n'est le bailly en chief que pour l'honneur et y bailler auctorité. Monsieur de Balançon, qu'est retenu prisonnier des François d'Alançon, y prétend aussi. Je ne sçay sur qui tombera le sort; mais je recongnoistray toute ma vie obligation de la faveur qu'il ha pleu à Vostredite Altèze me faire, favorisant ledit beaul filz. Je suis tant accoustumé de veoir que les places que vacquent par les nostres se donnent à aultres, que je suis jà faict à le souffrir. oyres que, comme Vostredite Altèze peult penser, il m'est dur. servant avec le zeele que je sers dois jà tant d'années, avec tant de penne et de travail.

Quant à la capantanie d'Abruzzo, j'en ay parlé jà deux foys moy mesme à Çamaniego, et dit qu'il dresse la requeste, et que de mon coustel je feray tout ce que me sera possible, afin que le secrétaire de Vostredite Altèze, que la prétend, y puisse parvenir, sans y prétendre de mon coustel en façon quelconque, pour aultre que pour sondit secrétaire, comme je doibz.

Touchant Andrea Ardinguello, trésorier à l'Aquila, j'escripyray fort voulentiers au visitateur, afin qu'il luy tienne respect, et qu'il aye regard de ne luy faire tort; mais nous ne pouvons empescher le cours de la visite; et si ledit visitateur ha preuves alencontre de luy, il vouldra procéder, conforme à ses instructions, comme contre aultres; et en ce ne luy pouvons nous donner empeschement contre le commandement de Sa Majesté. Ce que ledit Ardinguello peult estre prétend, sera que si l'on le suspend, il soit préalablement ouy; ce que ne se faict en termes de visite; car les suspensions ne sont pas privation d'offices, mais seullement moyen que s'use pour plus facilement advérer les faultes, si elles y sont, quant sans ce l'on trouve qu'il y a apparence qu'il y en y aye; et après l'on leur déclare les charges que l'on ha contre eulx, afin qu'ilz se défendent et deschargent, ny ne sont condamnés qu'ilz ne soient premier amplement ouyz en leurs justiffications. Les procès ne se jugeront pas à Naples, mais icy : seullement forment et instruisent les visitateurs les procès, pour en venir après faire rapport icy; et y venant le procès. je ne fauldray de tenir la main, comme je doibz, à ce que audit trésorier ne soit faict tort.

XXIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes a Naples, fascicule 1756,)

Namur, le 5 mars 1585.

Potrà Vostra Signoria Illustrissima vedere per il duplicato che và con questa quanto li scrissi alli 7 del passato et in particolare sopra la licentia

che desidero; et hò de bisogno che Sua Maestà mi conceda di ritornarmene à casa in conformità di quanto l'ho supplicato, et à pieno sarà informata Vostra Signoria Illustrissima che, come lei nella sua lettera de 27 del passato mi scrive, harà buona comodità di far di bocca con Sua Maestà l'offitii che si ricercano à tal fine, et mi assicura che saranno tali che venirò consolata et satisfatta di quanto desidero, et conviene. Tuttavia non posso lassar di pregar Vostra Signoria Illustrissima di nuovo à interporre il suo mezzo, et operar di maniera che senza dilattione ne altre domande et risposte, possa io con buona gratia di Sua Maestà et mia satisfattione metter ad effetto quanto ragionevolmente hò supplicato; et torno à dir à Vostra Signoria Illustrissima che li restero eternamente obbligata, per che in farmi haver detta licentia, mi prometto sarà causa che ricupererò la sanità et allungherò la vita per le ragioni et cause che hò scritto, et son notorie : aspetterò dunque che presto mene venghi la nuova.

Dopò il successo tra Alançon et quelli d'Anversa, di che à Vostra Signoria Illustrissima hò mandato particolar relattione, non è seguito cosa di momento; et dalle diligentie che il Principe mio figliolo hà fatto per cavare di tale occasione qualche construtto non si è possuto per ancora venirne à nissun effetto, ne sò quello deva seguire, stante li maneggi d'Orange et suoi aderenti, et la pertinacia dei rebelli, agiunto al gran manchamento di denari che è della nostra banda, senza i quali, come Vostra Signoria Illustrissima ben sà, non si può metter in essecutione cosa alcuna, et Dio voglia che per questo manchamento non succedino li inconvenienti et disordini, che evidentemente soprastanno : et perche di questa materia credo che il Principe, ne scriva largamente, non mi dilatarò in essa più avanti.

Li motini di Colognia pare che più presto piglino buon camino che altrimenti, et se da Sua Maestà li sarà dato assistentia, et calore, haveranno buon essito, tanto più con l'offiții che mostra voler fare Sua Santità, et quello che intorno a detti motini viene scritto di Colognia vedrà Vostra Signoria per l'alligati fogli; et in proposito di quanto lei mi scrive sopra l'affari d'Alemagnia, sià pur certa che se dalla nostra banda non si muta stile, et procedere, che nissun negotio ne pretentione potrà haver buon fine, per le istesse ragioni che Vostra Signoria Illustrissima discorre, et per altre ancora che si possono allegare, tanto in simil casi, come in altri concernenti il ser-

vitio di Sua Maestà che, come lei dice, non si posson confidare alla penna; et se Vostra Signoria Illustrissima tiene che dire molte cose, sia certa ch'io ne tengo parimente molt' altre, et gl'ele conferirei quando si potesse far in voce, che lo desidero grandemente: ma per hora convien passarsela in questa maniera. Ben prego Vostra Signoria Illustrissima continuar con la sua solita prudentia d'avvertir, et ricordar Sua Maestà liberamente quanto ricerea il suo real servitio et il publico benefitio. Toccante alle rimostranze, et altre scritture che con il mio avviso mandai à Sua Maestà appartenenti alla contea di Borgogna, non me n'è stato dato mai risposta; ma questo anco poco importarebbe quando si fussi provisto dei rimedii opportuni, et ch'io ho avvertito; piaccia à Dio che siano in tempo quando si vorranno provedere. La sollecitudine che si dà al Marchese di Santa-Croce è buonissima, perche se egli con l'armata anticipa alli nemici ne conseguirà buonissimi effetti, et al contrario se darà tempo al tempo; et quando le navi accordate i Biscaini si potessino mettere in opera presto et da queste bande se ne caveria buon frutto.

Aggiunta. Sopra l'ampliattione de miei privilegii di che Vostra Signoria Illustrissima mi tocca, non mi occorre dir d'avantaggio più di quello li hà detto, et dirà Samaniego. Il particolar di Donna Margarita, mia nipote, si tratta d'accomodare, et il Papa ne ha dato la cura al cardinal Borromeo; prego Iddio ch'habbia buon fine, et io son certa che Vostra Signoria Illustrissima di ciò pigliera contentezza, et che parimente s'impiega con ogni sorte d'amorevolezza nelli negotii che per il Sr Duca mio si trattano hora in Corte, di che li resto obbligatissima, pregandola continuare di far ogni buon offitio secondo che nelle occasioni giudicherà à proposito.

Per l'affettione ch'io portavo à Mons^r d'Andelot et per rispetto di lui à i suoi figli torno di nuovo à pregar Vostra Signoria Illustrissima haverli à sua raccomandatione et operar che Sua Maesta li favorisca et riconosca per i servitii et meriti del padre, et inoltre perche proveda in persona di uno di essi figlioli il baliaggio di Dola, in che farà Vostra Signoria Illustrissima opera degna di lei, et io gl'ene resterò con obbligattione.

Il marchese di berghes si mostra molto zeloso del servitio di Sua Maestà, et in quest' occasione d'Anvers è venuto qui espressamente ad offerirsi di fare buonissimi offitii con alcuni di sua conoscenza che sono in detta villa, et di usare ogn'arte, et diligentia per cavarne qualche frutto: et il tutto hò

fatto sapere al principe mio figliolo, et mi è parso inoltre darne notitia à Vostra Signoria Illustrissima perche ne sia informata, et che nelle occasioni possa favorire esso marchese, di che la prego.

Venerdi passato quelli d'Anversa con altre guarnitioni circunvicine, et in particolare quella di Villevord che sono Franzesi tentorno di sopraprendere Liera, ma dal Carduino et sua gente che sono dentro furno ributtati, et da questo loro procedere può Vostra Signoria Illustrissima considerare, che buon animo tenghino di far virtù: ne altro occorrendomi, etc.

XXIII.

TRADUCTION.

Votre Seigneurie Illustrissime pourra voir par le duplicata ci-joint tout ce que je Lui ai écrit le 7 du mois dernier, particulièrement au sujet de la licence que je désire. J'ai besoin que Sa Majesté m'accorde de retourner dans mes foyers, comme je L'en ai suppliée. Votre Illustrissime Seigneurie sera informée de tout cela et, comme Elle me l'écrit dans sa lettre du 27 dernier, Elle aura toutes facilités pour faire de vive voix auprès de Sa Majesté les instances nécessaires à cet effet. Au reste je suis persuadée que Votre Illustrissime Seigneurie agira au gré de mes souhaits, à mon entière satisfaction et comme il convient. Néanmoins, je ne puis laisser de prier derechef Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien s'entremettre en cette affaire et faire en sorte que, sans retard ni autre échange de demandes et de réponses, je puisse réaliser, avec l'agrément de Sa Majesté, l'objet de ma juste requête.

Et je dirai à Votre Illustrissime Seigneurie que je Lui en aurai une éternelle obligation, car si Elle me fait obtenir cette licence (cette permission de m'en retourner), je Lui devrai, j'en suis persuadée, de recouvrer la santé et de prolonger ma vie pour les causes et raisons que j'ai exposées par écrit et qui sont notoires. Je compte donc apprendre bientôt que cette licence m'a été accordée.

Depuis ce qui s'est passé entre Alençon et ceux d'Anvers, ce dont j'ai envoyé une relation particulière à Votre Illustrissime Seigneurie, il n'est rien survenu d'important. Les diligences que le Prince, mon fils, a faites pour tirer quelque profit de cette circon-

stance, n'ont produit encore aucun résultat. Je ne sais ce qui en adviendra, étant données les intrigues d'Orange et de ses partisans, et la ténacité des rebelles. Ajoutez-y de notre côté le grand manque d'argent, sans lequel argent, Votre Illustrissime Seigneurie le sait bien, on ne peut rien exécuter. Dieu veuille que cette pénurie d'argent n'amène pas les inconvénients et les désordres qui, évidemment, nous menacent. Mais, comme je crois que le Prince (de Parme) en écrira longuement, je n'y insisterai pas davantage.

Les mutines de Cologne paraissent vouloir rentrer dans la bonne voie plus tôt qu'on ne l'aurait pensé. Si Sa Majesté leur donne aide et encouragement, leurs excellentes dispositions scront suivies d'effet d'autant plus promptement, que Sa Sainteté (le Pape) semble portée à les favoriser. Ce qu'on m'écrit de Cologne au sujet de ces mutinés, Votre Scigneurie le verra par les pages ci-jointes. Quant à ce que Votre Seigneurie me dit des affaires d'Allemagne, Elle peut tenir pour certain que, si de noire côté l'on ne change pas de manière de faire et de procédés, aucune affaire ni aucun projet n'aboutiront à bonne fin. Et cela pour les raisons développées par Votre Illustrissime Seigneurie et pour d'autres encore, que l'on pourrait invoquer ici comme en d'autres cas concernant le service de Sa Majesté. Mais ces considérations, je ne puis les confier au papier. Si Votre Seigneurie Illustrissime a beaucoup de choses à me dire, Elle peut en ètre sure, j'en ai aussi beaucoup d'autres à Lui communiquer. Je Lui en référerai quand cela pourra se faire de vive voix, comme je le désire beaucoup, mais pour le moment, il convient de ne pas y faire d'autre allusion. Je prie seulement Votre Illustrissime Seigneurie de recommander et de rappeler franchement à Sa Majesté tout ce que réclament son royal service et le bien public. Quant à toutes les remontrances et autres mémoires que j'ai transmis avec mon avis ad hoc à Sa Majesté, au sujet de la comté de Bourgogne, ils sont restés sans réponse. Mais cela encore importerait peu si l'on prenait à cet égard les mesures opportunes que j'ai conseillées. Plaise à Dieu que, si l'on veut obvier à cette situation, on le fasse à temps. La sollicitude dont le Marquis de Santa Cruz est l'objet me paraît chose excellente, ear si ses armements devancent ceux des ennemis, il en sortira les meilleurs résultats. Le contraire adviendra si on leur donne temps sur temps pour s'armer. Au reste, les choses iront encore mieux quand on pourra disposer des navires accordés par les Biscayens.

Post scriptum. Relativement à l'ampliation de mes privilèges, dont Votre Seigneurie Illustrissime me touche un mot, je ne crois pas devoir en dire plus que je n'en ai dit et qu'en dira Samaniego. L'affaire particulière de la princesse Marguerite, ma petite-fille, est en voie d'arrangement, le Pape en a chargé le cardinal Borromée. Plaise à Dieu que cela aboutisse, et je suis sûre que Votre Illustrissime Seigneurie en sera bien heureuse. Je ne doute pas non plus qu'Elle ne s'emploie de tout cœur dans les affaires qui se traitent en ce moment à la Cour pour le compte de Monseigneur le Duc (de

Parme). Je Lui en serai très obligée et La prie de continuer de faire à cet égard et à l'occasion tous les bons offices qu'Elle jugera à propos.

Au nom de l'affection que je portais à Mons. d'Andelot et par respect pour lui et ses fils, je recommande de nouveau œux-ci à Votre Illustrissime Seigneurie, et La prie de faire en sorte que Sa Majesté leur accorde sa faveur en considération des mérites et des services de leur père et en outre donne à l'un d'eux le bailliage de Dole. Votre Illustrissime Seigneurie fera en cela chose digne d'Elle, et je Lui en resterai obligée.

Le Marquis de Berghes 1 se montre très zélé pour le service de Sa Majesté. A propos de l'affaire d'Anvers il est venu ici tout exprès offrir de faire ses meilleurs offices auprès de quelques personnes qu'il connaît dans cette ville et d'user de toute habileté et de toute diligence pour en tirer quelque profit. J'ai instruit de tout cela le Prince, mon fils, et j'ai eru devoir en outre en informer Votre Illustrissime Scigneurie, afin qu'Elle puisse à l'occasion favoriser le dit Marquis, comme je L'en prie.

Vendredi dernier ceux d'Anvers avec d'autres garnisons de places voisines, notamment celle de Vilvorde, qui est composée de Français, ont tenté de surprendre Lierre. Mais ils ont été repoussés par Carduino et ses gens qui occupent cette ville. Votre Illustrissime Seigneurie pourra juger par là du courage dont sont animés ceux-ci. Je termine ici cette lettre, ne voyant pas autre chose à dire à Votre Illustrissime Seigneurie.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 85.)

Madrid, le 4 mars 1585.

Monsieur de Broissia, je respondray par cestes briefvement, à faulte de temps que ne me consent d'estre si prolixe, à trois letres vostres que sont

¹ Le marquis de Berghes, Jean de Witthem, comte de Walhain, baron de Bautersem, seigneur de Beersel, Sebourg, Boesinghe, Braine-l'Alleud, etc., grand veneur de Brabant, mari de Marguerite de Merode, dont la mère, Mencie, était marquise de Berghes. — vanden Aa, Aardrijkskundig Woordenbock der Nederlanden, t. II, p. 506. — Vegiano, Nobiliaire des Pays-Bas, t. I, p. 452, et t. II, p. 4544. — Wauters, La Belgique ancienne et moderne, canton de Tirlemont, p. 451. — Butkens, Supplément aux Trophées de Brabant, II, pp. 45 et 257.

TOME X.

des 28 de décembre, 14 et 15 de janvier. Les premières ont longuement demeuré en chemin avant que de venir entre mes mains, et, avant l'arrivée d'icelles, j'avoye jà sceu, par letres de Monsieur le Comte de Champlite et aultres, le trespas advenu de mon nepveur. Monsieur d'Andelot, à qui Dicu face mercy, lequel certes j'ay senty extrémement; car, dois l'accord ensuyvy par vostre bon moyen, nous nous sumes tousjours corresponduz en toute bonne amitié, et je tiens que nous cussions continué à l'advenir de mieulx en mieulx. Il avoit raison de dire que, s'il se fut dois long temps rengé à la raison, et que, s'il se fut abstenu de ce qu'il entreprenoit contre les miens et meisme contre fut ma mère, que Dieu absoille, il en eust mieulx faict son proflit. Et plusieurs occasions se sont passées ausquelles j'eusse bien peu donner bonne assistance et à luy, et à ses enffans, si j'eusse voulu, mais il me sembloit convenir à bon ordre de charité de fortiffier nostre adversaire contre nous, dont certes j'ay regret et des termes dont usa fut ma niepce, sa femme, à l'endroit de fut madicte Dame ma mère, pour luy complaire. Il est décédé en très maulvaise saison, et pour soy, et pour ses enstans, et pour nous tous, et pour la républicque; car véritablement il sçavoit le mestier dont il se mesloit, et l'assistance qu'il bailloit à Monseigneur le Prince n'estoit petite, par laquelle il méritoit recognoissance, à quoy, s'il eust vescu, il fut parvenu. Quant au bailliage nous n'avons icy que dire, pendant que l'on retient par delà le tout, et j'entendz que vous avez faict poursuitte pour le filz du desfunct, et 'aussy Monsieur de Chassey, dont je remercie à tous deux très affectueusement. Madame la duchesse m'escript qu'elle poursuit pour Monsieur de Chastelroillault, mon nepyeur; Monsieur de Maillot, aussi mon nepyeur, y prétend comme chose évitant à sa charge, pour éviter occasion des disputes, alléguant l'exemple du fut Sieur d'Andelost, père du dernier deffunct. Monsieur de Balançon prisonnier prétend pour soy mesme, allégant qu'il n'a nulle charge de Bourgogne, estant de la maison qu'il est. Monsieur le Comte de Champlite recommande le Viscomte de Salins, frère du Comte de Pont-de-Vaulx. Et il pourroit estre que Monsieur l'illustrissime cardinal de la Baulme fera dilligence pour le Comte de Montrivel, son nepveur, comm'il a faict cy-devant à aultre occasions; et mesme prétendoit que je me deportasse de poursuivre pour Monsieur de Toraise, quand le bailliage d'Amont vacqua par la mort de son frère : mais je luy respondiz rondement, avec la modestie

qu'estoit requise, qu'il n'estoit raisonnable que je cessasse la poursuitte pour le frère, si j'y pouvoye parvenir pour y introduire ung qui ne m'estoit si proche, de manière qu'à ce que je voidz il n'y a pas peu à faire.

Je vous mercie la peinne que vous avez prinse de si particulièrement m'escripre sur le faict du prétendu de Brocard, de Besançon. C'est de l'escuier Chavirey dont il se plaint et de fut Monsieur le bon trésorier Jacquemet. J'envoyai sa letre audict escuier Chavirey, qui la communica à Monsieur le lieutenant Colin; et ledict lieutenant et ceulx de mon conseil à Dole y ont pris résolution, par ensemble, de ce que s'y debvoit fère pour mon prollit et à éviter mon dommaige.

Monsieur de Chassey m'oblige grandement de la bonne assistance qu'il donne à mes affaires, et spécialement à procurer que je soye assigné sur soy mesme de ce que me reste dehu de mes gaiges et pensions, avec espoir d'en faire entier paiement déans l'an. Et ne treuve pas le terme long après avoir si longuement attendu, vous merciant aussi la peinne qu'il vous plaiet prendre pour le ramentevoir et solliciter.

Quant aux advis que l'on veult demander à Monsieur l'Illustrissime cardinal de la Baulme, au Comte de Champlite, aux bailliz et aultres, ledict Sieur Comte de Champlite m'en advertit, disant qui luy semble mieulx que tout ceulx desquelx l'on veult avoir l'advis s'assemblent pour jauger leur advis, que ne me sembleroit nullement convenir; et luy ay respondu qu'il vault mieulx que chascun le donne appart pour le donner plus librement. A vous dire la vérité, je crayndroye que s'ilz s'assembloient, ilz feroient ung complot que pourroit donner plus d'empeschement que d'advencement à l'affaire. Mais donnant chascun son advis à part, l'on ne se pourra plaindre que l'on ne l'ayt pas suyvy, comme certes il me convient; car ilz pourront penser que, si l'on n'a suyvy celluy de l'ung, l'on aura suyvy celluy de l'aultre. Et ne treuveroie aucunement bonne ceste assemblée, mais fort dangereuse, à l'exemple de ce que l'on void aux Pays d'Embas, d'avoir joinct les Estatz 4 l'an 57 pour traicter des affaires publicques, que je contredis lors, pour ce que je sçavoye ce qu'en estoit passé en cas semblable du temps de fut la Royne d'Ongrie, et en feitz advertir Sa Majesté et des fins à quoy l'on tendoit, ne me pouvant pour lors treuver en court, par ce

¹ A toutes les époques de sa vie, Granvelle s'est opposé à la réunion des États généraux, qu'il regardait comme contraire aux principes de la souveraineté du roi.

que j'estoye attainct d'une fiebvre double tierce : et l'on trouva moien d'abbuser le jadis confesseur Fersnera, qui depuis at esté évesque de Corduba ' et depuis archevesque de Carragoça et enfin ilz voulurent passer le tout oultre, dont Sa Majesté depuis s'est souvent repentie, et se donna par ce bon moien à dresser les troubles que sont depuis survenuz. Mais si chascun donne son avis particulièrement, ilz pourront avoir contentement de non avoir estez négligez, et de tant d'advis on pourra bien tirer quelque chose que poudroit estre à propos. Je m'esbey que vous ne me faictes mention d'avoir veu ce que j'ay escript sur ce poinct des affaires de Bourgogne à Monseigneur le Prince et à Monsieur le président d'Arthois, que me faict préjuger qu'il y a quelque letre vostre perdue.

Vous faictes fort bon œuvre de procurer que l'on vuyde le différent de la précedence entre ceulx de l'université, et ceulx de la chambre, puisque l'on cognoit que c'est ce qu'a longuement empesché la résolution du payement de 5^m francs. Et est bien requis que l'on donna aultre ordre aux lecteurs, et que l'on leur face rendre debvoir, ou à la vérité les deniers de Sa Majesté seront fort mal employez. Je ne sçay en quelz termes est maintenant la poursuitte du lecteur étraugier.

Et quant à ce que ceulx de Besançon prétendent, je garderay mon mot de non m'en plus mesler, mais je sçay bien que le Pape n'a nulle envie de consentir ladicte université et qu'il veult en ce suyvre la résolution de son prédécesseur. Ceulx du dict Dole prétendent d'avoir privilège semblable à celle de Louvain que a austant de lieues à la ronde ne se puisse faire université. Et je tiens que si, en ceste conjecture ilz ne poursuivent, qu'ilz l'obtiendront : et mesme que l'on adverti que les cantons catholiques, qu'avoient escript pour ceulx de Besançon, s'en retirent, et je les laisseray faire, n'y ayant touteffois grande difficulté à conduire tout cecy au désir de ceulx dudict Dole, lesquelx à la vérité sont esté peu discretz en mon endroit et m'ont rendu maulvais change de ce que je faisoye pour eulx.

Les cours des Princes sont telles que vous congnoissez, et y fault verser avec les respectz requis, comme je m'assure que vous sçavez bien faire, sans faillir au debvoir auquel l'obligacion que l'on a au maître et premiè-

¹ Bernard de Frezneda, évêque de Cordoue, nommé le 24 janvier 1572, mort le 21 décembre 1577. Voyez les tomes 11, page 111, et V, page 208. Il n'a pas été archévêque de Saragosse, mais confesseur de Philippe 11.

rement à Dieu, à la justice et à la république, nous adstraint: et y procédant en ceste sorte, se monstrant voluntaire et prompt à faire plésir où l'on peult (pourveu que ce soit sans préjudice des poinctz avantdictz) la chose ne peult que bien aller; je m'asseure que vous n'aurez faulte d'advancement et de bonne occasion, en servant tant en ce que est en terme qu'en aultres choses; et je croidz que vous demeurez asseuré que de mon costel j'y assisteray tousjours de bon cueur en toutes occasions.

Je voids ce que vous me dictes quant aux deniers que Monsieur de Chassey prétend (et bien) se debvoir laisser au pays, mais vous le prenez fort bien en ce que vous dictes de la manière et distribution, qui doibt dépendre de Monseigneur le Prince que n'est loing. Et me souviens que, au temps des gouverneurs prédecesseurs, l'on leur décernoit somme certaine, quand il estoit de besoing de leur mettre deniers en main, leur disant expressément ce qui debvoit servir pour les fortefications et aultres choses, et que, quand pour frais extraordinaires. l'on leur laissoit quelque manience d'argent, c'estoit de xi ou xii francs au plus. Et si Monsieur de Champlite veult reveoir les papiers de fut Monsieur de Viergy, son oncle, il y treuvera cler ce que je ditz; qui ne tiendra la mesme bride, a Dieu noz deniers, comme vous dictes; car tout ce que l'on prétend n'est sinon la manience. Je voidz bien qu'il sera mal possible de joindre les Estatz que l'on ne procure aussi de faire surjetz pour les récompenses; mais véritablement l'excès y est si grand, qu'il n'est pas comportable, et s'en plainct l'universel du pays. Et j'entendz fort bien l'artifice dont l'on use pour faire proposer par le commung ce que les Seigneurs particuliers n'osent dire, pour pon donner mescontentement au maistre. Je suis bien de vostre opinion que l'accreue de pris du sel doibt estre à la puissance absolute de La Majesté, quand icelle se faict pour la nécessité du bois, du charbon, des euvres et matériaulx nécessaires qui sont enchériz, car ce n'est raison qu'il perde son revenu des saulnières; mais, quand l'imposition se faict pour maintenir garnisons et choses semblables, qu'en ce doibt servir le consentement des Estatz. Et, à ce que j'ay entendu jusques à ores, l'on a fondé ledict haussement pour avoir argent, au pays, tant contre les soubdaines envahies, que pour les surcréues des garnisons de Dole et de Gray, et pour celle de Besançon, et non sur fondement de l'intérestz de Sadicte Majesté, pour les frais qui se font en ladicte saulnière, pour lesquelx je me conforme entièrement à vostre advis, que le consentement du pays n'y est nullement nécessaire. Et je vouldroye bien que ces Seigneurs, qui, à chaque pas, alléguent la liberté du pays et les privilèges, monstrassent ces privilèges et déclarassent en quoy l'on faict contre la liberté dudict pays, lequel je confesse est franc, et que pour ce s'appelle la Franche Comté, et que l'on n'y doibt imposer contributions, sinon de leur pure volunté et que pour tant s'appellent dons gratuitz; mais en tant d'aultres choses où ils allèguent ceste libertez, je ne me sçay imaginer sur quoy ilz se fondent, sinon pour parler gros, et pour procurer par ce moien d'altérer les affaires et les voluntez et affections des bons subjectz. Et Dieu pardoint à Monsieur d'Andelost, mon nepveur, que luy et aultres semblables tenoient souvent telz propos, dont je l'ay reprins, et pourtant sçay je que aucungs avoient mis en avant de l'entretenir hors le pays et luy et aucuns aultres de semblables humeurs: et vous pouvez penser quel préjudice eccy pourra aporter à ses enssans, lesquelx toutessois j'aideray fort voluntiers en tout ce que je pourray, en ce que sera faisable, austant et plus que s'il estoit vivant. Car ayant esté une fois résolut à oblier les choses mal passeis, je ne veulx qu'elles me retornent plus en mémoire.

Il seroit plus que requis que (comme vous dictes) l'on fait un prévost des mareschaulx de qualité, bien accompagné, et avec instructions pertinentes et que l'on eust grand regard sur sa conduitte; mais allons par ordre et remédions premier à la cour de parlement, et après, cest aultre poinct, à mon advis, pourra venir ensuyte.

Il n'est rien de ce que l'on vous a dict du cardinal Borromeo que seroyt icy mal propre pour traicter la paix. Bien ont sollicité les Francois à Rome par personne interposite, que l'on envoya, icy et là, légatz, et s'ils fussent venuz icy, les responses estoient jà toutes prestes : et au regard des ligues, que l'on vous a dict, de tant de Rois et princes d'Allemagne, je tiens pour certain que les François les poursuivent; mais, jusques à ores, il n'y a pas grand fondement, sinon entre la Royne mère et Don Antonio et que, en Angleterre, on traicte de sorte que les François pensent tromper les Anglois et les Anglois les François. L'on verra quelle en sera la suitte.

^{&#}x27;Charles Borromée, neveu de Pie IV, archevêque de Milan, grand pénitencier de l'Église, canonisé par Paul V en 1610, 26 ans après sa mort, (J.)

XXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Manuscrit 9471 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, t. II, fol. 124.)

Madrid, le 5 mars 1583.

Al Rey, de mi mano por accompañar la consulta para la provision del obispado de Gergento en Sicila....

Con esta ira la consulta, que Vuestra Magestad ha mandado se le embiasse brevemente sobre la provision del obispado de Gergento, para lo qual proponemos a Vuestra Magestad dos subiectos muy a proposito ambos, y aprovados: y el primero nombrado esta ya en Sicilia, adonde ha servido algunos años, y me asseguran que bien. Demas de los dos ha parescido al consejo, que yo representare a Vuestra Magestad el doctor Carvajal, regente de Sicilia, que en Sicilia ha servido de inquisidor, y conosce la tierra; en este consejo ha serbido bien, demas que es essercitado en cosas ecclesiasticas, haviendo sido provisor de algunos obispados en España, y tenido por aca cargos en la inquisition. Es de la orden de Santiago, con que serviria en lo de las ordenes en aquellas partes. Ha sido trabaxado de apoplexia, y la teme, y tiene otras indispositiones, que en tierras callientes le offenderian menos. Vuestra Magestad lo conosce ya mucho ha, y de su persona Le podra hazer mas particular relacion el secretario Matheo Vasquez , que le conosce mucho.

En marge, apostille de la main du Roi: A la consulta que bolvera aqui respondo lo que vereis, pareciendome que aquello estara bien assi, y loque toca a Carvajal me acordareis con la memoria que se me ha de embiar persona vra la pension que me pareciere repartir.

¹ Matheo Vasquez de Leva, secrétaire de Philippe II. Voyez Danvila y Collado, El poder civil en España, t. V, p. 695.

XXV.

ANALYSE.

Avis accompagnant la consulte envoyée au Roi pour pourvoir à l'évéché de Girgenti, en Sicile.

Indépendamment des deux candidats déjà proposés, le Conseil a chargé le Cardinal de présenter à Sa Majesté le docteur Carvajal, ancien inquisiteur et présentement régent de Sicile.

En marge de cet avis, le Roi, pour sa décision touchant la consulte, renvoie à une réponse que nous ne possédons pas. Au sujet de Carvajal il réclame le mémoire qui doit lui être remis.

XXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 6 mars 1583.

Essendo io informata che nella persona di Don Ambrosio Piatti, canonicò di San Nazzaro in Milano. concorrono molte buone parti et qualità, desidero che da Vostra Signoria Illustrissima sia favorito appresso Sua Maestà, si come la prego, accio lo proveda della provostura di Santa-Maria della Scala, che horà vaca per la renuntia che ne fà il vescovo de Aique (Aicque-Acqui?), che mi persuado sàrà tal cura ben' impiegata per la causa suddetta, et per esser egli di età di cinquanta anni et haverne serviti vent' uno in detta chiesa della Scala, et oltre a i suoi meriti si aggiungono i servitii che Giov. Battista, suo fratello, hà fatto molti anni in questi paesi nella professione d'ingegnero: insomma resterò à Vostra Signoria Illustrissima con molto obbligo di quanto farà à benefitio di esso Don Ambrogio.

XXVI.

ANALYSE.

La Duchesse prie le Cardinal de vouloir bien recommander au Roi don Ambroise Piatti, chanoine de Saint-Nazaire à Milan, pour la prévôté de Santa Maria della Scala, vacante par suite de la renonciation de l'évêque d'Acqui.

Indépendamment des mérites de son protégé, Marguerite fait valoir ceux du frère de celui-ci, Jean-Baptiste Piatti, qui a servi pendant plusieurs années aux Pays-Bas comme ingénieur.

XXVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 6 mars 1585.

Quanto il Signor Giov. Battista del Monte i sia meritevole della gratia di Sua Maestà et di essere da lei favorito, et per li molti et buoni scrvitii che ha fatto come per le sue buone parti et qualità, non fò dubbio sia noto à Vostra Signoria Illustrissima et che per ciò non sia di bisogno che da me si racconti : mà come egli si è risoluto, et con raggione, andar hora à far riverenza à Sua Maestà et à rappresentarli quanto di più li occorre, hò voluto far sapere à Vostra Signoria Illustrissima che per diversi rispetti, et per la particolar affettione che à detto Giov. Battista porto, li desidero ogni avanzamento et satisfattione, per tanto la prego instantissimamente à favorirlo; et di modo che egli non solamente conosca la mia intercessione

¹ Jean-Baptiste de Monti, favori d'Alexandre Parnèse et lieutenant-général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas. (Documentos ineditos, t. LXXIV, p. 422.)

appresso di Vostra Signoria Illustrissima li habbia giovato, mà riporti delle sue pretentioni quella resolutione et satisfattione che desidera, il che mi promette fare quando da Vostra Signoria Illustrissima sia preso da vero la sua protettione, come di nuovo la prego a fare, certificandola che riceverò in persona mia tutto quello che a beneficio di lui farà et gliene resterò eternamente obligata: confidata che per mezzo di Vostra Signoria Illustrissima questo mio desiderio hara buono effetto, non mi stendero per hora in altro.

XXVII.

ANALYSE.

La duchesse de Parme prie instamment le Cardinal de recommander au Roi le seigneur Jean-Baptiste del Monte, sans spécifier pour quelle charge ni quel emploi.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes a Naples, fascicule 1750.)

Madrid, le 11 mars 1583.

Madame. l'ordinaire venu à ce coup de Lyon m'ha apporté les lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xxim de janvier, et avec icelles le duplicat de celles du x du mesmes moys, auxquelles j'ai jà respondu par l'ordinaire que partit dernièrement d'icy.....

Par le commencement de la lettre de Vostredicte Altèze, elle ramantoit la licence pour retourner en Italie, dont elle ha jà plusieurs foys faict

instance, et dit maintenant m'en vouloir escripre plus particulièrement par ses premières que j'actendray avec désir. Cependant nous epérons que Sa Majesté arrivera, puisque vendredi dernier Icelle estoit jà à Caseres 1 avec fort bonne santé, Dieu mercy, et avec icelle se treuvent tous ceulx du sang. Je ne feray semblant de sadicte licence jusques à ce que lesdites lettres de Vostre Altèze arrivent, que me pourront donner tant plus d'esclarcissements de sa voulenté. L'on actend icy l'Impératrix lundy prochain, à laquelle, à ce que l'on dit, mes Dames les Infantes donneront à disner, et l'yront rencontrer, et que après ladite Impératrix yra louger en la maison joincte aux Descalsas. Ne sçay encoires si ce sera pour actendre Sa Majesté et par ensemble résouldre ce qu'elle debyra faire, ou si c'est pour estre jà résolue de se vouloir tenir là. Le prévost Foncq est arresté malade à sept lieues d'icy; mais je n'entendz pas que ce soit chose d'importance; comme il est corpulent, peu de chose faict impression. Dieu luy doint santé et que tost il arrive icy. De luy se pourront entendre beaucop de particularitez; et s'il y aura chose que mérite que Vostredicte Altèze en soit advertye, je n'obmectray de faire mon debvoir.

Arrivant Sadicte Majesté, l'on sçaura aussi en quelz termes demeurent les affaires de Portugal. Monsigneur l'Archiduc, dois Setubal, reprint son chemin vers Lisbonne, comme il avoit esté résolu; et oultre la charge du gouvernement, ha celle de légat, que Sa Saincteté luy ha donné pour deux ans, et non sans difficultez et mistères; car il y eust au mesme consistoire contradiction, l'ayant proposé Sa Saincteté à l'imprévue pour par ce bout, plus faciliter la concession. L'on craingnoit l'exemple pour les François. A ce que je puis comprendre, de ce que l'on m'escript de Portugal, il ne me semble pas que les choses y soient pourveues, comme il conviendroit, pour le repoz de Sa Majesté; mais l'on me dit qu'il y ha quelques instructions que se dressent, que peult estre remédieront à tout; et pour non sçavoir plus avant ce qu'en est, je n'en puis escripre dadvantaige pour maintenant. Le Marquis de Saincte-Croix est audit Lisbona, continuant les apprestes de l'armée de mer, et l'on estoit après pour faire partir quelques navieres pour les Indes.

J'ay jà adverty Vostredite Altèze de la provision d'aultres 400 mil escuz.

¹ Caceres.

oultre les aultres 400 mil que debvoient aller par la voie de Florence, où il y ha heu de la difficulté. Et l'on ha dépesché incontinant pour y remédier. Je ne sçais pas encoires quel aura esté le succès. Qui me croira, l'on pourvoira dadvantaige pour secourir de gens et d'argent, et je les solicite tant que je puis.

Encoires n'est arrivé le courrier de l'Empereur, que debvoit apporter le pouvoir sur le mariaige. Aulcuns pensent que au lieu d'icelluy, viendra Diedrichstain¹, ou aultre de qualité. La perte du Baron de Permesain² nous vient bien mal à propoz; car l'Empereur ha peu de ministres confidans que nous soient favorables; et nous pourrions dire qu'il y ha de la faulte de nostre coustel, pui que nous ne procurons de les gaigner par les moyens qu'ilz sont gaignez d'aultres, que certes je regrette et ramantois souvent, mais noz résolutions sont tardives, et non tousiours bien à propoz.

Le Duc de Terranova de raison sera ja passé, oyres que nous n'en avons aultre nouvelle, que d'une tartane françoise, arrivé à Barcelone que dit l'avoir rencontré vers les isles d'Heres 3.

La négotiation des 40 navieres de Biscaye se continue, mais en choses de telle qualité il n'y ha jamais faulte de difficulté, jusques à ce qu'elles soient du tout bien encheminées, et mesmes pour la contention que souvent advient entre les ministres, dont icy il n'y ha faulte. Toutesloys l'on en espère bien, et l'on est après pour y faire ce que convient. A la vérité ce seroit l'une des choses des plus importantes que l'on pourroit faire, pour tenir en bride les voisins.

Les agentz de Monsieur le Duc de Parme sont encoires icy, actendans la venue de Sa Majesté; et sur leur charge et ce que les concerne, j'ay désià donné à Vostredite Altèze tout l'advertissement que pour maintenant je luy seauroie donner, l'assheurant que je n'oblieray de rendre en leur endroit, et en tout ce que concernera ledit Signeur Duc et la maison, tout le bon office que me sera possible, conforme à l'obligation que je y recongnois.....

^{&#}x27;Adam, seigneur de Dietrichstein, conseiller et camérier de l'empereur Maximilien II et son ambassadeur en Espagne. Il fut aussi attaché à la cour de Rodolphe II, y remplit les fonctions de conseiller intime et fut chargé par ce monarque de différentes missions diplomatiques. Né en 1527, il mourut en 1590. (Grosses universal lexicon, t. VII, pp. 877 et 878.)

^a Bernstein ou Pernstein, Voyez plus haut, p. 5.

Les îles d'Hyères, dans la Méditerranée.

Je n'ay failly de faire passer oultre la coppie de ce que Mario Cardoino ¹ ha escript de la défaicte de quattre enseignes de raytres, à Burgault ², dont il ha pleu à Vostredite Altèze me donner advertissement, et de ce la remercye-je bien humblement.

J'ay faict les diligences nécessaires en court pour avoir les lettres de Sa Majesté au Comte d'Olivares en faveur des affaires de Vostredite Altèze; et Don Joan de Idiaques m'escript du viu de ce moys, que par le premier il me les envoira, ayant jà faict de mon coustel l'office par mes lettres, à l'endroit dudit Signeur Comte.

Aussi 'ay-je respondu à Vostredite Altèze sur ce du trésorier Ardinguello 3, lequel m'ha escript adjoustant à ses lettres ung escript pour sa justification que j'ay envoié avec sesdites lettres au visitador Don Lope de Gusman 4. luy enchargeant d'y avoir le regard que convient, ne s'y pouvant faire aultre chose que de remectre le tout audit visitador et de luy recommander que tort ne soit faict audit Ardinguello. En quoy j'espère qu'il aura regard.

Nous actendons icy Aldobrandino, que j'entendz est allé à Saint-Jacques pour faire le voiage pendant que Sa Majesté s'enchemine vers icy. J'entendray fort voulentiers, à son arrivée, ce que de la part de Vostredite Altèze il me doibt dire de ce que passe à l'Aquila, pour sur ce adviser s'il conviendra que de mon coustel s'y face quelque chose.

¹ Le colonel Mario Carduini ou Cadoigno. Voyez le tome VIII, p. 55.

¹ Borgerhout. Voyez plus haut, p. 25.

⁶ André Ardinguelli ou Ardinghelli, trésorier royal des Abruzzes. Voyez le tome VIII, pages 347 et 348.

⁴ Don Lopez de Guzman, du Conseil royal, nommé visitador du royaume de Naples à la fin de l'année 1382. (Voyez Herrera, t. 11, p. 499.)

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publices par M. Junca, p. 94.)

Madrid, le 15 mars 1585.

Monsieur le conscilier, je respondz à vos aultres lettres par la main de Renard; je respondray avec ceste à celle du x de janvier, signée 0+; aux aultres que n'ont ladicte marque, vous usez de la chiffre, laquelle je retiens en ma main sans la communiquer à aultre qui que ce soit, et n'est besoing d'en user, synon en ce que nécessairement en ha de besoing.

Vous ferez vertueusement de vous comportant comme vous dittes, faisant plaisir à chacun, en ce que se peult, sans faillir au debvoir, et faisant gracieux receul à chacun avec affabilité et escartant tout ce que l'on dit, et estre retenu à dire. comme vous estes, par vostre prudence, évitant singulièrement, tant qu'il sera possible, de prandre pique avec personne. Vous vous conduysez comme il convient envers 455, faisant de vostre coustel ce que convient, et vous employant pour luy et les siens; laissez le faire, et oyez ce que là l'on en dit ', sans vous y entremesler.

Monseigneur le Prince me respond fort bien en ce que je luy ay escript des affaires de Bourgogne, dont je pense vous avoir envoié la coppie; et me dit qu'il fera précisément ce que je luy ay escript. Aussi me respond de son coustel de mesme Monsieur le président d'Artois ². Je treuve bien malvais, comme je luy escript par delà et en Bourgogne, ce que Monsieur le Comte de Champlite mectoit en avant (je crois que avec bonne intention, sans penser plus avant ce que cela pourroit emporter) que l'advis et information

Le secrétaire d'État Jean Fonck étail peu estimé. Fort présomptueux, quoique complètement dénné de talent et d'expérience des affaires, il prétait souvent à la critique. Voyez le portrait qu'en trace l'abbé Boisot (*Projet de la vie du cardinat de Granvelle*; lettre de Boisot à Pelisson, p. 79) et celui plus triste encore qu'en fait Don Prosper Lévesque (Mémoires du cardinat de Granvelle, t. 1, p. 92. (J) Alexandre Farnèse et d'Assonleville avaient pour lui le plus souverain mépris.

¹ Le président Richardot.

que l'on demande à ceulx à qui l'on en ha escript des désordres qu'il y ha et des remèdes, s'assemblassent pour donner leur advis ensemble; car nous n'aurions l'opinion libre d'ung chascun, et la multitude pourroit dire ce que nul en particulier oseroit, et qui ne suyvroit leur commung advis s'en resentiroient, et prétendroient cy-après pour nécessaire, en choses semblables, leur advis contre l'auctorité de Sa Majesté, que peult donner la loy et ses ordonnances à ses ministres de justice quelle il luy plait, sans advis ny consentement, ny de la court de Parlement, ny des Estatz, sinon où il seroit question de changer les coustumes ou les privilèges du pays. Et donnant chascun son information et advis à part, l'on ne sçaura l'advis de qui l'on aura suivy; car ce que ne dit l'ung peut dire l'aultre. Je tiens ce point pour de bien grande importance.

C'est ung grand plaisir que le conseil privé soit si libre de passions et particularitez. Dieu doint qu'il dure, et Dieu voulût que ainsi fût en la cour de parlement à Dole, et en tout le pays; il fault aller le procurant le mieulx que l'on pourra, et ne fault despérer que cecy ne se prengne à cueur, et mesmes le redressement de la justice et police; et l'un et l'autre est bien aussi corrompu aux Pays d'Embas par des longues guerres, que, s'il plait à Dieu, se pourra remédier après, à quoy vous ayderez avec les aultres. Les désordres des gens de guerre de toutes nations sont grandz; la faulte de vivres et d'argent couvre la culpe, mais il y fauldra remédier, et je le vais procurant tant que je puis. Le désordre des François pourra, comme j'espère, ayder beaucop à redresser noz affaires, si nous embrassons bien l'occasion que tous les jours je ramantois.

Ledict Signeur Prince escript que, nonobstant ce qu'est succédé en Anvers et ailleurs, et le massacre des François en tant de coustelz, qu'il continue son précédent deseing d'envoier icy personnaige bien instruict, et mesmes pour donner contentement aux Estatz qui le désirent, combien que je ne le trouve nécessaire; car il n'a failly de donner austant des advertissements de ce que passe, comme le pourroit faire qui que ce soit qui vienne. Il ne déclare qui sera celluy qu'il choisira à cest effect; je ne pense pas que ce soit 29 ', que, s'il est saige, ne debvra désirer d'eslongner, que ne pourroit convenir à ses besoing : si l'on verra ce qu'en sera.

¹ Ce chiffre désigne le président Richardot. (J.)

Je tiens que ce que dit Monsieur le président d'Artois soit à propos, que si les religieulx de Mont-Sainte-Marie faisoient instance pour le mesme que désiré l'abbé, pour Monsieur le Prieur, que cela faciliteroit et donneroit tant meilleur couleur au regard du prothonothaire du Perez; je tiens que l'on ne donnera quelque advis que l'on aye demandé aultre coadjuteur à l'abbé que celluy qu'il vouldra, et Monsieur le prévost Foncq ha raison de dire que l'on trouvera dilliculté en ce dudict prothonotaire de donner deux abbayes de différens habitz, estant les choses plus estroictes que cy-devant. J'espère que, despuis voz letres escriptes, l'on aura proposé à Monseigneur le Prince la requeste de l'abbé en faveur de Monsieur le Prieur, puisque ledict Sieur Prince se trouve à Tornay, et que j'espère que Monsieur l'évesque ' sera jà refaict de son catharre; et pour en avoir bonnes nouvelles, j'actendz l'ordinaire de Lyon avec plus grand désir, espérant qu'il m'en apportera; et ayez bon couraige. J'espère que tout succèdera avec bon effect.

Je vois le fondement que vous prenez pour la response que vous avez donné à l'escuyer Chavirey *, que je ne puis contredire, encoires qu'il m'en desplait, mais il fauldra que je serche aultres moyens pour démontrer la gratitude de l'obligacion que je vous recongnois et aux vostres, en quoy vous ne trouverez jamais faulte.

L'assemblée des Estatz que tant l'on désire, ne se soliciteroit tant, si Sa Majesté défendoit le surject et les récompenses que se donnent pas brigues et faveur plus que par mérites, et se voit cler le désir que l'on ha de manier argent : dont j'escripz cler où il convient, et, sans nommer Monsieur Mercenet 3, ay escript à Monsieur le président d'Artois combien est prétentieuse l'accreue des conseilliers, et tant plus les supernuméraires et maistres aux requestes.

Nous actendons de brief icy Sa Majesté; l'Impératrix ' y arrive demain;

^{&#}x27; L'évêque de Tournai, Maximilien Morillon. (J.)

Chavirey, bourguignon, dévoué à Granvelle. Voyez le tome IX, page 280.

⁸ Philippe Marcenet, conseiller laïc au parlement de Dole, 1582-1584, professeur et recteur de l'université de Dole. (J.)

⁴ Granvelle veut sans doute parler ici de Anne-Marie, fille de l'empereur Maximilien II, femme de Philippe II. (J.) C'est une erreur. Il s'agit de Marie, impératrice d'Allemagne et sœur de Philippe II.

plusieurs de la court sont jà arrivez. Monsieur Foncq est à Covaruvias 4, vn lieues d'icy, arresté d'une colicque graveleuse; il sera icy, comme il mande, merquedy. L'on a pourveu d'autres $400^{\rm m}$ escus nouveaulx, oultre ceulx de Florence, où il y avoit entrevenu de la difficulté: et je solicite ce que je puis, nouveaul secours de gens et d'argent, pour non perdre ceste belle occasion, Monseigneur l'Archiduc-Cardinal demeurant à Lisbonne gouverneur et légat pour deux ans.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉVÉQUE DE TOURNAL

(Lettres de divers, t. IV, fol. 20.)

Madrid, le 14 mars 1583.

Je vous prie vouloir ramentevoir de ma part à Monst le Prince de Parme que ce que plus porta de préjudice aux affaires publicques a esté ce que l'an 57, contre mon advis, l'on assembla les Estatz généraulx pour traicter avec eulx joinctement, et lors l'on feit dire et prétendre par la multitude ce que nul en particulier eust osé mectre en avant. Et là fut en effect la confirmation de la lighe, et que l'on donna l'administration des aydes (les tyrant des finances de l'auctorité du maistre) aux marchands que prestoient argent avec intéretz aux Satrapes pour le prouflit qu'ilz faisoient; traficquans de l'argent publicque, et pour ce suspendant le paiement des bandes d'ordonnance et aultres gens de guerre, sept et huict mois et plus; et despuis tousiours toutes malvaises poursuyttes se faisoient au nom des Estatz Généraulx, sans leur seeu, mais à la volenté desditz Satrapes et des marchans confédérez; et que l'une des causes pour quoy l'on traicta appart avec les Estatz réconciliez fut pour rompre ceste lighe et union, luy ramentevant l'ancien proverbe : divide et imperabis, et que le plus qu'il polra

¹ Covarrubias, dans la province de Burgos.

traicter séparément avec chascune ville appart, faisant capitulations séparées et conditions différentes sera le mieulx; et ne sera de cest advis l'abbé de Sainct-Gertrud que, pour continuer son crédit et tyrannie pour soy et ses adhérens, faict ce qu'il peult pour retorner à la conjonction, persuadant la convocation joincte de Brabant, pensant continuer à les faire chiefz des aultres, comme luy et Oranges et aultres conjurez ont tousiours prétendu : et à ceste fin tend Vanderbeque, persuadé par l'abbé de Sainct-Gertrud que le trompe; car quant à luy et Martini, je tiens que leur intention soit bonne; mais l'on les trompe à couleur de dire que ce soit le vray moyen, et que par ce boult tout se rhabillerat.

Ce point me semble si important, qu'il m'a semblé le debvoir ramente-voir par vostre moien. Je suis bien d'advis que l'on doibt consentir librement à ceulx qui se vouldront retirer pour la religion, qu'ilz vendent et transportent leurs biens, et que l'on ne travaille ny par exécution des placeardz ny aultrement ceulx qui vouldront demeurer sans faire seandale, et ne consentant aultre exercice de religion que de la catholique, et qu'il n'y ayt presches ny conventicules, par sermons catholiques et fréquens, comme l'on souloit faire, et donnant par leur vie les catholiques ecclés asticques bon exemple. Il fault espérer que, avec la grâce de Dieu, tout se réduyra peu à peu, et que les prescheurs et ministres hérétiques que ne se vouldront réduyre, que l'on les déchasse, sans s'attacher aux biens, pour oster toute suspition qu'il y ayt de l'avarice meslée; plusieurs abusez, recognoissantz la meschanceté des hérétiques, cause de tant de misères, se réduyront.

Le Roy est jà près de nous et l'Impératrice entrera aujourd'huy icy. Monst le prévost Fonch a esté arresté jà sept jours à Covarubias par une rétention d'urine. Il a esté saigné et purgé, et urinant. l'urine estoit si puante que l'on ne la povoit souffrir. Il doibt icy arriver après demain. Oultre ce mal, la teste se sent et se doubtoit l'on de appoplexie, pour estre gras et pesant. Dieu luy doint santé. Si Dieu l'appelloit, je tiens que l'on ne polroit mieulx choisir que Assonleville que l'on tiendroit en bride, ou quelque ecclésiasticque s'il y en avoit que fust à propos. Je tiens que pour riens je ne consentiroie à m'en charger; car je ne suis que trop empesché et pour plusieurs respectz. Il ne me conviendroit ny au public, et ceulx de là en murmureroient. Vous y porrez penser que je me voids du tout

résolu de en ce cas refuser absolutement la charge si on me la vouloit donner. Bien vouldray-je ayder comme du passé, celluy qui l'aura...

XXXI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 17 mars 1583.

Dipoi che Vostra Signoria Illustrissima scrissi alli 3 del presente, ho ricevuto la sua delli xi del passato con le buone nuove della salute di Sua Maestà et persone reali, et parimente di quella di Vostra Signoria Illustrissima, che me ne rallegro infinitamente assicurandola che riceverò grandissima consolatione in haver spesso simili avvisi. Resto avvisata come il ritorno di Sua Maestà in Castiglia si teneva assicuratamente per la metà di quaresima, à tale che hora vi può essere arrivato, ò, vicino ad arrivare, il che come hò scritto con diverse altre mi tornerà molto approposito per trattar et ottener la licentia di andarmene à riposar à mia casa, in conformità di quanto hò avvisato Vostra Signoria Illustrissima esser di bisogno, et desiderare, et particolarmente con mie lettere de 7 del passato, di che li mandai il duplicato con la suddetta mia ultima, et mi assicuro che non lascerà lei, sicome mi promette, di far ogni caldo offitio et operar di maniera che con buona gratia di Sua Maestà io venghi consolata et satisfatta; tuttavia torno à dirli che ciò desidero ogni giorno d'avantaggio, et però di nuovo la prego quanto più pregar si possa interporsi da vero perche senza dilattione mi si conceda il complimento di questo mio giusto desiderio, che maggior gratia non potrò ricevere, per le tante ragione che sono chiare et à Vostra Signoria Illustrissima hò scritto, et l'haverà detto l'Aldobrandino onde n'aspetto con brevità la buona resoluttione.

Assai presto mi par che in Lisbona fussi comparso l'avviso del successo

in Anvers , poco dopò doveranno esser arrivate le lettere di qua et in particolar le mie con la relation del fatto; nè sin' à hora di tale accidente si è cavato construtto alcuno, non ostante li diligentie che si sono fatte et fanno. Tiene il Principe mio figliolo pratica, et si può dire concluso accordio con Alanzone, come cgli ne deve dar particolar notitia à Vostra Signoria Illustrissima, ben che lei sà quanto puoco la persona si possa promettere del procedere dei Franzesi che stanno sempre posti vel vantaggio, et nell' artifitii; presto si doverà vedere se dicono da vero ò burlando, et sia sicura che si è perso molto per il mancamento de i denari, et si perderà ogni giorno più con il tardar à venire la provisione : che in vero resto stupefatta di tanta prolixità che usano quelli dell'azienda, mà voglio credere ch'arrivata Sua Maestà a Madrid si debbia in questo mutar stile, stante maxime li ricordi, et sollecitudine di Vostra Signoria Illustrissima, la quale ringratio grandemente per quanto offera et promette fare à benefitio delle cose del Signor Duca mio, et così ne spero di tutte buonissimo exito. Circa il particolar di Donna Margarita, mia nipote, s'andava trattando con il mezzo del cardinal Borromeo di venirne a qualche conclusione, et per li ultimi avvisi che tengo par che vi fussi speranza di poter seguir presto, il che à Iddio piaccia, et sia con satisfattione di tutti, che certo questo affare mi tiene in gran pena.

Resto à Vostra Signoria Illustrissima con obbligo del pensiero che tiene in farmi sapere quanto passa di nuovo, et sarà ottima cosa che il Marchese Santa-Croce esca con la sua armata prestamente, et se prevenirà i nemici come si deve credere non può laxiare di far buonissimi effetti, et i medesimi seguirebbono se l'armata di Biscaia uscissi et s'accostassi à questi mari. Di Colonia non ci è cosa che far sapere à Vostra Signoria Illustrissima et con il legato del Papa, et deputati dell' Imperatore che s'intende devono venire, potriano li affari pigliar buona piega: tenga Vostra Signoria Illustrissima la mano che Sua Macstà metta il suo favore, et doni ogni asistentia à questo negotio che è dell' importantia et conseguentia che si lascia intendere, et in particolare per quel che tocca à questi paesi. Il Duca di Terranuova tarda troppo à comparire à Milano dove è molto necessario, non stando bene i stati senza capo, et governo.

¹ Allusion à l'échauffourée du duc d'Anjou à Anvers, connue sous le nom de Furie Française.

Mi persuado che sia costi comparso il Signor Commendator Maggiore et aspetto d'intendere in quel che sarà impiegato. Ilò scritto altre volte à Vostra Signoria Illustrissima et pregatola a favorire il Conte di Mansfelt, et le cose sue, et perche effettualmente egli merita molto, la prego di nuovo à far ogni uffitio con Sua Maestà perche li dia satisfattione et contento, che sendo lui di quella età che è, non seli doverria dilatare quel che con esso si vuol fare.

XXXI.

ANALYSE.

La Duchesse de Parme supplie le cardinal d'insister plus que jamais auprès du Roi, dès que Sa Majesté sera revenue en Espagne, à la mi-carème probablement, pour que le souverain lui accorde la permission de retourner en Italie.

Jusqu'ici l'on n'a pu tirer aucun profit de l'affaire d'Anvers, dont la nouvelle est parvenue si promptement au Roi à Lisbonne.

Le Prince de Parme est en pourparlers ou, pour mieux dire, a conclu un accord avec Alençon. Il en écrira particulièrement au Cardinal. Mais, étant données les prétentions et les ruses des Français, la Duchesse se demande si l'on peut croire à la sincérité de leurs protestations, ou si celles-ci n'ont rien de sérieux.

La Duchesse compte sur le retour du Roi en Espagne pour hâter l'envoi des provisions d'argent.

Elle remercie le Cardinal des bons offices qu'il offre de rendre au Duc de Parme.

Elle espère que par l'intermédiaire du cardinal Borromée on réussira à régler la situation de la princesse Marguerite Farnèse, sa petite-fille.

Elle se félicite de la célérité avec laquelle l'amiral Marquis de Santa Cruz presse les préparatifs de l'armement des vaisseaux de son escadre. Au reste, elle espère toujours que les navires biscayens destinés à compléter la flotte espagnole, ne tarderont pas à être appareillés pour pouvoir prendre part à la nouvelle expédition aux iles Tercère.

Elle n'a reçu aucune nouvelle de Cologne, mais elle augure bien, pour la pacification des Pays-Bas, de la prochaine arrivée en cette ville du légat du pape et des députés de l'Empereur. Toutefois il importe que le Cardinal fasse en sorte que le Roi tienne la main aux négociations.

Elle trouve que le duc de Terranova, le nouveau gouverneur du Milanais, tarde trop à se rendre à Milan, où sa présence est nécessaire.

Elle présume que le grand commandeur de Castille (don Juan de Zuñiga), est arrivé en Espagne et elle est curieuse de savoir à quoi on va l'employer.

Elle finit sa lettre en priant itérativement le Cardinal de recommander le Comte de Mansfelt à toute la bienveillance du Roi.

XXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 17 mars 1585.

Dapoi che son' qui a Namur hò conosciuto appresso la Signora Unghelfort. sorella della Duchessa di Feria, il presente Giov. Ingram, gentil'huomo Inglese, et per la relatione ch'io ne tengo merita di esser' favorito, onde prego Vostra Signoria Illustrissima ad haverlo in sua buona raccomandatione, favorendolo nelle sue pretentioni, et di maniera che egli sene possa ritornare satisfatto quanto più presto sia possibile, assicurando Vostra Signoria Illustrissima che ne riceverò contento, et ne li resterò con grand, obbligo et per altro non è la presente.

XXXII.

ANALYSE.

La duchesse de Parme recommande au cardinal de Granvelle John Ingram, gentithomme anglais, dont elle a fait la connaissance à Namur chez la dame Hungerford, sœur de la Duchesse de Feria. Elle prie le Cardinal d'appuyer son protégé dans ses démarches à la Cour.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 99.)

Madrid, le 23 mars 1583.

Monsieur de Broissia, j'ay receu. oultre aultres letres vostres venues avec l'ordinaire dernier, deux du xxv de janvier avec ceste marque 0+, oyres que la plupart pouvoit venir de main d'aultruy. La voye de Cologne, oyres que pour là l'on dépesche toutes les septmaines, sera à mon advis tousjours la plus longue, comme je l'ay escript à Monseigneur l'évesque de Tornay, la nouvelle de la convalescence duquel me donne infiny contentement, et désire entendre le mesme quant à Monsieur le président d'Artois ', l'indisposition duquel ne peult estre synon de préjudice grand aux affaires. Et vous faicles bonne et vertueuse œuvre de l'aider sans luy donner umbre, et ferez fort bien de non vous ingérer plus avant que Monseigneur le Prince goustera, et puisque vous congnoissez jà son humeur, vous ferez saigement de seconder icelluy, sans forcer nature, comme l'on dit. J'espère que l'on aura envoié les letres, pour avoir les informations et advis, pour remède des désordres de Bourgogne, de ceulx que vous dictes en voz letres; et par celles que j'ay escript par delà, vous aurez veu mon opinion, conforme à la vostre, qu'il ne convient, quoy que die le Comte de Champlite, faire l'assemblée, ny donner advis joinctement, et que en ce j'ay pesé les mesmes raisons touchées en voz letres. Et m'est plaisir de veoir que vous eussiés receu les coppies, que je vous ay envoié, d'auleuns articles de mes letres escriptes audict Sieur Prince et audict président d'Artois, que j'espère proffiterez, et ce que j'ay escript depuis, tant en ce de Belin que de Merceret, m'ayant respondu ledict Sieur Prince qu'il y aura regard et qu'il se conformera à mon adviz. Vous avez fort bien faict de mectre en avant audict président que, actendant lesdicts advis, l'on mit la main à la

¹ Richardot.

compilation du volume des ordonnances, pour gaigner temps et y emploier ceulx que l'on jugera estre à propoz; et ledict Seigneur Prince feroit bonne œuvre de, pour donner bride à la court de parlement, meetre en practique ce que nous usons icy en nostre conseil d'Italie, que seroit d'escripre à ladicte cour de parlement et au président que l'on envoie les advis de chascun des conseillers que sont entrevenuz en l'assemblée, lorsque l'on ha conté ceulx que ladicte court a donné sur les requestes desdicts conseillier Belin et docteur Mercenet; et, si bon vous semble, le pourrez vous dire de ma part ausdicts Sieur Prince et président d'Artois, et se pourroit fonder la letre sur ce que l'on aye entendu que tous n'estoient du mesme advis; leur faisant ce tour troys ou quatre foys de leur demander note de leurs opinions arraisonnées, l'on les y feroit mieulx penser. Et se pourroit par les mesmes letres commander que, quant il y a opinions contraires aux résolutions que l'on prant à pluralité de voix, que l'on adnote les contraires et les fondements d'icelles pour y pourvoir après recours, quant il plairoit au maistre, et que pour ce il y eust livre exprès que ne tient secret; ainsi s'en use il en plusieurs lieux, dont l'on se treuve bien; car cela sert beaucop pour faire cheminer droit.

Puisque Monsieur de Mont-Saincte-Marie tient ferme, j'espère que les poursuytes du prothonotaire contre sa voulenté yront en fumée, ny ne luy donnera l'on coadjuteur contre sa voulenté; reste de poulser oultre l'aultre poursuyte, puisque jà les fers sont au feug, et que l'on est passé si avant, avec l'oussire qu'ont faict ceux que vous dictes d'y assister; et je m'assheure que Monsieur de Tornay ne fauldra d'y faire de son coustel ce qu'il pourra; et s'il semble que de ma part je doibje faire quelque aultre chose, pour ayder à la besongne, l'on m'en pourra advertir, avec l'opinion que l'on peult prandre de la voulenté et affection que je y ay.

Je faiz ce que je puis pour soliciter le renfort de gens et provision d'argent; et la salie que les François ont faict, que leur cousté si chier, ha faict grand changement (miraculeusement, comme vous dittes) aux affaires; et auront bien affaire Alançon et Oranges de rattacher la confiance. Nous sumes esbeyz que les plus fresches letres dudict Sieur Prince soient du xxv de janvier, et doubtons qu'il y ha quelques pacquets surprins; aussi n'entendons nous riens de France. Dieu doint que ce que l'on ha dit despuis des Gantois soit véritable; et que l'on aye plus eslargy Monsieur

d'Aigmont ' et Monsieur de Champagney '. Je m'assheure que, si l'on donne accès libre à plusieurs pour parler audict Sieur de Champagney, qu'il precurera de leur ouvrir les yeulx. Ilz sont faciles à se mutiner et non pas tousjours les plus difficiles à se réduyre. Ce de la religion nous empeschera beaucop; si ne fault-il pour riens consentir exercice de religion que de la catholicque; avec ce se pourra comporter beaucop pour donner temps aux desvoiez de par bons moyens se réduyre; chascun est las de tant de misères quant par trop dure. Ceulx que profitent de la guerre, et ceulx qui à vil prix ont achepté les biens des ecclésiastiques, seront fort contraires; mais j'espère que nous aurons la multitude pour nous, que sera bien aveugle, si elle ne considère que jamais ces misères ne cesseront, ny cessera la guerre, quoy que puisse advenir, que le Roy ne soit mis en la possession de ses estatz, et ce avec l'auctorité que y ont heu ses prédécesseurs; et avec ce, est prest à oblier toutes choses mal passées et les recepvoir en sa grâce et leur estre bon père, pour user en leur endroit de toute clémence, et pour leur procurer l'ancienne prospérité; à quoy aydera beaucop la commodité qu'ilz pourront tirer du royaulme de Portugal; et qu'ilz regardent et considérent en quelz termes ilz seroient, si l'on leur serroit le commerce d'Espaigne et de Portugal.

J'euz bien tard, par voz letres et par celles dudict Sieur de Tornay, les nouvelles de la griefve indisposition et du decès despuis advenu de feu Monsieur d'Andelot, mon nepveu, que j'ay infiniment senti. Dieu. par sa grâce, luy face mercy. Je vous mercye cordialement et à Monsieur de Chassey la bonne affection que vous retenez à l'endroit des ensfans, ausquelz je ne fauldray d'assister aussi de ma part en ce que je pourray. Le cors est jà en Bourgogne, où l'on conduit Monsieur de Chasteau-Roulleau³, mon nepveu. Les 500 deniers sont esté bien despensez aux frais de la maladie, sunérailles et transport du corps; et si l'on recouvre de Monsieur de Montigny les 2,000 florins qu'il luy ha presté, sur l'assignation des gaiges dudict Sieur, vous me serez grand plaisir de tenir la main à ce qu'ilz soient remis en celles dudict Sieur de Tornay.

^{&#}x27; Philippe d'Egmont, fils de Lamoral.

² Fréderic Perrenot, seigneur de Champagney, frère du cardinal de Granvelle.

⁸ Jean-Thomas Mouchet-Perrenot de Granvelle, seigneur de Maiche et de Château-Rouilland. (J.) Tome X.

Je doibz joindre, avec aultres obligations que je vous doibz, l'advertissement que vous me donnastes des difficultez auxquelles l'on pourroit avec le temps tomber, achaptant Sauvans, dont je me suis du tout retiré; et quant à Chevigny, le pris est bien hault à 72^m frans. L'actendray ce que l'on m'en escripra de Bourgogne; je ne gouste pas fort ce qu'elle est si près d'Auxonne, et que dois là jusques à la maison il y ave boys.

Monsieur de Chassey m'accroistra grandement l'obligation, par ce que vous dictes il veult faire, de m'asseurer du payement de ce que m'est dehu du passé de mes gaiges et pensions, et déans ung an, et encoires du courant à l'advenir, que sera à la vérité beaucop.

Vous ne debvez à mon advis, en façon quelconque, dissérer d'accepter l'oussire que vous saiz de la place de novice à Saint-Vincent pour le parent de Medemoiselle vostre compaigne, sans actendre place vacante; car le cas advenant, je ne suis que trop importuné pour aultres, et cecy saict la chose sera assheurée, et me seriez tort et desplaisir d'en user aultrement; vous le pourrez escripre à Monsieur le prieur de Vautx.

Je ne suis informé de ce que Monsieur le Comte de Champlite poursuyt, pour faire proflit des grannes de Sa Majesté au comté de Bourgogne, et, soit pour passaige d'estrangiers, ou les vendant par commissaire espagnol, sans doubte les deniers sortiront du pays. D'en pourveoir Dole et Gray, se faisant greniers, et les renouvellant, ne me sembleroit mal. Je me doubte que ceulx que meetent ces nouvelletez en avant audict Sieur Comte le font affin de profliter de la manience, luy offrant peult estre aussi proflit; enfin chascun veult manger du bien du Prince. Il ne s'est icy parlé de cecy, et, pour n'en estre plus particulièrement informé, n'en diray d'advantaige.

Quant au Duc de Lorenne, sa fin n'est aultre que pour empescher que l'on ne louge gens de guerre sur ce qu'il penseroit avoir par le partaige; et je trouve bonne l'opinion du conseil de vuyder le différent de ceulx du comté de Bourgogne; l'ung le fera venir à l'aultre; et synon, il y aura bonne couleur pour demeurer comme nous sumes, en ce qu'il désireroit fut changé aux frontières de Luxembourg : du propost icy de son ambassadeur, j'entendiz sa fin.

l'espère que les affaires de Cologne passeront mieulx que du commence-

¹ L'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, dont Granvelle était abbé. (J.)

ment l'on ne pensoit. La cité tient bon. Si l'on procède à privation et élection nouvelle d'ung que luy face teste, il se treuvera bien esbey. Les princes que luy ouffrent faveur ne vouldront ouvrir leur bourse pour luy; chascun en Alemaigne garde le sien, et la religion de la plupart est l'interestz. La noblesse ne vouldra pas perdre l'avancement de leurs parens par le moyen des éveschez et prébendes, que cesseroient par ce que l'apostat vouldroit introduyre; et la salie des François nous servira là aussi beaucop.

Le Roy entre demain à Saint-Laurent-le-Royal du Scorial, et lundy ou mardy sera ou plaisir de Dieu icy; et jà sont arrivez grande part des cortisans, et y ha dix jours que l'Imperatrix y est. Nostre armée de mer s'avance fort, pour assheurer le corrier des Indes et empescher ceulx que nous vouldroient nuyre.

Le Turq est encoires bien empesché avec le Sophy, et y ont heu ses gens de nouveaul une dure actainte. Sa Majesté et tous ceulx du sang se portent fort bien. Dieu mercy, auquel je prie qu'il vous doint l'accomplissement de voz désir, me recommandant très-affectueusement à vostre bonne souvenance.

Monsieur le prévost Foncq est icy arrivé dimanche dernier et se porte mieulx de l'indisposition qu'il ha heu de chemin de rétention d'urine. Plus je vois avant, et plus je y pense, plus je demeure satisfaict du mariage de ma niepce avec Monsieur de la Ville-Neufve, et qu'elle soit eschappée des jeusnes gens, que monstroient y prétendre. Il est de bon lieu, parent des principaulx, saige et jà bien avancé au service du maistre et du pays, et ha honneur et biens pour s'en pouvoir honorablement contenter. Moderata durant. J'espère que ma niepce sera bien traictée de luy, qu'est ce que principalement je prétendz, et non la sacriffier pour aultres. L'on tirera de ceste alliance trop plus d'amitié que des aultres. Madiete niepce m'en escript comme fort satisfaicte et contente.

Les preuves de Don Francisque, son frère, sont achevées, et ha ses depesches pour aller prendre l'habit au couvent, et dois là servir six moys aux galères, suyvant les constitutions de l'ordre, et après retorner troys moys au couvent, pour l'approbation, et apprandre les reigle et observance de l'ordre, assin de après faire la profession, et lors jouyr de l'encomende et des fruytz escheuz dois le trespas du prédécesseur.

Vous aurez jà entendu par letres de Monsieur le Prieur, vostre frère, le

mariage de Monsieur le comte de Montrevel ', avec la fille de Monsieur de Montmartin ', que sera grand, si ledict Sieur n'ha enfans masles; et il vous aura escript comme Madame de Carnevalet traicte le Comte, et Monsieur de Montmartin sa fille; et pourtant n'en diray d'advantaige. Monsieur le Comte de Champlite se treuva aux nopces à Lolans, oyres que, s'il est vray ce que l'on m'escript non pas fort content du mariage, car il y prétendoit pour Monsieur le baron son filz '; il aura peult estre semblé à Monsieur de Montmartin qu'ilz estoient jà assez lyez ensemble.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprime dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publiées par M. Junca (p. 108)

Madrid, le 25 mars 1585.

Monsieur de Broissya, je respondray par ceste à deux letres vostres du 18 et 19 de janvier, que sont sur le mesme argument du massacre survenu en Anvers, et le mesnage que ont tenu les François en plusieurs aultres lieux, quoy moyennant ilz se sont grandement descriez, et aura bien à faire ce renard d'Oranges de parvenir à ce qu'il prétend, de r'habiller le tout, et je pense qu'il se tient pour perdu, si l'assistance des François lui fault. Le discours que vous en faittes est très apparant, auquel vous considérez prudemment tout ce que sur ce faict se peult dire. Si ung advertissement venu freschement de Siville en ung basteaul qui est arrivé en huict jours d'Anvers est véritable, les choses preignent bon chemin; car il asseure que Alençon soit échappé et qu'il se treuve jà en France, et que les François, qui se sont treuvez ou pays hors des villes, ont estez mis en pièces par noz

Le comte de Montrevel, neveu du cardinal-archevêque de Besançon. (J.)

^{*} Philibert de Montmartin, gruyer de Bourgogne. (J.)

^{*} Le baron d'Autrey. (J.)

gens; et plusieurs villes venoient à traicter pour se réconcilier. Nous n'en avons encor aultre certitude; mais ce qui me le fait espérer est ce que j'ay veu par letres de Monseigneur le Prince espagnoles, par lesquelles il faict discours de ce qu'il avoit faiet, faisoit et pensoit faire à ceste occasion, pour s'ayder des armes et joinctement des négociations, qu'estoit de sorte que je ne sçay quel aultre meilleur chemin il eust peu tenir que celluy qu'il désignoit de suyvre. Dieu doint que le succès en soit tel; et de raison, il seroit temps que ces pauvres aveuglez se recogneussent, se trouvans las d'avoir si longuement soubtenu tant de misères, pouvant fort bien considérer qu'icelles ne cesseront, ny la guerre, que Sa Majesté ne soit remise en sa possession. Le ressentement de ceulx de Gand nous aydera grandement, et Dieu veulle qu'il soit vrai qu'ilz ayent permis à Monsieur le Comte d'Egmont et Monsieur de Champagney que chascun les peust hanter librement, car j'espère qu'ilz n'auroient failly de faire bon office pour les attirer à se recognoistre. La difficulté de la religion (comme vous dictes) sera grande, mais à mon advis l'on y peult remédier, offrant le mesme qu'il s'use en Allemagne, de sortir librement à ceulx qui le vouldront faire, et de transporter et vendre leur bien. Et pourveu que l'on n'accorde, ny ne permette exercice d'aultre religion que de la catholique (en quoy il fault tenir ferme, quoy que puisse advenir, pour non tomber au malheur que l'on void en la France, qui demeure en perpétuelle division par l'exercice des deux) je seray tousjours d'opinion que l'on dissimule beaucoup de choses, soubz espoir que (comme voz letres contiennent) les bonnes prédications catholicques, la réformation et bons exemples des ecclésiastiques réduiroient enfin la plus part, recognoissanz l'abuz des sectaires et les traitant bien; et l'on n'auroit besoing de les travailler de gens de guerre, sinon de ceulx qui sont ordinaires pour les frontières, pourveu aussi qu'il n'y cust aultre qui tint gens de guerre ou pays, sinon Sa Majesté seulle, déchassant ledict d'Oranges, ou bien le faisant sortir par quelque bon moien; et par ce vent, toutes choses retorneroient à l'ancien pied, et les pays avec le temps en la mesme prospérité que l'on a veu cy-devant. Sa Majesté aura meilleur moyen d'y entendre d'oires en avant, estant icy et s'estant déchargée des affaires de Portugal qu'il a remis à Monseigneur l'Archiduc-cardinal et légat, luy ayant donné le gouvernement en main, avec l'assistance du Duc de Gandie, qui soubz luy maniera les armes; et le Marguis de Saincte-Croix se treuve

aussi à Lisbonne, sollicitant l'armée de mer, qu'est jà en bon ordre, pour s'opposer aux desseingz de quiconque vouldra travailler à ce costel là. Sadicte Majesté se treuve à présent à Sainct-Laurent le Réal, sept lieues d'icy, où il arriva hier, et mardy prochain doibt entrer en ceste ville, ayant gaigné le devant l'Impératrice, que y est, il y a jà plus de dix jours; et la pluspart des cortesans, qu'ont suyvy Sadicte Majesté en Portugal, y sont aussy arrivez. Monsieur le prévost Foncq y arriva dimanche dernier, s'estant entretenu à Covarubias trois ou quatre jours, pour ung accident que luy estoit survenu de rétention d'urine, à cause de quoy il a esté sagné et purgé, et prent à présent encor siropz pour se purger une aultre fois, se treuvant toutteffois mieulx. Dieu par sa grâce luy doint entière santé.

Nous avons nouvelles de Constantinople d'aultre nouvelle attaincte que les Persiens ont donné aux gens du Turcq, dont audict Constantinople l'on se treuve bien empèché, et l'on besoignoit plus flochement jusques à ceste heure en l'arsenal, par où se peult espérer qu'il n'y aura armée d'importance de ce costel là pour ceste année, quelque instance que facent les François. L'on adjouste, pour certain advertissement, que Sinan-Bassa ayt esté estranglé par le commandement dudict Turcq, lequel Sinan estoit en disgrâce et banny à Scutari; s'estant ledict Turcq saisy de tout son trésor qu'estoit grand. Du moings est-il certain qu'il a donné le cachet de premier visier, que ledict Sinan-Bassa a tenu quelques temps, à Chiaous-Bassa, beaul-frère dudict Turcq.

XXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 26 mars 1585.

Madame, l'ordinaire m'ha appporté les deux lettres de Vostre Altèze du vn de febvrier, le billet y encloz, et le duplicat d'une sienne précédente, à laquelle j'ay jà respondu. Je vois par icelles l'instance que Vostredite Altèze continue de faire pour obtenir sa licence; mais elle y mect le terme si brief, désirant de se partir pour le moys d'apvril prochain, qu'il est impossible d'y satisfaire. Je vois aussi les causes que Vostredite Altèze repète, et signantment celle sur laquelle elle presse plus, qu'est pour l'opinion qu'ont les médicins, et ce qu'elle sent en soi-mesmes, doubtant que la faisant séjourner plus longuement pardelà, sa propre vie n'en tombe en hazard. Ce que ny Sa Majesté, ny les affectionnez serviteurs de Vostredite Altèze, au nombre desquelz je me tiens, en façon quelconque ne vouldroient. Je sentz grandement ce que je vois par lesdites lettres de Vostre Altèze, que la goutte la travaille de nouveaul, et actendray avec désir lettres plus fresches pour en avoir meilleures nouvelles, telles que je prie à Dieu nous donner de brief. Aldobrandino m'a parlé de la part de Vostredite Altèze, sur le mesme de son congé, et qu'icelluy soit accompagné de la reconnoissance dehue, m'ayant leu la coppie des lettres de Vostredite Altèze, pour le Roy, et celle qu'elle a escript audit Aldobrandino. Et jà avons nous conféré ensemble, Don Joan d'Idiaques et moy, estans demeurez en fin d'opinion que, ou ledit Don Joan ou moy, qui premier aura moven de ce faire, assentons premièrement comme le pourroit prandre Sa Majesté pour après dire audit Aldobrandino ce qu'il nous semblera qu'il debvra faire, pour procurer de guyder le tout au désir de Vostredite Altèze; car il convient avoir grand regard à ce que l'on ne gaste riens. Je n'ay encoires veu Sa Majeste; mais nous avons, grâces à Dieu, ce bien tant désiré de la veoir de retour de Portugal, et en fort bonne santé, Dieu mercy. Elle arriva devant hier à Sainct-Laurens-le-Real devant disné, et faict son compte d'entrer en ceste ville lundy prochain. Et sont icy quasi tous les cortisans, et entre iceulx ledit Don Joan d'Idiaques, avec lequel j'ay jà divisé quelque peu; mais je n'ay peu encoires entendre si bonne provision aux affaires de Portugal, que j'en demeure du tout à mon appaisement. J'espère que beaucop de choses se pourront remédier dois icy, et mesmes avec l'advis que Sa Majesté pourra prandre d'ung conseil formé de Portugalois sur les affaires dudit Portugal, qu'elle amenne icy avec soy. L'Impératrix ha gaigné le devant, et y ha plus de xu jours qu'elle est icy logée en la maison près des Descalças, où je ne puis penser que Sa Majesté la laisse, ny qu'elle delaisse de l'emploier. Encoires n'est venu le courrier de l'Empereur sur le mariaige, et en est ladite Dame en penne, non sans cause. Je m'esbeyz que nous n'avons nulle lettres de Monsigneur le Prince dois le xxve de janvier. Il fault qu'il y aye quelque courrier surprins; car aussi n'avons nous lettres de Joan-Baptista de Tassis, par le moyen duquel ledit Signeur Prince ha accoustumé de adresser ses pacquetz. La résolution qu'il avoit prins de ce qu'il désignoit faire, dont il donnoit par ses lettres dernières compte à Sadite Majesté, estoit telle que je ne sçay ce que se pourroit faire mieulx. Et je m'assheure qu'il n'aura failly d'exécuter ce que luy sera esté possible. Les marchans dient merveilles des bons succès. Ne scay si c'est pour nous contenter. Et de Siville nous vindrent hier lettres que dient que le Duc d'Alençon estoit eschappé, le disans en ces mesmes termes; mais ilz ne déclarent ny par où, ny comment, et que à présent il se trouvoit en la court de France, et que ses gens de guerre qu'il avoit laissé aux Pays d'Embas, hors des villes, avoient esté entièrement desfaictz par noz garnisons, par les villageois et par la faim, pourtans la penne qu'ilz vouloient donner à noz gens, disans d'advantaige que plusieurs villes principales parlementoient pour se rendre à l'obéissance de Sa Majesté, nommans entre icelles Gand, Bruxelles et Anvers, et que audit Anvers hantoient jà noz gens librement et sans empeschement quelconque. Ce que je ne puis croire, si le prince d'Oranges y est avec crédit, ne fut que Dieu luy eust touché le cueur, pour se recongnoistre; dient de plus que Hollande et Zeelande détestoient la meschanté des François et qu'ilz n'en vouloient ouyr parler, se monstrans plus enclins à retourner à l'obéissance que à changer plus prince naturel. Et dient cest advertissement estre venu par ung naviere que en huyt jours estoit arrivé d'Anvers à Siville; mais nous n'osons croire si bonnes nouvelles jusques d'ailleurs nous en vienne plus d'assheurance, combien que la faveur qu'il ha pleu à Dieu faire miraculeusement à Sa Majesté, tant en l'isle de Sainct-Michiel que maintenant en Anvers et en plusieurs aultres lieux (que se peult tenir à très-grand miracle et pour ocuvre sicn) nous peult donner espoir que sa divine bonté parfera ce que tant bien et à propoz elle ha commancé. Oultre la rotte ' que les gens du Turq avoient receu en Perse, dont je donne advertissement à Vostre Altèze, ilz y ont encoires estez baptuz une aultre

[·] Rotte, déroute.

foys, selon que nous assheurent les derniers advis venuz de Constantinoble, et que les Turqz en estoient bien estonnez et que l'on faisoit bruyt pour y remedier de grandes apprestes; mais que les gens de guerre disoient cler n'y vouloir aller, si le Turq mesmes n'y alloit en personne, lequel à ceste occasion faisoit semblant de vouloir faire le voiaige, que l'on tient touteffoys pour certain qu'il ne fera et que sa mère et la Sultane sa femme principale l'empescheroit. A quoy il se laisseroit facilement persuader pour estre de petite complexion pour pouvoir comporter le travail de la guerre, de laquelle il n'est amy pour s'y trouver en personne pour ce qu'il doibt craindre sa peaul. L'on ne besongnoit à l'arcenal pour appreste d'armée de mer, si non flocement, que donnoit espoir qu'il ne viendroit de là armée d'importance ceste année, quelque instance qu'en facent les François et Luchali; et si la guerre en Perse continue, ayant perdu le Turq ses meilleurs soldadz et en si grand nombre, tant de chevaulx et de cameaulx, estant aussi mortz tant de villageois pour avoir continué d'armer par mer auleunes années en suyte, s'estant servy d'eulx à remer, il aura bien affaire de rassembler gens que le puissent servir en grandes emprinses par mer et par terre, en ung mesme temps si loing, mesmement l'une armée de l'aultre. Il est certain qu'il ha relégué à Scutari Sinan bassa, et qu'il avoit résolu de le faire morir en plain conseil, s'estant saisy de son trésor, que l'on tient estre de grande valeur, et mis en prison auleuns plus intimes serviteurs dudit Sinan, pour descouvrir d'eulx beaucop de choses, prétendant ledit Turq avoir esté trompé de luy et que, sans l'assistence des Sultanes, gaignées à force de présens, il fut jà esté dépesché. Touteffoys auleuns veullent dire que despuis il l'aye faict estrangler audit Scutari, que n'est pas encoires certain. Si bien que ledit Turq aye donné son cachet, que garde le premier visir, lequel avoit ledit Sinan, à Schaus bassa 1 son beaul frère, homme jeusne et de bon esprit, adjoustans que Osman bassa *

¹ Scawousch pacha, dont le nom est écrit Schaus, Schiaus ou Siaçosès, était originaire de Croatie. Sa sœur avait épousé le sultan Amuruth ou Mourad II. Il fut nommé grand vizir le 5 décembre 1582, en remplacement de Sinan pacha, et destitué le 28 juillet 1584. (pe Thou, t. IX, pp. 15, 225 à 225; HAMMER, Histoire de l'empire Ottoman, t. VII, p. 451.)

Osman pacha, gouverneur du Daghestan en 1582, fut nommé grand vizir le 28 juillet 1584 et mourut le 29 octobre 1585. (pe Thor, t. 1X, pp. 16, 21, 25; Hammer, Histoire de Pempire Ottoman, t. VII, p. 112.)

le sentiroit grandement que aspiroit à ceste charge comme plus ancien bassa et qu'a si bien servy avec tant de travail et dangé.

Le duc de Terranova estant arrivé à Gennes, s'estoit résolu d'en partir le xvi de ce moys pour aller à Milan. Le Comendador Mayor de Castille est aujourdhuy passé par icy pour aller baiser les mains à Sa Majesté, laquelle il n'avoit encoires veu, et s'est abstenu d'entrer en ceste ville pour entendre premier quelle résolution Sadite Majesté prandroit avec luy, pour ce que sans ce chacun le traicteroit à sa fantasie, l'ung d'une sorte, l'aultre de l'aultre aux courtoisies et cérémonies, selon l'humeur de ceulx de pardeçà. J'espère que Sadite Majesté luy donnera bon lieu, ayant si bien servy, comme il ha faict. Ledit Aldobrandino m'ha parlé sur ce que Vostredite Altèze luy ha escript, touchant les termes que auleuns tiennent à l'Aquila et la plaincte que l'on faict du chastelain. Sur quoy je ne fauldray d'escripre au duc d'Ossuna pour y avoir le regard requis; mais quant au trésorier Ardinguello, dont Vostredite Altèze luy escript aussi, je luy ay respondu le mesme que j'ay faict à Vostredite Altèze. Ne voiant que l'on y puisse faire aultre chose, je l'ay recommandé au visitateur et luy ay envoyé ce que ledit trésorier m'a escript pour sa justification, afin qu'il y aye regard. Il me desplairoit qu'il ne sceut respondre à ce que l'on luy objectera, prouvé par tesmoings et par escriptures et peult estre donnera-il à tout telle responce qu'il méritera plustost faveur que chastoy; et en ce que je le pourray ayder avec le debvoir, il n'y aura faulte. Quant aux affaires de Monsieur le Duc de Parme, ses agens tesmongneront à Vostredite Altèze de quelle façon je y procède et n'oblieray de y faire en tout ce que je puis et doibz. Touchant la provision d'argent, j'ay ja escript à Vostredite Altèze celle que l'on ha faict de nouveaul de 400 mil escuz, oultre ceulx que debvoient furnir le duc de Florence; et l'on est après pour faire cesser toutes les dillicultez entrevenues; et dadvantaige je vais procurant que l'on accepte le contract que ledit Signeur Prince ha faict avec Thomas Fiesco Ragio pour recouvrer de luy les 450 mil escuz.

Et pour non travailler d'advantaige Vostredite Altèze, je me remectray à ce que je présuppose Aldobrandino, Çamaniego et lesdits agents dudit Signeur Duc escripvront à Vostredite Altèze.

XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 112.)

Madrid, le 31 mars 1885.

Monsieur de Broissya, j'ai à ce cop receu trois letres vostres, que sont des 5, 22 et 26 de febvrier. Je ne m'apperçois, grâce à Dieu, que jusques à ores s'en soient perdues aucunes; avec ce se peult tant mieulx comporter qu'ellés arrivent tard. Et Monsieur le prieur, vostre frère m'escript que celluy qui a charge des postes de Bourgogne alloit au Pays d'Emhas, afin que l'on pourveut au paiement des maistres des postes particuliers de Bourgogne et de Lorraine, puisque sans ce il leur est impossible de faire la diligence, et je m'asseure que vous l'assisterez en ce que vous pourrez, et qu'en ce aydera le réverendissime de Tornay...

J'espère qu'il n'y aura faulte que vous n'ayez facilement le consentement des religieux sur la coadjutorie que prétend l'abbé. Je demeureray avec souci et en grande attente, jusqu'à ce que j'aye nouvelles de bonne issue, telle que je la souhaite et désire. Et je vous ay jà respondu sur les letres contenant l'advertissement que vous me donnates de l'indisposition et décès de fut Monsieur d'Andelot, mon nepveu, que Dieu absoille, et de tout ce que le concerne, vous merciant la faveur et assistance que vous faictes à mes nepveurs, ses enfants.

Touchant les désordres advenuz entre les Flamandz et François, tant en Anvers que ailleurs, l'on en escript à présent par ce dernier courrier si diversement, que l'on ne sçait à quoy s'en tenir. Aucungs disent que Alençon soit accordé avec nous, aultres avec Oranges. Les dilligences qu'a fait Monseigneur le Prince d'offrir la clémence, en temps que les affaires des rebelles estoient en confusion, n'a semblé icy sinon très à propos, quelque succès qu'en puisse advenir, ny me semble qu'il y eust meilleur moien pour, en telle conjuncture, plus aigrir les Flamandz contre la meschanté des François sur l'occasion d'une telle trahison.

J'ay veu l'advis que le prince d'Oranges a donné aux Estatz, assez prolixe, que l'on a envoyé de France! Et je tiens certain que quoy qu'il face semblant de le donner mal voluntiers, que soubz main il a procuré que l'on luy fait instance pour avoir ledict advis, qu'est, à la vérité, de sa forge ou de Sainct-Aldegonde. Mais toutteffois l'on void par icelluy en quel misérable estat ilz sont réduitz. Ce commencement que Dieu a donné ne demeurera pas (comme j'espère) imparfaict, et je sollicite ce que je puis, afin que le secours y voise de gens nouveaulx, avec bonne provision d'argent. Et comme le Roy est de retour de Portugal (qu'entra icy lundy dernier, où il fut receu avec très grande démonstration de joye d'ung infiny peuple, oultre les grandz que sont venuz congratuler le retour) l'on aura moien de solliciter les dites provisions, du moings ne fauldray-je de mon coustel de luy remonstrer vivement ce que cecy en emporte. Et je voids que les affaires du jadis archevesque de Cologne (que pour archevesque ne peult on tenir estant marié et hérétique) ne vont pas tout à suite de sa volunté comme peult estre il espéroit. Les princes ne deverceront pas leur argent pour luy, dont ils ont faulte, et les villes (comme j'escripvoye dernièrement) n'entreront pas voluntiers en ligue avec lesdicts princes, se souvenans du tour qu'ilz leur firent à la guerre d'Allemagne; et desdictes villes se tire le principal argent. L'on dit par delà : point d'argent, point de valet; et pour mener la guerre, il en fault, comme vous sçavez, largement. puisque c'est le nerf. Le privant de l'évesché et faisant eslire uug aultre, il se trouvera bien esbey avec sa belle épousée. Si seroy-je bien d'advis que celluy qui seroit esleu composa avec luy de quelque pension, puisque (comme qu'il soit) l'on en auroit meilleur marchef par ce bout que de le mettre par force dehors. Il a perdu un grand appui des François, desquelz les Allemandz se fièrent aussi peu que les Flamandz, car ilz ont jà nouvelles de ce qu'est passé; et si aura perdu Alançon grand crédit avec les Huguenotz de France, qui imputent ce succès au mareschal de Biron. Et sur ceste occasion font courir le bruict qu'il fut autheur du massacre de Saint Bartholomy à Paris. Le débat sur la succession de tant de noblesse de France, décédé en si peu de temps en la Tercera et aux Pays d'Embas, ne passera sans causer nouvelles divisions, et les moiens que les François

¹ Voyez ce discours dans Renon de France, t. III, p. 66.

veuillent practiquer pour trouver argent (que sont monopoles et aultres poinctz mal convenables à bon gouvernement) pourroient bien causer de l'altération en France, oultre le mescontentement général que jà y est, le peu d'estime qu'ilz font de leur Roy, et ce qu'il n'y a à présent grande obéissance. Hz feroient plus saigement de nous laisser à repos, et de non forcer le Roy, nostre maistre, à bien faire ses affaires, comme à mon advis, il pourroit bien faire et à peu de frais; mais il y fauldroit mettre la main à bon escient; vous merciant cordialement les advertissemens que me donnez de ce que passe, tant par vos letres que par les copies y joinctes.

Je me contente tous les jours plus de l'alliance que j'ay prinse par le moien de ma nièpce avec Monsieur de la Villeneufve, qui, à mon advis, n'a pas mal besoigné pour ce cop en Suysse. Et comme vous dictes, si nous obtenons levée de Suysse, nous en ferons mieulx nostre proflit que d'aguerrir noz gens villageois. J'ay tousjours contredit et contreditz encor la militie, pour ce que ce seroit la ruyne entière du pays, et, si l'on convocque les Estatz, Monsieur le Comte de Champlite s'en repentira; et de non avoir creu ce que je luy en avoye escript au temps de la précédente convocation, il s'en repentit; et pour les mesmes causes que vous dictes, il seroit mal à propos pour le service du maistre. Je presse Monseigneur le Prince et aultres par mes letres, afin que l'on mette la main à l'œuvre pour former le volume des ordonnances, afin de gagner temps et que l'on haste l'information particulière avec les advis que l'on a demandé en Bourgongne; et escriptz ce qu'il me semble, afin que chacun donne le sien particulièrement et non ensemble, à quoy je me remectz.

Ma niepce d'Achey dict voloir faire merveilles pour son filz; mais à ce que je voidz, elle veult que ce soit sur bon gage, car elle ne veult passer, avant qu'elle ne soit asseurée de joyr de la place sa vie durant; cela ne puis-je si tost asseurer, ny ne sçay si encor à la longue je le pourray obtenir. Elle debvroit considérer que, par la faveur qu'on luy a faict, elle en demeure encore en possession, et n'achève d'entendre qu'en telles choses il vault mieulx temporiser, pendant que l'on ne nous presse plus avant. Car faisant nouvelle instance, les malveillans y donnent d'occasion et de moyen pour pouvoir solliciter ce qu'elle demande, que non s'il se demandoit sans aultre fondement.

Je voidz pas l'une de voz letres la diligence que faict Monsieur de

Balançon ' pour recouvrer argent, afin de sortir de prison par le moien de ceulx d'Anvers, pour crainte de non retumber entre les mains des François qui diffèreroient plus longtemps sa délivrance, et le chargeroient de plus de frais. L'on a faict pour luy tout ce qu'a esté possible, et en a escript Sa Majesté fort favorablement, ayant donné congé de traicter de la rançon du viscomte de Tourrainne, à condition que, ce moyennant, nos prisonniers (entre lesquelx il est nommé, comme aussi Monsieur de Champagney) soient délivrez et mis à rançon. Je voidz bien, par tout ce que l'on m'escript, l'impatience dudict de Champagney, et avec quelz termes il sollicite que Borlut 's soit remis à Gand. Je soubconne que l'on le force à faire ce qu'il faict, ou que pour le moings il face cette démonstration pour donner à entendre à ceux dudict Gand qu'à lui ne tient que ledict Borlut ne soit délivré; mais certes, si icelluy soit de nos mains, nous perdrons, comme je craints, l'assurance de sa vie, et se mettra en danger d'estre pis traicté. Si le maistre des comptes Apelteren a congé d'aller audict Gand pour parler à luy de bouche, comme m'escript Monsieur de Tornay, l'on aura, par ce bout, meilleur moien d'entendre quelle est sa volunté et sur quoy il se fonde; et ce pendant ne suis d'advis que ledict Borlut se délivre. sinon par le moien que j'ay escript audict Sieur de Tornay, de bon et seur respondant pour notable somme; car de s'attacher à sa femme et à ses ensfans je n'y voidz fondement quelconque, ny que cela nous peust donner bonne asseurance.

J'ay veu ce que vous m'escripvez quant à la négociation d'Héricourt, et me plaiet fort que vous ayez heu la commission de dresser les lettres que Monseigneur le Prince debvoit escripre sur ce faiet. Jusques à oires je ne voidz qu'il en ayt escript à Sa Majesté; ne sçay si ce sera esté par letres françoises, lesquelles peult estre n'aura encor veu Monsieur le prévost Foncq, pour son indisposition qui l'a jà travaillé plusieurs jours, combien que, grâce à Dieu, il se porte mieulx. J'attendray veoir si l'on m'en communicquera quelque chose. Cépendant la response que vous avez donnée

¹ Philibert de Rye, baron de Balançon, capitaine de chevaux-légers, au service du roi. Il fut fait prisonnier par les Français, près de Bergues-Saint-Winnock en 1582, et mourut en 1586. Voyez notre tome IX, pages 272, 274, 295, 556, 587 et 704.

Josse de Borlant.

au capitaine de l'Isle ' me semble très à propos, et m'est grand plésir que vous ayez heu moien d'informer ledict Seigneur Prince de l'importance de la place, qu'est à la vérité grande et de conséquence; mais à vous dire le tout, nous prenons les choses de ceste qualité si froidement, et les comtes d'Ortembourg ' ont si peu de forces pour passer oultre contre parties si puissantes, que je ne sçay ce que l'on en peult esperer. Mais il est bien que de nostre costel, nous faisons ce que nous pouvons. comme certes je feitz sur la première nouvelle, mais, voyant qu'il n'y avoit correspondance, je me suis lassé de passer oultre. Et combien que Monsieur de Marnod m'ayt envoyé des letres que m'a escript ledict capitainne de Lille , quoy que j'ay respondu audict de Marnod, je ne l'ay voulu faire quant audict capitainne. Car, à vous dire la vérité, je ne veulx tant de correspondances qui me tuent, et mesme estans les Allemandz longz en leurs espritz; et pour ceste cause, je n'ay encor veu les dépesches que vous m'avez envoiez de ce conseillier de Luxembourg ' (que je ne cognois), pour estre si long et fascheux. Et aussy peu me veulx-je charger de correspondre avec luy, ni avec aultre. Qu'ils escripvent au Roy, s'ilz veullent, qui a ses secrétaires pour y respondre, et sur ce que l'on me communiquera, je diray ce que j'entendz; ou qu'ils escripvent à Monsieur Foncq, qu'est plus de loisir et n'a pas tant d'affaires; et si sont les affaires de ce costel là à sa charge, je ne me puis me charger de tout, estant infinies les letres qui me viennent d'Italie et d'aultres lieux, auxquels je ne puis, ny ne veulx faillir de respondre, et je n'y pourroye satisfaire, si je me mettoye à correspondre à ces aultres; et mesmes qu'ilz veullent réplicquer et proposer tousjours choses nouvelles. pour tater le guet et sonder, pensans que, leur respondant, ilz sçauront ce que passe aux affaires, mais ce ne sera de moy qu'ilz le sçauront. Quand j'auray plus de loisir, je regarderay les longz escriptz dudict conseillier, et me gouverneray selon la substance que j'y trouveray.

¹ Sic.

^{*} Les comtes d'Ortenbourg en Bavière.

Sic.

⁴ La recette générale du Duché de Luxembourg ne fait pas mention de ce conseiller.

XXXVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésieunes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 51 mars 1585.

La lettera di Vostra Signoria Illustrissima de' 26 del passato ho ricevuto con grandissimo mio contento, per haver inteso la partita di Sua Maesta di Lisbona, et che prosperamente seguitava il suo viaggio non obstante il puoco travaglio che l'haveva causato il mare, et che per la prossima Pasqua sarebbe à Madrid, dove per prima sarà arrivata la maestà dell'Imperatrice mia signora, à tal che con questo ritorno si deve sperare la resolutione di molti negotii che restavano sospesi, et io particolarmente desidero la resolutione della mia licentia che per le cause et ragioni à Vostra Signoria Illustrissima scritte, et che dall' Aldolbrandino harà inteso mi si deve concedere, et con le circonstantie et satisfattione che si conviene, et per mia parte saranno state rappresentate del detto Aldobrandino, intorno a che non hò che aggiungere confirmando solamente à Vostra Signoria Illustrissima che mediante la sua amorevolezza et favore mi rendo certa resterò in questo fatto complitamente consolata con restarglene oltramodo obbligatissima come li resto per quanto mi offera et promette con la suddetta sua tanto nel particolar suddetto come in ogni altra cosa, che à me ò alli miei possa occorrere, et credami che stimo tanto l'affettione et buona voluntà che Vostra Signoria Illustrissima mi mostra che liberamente mi prometto di tutto ogni buon successo. et aspettandone in breve la desiderata resolutione non mi stenderò sopra di ciò più oltre. Li ordini che Sua Maesta per la sua assentia haverrà lassati in Portugallo con quanto di più in questo sugetto passa, et si risolverà si compiaccia Vostra Signoria Illustrissima darmi notitia, et se la Maesta dell' Imperatrice si intrometterà in negotii ò deliberattione pigliera, et parimente se Sua Maesta esseguira li viaggi che si discorreva, che ottima cosa sarebbe si avvicinassi in questi Paesi, sebene alcuni desi-

derano, et forse persuadino Sua Maesta in contrario. Sarà comparso in Madrid il signor Commendator Maggiore et anco dichiaratosi la sua piazza, che di effetto merita ogni bene, come Vostra Signoria Illustrissima dice, et io desidero intendere qual' sarà, et quando in governo della casa Reale si regolassi conforme allo stile antico di Borgogna et nel modo che lei mi discorre, non fo dubbio che Sua Maesta ne riceverebbe contento et li altri ministri, et servitori piu satisfattione. Il Duca di Terrannova per l'ultimi avvisi d'Italia si trovava vicino à Genova, di modo che un pezzo fà sarà arrivato à Milano, dove certo la sua presentia era necessaria. Le cose di Cologna passano come Vostra Signoria Illustrissima vederà ne l'alligati fogli; crederò che con l'arrivo del legato di Sua Maesta et deputati dell' Imperatore vi si possi mettere qualche buon rimedio, et accomodamento, ancorche quelli del capitolo si mostrano molto freddi et lenti per il buon esito. Maravigliomi che in così lungo tempo l'Imperatore non havessi dato risposta sopra il particolare del suo mariaggio, cosa veramente che à mio parere si doverebbe esser risoluta un pezzo fa

Buonissima, è, la provisione dei quatro cento mila scudi oltre alli quattro cento mila di Fiorenza, che Vostra Signoria Illustrissima ha procurato si mandi, mà veramente come più volte si è detto mai tali provisioni vengono in tempo da poter cavarne qual construtto che l'occasioni porgono, come è avvenuto ultimamente nell' accidente d'Anvers, che per il gran mancamento de denari non si è possuto sin à hora goder di tal occasione frutto alcuno, non obstante ch' il Principe mio figliolo habbia fatto, et faccia ogni diligentia; et io à tale effetto, non hò lassato di ricordare et avvertire dal principio et di man' in mano quanto hò giudicato convenirsi in congiuntura simile, imperò la pertinacia delli ribelli, il credito, et autorità che con loro tiene Oranges, et l'artifitioso procedere de i Franzesi con il manchamento suddetto che non si è venuto à conclusione nè a essecutione alcuna sin qui come di sopra si dice; tuttavia continua il principe di tener la prattica attacata, et fà quanto può, come particolarmente per sue lettere Vostra Signoria Illustrissima doverrà intendere. La Divina Bontà vi metta la sua santa mano, et sia pur lei certa che volendo Sua Maesta conforme à che è obbligata venir à fine di questi travagli, et alterattione, è, necessario che volti l'occhio da vero à questi paesi, et far le provisioni convenienti, et sufficienti in debita stagione, et tempi, che di altra

maniera ogni cosa è buttata con manifesta et total ruina et perdita del paese; et si può Vostra Signoria Illustrissima ricordare haverglielo io scritto più volte, et che da lei son certa è conosciuto esser cosi, senza che dà mè li sia posto in considerattione per il che mi assicuro che non lasserà di fare quanto in sua mano sarà per che Sua Maesta usi per il buon fine di questi affari il conveniente rimedio.

Le mie liti di Roma vanno pure per causa di chi non doverria molto alterate, et se Vostra Signoria Illustrissima harà scritto al signor conte d'Olivares et farà scrivere à Sua Maesta, come mi avvisa, et io ne la prego, mi sarà di grandissimo giovamento, oltre a che esso conte per esserne stato ricerco dalli miei agenti hà fatto buonissimi uflitii, et mi assicuro li farà maggiori quando da costi neli sia scritto che conosco esser necessario.

Gratissimo mi è stato intendere che Vostra Signoria Illustrissima fussi risoluta prestar ogni favore alli figlioli di Monsignor d'Andelot ài quali desidero ogni avanzamento si per che intendo sono meritevoli, come per rispetto del padre, et avo di essi ehe sono stati buoni servitori di Sua Maesta.

Ne occorreva che Vostra Signoria Illustrissima mi aggradisse cosa ch'io habbia fatto per Monsignor de Chatteau Rollant poi che sono obbligata per quelli che à lei sono prossimi, et dà lei hanno dependentia far ogni diligentia per lor grandezza, et avanzamento et così l'esseguirò sempre che mi si presenti occasione con molto mio gusto, sendo cosa risoluta non ricever io maggior consolatione che dar à Vostra Signoria Illustrissima et alle cose sue contento et satisfattione : et di ciò me ne rimetto alli effetti; la ringratio molto di quanto mi avvisa haver fatto et promette fare per il mio secretario per l'offitio della catapania dell'Aquila. che havendo buon effetto, come spero, resterò à Vostra Signoria Illustrissima obbligata: et si compiaccia favorir il Thesoriere Ardinghelli che veramente lo merita, et in particolar per essere buon servitore et ministro di Sua Maesta et tale che non deve essere messo nel numero delli altri travagliati dal visitatore. Parti da qui alli, 6, del presente il signor Giov. Battista del Monte, con il quale scrissi a Vostra Signoria Illustrissima pregandola à favorirlo nelle sue pretentioni che sono giustissime, oltre all' essere lui per le sue qualità et lunghi buoni servitii fatti a Sua Maesta meritevole di ogni favore et avanzamento, et io che lo conosco, et pari-

mente i sui anticamente li desidero complita satisfattione et però di nuovo prego Vostra Signoria Illustrissima à pigliar in protettione detto Giov. Battista, et abbracciar la protettione delle cose sue, di modo ch'egli venghi consolato. Ho preterito di avvisar Vostra Signoria Illustrissima et forse più di quello dovevo della grandissima necessità anzi estrema miseria in che si è ridutta la villa di lovania, huomini di essa, et in particolare li conventi, monasteri, et luogzi pii che hi si ritrovono, veramente degni di gran compassione, et in sovvenirli Sua Maesta farebbe una delle meglio opere che far si possono, tanto più che quella villa è la capitale di Barbante, et di donde sono uscite tante buone dottrine, et virtù con riputattione et utile d'infinite persone di questo Paese et d'altri : onde prego Vostra Signoria Illustrissima à far uffitio et opera con Sua Maesta che resti servita per sovvenimento, et aiuto di detta villa, persone et luoghi pii, proveda di qualche buona somma di denari, acciò che frà li suddetti siano distribuiti et repartiti secondo il bisogno di ciascuno, et à me pare che con venticinque o trenta mila scudi, che à Sua Maesta è puoca cosa, farebbe un'opera oltre alla carità degna di sè et laudabile appresso tutto il mondo; et con questo fo fine alla presente, pregando Vostra Signoria Illustrissima avvisarmi della sua salute, che da Dio gl'ela prego lungo tempo prospera et felice.

XXXVII.

TRADUCTION.

J'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, du 26 du mois passé. Elle m'a appris le départ de Sa Majesté (de Lisbonne), l'heureuse suite de son voyage en dépit d'un léger mal de mer et son arrivée, pour Pâques prochain, à Madrid, où l'aura précédée Sa Majesté l'Impératrice (d'Allemagne). Il est à espérer que ce retour permettra de règler beaucoup d'affaires restées en suspens. Pour moi, je désire surtout qu'il soit pris une résolution favorable à ma demande de congé. Ce congé, pour les causes et raisons que j'ai exposées par écrit à Votre Illustrissime

Seigneurie et qu'Aldobrandino lui aura développées, devrait m'être donné dans les conditions satisfaisantes qu'il convient de m'accorder. J'ai chargé ledit Aldobrandino de représenter ma manière de voir à cet égard, et je n'ai rien à ajouter à ses représentations. Je confirmerai sculement à Votre Illustrissime Seigneurie la certitude que j'ai d'avoir tous mes apaisements sur ce point, grâce à son bienveillant appui. Je lui en serai très obligée, ainsi que de ce qu'Elle m'offre et promet dans sa lettre précitée, non seulement au sujet de la susdite affaire, mais à propos de tout ce qui pourrait advenir à moi et aux miens. Votre Seigneurie Illustrissime peut m'en croire, j'ai en si haute estime l'affection et la bienveillance qu'Elle me témoigne, que j'en attends le meilleur résultat pour tout. Aussi, comptant recevoir sous peu la nouvelle de la résolution désirée, je n'insisterai pas. Votre Seigneurie Illustrissime voudra bien m'informer des ordres que le Roi aura donnés en partant pour le règlement des affaires du Portugal en son absence et m'aviser de ce qui se sera passé dans ce pays, et si Sa Majesté l'Impératrice donnera son avis sur les affaires on s'en occupera. Sa Majesté (le Roi) fera-t-elle le voyage dont l'on a parlé? Ce serait chose excellente que le monarque vint dans ces pays (les Pays-Bas), si tant est qu'on le désire (à la Cour) et qu'on n'en détourne pas au contraire Sa Majesté.

Le Grand Commandeur (de Castille) sera sans doute arrivé à Madrid et on lui aura fait connaître les fonctions qu'on lui réserve et qu'il mérite de tout point, comme Votre Seigneurie Illustrissime le dit bien. Je désirerais savoir quel sera cet emploi. Si la maison royale doit s'administrer d'après les anciennes traditions de la maison de Bourgogne, comme Votre Illustrissime Seigneurie me l'affirme, je ne doute pas que Sa Majesté, ses ministres et ses serviteurs n'en soient plus satisfaits.

Suivant les derniers avis d'Italie, le due de Terranova se trouvait près de Gènes. Il arrivera donc sous peu à Milan, ou sa présence est nécessaire.

Les affaires de Cologne font l'objet du pli ci-joint. J'augure bien de l'arrivée du légat de Sa Sainteté et des députés de l'Empereur, encore que ceux du chapitre ne se montrent guère pressés d'aboutir. Je m'étonne que l'Empereur ait tardé autant à donner une réponse relativement à son mariage. Il me semble que cette question aurait déjà dù être résolue.

Excellente la provision des 400,000 écus, indépendamment des 400,000 autres de Florence, dont Votre Illustrissime Seigneurie a obtenu l'envoi. Mais, comme il a été dit fort souvent, jamais ces provisions n'arrivent en temps voulu pour en tirer profit d'après les circonstances. C'est ce qui a eu lieu lors de l'affaire d'Anvers, dont faute d'argent, l'on n'a recueilli aucun fruit, malgré toutes les diligences faites par le Prince, mon fils, et mes avertissements directs et réitérés. Joignez-y l'obstination des rebelles, le crédit et l'autorité parmi eux du prince d'Orange, la politique artificieuse des Français et, comme je l'ai dit plus haut, l'on n'est jusqu'ici arrivé à aucune conclusion, ni à

aucun commencement d'exécution. Néanmoins le Prince, mon fils, continue les pourparlers et fait ce qu'il peut, comme Votre Illustrissime Seigneurie l'aura appris par ses lettres. Si, plaise à Dieu, Sa Majesté, veut, comme c'est son devoir, en finir avec ces troubles et ces bouleversements, il faut qu'Elle tourne ses regards vers ces pays et fasse les provisions convenables et suffisantes en temps et en saison. Sinon, tout est perdu et c'est la ruine du pays. Votre Illustrissime Seigneurie doit se rappeler combien de fois je le lui ai écrit; Elle le sait du reste sans que j'aic besoin de le Lui représenter. Je suis donc sûre qu'Elle ne manquera pas de faire tout son possible pour que Sa Majesté emploie le remède approprié à la situation.

Mes procès à Rome vont très mal par la faute de qui n'aurait pas dù agir ainsi. Votre Seigneurie me ferait bien plaisir d'en écrire à Sa Majesté et au comte d'Olivarès. Non seulement ledit comte m'a rendu de bons offices pour en avoir été sollicité par mes agents à Rome, mais il m'en rendra encore de meilleurs quand on l'en aura prié de Madrid.

J'ai été heureuse d'apprendre que Votre Seigneurie Illustrissime a résolu d'accorder toutes faveurs aux fils de Monsieur d'Andelot. Je leur souhaite tout avancement, car, à ce qui m'en a été rapporté, ils le méritent par leurs qualités personnelles non moins que par égard à leur père et à leur aiëul, de bons serviteurs du Roi.

Votre Illustrissime Seigneurie n'a pas à m'ètre reconnaissante de ce que j'ai fait pour monsieur de Château-Rouillaut. N'y suis-je pas obligée envers ses proches? Ils ont le droit de réclamer de moi en son nom tout ce qui peut contribuer à leur grandeur. Et je m'emploierai d'autant plus pour eux, que rien ne peut valoir pour moi le plaisir d'ètre agréable à Votre Seigneurie et aux siens. Les faits le démontreront.

Je remercie Votre Seigneurie de ce qu'Elle m'écrit avoir fait et me promet de faire en faveur de mon secrétaire pour la catapanie d'Aquila, j'espère que ses démarches scront couronnées de succès et je Lui en serai bien obligée.

Je prie aussi Votre Seigneurie, de vouloir bien favoriser le trésorier Ardinghello qui, vraiment, le mérite, surtout pour être un bon serviteur et ministre de Sa Majesté. Aussi le visiteur (le visitador) ne doit-il pas le confondre avec les autres fonctionnaires.

Le seigneur Jean-Baptiste Del Monte est parti d'ici le 6 du courant. Je lui ai remis une lettre pour Votre Seigneurie, La priant de vouloir bien appuyer sa juste requête. Au surplus, par ses qualités comme par ses longs et excellents services, il est digne de toute faveur et de tout avancement. Moi qui le connais et qui connais les siens depuis longtemps, je lui souhaite d'obtenir toute satisfaction. Aussi je prie derechef Votre Illustrissime Seigneurie de bien vouloir prendre sous sa protection ledit Jean-Baptiste (del Monte) et de favoriser ses intérêts, afin qu'il s'en revienne (ici), heureux et content.

J'ai oublié — et peut-ètre plus que je ne devais — d'informer Votre Seigneurie de la grande misère, de l'excessive détresse à laquelle se trouvent réduites la ville de Louvain, sa population et ses maisons religieuses, vraiment dignes de compassion. Sa Majesté fera d'autant mieux de s'en souvenir et d'y avoir égard que cette ville est la capitale du Brabant, qu'elle est le berceau de tant de belles doctrines, d'actes glorieux et d'hommes utiles de ce pays et d'autres. Aussi je prie Votre Seigneurie Illustrissime de s'employer auprès de Sa Majesté pour qu'Elle veuille bien accorder attention et assistance à la dite ville, à ses habitants et établissements religieux; qu'Elle daigne leur octroyer quelque bonne somme d'argent à distribuer entre eux suivant les besoins de chacun. Pour moi, je trouve qu'avec un secours de vingt-cinq à trente mille écus — ce qui est peu de chose pour Sa Majesté — le roi fera non seulement un acte de charité, mais une œuvre digne de lui et à laquelle tout le monde applaudira.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. 11, (ol. 548-550.)

Madrid, le 5 avril 1585.

Le Roy arriva icy lundy dernier en fort bonne disposition, et y a esté receu, et des Seigneurs, et du peuple avec démonstration d'extrême joye et contentement, et estoit ledict peuple si grand, dois une demye lieue près d'icy jusques au palais, et par les places grandes, tant dehors la ville que dedans, et tant d'hommes et de femmes aux fenestres et sur les toitz, qu'il est quasi incroyable, et n'eusse pas pensé que en ceste ville il y eust la moitié du peuple que je vidz lors. Les principaulx grandz d'Espaigne luy ont baisé les mains et congratulé le retour, qui de chemin et qui en ceste ville; et le Commandador Mayor de Castille alla trouver à la tour de Loudones, et luy parla quasy ung quart d'heure; mais comme Sa Majesté estoit sur son partement pour le Pardo, afin d'entrer après disné icy, il le licentia, luy disant qu'il le rappelleroit de brief pour parler avec luy plus

particulièrement; ce que je tiens sera au retour de Sainct-Laurens-le-Réal, après ces festes, où Sa Majesté vad faire ses Pasques, et que lors il luy déclarera en quoy il se veult servir de luy. L'on peult espérer qu'il aura bon lieu au service de Sadicte Majesté, luy ayant faict tant de bons et agréables services. Il se porte fort bien, et me semble mieulx que quand je partiz de Rome. Sa Majesté porte la barbe un peu plus longue qu'il ne soloit et ronde de la façon que la soloit porter Sa Majesté Impériale; et comme elle s'est blanchie, resemble à Sadicte Majesté Impériale bien fort.

Les apprestes de mer continuent, et jà sont parties aucunes navires vers les Indes et vers la Mine; l'on nous asseure que le reste sera tost en ordre (Dieu le doint): les apprestes de mer furieuses de la Royne mère sont u peu reffroidies, et le succès d'Anvers fera que plusieurs nobles de France éviteront de vouloir suyvre la fortune de la dicte Royne mère, pour veoir quelle elle a esté à l'isle Saint-Michiel, en Anvers et aultres villes de Flandres, ayant perdu beaucoup de gens en l'ung et l'aultre costée, et voyent cler (s'ilz ne sont aveugles) que c'est miraculeusement, pour vouloir sa Divine Bonté favoriser la juste cause de Sadicte Majesté contre l'impiété de ceulx que le travaillent, dont certes nous luy devons bien rendre grâces.

J'ay veu l'advis que le Prince d'Oranges a donné aux rebelles depuis cest accident advenu, malheureux tel qu'il est et cherchant de les abuser de nouveau et de rédiger le Duc d'Alançon en telz termes qu'il en puisse joyr, comme de l'Archiduc Mathias; car il veult tirer la garnison françoise de toutes les villes et déchasser les François qu'ont servy de conseil audict d'Alançon, luy défendant l'entrée d'Anvers et qu'il voise vivre à Bruxelles; et l'on offre de luy donner permission de tenir 600 Suisses. L'on luy veult d'avantage former conseil de gens du pays, par l'advis desquelz il se debvra conduyre, et de ce conseil sera chief et maistre ledict d'Oranges, par où le Duc d'Anjoux sera ung Roy de cartes. Aultres dient qu'il se soit accordé avec le prince de Parme '; et nous actendons ce que portera le boîteux. Il y a long temps que j'ay tousiours pensé que les François et les Flamans ne draperoient pas longuement ensemble, et vous voyez ce qu'en est advenu

¹ Farnèse était très disposé à traiter avec d'Alençon. Plus tard il en fera l'objet d'une proposition formelle. Voyez ce que nous en avons dit dans notre édition de Renon de France, t. III, pp. 60 et 61.

que nous peult donner conjecture pour penser que vraysenblablement leur accord (ilz sont ralliez de nouveaul) ne durera pas longuement. La dissidence est grande, et très-grand le nombre des François mortz, tant tuez que noyez et consumez de famine : que donnera mauvaise amorce à aultres, et chi ossende non perdona. Ilz ne se sieront jamais l'ung de l'aultre, mais Oranges se voyant habandonné, perdant l'appuy de France, a procuré la réconciliation, et la Royne mère et la Royne d'Angleterre auront aydé à icelle, s'il en est quelque chose, et aussi ung ambassadeur du Roy de France envoyé devers les rebelles pour excuser son frère, et ayder à le remettre sur pied. Mais il me semble qu'il l'a assis sur une boule, pour pouvoir facilement après chanceler. Cependant je suis après pour procurer que le camp de Monseigneur le Prince s'accroisse et que l'on le pourvoye de nouvel argent.

Je ne sçay quelle asseurance l'on puisse prandre des advis que l'on dit d'emprinser des Bernois, ou de ceulx de Boges contre nostre pays; et, comme je dictz touiours, l'on donnera tant de faulses alarmes que quand se sera à bon essient, l'on ne sera creu. Je tiens avec vous que Monsieur le Comte de Champlite aura l'œil ouvert pour éviter tous inconvéniens, et à luy ne tiendroit que l'on ne forma la milice de Bourgogne, pour avoir moyen de complaire à plusieurs. J'apperçois par une lettre, que m'escript l'illustrissime cardinal de la Baulme, que luy et ledict Comte désirent trèsfort que l'on assemble les Estatz, et je ne sçay si la saison est fort à propos. Pour moy je tiens que non; mais enfin je m'en rapporte à ceulx que sont sur le lieu. Je crains fort que le désir des récompenses face en ce plus d'opération que le zèle du publicque......

Il me desplait comme à vous que l'institution de la jeunesse se diffère par les termes que tiennent Messeigneurs les Jésuytes à Dole, et suis de vostre opinion que qui eust peu obtenir le priorey pour fondation dudict collège, à la forme de ceulx de Paris, qu'il fut esté plus prouflitable; mais je ne vois personne si diligent soliciteur de telz affaires pardelà, qui eust peu obtenir ledict priorey, et le deffendre comme ont faict et feront lesdicts Jésuytes, qui sont grandz ouvriers de joindre grand revenu, à couleur de leurs collèges, professans par leur ordre, pauvreté plus estroictement que

¹ Pomponne de Bellièvre.

aultres religieux, et toutesfois par le moyen desdicts collèges ilz ont rentes infinies. L'on disoit que leur général venoit icy; mais je ne voidz qu'il arrive; je ne sçay à quoy il tient. Une chose sçay-je bien, qu'il y auroit bien à faire de (soit qu'ilz facent le collège ou non) achever de leur arracher des mains ledict priorey. J'ay tousiours dit qu'ilz ont faict et font grand fruyt à la religion en plusieurs endroitz, mais que le désir de tant embrasser m'est fort suspect, et n'en espère nul bien, et crains que mal n'en advienne, ou tost, ou tard. Et me recommandant, etc.....

XXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 120)

Madrid, le 5 avril 1583.

Monsieur de Brossia, je me suis en fin résolu à respondre au conseillier de Luxembourg, duquel vous m'avez envoié les prolixes lettres, ausquelles il faiet une farraye de tous les affaires du pays de Luxembourg, et propose les moyens que luy semblent à propoz pour y remédier; je n'y veult entrer, ny m'obliger à luy correspondre, je le remetz à Monsieur le Prince, à qu'il se doibt adresser en telles matières, et à Monsieur le Président du privé conseilz Pamèle, et icy à Monsieur Foncq, puisque ce sont poinctz que touchent à la charge de tous troys, et non à la mienne, qu'est des affaires d'Italie et de ceulx d'estat que l'on me communique; et en ce, et en tant d'aultres correspondances, je ne suis que trop empesché, ouffrant de faire tout bon office, en ce que l'on me communiquera, et de m'emploia pour son particulier, en ce que me sera possible.

Nous ne sçavons que dire de nous veoir sans lettres dudict Sieur Prince dois le xxv de janvier, estant si diligent; aussi n'en avons nous de fresches de France, que nous faict penser que quelque pacquez avra passé fortune en France.

Tome X.

Le Roy entra icy le xviii, fort allègre et content; et alègrement a il esté receu de tous. Dimanche dernier, après l'office et après avoir disné, il se partit pour Saint-Laurent, pour y tenir la septimaine Saincte et les festes, et assheure de retourner icy incontinent après les festes. Ces cinq jours qu'il ha icy séjourné se sont consumez à offices de bienvenue, et à faire accepter les lettres dudict Seigneur Prince pour 150m d., qu'il a prins de Tomas Frescortagio, que servira pour entretenir le crédit; et je suis après afin que l'on envoie secours de gens et bonne provision d'argent.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 8 avril 1585.

Madame, j'ay respondu à la lettre de Vostre Altèze, du 7° de février, dont elle m'envoye duplicat, avec la sienne, du 5° du moy passé, qui m'est venu par le dernier ordinaire de Lyon, et j'ay entendu bien particulièrement, non seullement parce qu'elle m'ha escript par ses précédentes, mais encoires par ceste, oultre ce que Aldobrandino m'a communiqué les lettres que Vostre dite Altèze luy ha escript. l'instance qu'elle faict de nouveaul pour avoir licence de retourner en Italie; et puisqu'il emporte tant à la santé de Vostredite Altèze, et pour procurer sa longue vie, je ne puis synon grandement désirer que en cecy l'on luy donne toute satisfaction; mais considérant la responce que Sa Majesté donne sur ce point, nous sumes demeurez d'arrest. ledit Aldobrandino et moy, de non donner la lettre de Vostredite Altèze à Sa Majesté jusques à ce que ayant commencé de parler de bouche avec icelle, je puisse ung petit plus sonder sa volonté, afin que, selon ce, se conduyse ledit Aldobrandino en ce point de donner la lettre, et de ce qu'en vertu d'icelle il aura à dire. Sadite Majesté arriva icy le xxvm², et fit son entrée

publicque. Et l'allarent rencontrer devant qu'il entra en la ville, près de la porte d'icelle, les consaulx, pour luy baiser les mains à l'accoustumé, et congratuler son retour. Sadite Majesté voulu que je l'accompagnasse à l'entrée; mais pour la multitude des gens que l'environnoient ce n'estoit pas bien pour traicter d'affaires, et me contenta de faire l'instance que convenoit pour faire accepter le contract que Monseigneur le Prince ha faict, de cent cinquante mil escuz, avec Thomas Fiescoragio, afin d'entretenir le crédit, et ce oultre les provisions que l'on ha jà faict; et s'estant faicte ladite acceptation de ladite somme, l'on ha envoyé audit Seigneur Prince, les depesches par courrier exprès, comme Vostredite Altèze aura entendu. Mais le Duc de Florence nous a faict ung malvais tour de mectre disficulté aux premiers 400 escuz. Toutefoys j'espère que l'on trouvera moyen de faire passer oultre le contract, passant dadvantaige les aultres 400 mil que les Genevois doibvent furnir, ny avec ce obmectz de faire des solicitations continuelles, pour avoir aultre provision, et afin que l'on envoie audit Signeur Prince nouveaul secours de gens. Le séjour que Sadite Majesté ha faict icy a esté court, de cinq jours scullement, et en iceulx ha visité deux foys l'Impératrix en son lougis près des Descalças, où elle est encoires. Le reste du temps s'est occupé se laysser voir des grandz et d'aultres, que sont venuz luy baiser les mains et congratuler son retour, et pour ouyr les ambassadeurs, que ne l'avoient veu ces troys années, Il se partit dimanche dernier après avoir assisté publiquement aux offices, pour retourner à Saint-Laurent-le-Royal, afin d'y passer ceste septmaine saincte et les Pasques, comme il ha de coustume; mais il nous ha assheuré que, incontinant après les festes, il retournera icy, pour entendre aux affaires, s'estant accumulé grand nombre d'iceulx; car dois quelque temps devant qu'il partit de Portugal, afin de se trouver plus libre pour traicter des affaires de ce constel là, il ha remis icy la résolution de plusieurs; et de jour à aultre surviennent de nouveaulx affaires. Vostredite Altèze peult estre certaine que je ne fauldray de prandre la première occasion que je pourray avoir pour traicter de ce point de sa licence, afin que ledit Aldobrandino puisse faire après l'office que Vostredite Altèze désire.

Nous n'avons nulles lettres, dois jà bien long temps, dudit Signeur Prince. Les dernières sont du xxv de janvier, par où nous tenons pour certain que quelques paquetz seront estez surprins, ou arrestez en France; mais par lettres de particuliers l'on entend assez que ledit Signeur Prince ne dort, ny ne perd occasion que puisse servir pour ayder aux affaires. Les plus fresches dient que les négociations du prince d'Oranges, avec Alençon, soient rompues, pour les exorbitantes conditions que ledit d'Oranges demandoit, à couleur que ce fut seullement pour contenter le peuple, tant altéré, et faire cesser la diffidence; mais lesdites conditions estoient telles, que les aveugles mesmes pourroient veoir qu'elles tendoient à fin de establir sa propre auctorité, afin qu'il peut commander absolument audit d'Alençon, comme il a faict à l'archiduc Mathias. Et l'on escript dadvantaige que ledit Signeur Prince aye luy mesme traicté avec ledit d'Alençon, et que pour cinquante mil escuz, il debvoit rendre Dermonde et Vilvorde, que cousteroient trop plus à conquester; et si nous seroit de l'importance que Vostredite Altèze sceit d'avoir lesdites deux places; dient aussi que ledit d'Anjou demandoit pour condition que l'on le laissa librement et sheurement sortir, avec ses gens, des Pays d'Embas, pour retourner en France, et qu'il retiendroit Cambray et Dunkerque, pour en pouvoir traicter, se trouvant en France, et que ne se pouvant accorder desdites deux places avec Sa Majesté, que l'on l'assheura de ne luy faire la guerre de deux ans, à cause d'icelles. Si l'on vient à ce, je m'assheure que la capitulation se fera de sorte qu'elle sera à nostre advantaige. Seullement sentz-je que cest advis n'est certain; mais nous avons espoir que s'il en est quelque chose, nous le pourrons tost entendre par lettres dudit Signeur Prince. L'on adjouste que ledit d'Oranges, ayant failly à son deseing, persuadoit aux rebelles qu'ilz se fissent cantons entre culx, à l'imitation des Suisses. Et il y ha tongtemps qu'il ha en teste cette opinion, tant pour se soubstenir, que pour si l'on debvra traicter joinctement (j'entendz fort bien toutefoys que le mieulx seroit de traicter séparéement); car aultrement l'on trouveroit, que les difficultez anciennes se remectroient en pied; et retourneroit par ce tedit d'Oranges en son vieil jeu, de se faire chief des Étatz de Brabant, et que ceulx de Brabant le fussent des autres Etatz, estant ce que plus nous convient de les séparer, pour amender la faulte que se fit (comme Vostredite Altèze l'a souvent entendu) l'an 57. En quoy le Roy fut fort mal scrvy, et contre mon opinion. Et ledit d'Oranges à mon advis se forcompte en ce de l'exemple des Suisses; car il y ha bien à dire de l'assiette d'un pays à l'aultre, estant celluy des Suisses pays de montaignes, stériles, de difficile

accès, et où il ha peu à gaigner, comme l'essaya le duc Charles ' dernier, aux emprinses qu'il fit contre lesditz Suisses; mais les Pays d'Embas sont riches. et de commerce, en plain, et avec commodité de rivières que ne se pourroient soustenir en la mesme sorte et mesmes nous faisant signeurs de la mer, qu'est nécessaire et non si difficile que aulcuns pensent, si l'on vouloit croire. C'est chose estrange que jusques oyres nulle ville ne faict démonstration de se vouloir recongnoistre et venir à l'obéissance; et si cecy continue, tiendroie pour moy qu'il conviendroit en assaillir quelque une des obstinées, que apparentment se peut emporter; et que si elle faisoit résistance, que l'on y fit y entrant si rigoureux chastoy, que aultres y prinssent exemple, et si c'estoit Bruxelles. luy oster absolutement tous leurs privilèges; mais aussi cela faict, je seroie bien d'advis que usant, après le premier chastoy, de clémence, l'on leur en donna de nouveaulx, ostant tout ce que les faict faroches et mutins, comme il se fit à Gand au temps de l'empereur, nostre maistre de glorieuse mémoire, et que lesdits privilèges, que l'on leur donneroit fussent, en ce que leur pourroit estre utile, plus amples, chose que s'ilz estoient sages, ilz debvroient demander eulx mesmes. Et si le feu Duc d'Albe eut suyvy le chemin que convenoit, il eust bien peu pourveoir de remide contre plusieurs privilèges contraires au repoz publicque, et doumageables à ceulx mêmes qui les ont; et si eust laissé les villes fort contentes, leur laissant ce que pouvoit convenir à leur propre bien, et leur en donnant encoires d'aultres, comme je luy escripviz dois Rome et dois Naples; mais il pensoit tout faire par la force et enrichir les soldatz et ses dépendans par la ruyne des pays, au doumaige irréparable de Sa Majesté. J'espère mieulx avec Vostre Altèze des affaires de Cologne, que du commencement l'on ne pensoit, et est trop vray ce que Vostredite Altèze dit que nous ne prenons pas tousiours le bon chemin, pour traicter les affaires d'Allemaigne et aultres, ny ne faisons choix d'instrumentz que soient à propos; et suis certain que sur ce point et aultres Vostredite Altèze auroit assez à dire de bouche, que ne se peult escripre, comme à la plume n'osè-je conficr, ny ne convient tout ce que je vouldroie Vostredite Altèze sceut, laquelle peult croire, que de mon coustel, je n'obmetz de représenter librement tout ce que me semble convenir au service de Sa Majesté

¹ Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc.

soit creu ou, non. Du moings en ce ay-je ce contentement d'avoir faict mon debvoir. En quoy je persévéreray, s'il plait à Dieu, tant qu'il me sera possible.

Il n'a tenu à moy que Vostredite Altèze ne soit correspondue aux affaires de Bourgongne. Monsieur le prévost Foncq ha le tout entre ses mains, que tient encoires chambre dois son arrivée icy, il y ha près de xx jours, pour ung accident d'urine qui le print à sept lieues dicy, venant de Portugal. Et ay dois icy aussi solicité ledit Signeur Prince, que, à ce que j'entendz, commence y mectre la main, la maniance des armes et les affaires de si grande importance ne luy donnent pas lieu pour y entendre plus particulièrement. Je vouldroye que Vostredite Altèze le peut en ce ayder. Il ha faict escripre. à ce que jentendz, pour avoir information particulière et advis de la court de parlement, du Comte de Champlite, du cardinal de la Baulme et de plusieurs aultres, et ce pour leur donner quelque contentement, et que ledit signeur Comte pour se relever de penne, ou pour quoy que ce soit, prétendoit de faire assembler tous ceulx auxquelz l'on demandoit advis, pour le donner ensemble et conjoinctement; mais j'escripviz incontinant au contraire audit Signeur Prince; car ce fut esté chose dangereuse et de nul fruyt. L'espère que cela sera remédié. Cependant j'avois escript qu'il pleut audit Signeur Prince députer gens du privé conseil et aultres que luy sembleroient à propoz, pour communiquer et compiler par temps le volume des ordonnances; qu'est ce qu'il fault faire en préalable, car cela faict, si en ce que diront ceulx à qui l'on ha demandé advis, il y a chose à propoz, l'on s'en pourroit servir, pour ajouster, diminuer ou changer au volume desdites ordonnances; que seroit tantost faict, pour après prandre finale résolution, et faire le tout confermer par Sa Majesté, pour après le faire exécuter rigoureusement, si l'on veult faire ce que convient.

Je ne puis donner aultre responce à Vostre Altèze sur les privilèges qu'elle demandoit, pour luy avoir escript si souvent ce que j'en sçavoye dire; et dit icy de bouche à Samaniego que je m'assheure n'avoir failly d'en advertir Vostredite Altèze, laquelle aura aussi peu entendre, par lettres des agentz de Monsieur le Duc de Parme et d'Aldobrandino mesme, que je n'obmetz riens, de ce que je puis, touchant ce que concerne les affaires de Son Excellence, et de tous ceulx de la maison. Dieu doint que ce de Madame la Princesse de Mantoa se puisse (avec l'assistence de Monsigneur

le cardinal Borroméo) accomoder de sorte que le tout puisse passer au contentement de Vostre Altèze, qu'est ce que je désire singulièrement. Je remercie très humblement Vostre Altèze la faveur qu'elle me faict, de tant favoriser les enssans de seu Monsieur d'Andelot, mon nepveu. L'on n'en ha encoires riens renvoié icy; et Vostredite Altèze peult penser si je désire que l'on face aux enssans quelque bien. m'attouchans de si près; et les services des père et grant père méritent que l'on y aye quelque considération, suppliant bien humblement Vostredite Altèze qu'il luy plaise continuer ceste bonne voulenté en leur endroit.

Vostredite Altèze ha faict fort bon office d'advertir ledit Signeur Prince de la bonne voulonté qu'a monstré le Marquis de Bergues, s'estant trouvé vers Vostredite Altèze, pour ouffrir de faire tout ce que luy sera possible, pour réduyre aulcuns amis qu'il ha en Anvers. Dieu voulu que tous fissent de mesme! Je n'oublieray d'en toucher ung mot à Sa Majesté et de faire pour ledit Marquis tout ce que je pourray, comme Vostredite Altèze me le commande.

XLI.

MORILLON, ÉVÈQUE ELU DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII fol. 254-255.)

Tournai, le 11 avril 1585.

Quelque espoir que l'on noz ayt donné d'Eyndove, elle n'est encoires [réduicte], que faict croire qu'ilz n'ont faulte de vivres si grande comme l'on noz dict. Monsieur le Comte de Mansfeld est parti vers là le vi, pour advancher les affaires... est (sic) en ceste ville, avec lequel le conte Charles de Mansfeld at quelque querelle. Ce que faict tenir l'aultre plus ferme, craindant mauvais traictement s'il tomboit entre ses mains, auquel, si l'on faisoit là quelque extraordinaire chastoy, ce seroit donner grand espouvantement à touttes villes rebelles, lesquelles si elles ne sont conquises au filet de l'espée, ne se rendront jamais, plustost se rendront Turcqz L'on l'at veu

en ceulx de Gand, que desmonstroient quelque bonne volunté de traicter; mais ilz voulloient [donner] conditions, au lieu qu'ilz en debvroient recepvoir, aiantz si griefvement offensé.

Le peuple d'Anvers at esté altéré extrèmement contre l'Orangier; mais comme ilz sont sans chief, luy [sçait] rabattre tous ces coupz, et pense avoir mérité merced pour avoir tiré hors des mains d'Alençon, Dermonde et Vilvorde. Si est-ce que ung jour il se trouverat accablé par le peuple, qu'il at tant caressé et adoré.

Si Son Altèze alloit à Diest, comme aulcuns pensent, il asseureroit Louvain, Arschot, Lier et Breda, mectroit son camp en assez bon pays, combien qu'il soit fort endommaigé, ainsi qu'il est généralement partout, et s'il assiégeoit Vilvorde, il prendroit quant et quant Brucelles et Malines. Si estonneroit-il Anvers et Termonde. Mais que fera ce povre Prince? Il n'at poinct ung solz, et venant les 200^m des 400^m escuz, ilz sont désià deubz et despenduz, et serat tard devant que les aultres 200^m arriveront; et jà sont les Allemandz mutinez, refusantz ceulx de Don Jehan Manricque de marcher; et le mesme feront les aultres, et Dicu doint que ung jour ilz ne se saisissent du Prince lui-mesmes qui se treuve en grande peine.

Les François vont maintenant librement à Gand, où l'on at donné passaige au dict Alençon, que l'on tient estre à Dunckercke pour s'aller aboucher à Calais 'avec la Royne mère; car le Roy son frère demande sa présence au royaulme. Il y at quelques trouppes de François près de Corbie, à couleur que ce soit pour aller en Normandie contre les Hugonotz, que y auroient surprins quelque ville.

Les François qu'estoient à Wilvorde se sont jectez au chasteau de Hoves, dit l'Esclatière, près d'Enghien, qu'estoit au frère aisné de feu Monsieur d'Andelot, vostre nepveur; mais ilz n'y polront demeurer longuement. Les trouppes qu'estoient dedans Termonde se sont hastez pour secourir Eyndove, laquelle perdant, Bois-le-Duc yroit le mesme chemin; mais entendantz que noz chevaulx-legiers sont près du Conte Charles, ilz temporisent à Turnhout. Depuis l'on at entendu qu'elles ne se bougent et que ce sont les trouppes des Estatz rebelles.

L'abbé de Saincte-Gertrud est à Lire, où il at esté conduict par le capi-

¹ II arriva à Catais le 28 juin.

taine de Louvain, Fabio, et at esté logé chez le capitaine Mario Cardini; mais à coleur de sa maladie, et pour non luy donner, comme il disoit. fâcherie, il s'est retiré en ung aultre logis, d'ung fort dangereux galland, qui at ung serviteur espie, qui at aultrefois servy ledict abbé, que Monsieur de Haultepenne at aultrefois faict chercher pour le faire pendre. L'occasion que ledict abbé at prins pour aller à Lire, at esté pour traicter avec Lisvelt, avec lequel il dit tenir grande correspondance pour recouvrer Anvers. Mais ce ne serat par leurs m[ains] que l'on l'aurat. J'ay dit à Son Altèze qu'elle soit sur sa garde, et que je craindz que au lieu de recouvrer Anvers, il ne perde Lire. Il at adverti comme il at promis audit Lisvelt qu'il demeurera chancellier, ce qu'il mériteroit bien s'il faisoit ung si signalé service, et s'il n'estoit sectaire, m'asseurant que pour ung si grand bien le beau-frère luy céderoit voluntiers; mais c'est folie, comme je l'ay dict à Son Altèze, se fier en telz marchans, et elle le cognoit assez, et démonstre volunté de le rappeller, auguel cas il seroit bien de faire tenir l'œil sur luy. Messieurs Foncq et Assonleville le portent, car il leur fait à croire, et au duc de Terranuove, lorsque l'on traictoit à Coloigne, qu'il avoit procuré la réduction de Boisle-Duc, que n'est jà ainsi : car ce furent les Catholicques, qui par force d'armes en déchassèrent les mutins llugonotz. Foncq at icy escript que Sa Majesté entend le retenir au Conseil d'Estat, pour ce qu'Elle se contente de son service, est bien aisé à tromper, et se sont mocquez de luy ceulx avec qui il pensoit avoir tout arresté et ont monstré partout ses lettres.

Si l'on examine bien les batteaulx que viègnent à Lisbonne, à Sainct-Ander 1 et aultres portz d'Espaigne. l'on trouvera, selon que m'at asseuré le recepveur général de Frise, que ce sont marchandises d'Anvers et Bruges, qu'il seroit bien d'ung jour retenir, et que Sa Majesté se servit des batteaulx et des hommes pour escripre avec la longue plume; estant chose vaine d'estimer que Hollande, Zélande et les aultres provinces rebelles se réduiront jamais par bonté. Il les fauldra prendre par force devant que la jeunesse soit indhuite d'advantaige du venin de l'hérésie. Ilz sont par trop animez en leur meschanté, estant tout leur espoir ou que le Roy morera, ou qu'il se faschera de si grande et longue despense, et se pourvantent de la tardivité de ses résolutions.

¹ Santander.

Nous craindons fort Coloigne, puisque le François s'en mesle, que y envoye gens. Il y at division au chappitre qui avec le magistrat ont rappeNé Monsieur d'Aremberg du siège de Bonne. Le cardinal d'Austrice ' n'y est encoires, mais bien Monsieur de Liège ' que n'y fera poinct grand chose. L'on at dit que ledit Aremberg se venoit joindre avec le conte Charles devant Eyndove.

L'on nous menasse fort des bendes d'ordonnance de France que se remontent. Il est bien à présumer que si Son Altèze [vad], selon qu'elle at résolu contre [l'archevesque intrus de Coloigne], les François noz tailleront de l'ouvrage du coustel d'Artois et de Haynnault; tant y at que n'avons encoires passé tous noz maulx. Si Sa Majesté vouldroit faire quelque diversion, il seroit temps, combien que Monsieur de Mansfelt est d'opinion que ce serat la ruyne de Lucembourch, pour ce qu'il n'y at poinct une ville forte, ny munie d'artillerie ny de pouldre; et moy je vouldroie espérer que ce seroit la conservation de Lucembourch, d'aultant que l'on donneroit de la besoigne aux François ailleurs. Si Sa Majesté venoit en Italie, cela tiendroit en cervelle ceulx que ne luy veuillent bien en ce quartier là ni aultre part.

Le Conte de Mansfeld m'at requiz de recommander à Vostre Illustrissime Seigneurie sa pétition qu'il estime petite Touttesfois elle me semble grande. Bien est vray que luy en ferat mieulx son prouffict que ne feroit Sa Majesté, dont je me remectz ad ce qu'en est.

Le peuple d'Anvers crainct fort les François et haiyt l'Orangier, comme il faict à eulx, ne lessant venir aulcunes tourbes ou chauffaige d'Hollande. Il faict à croire que ung jour il se trouvera massacré du peuple duquel il at tousiours tant cherché la grâce et à le complaire.

J'entendz que la Royne mère ne peult venir à Calais pour se trouver indisposée; et Alençon at mandé à ses gens, prisonniers en Anvers, qu'ilz en sortent à quelque prix que ce soit, quant ores ilz debvroient vendre et engaiger. Aussi n'est-il encoires sorti ny ses gens de Termonde. Les François sont fortz du costel de Lorraine, et dict on que Casimir se doibt venir

^{&#}x27; André d'Autriche, né en 1558, fils ainé de l'archidue Ferdinand, et cousin germain de l'empereur. Le Pape l'avait nommé son légat dans des affaires de l'archevêché de Cologne.

² Ernest de Bavière qui brûlait du désir d'être substitué à Gebhard sur le siège de Cologne.

joindre à eulx; ce que je ne croy, si l'on ne luy donne de l'argent. J'entendz que l'archiduc Ferdinand luy garde quelque bonne pensée pour le maulvais tour qu'il at cuidé faire au Cardinal son filz, qui at prins ung aultre chemin pour venir à Coloigne '.

Son Altèze est advertie que les trouppes de Lorraine ont quelque desseing sur le duché de Lucembourch.

XLII.

ALEXANDRE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Tournai, le 12 avril 1583.

Perche à 19 del passato et poi à un del presente scrissi brevemente à Vostra Signoria Illustrissima, et mi rimessi à risponder à quelle che di suo mi ritrovano con la presente, le dirò come ho ricevuto le sue de 14 et 19 de gennaro, 11 et 24 di febbraro, et con esse il solito contento, et favore, per le buone nuove, che contengono della salute di Sua Maestà, del Principe mio Signore, della Maestà dell'Imperatrice, et dell'altre persone Reali et di lei stessa, che Nostro Signore conservi per quel lungo tempo, che io desidero, et nelo prego. Perche ho risoluto inviar à Sua Maestà il Presidente de Artois Richardot, accioche le rappresenti lo stato presente delle cose di quà, et la necessità che hanno di pronto rimedio, et di esser mirate con gli ochi della sua benignità; veniendo persona così qualificata instrutta, et informata del tutto, mi par anco di poter scusar di risponder in particolare alli punti delle lettere di Vostra Signoria Illustrissima, rimettendomi cosi in questo, come il resto alla sua relatione. Ma non voglio gia lassar di baciar à Vostra Signoria Illustrissima (come faccio) le mani delli continovi favori che mi fa, et della memoria che tiene di favorirme, et casa mia in

¹ Jean Casimir, comte palatin, avait refusé au cardinal André d'Autriche le passage sur ses terres, et le prélat fut obligé de prendre sa route par l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg.

tutto quello, che occorre, di che resto con obbligo infinito, et particolarmente per le gratie fattemi, nel particolar di mia figlia, che mi tiene tuttavia con pena, per esser ancora incerto, se ben' spero, che al fine Nostro Signore Iddio lo debba terminare in bene, et à sattisfattion di tutti.

È chiara la congiura tramata dal Conte Claudio Landi contro la persona del Signor Duca, mio Padre, et Ranuccio, mio figliolo, et è parimente vero, che alla corte dell' Imperatore in Augusta si vantò di voler perseguitar ancor me nella vita, et che quà ha mandato homini, per tale effetto, de quali s'hanno li contrasegni per acchiapparli, se compariranno, et per certe diligentie usate alcuni soldati Italiani, suoi satelliti, sene sono fuggiti gettandosi giu delle mura. Mà non è già vero, ch'io habbia mandato persona per offender lui, et se altri, ò per avidità del guadagno, ò pensando di farmi servitio, è andato per far tale effetto, non saprei che mici dire, che quanto à me non ci penso, sperando, che Sua Divina Maestà li riserbi il conveniente castigo.

Del desiderio ardente, chio tengo di servir Vostra Signoria Illustrissima conforme alli tanti obblighi che le tengo, et di aiutar Monsignor de Champagne ', et proteger et giovar à tutti li dependenti da lei, non m'allargaro in questa, rimettendomene al detto Presidente Ricciardot, mà molto più à gli effetti, se bene conosco non haver dato tali segni per il passato in questo come conveniria, mà la posso bene assicurare, che la volontà è stata bonissima et lo sarà sempre et molto pronta, et risoluta di servirla, et mostrarle gratitudine de favori che da lei ordinariamente ricevo. Nel particolar del Presidente Richardot non ha pensato di importunar Sua Maestà con l'occasione di questa sua venuta costà, persuadendomi, che sia offitio superfluo, poiche ha parte meriti, et qualità, et mi sono allargato tanto in dichiarar le cause perche io desidero appresso, et giuntamente il suo acrescimento, che mi par non esser bisogno di nuova reiteratione; anzi spero, che nel suo particolare sene tornerà ben dispacciato, et di tanto ne supplico Vostra Signoria Illustrissima et credo che basti, et con questo le bacio le mani et dal Signore le prego ogni contento, et felicità.

In questo punto finisco di ricever la di Vostra Signoria Illustrissima de 14 del passato, et resto consolatissimo per veder, che approva il mio procedere in tutto, ma in particolar di quel che ho proccurato far doppo'l.

¹ Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, frère du Cardinal.

successo di Anversa, per aprofittarmi dell' occasione sopra di che ne del resto che contiene la detta lettera non ho che aggiungere, rimettendomi in tutto e per tutto al nostro Presidente Richardot, col qual ho anco doppo la ricevuta della lettera ragionato.

XLII.

ANALYSE.

Le prince de Parme a résolu d'envoyer au Roi le président Richardot pour lui représenter la fâcheuse situation des Pays-Bas et lui exposer verbalement les meilleurs moyens d'y remédier. Farnèse s'en remet à son envoyé du soin de donner les mêmes explications au cardinal de Granvelle.

Il remercie Son Eminence de l'intérêt qu'Elle porte à sa fille, la princesse Marguerite, dont le triste sort le préoccupe tant.

Il accuse ensuite le Comte Claudio Landi, non seulement d'un complot contre la personne du Duc de Parme, Octave Farnèse, son père, et celle de son fils Ranuce, mais de s'être vanté à la cour de l'Empereur, à Augsbourg, de chercher à faire assassiner encore le Prince de Parme. Farnèse prétend que Landi a envoyé à cet effet des émissaires aux Pays-Bas. Mais, comme on a leur signalement, ils seront appréhendés à leur arrivée. Landi a fait agir aussi sur des soldats italiens qui ont déserté les places fortes de Flandre où ils étaient en garnison. Quant à Farnèse, il se défend d'avoir voulu jamais attenter à la vie du Comte.

Il proteste de son dévouement au Cardinal et aux siens et de son désir de protéger M. de Champagney. Pour lui, il n'a pas besoin de recommander au Roi et au Cardinal le président Richardot, qui se recommande de lui-même par ses qualités et ses services bien connus de Sa Majesté.

Il finit sa lettre en se félicitant de voir Son Eminence approuver tout ce qu'il a fait depuis l'affaire d'Anvers et pour en tirer profit. Au reste, il s'en remet pour tout cela aux explications verbales dont il a chargé le président Richardot, avec lequel il vient d'avoir une nouvelle conférence.

XLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 14 avril 1585.

Di poi che scrissi à Vostra Signoria Illustrissima all' ultimo del passato, ho ricevuto la sua lettera delli xi del medesimo, et li rendo molte gratie per il desiderio che mostra tenere della mia salute, che in vero non è tale quale harei di bisogno: tuttavia mela passo il meglio che posso, et mi rallegro infinitamente che Sua Maestà fussi per arrivare in Madril, assai più presto di quello si credeva, à tal che à quest' hora mi vado persuadendo che Vostra Signoria Illustrissima harà havuto comodità di trattarli della mia licentia, et anco ottenutola, con buona gratia della Maestà Sua, in conformità di quanto ho scritto alli 7 di febbraro et 5 di marzo et che più distesamente sara Vostra Signoria Illustrissima stata informata dall' Aldobrandino, che prima di Sua Maestà dovette arrivare à Madrid: cosi ne aspetto avviso con qual desiderio maggiore che Vostra Signoria Illustrissima si può immaginare, per il cui mezzo et favore sono sicura havere il mio intento, et con intera satisfattione : cosi non mi estendero più oltre in questa materia, salvo che torno à dire à Vostra Signoria Illustrissima che più che mai desidero detta licentia, et che havendola (come tengo per fermo) resterò à Vostra Signoria Illustrissima perpetuamente obbligata. La Maestà dell'Imperatrice mia Signora intendo che arrivo alli 14 del passato et che il Cardinale Arciduca di Setubal se ne tornò a Lisbona al governo di quel regno, et con carico di legato concessoli da Sua Santita per dui anni; cosi starò aspettando quanto di più Vostra Signoria Illustrissima si compiacerà farmi sapere, intorno alli affari di esso Regno di Portugallo, che pur Sua Maestà li doverria haver lassati in buon termine, et se il Marchese di Santa-Croce uscirà presto con l'armata lo giudico molto approposito per prevenire à i nemici, et in particolare alle genti che i Franzesi dicono voler mandare in quelli mari. Quanto alla provisione di denari per

quà, hò inteso quel che Vostra Signoria Illustrissima mene scrive, et in evento che li 400 mila scudi di Fiorenza tardino, et che non venghi presto altre provisioni, torno à dire che le cose anderanno malissime, perche una macchina come questa non si può sostenere con parole, et le buone occasioni sene passono, si come se n'è passata quella che si presento per causa delle alterationi d'Anversa; atteso che Alançon doppo molte prattiche et maneggi si è alla fine di nuovo raccomodato con i rebelli, che li restituiscono i prigioni che tenevono in Anversa, et le sue scritture et mobili, et egli rende a essi Villevorde et Termonde, et sene passerà à Dunquerque, dove tratterano più particolarmente dello stabilimento dell' loro accordo: à tal che è di bisogno più che mai adoperar le armi, et per venire à fine di queste alterationi, è necessario che Sua Maestà si risolva à far da vero. et gagliardamente la guerra, et hora con il sua ritorno in Castiglia lo potrà fare più comodamente. Cercono li inimici et giuntamente Alanzone soccorrere Endoven, che dà i nostri sta assediato, imperò procurerà il principe, mio figliolo, d'impedirli, et di già ha mandato il conte de Mansfelt à quella volta, per dove marciono tutte le troppe, di modo che presto si saperà il successo che si spera buonissimo; et perche di questo et delli affari di qua deve più particolarmente scrivere à Vostra Signoria Illustrissima il principe non gliene dirò io davantaggio.

Grande è la dilatione che mette l'Imperatore in rimandare il corriero con la risposta intorno al suo mariaggio, et in vero come più volte hò scritto, si doverria alli affari di Alemagna mettere altra provisione, perche senza non vanno à buon camino, et si lassa il campo largo et senza nessuna sorte d'impedimento à quei principi et altri loro adherenti di fàr quel che li piace, come sene vede ogni giorno la esperienza, et ultimamente nelli motini di Cologna, che restano nel termine che Vostra Signoria Illustrissima vedrà per li inclusi fogli. Pare che il Casimiro et altri non habbino voluto lasciar passar il Cardinale d'Austria legato, et fù constretto ritornar in dietro et fermarsi à Priesac, di dove mando qua da me il marchese Germanico Malaspina, nuntio appostolico, si per haver informatione della sicurezza del camino, come delle cose di Cologna, intorno a che li dissi quanto

¹ Voyez à ce sujet la note que nous avons insérée dans le tome III, page 79 de notre édition des Mémoires de Renon de France.

mi occorreva, et subito sene passo detto nuntio à Cologna con li brevi di Sua Santita et con le commissioni dateli il legato, et sino à hora non tengo avviso di quel che habbia fatto esso nuntio : ben sò che arrivò in detto luogo, et del prefato Cardinale non ho inteso poi altro. Molto approposito sarebbe che le quaranta navi accordate i Biscanii, fussino in ordine et si voltassino à questa parte, perche farebbono grandi effetti. Non lassi Vostra Signoria Illustrissima di ricordare et sollecitare quel che conviene, tanto in questo come in ogni altra cosa concernente il servitio di Sua Maestà, come sono sicura che senz' altro fa di continuo, et ben nen' è di bisogno. Il duca di Terranuova parti di Genova alli 16 del passato alla volta di Milano, dove la sua presentia era necessaria, et hora che Sua Maestà è venuta à Madril si doverrà sapere in che sarà impiegato il Commendator Maggiore. che in vero merita ogni bene. Sono certissima che Vostra Signoria Illustrissima ha fatto et farà ogni suo potere, acciò l'agente del Signor Duca mio sia con brevità et bene spedito, si come lei stessa mi scrive, et ne li rendo infinite gratie, et parimente di quanto per me ha scritto al Conte di Olivares, et appresso doverra haver fatto il medesimo Sua Maestà conforme à che l'hò fatta supplicare, et tutto venira bene approposito per la gran partialità che in Roma si mostra tenere della mia parte avversa, che certo è cosa da stupire. Tuttavia spero in Dio che le mie ragioni sosteranno alla furia franzese, et à suo tempo ne sarà Vostra Signoria Illustrissima avvisata. Dall' Aldobrandino haverà lei inteso pienamente quel che passava nell' Aquila et fattovi le considerationi opportune, et anco provisto di rimedio, se cosi li sarà parso bene, et ne aspetto avviso, et con l'offitio che Vostra Signoria Illustrissima dice haver fatto con il visitatore del Regno di Napoli mi assicuro che le cose del thessauriero Ardinghello saranno mirate con buon occhio.

Mentre che sono stata nel Regno di Napoli ho conosciuto et per esperientia Ferrante Fornaro, regnale consigliero molto qualificato, si come Vostra Signoria Illustrissima ne debbe haver notitia, et persona integra et sufficiente, et buonissimo ministro di Sua Maestà, come eglilo ha mostro in diverse commissioni che seli sono date per il real servitio, oltre al suo carico ordinario di consigliero nel quale ha servito molti anni, et di presente sta impiegato per ordine del Duca di Ossuna in Sommaria alla cura del Regio Patrimonio: et perche di effetto merita di esser' favorito et avan-

zato. ho voluto proponerlo et metterlo in considerattione à Vostra Signoria Illustrissima, acciò che ne tenga protettione, et operi appresso Sua Maestà che lo favorisca et avanzi, già che per causa della visita che si fà in Regno doverranno vacare diverse piazze et egli, come dico, per le sue qualità et servitii si rende meritevole di ogni grado, oltre a che è mio amicissimo, et percio li desidero avanjamento et reputatione, assicurando Vostra Signoria Illustrissima che li restarò eternamente obbligata di quanto farà à beneficio di esso consigliero Fornaro, et mi assicuro che lei resterà contenta et satisfatta di haverlo favorito, come li effetti lo dimostreranno. In oltre il Dottor Giov. Francesco da Ponte, avvocato di molto credito in Napoli et che tiene cura de mici negotii in detto luogo, mi fà intendere come il Vice Re et il visitatore di quel Regno hanno risoluto di proponerlo à Sua Maestà acciò sia introdutto in alcun offitio di quelli che vacheranno per la visita, et come egli è carico di molte sorelle et figlioli non vorria lassare la sua professione di avvocato, nella quale guadagna molto, et è più amico di effetti che di ambitione, et però non vorrebbe venir al cimento di haver a rifusare cosa che per parte di Sua Maestà li fusse ordinata; onde prego Vostra Signoria Illustrissima à favorirlo in questo suo giusto desiderio, in che farà buon' opera, et io ne riceverò comodo et contento, perche di effetto come avvocato ne cavo gran construtto, et à lei restarò obbligata di quanto in ciò farà con pregarla a scusarmi delle tante molestie che li do continuamente, che tal volta li potranno parer troppe, impero confidata nella sua amorevolezza et nel desiderio ardentissimo che tengo io di farli piacere et servitio mi fà con lei procedere così liberamente.

XLIII.

TRADUCTION.

Depuis que j'ai écrit à Votre Seigneurie Illustrissime à la fin du mois dernier, j'ai reçu sa lettre du 11 du même mois. Je lui rends mille grâces des souhaits qu'Elle forme pour ma santé. Celle-ci, à la vérité, n'est pas ce qu'elle devrait être. Cependant Tome X.

je m'en accommode de mon mieux. Je me réjouis infiniment de ce que Sa Majesté dont arriver à Madrid beaucoup plus tôt qu'on ne le croyait. Aussi je me persuade à cette heure que Vostre Illustrissime Seigneurie aura eu l'occasion de lui parler de ma permission (de retourner en Italie) et l'aura même obtenue avec les faveurs dont Sa Majesté youdra bien l'accompagner. J'en ai écrit le 7 février et le 5 mars, et Aldobrandino se sera expliqué plus amplement à cet égard auprès de Votre Illustrissime Seigneurie. Au reste, cet envoyé devait arriver à Madrid plus tôt que Sa Majesté. J'attends donc un avis à ce sujet avec l'impatience que peut comprendre Votre Illustrissime Seigneurie; je suis sûre au reste que, par l'entremise et le crédit de Votre Seigneurie, mon désir sera exaucé et à mon entière satisfaction. Je n'y reviendrai donc plus si ce n'est pour dire à Votre Scigneurie que je tiens plus que jamais à cette permission (de m'en aller). Je ne doute pas que je ne l'obtienne et, le cas échéant, j'en serai éternellement reconnaissante à Votre Illustrissime Seigneurie. J'ai appris que Sa Majesté l'Impératrice était arrivée le 14 du mois dernier (à Madrid) et que le cardinal archiduc (Albert) était retourné de Setubal à Lisbonne pour aller gouverner ce pays (le Portugal). Le Pape l'avait nommé son légat pour deux ans. Je serai donc d'autant plus impatiente d'entendre ce que Votre Illustrissime Seigneurie voudra bien me faire savoir au sujet dudit royaume. Je pense toutefois que Sa Majesté l'aura laissé en bon état. Si le marquis de Santa-Cruz ne tarde pas à sortir du port avec son escadre, rien ne viendra plus à propos pour prévenir les ennemis et surtout les gens que les Français disent vouloir envoyer dans ces parages (aux îles Tercère ou Açores). J'ai pris connaissance de ce que Votre Illustrissime Seigneurie m'a écrit, touchant la provision d'argent pour ici. Dans le cas où les 400,000 écus de Florence tarderaient à nous parvenir et que nous ne recevions pas de sitôt d'autres provisions, je dois déclarer que les affaires iront mal, car on ne peut soutenir une entreprise comme celle-ci avec des paroles. Les bonnes occasions nous échapperont, comme nous a échappé celle qui nous avait été fournie par les troubles d'Anyers. Ainsi Alençon, après bien des manœuvres et des intrigues, a fini par se réconcilier de nouveau avec les rebelles. Ils lui ont rendu les prisonniers qu'ils retenaient à Anvers, ainsi que ses papiers et ses meubles. Quant à lui, il leur remet Vilvorde et Termonde. Il ira à Dunkerque, où l'on s'occupera plus particulièrement d'assurer l'accord. Il est donc plus nécessaire que jamais de prendre les armes; il faut que Sa Majesté se décide à faire véritablement et énergiquement la guerre, grâce à son retour en Castille. Elle pourra la faire d'autant plus facilement. Les rebelles réunis à Alençon cherchent à secourir Eindhoven, assiégé par les nôtres, mais le Prince, mon fils, s'efforcera de les en empêcher. Déjà il a envoyé le comte de Mansfelt de ce côté, Toutes nos troupes marchent dans la même direction. Nous connaîtrons donc bientôt le résultat et nous espérons qu'il nous sera favorable. Je n'en dirai pas davantage à Votre Seigneurie, puisque le Prince lui en écrira plus amplement ainsi que des affaires d'ici.

L'Empercur (d'Allemagne) met beaucoup de temps à renvoyer le courrier avec la réponse touchant son mariage. Vraiment, comme je l'ai écrit plus d'une fois, il faut consacrer d'autres sommes aux affaires d'Allemagne; sinon, celles-ci ne tourneront pas à notre avantage et nous laisserons le champ libre à ces Princes et à leurs adhérents, qui pourront, sans rencontrer aucun obstacle, faire tout ce qu'il leur plait. N'en faisons nous pas tous les jours l'expérience, notamment avec les mutins de Cologne, comme Votre Illustrissime Seigneurie le verra par les avis ci-joints. Il paraît que le Casimir et autres n'ont pas voulu laisser passer le Cardinal Légat. Il a été obligé de retourner sur ses pas et de s'arrêter à Brisach, d'où il m'a dépèché le marquis Germanico Malaspina, nonce apostolique, pour s'assurer du chemin et s'informer des affaires de Cologne. J'ai dit à celui-ci ce que j'en savais, et il s'est rendu sur-le-champ à Cologne avec les brefs du Pape et les pouvoirs que lui a remis le légat. Je n'ai pas reçu avis jusqu'à ce jour de ce qu'a fait le nonce. Je sais toutefois qu'il est arrivé à Cologne. Du Cardinal je n'ai rien appris depuis.

Il scrait très à propos que les quarante vaisseaux promis par les Biscayens fussent appareillés et dirigés de ce côté (vers l'escadre du marquis de Santa-Cruz), où ils feraient grand effet. Votre Seigneurie Illustrissime ne manquera pas de rappeler et de réclamer les mesures qu'il convient de prendre à cet égard, comme en tout ce qui concerne le service de Sa Majesté. Je suis sûre du reste que Votre Seigneurie fait tout ce qu'il faut à cette fin.

Le duc de Terranova est parti le 16 du mois dernier pour Milan, où sa présence est nécessaire.

Aujourd'hui que Sa Majesté est arrivée à Madrid, il faudrait savoir quelles fonctions seront confiées au Grand Commandeur de Castille (Don Juan de Zuniga), dont le mérite peut prétendre à tout.

Je suis convaincue que Votre Illustrissime Seigneurie a fait et fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'agent de Monseigneur le Duc (de Parme) s'en retourne promptement satisfait, comme il me l'écrit. J'en remercie infiniment Votre Seigneurie, ainsi que de ce qu'Elle a mandé en ma faveur au comte d'Olivarès (à Rome). Je ne doute pas que Sa Majesté n'ait, comme je l'en fait prier, adressé la même recommandation à cet ambassadeur. Tout cela viendra très à propos, vu la grande partialité qu'en montre à Rome pour la partie adverse, chose qui me stupéfic. Néanmoins j'espère que, grâce à Dieu, mes raisons l'emporteront sur les pressantes démarches des Français. J'en instruirai à temps Votre Illustrissime Seigneurie.

Votre Seigneurie aura appris d'Aldobrandino ce qui s'est passé à Aquila et fait le nécessaire pour arranger l'affaire, si Elle l'a jugé convenable. J'attends un avis à ce sujet, et je me persuade qu'à raison de la démarche faite par Votre Seigneurie auprès du Visitador (du Commissaire Inspecteur) du royaume de Naples, l'affaire du trésorier Ardinghello aura été prise en bonne considération.

Pendant mon séjour dans le royaume de Naples j'ai appris à connaître, par expérience, Ferrante Fornaro, conseiller royal, personnage de qualité, comme Votre Seigneurie Illustrissime doit le savoir, homme intègre et capable, excellent ministre de Sa Majesté. Il l'a prouvé en diverses affaires dont il a été chargé pour le service du Roi, tout en remplissant durant plusieurs années sa charge ordinaire de conseiller. Il s'occupe présentement, par ordre du duc d'Ossuna, des comptes de l'administration des biens royaux. Comme en fait il mérite de l'encouragement et de l'avancement, j'ai voulu le signaler et le recommander à Votre Illustrissime Seigneurie pour qu'Elle lui obtienne les faveurs de Sa Majesté. Et, attendu qu'à l'occasion de la tournée du Visitador dans le royaume de Naples divers emplois viendront à être vacants, vu que par ses qualités et ses services il est digne, je le répète, d'obtenir toutes les charges et que, de plus, il est de mes meilleurs amis, je désire pour lui un avancement brillant. Et, le cas échéant, j'assure à Votre Illustrissime Seigneurie que je Lui serai éternellement obligée de tout ce qu'Elle fera pour ledit conseiller Fornaro, persuadée au reste qu'Elle sera contente et satisfaite de l'avoir favorisé, comme la suite le prouvera.

En outre, le docteur Giovanni Francesco da Ponte, avocat qui jouit d'un grand crédit à Naples et qui est chargé de mes intérêts dans cette ville, m'a fait savoir que le Vice-Roi et le Visitador de ce royaume ont résolu de le proposer à Sa Majesté pour un des emplois qui deviendront vacants par suite de la visite dudit Visitador. Comme il a charge de plusieurs sœurs et enfants en bas àge, il ne voudrait pas abandouner sa profession d'avocat dans laquelle il gagne beaucoup. C'est un ami plus dévoué qu'ambitieux, et il ne désirerait pas en arriver à devoir refuser les offres qui lui seraient faites de la part de Sa Majesté. Je prie donc Votre Illustrissime Seigneurie de satisfaire à son juste désir. Ce sera une bonne action, et j'en scrai bien aise et satisfaite, car il pourra rendre de grands services comme avocat. Je serai très obligée à Votre Illustrissime Seigneurie de tout ce qu'Elle fera en ceci et La prie de vouloir bien excuser les ennuis que je lui cause continuellement et qui pourraient lui paraître excessifs. Mais je compte, pour me faire pardonner la franchise de mon langage, sur sa bienveillance et l'ardent désir que j'ai de Lui plaire et de Lui rendre service.

XLIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit nº 9471-2.)

Namur, le 16 avril 1583.

Al Presidente Riciardotto che hora viene in corte mandato dal principe mio figlio per le cause che Vostra Signoria Illustrissima da lui intendera. ho commesso et pregato che in mio nome La visiti et La facci certa della grand affezione et buona volunta mia verso di Lei, et del desiderio ardentissimo che tengo d'impiegarmi in cose di gusto et servitio di Vostra Signoria Illustrissima. Et li darà anco conto del mio essere, che ben vorrei fusse di sanità migliore, come spero sarà, venendomi la licentia, et con buona gratia di Sua Maestà di ritornarmene à riposar à mia casa, conforme à che l'ho supplicato. Con detto presidente invio à Sua Maestà la relatione et rapporto di quanto sin' à hora si è trattato et negotiato nella giunta di Marville, dalli commissarii da me deputati, con quelli del Duca di Lorena. intorno alle differentie delle terre communi et altre controversie, sopra di che serivo a Sua Maestà quanto Vostra Signoria Illustrissima vedra per la inclusa copia, che la relatione sudetta mi persuado che à lei sara communicata. In oltre ho imposto all' istesso presidente, che vivamente ricordi et faccia instantia a Sua Maestà che con prestezza proveda dei rimedii opportuni et li affari della contea di Borgogna, che tanto nè ha di bisogno, et importa al servitio di Sua Maestà et alla sicurezza di questo suo stato, maravigliandomi di cosi lunga dilatione, che seco porta grandissimo pericolo, come Vostra Signoria Illustrissima più d'ogn'altro benissimo sa, et perche avanthieri li scrissi per la via di Lione, et risposi alla sua lettera delli xi del passato, non mi stenderò per hora in altro, poiche dal suddetto Riciardotto haverà piena notitia delli affari di quà. Nostro Signor Iddio conceda à Vostra Signoria Illustrissima quanto desidera.

XLIV.

TRADUCTION.

Le président Richardotse rend présentement à la Cour de la part du Prince, mon fils, pour les raisons qu'il fera connaître à Votre Seigneurie Illustrissime. Je l'ai chargé et prié de faire visite à Votre Seigneurie en mon nom et de l'assurer de ma grande affection et de ma bonne volonté à son égard, ainsi que de mon très ardent désir de m'employer en toutes affaires de son goût et de son service. Il lui rendra compte aussi de mon état. 'Je voudrais bien que ma santé fût meilleure. J'espère qu'elle le deviendra si, avec l'agrément de Sa Majesté, j'obtiens la permission d'aller me reposer dans mes foyers, comme je l'en ai suppliée. J'envoic à Sa Majesté, par ledit président, la relation et le rapport de tout ce qui s'est traité et négocié jusqu'à ce jour dans la conférence de Marville, entre les commissaires délégués par moi et ceux du duc de Lorraine, relativement aux différends concernant les terres indivises et aux autres contestations. J'écris au sujet de celles-ci à Sa Majesté tout ce que Votre Seigneurie Illustrissime verra par la copie ci-jointe. Je me persuade, au reste, que la relation susdite lui sera communiquée. En outre, j'ai enjoint au même président de rappeler vivement à Sa Majesté et de faire auprès d'Elle des instances pour qu'Elle pourvoie promptement aux remèdes réclamés par les affaires de la comté de Bourgogne. Elles en ont tant besoin. Cela importe au service du Roi et à la sécurité de cette province royale. Je m'étonne de constater à cet égard d'aussi longues tergiversations qui portent en elles leur danger, comme Votre Seigneurie Illustrissime le sait mieux que personne. Lui ayant écrit avant-hier par la voie de Lyon et répondu à sa lettre du 11 mars dernier, je ne m'étendrai pas pour le moment sur autre chose, puisqu'Elle aura par le susdit Richardot pleine connaissance des affaires d'ici. Que Dieu, etc...

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprinié dans les lettres inédites du cardinal de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 122.)

Madrid, le 18 avril 1585.

Monsieur de Broissia, j'ai receu vostre letre du vi du moys passé, et n'en ay aulcune autre à quoy je n'aye respondu. Nous n'en avons nulle de Monseigneur le Prince de Parme plus fresche que du xxv de janvier. Il fault bien dire que les François nous en entretiennent aulcunes. Les marchans nous assheurent que les rebelles et le Duc d'Alançon n'ont peu treuver moyens pour s'accorder, et que mondit Seigneur le Prince de Parme avoit conclu avec ledict Alançon, que s'estoit desgoutté de la ruse, dont il veoit Oranges usoit envers luy pour le faire duc titulaire; voire, et dient aulcuns, que Bruxelles se fut jà accordée. Ce que nous ne pouvons achever de croyre, tant sont ilz opiniastres, combien que je suis certain qu'il y ha en ville plusieurs bien bons, et en trop plus grand nombre que les malvais; mais ceulx-cy ont les armes en la main, et à ceste cause n'osent les bons lever la teste. Je n'y ay plus riens à perdre, s'ilz ne bruslent et ruynent ma maison; mais pour éviter le dommaige de bons, il me gréveroit que l'on y entra par force, et qu'elle se mit à sacq, et à feug, et à sang, quoy que les meschans que y sont l'ayent bien mérité. Si ces nouvelles ne sont véritables, et que le malhenr des rebelles veulle qu'ilz se rallient avec Alançon, que ne fauldra de leur faire quelque aultre venue, et que les François veuillent continuer de nous traverser là, il est cler qu'il n'y peult avoir aultre meilleur remyde que de diversion, laquelle, qui l'eust faict, il y a quattre ans, halors que je leur diz mon avis, nous serions maintenant en paix partout, et les Pays d'Embas soubz la main et légitime auctorité de Sa Majesté.

L'on est après pour envoier nouveaul argent, et oultre les 150^m de Tomas Ragio, que l'on ha accepté, l'on ha pourveu d'aultres cent mil par la voie de Gennes; et j'espère que l'on aura après meilleur moyen pour y furnir,

puisque nous avons nouvelle, par la caravelle d'aviso venue des Indes, que les flottes des Indes sont en chemin fort riches.

Je sollicite tousjours que l'on renforce aussi de gens ledict Seigneur Prince; et, en ce, nous ne tardons que trop. A ce que l'on m'escript de France, l'on trouve peu de François de sorte que veullent plus aller aux Pays d'Embas; et toute la France parle austant mal du duc d'Alançon et de ses gens, et de leurs belles entreprinses comme en Anvers, et que ny catholicques, ny Huguenots ne sont contens de luy; et qu'il luy restoiera bien peu de François aux Pays d'Embas.

Quant à l'abbaye, je tiens pour certain que, venant le consentement du couvent, que là passera la chose tout oultre, et si l'advis est contre le prothonotaire, les parties ne le lèveront, et demeurera là. Ce fut grand malheur de la surprinse des pacquetz, et est malvais présaige, quant les nostres propres vont à chasse de noz lettres, et enfin il vad bien que les pacquetz suyvans ceulx que sont esté volez soient arrivez, et en iceulx la minute pour le consentement. Et touchant le conseiller Belin, Monsieur le Prince m'escript qu'il n'admectra la résignation; bien pense-je que l'on luy donnera ses gaiges en sa maison; et lors se pourra pourveoir ung aultre en son lieu. Le conseiller de Boiset ' m'a jà escript pour pouvoir résigner sa place à son frère; je luy ay respondu tout rond qu'il pouvoit bien estre savant pour lire sa lecon, mais pour conseillier je ne le tenoie nullement estre à propos.

Sa Majesté est de retour de Saint-Laurent, et commencera de nouveaul à négotier. Bien pensons nous que, sur la fin de ce moys, il pourra faire ung tour à Arenxues, mais tout est près, et, comme qu'il soit, y aura plus de commodité pour avoir résolutions que quant il estoit en Portugal si loing.

^{&#}x27; Mercurin de Boisset, conseiller ecclésiastique au parlement de Dole. Son frère, Louis de Boisset, professeur de droit à l'université de Dole, 4563-1588, malgré l'avis de Granvelle, n'en devint pas moins conseiller. (J.)

XLVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 19 avril 1583.

(

Se ne viene hora in Corte il Capitano Gullielmo Simple ¹ scozzese, che con la resa di Liera hà fatto così notabil servitio à Sua Maestà come è notorio assine di essere non solamente savorito da Sua Maestà con essetti di gratitudine, mà anco di dimostrattione di honori, quali in effetto merita per il suddetto servitio et le buone qualità et parti che concorrono nella sua persona, aggiunto all' ardentissimo desiderio ch' egli tiene di continuare nel servitio di Sua Maestà: onde prego Vostra Signoria Illustrissima quanto più posso à riceverlo nella sua protessione et à favorirlo di maniera ch'egli riporti da Sua Maestà quel guidardone che di ragione si deve sperare, tanto per ricompenza et ricognittione di lui stesso come per essempio, et dar animo et indur l'altri à far simili servitii : contentisi Vostra Signoria Illustrissima darli grata audientia, et amorevolmente intendere i suoi concetti et desiderii et in essi come dico favorirlo; egli nella sua patria per quanto intendo è nobilissimo et tiene parenti et aderentie tali da farne stima : in somma à me pare che per servitio di Sua Maestà si debba usare con il ditto Simple ogni sorte di dimostrattione et gratitudine et però ne hò supplicato Sua Maestà si come ne prego Vostra Signoria Illustrissima tener la buona mano che ciò si metta in essecutione in che riceverò particolar contento et ne resterò à Vostra Signoria Illustrissima con molto obbligo, con che fo fine et da Dio li prego ogni maggior contento.

¹ Voyez sa notice au tome IX, page 270.

XLVI.

ANALYSE.

Lettre de recommandation de Marguerite de Parme en faveur du capitaine écossais, Guillaume Simple, qui, par la prise de Lierre, a rendu un grand service au Roi. La Duchesse prie le cardinal de Granvelle de signaler aux faveurs du Roi cet officier, qui se rend à la Cour. Il mérite d'être récompensé, non sculement pour lui-même, mais pour que son exemple soit imité.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 25 avril 1585.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, que jusques à oyres sont venues entre mes mains, et en actendz avec désir de plus fresches, pour avoir nouvelles de sa bonne santé, que je prie le Créateur luy donner et conserver austant entière, comme elle mesme le pourroit désirer : et cela peut-elle croyre de qui luy est si affectionné et obligé serviteur. Nous en avons de Monsigneur le Prince, du vi de ce moys, que donne fort bon compte de ses actions et négotiations, et des debvoirs et diligences par luy faictes, comme aussi de ses déterminations, y adjoustant les causes que à icelles le meuvent, qu'est le tout de sorte que, à la vérité, il ne se pourroit ny mieulx faire, ny mieulx dire. Et puis assheurer Vostredite Altèze que Sa Majesté en ha très-grand contentement, comme elle le m'a dit aujourd'huy, divisant avec leelle sur lesdites lettres, faisant par icelles l'instance que convient pour avoir secours de gens et d'argent.

Et je faiz de mon coustel ce que je puis pour procurer que l'on satisface à l'ung et à l'aultre, comme Aldobrandino et aultres luy pourront tesmongner. Je ne cesseray de continuer au mesme, avec l'aide de Dieu, que j'espère ne sera sans fruyt, et que Sa Majesté aura moyen pour pourveoir à tout, et mesme avec l'ayde que la bonté de Dieu luy donne. l'assistant au besoing des moyens nécessaires pour y satisfaire. A quoy servira l'assistence des Indes, selon la nouvelle que nous ha apporté la caravelle d'aviso, qu'est arrivée sheurement, par laquelle l'on ha entendu que la flotte des Indes apporte, pour Sa Majesté et pour particuliers, près de dix milions en or et en argent. Le marquis de Saincte-Croix nous avoit assheuré qu'il partiroit, le xv de ce moys, avec l'armée. Je me contenteroye d'estre certain que ce fut pour le xv du moys que vient. L'armée est belle, et bien pourveue de toutes choses nécessaires, que nous faict espérer quelque bon succès où que l'on l'emploie. Je désire beaucoup que du moings elle nous assheure lesdites flottes, qu'est bien l'ung des pointz que austant nous emporte. Si les François continuent de nous travailler aux Pays d'Embas, je demeure en mon opinion que nul moyen nous peut estre plus à propoz que la diversion.

Ledit Aldobrandino parla devant hier à Sa Majesté, et luy donna la lettre de Vostredite Altèze, faisant l'office qu'icelle désiroit ensuyte de sesdites lettres. Sadite Majesté print fort bien tout ce qu'il luy dit, tant en ce que concerne la licence que Vostredite Altèze demande, que sur les provisions nécessaires que, de raison, il convient envoier audit Signeur Prince. Et m'estant trouvé aujourd'huy auprès de Sadicte Majesté, j'ay faict mon mieulx pour sonder sa voulenté touchant ladite licence de Vostredicte Altèze, ayant faict très expressément l'office qu'elle me commande avec désir d'en venir au bout. Je n'ay peu de ce coup arracher la résolution, et m'a semblé l'avoir trouvé perplex, considérant d'ung coustel l'importance de la santé de Vostredicte Altèze, et de l'aultre la nécessité de son service. Finablement m'a dit qu'il se partoit après demain, s'il ne survient aultre chose, pour Aranxoes et que d'icy à son retour il y penseroit, pour après en deviser plus particulièrement. Je ne fauldray de, à sondit retour, que j'espère sera de brief, le ramantevoir pour procurer de donner à Vostredicte Altèze le contentement que tant elle désire. J'ay ouy bien au long le rapport des procès concernans le faict du comte Claudio Landi,

et l'estoye prest aujourd'huy pour en faire relation, si Sadicte Majesté eût peu prendre plus de loisir; et j'espère qu'il ne tardera que l'on n'aye aultre occasion. Et le régent Simoneta, à qui j'ay mis lesdits procès en main, pour les veoir et en faire les sommaires, sera prest pour y satisfaire quant Sadicte Majesté sera servie de prendre temps pour l'entendre; et ne veullant Sa Majesté qu'il le face, je le feray moy mesmes, oultre ce que je luy en ay faict dresser sommaire par escript. Et à mon advis la chose est clère, comme je le diz hier au comte de Cuendia, lequel, accompagné de Don Alvaro de Cordova, son beaul frère, m'en vint parler en recommandation dudit comte. Et sur le récit, que je leur fiz de ce que j'ay trouvé au procès, demeurarent esbéiz et sans replicque. Par où je tiens qu'ilz se retireront des continuelles poursuytes qu'ils font en faveur dudit comte; et sinon, je procureray tousiours que l'on leur responde comme il convient. Nous espérons que Sadicte Majesté s'entretiendra peu à Aranxoes, et qu'estant icelle de retour, l'on continuera d'entendre aux affaires, ny ne se laissera pendant qu'il sera là, de toujours faire quelque chose.

Sadite Majesté s'est resentue d'ung peu de goutte au pied; mais le mal n'a duré que ung jour seul: et luy estoit venue par sa faulte, que comme il n'avoit esté icy dois long temps, il travailla d'aller par toute la maison pour reveoir le tout. Ce que aussi il voulut faire à Sainct-Laurens le Royal, montant tous les degrez jusques aux tours. Cela, grâces à Dieu, est passé, et se porte fort bien, comme aussi faict l'Impératrix et tous ceulx du sang.

XLVIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 25 avril 1585.

Ho ricevuto la lettera di Vostra Signoria Illustrissima de 26 del passato, per la quale mi avvisa che a sue mani erano pervenute due mie lettere de 7

di febbraro, il che mi è stato gratissimo intendere, et parimente che havessi abbracciato con tanta amorevolezza la cura di farmi haver licentia, et con buona gratia di Sua Maesta di potermene ritornare à casa con mia satisfattione. Onde non fo dubbio che havendo Vostra Signoria Illustrissima fatto li offitii che mi promette ne dovero ben presto havere la resolutione che desidero; et se ho fatto et fò tale instantia, sia certa che non posso far di meno, perche io stessa sò bene come mi sento, et se non esco presto di questi paesi, torno a dirli che mi si abbrevierà assai la vita: et ogni giorno conosco ciò esser vero, però non si meravigli lei se in questo li sono molesta, perche il vivere in questo mondo della sorte che fò io indisposta, non saria cosa commendable et tanto più sapendo dove consiste il vero rimedio. Insomma Vostra Signoria Illustrissima per farmi particolar gratia, oltre alli altri obblighi che ne tiene, sia contenta proccurare che Sua Maesta con detta licentia mi consoli, et mi dia la debita satisfattione, come tante volte ho scritto, che gliene resterò con tanto obbligo, che maggior non piò essere; et ricordisi che l'età in che mi trovo, non comporta più fatiche ne travagli et che ho di bisogno di riposo, che da Vostra Signoria Illustrissima riconoscerò il tutto. Mi rallegro con lei del ritorno di Sua Maesta à Madrid, dove intendo doveva entrare alli 28 del passato, con molto contento dell' universale, et con ragione, poiche ciascuno potrà godere della vista del suo padrone, et si finiranno molti negotii che restavano sospesi per la sua absentia.

Quando si siano resoluti intieramente li affari di Portugallo, et postovi li ordini convenienti, si compiacera Vostra Signoria Illustrissima darmene notitia, et della resolutione che pigliera la Maesta dell' Imperatrice.

Troppo largamente tarda il ritorno del corriere dall' Imperatore sopra il mariaggio, et sono pur cose che doveriano accelerarsi et spedirsi.

Delli affari di quà posso dire à Vostra Signoria Ilustrissima essersi ricuperata Endoven 'à patti, et sabato passato vi entrorno le nostre genti; si vedrà hora di far qualche altra impresa, et godere della buona stagion che

¹ Eindhoven aurait donc été repris par les Espagnols le 20 avril 1885, et selon Morillon le 25, ensuite d'une capitulation. Selon de Thou (t. IX, p. 154), Bonnivet, d'Alennes et Fouqueroles, qui commandaient la place avec quelques compagnies écossaises et françaises se rendirent, après avoir mangé les chats, les chiens et leurs chevaux. Ces faits sont démentis par notre correspondance. Les assiégés avaient encore des vivres pour trois mois. (Voyez plus loin les lettres de Morillon des 25 avril et 7 mai 1885, pp. 161 et 181).

corre, in che il Principe non lascerà di usare ogni diligentia, et già fa marciare tutte le troppe in questi contorni di Brabante, come egli più appieno doverrà avvertirla: impero sino a hora non è cominciato à comparir quà provisione di denari, et è pur strana cosa di tanta dilattione, et se per questa causa seguiranno disordini, et inconvenienti, non è da farne maraviglia: et in quanto à mè, non saprei più che dirmi in questo proposito, et anco sò che Vostra Signoria Illustrissima hà fatto et fà tutto il sua possibile, perchè si muti procedere: piaccia à Iddio che habbia effetto.

Per li avvisi che ultimamente tengo di levante, si intende che non uscirebbe armata per quest' anno, et che la guerra con il Persiano continuava, che tutto viene bene approposito. Se Vostra Signoria Illustrissima haverà scritto al Vice-Re di Napoli sopra quel particolar dell' Aquila, et in modo che non si conosca venghi da me, mi sarà molto grato. Et che parimente Vostra Signoria Illustrissima continui di favorire il thesaurier Ardinghello, che per quanto intendo il visitatore li haveva suspeso l'oflitio. Ma dovendosi trattare la sua causa in Corte, son certa che per mezzo di Vostra Signoria Illustrissima sarà favorito, che veramente lo merita. Sopra li affari concernenti al Signor Duca mio, non ho che dire à Vostra Signoria Illustrissima davantaggio, sapendo che li tiene à cuore, et che farà ogni opera per la buona speditione.

Quello che si è inteso di Colonia potrà lei vedere per l'inclusi fogli; et torno à dire à Vostra Signoria Illustrissima che ricordi à Sua Maesta et faccia ogni offitio, acciò si dia ogni assistentia alli buoni et cattolici di quella città, et si tenga conto di essa, ostando à questi primi motivi, affine che non si cada in qualche rovina, come il caso lo minaccia.

Per la mia di Lione scrissi à Vostra Signoria Illustrissima alli 14 del presente, et poi alli 16 con il Presidente Ricciardotto, che sene viene à quella volta et li consegnai la relatione di quanto si è negotiato à Marville vel negotio di Lorena, acciò la dessi à Sua Maesta alla quale scrissi et della lettera mandai copia à Vostra Signoria Illustrissima: et mi sarà gratissimo intendere che l'una et l'altra habbia ricevuto; li scrissi in oltre alli 19 con il capitano Guglielmo Simple Scozzese, che per haver fatto così notabil servitio à Sua Maesta, come fece con la resa di Liera, merite di essere favorito et riconosciuto, come prego Vostra Signoria Illustrissima tenere la buona mano, si per essemplo delli altri, come per meritarlo lui, essendo gentilhuomo honorato et qualificato.

Mi viene scritto di Napoli, che di Donna Giovanna i non si tiene quel conto che ricerca figliola di tal Padre che lei è, et come si conveneria : il che parimente me lo ha scritto lei stessa con molta modestia; onde prego Vostra Signoria Illustrissima operare che Sua Maesta ordini al Vice-Re, che ne faccia conto et stima, et celi proveda non solo delle cose necessarie ma di quanto ricercono le buone qualità sue. Mi è parso toccarne un motto à Vostra Signoria Illustrissima acciò che faccia quest' opera di carità, oltre ad assicurarla che ne riceverò io singular contentezza, come in intendere buone nuove della salute di Vostra Signoria Illustrissima, che gliela desidero complita, et con intiera sua satisfattione.

XLVIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Seigneurie Illustrissime du 26 du mois dernier, par laquelle Elle m'avise que mes deux lettres du 7 février sont parvenues entre ses mains. J'ai été fort charmée de l'apprendre. Ce qui m'a fait également beaucoup de plaisir, c'est de voir l'extrème bienveillance que Votre Segneurie met à m'obtenir la permission de quitter les Pays-Bas et de retourner dans ma maison avec l'agrément de Sa Majesté et en toute satisfaction. Je ne doute donc pas que, si Votre Seigneurie me prète ses bons offices, comme Elle me l'a promis, je ne reçoive bientôt la résolution désirée. Si j'ai fait et si je fais tant d'instances, Votre Seigneurie peut en être sûre, c'est que je ne puis agir autrement, car je sais bien moi-même mon état. Si je n'abandonne promptement ces pays, je dirai à Votre Seigneurie que ma vie sera abrégée de beaucoup. Je le constate tous les jours. Aussi que Votre Seigneurie ne s'étonne pas si je l'importune à ce sujet. En effet, vivre ici-bas comme moi dans cet état d'indisposition ne serait pas chose à recommander, surtout quand le remède au mal est connu. Bref, Votre Seigneurie Illustrissime, sans parler des autres raisons qui l'y obligent, voudra bien, afin de me faire plaisir, pousser Sa Majesté à me donner ce congé pour me consoler et à m'accorder la satisfaction qui m'est due, comme je l'ai écrit tant de fois. Je

¹ La fille naturelle de Don Juan, souvent citée dans les volumes précédents.

lui en aurai la plus grande obligation. Qu'Elle se rappelle que mon âge ne comporte plus de fatigues ni de travanx et que j'ai besoin de repos; je lui en serais toute reconnaissante.

Je me réjouis avec Votre Seigneurie du retour de Sa Majesté à Madrid, où Elle a dû rentrer le 28 du mois dernier, au grand contentement de tout le monde, et à juste titre, car chacun pourra se féliciter de revoir son maître; et beaucoup d'affaires, restées en suspens par suite de son absence, pourront se terminer.

Quand les affaires de Portugal seront tout à fait arrangées et que les ordres nécessaires à l'administration de ce royaume auront été donnés, Votre Seigneurie Illustrissime voudra bien m'en aviser, ainsi que de la résolution que prendra Sa Majesté l'Impératrice.

Le courrier de l'Empereur, au sujet de son mariage, tarde trop à nous parvenir; c'est pourtant là une affaire qui devrait s'accélérer et s'expédier.

Pour ce qui concerne les affaires des Pays-Bas, je puis annoncer à Votre Seigneurie Hiustrissime la capitulation d'Eindhoven. Nos gens y sont entrés samedi dernier. On verra maintenant à tenter quelque autre entreprise et profiter de la bonne saison.

Le prince ne manquera pas de faire toute diligence à cet effet. Déjà il dirige toutes les troupes de ce côté du Brabant, comme il a dù en informer amplement Votre Scigneurie. Mais jusqu'ici nous n'avons reçu aucun envoi d'argent. Un tel retard est chose étrange. S'il en résulte des désordres et des désagréments, il ne faudra pas s'en étonner. Quant à moi, je ne sais plus que dire à cet égard, n'ignorant pas que Votre Seigneurie a fait et fait tout son possible pour presser l'expédition des fonds. Plaise à Dieu que ses efforts aboutissent.

D'après les derniers avis que j'ai reçus d'Orient, la flotte ne prendra pas la mer cette année et la guerre avec la Perse continuait. Cela vient fort à propos.

Il me serait très agréable d'apprendre que Votre Seigneurie Illustrissime eût écrit au Vice-Roi de Naples au sujet de l'affaire d'Aquila, sans avoir donné à entendre que la chose vint de moi. J'apprendrais aussi avec plaisir que Votre Seigneurie a continué de protéger le trésorier Ardinghello. Je me suis laissé dire que le Visitador l'avait suspendu de ses fonctions, mais comme son affaire doit se traiter à la Cour, je suis sûre que, grâce au crédit de Votre Seigneurie Illustrissime, il obtiendra un jugement favorable, comme il le mérite.

Je n'ai rien à dire de plus à Votre Seigneurie des affaires de Monseigneur le Duc, sachant combien Elle les a à cœur et qu'elle fera tout pour en hâter l'expédition.

Tout ce que j'ai appris des affaires de Cologne, Votre Seigneurie pourra le voir par la relation ci-jointe. Et à ce propos je la prie de rappeler et de recommander à Sa Majesté de faire donner assistance aux gens de bien et aux Catholiques de cette ville. Il faut combattre la rébellion naissante qui menace la cité d'une ruine prochaine.

J'ai écrit à Vostre Illustrissime Seigneurie le 14 de ce mois par la voie de Lyon, et ensuite le 16 j'ai remis une lettre pour Elle au président Richardot partant pour l'Espagne. Je lui ai confié la relation des négociations qui ont eu lieu à Marville au sujet de l'affaire de Lorraine. Je l'ai chargé de transmettre ce mémoire à Sa Majesté, à laquelle j'ai écrit. J'ai du reste envoyé copie de cette lettre à Votre Seigneurie. Je serais charmée d'apprendre que Votre Seigneurie ait reçu mes missives. En outre, à la date du 10, j'ai remis une lettre pour Votre Seigneurie au capitaine écossais Guillaume Simple. Cet officier, pour avoir rendu un service aussi notable à Sa Majesté que celui de la prise de Lierre, mérite faveur et reconnaissance. Je prie Votre Seigneurie d'y tenir la main, tant pour l'exemple des autres que pour les mérites de ce gentilhomme honorable et de qualité.

On m'écrit de Naples qu'on n'a pas pour Donna Juana les égards dus à la fille d'un tel père. Elle me l'a demandé elle-même en termes des plus réservés. Je prie donc Votre Seigneurie de supplier Sa Majesté d'ordonner au Vice-Roi d'avoir pour cette princesse toute sollicitude et estime, et non seulement de pourvoir aux besoins de son existence, mais de lui témoigner la considération qu'elle mérite par ses bonnes qualités. J'ai cru devoir toucher un mot de cette affaire à Votre Seigneurie Illustrissime, afin qu'Elle fasse en cela œuvre de charité. J'en recevrai une satisfaction particulière.

XLIX.

MORILLON, ÉVÉQUE ÉLU DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. IV, des Suppléments fol. 218 et 219.)

Tournai, le 25 avril 4585.

Le massacre d'Anvers noz est venu fort à propos, et en fault donner la gloire à Dieu; car sans cela noz estions apparentz de pâtir, et que le duc d'Anjou heut emporté quelques villes d'importance; du moings heut-il maintenu Endove, que nous estimons hier s'estre rendue, selon la doulce capitulation à laquelle ilz sont estez receuz, que fut faicte devant que Monsieur le comte de Mansfeld y arriva. L'on la couvre sur ce qu'ilz ont encoires de vivres pour trois mois. au lieu que l'on at dit, lors qu'ilz Tome X.

estoient assiégez, qu'il n'en y avoit poinct pour quatre jours. Quoy qu'il en soit, il n'y at que bien si l'avons; car c'est l'asseurance de Bois-le-Duc, que aultrement se fust perdue) et de Lire. Aussi at Son Altèze liberté pour aller là où il luy plairat, qu'espérons sera devant Diest et à Herentals, que ne dureront poinct. Il le polroit après avoir Wilworde, Bruxelles et Malines qui seroient bien malades, et désià saulvent les maulvais leurs biens.

Si noz sçaurions aussi bien faire nostre prouffit des advantaiges que Dieu noz envoie, comme font noz ennemiz à toutte occasion, noz affaires s'en porteroient de miculx. L'on mect beaucop de conceptz en avant; mais peu ensuyt, se trouvant Son Altèze avec si peu de moien et sans argent, dont il se complaindoit encores la dernière fois que je luy ay parlé, et certes avec très grande raison : car à faulte d'icelluy, la gendarmerie ravaige tout ce qu'elle peult jusques devant les portes de ceste ville, sans que l'on en puist faire justice, dont Son Altèze at très grand regret.

D'aultre part sumes-noz assailliz de la famine, et craindons que la ville d'Enghien se perdra par faulte de vivres, et plusieurs aultres; car les François tiègnent les passaiges plus serrez que oncques, et le mesme adviendra du costel de Coloigne, qu'est fort à craindre. Le Cardinal n'y est encoires arrivé, l'appostat treuve des amyz, et les François emprendent sa défense; et comme la Gheldre y est joincte et Liège, il faict à craindre qu'ilz se jecteront sur Lucembourch, où ilz trouveront peu de résistence. L'on dit que le Roy de France ne se déclairera, et qu'il faict tout soubz le nom de son frère, que l'on dit estre malade à Dunckerke et avoir renvoié quelques trouppes de chevaulx et de pied, fort maigres, ausquelles Monsieur de la Mothe ¹ auroit donné quelque main. Mais il ne se fault forcompter. Si Sa Majesté ne donne ung gaillard divertissement, noz serons bruslez à petit feug; car noz allons noz consumantz, et perdons plus que ne gaignons. Le François ne cherche que de prolonger la guerre et ne veult rien hazarder. Il luy soussit de noz entretenir en noz misères et gaigner temps, estant tout son espoir, et de l'Orangier, en la mort de nostre bon Roy, à qui je prie Dieu donner très longue vie, au despict des ennemiz de Dieu et de l'Eglise.

¹ Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, souvent cité.

Les François font courir le bruict que leurs Hugonotz ont surprins Suesson et quelques villes en Languedoc, que j'entendz de bon lieu ilz font pour nous abuser et tout se peult croire d'eulx, estantz si meschantz comme ilz sont.

La Royne mère s'attend à Calais, où sont faictz ses logis et pour ledict Anjou, que l'on m'asseure estre mal voulu des Hugonotz de France, pour le massacre qu'il at cuidé faire en Anvers, où ilz ont beaucop des compaignons.

L'on dit que le Duc de Nevers s'est entretué à Paris avec Monsieur de Mouy, que at promeu les presches en Vermandois et Picardie, où il avoit ses biens, et que plusieurs de leur suyte sont estez de la meslée; ad ce qu'il n'y at guerre de perdu.

Aussi ont noz chevaulx légiers Italiens donné une bonne main aux reyters de l'apostat de Coloigne, que ne se sont défenduz et ont perdu plus de 150 chevaulx.

Il n'y at heu aulcun trouble à Brucelles ny feug, moings à Gand. Les meschantz sont partout les maistres, et ne fault penser que aulcunes villes traicteront si longtemps qu'elles ne seront forcéez. Anjou avoit faict quelque pourject que Son Altèze avoit signé, et aussi le gentilhomme que ledit Anjou avoit envoié et auctorisé pour ce faire; mais il s'est mocqué de nous, aiant touttefois renvoié ledit pourject, dont je suis esbahi qu'il ne l'a gardé pour s'en glorifier, dont il n'at grande occasion, aiant démonstré sa perfidie, pour laquelle Dieu le chastiera quelque jour ¹. Je seray bien esbahi s'il retourne pardeçà, car il est partout mal voulu du peuple, et

- ¹ « Voyant le duc d'Alençon traicter des deux costelz, je ditz incontinent que c'estoit pour veoir qui
 luy feroit meilleur party. Enfin à ce que l'on entend, il s'est rattaché avec les rebelles contre la
- » volonté de la commune, mais le prince d'Oranges les tient asserviz et assubgettiz par le moien de
- ceulx qu'il a eslevé, gens de basse sorte, s'estant faict quicte de ceulx qu'estoient de quelque marque;
- et ceulx aussi qui ont le bien de luy, tant de l'église que aultres, y correspondent

Le Cardinal à Belle-Fontaine du 26 avril. (Lettres à Belle-Fontaine, tome II, page 558.) On peut encore consulter sur ces faits les Extraits de la correspondance diplomatique des envoyés du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, près la cour de Vienne, pendant les troubles des Pays-Bas, 1567-1584; par M. le comte Giuseppe Grippi, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. 11, nº 3 de la 3º série. « D'après quelques correspondances privées, le prince de Parme négocierait avec monseigneur d'Alençon, qui lui remettrait les places qu'il occupe, moyennant le remboursement des dépenses qu'elles ont occasionnées. «

sorti avec tant d'honneur hors d'Anvers, comme il feit hors de Montz, que luy tournera à perpétuelle vergongne, aiant si impudemment voulu voler le pais d'aultruy. auquel les ensfantz de sa seur polront avoir part, et tout à coleur de mectre les subjectz en liberté, que veoient bien le contraire. Mais l'Orangier avec ses adhérentz leur tient le pied sur la gorge, et tiendrat tant qu'il polrat, en ce que l'aide le trouble de Coloigne; et si le François y peult une sois ampiedter, il y aurat bien à faire de l'en jecter dehors, et maintiendra l'apostat, qui est adsisté de plusieurs seigneurs et princes, encoires qu'ilz puissent peu : Sed quod non possunt singulu multa juvant; et se soucient peu du bien des églises pour leurs parentz, prétendantz les leur maintenir et aussi donner des semmes quant et quant. Monsieur d'Aremberghe y at peu saict, pour ce que le chappitre n'est d'accord, y estantz plusieurs jeusnes que se vouldroient marier.

Je tiens que dedans peu de jours, si l'argent estoit arrivé, Son Altèze partiroit vers Namur, pour passer oultre vers Maestricht et Diest. Auleuns murmurent que Madame est pour se retirer en Bourgoingne.

Monsieur de la Mothe at prins sur mer quelque batteau auquel estoit le prévost de Cambray, Forvie, avec deux chanoines, venantz d'Anvers et pensantz aller à Calais, que semble vraie punition de Dieu . Il est cause de noz maulx, aiant pour son ambition, fait perdre à nostre Roy sa citadelle et à Monsieur de Cambray, son prince et Seigneur naturel, sa cité, sans recognoistre tant des biens et d'honneurs qu'il at receu de luy. Il vouldroit bien que l'on le luy meict entre mains, et l'on y debvroit prendre quelque regard, estant si grandement affligé et appovry. Au mesme batteau sont estez trouvez les femmes de Rinchant et d'ung capitaine de Cambray, avec plusicurs aultres gens de qualité, et mesme ung jeusne gentilhomme italien qui avoit six coursiers de Naples, les plus beaux que l'on sçauroit veoir. De sorte que ledict de la Mothe at faict un beau butin.

Il vad bien que Sa Majesté et l'Impératrice soit en Castille. L'on dit que Sa Majesté doibt tenir les courttez à Monçon. Pleut à Dieu qu'il passist en Italie, luy suppliant le nous lesser longuement et donner à Vostre Illustrissime Seigneurie, etc.

¹ Robert IV, de Forvy, était prévôt de Cambrai de 1562 à 1587. Il prit part aux intrigues qui forcèrent Louis de Berlaymont de se retirer de Cambrai avec une partie de son clergé. Il fut dépossédé par sentence de l'officialité, le 9 octobre 1587. (Le Glai, Cameracam Christianum, p. 95.)

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprime dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 126.)

Madrid, le 30 avril 1583.

Monsieur de Broissia, je respondray par ceste à la vostre du xxiii de mars, marquée de 0+; et est venue accompagnée de aulcunes aultres, sans icelles, et sont venues toutes ensemble; toutes arrivent fort tard, et provient la faulte principalement par ce que la Court de par delà ne faict partir les ordinaires au temps qu'il conviendroit, peult estre pour aultres empeschementz. J'ay piècà remis à l'arbitraige de Monsieur le Prieur, vostre frère, de remectre ou non le piéton que souloit dois Bourgogne à Lyon pourter les paquetz, pourveu que si l'on s'en sert, ce soit moyennant que je paye ma part des fraiz, et non aultrement : il ne seroit raisonnable, ny je ne le comporteroye aulcunement.

Vous avez faict fort bonne œuvre de, avec l'expédient que vous m'escripvez, mectre d'accord ceulx de l'université avec ceulx de la chambre des comptes, pour éviter le resentement que, durant le différent, ou vuidant icelluy au désadvantaige de la chambre, à laquelle de rigueur l'université debvoit précéder, fut demeuré entre les parties; et maintenant, par le moyen que vous y avez donné, l'on ha faict, en certaine manière, des deux ung corps, par où l'on peult espérer que l'université aura, pour les payementz et au surplus, ceulx de la chambre plus favorables; et je reçois grand contentement de ce que l'on ha ordonné si expressément sur le payement, et que l'on aye pourveu à la continuation des lectures et à ce que l'on face faire le debvoir par les lecteurs, que doibvent personnellement exercer leurs charges ou les laisser, estant choisie l'industrie de leurs personnes; et feront grande faulte les distributeurs, s'ils n'exécutent sur le point ce que leur est commandé, et mériteroient non exécutant estre privez de leurs charges, quelz qu'ilz soient, et vous ferez bonne œuvre pour le publicque d'y tenir la main.

J'ay faict de mon coustel les offices que j'ay jugé convenir, escripvant par delà et ailleurs, pour haster les remèdes de Bourgogne, et afin que l'on n'y perdit temps; et Monsieur Foncq, à ce qu'il me dit, est bien de mon advis, et debvoit souffire à Messieurs les président d'Artois et conseillier Assonleville d'assister à la résolution, et s'excuser de la penne de la compilation du volume, à quoy pourroient vaquer aultres choisiz par Monseigneur le Prince, par leur advis, et seroient à temps pour censurer la besongne au temps de la résolution. Et je pense que ceulx de Bourgogne ausquelz l'on a demandé information et advis, y aviont satisfaict, devant que ceste arrive, car l'on m'escript de là que chascun y besongnoit en diligence et à part.

Vous faictes prudemment de procurer de, avec courtoisie et bons offices, gaigner amis, et de n'offencer personne pour vostre particulier, qu'est le chemin pour durcr et pour vivre aussi avec plus de repos de conscience; et louhe fort les termes dont vous usez envers le secrétaire Garnier, que j'ayme pour ses bonnes parties, et pour ce que, à mon advis, il s'emploie bien au service du maistre : si je ne me forcompte, ledict Seigneur Prince le gouste, du moings monstre il par ses letres le gouster.

Ce n'est chose nouvelle, en la court des princes que ceulx qui manient les affaires procurent de les retenir pour eulx, se doubtant de ceulx qu'ilz pensent y pourroient avoir plus grande part, s'ilz y entroient, et se doubtans de perdre leur crédit; vous entendez pour quoy je le dit, respondant à voz letres. Vous prenez le vray chemin d'aller retenu, ne monstrant vouloir prétendre plus avant de ce que eulx veullent, et de courtoisement vous emploier en ce qu'ilz veullent et vous communiquent : c'est le vray chemin pour venir plus avant, besongnant religieusement en ce que l'on vous mectra en main, et déclarant cler vos opinions et avec modestie, mesme audict Sieur Prince, le révérant et respectant, et demonstrant de l'estimer comme l'on doibt : allant par ce chemin, les occasions feront le reste et le besoing que l'on aura de vostre soussisance.

Quant à l'affaire de 164 , ce m'est fort grand plaisir d'entendre ce que l'abbé ha envoié signé des religieux, et que l'aultre poursuyvant se retire

¹ Simon Froissard, prieur de Fay. (J.)

de la poursuyte, et que 5 ' que je tiens sincère, y monstre si bonne voulenté, et que les troys que suivent le camp vous assheurent de vous estre favorables; il me desplait seullement de la délation; c'est négoce, que briefvement et sans fascherie, ny occupation, se peut tost résouldre, et mesme après les informations et aultres diligences faictes; et comme je pesoie le temps pour non se haster de le meetre en termes, estant la chose entammé et jà si avant, toute dilation me desplait, et me semble que avec modestie vous debvez vivement procurer la résolution, et s'il vous semblera que de mon coustel je puisse faire quelque chose d'advantaige que puisse servir, vous me ferez bien grand plaisir de m'en advertir, et vous m'y trouverez bien prest, et en tout ce que je pourray, pour vous et les vostres.

Plus je vois avant, plus je me contente de l'alliance prinse avec Monsieur de Villeneusve, mon nepveu, et à souhait ne le vouldroie avoir changer avec qui que ce soit des aultres prétendans, pour mon contentement. Dieu, par sa grâce, nous en doint tost lignée, qu'est ce que bien sort je désire; j'ay bien sceu par letres de Bourgogne le bon et savorable receul que ceulx de Dole ont faict aux nouveaulx mariez

Je vous ay respondu sur ce que vous m'avez escript touchant Héricourt, et faict quelques offices que m'ont semblé convenir: jusques oyres, je n'ay entendu que Monseigneur le Prince en aye escript à Sa Majesté, ny ne sçay si Monsieur Foncq en ha quelque chose; car je ne luy ay demandé; mais bien suis-je de vostre advis que, si l'on perd l'occasion, que l'on n'y recouvrera, et que c'est chose qu'emporte, mais aussi ne sçay-je si le comte ² aura bien le moyen de nous en accomoder.

Ceulx que se seront imaginez que l'ayde que l'on donnoit au chappitre et à la ville de Cologne contre Trucses, avec les gens que y conduisoit le comte d'Aremberg fut pour faire tumber l'archevesché sur le cardinal d'Austrice, se mescomptent grandement; car il ne pourroit estre chanoine. Celluy de Liège, comme je pense y prétend, et comme qu'il soit, pour mon advis, l'on procèderoit incontinent à privation et nouvelle élection; cela faciliteroit de tout la reste par les moyens que sur ce se sont considérez.

^{*} Maximilien Morillon, élu évêque de Tournai. (J.)

Le comte d'Ortembourg. (J.)

Quant à Alançon, ledict Signeur prince de Parme s'est conduyt aux négotiations tenues avec luy fort prudemment; mais enfin ledict d'Alançon s'est attaché de nouveaul avec Oranges avec l'assistence de ceulx que vous dittes, des magistrats contre la voulunté du peuple, que les pourroit bien ung jour payer tous deux comme ils méritent. Et jà Alançon faict entammer nouvelle practique par aultre voie, se monstrant peu content des rebelles (auxquelz il a rendu Dermonde et Vilvoorde) et de la royne d'Angleterre, et encoires de son frère, que ne se porte mal.

Il n'y ha faulte d'apparence de remuement de mesnaige en France, où et leur Roy, et encoires d'Alançon, et la mère ne sont pas aimez de plusieurs; et les Huguenots font leur compte de non rendre les places qu'ilz debvoient rendre au septembre prochain. La diversion je la tiendroie pour nécessaire, mais non pas de cesser par delà, que ne se peult faire, ny réduyre les compagnies à petit nombre de gens utiles pour beaucop de difficultez. Les rebelles debyroient considérer que, s'accordant, la vexation des gens de guerre cesseroit, car l'on n'en auroit besoing, et Dieu voulu que ce que aulcuns qui profitent de la guerre ne l'entendent ainsi, et qu'ilz ne nous empeschent, au lieu de nous ayder. Car ces pauvres aveugles sont bien nices, s'ilz se laissent persuader que le Roy ne pourra continuer la guerre ou que icelle puisse cesser qu'il ne retourne en son ancienne possession. Les Hollandois ne font encoires semblant: Monsieur Foncg y ha faict tout bon office, et je tiens pour certain qu'ilz viendront à tous bons partiz, devant que laisser retourner la guerre sur eulx. Il est vray ce que l'on vous ha dit des 2,000 hommes que l'on donne au bastard don Antonio, pour renforcer la Tercera et pour la minne, et encoires pour robber; et l'on haste nostre armée; le marquis Sainct-Croix donna espoir qu'elle partira tost; il est bien besoing, mesmes pour assheurer nostre flotte des Indes, que porte du Roy et de particuliers près de dix milions.

Le Roy est à Arauxois, et y ha faict mener Monseigneur nostre prince et ses seurs; et demain y baillera l'ordre de Toison audict Signeur Prince. L'on tient que la compagnie retournera tost icy, où sont convocquées les courtès pour le xv du moys prochain.

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 155.)

Madrid, le 1er mai 1585.

Monsieur de Broissia, j'ay receu voz letres des 45, 24 et 27 de mars, et encor une aultre dudict 24, à laquelle je respondray de ma main, lesquelles sont venues toutes ensemble. Je commenceray ma responce par ce que vous me dites des 10^m charges de sel réparties entre les Bernois, à l'instance du Sieur de Wateville; et est ainsi que vous dictes, que de ce je ne sçay chose quelconque, ny ne sçay s'il s'est faict à Lisbonne. Et vous diray d'advantage que je ne le puis croire, attendu le préadvertissement que ont donné tant exprès ceulx de la saulnerie, et n'en ay voulu faire semblant quelconque à Monsieur le prévost Foncq, puisque, comme vous dictes, Monseigneur le Prince avoit délibéré d'en escripre, doubtant que ledict Sieur Foncq ne pensa que ce que ledict Seigneur Prince en escripvoit fut de meute, et j'attendray de veoir ce qu'en viendra de là. Il y a en cecy tout ce que vous dictes, et sont très prudentes les considérations que vous y prenez. Et me déplairoit que ledict Sieur Foncq eust faict ceste faulte; car je me doubte que Sa Majesté ne le prendroit bien, oires qu'il n'en feit pas grand semblant, et qu'elle le garderoit, pour en son temps donner moings de crédit en ce que ledict Sieur Foncq vouldroit mettre en avant. Et ceste dissidence pourroit porter dommaige aux propres affaires de Sadicte Majesté, comme je voidz advenir en aultres choses; et seroit cecy tant exorbitant, que véritablement, comme je diz dessus, je ne l'ose croire, et, si ledict Sieur Foncq m'en parle, je luy diray franchement ce que j'en entendz.

Je vous mercie les advis que vous me donnez de ce que passe, tant par voz letres que par les copies joinctes à icelles. Nous avons depuis heu letres de Monseigneur le Prince, et entendu que la négociation, que le duc d'Alançon auroit dressée avec luy, n'a heu succès, pour s'estre ledict duc accordé de nouveaul avec le prince d'Oranges, nonobstant le mesconten-

Tome X.

tement du peuple, que l'on pourroit bien tant picquer que ung jour il feroit des siennes. Il est cler que ledict d'Oranges se tiendroit pour perdu sans l'assistance des François, et de mesme ceulx des magistrats qui luy adhèrent, lesquelx ont les biens de l'auctorité qu'ilz ont par ledict prince d'Oranges! Dieu les veulle inspirer à donner ausdicts d'Alençon et d'Oranges le chastoy qu'ilz méritent. A ce que j'ai veu par les letres de Monseigneur le Prince, il s'est porté fort prudemment en la négociation avec ledict d'Alençon, lequel au contraire, en icelles comme en ce d'Anvers, a gagné peu de bonne réputation envers les gens de discours et prudents. Et, avec tout ce que l'on a faict avec luy, a déclaré assé ouvertement ledict d'Alençon qu'il n'est content ny dudict d'Oranges, ny des Estatz, ny de la royne d'Angleterre, ny encor du roy de France, son frère, et commence jà mouvoir quelque practique dois Paris, pour traiter avec nous de nouveaul. Mais il demande conditions telles, qu'elles sont plus pour donner à rire que pour y faire fondement, dont il n'est besoing faire grand bruict. Cecy du moings sert pour conjecture et pour faire croire que entre eulx il n'y a pas bon fond, ny confidence aucune, par où l'on en peult espérer tant mieulx. Il estoit jà à Dunquerque, se treuvant là plus asseuré que à Bruxelles, ny à Dermunde.

Quant à Cologne. Casimir a procuré de serrer le passage au cardinal d'Austriche, afin qu'il ne peust arriver si tost à Cologne, et pourtant print le chemin de Lorraine et de Luxembourg et piéçà estoit à Carpen, trois lieues et demye dudict Cologne, où il sera jà arrivé. Ce que convient est de priver incontinent l'apostat et de faire nouvelles élections, afin que le nouveaul esleu s'ayde et procure d'estre aydé d'aultres, quoy faisant, il est apparant que ledict apostat aura peu de moyen de soubtenir longuement; et qui sçait l'estat présent d'Allemagne, et se souviendra de la guerre de Smalcald, jugera, comme je pense, le mesme.

Si l'on renvoye Borlut, sans que Appelteren ² parle à Monsieur de Champagney. l'on fera à mon advis une faulte notable qui pourroit couster

⁴ Convaincu de ne pas pouvoir soutenir la cause des insurgés sans l'intervention de la France, le Taciturne, dans un discours prononcé à la réunion des États généraux, le 27 janvier 1585, tàchait de réhabiliter le duc d'Anjou. (Voyez notre édition de Renon de France, t. 111, p. 66, où ce discours est reproduit.)

² Le maître des comptes Appelteren. Voyez tome VII, page 507.

chier audict Sieur de Champagney. Et la presse qu'il donne me faict penser que les letres qu'il escript sont forcées, et que pourtant l'on luy faict escripre. Que l'on m'envoye Appelteren, parce que, parlant de bouche, l'on entendroit ce qu'en est. J'en ay escript mon opinion, ny ne voidz chose qui me face sortir d'icelle, et craintz fort, si Borlut retorne à Gand, que ledict Sieur de Champegney ira tost en Zélande, ou que audict Gand il ne vivra pas longuement. Je le sentz comme je doibz, et l'entendz comme je l'escript, ny de ma volunté se relachera ledict Borlut, sinon de la façon que j'ay escript, quoy que ledict Sieur de Champagney puisse dire. Et disant cler que l'on fera de Borlut ce que l'on fera de Monsieur de Champagney, seroit à mon advis luy asseurer la vie et le traitement. Et j'en ay escript à Monsieur de Thoraise 1, mon nepveur, de mesme et envoyé mes letres en Bourgogne; où j'entendz qu'il estoit arrivé.

Ledict Sieur de Thoraise n'a pas entreprins sa charge de la compagnie de chevaulx-légiers par mon advis, le luy ayant donné tout contraire, et escript franchement ce que luy convenoit. Il s'y est destruict, et, s'il avoit la compagnie pour tousjours, s'y destruiroit d'advantage, ou il fauldroit se remplumer au dommage du Roy et de ses subjectz, et tumber en plus grande faulte. Si la guerre des Pays d'Embas devoit durer tousjours, peult estre y feroit on des compagnies de chevaulx-légiers entretenues; mais il n'en y a point d'ordinaires et anciennement les archiers servoient de chevaulx-légiers. Je ne faiz pas mon compte d'en escripre à Monseigneur le Prince. Aussi ne m'en faict ledict Sieur de Thoraise semblant; et, s'il veult faire les folies à sa fantaisie, il m'en desplait; mais je ne puis remédier à tout, et suis asseuré que à la fin il s'en trouvera bien maulvais marchant. Je sentz merveilleusement que sa mère s'en ronge le cueur, mais ce sont nos jeusnes gens d'aujord'huy, qui veullent vivre à leur fantaisie et pensent pouvoir triumpher aux dépens d'aultruy. Sa compagnie est belle et bonne; mais jusques à ores, je n'entendz qu'elle ayt faict faction surquoy l'on puisse fonder grande récompense.

J'ay receu la letre de Madame de Tholouze 2 et sa requeste, et si je puis

¹ M. d'Achey-Perrenot, baron de Thoraise, fils de madame d'Achey, nièce du Cardinal, dont il est parlé dans les lettres précédentes. (J.)

¹ Marie de Bonière, veuve de Jacques de Marnix, dame de Toulouse (Jura), belle-mère du célèbre Philippe de Marnix de Saint-Aldegonde. (J.)

rober temps ne fauldray de luy respondre; il y a plusieurs années que je n'avoye veu letres siennes, et pourtant ne scavoye je en quel estat estoient ses affaires. Il me déplait, de ce que je voids par votre letre et par la sienne, que tout y voise si mal pour elle; mais (comme vous luy avez dict) les princes ne peuvent récompenser les pertes. Elle peult bien sçavoir ce que je perds par delà, dont, en quatre ans que je suis icy ou peu s'en fault, je n'aye peu tirer ung seul liard de récompense à l'occasion d'icelles; et fault considérer que par delà Sa Majesté n'a à présent le moyen. Aultre chose seroit ce, si elle estoit remise en la possession de ce que luy appertient, comm' il fault espérer qu'il succédera. Sa requeste tumbera entre les mains de Monsieur le prévost Foncq, à cause de sa charge, en quoy je ne fauldray de faire ce que je pourray; mais il me desplait de ce que je ne puis donner asseurance de ce qu'en succédera. Les deux beaulx filz se sont fort mal portez et ont causé grands maulx à tous les pays, s'estant fait chefz et principaulx autheurs (mesme celluy qui vit encore) du mal que l'on souffre; et combien que elle, ny ses enffans, n'y ont culpe, l'on peult assé penser que cela ne les ayde.

La procédure par censures pour debtes et choses temporelles, et tant plus où il y a impossibilité, ne me pleut oncques. Mais considérant les termes du Concile, et comme cela s'entend à Rome, il y aura bien à faire de persuader à Sa Saincteté que l'on face playe à la jurisdiction ecclésiastique, soubtenant l'édict que je n'ay veu; mais j'entendz qu'il est couché en assez maulvais termes, et que cela altère tant plus Sadicte Saincteté. Enfin je tiens que le monde ne prospérera que l'on ne laisse à chacun sa chacune, et que l'Église ait sa jurisdiction entière, et les Princes la leur, sans que les ungz entrepreignent sur les aultres. Nous verrons ce que diront ceulx de la court de Parlement par leurs responses sur les prétentions de Sadicte Saincteté, de son nunce, de l'illustrissime cardinal de la Baulme, du chapitre et de ceulx dudict Besançon, contre lesquelx il ne me convient nullement formaliser en cecy, mais attendre ce que aultres y résoldront qu'est aussi l'ung des poinctz auquel je me remettray à la discrétion dudict Sieur Foncq.

Si le trésorier de Salins prent à sa charge de me payer (puisque Monsieur le comte de Champlite en a jà dict ce qui luy a plu), je ne me soucie pas d'une prune que l'article soit veu aux comptes, et. pourveu que je soye payé, je laisseray dire. Et est ung grand poinct que par ce moien se facilitera le payement ce que me reste deu, puisque Monsieur de Chassey aura meilleur moien pour y satisfaire. Mais il sera bien raisonnable que l'on renvoye la letre dudict Sieur de Chassey , comme je le pense escripre à L'escuier Chavirey.

J'entendz et je croidz qu'il est véritable que Monsieur le comte de Champlite aspiroit pour Monsieur le baron Aultrey, son filz, au mariage de la fille unicque de Monsieur de Montmartin; et pourra bien estre que, se voyant excluz de ce costel là (non sans grand descontentement sien, comme j'entendz) il soit entré en practique pour avoir pour ledict baron la seconde fille du comte de Charny ; et pourroit fort bien estre que, à la françoise, l'on luy donna quelque espoir d'y parvenir, pour par ce moien avoir faveur au vuidange des procès que ledit comte de Charny a pendant à la court de parlement, et que après l'on se retira de la practique, laissant ledict Sieur baron d'Aultrey au blanc. Et pour moy je désireroye qu'il eust heu la première, et seroit trop mieulx que toutes deux fussent mariées en Bourgogne que non en France; car, à la vérité, il ne convient en façon quelconque que les François empiètent tant au comté de Bourgogne. J'avoye escript afin que, par le moien que vous sçavez, l'on remédia contre le dommage que nous craignons desdicts François, par faire recognoistre généralement les fielz, et alin que chacun feit le serement requis, que seroit donné quelque bride ausdicts François, lesquelx par ce moien procureroient qu'il n'y entrevint rupture, pour non se veoir obligez à porter les armes contre le roy de France, et sera fort bien faict que en quelque occasion vous le ramentevez. Et sur ce, me recommandant bien affectueusement à vostre bonne souvenance, je prie le Créateur qui vous doynt, Monsieur de Broissia. l'accomplissement de voz désirz.

Voyez tome IV, page 420.
 Léonard Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France, Sénéchal du duché de Bourgogne. (J.)

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ,

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 140 et 145.)

Madrid, le 6 mai 1585.

Lo que mas importa, á mi parescer, es attender á lo proprio, renforçar el principe de Parma de gente estrangera, assi para que se pueda sostener y passar adelante, como para que no nos hechen fuera los pocos que tiene, y despues no podamos volver á tener allá gente confidente, sin laqual jamas se podria reformar la cosa como conviene: y en esto se ha tardado mucho, y si tan presto no pueden yr Españoles, vayan entretanto Italianos de Nápoles, que de camino para Genna servirian sobre las galeras por limpiar a spiagia Romana, y embiar al Principe dineros, pues sin ellos emhiados à tiempo crescen los desordines y no se haze nada, temiendo los rebeldes de volver à la obedientia, por no ser mas perdidos y aruynados de nuestra gente, viendo lo que passa en las tierras de los reconciliados.

Teniendo mas aparentia de que no aya de venir armada del Turco, embiar los 4000 Españoles suettos que detienen de respecto à Sicilia y à Napoles, siendo tan necessarios en Sicilia, como Su Magestad sabe, aun que no los pida Marico Antonio, y pidelos el duque de Ossuna; y aun serian à proposito y necessarios en aquellas partes si veniesse l'armada del Turco que, si nos veen armados y con galeras y gente en Italia, no osarán baxar adelante en poniente con poca armada, y ya es tarde para embiar mucha: y esto serviria para freno à lo de Valentia, como dicho el cardenal de Toledo, que es de mucha consideration.

Dar prissa à todas partes para que se pongan en órden las galeras que por haver navegado en hinvierno estan perdidas, y es lo que se haze todo flaco remiendo fasta tanto que en ellos se ponga la órden general que conviene, descargandose Su Magestad de tanto gasto inútil, remediando à los robos, que es cargo de conscientia qualquiere dilation.

Yo querria mas cavallos en el reyno de Portugal ó a la Roya, pues para

contra gente que nos quiziesse turbar algo por mar no ay meyores armas. y poco pueden contra muchos á pié y para acudir luego y con grande promptitud a qualquiere ayuntamiento de gente en el reyno, que es lo que haze: al caso de si conviene desarmar los Portugueses y como mirarlo han los que tractan aquellos negocios.

La breve salida de l'armada del Oceano importa lo que se vec, pues se entiende el daño que nos podrian hazer los vaxeles del bastardo Don Antonio y de la Reyna madre, si nos previenen.

Lo que podra hazer à la vuelta, dándole Dios buen successo, meyor se vera adelante, segund el tiempo de la vuelta y como estarán entónces las cosas.

Lo de Hyrlanda es importantissimo, y tiene razon el autor de aquel breve discurso en lo que dize del camino que daria á la empresa principal: manderia volver el obispo Hirlandes con esperanças de socorro, si el conde Desmond le pidiere y le paresciere necessario para que se sostente, diziendo lo que terná menester promptamente y que número de gente y adonde se podrá seguramente desembarcar; y que ántes de partir haga el obispo gran instantia al nunçio, y sobrello se escriva luego al conde de Olivares ' para que concorra, y se dé ayuda en su nombre, ayudando Su Santidad de su parte, y que hagamos en ello como la Inglesa haze con los rebeldes de Flandres, y veemos que gran inquietud le da el alboroto de aquella isla tan vicino, y si se esfuerça en aquella parte se dará animo á Scoceses, y aun á Ingleses buenos, y es importante diversion por el respecto de Ingleterra y camino á la empresa principal, con color de soccorrer Su Santidad Hirlandeses cathólicos; y en todo caso tengo ser necessario embiar luego socorro de dinero al conde Desmond ' para animarle, y darle comodidad de

¹ Henri de Guzman, comte d'Olivarès, souvent cité dans les volumes précédents.

^a Jacques Fitz Maurice, cousin de Garret Fitz Gerald, comte de Desmond, appartenant à une des familles les plus illustres et les plus riches de l'Irlande, avait en 1878 levé du consentement du pape, des troupes pour affranchir son pays de la domination d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Il mourut en 1879 des blessures qu'il reçut dans un combat où il avait défait les Anglais. Quant à Garret Fitz Gerald, comte de Desmond, il avait levé l'étendart de la révolte; mais, en 1885, ne recevant aucun secours de la part des Espagnols, il prit la fuite et fut surpris dans une petite maison par les troupes du comte d'Ormont, gouverneur de l'Irlande pour le compte d'Élisabeth. Il fut décapité dans son lieu de refuge. Sa tête fut exposée sur le pont de Londres. (Voyez Mac Geognegan, Histoire d'Irlande, t. III, pp. 448 et suivantes, et Froude, Histoire of England, t. XI, p. 226.)

tomar á sueldo gente dela isla fasta á 10^m ducados que, si no me engaño, seran bien empleados, pues con esto viniendo en esperança, se podria sustener y no concertarse.

Lo de las dos islas que dize el Comissario, no sé si se podrá hazer por este año, y la prissa que da es por parescerle que agora ay color para armar sin sospecha y cogerlas à la improvisa; pero, sino me engaño, no faltarà occasion el año que viene, como el presente, y mas si quiere Su Magestad hazer lo que en todo caso le comple de hazerse señor de la mar, poniendo dende agora la mano à la obra; no tengo information de aquellas dos islas; meyor me paresceria lo de la mayor, aunque está mas cerca de tierra, y siendo Su Magestad señor de la mar, firmando una vez el pié en qualquiera destas, tomando las desapercevidas y llevando pertrechos, gente y las comodidades para fortificar, estarian en defensa ántes que Ingleterra estuviesse apunto por cobrarlas y siendo Su Magestad superior en la mar. se podrian socorrer : la importantia de tener nuestro aquel puesto es. á mi parescer, qual dize el commissario y servitio mucho por lo de Flandres. por lo de las Indias y por dar gran freno á los vicinos; y se podria sacar por la manera que dize gran provecho, digo pastante por sostener los gastos de la marina del mar Oceano; y se podria por agora acceptar lo que offresce el dicho commissario de que fuesse él merano con el color que toma á reconoscer mejor aquellas islas y los puertos, y á descubrir voluntad de Inglaterra, y como son animados los vassallos á la Inglesa, ó en su favor ó contra ella, en las partes apartadas de Londres, adonde oserán hablar mas libremente.

Quanto á la empresa principal del padre Jesuino, no se puede tractar della con fundamento sin correspondentia de Su Santidad: no sé si el conde de Olivares ha passado en ello mas adelante; no seria malo que procurasse entender lo que Su Santidad querria hazer por ayudar, haziendo apretar por parte (via) de la Reyna d'Escotia, para que Su Santidad acommettiesse el dicho conde y que se mire lo que á Su Santidad: se podria pedir de gratias por Su Magestad en favor desta empresa, demas de lo que ha de contribuir Su Santidad de lo suyo de su parte, con dar esperança à Su Santidad que, segund el tiempo en que pudiesse volver l'armada, con ella se pudiesse dar alguna ayuda à la empresa, la qual todavia me paresceria bien en manos del duque de Guisa. por quitar toda sombra

y sospecha y por interessarle en ella y los Françeses, y con sus insolentias harán nuestro negotio: y la color de ayudar su pariente la Reyna de Scotiá y su hijo es honradissima y el restaurar la religion, que es lo principal á que se ha de tener mira, á que se añade tener occupados nuestros vezinos para que ménos nos embaracen en acomodar nuestras cosas; y que concurra el Rey Nuestro Señor por su rata cada mez á la impresa, con que lo que diere de navios, victuallas y gente sea en descuenta dinero que havria de contribuir, quedando á cargo principal del duque de Guisa, para que tanto mas sin scrúpulo pueda ayudar el Rey de Francia, solicitado de Su Santidad pues no ay que pensar pretender nos otros á la isla, ny es possible que Franceses se puedan sostener en ella. Si sucediese la restitution de la religion, gran ganantia se havria hecho y dar embaraço y en que entender á Franceses en los que nos cumple á la larga, aun que entrassen, y se cargarian de gasto insuffrible y de gran trabajo que los ternia occupado. Tenemos dello la experientia fresca y no se faltaria trabajo en Ingleses.

Quien pudiesse embarcar Alançon en esta empresa, con que nos restituyesse Cambray, ayudándole Su Magestad para la jornada, casándole con la de Escotia mas moça y mas hermosa que la Inglesa, seña volver les el trueque de lo que Franceses solian hazer con el Imperador Nuestro Señor de gloriosa memoria, y seria les la mançana de discordia, teniendo la de Escotia ya hijo á quien es aquirido el drecho de Inglaterra despues de su madre, y seria armar Alançon contra su hermano, que jamas estarian en paz, y para esta offrescer y ayudar mucho, pues tanto nos importa tenerlos occupados, y el solo dar ello oydos á la plática los enterternia para que ménos nos embaraçassen este verano; en todo esto no conviene saltar las práticas, para divertirlos por otras partes: con esto podriamos concluyr nuestros casamientos, aprovechándonos dellos lo que se pudiesse, pero ántes de todo proceanse las plaças del nuevo yerno, que tanto importan.

Si Dios quiere que nuestro armada vuelva bien y temperano con parte della pues no se podrian apercevir en breve tiempo los reheldes, ny hazer tanta costa infinito nos importeria serviros de aquel puerto de la plática de Foncq que, como mas pienso mas me paresce importante, para brevemente cobrar la Frisa y Hollanda que nos ayudaria mucho para tener la superioridad que digo de la mar: para esto, esperando la vuelta de l'ar-

TOME X.

mada, seria menester solicitar lo de Biscaya y tener ojo á las naves estrangeras que vernán á Lisbona, por ver si de alguna nos podriamos ayudar entónces.

Que es lo que al presente se me offresce en lo que me han preguntado; para la plática de cada una dellas cosas, será menester mirar á los particulares puntos y entender en ello de veras, siguiendo las negotiationes con cuydado, promptitud y resolution segund el successo de otras cosas darán camino y velas y attender continuamente.

En lo del Alarache nos han burlado tantas vezes que no sé que esperança dello puedamos tener que nos le ayan de dar. Si le podrémos tomar por fuerça no sé por no ser informado; tentarlo, y que no succediesse, ternialo por peligroso, y seria romper con el Xariffe y con et Turco juntamente; mas me paresce preme lo demas, specialmente lo de Flándres, por sacarnos de aquel cuydado, y tan fácil será lo de Alarache el año que viene que el presente, si accomoda Su Magestad lo de la mar como es menester; todo digo salvo meyor parescer.

Por el paper que va con esta respondo á un capitulo de la carta de Vuestra Señoria que pide parescer; he lo hecho assí breve por ser materias platicadas: pero por las executiones seria menester mirar á las particularidades necessarias, de que se podria yr tractando poniendo la mano á la obra.

LII.

RÉSUMÉ.

Cette lettre n'est autre chose qu'une réponse aux différents articles d'un mémoire présenté au Roi sur la situation actuelle des affaires de la monarchie, et qui ne figure point dans ce recueil. Le cardinal débute par quelques considérations relatives aux Pays-Bas, où il est urgent d'envoyer promptement de l'argent et des troupes au prince de Parme. Il faut non seulement le mettre en état de continuer ses opérations, mais soutenir les forces militaires qui s'y trouvent encore, quoiqu'en nombre insuffisant. Il

importe également d'envoyer à Naples et en Sieile, où leur présence est nécessaire à cause des tentatives probables du Ture, 4,000 hommes de troupes espagnoles, et de faire mettre en état les galères qui sont avariées par suite de la mauvaise saison. Des dispositions spéciales sont à prendre à cet effet, afin de supprimer désormais des dépenses inutiles et de prévenir les dilapidations qui ont lieu dans cette partie du service. Il serait bon de renforcer la cavalerie qui se trouve en Portugal, où cette arme est indispensable pour prévenir et dissiper plus promptement toute espèce de mouvements qui pourraient se produire de la part des indigènes. Il convient aussi de retirer la flotte de l'Océan, à cause du tort que pourraient lui faire celles de Don Antoine et de la Reine-mère, si elles prévenaient les desseins de l'Espagne.

- « L'affaire d'Irlande est de la plus haute importance, et l'auteur du mémoire ne se trompe point en la considérant comme un puissant acheminement à l'entreprise principale. Je serais d'avis, en conséquence, que l'on renvoyat l'évêgue irlandais avec la promesse d'un secours dans le cas où le comte Desmond le demanderait, le jugeant nécessaire pour se soutenir; mais il devrait désigner le nombre de troupes dont il aurait le besoin le plus pressant, et les points sur lesquels on pourrait les débarquer en sûrcté. Avant son départ, le prélat dont il s'agit, scrait de vives instances auprès du nonce, et l'on écrirait de suite au comte d'Olivarès pour le charger d'obtenir de Sa Sainteté un concours actif à notre entreprise; le tout afin que nous puissions agir dans la circonstance comme l'Anglais l'a fait à notre égard avec les rebelles de Flandre. Déjà nous voyons l'inquiétude que lui causent les mouvements de cette ile, et en les secondant nous donnerons du courage aux Écossais et même aux Anglais, établissant par là une importante diversion à nos projets contre ces derniers et préparant les voies à l'entreprise principale, sous le prétexte du secours que Sa Sainteté veut donner aux Irlandais catholiques. Dans tous les cas, je considère comme nécessaire d'envoyer de suite quelque argent au comte Desmond pour l'encourager et lui donner la facilité de prendre à sa solde des troupes indigènes, jusqu'à concurrence de 10,000 écus, lesquels, à mon avis, seraient très bien employés, car en lui faisant concevoir l'espérance d'un secours ultérieur plus considérable, cette somme le mettrait en état de se soutenir provisoirement, et d'éviter un arrangement avec l'ennemi.
- Quant aux deux îles dont parle le commissaire, je ne sais si l'on pourra s'en occuper cette année. L'insistance qu'il apporte à ce sujet, vient sans doute de ce qu'il voit là actuellement un prétexte naturel pour armer sans exciter de soupçons et les surprendre à l'improviste. Mais, si je ne me trompe, les occasions ne nous manqueront pas plus l'année prochaine que celle-ci, et seront même plus certaines encore si le Roi se décide à faire ce qui lui serait utile dans tous les cas, c'est-à-dire à se rendre maître de la mer, en mettant dès ce moment la main à l'œuvre. Je n'ai aucune espèce de renseignements sur ces deux îles; cependant je préférerais que l'on s'occupât de la plus grande,

blen qu'elle soit plus voisine du continent, parce que le Roi devenu maître de la mer, et mettant une fois le pied sur l'une quelconque des deux, les surprenant à l'improviste et y introduisant des troupes, des munitions et tout ce qui serait nécessaire pour les mettre en état de défense, on aurait le temps de les occuper d'une manière durable, avant que l'Angleterre fût en mesure de chercher à les reprendre, et notre flotte étant maîtresse de la mer, on pourrait les secourir en temps opportun. La possession de ce poste a toute l'importance que lui assigne le commissaire, sans compter qu'elle offrirait de grandes ressources pour les affaires de Flandre, pour les Indes et même pour tenir nos voisins en respect. Aussi l'on pourrait, en suivant le plan qu'il trace, en retirer des avantages très considérables ou tout au moins suffisants pour faire face aux dépenses de la marine sur l'Océan. On pourrait accepter, dès ce moment, l'offre que fait le commissaire d'aller lui-même, sous le prétexte qu'il indique, reconnaître ces îles et leurs ports, en même temps qu'il s'assurcrait des intentions de l'Angleterre et des dispositions hostiles ou favorables des sujets de ce royaume envers leur souveraine, principalement dans les provinces les plus éloignées de Londres, où ils oseront s'exprimer avec plus de liberté.

» Quant à l'entreprise principale proposée par le père Jésuite, on ne peut s'en occuper d'une manière sérieuse, sans s'être assuré du concours du Souverain Pontife. Je ne sais si le comte d'Olivarès a fait à ce sujet quelques démarches plus significatives. Il serait bien dans tous les cas, qu'il s'assurât de la part que Sa Sainteté veut y prendre, et sit saire des instances au nom de la reine d'Ecosse pour que le Souverain Pontise s'entendit avec lui. Il faudrait aviser à spécifier les grâces particulières que l'on pourrait solliciter de Sa Sainteté pour le Roi, en faveur de cette entreprise, indépendamment de ce qu'elle doit fournir de son côté; on ferait espérer au Pape que, suivant l'époque où la flotte serait de retour, on pourrait l'utiliser pour le but de l'entreprise. Quant à celle ci, je serais toujours d'avis qu'on la remit entre les mains du duc de Guise, pour éloigner toute espèce de soupçons, comme aussi pour intéresser au succès lui-même les Français dont les insolences avanceront nos affaires. Au surplus, il y a là pour le duc un prétexte fort honorable qui est de secourir sa parente la reine d'Ecosse, ainsi que le fils de cette princesse, et de rétablir la religion que nous devons avoir particulièrement en vue, sans compter que nous donnons par la même occasion de l'occupation à nos voisins, les empéchant de nous contravier dans l'accomplissement de nos projets. Le Roi, notre maître, devra payer chaque mois sa quote-part dans les frais de l'entreprise, moyennant toutefois que ce qu'il fournira en vaisseaux, munitions de bouche et troupes sera compté en déduction de la somme pour laquelle il s'engagerait d'avance. La direction principale de l'affaire resterait, comme je l'ai dit, au due de Guise, parce qu'alors le roi de France, sollicité par Sa Sainteté, nous aiderait avec moins de répugnance. Cette combinaison offrirait peu d'inconvénients, car nous ne pouvons sérieusement

prétendre à rester maîtres de l'île, et de leur côté, les Français ne sauraient s'y maintenir longtemps, se chargeant par le fait de dépenses exorbitantes et d'embarras qui les absorberaient entièrement, nous en avons l'expérience toute récente, et les Anglais ne leur laisseraient pas manquer d'occupation. Si l'on parvenait à rétablir la religion, ce serait un grand point de gagné à cause des préoccupations et des ennuis que nous donnerions aux Français en ce qui concerne nos affaires.

» Si nous réussissions à embarquer le duc d'Alençon dans cette entreprise, à la condition qu'il nous restituerait Cambrai, à charge par Sa Majesté de l'assister dans l'exécution du projet et de lui faire épouser la reine d'Écosse, plus jeune et plus belle que celle d'Angleterre, ce serait rendre aux Français ce qu'ils ont fait plus d'une fois à l'Empereur, de glorieuse mémoire, et jeter parmi eux la pomme de discorde. En effet, la reine d'Écosse a déjà un fils auquel revient, de droit, le trône d'Angleterre après la mort de sa mère; ensuite nous armerions d'Alençon contre son frère, leur donnant à l'un et à l'autre un sujet de dissension éternelle. Il faudrait pour cela multiplier les offres et les services réels; car il nous importe beaucoup de les distraire de nos entreprises, et la seule attention qu'ils donneraient à nos propositions sur ce point les occuperait assez pour qu'ils nous laissassent en repos pendant ce printemps. Il faut donc entretenir avec soin les négociations relatives à cet objet, afin de détourner leur attention d'un autre côté; pendant ce temps, nous pourrions conclure les mariages qui nous occupent, et en tirer tout le parti possible, mais songer avant tout à mettre sur un bon pied les plans qui appartiennent au nouveau gendre, car ce point est de la plus haute importance. »

Granvelle revient encore aux affaires de Flandre, insistant sur la nécessité de se rendre maître de la mer, non seulement pour les motifs qu'il vient d'exposer, mais encore afin d'assurer le succès de quelques autres projets, comme, par exemple, la prise d'Alarache, que l'on pourrait alors différer jusqu'à l'année suivante. (Cette partie de la lettre est obscure, faute de détails.)

LIII.

MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 222 et 224.)

Saint-Amand, le 7 mai 1585.

Monseigneur, Vostre Illustrissime Seigneurie verrat par les billetz adjoinctz ce qu'avons de nouvelles. L'on at dict Anjou fort malade à 7

Dunckerke, et qu'il estoit administré de tous ses sacrementz; il moriroit plus tost un chien de bon bergier. L'on at dit le mesme de sa mère; mais il ne noz adviendrat tant de bien. Ilz se seront entreparlez depuis, et crièvent tous deux de despit qu'ilz ont de ce qu'est advenu en Anvers, se véandz si esloignez de leurs desseingz.

L'on dit qu'il y at heu encores quelque garbouille aux nopces de l'Orangier, à l'occasion que la nouvelle mariée amenoit tant de François que sont estez battuz et emprisonnez pour une bonne partie 1: que sera pour leur faire à croire de vray que ceulx de pardeçà ne les comporteront jamais, estantz les humeurs des deux nations par trop différentes. S'il est vray ce que dit le maistre d'hostel de Monsieur de Turcoing, nouvellement revenu de Paris, il y at grande garboillerie en France, s'estant levé Languedoc à cause des grandes tailles, en ce que les seconde leur gouverneur, le Sieur de Damville. Si le feug se mectoit chez eulx, les filz avec la mère se trouveroient bien empeschez, et auroient le cheange qu'ilz méritent. Le Roy dit que il ne veult rompre avec Sa Majesté, et ce qu'il faict estre pour l'adsistence de son frère, et pour faire venir ceulx d'Anvers à la raison, et effectuer ce qu'ilz luy ont promis. Mais ilz en sont bien loing, quoy que scaiche fluter l'Orangier, qui est François de cœur, n'aiant aultre appui ou espoir. Mais la généralité des villes n'y vouldrat jamais entendre, et si ledict Orangier pourfie trop, ce polroit bien estre sa ruyne. Tout son artifice gist à mectre tout le monde en désespoir. Sortant d'Anvers Fervacques, il dit hault et cler qu'il fut esté mieulx pour ceulx de Brabant d'abjurer Dieu que le roi d'Espaigne, pour ce que Dieu pardonne, et que le Roy ne pardonnerat jamais. Le mesme langaige ont tenu les aultres François sortiz des prisons d'Anvers. Touttefois plusieurs d'entre eulx, passantz par la marine près Gravelinghe, ont tiré des croix sur le sable, jurantz leur bon Dieu qu'ilz ne retourneront plus en Flandres.

Eindove s'est rendue au jour nommé, et en sont sortiz 700, aulcuns dient 900 François, bien en ordre, et avoient encoires de vivres pour deux mois, quoy que l'on avoit escript passé trois mois qu'il n'en y avoit que pour quatre jours. Les contes de Mansfeld, père et filz, sont passez oultre,

Le 12 avril 4585, Louise de Coligny fit son entrée à Anvers et y épousa Guillaume de Nassau, devenu veuf par suite du décès de Charlotte de Bourbon, sa seconde femme.

et ont passé la rivière l'une partie de leurs trouppez de là Venloo; et l'on dict que Son Altèze doibt partir mardy de Tournay vers Brabant, pour commander à l'armée, pour ce que Monsieur de Mansfeld père veult aller aux bains, lessant sa charge à son filz durant son absence; ce que aulcuns ne goustent.

Laloo ' at adverti de la belle entrée que l'on at faict à Sa Majesté à Madrid et le grand receuil qu'il at faict à Vostre Illustrissime Seigneurie, se mectant en divises avec elle bien une heure. Il escript aussi qu'il fauldra quelcung pour tenir le lieu de Monsieur Foncq, à cause qu'il y at apparence que sa maladie sera longue et peu curable.

Monsieur de Cambray m'at requis de parler à Son Altèze assin qu'elle soit servie luy mectre en mains le prévost Fornie avec ses deux complices chanoines, m'aiant à ceste sin envoié lettres de crédence sur son frère Monsieur de Haultepenne et moy, et j'ay trouvé Son Altèze bien inclinée de la gratisier, ad ce qu'il me dict devant mon partement. Mais ledit Fornie at esté si habille que d'appoincter avec les soldatz pour luy et ses compaignons pour ixe slorins, et estant depuis survenu Monsieur de la Mothe, ce at esté tout ce que l'on at sceu saire de convenir pour deux mille florins, qu'est beaucop pour ledict Sieur de Cambray, qui meure de saim et n'at poinct ung solz. J'ay remonstré qu'il ne convenoit permectre que si meschantz gens eschappissent pour aulcun argent, que seroit leur donner occasion de saire encoires piz, aiantz perdu au Roy sa citadelle et audict Sieur de Cambray sa cité: car sans ledict prévost, luchy ne se sut ainsi précipité; que l'on ne debvroit aussi comporter au soldat une si téméraire présumption.

¹ Le secrétaire Antoine de Laloo, souvent cité dans les volumes précédents.

LIV.

MORILLON, ÉLU ÉVÈQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV. fol. 255 et 256.);

Saint-Amand, le 7 mai 1585.

Monseigneur, Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie verra par l'adjoincte qu'est du maistre des comptes Appelteren, en quelle peine se doibt trouver Monseigneur son frère ', puisque l'Orangier, par ses ruses, at trouvé moyen, pour complaire à la Dame de La Noue, de tirer hors de Gand, en plein jour, Monsieur le Conte d'Egmont, sans qu'ilz aient peult veoir l'ung l'aultre, ou s'entreparler ung mot; et je demeure en mon opinion que ledit Orangier at encores aultant d'auctorité et de crédit qu'il heut oncques vers les mauvais que surpassent en nombre et malice les bons.

Maintenant peult veoir mondit Seigneur vostre frère si Bourlut luy sert de bouclier, et combien il emporte de le bien garder. Touttefois il se tormente aultant que oncques, que l'on tarde tant à le faire venir par deçà. Je tiens que si ledict Bourlut fust esté à Gand, lorsque l'on enleva ledit Conte d'Egmont, que Monsieur de Champaigney luy heut tenu compaignie, ce que maintenant ont empesché les frères et parentz dudict Bourlut. L'on attendoit quelque chose des Gantois; mais l'Orangier at usé de ses traictz et traverssé tout cela, aiant magnifié que Alençon at gardé la ville de Termonde du pillage, que pensoient faire les François au sortir de là. Que plus est, il at faict remectre icelle ville entre les mains des Gantois que y ont mis garnison et aussi à Dixmude, et cela fut cause qu'ilz donnarent audit Alençon libre passaige par le pays de Waes. Aussi at ledict Orangier esté inventeur que le François at entretenu et tiré la signature de l'accord de Son Altèze, que en ce ne povoit rien perdre mais gaingner, affin que ledit Alençon regaingna par ce boult la grâce du peuple, aiant peu avoir

¹ Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney.

de noz 50^m escuz pour deux villes, se contentant d'eulx de 50^m escuz pour quattre villes, aiant aussy quicté Niewport.

Pour retourner audict Seigneur de Champagney, si ceulx à qui appertient le visconte de Turainne retournent le demander de Sa Majesté, puisque ledit conte d'Egmont et le Sieur de Selles sont donnez à La Noue, et que de bref l'on les doibt encheminer vers la Rochelle, et que Monsieur de Ballançon et Schenck s'attendent pour estre convenuz de leurs rançons (comme at faict Maximilien Dubois) que vint devant hier à Tournay, il plairat à Vostre Illustrissime Seigneurie faire, par quelque voie que ce soit, informer Sa Majesté que Monsieur de Cramaille, gouverneur dudit viconte, est venu par deux ou trois diverses fois proposer et asseurer mondict Seigneur de Champagney, si par le moien de Vostre Illustrissime Seigneurie il povoit tant faire que ledit viconte fust miz à rançon, que pardessus icelle, son eschange avec Bourlut s'effectueroit quant et quant; ce qu'il at touiours désiré estre représenté de sa part à Vostre Illustrissime Seigneurie, que s'y est fort bien emploié, comme j'espère elle fera encoires ceste fois, puisque c'est pour bon. Je ne sçay où que Monsieur de Thoraise tarde tant avec ledict Bourlut, craindant qu'il n'ayt quelque désastre en Lorrainne, qu'est pleine de voleurs, et tint à peu que Monsieur le président d'Artois ne tombit en leurs mains, près de Pont-à-Mousson, s'il heust tardé un quart d'heure de plus, comme nous at compté le Sieur d'Aillepierre. Venant ledit Bourlut, il sera receu au Quesnoy, jusques il aurat envoié ses hostagiers. Je prie Dieu donner cependant bonne pacience à Monsieur vostre frère, n'estant esbahi, si telle fois il la perd se trouvant en tant de peine et perplexité.

Le Sieur de Vatteville at faict ung nouveau alarme à sa belle fille, Madame d'Achey, vostre nièpee, vers ceulx de la Chambre des comptes à Dole, offrant de donner personnaige souffisant, que le lessant jouyr huiet ans de la pièce en la forme que ladicte dame faict, luy remboursera l'engagière, dont il requit acte de ceulx de ladicte chambre; que luy fut accordé, et la requeste envoice à ceulx des finances, où Monsieur de Chassey at faict tout bon office, d'aultant que l'on at escript à ladicte chambre de tout tenir en surcéance, que serat pour faire enraiger le Sieur de Watteville qui at grand tort de persécuter ainsi sa belle fille Madame d'Achey, vostre nièce, sans considérer que ceste gagière de Vercel at esté donnée à feu Monsieur son grand

TONE X.

père 'pour récompense et services, et que ses deux filz polroient, selon le cours de nature, encoires vivre, s'ilz n'heussent abrégé leurs vies pour le service de Leurs Majestez. J'espère que Vostre Illustrissime Seigneurie en temps et lieu serat servie. se présentant la commodité, mectre Madame sa niepce * en repos.

J'envoie à Vostre Illustrissime Seigneurie ung sommaire receuil de mes lettres interceptéez en Bourgogne, assin qu'elle ne soit ignorante du contenu. Il y avoit du mol et du dur.

Depuis que sumes estez déchargez des Espaignolz, sont venuz sur vostre terre de Sainct-Amand le régiment de Monsieur d'Egmont, qu'est fort desbausché, et ont faict aultant de mal ou plus que les aultres, saulf qu'ilz n'ont logé en la ville. Voz censiers s'estoient saulfvé chéans avec ce que leur restoit de bien; car les soldatz pregnent tout, et n'ont espargné les églises, emportantz les ciboires avec le Sainct-Sacrement pour eulx servir en charmes que régnent fort par deçà. Ilz ont bruslé vostre molin à vent de Brillen pour avoir le fer, et en ont cuidé lever les aultres; mais l'on les at empesché. Ilz ont miz leurs chevaulx dedans les bledz verdz, et bruslé diverses maisons en voz villaiges, que n'est rien de nouveau, mais nulles vostres. Devant que venir icy j'en avoie parlé à Monsieur le Marquis de Renti, et au Sieur Cosmo, et ilz sortirent d'icy le jour de mon arrivée. Et feirent les capitaines selon que je leurs avoie requiz tout debvoir, que aulcung dommaige ne se feist à leur partement, comme s'est faict aux voisins mesmes en leurs bois, aiantz esté bruslez soixante bonniers au Conte de Liques en sa terre d'Estombanges. Les Bourgoingnons se conduisent aussi fort mal partout, pillantz les églises et brisantz les imaiges, et tout par faulte de justice que se feit icy par les capitaines, d'ung jeusne blittre qui avoit pillé l'église de vostre villaige de Selle, à demie lieue d'icy, que donna

¹ Humbert le Peloux, gentilhomme du Dauphiné, avait suivi le connétable de Bourbon, et reçu dans les armées de Charles-Quint, il lui avait rendu d'utiles services. Ce fut à cette considération qu'il obtint par engagement la seigneurie de Vercel dans le Comté de Bourgogne; au reste le Peloux avait été réintégré, par le traité de Crépy, dans ses biens confisqués en France.

² Jeanne-Baptiste le Peloux, petite-fille d'Humbert et dame de Vercel, avait épousé François d'Achey, maître d'hôtel du roi Philippe II et gouverneur de Dole; il était neveu du cardinal de Granvelle et mourut en 1580. • C'était (dit son oncle) un grand dépensier et maulvais ménagier; il avait • bon cœur, mais plus baut que ne lui convenoit •. (Lettres à Bellefontaine, tome I, page 275.)

grande craincte aux aultres, comme seit aussi le chastoy de cincq brigandz venuz d'Alost jusques à xx, que surent rattainctz par voz bourgeois de ceste ville en voz bois. Les xun eschappèrent, ung sut tué sur la place, et les cincq amenez icy et que Monsieur de Liques répéta assez impérieusement comme le porte sa lettre cy-joincte, à laquelle je ne vouluz que l'on seicst aultre response, puisque lesdictz gallandz estoient désià passé le pas, aiantz estez garottez ung matin bien tempre; les quattre décédez sort repentantz et catholicquement ont heu terre sainte, et ung héréticque obstiné miz en terre prosane. J'ai opinion que Licques en vouloit saire proussitz, et non comme noz avons sait justice exemplaire; il ne m'en at rien dit encore que je sus en Tournay lors que l'exécution se seit. Le séjour dudit Aigemont at beaucop empesché la senaison, mais l'on y at travillé bien sort depuis lundi. L'on est mal qu'il ne pleut point. Ilz démoreront mille et mille hommes à labourer en ces quartiers.

Vostre Illustrissime Seigneurie verrat ce que par ses lettres M. le Marquis de Roubaix at requiz à voz officiers, que ne luy ont faict aulcune response, et je ne suis d'advis que l'on entre en cela, car voz successeurs n'y gaigneront rien. Il ne m'en at faict samblant encores qu'il m'ayt parlé depuis pour aultres choses. S'il nous désigne ceulx qui luy font dommaige en ses bois, je luy en feray faire raison. Il sera bien que la dite lettre et de Licques soient renvoiez. Puisque l'organiste se rend si chier, demandant par-dessus sa nourriture si grands gaiges, Maistre Michiel l'organiste trouvera quelque joly enffant qui touche l'espinette, pour servir Vostre Illustrissime Seigneurie de paige, qui s'encheminera avec ceulx que Sa Majesté faict icy ceuiller.

Le Sieur Jehan Malpas at esté expédié et obtenu ce qu'il avoit demandé à 500 francqz près, que n'est mal besoigné. Vostre recommandation luy est bien venu à propos. Il se loue peu de l'archevèque de Cambray, qui tout-tefois pense avoir beaucoup faict pour luy.

Le conseiller de Brabant Malcote ', beau-filz de feu Monsieur Viron, m'at prié devers Vostre Illustrissime Seigneurie obtenir le contenu de sa requeste qui vad avec ceste; et puisqu'elle le peut faire selon l'auctorité que luy at

^{&#}x27; Jean van Maclcote, jurisconsulte distingué, primitivement professeur à l'université de Louvain, ensuite conseiller du conseil de Brabant. Voyez sa vie dans la *Biographie nationale*.

donné par son testament feu Monsieur Chappuys, je luy supplie d'avoir en favorable recommandation le petit Odot.

Aussi plaira-t-il à Vostre Illustrissime Seigneurie et de ce la prions bien humblement, Monse gneur son successeur et moy, tenir la bonne main que le doienné et channesie que tenoit en l'église de Saincte-Goele, puissent tomber sur Messire Henri des Maretz, qu'at servi feu Monsieur de Sainct-Bavon jusques à son trespas, et est fort meetable et de bonne et louable vie; de sorte que ledit Sieur et moy ne cognoissons aultre qui soit pour redresser la dite église, fort désolée en spirituel et temporel, comme luy, et Sa Majesté n'at faiet difficulté de permectre semblable résignation à ceulx qu'elle at mis en plus hault degré. J'ay parlé de ceste résignation à Son Altèze, qui l'at trouvé bon et qui doibt escripre à Sa Majesté. L'affection que je porte à la dite église, en laquelle j'ay receu le saint baptesme, me meut désirer une si bonne provision *. La requeste et procure s'envoient à vostre secrétaire Descordes.

Jusques ores n'ay-je auleunes nouvelles sur mon affaire de Dublioul; depuis ses dernières, qu'estoient du dernier de janvier, si luy ay-je escript par tous courriers. Je ne sçay si le despesche serat en chemin, luy aiant escript qu'il passat oultre, suivant l'ordonnance de Vostre Illustrissime Seigneurie, de lever les bulles pour le dit Seigneur vostre successeur et moy, et que du moings il noz envoiat les Erefz. Le Sieur Balbani m'at dit avoir receu lettres de Rome qui disoient que le dit Dublioul s'excusoit de la levée d'icculx depesches s'il n'avoit mil escuz, que n'auroit depuis tenu que à luy, puisque Vostre Illustrissime Seigneurie l'at accrédité pour tout, dont je la remercie très-humblement. Il ne peult tarder que je n'ave bien tost response de luy, aiant si souvent escript. L'entendz que Vostre Illustrissime Seigneurie achatte quelque seigneurie en Bourgogne, où par le moyen de Monsieur de Chassy, je luy feray tenir, s'il luy plait, les 2,500 florins desquelz je luy ay escript par mes précédentes et aultres, tant sur ce que j'ay receu de Sainct-Vaast, dont j'envoieray ung estat. A tant après m'estre recommandé, etc.

² Il résulte de ce passage que Morillon est né à Bruxelles.

LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756)

Madrid, le 7 mai 1585.

Madame, l'ordinaire m'a apporté les lettres de Vostre Altèze du dernier de mars. Et par mes précédentes aura entendu l'arrivée de Sa Majesté en ce lieu, le peu de séjour qu'elle y ha faict et son partement pour Aranxues. L'office que avant icelluy fit Aldobrandino, luy délivrant les lettres de Vostredite Altèze, et que je parla à Sadite Majesté pour assentir sa volunté sur la licence que si instantement elle continue de demander, que repassa à me dire les causes pour lesquelles sa présence aux Pays d'Embas luy sembloit nécessaire, adjoustant pour résolution finale, qu'il y penseroit audit Aranxues, pour à son retour pouvoir prandre quelque résolution. Sadite Majesté se trouve encoires là, pour jouyr de la beaulté du lieu, où il n'a esté en si longtemps, et mesmes avec la frescheur présente, pour avoir pleu assez largement : si est ce qu'il nous donne espoir de son brief retour, avant le premier de ce moys donné audit Aranxues l'ordre de la Toison à Monsigneur nostre prince, pour après encheminer les aultres couliers à aultres chevaliers nouveaulx de l'ordre et à Monsigneur le Prince de Parme 1, pour après venir plus décentement à la célébration du chappitre dudit ordre que Sa Majesté ha délibéré de remectre sur pied et rendre à icelluy l'ancien honneur.

L'ordre que l'on ha laissé en Portugal, à ce que j'en puis comprandre, n'est pas tel que je vouldroie, et que à mon advis seroit de besoing et mesmes en l'administration de la justice, police et finances, et me doubte que le nouveaul gouverneur s'en trouvera plusieurs foys en penne. Les affaires de ce coustel là se manient icy par ung conseil formé de l'ortuga-

Les cérémonies de la remise à Farnèse, des insignes de l'Ordre de la Toison d'or, sont imprimées dans notre édition de Renon de France, t. 111, p. 122. Ces cérémonies curent lieu le 41 août 4585.

lois que Sa Majesté ha amené de là. Et l'Impératrice ne se meste jusques à oyres d'affaires quelconques, sinon de soliciter le faict du mariaige de l'Empereur, et de ses affaires particuliers, se trouvant icelle chargée de beaucoup de debtes. Elle est encoires lougée en la maison près des Descalças, et n'y ha en ce jusques à oyres changement.

L'on tient que Sa Majesté appellera le Comendador Mayor de Castille à Aranxues pour prandre résolution de ce qu'il vouldra faire avec luy, se trouvant là avec Monsigneur nostre Prince, Mesdames les Infantes et le comte de Barajas, que difficilement pourroit souffire pour oultre la présidence de Castille, retenir la charge de la maison de Leurs Altèzes. Car chacune des deux requiert l'homme entier, y ayant en l'ung et en l'aultre assez à besongner. Et touteffoys j'ay peu d'espoir que Sa Majesté soit pour réduyre la maison en la forme de celle de Bourgongue, comme Vostre Altèze vouldroit; que touteffoys emporteroit beaucop à Sa Majesté, pour estre plus respecté de ses subjetz; mais elle ha jà prins son ply de vivre tant retirée que, après 56 ans, j'espère peu d'y veoir changement.

Quant aux affaires de Cologne, j'ay veu les advertissemens qu'il ha pleu à Votredite Altèze me communiquer, dont je luy baise bien humblement les mains. J'entendz de Rome que Sa Sainteté ha procédé à l'aprobation en plain consistoire, et commandé au chapitre de procéder à nouvelle élection; et si Dieu les inspire à faire choix de personnaige que soit à propoz, j'espère que tout se pourroit accomoder. Et jà y sera arrivé le légat; car j'ay pièçà nouvelle qu'il estoit jà à Carpen, après avoir prins torse en son chemin pour faire le voiage par Lorenne et Luxembourg, se doubtant du duc Casmirus, lequel avec gens de cheval démonstroit luy vouloir empescher le passaige, comme à légat du Sainct-Siège apostolique.

Encoires n'est arrivé le courrier de l'Empereur que si long temps l'on ha actendu; de manière que si l'on nous accuse de tardance, nous ne sumes pas seuls; mais pour nous payer, ceulx de l'Empereur dient estre chose que Sa Majesté Impériale ha icy aprins. Et à la vérité les Empereurs Don Fernande et Maximilien, père, et grand-père, estoient en leurs dépesches plus diligens.

Je suis certain que Vostredite Altèze n'aura délaissé de, à l'occasion de la salie des François à Anvers et ailleurs, ramentevoir les offices nécessaires pour en tirer fruyt et pour remédier à l'obstination des pauvres rebelles. Aussi est-il vray ce que Vostredite Altèze dit, que si les provisions fussent esté faites à temps et si ledit Signeur Prince eust heu deniers en main, en telle conjoncture et occasion, beaucop se pouvoit faire.

En fin Alançon s'est rejoinct avec Oranges; mais avec peu de satisfaction du peuple. Je ne désespère qu'il n'en puisse encoires sortir quelque fruyt. Il s'est retiré hors des camps à Dunkerke, retenant le tiltre seullement qu'il ha usurpé, demeurant Oranges en l'entier gouvernement, commandant partout, comme au temps de l'archiduc Mathias. Ledit d'Alançon commence ja mouvoir nouvelles practiques dois Paris, se monstrant peu content des rebelles, de la royne d'Angleterre et de son frère propre; mais il mect en avant conditions fort impertinentes; et peult estre se trouvant réduyt aux termes qu'il se trouve, pourra passer plus avant, et méliorer les conditions comme il debvroit faire s'il estoit bien conseillé, afin d'éviter plus grande ruyne.

Je n'ay failly de faire le debvoir que j'escripviz à Vostredite Altèze, afin que le comte d'Olivarès ayde aux procès que Vostredite Altèze ha à Rome contre la Royne mère; et je confie qu'il ne fauldra d'y faire de son coustel tout ce qu'il pourra; mais ce que je sentz, est que la cause ha prins jà malvais ply, pour ce que en cest estat se remédient plus difficilement les affaires qu'il n'y ha faire à les encheminer dois le commencement comme il convient.

Je remercy de nouveaul bien humblement à Vostredite Altèze. la faveur qu'elle faict à mes nepveux, enfant de feu mon nepveur Monsieur d'Andelot, et à son beaulfilz mon nepveu de Chasteau-Roulleau. Ilz auront pour le bailliaige vacant par feu leur père beaucop de compétiteurs; mais encores ne sont venues les lettres dudit Signeur Prince sur ceste vacance. et Vostredite Altèze m'oblige tous les jours plus pour la faveur qu'elle fait à moy et aux miens, pour luy rendre, comme très-obligé serviteur, le service à moy possible.

Sa Majesté ha la consulte favorable pour le secrétaire Nutio, afin qu'il plaise à Icelle luy faire grâce de la catapanie sans luy avoir nommé aultres compétiteurs, afin que tant plus librement Sadite Majesté luy en puisse faire grâce, dont j'actendz résolution avec semblable désir à celluy de Vostredite Altèze.

Quant à Ardinguello, il me desplait de ce que je vois, par les lettres du

visitateur, de ce que se trouve à l'encontre de luy; car certes, je luy suis esté tousiours très-affectionné, et tant plus le suis-je, pour veoir la faveur que Vostredite Altèze luy faict. L'on ha envoié le tout audit visitateur, et tout ce que ledit Ardinguello m'a envoié pour se défendre, afin qu'il y aye le regard que la justice pourra comporter. Et j'espère que quant l'on luy donnera les charges que résultent contre luy par les informations, qu'il respondra de sorte et donnera telles justiffications qu'il y aura moyen de le pouvoir ayder; ce que à la vérité je désire singulièrement.

J'ay grande compassion à ceulx de Louvain, et est très à propoz tout ce que Vostredite Altèze dit en leur faveur, mais de penser tirer de Sa Majesté xxx mil escuz, pour y accomoder ceulx qu'en ont besoing, la saison est fort mal à propoz; et suis certain, que si l'on en parle à Sadite Majesté, elle dira, que ledit Signeur Prince y pourvoie des deniers que d'iey l'on luy envoie; que seroit luy diminuer d'austant les provisions tant nécessaires. Dieu doint que les affaires puissent prandre quelque jour le bon chemin, asin que l'on aye moyen de pourveoir à beaucop de choses nécessaires.

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres incdites du cardinal de Granvelle, p. 141.)

Madrid, le 40 mai 1585.

Monsieur de Broissia, l'ordinaire m'a apporté tout ensemble vos lettres du 4,8 et 15 d'apvril, et je iray respondant briefvement à ce qu'il me semblera avoir plus de besoing, suyvant l'ordre d'icelles et leurs dates. Le premier point de vos dites lettres est celluy de la négociation qu'a mise en termes le capitaine de Lille, touchant la seigneurie d'Héricourt. Sur quoy je vous ai bien particulièrement respondu et escript ce qui me semble. Je n'ay veu les lettres que vous dictes ont été dépeschées au nom de Monseigneur le Prince sur ce faict pour Sa Majesté, ny sçay si Monsieur le prévost

Foncq les a heu, qu'a esté ung temps indisposé, comme vous avez entendu, et depuis s'est treuvé avec le Roy à Aranjuez pour donner l'ordre du Thoison le premier de ce mois à monseigneur nostre prince, de où le dit Sieur Foncq est de retour et se porte fort bien.

L'expédient pour faire cesser le différent de précédence entre Messieurs de l'université et ceulx de la Chambre des comptes à Dole me semble fort bien, et que ce moyennant toutes difficultez cessent, et que l'université vienne en joyssance des 5,000 francs. Le ressus que font ceulx des finances du payement, pour le temps qu'icelluy se debvoit faire par Vandenesse, ne me semble mal fondé, tant pour ce qu'il y aura bien à faire de tirer comptes des héritiers dudict Vandenesse, que pour n'avoir l'université heu lecteur, qu'a esté de grande faulte et de préjudice à la jeunesse, qu'a perdu austant de temps par malvaise conduite; et je suis très aise qu'ilz avent treuvé ung nouveaul professeur Padouan, pourveu qu'il soit tel que convient pour restaurer la réputation de l'université et y donner le fruict nécessaire. Ce que convient est de faire rigoreusement observer le commandement que j'entendz l'on faict aux distributeurs, de faire continuer les lectures par ceulx qu'en ont charge, et l'industrie desquelx est à ce choisie, sans comporter que, pour s'emploier à aultres choses de proffit, ilz délaissent de faire leur debvoir; et plustot que l'on les prive des lectures, pour les donner à aultres qui le rendent.

C'est grand desplaisir du pacquet que vous dictes avoir esté perdu, et puisque l'on vad à la chasse des lettres, c'est la raison d'aller plus retenu à non eslargir tant la plume, que l'on s'en puisse treuver en peinne, estant très aise d'entendre ce que vous dictes, que aux vostres il n'y avoit rien que vous puisse donner peinne.

Ce que vous dictes est bien apparant, que l'accord faict entre le duc d'Alençon et le prince d'Oranges et sa suitte ne durera pas longuement, estant faict à regret de toute la commune, et a raison ledict prince d'Oranges de s'en craindre, estant semblable crainte cause que ledict d'Alençon, pour s'esloigner des cops, s'est retiré à Dunquerque, où il n'a que le tiltre usurpé à tort, estant demeuré le commandement audict d'Oranges, comme au temps de l'archiducq Mathias; si bien a il seeu abuser et tromper les abuseurs et trompeurs françois, dont ils commencent s'appercevoir. Et a peu de contentement ledict d'Alençon des rebelles, et encor de la royne d'Angleterre, qui

Tone X. 25

· ...

l'a ainsi amusé et abusé, et de son frère, pour luy sembler qu'il n'ayt pas faict pour luy tout ce qu'il eust voulu. L'on verra ce qu'en adviendra et de Cologne, où jà est pièçà arrivé le cardinal d'Austriche, légat; et vous aurez entendu du costel de Rome que consistorialement l'apostat a esté privé de l'archevesché, et commandement faict à ceulx du chapitre de procéder à nouvelle élection; et comme je l'ay tousjours dict dois le commencement, c'est le vray remède; et mesme, s'ilz rencontrent de faire choix de personnage à propos, et celluy que sera esleu en fera son cas propre et comme pour soy mesme procurera le secours. Ledict apostat (si je ne me forconte) aura bien à faire de supporter les frais; et les princes protestants ne mettront pas voluntiers la main à leur bourse pour luy. Car leur principale religion sont les florins, desquelz ilz ne sont pas fort pourveuz. Je m'asseure que les villes impériales se garderont fort bien d'entrer en ce jeux, se souvenans de la ligue de Smalcald et comme elles y furent traitées des princes.

LVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 41 mai 1885.

Di poi che scrissi à Vostra Signoria Illustrissima alli 25 del passato, ho ricevuto la sua lettera delli 8 del medesimo et inteso che a sua mano crano pervenute le mie de 5 de marzo con li duplicati dé 7 di febbraro, et che ben particolarmente Vostra Signoria Illustrissima haveva inteso il mio desiderio intorno al concedermi Sua Maestà licentia di ritornarmene in Italia et quanto sia conveniente: onde non fò dubbio che mediante il favor et mezzo di Vostra Signoria Illustrissima mi debbia Sua Maestà consolare, et tanto più promettendomi lei con la suddetta sua che ne farebbe ogni offitio et che si era risoluto di penetrare la voluntà di Sua Maestà prima che l'Aldo-

brandino li presentasse la mia lettera : et ciò tengo per fermo habbia Vostra Signoria Illustrissima fatto per venir con più facilità et mia satisfattione alla buona conclusione, et con prestezza, come spero, sarà seguito: et ne sto aspettando l'avviso con quel desiderio che lei si può immaginare, poiche à me importa la salute et la vita. Che Sua Maestà facessi l'entrata in Madril con allegrezza universal di tutti i populi ho inteso, et come parimente Vostra Signoria Illustrissima dalla Maestà Sua fù ricevuta con grandissima affettione, che non poteva esser di altra maniera, per le tante cause che ci concorrono. Et è la Maestà Sua obbligatissima à stimare et honorare perpetuamente Vostra Signoria Illustrissima, la quale sia certa, si come più volte ho detto et scritto, convenirsi che Sua Maestà pigli altro pensiero delli affari di quà di quel che hà fatto per il passato et in particolare nel far le provisioni di denari con celerità, perche altrimenti tutto và in rovina et sono ridutte le cose à tal termine che Iddio voglia non seguino disordini et inconvenienti inreparabili, oltre a che è impossibile sustenere una macchina cosi grande di gente con parole et in paese consumato et distrutto et circundato da ogni sorte d'impedimenti et difficultà.

Li denari che debbon venire di Genova et Milano non sono aucora cominciate a comparire et siamo a mezzo il mese di maggio, a tal che per questi mancamenti se ne passa la buona stagione et si perdono le occasioni, et pur tuttavia Sua Maestà spende i suoi denari: et a me pare che non occorra mandar quà nuove genti poiche per sustentar quelle che ci sono, non ci è forma ne maniera; insomma Vostra Signoria Illustrissima con la sua molta prudentia può considerare il termine in che si trovano li affari di quà et più amplamente gliene doverra scrivere il Principe mio figliolo, che venirrà qui fra due giorni per avvicinarsi all' imprese che disegna fare, se però haverà comodità di poterle esseguire. Non lasci lei di rimostrare à Sua Maestà vivamente, quanto ricerca il suo servitio, per il presto rimedio di questi paesi, assicurandomi che già lo haverà fatto et aspetto di sentirne qualche buona resolutione. Non si scordi di metter in consideratione le cose di Colonia et sue dependentie, et quanto sia necessario tenerne conto et parimente mutare stile et procedere con li Principi d'Alemagna, perche di effetto si vede che pigliono mala piega, et con non molta difficoltà si potrebbe mettervi rimedio, come à Vostra Signoria Illustrissima è noto

Il Cardinal legato par che non venirà altrimenti a Colonia, havendovi

mandato li dua nuntii con le commissioni et potestà convenienti, et quello che hanno fatto vedrà per l'incluso foglio.

Alanson dicono che si trova tuttavia en Doncherche ammalato et che la Regina madre doveva venire a Cales per abboccarsi seco, et secondo che scrive il Taxis par che vadino in volte certe pratiche d'accordio nelle quali io spero poco, tuttavia potrei inganna mi.

Il presidente Ricciardot' doverrà comparir presto in corte et referir à Vostra Signoria Illustrissima quanto li commessi intorno all' affari di Borgogna et altro. Li diedi il raporto et relation del negotiato à Marville sopra le diferentie delle Terre comuni con il duca dell'Orena, acciò lo consegnassi à Sua Maestà: tenga Vostra Signoria Illustrissima la mano che con brevità si pigli sopra di ciò qualche resolutione, et che si dia satiffattione à quel duca, che veramente lo merita perche senza la sua amicitia et corrispondentia, è cosa chiara che le cose di questi paesi passeriano male.

Già che Sua Maestà haverà inteso li agenti del Signor Duca mio et Vostra Signoria Illustrissima favoritoli, doverranno à quest' hora esser spediti di quanto desideravano.

Il negotio di Duchessa Margarita, mia nipote, par che possa pigliar buona fine, sendosi lei risoluta far voto di castità, et forse entrare in un monastero come Religiosa, che è la meglio et la più santa resolutione di tutte di che hò voluto farne consapevol Vostra Signoria Illustrissima, sapendo che ne piglierà contento.

Per li figlioli die Monsignor d'Andolot et per benefitio di essi farò io sempre quanto sarà in mio potere : imperò il bene li deve venire da Sua Maestà, et son certa che per la servitù del padre et avo saranno favoriti et tanto più con il buon mezzo di Vostra Signoria Illustrissima, che di sua salute li piacerà farmi intendere et di quanto più passa : che è quanto per hora mi occorre dirli : Nostro Signor, etc.

LVII.

TRADUCTION.

Depuis que j'ai écrit à Votre Illustrissime Seigneurie, le 28 du mois dernier, j'ai reçu sa lettre du 8 du même mois et appris qu'Elle était en possession de mes lettres du 5 mars, ainsi que des duplicata du 7 février. Votre Seigneurie connaît donc bien mon désir d'obtenir de Sa Majesté la permission de m'en retourner en Italie et sait à quel point il convient de m'accorder cette grâce. Aussi je ne doute pas que, par l'entremise et le crédit de Votre Illustrissime Seigneurie, je n'obtienne satisfaction de Sa Majesté. J'en doute d'autant moins que Votre Seigneurie, dans sa susdite lettre, me promet de faire tous ses bons offices à cet effet et se propose de pressentir la volonté royale avant qu'Aldobrandino ait présenté ma lettre à Sa Majesté. Certes, Votre Eminence espère aboutir de la sorte plus facilement. J'en suis bien aise et compte sur une prompte solution. Je l'attends avec l'impatience que Votre Seigneurie peut s'imaginer : il y va de ma santé et de ma vie.

J'ai appris que Sa Majesté avait fait son entrée à Madrid au milieu de l'allégresse générale et accueilli Votre Illustrissime Seigneurie avec la plus grande sympathie. Il ne pouvait en être autrement, vu toutes les raisons que Sa Majesté avait d'agir ainsi. Elle se voit obligée d'estimer et d'honorer toujours Votre Illustrissime Seigneurie.

Que celle-ci veuille m'en croire, il convient, comme je l'ai dit et écrit plus d'une fois, que Sa Majesté, désormais, se préoccupe davantage de régler les affaires d'ici et de presser l'envoi des provisions d'argent. Sinon c'est la ruine imminente. Voilà où en sont les affaires (des Pays-Bas). A Dieu ne plaise qu'il en résulte des désordres et des maux irréparables. Au reste, il est impossible de soutenir par des paroles et des promesses tout ce monde de guerre dans un pays ravagé et épuisé, au milieu de toute sorte d'obstacles et de difficultés.

Nous n'avons pas encore vu arriver les deniers qui doivent venir de Gènes et de Milan, et nous voici au milieu du mois de mai. Par suite de ces retards dans l'envoi des fonds, la bonne saison se passe sans que nous en profitions, et pourtant Sa Majesté dépense son argent. Je trouve donc qu'il est inutile d'envoyer ici de nouvelles troupes, puisque nous n'avons pas de quoi entretenir celles qui sont dans le pays. Bref, Votre Illustrissime Seigneurie, avec la grande intelligence qu'Elle possède, pourra comprendre toute la situation de ces provinces. Le Prince, mon fils, lui en écrira plus

amplement. Il viendra ici dans deux jours pour se rapprocher du but de l'expédition qu'il projette, si toutefois il lui est permis de l'entreprendre.

Que Votre Illustrissime Seigneurie ne cesse de représenter à Sa Majesté combien il importe à son royal service d'apporter de prompts remèdes à la situation de ce pays. Je suis sûre que Votre Seigneurie l'a déjà fait, et je m'attends à être informée de quelque bonne résolution prise par Sa Majesté.

Il ne faut pas perdre de vue les affaires de Cologne et ce qui en dépend, ni combien il importe d'en tenir compte. Il faut aussi changer de politique et de procédés avec les princes allemands, car les affaires d'Allemagne prennent un mauvais pli et il deviendrait difficile de les rétablir, Votre Illustrissime Scigneurie le sait bien.

Le Cardinal légat n'ira pas à Cologne, puisqu'il y a envoyé les deux nonces avec les commissions et pouvoirs convenables. Ce qu'ils y ont fait, Votre Seigneurie le verra par la relation ci-jointe.

On dit qu'Alençon est malade à Dunkerque et que la Reine Mère devait aller à Calais pour s'aboucher avec lui. Au rapport de Taxis, ils sont d'accord cette fois sur certaines choses à faire. J'y compte peu, mais je puis me tromper.

Le président Richardot arrivera sous peu à la Cour et rendra compte à Votre Illustrissime Seigneurie des explications dont je l'ai chargé au sujet des affaires de Bourgogne et autres. Je lui ai remis le rapport et la relation touchant les négociations de Marville, c'est-à-dire concernant le différend avec le due de Lorraine à propos du territoire indivis. Il doit remettre cette pièce à Sa Majesté, et je prie Votre Seigeurie de tenir la main à ce que le Roi prenne une prompte résolution relativement à cette affaire. Il importe de donner satisfaction à ce Duc, car sans l'amitié et l'accord de ce Prince les affaires des Pays-Bas iront mal, évidemment.

Maintenant que le Roi aura entendu les agents de Monseigneur le Duc (de Parme) et que Votre Seigneurie les aura appuyés auprès de Sa Majesté, ils auront obtenu ce qu'ils désiraient.

Il paraît que le cas de ma petite-fille, Donna Marguerite, pourra s'arranger. Elle serait résolue à faire vœu de chasteté et peut-être à entrer comme religieuse dans un couvent. C'est la meilleure et la plus sainte résolution qu'elle pourrait prendre. J'ai voulu en informer Voire Illustrissime Seigneurie, sachant qu'Elle en serait satisfaite.

Pour les fils de M. d'Andelot et dans leur intérêt, je ferai toujours tout ce qui sera en mon pouvoir, étant donné que les faveurs leur doivent venir de Sa Majesté. Mais je ne doute pas qu'ils ne les obtiennent à raison des services de leur père et de leur aïeul, et d'autant plus que Votre Illustrissime Seigneurie veut bien s'entremettre pour eux. Que Dieu garde Votre Seigneurie, etc.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 15 mai 1585.

Madame, Je respondray, par ceste, à celle qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, duxid'apvril, oyres que à bonne partie d'icelle j'aye jà respondu et satisfaict par ma précédente, spécialement au point de la licence que Vostre dite Altèse continue de demander, pour pouvoir retourner en Italie; et véritablement je sentz, en toute extrêmité, que la nécessité de sa santé tant le requiert, et qu'elle ne se trouvoit, au temps de la date de ses lettres, si bien disposée, comme il conviendroit et singulièrement je désireroie. Je prie à Dieu luy restaurer la santé, et que tost nous puissions entendre qu'elle soit du tout fortifiée et refaicte. A quoy j'espère aydera la saison de l'esté. Je communica plusieurs foys avec Aldobrandino, devant l'arrivée icy de Sa Majesté sur ceste licence, et je m'assheure qu'il n'aura pas failly de, oultre ce que j'en ay escript, d'avoir tenu compte à Vostre dite Altèze que en ayant parlé à Sa Majesté, je n'en peuz tirer résolution; ne remectant à celle qu'elle y vouloit penser, et que à son retour d'Aranchouis, où sa Majesté s'est entretenue jusques à oyres, l'on en pourroit parler plus particulièrement. Nous actendons son retour à la fin de ceste septmaine; et je ne fauldra de, quant il luy plaira me donner audience, d'en entrer de nouveaulx en propos, pour veoir si j'en pourray tirer quelque résolution, au contentement de Vostre dite Altèse, à laquelle je désire (comme je doibz) servir et complaire.

Il est ainsi, comme l'on avoit escript à Vostre dite Altèze, que l'Imperatrix arriva icy quelques jours devant le Roy, et que Monsigneur le Cardinal Archiduc est demeuré pour gouverneur en Portugal, avec auctorité de légat, luy ayant Sa Sainteté accordé la légation pour deux ans. Et quant à la dite dame, encoire n'y ha il résolution prinse avec elle de si l'on l'emploira aux affaires, ou non. Elle s'entretient encoire en la maison près des

Descalças, dont certes je m'esbeyz; car, selon que je vois sa disposition, il ne me semble raisonnable que l'on la laisse oysive. Et à regard des affaires de l'ortugal, je crains fort que ledit signeur légat n'y aura pas peu à faire; car, par tout ce que je puis entendre, le faict de la justice, police et finances n'y est pas en bon ordre, dont il me desplait.

Le marquis de Saint-Croys n'est pas encoires party avec l'armé de mer; quoy qu'il eust donné espoir que ce seroit pour le xv d'apvril dernier. Dieu veulle qu'il parte au xv du moy de jung prochain. Je crains fort que les bapteaulx de don Antonio et de la mère du Roy de France, que l'ayde, ne gaignent le devant, et qu'ilz voisent rencontrer noz flottes des Indes. pour amender la faulte qu'ilz firent l'an passé; en quoy ilz nous pourroient faire ung malvais tour. Toutefoys nous n'entendons pas jusques à oyres qu'ilz soient sortiz, mais bien qu'ilz faisoient toute diligence à eulx possible pour se mectre en chemin. Nostre armée est belle, et bien équippée; mais si elle sort tard, ce sera, pour tous effectz, ung bien grand desavantaige. Et jà Vostre dite Altèze aura entendu que la dite flotte des Indes porte en argent près de dix milions, apartenant à Sa Majesté et à particuliers.

Je confesse ingénuement à Vostre dite Altèze, que à faulte d'avoir pourveu à temps de deniers Monsigneur le Prince, l'on ha perdu plusieurs bonnes occasions, et mesmes celle que l'on ha heu si belle à la main, sur le fondement de la révolte advenue à Anvers; mais Vostre dite Altèze se peult assheurer qu'à moy n'a tenu. J'ay picçà nouvelles que l'on comptoit à Gennes les 400 mil escuz secondz; mais les premiers 400 mil, que se debvoient payer à Florence, demeurent encoires là, pour non avoir voulu passer les marchans florentins, ou pour mieulx dire le Grand Duc, parce que Loys d'Obara avoit promis de sa part, disant clèrement qu'il s'estoit meslé de ce qu'il n'entendoit point. L'on est encoires après. Je ne sçay ce qu'en succèdera, mais Sa Majesté ha faict accepter, comme je l'ay escript, le party que ledit Signeur Prince avoit faict avec Thomas Fiesco Razio. Et m'assheurent ceulx de la Hazienda que l'on ha encoires pourveu aultres cent mil escuz, dont toutefoys je n'ay veu les dépesches. Je sçay fort bien combien il emporteroit que l'on en usa aultrement, se pouvant assheurer Vostre dite Altèze que à moy ne tient, et que je ne cesseray de continuer d'en faire les poursuytes les plus vives et expresses que me seront possibles.

Encoires n'est arrivé le courrier de l'Empereur, en responce du mariaige. Les affaires d'Alemaigne sont au désordre, que Vostredite Alteze dit; et si l'on n'y procède aultrement de ce que s'est faict jusques icy, je ne sçay quel bien l'on puisse espérer. Au regard de ce de Cologne, Sa Sainteté ha consitorialement privé l'apostat, comme Vostredite Alteze aura entendu, incontinant qu'elle sceut la difficulte que Casmirus donnoit au passaige du légat Cardinal d'Austrice, commandant au chappitre de procéder à nouvelle élection. Il emporteroit beaucop qu'il adressassent à la faire de personnaige convenable; car de ce pourroit le mal prandre bon remyde. Ledit signeur légat sera pieçà arrivé audit Cologne; car j'ay hen, il y a longtemps, nouvelle que ayant prins le chemin de Lorenne et de Luxembourg, il estoit jà arrivé à Carpen. Vostredite Alteze peult estre certaine que je n'obmets de faire les offices que je doibz, pour soliciter ce que convient au remide de noz affaires, et pour mon opinion l'on cust piécà rompu ouvertement par faire gaillarde diversion, que, si je ne me forcompte, fut esté trop mieulx, que de nous laisser ainsi amuser. Vray est que, si le duc d'Alançon se départoit de ses foles emprinses, je seroye bien d'advis que l'on dissimula les folies passées, et que, sans mouvoir aultre trouble, l'on entendit à accomoder noz affaires; mais s'il veult continuer de nous travailler, je ne vois pour moy aultre meilleur moyen de nostre coustel que de procéder, comme j'ay dit dessuz, à puissante diversion : et il y ha à mon advis bon moyen. Nous avons heu nouvelle, par le coustel de France, que Eyndhove s'est rendue, et que quoy qu'ayent bravé les rebelles et les gens dudit duc d'Alançon, ilz n'ont osé passer oultre à lever le siège du Comte Charles; ains entendans que le Comte de Mansfeld père marchoit, et que ledit Signeur Prince estoit résolu de suyvre et les aller trouver, ils se sont retirez et ont laissé perdre la place. J'entendz que les François, que restent encoires par dela, sont en petit nombre, pour y estre mors plusieurs, et s'estre retourné bon nombre en France, pour avoir esté plus rudement traicté aux Pays d'Embas, qu'ilz n'avoient faict leur compte. Et je suis tousiours en opinion que la perte de si grand nombre de noblesse françoise, tant à l'isle Saint-Michiel, que en Anvers, ne pourra délaisser de causer quelque nouvelle altération en la France, à l'occasion des successions, ausquelles prétendent Catholiques et Huguenotz.

Le Comendador Mayor de Castille s'est trouvé une aultre foys devers Tome X. 26 Sa Majesté ces jours passez à Aranchois, mais ce fut seullement pour baiser les mains à Sa Majesté, et veoir le lieu que le mérite, estant retourné le mesme jour en sa maison de Villarejo; à la vérité je m'esbeyz que Sa Majesté tarde tant à se résouldre de ce qu'elle vouldra faire avec luy, et j'eusse espéré que à cest effect l'on l'eut appellé audit Aranchois, qu'est si près de sa maison : mais en fin il n'y ha riens de faict jusques à oyres, dont nous nous esbeissons tous, ayant icelluy si bien servy, et estant si avant en la bonne grâce de Sa Majesté. Ces irrésolutions et dilations causent par tout grand doumaige, et je me ronge le cueur pour le peu d'espoir que j'ay, que en ce il y aye remyde.

Je n'obmetz de faire ce que je puis, pour soliciter le brief depesché des gens de Monsieur le Duc de Parme, comme je tiens que de Aldobrandino et d'eulx mesmes Vostredite Alteze le peult entendre, et ne fauldray de continuer d'y rendre jusques au bout mon debvoir. Et j'espère que le Comte d'Olivares, suyvant ce que l'on luy ha escript, ne fauldra d'assister aux affaires de Vostredite Alteze à Rome, contre les injustes prétentions de la mère du Roy de France, ny ne fauldray de continuer faire instance, de temps à aultre audit comte, pour luy en renfreschir la memoire, et pour le rendre eu ce tant plus voluntaire.

Quant aux désordres de l'Aquila, dont Aldobrandino m'a parlé, je tiendray la main à ce que l'on en escripve au Vice-roy, pour y prandre regard et s'en informer, afin d'y donner remide, ou qu'il advertisse icy de ce qu'il luy semblera s'y debvoir faire. Et au regard du trésourier Ardinguello, je y ay jà respondu à Vostredite Alteze par mes précédentes.

Je congnois fort bien le conseillier Furnaro, et pour estre tel que vostre Altèze dit, je l'ay tousiours fort voulentiers aydé; l'on l'ha choisy pour fiscal, en la chambre de la soumaire, pendant que l'on visite J° Camillo Billoti, lequel Sa Majesté avoit choisy pour ledit lieu de fiscal en ladite chambre de la soumaire; et aux occasions je ne fauldray de ramantevoir ledit Furnari à Sa Majesté, avec la recommandation de vostre dite Altèze.

Jusques à oyres je ne vois point que le viceroy de Naples nomme, pour offices et charges royales, le docteur J. Francisco de Ponte, et aussi n'y ha il nul office à present vacant audit Royaulme pour personne de sa qualite; j'ay fort bien entendu la voulanté de vostre dite Altèze en ce que le concerne, et il ha aussi recouru au Duc d'Atri et aultres, pour faire sem-

blable instance à celle que faict vostre dite Altèze afin qu'il ne soit emploié, dont je ne fauldray de me souvenir en temps et lieu (sil plait à Dieu), et de procurer que l'on le laisse continuer en la charge d'advocat.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 145)

Madrid, le 15 mai 1585.

Monsieur de Broissia, oultre vos troys letres, ausquelles je respondz de la main de mon homme, avec icelles m'en sont venues aultres deux. l'une bien longue avec ceste marque 0 +, qui est du m d'apvril, et une courte du vi du mesme moys, que m'a donné très grand contentement, pour avoir entendu par icelle que vous avez obtenu le consentement et placet pour la coadjutorie de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, dont j'ay esgal contentement au vostre, pour l'affection que j'ay (et ce méritoirement) à ce que vous concerne et aux vostres. L'on ha prins Monseigneur le Prince en bonne heure et propre conjonture, et vous ont bien servy ceulx qui y'ont mis la main; et si pour les dépesches à Rome vous jugerés que je puisse faire de mon coustel chose que puisse servyr, ce me sera plaisir d'y estre emploié, comme je seray tousjours bien prest, en tout ce que je pourray, pour vous et les vostres.

J'ai veu tout ce que vous m'escripvez touchant le bailliage de Dole, et ne le puis sinon fort bien prandre, cougnoissant encoires en ce clèrement la bonne affection que vous portez à moy et aux miens, dont procède tout ce que vous m'en dittes; mais vous me pardonnerez si je vous dis que je ne suis pas de vostre opinion de debvoir embrasser toutes les occasions pour faire pour les miens; je cougnois à qui j'ay à faire; ce seroit le chemin non seulement pour faire croistre l'envie, (dont je me socieroye moings) mais

pour me faire hayr et abhorryr de plusieurs, et d'estre tenu du maistre pour fascheux et importun, et luy donner opinion que je voulusse tout pour moy et les miens. Ceulx que vont par ce chemin n'ont pas crédit que dure, et si fault avoir regard à la conscience, et éviter que, faisant bien aux ungs de ceulx qu'ont de moy quelque dépendance, je n'offense aultres que sont au mesme degrey. Nous verrons ce que Monseigneur le Prince en escripvera, et comme le maistre le prandra, et quelz seront les aultres prétendants et sur quel fondement, pour adviser j'aurai à faire selon ce; et je ne vouldroye que l'affection que vous avez aux miens fut cause que aussi. pour leur complaire, leur parlant ou escripvant, vous leur faictes entendre que vous trouvez leurs prétentions fondées et faciles à obtenir, que me feroit plus mal voulu d'eulx, non obstant, oyres que quant tout est dit; après que j'auray faict ce que me semblera plus convenir, s'ilz n'en sont contens je leur en laisseray la penne et m'en tiendray le plus que je pourray à mon repoz, ne me veullant tuer pour les biens de ce monde, mais si bien meetre ma vie en hazard, pour travaller à ce que convient à l'utilité publicque et à la patrie, et pour avoir en moy mesme ce contentement d'avoir en tout rendu mon debvoir.

J'ay obtenu pour mon nepveu de Chasteau-Roulleau une chevalerie que tant il désiroit, et l'estime tant plus pour effacer ce dont l'on le notoit; il fault avoir regard à tout, aussi ay-je obtenu letres d'anoblissement pour Monsieur l'avocat de Saint-Mauris, dont pièçà il avait faict instance.

J'ay bien entendu les mariaiges que ce sont faictz dont vos letres parlent, et iceulx ne me donnent penne, ny m'estonnent de riens, oyres qu'ilz se facent pour les desseings spécifiez en voz letres. Je ne suis, ny ne veulx estre enveloppe aux partialitez, j'en laisse faire les aultres, et si ce que se faict est avec les fins que vous pensez, je suis en opinion que tout le contraire en pourroit advenir. Je me contente fort bien de l'alliance que nous avons prins avec Monsieur de la Villeneusve, auquel Sa Majesté ha donné pension de 600 francs, et à Monsieur d'Oyzele 2 letres de chevalerie que tant il desiroit, et ne vouldroye pour riens que ma niepce cust heu pour mary

¹ Châttel-Roilland. (J.)

M. d'Oiselet, frère de M. de Villeneuve. (J.)

145, ny celluy que s'est marié avec celle de 142, je y ay mes considérations; je la tiens là pour plus heureuse, le temps le monstrera comme j'espère. Moderata durant. Pour mes nepveuz d'Andelot, je feray tousjours voulentiers ce que je pourray, quant j'en pourray avoir le moyen et bonne occasion, et vous mercye cordialement de la continuation en leur endroit de l'affection que vous avez pourté au père.

Monsieur de Chassey me fera grand plaisir de, par les moyens que vous m'escripvez, faire rembourser à Monsieur de Tournay ' des deux mil florins que, suyvant ce que je luy avoie escript. il avança à feu Monsieur d'Andelot, mon nepveu, que j'entendoie fut pour accomoder soy mesme et non pour user de libéralité, et les prester à aultres. Le diet Sieur de Chassey continue de m'assheurer joir du payement de ce que m'est dehu de mes gaiges et pension, et pour m'en faire dresser à l'advenir, que me viendra bien à propoz, pour aulcunement remédier à ce que je perdz de mon revenu de par delà.

Vous m'avez donné une bien bonne nouvelle touchant l'affaire dudict Sieur de Chassey, sur la fascherie que l'on luy avoit procuré, en quoy j'ai bien apperceu la grande passion d'aulcuns des promoteurs et des commissaires, que y sont estez emploiez pour leur complaire. Je louhe Dieu que le tout soit jà en si bons termes, comme voz letres contiennent, et j'espère que de mesme pied suyvra la reste, vous priant de l'ayder en ce que vous pourrez, comme je feray de mon coustel fort voulentiers, en ce que je pourray.

L'escuyer Benoy est encoires icy sur les affaires de Monsieur le Comte de Champlite, et jà ha sa responce, que Monsieur Foncq luy ha donné. Il prétendoit bonne part aux confiscations, allégant ses services et des prédécesseurs, que sont grandz. Sa Majesté sur ce le remect au repartement que cy après elle pourra faire, estant mieulx informé de ce que y sera, dont elle puisse disposer, estans plusieurs ceulx que y prétendent, et en quoy le duc d'Albe et aultres à sa suyte, sont estez plus libéraulx qu'il ne convenoit et que Sa Majesté n'eust voulu. Il vouloit avoir des alebardiers; sur ce point l'on veult avoir l'advis de Monseigneur le Prince pour la conséquence. Il pretendoit augmentation de gaiges et pensions; à ce n'a l'on aussi voulu

^{&#}x27; Morillon.

toucher pour l'exemple, mais l'on luy donne pension nouvelle sur fondement des services qu'il ha faict. de deux mil frans par an. Il demande encomende pour l'ung de ses filz. Sa Majesté dit qu'il n'y en y a que vaque, mais que avec le temps Sa Majesté s'en soubviendra; désire mectre ung filz paige de Sa Majesté ou de Monseigneur nostre Prince, cela se fera. Et audict escuyer que prétendoit xx^m frans sur Jougne', l'on lui donne pour tant de voiaiges et services faiz, quattre cens frans de pension, et il est certes méritable et de bon esprit. Avec ce je tiens qu'ilz se contenteront pour ce coup le maistre et ambassadeur.

Je ne sçay si 29 ° fera le voiage que l'on vous ha dit. Ses vrais amis, s'ilz sont practiques du monde, ne luy conseilleroient. Il ne m'en ha faict aulcune mention; l'absence de deux ou troys moys peult causer de grandz changemens; je prie à Dieu que bien en advienne. Regardez, je vous prie, et vous emploiez promptement et voulentairement en tout ce, où ledict Sieur Prince vous vouldra entremectre.

Je suis merry de vous avoir mis en penne, par ce que je vous ay escript de non vous formaliser en picque contre personne. Il n'y ha riens de faict pour quoy je l'ay dit, mais m'a meu à le dire ce que je sçay que ceulx de Bourgogne sont pardelà tenuz en opinion de incompatibles et partiaulx, et pour ce convient procurer leur oster ceste prinse sur nous; vray est que ce de la contention que vous avez heu avec le secrétaire Garnier ne peut donner occasion d'entrer en ce propoz, mais vous m'y avez largement satisfaict, et n'entendz pas que ledict secrétaire ave monstré resentement quelconque de la promotion de vostre beaulfière; et à la vérite le party que vous luy proposastes luy pouvoit satisfaire, vous priant m'excuser de ce que j'escripviz, si vous en avec heu penne; il n'y a aultre chose, et le désir que j'ay de vostre grandeur, pour l'affection que je vous porte et voz mérites, me font passer si avant à vous dire rondement ce qu'il me semble.

Vous me donnez compte bien particulier de ce que vous avez entendu des procès intentez pour la signorie de Chevigney, par le feu chancelier Gatinaire et ses héritiers, dont cordialement je vous mercye. Monsieur le

Prétention de l'écuyer sur Joigne.

^{*} Le président Richardot.

prieur, vostre frère, en ha escript au soliciteur Villet, pour entendre plus cler ce de Rome. Ce que la place est si près d'Auxone ne me plait. J'ac endz plus spéciale déclaration de la qualité de la pièce et du revenu, et du pris auquel l'on vouldra venir, que sont les pointz que debvront ouviir le chemin de la résolution.

Ce fut avec bien bonne intention que je vous avertiz de non sonner mot de faire remectre les affaires de Bourgogne à Madame, que seroit bien meilleur et plus brief chemin; mais je sçay qu'il seroit de vous for mal prins, combien que, si je ne me forcompte, Madame et ledict Sieur [quoy que l'on veulle dire] s'entendent bien ensemble, et peult estre miculx qu'ilz ne veullent que l'on pense, mais l'on tient que le principal du mal est de ceulx que sont à l'entour de l'ung ou de l'aultre.

Pleut à Dieu que l'on eust gaigné temps, suyvant vostre advis, et cue le volume des ordonnances fut jà compilé. Il emporteroit peu que l'on pensa en Bourgogne que les advis que l'on ha demandé fussent pour biencéance; ce que Monsieur de Bellefontaine vous en a escript ne vient pas de luy, comme je pense. Monsieur le comte de Champlite m'escript que l'on envoiroit incontinant lesditz advis jà conceuz de chascun; s'il y a en iceulx chose que vaille, l'on s'en pourra servir, comme l'on eust faict, comme je l'uy escript, oyres que le volume fut de tout compilé, devant que de le publier. Les anciennes ordonnances sont si bien faictes que, y adjo istant bien peu, se peult pourveoir à tout, pourveu que l'exécution s'en face, avec chastoy rigoreux des transgresseurs. Et de mon advis, l'on n'en donnera, aultres part d'advantage, ni à la court de Parlement, ny à aultres, ny beaucop moings aux Estatz, pour restaurer l'auctorité de Sa Majeste, tant lesé par ce que s'est faict de celles dernièrement publiées, et despuis bien mal et au préjudice de la justice et du pays suspendues. Et si après la publication, ilz y treuvent à redire, que l'on recoure au maistre, par supplication et requeste très humble, comme l'on souloit; et si les remonstrances sont avec bon fondement, y pourveoir, et sinon les renvoier, sans faire, pour leur dire, changement où il n'affierra, car ilz n'ont en ce que veoir, ny que congnoistre : timemus timore ubi non est timor; no er les réfractaires et les opposans par bravete, sans raison, et après prendre occasion pour les en faire repentir.

Touchant le duc de Lorrenne, l'on l'amuse en France sur le foncement

du mariaige de sa fille '; si espérè-je qu'il ne variera à l'endroit du Roy nostre maistre. Il doibt savoir combien il luy vad d'estre neutre, comme j'espère il sera, et que. à son retour, il reprendra les arres, pour la négociation des terres communes et limitrophes, et sera bien vuyder le tout ensemble, comme vous dittes, mais il y aura difficulte au choix de superarbitre. C'est ung grand point que vous trouvez le droit de Sa Majesté si bien fondé pour la souveraineté de Marville.

Ce seroit un grand advantaige de pouvoir si utilement emploier les deniers du dot de ma niepce, par le moyen que vos dittes, et je m'assheure que si Monsieur de Chassey faict ceste faveur à Monsieur la Villeneufve, mon nepveu, qu'il l'acceptera avec obligation.

Vous avez piécà entendu mon opinion conforme à la vostre que, sans les Estatz, se debvroit faire l'augmentation du pris du sel, pour satisfaire aux fraiz, et que l'haulcement pour les garnisons et nécessitez du pays se face avec participation des Estatz, et non l'aultre. J'appersois le mesme que vous me dittes, que par envie l'on vouldroit empescher le prouffit des rentiers, avec dommaige de Sa Majesté. Le haulcement des gaiges ne me sembleroit pas bien maintenant, suyvant vostre advis; mais que l'on donne aux officiers et manouvriers quelque aiuda de costa, comme il se souloit faire du passé. Vous aurez jà par delà Monsieur le Pardessus è avec ses instructions, et icy l'on solicite l'assemblée des Estatz, sur quoy je tiens que l'on demande l'advis de pardelà.

S'eslongnant Monseigneur le Prince vers Hindhove, Brabant et Gheldres, si ceulx d'Artois et d'Hénault ne consentent que l'on accomode sur eulx quelques gens de cheval et pictons, ils recepvront sans doubte doumaige des François, que ne dormiront; et est véritable ceque vous dittes, que les gouverneurs eussent heu vraisemblablement plus de crédit pour persuader que les gens de longue robbe que l'on y vouloit envoier.

L'impression que vous m'avez communiqué, et dont je vous mercye, contient vérité, et je vouldroie qu'elle fut bien entendue et creue de tous. J'espère que Oranges ne durera pas longuement, et que sa nouvelle

¹ II s'agit probablement ici d'Élisabeth de Lorraine, qui éponsa plus tard le duc de Bavière, Maximilien. (J.)

^{*} Le Pardessus des Salines, officier ou gouverneur général des Salines, institué par le Roi. (J.)

espousée ' ou quelque tumulte populaire l'achèvera. Alançon sibi canit toco, estant allé à Dunkerke; l'on verra s'il vouldra à bon essian traicter avec nous, se voiant avec le seul titre. sans pouvoir, ny auctorité; mais si luy et les François perfient contre nous, je ne vois seul meilleur remède que de gallarde diversion.

Je vous mercie du soing que vous tenez de l'affaire de Verseil. Madame d'Achey, ma niepce, y est allé pour plus gaigner la voulenté des subjetz. J'espère que, avec vostre bonne ayde. Monsieur le Prince ne fera riens sur le nouveau mis en avant de Vateville, sur quoy l'on verra ce que diront Messieurs des finances, mais ayant sur ce escript ledict Sieur Prince a Sa Majesté, il aura bon moyen de différer d'y résouldre, jusques il aye responce, on avec couleur d'en escripre de nouveaul.

La finale résolution de Monseigneur de Champagney, que veult si expressément que l'on relache Bourlu et que l'on l'envoie à Gand, me semble fort mal, et de mon opinion ne se feroit. J'en ay escriptz ce qu'il m'en semble, et à ce m'arreste; Dieu doint que ceste résolution, si elle s'exécute, ne couste la vie à ce pauvre Seigneur, qu'a jà tant souffert. Ce que les Gantois refusent le saulf conduyt libre au maistre des comptes Apeltere, pour aller, venir et séjourner, et pour pouvoir parler à part à luy, m'accroit la craincle et me faict penser que ce qu'il escript soit forcé, et contre son grey. Le vray estoit garder Bourlu, et leur faire entendre qu'il seroit de luy ce que dudict Signeur. Certes j'en suis en grande penne, je prie à Dieu que mieulx en advienne.

La fille de l'amiral Coligny, (J.)

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A' MORILLON, ÉVEQUE ELU DE TOURNAI.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, 1 VIII, fol. 211.)

Tournai, le 15 mai 1585.

Monsieur, J'ay veu ce que vous m'escripvez en deux lettres vostres, dont l'une est du me et l'aultre du xie du mois passé, et vous mercie des particularitez.

J'ay lettres de France qui m'asseurent que Hindoven est nostre, et que les rebelles et ceulx d'Alançon, quelque mine et desmonstration qu'ilz en avent faict, voyantz que noz gens marchoient, ne l'ont osé secourir. Grand nombre des François sont morts, et n'y retourneront aultres volontiers. Les gens que l'on amassoit en France, estoit pour secourir et tirer de danger Alançon, pour faire en sa fabveur ceste desmonstration, et tel la faisoit qui le vouldroit veoir cent piedz soubz terre.

Peult-estre se sépareront les gens, puisqu'il est à Dunkerque, à son advis hors de danger; l'on ne le désire pas fort en la court de France. L'accord qu'il a faict avec Oranges et sa suite, n'est achepvé, mais remis aux négotiations qui se doibvent tenir doibz Dunkerque. Ce qu'il a faict at esté pour délivrer ses prisonniers qui estoient en Anvers et recouvrer ses meubles. Il est fort mal content d'Oranges, de sa suyte et des rebelles, et de la Royne d'Angleterre. Quelque chose porroit encores succéder.

Cologne me donne peine. L'on a privé l'apostat consistorialement à Rome et commandé au chapittre procéder à nouvelle élection. Dieu les veuille inspirer à la faire bonne et de personnaige que soit à propoz. L'Illustrissime cardinal André d'Austrice y sera jà arrivé.

L'on s'est plainct des gens de Monsieur d'Aremberg, et pour tant les a l'on faict retirer, mais non loing, pour si l'on en auroit encores affaire. L'on ne luy a pas donné fort bon conseil en S'il est tel que le me

⁴ L'explication de ce chiffre manque, et ce qui va suivre sur Madame d'Aremberg est inintelligible.

peinct Foncq, qui dict qu'il est souvent hors de luy et qu'il dict qu'il est dampné, restant sur ceste opinion je ne pense pas que Madame d'Aremberg voyse à Hiérusalem. Je me doubte qu'elle n'y gaigneroit tant que deux ans qu'elle voyaigea, 24 et 25, dont elle retourna riche, car chascung contribuoit.

Vous aurez jà entendu le retour du Roy, mais nous en avons icy jouy peu. Nous l'attendons sambedy de retour d'Aranjuez, d'Acloo et de Toledo.

L'on haste le partement de nostre armée que n'achève de partir. Je craincdz qu'il sera bien le xve du mois qui vient devant qu'elle sorte; elle est belle et puissante. Je presse afin que l'on envoye par delà gens et argent. Dieu veuille que nostre flotte des Indes arrive seurement. Elle porte en or et argent du Roy et des particuliers, près de dix millions.

La guerre du Turcq au coustel de Perse continue, et s'adiouste que l'Arabie se rebelle contre luy, et ceulx qui vivent vers Aden et Gemen *, à la bouche de la mer Rouge; et si crainct des mouvemens en Sirie, et que ce soit avec intelligence du Persien, dont ledict Turcq et ses gens s'estonnent. Ce nonobstant, les François le sollicitent pour avoir l'armée de mer, ce que l'on tient, ilz n'obtiendront. Bien font-ilz démonstrations pour nous divertir, et cependant désirent prorogation et suspension d'armes les dictz Turcqz avec Sa Majeste.

Si les François cessent de nous travailler par delà, demeurons en repoz avec culx, et sinon, quoy que die le conte de Mansfeld, nous ne pouvons prendre meilleur chemin que de gaillarde diversion. Qui m'eust creu il y quatre ans, nous serions maintenant partout à repoz. Je desire fort que l'on fortifie Verdugo de gens et d'argent, et en ay souvent importuné ledict Seigneur Prince. C'est là où l'on crainct, et où nous pouvons plus faire. Aliquid fiet, spero.

Je ne puis croire que Montigny s'oublie, quoy que l'on vous ayt dict. J'ay pour suspectes les practicques de l'abbé de Sainte-Gertrude avec Lissfeldt. Il meuve pour remectre sur pied les Estatz de Brabant, et les faire chefz des aultres, pour y commander. Il fault procurer pour reprendre le vieil pied, de négotier avec chascung Estat à part, et séparer les gouvernemens.

¹ Sic. Alcala? Ailleurs, pages 212 et 215, la localité est indiquée sous le nom d'Azecca et Areca.

Yemen.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. II, fol. 558.)

Madrid, le 17 mai 1585.

Monsieur mon Cousin..... Vous aurez ja entendu par mes lettres l'arrivée de Sa Majesté icy, qui n'y a pas faict long séjour en deux fois pour avoir voulu reveoir ses bastimens et lieux auxquels elle est affectionnée; nous l'attendons icy de retour samedy prochain, ayant esté quinze jours et plus à Aranjuez, où il donna le premier de ce mois l'ordre du Thoison à Monseigneur nostre Prince, qu'est encor là, et debvoit partir hier ou aujour-d'huy pour Azecca, qu'est autre maison de plésir bien bastie, dois où Il debvoit passer à Toledo pour veoir ce que s'est faict au bastiment du chasteaul dois que dernièrement Il y fut avant que d'aller à Portugal.

Le président Richardot arriva icy dimanche, que y attendra la venue de Sa dicte Majesté. Il vient pour représenter l'estat des affaires, et pour demander secours de gens et provision d'argent. Sur tout cecy avoit escript suffisamment ledict seigneur Prince, mais il a voulu faire représenter le tout par vive voix, espérant que cela aydera d'advantage.

L'accord du duc D'Alençon avec le Prince d'Oranges et sa suitte s'est faict au regret de tout le peuple, et n'est pas néantmoins du tout résolu; ce qu'il a faict, a esté pour retirer des prisoniers et recouvrer ses meubles que ceulx d'Anvers retenoient, rendant Villworde. Il mène avec soy ostages des rebelles, et se remect l'accord à particulière négociation qui se debvoit faire à Dunquerque, arrivant là le duc d'Alençon, où les rebelles debvoient envoyer leur députez 1. L'on nous a envoyé d'Angleterre la copie du traicté

¹ Nous empruntons à une lettre du cardinal de Granvelle, écrite le 25 juin au même correspondant, les particularités suivantes : « Les députés que le prince d'Oranges avoit envoié à Dunkerke, pour

[·] traicter plus avant avec Alançon sur l'administration de la guerre et le surplus, n'avoient encoires

[·] riens faict. Ils le vouloient charger de grands fraiz de guerre, que n'est ce qu'il prétend, et se

[·] monstrant peu content dudit Oranges, des rebelles et d'Angleterre, monstra quelques signes de se

[»] vouloir accorder avec nous; et parle sa mère de sorte que du moings elle faiet semblant de vouloir

tel que dessus; et enfin Oranges a déchassé hors des principales villes ledict Alençon, qui ne retient que le tiltre nud que faussement il a usurpé. et le dict Oranges commande. Le dict d'Alençon se monstre fort descontent, et dudit Oranges et des rebelles, et encore de la Royne d'Angleterre, et ne laisse de intenter nouvelle practique pour s'accorder avec nous; mais je propose conditions hauttes, desquelles je tiens qu'il rabbatra, du moings s'il a envie de s'accorder. Il a perdu grande opinion partout, et en la France mesme, par ce d'Anvers et pour avoir si mal gardé sa parole au traicté qu'il avoit faict et signé avec le Prince de Parme '; et ce qu'il dict avoir apprins au conseil d'estat de France, que les Princes n'ont obligation de garder leur parole, sinon en tant qu'il convient bien à leurs affaires 2, est très-maulvaise escole pour ung Prince d'honneur et qui désire prospérer. Il est impossible que Dieu permette que luy et Oranges ne tumbent quelque jour à recepvoir le chastoy qu'ilz méritent. Je voidz Sa Majesté bien déliberée de passer oultre et de continuer vivement la guerre, si l'on ne vient à accord, duquel je ne désespère. Nos gens ont recouvert Endoven, quoy que les rebelles et les gens d'Alençon eussent faict semblant de le vouloir secourir; mais ayans entendu que l'on fortifioit le comte Charles, et que l'on estoit résolu de s'attacher à ceux qui la vouldroyent secourir, ilz n'ont osé joindre; en quoy ilz auront perdu de crédit beaucoup.

L'on tient que les Nopces du Prince d'Orange se feirent le xure d'apvril avec la fille du fut Admiral de Chastillon, veufve de Colligny, et que ceulx d'Anvers ne luy voulurent consentir de sortir pour aller faire ses nopces à Medelbourg comme il auroit délibéré et envoye jà provision. estant arrivée l'esposee le vendredy-sainct à Flessinghe. L'assemblée grande qui se faisoit en France estoit pour faire demonstration de secourir le dict Duc d'Alençon et le tirer hors de danger; car en la court de France ilz le craignent plus qu'ilz ne l'ayment, ny le vouldroient veoir de retour en France. Mais se

[»] accomoder les troubles à tous coustelz. Nous ne sçavons si sa maladie luy ha donné quelque

remord de conscience ou desperée de non pouvoir conduyre, par impuissance, ses desseings à sa

[·] fin, ou pour nous penser tromper; mais nous sumes escoutant, pour veoir si c'est à bon essient, afin

[·] de nous conduyre selon ce. · (Ibid., fol. 567.)

Voyez à ce sujet baron Kenvyn de Lettenhove, Les Huguenots et les Gueux, t. VI, p. 99.

Les François, à la Turquesque, ne gardent ce qu'ils promectent, sinon en tant qu'il leur semble

[·] convenir à leurs affaires. · Le même au même, du 9 juin. (Lettres de Belle-Fontaine, fol. 364.)

doubtans qu'il peult venir à la succession de la corone, pour être le Roy de France peu sain et n'avoir enssans, chascun faict ce qu'il peult pour éviter sa disgrace; et les François qu'estoient aux Pays d'Embas, sont fort diminuez et tous les jours s'en vont. Ils y ont treuvé si maulvaise amorce, qu'ilz donneront peu d'envye à aultres de s'encheminer celle part.

Nostre armée de mer n'est encor partie, quelque haste que l'on luy donne. Le marquis de Saincte Croix est ordinairement fort long, mais la dicte armée est fort belle et bien equippée, et si nostre flotte des Indes peult arriver à bon port que porte près de dix milions), cela pourroit faire muter les François et aultres. Mesmes que l'on peut espérer qu'il ne viendra grande armée du Turcq, quoy que les François la sollicitent, puisque (outre ce que la guerre de Perse continue) l'Arabie se révolte contre le Turcq, et ceulx de Adem et Gemen¹, qui sont à la bouche de la mer Rouge, et quelque partie de la Surye. Le Turcq envoie par tout pour penser de remedier, et se treuve en grande peine, selon que nous l'entendons par le dernier advis du mois de febvrier sur la fin.

L'on verra quelz seront les advis de ceulx de Bourgoigne qu'ilz envoyèrent aux Pays d'Embas sur les réformations : le tout veu, je tiens que Sa Majesté fera compiler les ordonnances telles qu'elle verra convenir à son service et au bien du pays, que je seroye bien d'advis fussent courtes et prinses principalement des anciennes. Et la résolucion prinse, ny les estatz, ny la court de parlement n'y ont que veoir; et feirent grande playe à l'auctorité de Sa Majesté ceulx qui vindrent icy poursuivre la suspension, à coleur que le consentement des Estatz fut requis, qu'est faulx, et l'exemple de celles qui se feireat du temps du chancelier Gatinare du tout dissemblable. Et ses dictes ordonnances publiées, Sa Majesté les doibt faire observer sévèrement et chastier les défaillans et les contradicteurs, ayanz aucungs criardz mis le but plus avant contre l'auctorité du maistre qu'il ne convenoit. Je n'auray non plus de part à la compilation que aux précédentes que l'on a contredit; mais j'en parle pour l'auctorité du maistre et pour le bien du pays.

Aden et Yémen.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(A) chives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 19 mai 1585.

Arrivò qua il Presidente Ricciardot alli 15 di questo, havendo havuto ventura di buon passaggio poiche in quattro giorni à golfo Carciato da Genova si misse in Barcellona nella galera capitana del signore Gio. Andrea, che per rispetto di Venetia l'hà favorito, come mi scrive, assai : et per essere ito Sua Maestà da Aranjuez à Areca ', con pensiero di passare per Toledo et ritornar quà dopò domani, m'è parso meglio che non andasse à disturbare Sua Maestà nel suo viaggio, poiche fra tanto restarà avisato della venuta sua, et della causa, la quale causa già per molte lettere di Vostra Eccellentia et per gl'ufficii che hô fatto a Sua Maestà è notissima : resta che si risolva à provedere così di gente come di denari per il che continuamente insto, se bene con meno effetto di quel che desiderarei, ma non manco di fare il dovere come sanno molto bene Guillamas, Aldobrandino, et altri, ne cessarò mai di continuare si come procurarò che brevemente possa essere spedito il detto Presidente, del servitio et presenza del quale sò che Vostra Eccellentia hà bisogno : hebbe la sorte el ventura tale che intrando quà in casa mia domenica passata al medesimo punto et alla medesima hora arrivò quà il dispaccio di Sua Maestà per il luoco del consigliere di Stato, che Vostra Eccellentia le hà procurato, di che le bacio le mani et spero che lo saprà servire con dare a Vostra Eccellentia ogni contento. Di salute sta Sua Maestà tanto bene quanto io l'habbi visto in molto tempo, et il simile il Principe Nostro Signore, havendoli dato al primo di questo mese in Aranjuez l'ordine del Toisone, che spero sarà camino per mandare gli altri et specialmente quello che hà da servire à Vostra Eccellentia; et do gratie à Nostro

^a Ailleurs, pages 211 et 212, Acloo et Azecca.

Signore di quel che vedo dalla lettera di Vostra Eccellentia delli 12 d'aprile, et dalla relatione del primo Presidente che Vostra Eccellentia fra tanti travagli si trovi con intiera salute, laquale prego Dio conservarle et di darla a Madama tanto intiera come si può desiderare.

Quà aspettamo con gran desiderio nuova che le cose della Signora Principessa di Mantua, figlia di Vostra Eccellentia, siano accomodate con ogni sodisfattione di quella et di mancra che la possiamo vedere brevemente felice madre.

Quel che tocca al Conte Claudio Landi havera inteso Vostra Eccellentia per altre mie, dico del stato in che qui stà il negotio; speramo che al ritorno quà di Sua Maestà ci sarà comodità per darle relatione di tutto il caso, et vedera chiaro la congiura contro la persona del Signor Duca, mà di quella contro il Signor Principe Ranuccio et di Vostra Eccellentia li processi non ne fanno mentione alcuna; ma basta che per altra via Vostra Eccellentia sapra evitare che da tristi non sarà offesa lo tengo per certissimo che Vostra Ecceltentia non habbi parte in quel che hanno tentato alcuni nella corte dell' Imperatore secondo di là si scrive, et può facilmente essere havendo Parma et Piacenza postoli taglia adosso, e per mostrarsi amorevoli et affettionati vassalli di Sua Eccellentia habbino procurato alcuni di guadagnarla. Io feci qua co'l Conte di Buendia l'offitio di che diedi aviso, procurando di serrarle la bocca con farlo capace della verità.

Vostra Eccellentia fă torto à se stessa d'usare termini cerimoniosi meco scusandosi di non haver fatto quanto haveria voluto el per Monsieur de Champagney, mio fratello, et per altri miei, essendo che fă continuamente assai più di quel che nessun servitio ch'io le posso fare merita, essendo le gratie che loro et io continuamente ricevemo infinite, ne mai bastaro a dargliene le devute gratie ne à servirla conforme all' obligo che le riconosco: mà l'assicuro bene che di buona voluntà et di desiderio d'accettare à poterla servire da nessun sarà mai vinto ne con più osservanza et amore s'adoprarà mai alcuno in quanto giudicarò essere di suo servitio et della casa: et à Vostra Eccellentia bacio le mani del favore nuovamente fatto al figluolo et al genero di Monsieur Dandelot, a chi Dio perdoni, sopra di che aspettamo quello che venute le lettere di Vostra Eccellentia Sua Maestà sarà servita risolvere: tenendo ancora a molt gratia l'haver liberato la mia abbadia di Santo Amando della fan-

teria spagnuola, che non può essere non habbi ricevuto infinito danno. di tante compagnie: mà io sò che Vostra Eccellentia non hà potuto far di meno per non offendere li paesi riconciliati et che è stato bisogno caricare sopra le chiese et sopra le terre di Sua Maestà propria, ne mi spavento del danno che fanno soldati et tanto più necessitati et affamati per haverini visto tante vo'te frà loro; dico di più che altri tanti frati non viveriano tampoco senza fare qualche disordine et supplico Vostra Eccellentia perdoni al vescovo di Tornay se per affettion che mi porta, sentendo li miei danni le sarà stato importuno: ben mi farà favore Vostra Eccellentia et ne la supplico che un giorno incidentemente trahi à Sua Maestà una parola delli danni che hò havuto et hò in quelle bande et della patienza con che li comporto, senza farne rumore procurando quanto posso di non dar noia.

Vostra Eccellentia sia certa che delle sue attioni s'hà quà ogni sodisfattione et dove accadde di ragionarne, io non manco di far' l'ufficio che devo; il suo procedere è tale ch'io non sò che cosa si potesse humanamente desiderare più et il presidente ch'è venuto ne sà dare molto buono et particolar conto.

Il Comendatore Maggiore è stato in Aranjuez un giorno et bació le mani à Sua Maestà, però quel giorno s'occupò in vedere l'amenità di quelli luochi et quel giorno stesso ritornò al Villarejo, non havendo Sua Maestà preso ancora con esso lui risolutione : questa di ragione non doverà tardare. Dio conservi et prosperi Vostra Eccellentia et la faccia sempre vittoriosa contrali suoi nemici.

LXII.

RÉSUMÉ.

Le président Richardot est arrivé, le 15 du présent mois de mai, à Madrid, après une heureuse traversée, accomplie en quatre jours de Gènes à Barcelone. Dans l'intervalle, Philippe II avait quitté Aranjuez pour retourner le surlendemain à Madrid. Le Cardinal n'a pas voulu que le président rejoignit le Roi pendant son excursion au risque de le déranger. Au reste, Sa Majesté a appris l'arrivée de Richardot et connaît

Tome X. 28

le motif de son voyage, par les nombreuses lettres du prince de Parme et les communications de Granvelle. Il s'agit maintenant d'obtenir du souverain qu'il se décide à pourvoir aux secours de troupes et d'argent réclamés pour les Pays-Bas. Le cardinal poursuit ses démarches à cet effet. Le résultat n'a pas encore répondu à son attente, mais il ne néglige pas de faire son devoir, connne le savent très bien Guillamas, Aldobrandino et les autres. Il continuera de le remplir et tàchera de faire renvoyer bientôt le président au Prince, qui a besoin de ses services. Au surplus, Richardot a cu beaucoup de chance. Comme il entrait, dimanche dernier, chez Granvelle, arriva la dépêche royale qui le nommait conseiller d'État. C'est une faveur que le président doit à Farnèse, et le Cardinal espère qu'il se croira d'autant plus obligé de bien servir son prince et de lui donner toute satisfaction.

Le Roi ne s'est jamais porté mieux depuis longtemps. Il en est de même du prince infant, qui a reçu, le premier du mois, à Aranjuez, le collier de la Toison d'or. C'est de bon augure pour les autres à qui il revient, à commencer par le prince de Parme.

Dieu merci, Granvelle a vu par la lettre de Farnèse, en date du 12 avril dernier et la relation du président, que le prince de Parme, malgré tous ses travaux, se portait bien. Que le ciel lui accorde la conservation de sa santé, et à Madame l'entier rétablissement de la sienne.

Granvelle est très désireux d'apprendre qu'une heureuse solution est intervenue à propos du cas de Donna Marguerite, fille du prince de Parme. Puisse la jeune princesse de Mantoue être bientôt heureuse mère.

Farnèse aura appris par deux autres lettres du Cardinal où en est l'affaire du comte Claudi Landi. Granvelle espère qu'on en pourra rendre compte au Roi à son retour. Sa Majesté verra clairement établie la conspiration contre la personne du seigneur Duc (de Parme), mais la procédure ne fait nulle mention du complot formé contre le prince de Parme, Alexandre Farnèse, et son fils, le prince Ranuce. Du reste, l'essentiel est que Son Excellence, le prince de Parme, se défie des assassins et se tienne sur ses gardes. Granvelle est certain que le Prince n'a pas pris part aux démarches qui auraient été faites à la cour de l'Empereur, à ce qu'on écrit de Vienne. Rien de plus vraisemblable, Parme et Plaisance, très attachées au due Octave Farnèse, ayant probablement envoyé des agents à la cour impériale. Quant à Granvelle, il continue à couper court aux réclamations du comte de Buendia en lui faisant, dit-il, connaître toute la vérité.

Le prince de Parme a tort de s'excuser auprès du Cardinal de ne pas avoir fait tout ce qu'il aurait voulu pour son frère, monsieur de Champagney, et ses autres parents. N'a-t-il pas fait pour Granvelle et les siens plus que le méritent les services du cardinal. Celui-ci lui en aura une éternelle reconnaissance et, Son Excellence peut l'en croire, il ne laissera passer aucune occasion de la servir, de favoriser ses intérêts et ceux de sa

maison. Il remercie en passant le Prince des faveurs récentes accordées au fils et au gendre de seu monsieur d'Andelot. Reste à voir ce que le Roi résoudra à cet égard quand les lettres du Prince lui seront parvenues. Le Cardinal remercie aussi le Prince d'avoir fait évacuer par l'infanterie espagnole son abbaye de Saint-Amand, qui n'aura pas peu souffert de cette occupation : il y avait tant de compagnies. Mais Granvelle sait que Son Excellence n'a pas pu agir autrement pour ne pas froisser les provinces réconciliées. Pourquoi, quand les églises et les biens du Roi n'ont pas été épargnés, se plaindrait-il du tort fait à ses propriétés par des soldats besogneux et affamés, qu'il a appris à connaître pour avoir véeu au milieu d'eux. Un aussi grand nombre de moines rassemblés ne sont pas non plus sans produire quelque désordre. Il supplie Son Excellence de pardonner à l'évêque de Tournai, si Morillon, sentant aussi vivement les dommages causés à son ami Granvelle, a peut-être importuné le prince de Parme par ses réclamations. Toutefois, le Cardinal serait fort reconnaissant à Son Excellence de bien vouloir, à l'occasion, toucher un mot de ces dommages à Sa Majesté et de la résignation avec laquelle Granvelle les a endurés, sans se plaindre indiscrètement, pour ne pas causer d'ennui au Roi.

A Madrid et à la Cour on est très satisfait des actes du Prince; chaque fois qu'il en est question, le Cardinal ne manque pas d'en parler comme il convient. La conduite des opérations militaires a dépassé toutes les espérances; le président Richardot en a rendu le meilleur compte.

Le grand commandeur est allé pour une journée à Aranjuez. Après avoir baisé la main au Roi, il a consacré tout son temps à voir et à admirer les agréments de l'endroit, et il est retourné le même jour à Villarejo. Sa Majesté n'a encore rien résolu à son égard. Aussi bien cette résolution ne saurait tarder.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 155.)

Madrid, le 25 mai 1585.

Monsieur de Broissya, J'ay receu vos lettres des 20, 25 et 25 d'apvril, et vous ay adverty de la date de toutes celles vostres que sont venues entre

mes mains. Aux pacquetz sont venues aucunes lettres addressées à Sa Majesté. Je ne sçay si entre icelles estoient celles de Monseigneur le Prince touchant le bailliage de Dole, vacant par le décès du fut Monsieur d'Andelost, mon nepveur; car à l'accoustumé j'ay envoyé le tout à Monsieur Foncq. Je verray après d'entendre de luy si icelles sont venues. Les poursuivans sont plusieurs, je ne fauldray de dire à Sa Majesté ce que j'entendz, mais après je le laisseray faire; car jà je sentz murmurer aucungs (oires que ce sont ceulx qui en debvroient moings parler) qui dient, sans fondement, que l'on veult tout pour les miens. Enfin après avoir faict l'office que je doibtz, je tiendray pour bien ce que le Roy en fera, sans m'en rompre la teste; ceux qui veulent tout pour eulx ne durent pas longuement en crédit. Je ne pense pas avoir peu faict, dois je suis venu dernièrement en ceste court, et si l'on pense que je veuille tout pour les miens, l'on se forconte; l'escriptz souvent moderata durant. Puis que le filz aisné dudict sieur d'Andelost s'adonne à l'église, pourveu qui le face avec la suitte, c'est-à-dire se faisant propre et estant bien institué à cest effect, l'on pourra avoir moien de l'advancer, mais si fault il, comme vous scavez, attendre l'eage selon les constitutions du Concile. Vray est que Sa Saincleté quelqueffois en dispense, mais c'est quand l'eage approche quasi au terme. aultrement je sçay qu'il y faict grande difficulté. Il avoit envye d'en mectre ung en la religion de Malte, mais il fauldroit sçavoir lequel et l'eage.

Je vous mercie cordialement le soing que je voidz vous avez de tout ce que me concerne et aux miens, et spécialement en payement de ce que m'est deu de mes gaiges, pour lesquelx j'ay eu pacience de tant d'années. Monsieur de Chassey m'en a escript, et à ce luy ay jà respondu, me donnant espoir de fornir le tout, mais, comme je pense vous avoir escript par mes précedentes. Monsieur de Nancray (selon ce que m'escript Chavirey) asseure de fornir ce que a esté chargé par luy, et par ce moien aura ledict sieur de Chassey plus de commodité pour, au terme qu'il a promis, satisfaire à la vostre, qu'est ce qu'il fault asseurer pour maintenant, et après faire poursuitte pour l'advenir et lors nous verrons s'il conviendra prendre en Bourgogne ou le tout ou partie, ou s'arrester du tout au Pays d'Embas. La merced, que vous dictes l'on a faict des deniers en Bourgogne à Monsieur le comte de Champlite, sera estée à la sourde et sans le sceu du maistre. Car l'escuier Benoit a icy donné à entendre que, en tant de temps

qu'il a servy au gouvernement par commission et depuis en chef, il n'a oncques heu gratiflication quelconque, et sur ce fondement s'est faict le dépesche, comme vous avez entendu, mais je ne luy en porte nulle envye, et m'est plésir que chacun face bien ses affaires, pourveu que l'on ne m'empesche de faire les miens au moins mal que je puis. Quant a 2000 florins que ledict fut sieur d'Andelot heust de Monsièur de Tornay, j'ay jà veu par vos précédentes le soing que vous en tenez (dont je vous mercye très affectueusement), et l'asseurance que a donné ledict sieur de Chassey, pour par son moien en pouvoir avoir payement; mais je ne sçay quelle fantaisie fut celle dudict fut sieur d'Andelot de les prendre à prest pour les rendre à aultre, si ce n'estoit pour par ce bout gagner crédit; mais je croidz que le debteur n'a pas de toute monnoye plus grande provision de ce que luy convient, si est ce que ceulx qui hont heu charge en guerre n'ont pas faict, dois quelques années, mal leur proflit par delà.

L'on nous escript de Bourgogne que les advis estoient prestz à renvoyer sur le poinct de la refformation des affaires du comté de Bourgogne, par où j'espère que jà vous les aurez. Et vous avez faict bon euvre pour ledict pays de procurer (afin de gagner temps) que le conseiller d'Assonleville eust charge en absence de Monsieur le président d'Arthois, recepvoir tous papiers concernans ce faict, pour les communiquer au privé Conseil, et en faire rapport après audict Seigneur Prince, auquel (comme vous aurez veu par aucuns letres miennes) j'ay tousjours escript franchement des affaires de Bourgogne.

L'envye que aucungs ont audit Bourgogne à ceulx du puis ' (qui ne vouldroient le proffit de la compagnie, se couvrans pour masque de dire que estrangiers proufliteroient de l'haussement pour les éclésiastiques, que ont revenu audict puis, joinctement avec ce que vous dictes du désir de tenir les Estatz), est cause que l'on ne veult faire l'haussement à coleur des fraiz, qui se font maintenant plus grandz que cy devant à la cuyte des muyres. Et pour moi j'entendz qu'il en fault faire deux, l'ung à l'effect susdict, sans les Estatz, et l'aultre à l'assemblée et avec le consentement d'iceulx. J'ai dict et escript de ladicte assemblée ce qu'il me semble, et si enfin elle se faict (dont les autheurs mesme se pourroyent repentir), je ne

¹ Les rentiers du puits à muire ou petite saline de Salins. (J.)

seroye d'advis que vous reffusassiés de faire le voyage, si Monseigneur le Prince vous y veult employer; car puisque vous sçavez les abus que s'y commettent, vous pourriez dresser les instructions telles que vous treuveriés convenir, afin que les pourtant signées, l'on cogneût que ce que vous y feriés seroit avec charge. Car s'il n'y a quelqu'ung qui tienne soing de l'auctorité du maistre, je tiens que tout ira de mal en pis; et il y a beaucop de choses à faire, dont je ne veulx faire mention, pour ne me sembler temps. Car mal se pourroient elles exécuter, que lesdicts Pays d'Embas ne soient remis soubz l'obéissance de Sa Majesté, et que la saison ne soit plus paisible.

Je n'ay heu moindre contentement que vous mesme du placet que vous a esté accordé pour la coadjutorie de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, pour Monsieur le Prieur, vostre frère. Et vad bien que tout ce que l'on pouvoit demander pour justiffier la concession se soit treuvé si accompliment. Reste de faire les dépesches, et comme je vous ay escript, s'il vous semble que, de mon costel, je puis faire quelque chose que serve, m'en advertissant, je ne fauldray d'y satisfaire, comme je doibz à nostre amitié et aux obligations dont continuellement et vous et ledict sieur Prieur, vostre frère, me chargez.

Mais je me suis treuvé esbey de ce qui suyt après en vostre letre, qu'est qu'il me semble que vous ayez quelque fantaisie de vous retirer de court. où vous ne faictes que arriver. Je vous prie qu'en façon quelconque vous ne faictes la mention de cecy, car je m'asseure que plusieurs le treuveroient maulvais, et ne se fault arrester sur le désir de ces veilles gens, ny que, pour leur satisfaire, vous retirez la main, après l'avoir mise à la charrue. qu'est repreuvé, mais que vous faictes délibération de passer oultre. Bien me sembleroit il que, si l'on ne vous employe pour vous faire aller en Bourgogne à l'occasion de l'assemblée des Estatz au bout de l'an, vous puissiez demander vostre congé pour aller faire ung tour en Bourgogne. pour contenter voz beaulx père et belle mère, ausquelx remonstrant le proffit que, estant en court, vous pouvez faire à vos ensfans, et que tousjours pourrez procurer advencement pour les vostres, leur donnant espoir de souvent les retourner visiter, vous les apaiserez, et serez consentir à ce qu'est raisonnable; et ne fault que vous vous fachez par delà, mais que vous prenez cueur, et vous efforcez vous mesme, avec espoir que Dieu

nous fera la grâce de quelque jour y réduire le tout à plus grand repos; et lors treuverez vous lesdicts Pays d'Embas austant doulx et gracieux, comme maintenant vous les voyez, où vous estes, rudes et facheux.

Monsieur le Président d'Arthois arriva icy le 15 de ce mois, et se porte fort bien Dieu mercy, ayant heu ce bonheur que la galère du Prince d'Oria¹ le passa dois Gennes à Barcelonne en quatre jours. Il a jà baisé les mains à Sa Majesté et eu la première audience, accompagné de Monsieur le prevost Foncq. Nous irons sollicitant le dépesche, qui debvroit jà estre résolu pour avoir estée Sa Majesté souventeffois sollicitée pour le mesme, à quoy je tiens continuellement la main. Il a heu cest heur que au mesme instant qu'il entra céans, vint d'Aranjues la signature de Sa Majesté de sa commission du conseil d'Estat de par delà, et nous avons jà souvent divisé ensemble, et divisons encor. Je n'ay failli de le bien fort remercier de la faveur qui vous a faict en ce de la coadjutorie, et j'espère que vous le treuverez tousjours voluntiers pour s'employer pour vous en tout ce qui sera de besoing.

Par les coppies joinctes à vos dictes letres et ce qu'icelles contiennent, j'ay veu les nouvelles que vous aviez de Collogne et l'espoir de la reddition de Indoven, que depuis nous avons sceu avoir esté exécuté. Il fault accepter à bien la faveur que Dieu nous a faict que l'on en soit venu au dessus; peult estre la capitulation se fut faicte d'aultre sorte, si ledict Seigneur Prince fut esté plus près.

Il ne me desplaict que tant de François soient à l'occasion des nopces à logez en Anvers, pour l'espoir que j'ay que cela pourroit quelque jour causer nouveaul trouble, selon que j'ay veu de la négociation de Alençon avec Oranges, que l'accord n'estoit encor pas bien achevé. Et y avoit de la messiance, ayant prins ostages pour s'asseurer que, rendant les villes. l'on rendroit les prisonniers et ses bagues, et que l'on le laisseroit passer seurement à Dunkerque, où se debvoient treuver les députez dudict Oranges, pour achever la capitulation; et je veulx espérer le mesme que je voids vous espérez, qu'est que Dieu nous aydera, et ne laissera impuny ni Oranges, ni sa séquelle.

¹ Jean André Doria, souvent cité dans les volumes précédents.

³ Le mariage du prince d'Orange avec Louise de Coligny. Voyez plus haut page 182.

Je ne voidz pas que icy l'on s'échausse fort à la confection du rolle, mais, comme c'est chose de peu d'heures, il se pourra faire sacilement y mettant Monsieur le prévost Foncq la main, comme chose qu'est de sa charge; ny ne fauldray, lors que l'on y besoignera, de commander, comme vous désirez, le frère et le nepveur du secrétaire Grimaldi.

La prinse que a faict Monsieur de la Motte des basteaulx a estée en bonne saison; et je désire entendre ce que succédera du prévost de Cambray, Forvier, et des aultres prisonniers.

Pour mon advis, Monsieur de Malpas ' eust suyvy vostre opinion, et se fut contenté de ce que, par le moien de Monsieur de Chassey, l'on luy offroit, quant à la récompense de la perte heue par le ravallement des monnoyes. Les sages dient : qui veult bien faire ses besoignes, il ne fault pas qu'il prétende tonsjours d'avoir sa raison jusques au bout, et que, quand l'on est à peu près d'estre bien, l'on doibt contenter. Touteffois je ne puis délaisser de vous prier de me faire ce plésir de l'assister en ce que bonnement il vous sera possible.

Je tiens que Monsieur Morceret *. vostre cousin, soit qualissié comme vous dictes, et qu'il doibt mériter fort bien le lieu de la court de Parlement et plus, mais je suis de vostre opinion que je vouldroye qu'il fut entré à la court par la porte, et non par ce chemin extraordinaire que l'on a prins, que me semble pernicieux et de très maulvais exemple, mais il ne serviroit en rien de contredire chose faicte.

Quant à ce que vous touchez par vos letres de permettre aux villes où la religion est corrompue que l'exercice de la faulse religion se continua, pourveu que aussi librement s'y exerça la catholicque, je vous diray en ung mot que (nonobstant que je voidz que voz raisons sont urgentes) l'exemple de la France, oultre tant d'aultres raisons, me retiennent en l'opinion que je vous ay escript. Et au regard d'oster le commerce aux rebelles, il y a longtemps que j'en ay faict instance; mais ceste année le commerce des Hollandois et Ostrelings est venu bien à propos à la ville de Lisbonne, car aultrement il y heust heu grande famine. A la reste, il est cler que ledict commerce est ce que donne le moyen aux rebelles de soub-

¹ Simon de Malpas, conseiller laïc au Parlement de Dole. (J.)

² Merceret. (J.)

tenir la guerre, et aussy se peult il entendre du poinct que vous touchez de forclore tout commerce avec lesdicts rebelles. Mais la nécessité de ceulx qui sont obéissans nous a forcé d'user de connivence. Car aultrement nos propres gens s'y treuveroient intéressez plus que les aultres, pour ce qu'ilz auroient faulte de tout ce qui sert à leurs magnifactures, de quoy les rebelles ont abondamment par la voye de mer, et non pour leur faire, mais pour nostre nécessité, l'on se sert de ce qu'ilz ont.

J'attendz nouvelles de Monsieur le Prieur vostre frère, touchant la seignorie de Chevigny, sur quoy vous aurez veu ce que je vous ay escript par mes précédentes.

Vous avez faict très bonne response à Monsieur l'illustrissime Cardinal de la Baulme en ce du comte de Montrivel, son nepveur, et fera fort bien de s'accomoder à vostre conseil.

Monsieur le prévost Foncq, grâces à Dieu, se porte fort bien, et est entièrement ressait de la maladie qui l'a travaillé, comme à son retour par delà le vous pourra tesmoigner ledict sieur président d'Arthois.

Vous m'avez faict bien grand plésir de me prévenir des dissicultez que l'on treuvoit par dela à la prétension du maistre des comptes Roussel, pour, s'il a icy recours, m'en pouvoir prévaloir; je désireroye bien de l'ayder, mais je vouldroie tousjours que ce sut sans le préjudice du publicque.

Jusques à oires ne m'a parlé Bon de ce dont voz letres en post-date font mention, et vostre letre me servira de prévention suffisante, en cas qu'il en veuille parler.

LXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnesiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 25 mai 1583.

La lettera di Vostra Signoria Illustrissima de 25 del passato hò ricevuto; et quanto al particolare della mia licentia havendoli io scritto realmente et Tome X.

sinceramente il mio bisogno, anzi la grandissima necessita che tengo di uscire di questi paesi, et lei più volte rispostomi amorevolmente, che farebbe à tall' effetto li offitii opportuni, oltre all' havere Vostra Signoria Illustrissima consigliato, et avvertito l'Aldobrandino come intorno a ciò doveva procedere con Sua Maesta et egli esseguitolo, tenevo per fermo, senza replica et dilattione esser consolata, subito che à Sua Maestà sene fussi trattato. Ma per quanto Vostra Signoria Illustrissima mi scrive con la suddetta sua, intendo, et con mio gran dispiacere, che Sua Maestà non haveva voluto risolversi, et restava perplessa, considerando, come lei dice, da una banda alla importantia della mia sanità, et dall' altra alla necessità del suo servitio, cosa che mi dà grandissima pena, per ogni rispetto, principalmente per vedere non sia creduto quello che con tanta verità hò scritto, et ancorche alla fine mi rendi certa sara conosciuto ciò esser vero. dubito che l'aspettarlo me saria troppo tardi, atteso che ogni giorno mi si augumenta la indispositione, et mi caricono li anni, et quanto più vò innanzi tanto più si fa difficultoso il ricuperar la salute : sopra di che con più mie hò scritto à Vostra Signoria Illustrissima quel che occore, et che nissun rimedio si trova approposito salvo l'uscir presto della grossa et humid'aria di questi paesi, et in tale oppenione concordono tutti i medici con chi hò fatto consultare, che sono molti, et delli più famosi d'Italia, oltre à che io stessa lo provo et conosco meglio che persona, sentendomi giornalmente aggravar la indispositione et deteriorar le forze, et di tal maniera che ne resto all'ittissima, tanto maggiormente considerando che mi s'impediscono i buoni et propitii rimedii, et da persone che doverriano, et per legge divina et humana non solo darmi la comodità di risanare, ma ogn' altra satisfattione et contentezza. Et se io venni quà per ubbidire et servire Sua Maestà et mi ci sono intrattenuta tre anni nel modo che ho fatto, doverria anco credersi che ci starei, quando potessi et facessi servitio alla Maestà Sua: impero non lo facendo, et andando continuamente declinando di sanità, mi pare che se non per altro, almanco per pietà, si dovessi haver considerattione et compassione al mal termine et pericoloso stato in che mi sono ridotta, solo per ubbidire alla Maestà Sua, et merita anco considerattione la qualità de miei lunghi servitii, et la grave età in che mi ritrovo, che pur ciascuna di queste cose senza molte altre che potrei alleghare, doverrebbe esser bastante, di far condescender Sua Maestà a consolarmi, et indurre Vostra Signoria Illustrissima ad aiutarmi, et favorirmi da vero, et tanto più che à ogn'uno di Noi parlando liberamente non resta molto tempo di aspettare et sè la persona non riporta recognitione ò guiderdone dei suoi travagli et buoni servitii a capo di sessant'anni non sò quando mai lo riporterà, aggiunto che con raggione ò guiderdone dei suoi travagli et buoni servitii a capo di sessant' anni non sò quando mai lo riporterà, aggiunto che con raggione si debbe doppo un lungo tempo di fatiche proccurar la quiete et il riposto maggiormente a chi si trova indisposto et inhabile, come sono io, che appena posso valermi delle membra. Insomma io non fo qui servitio alcuno ma si ben vedo consumarmi, et se presto non mi si dà licentia dubito morirmi disperata : prego pertanto Vostra Signoria Illustrissima, che si come lei fu potissima causa, che io venissi qui, si compiaccia aiutarmi et favorirmi, di modo che io ne esca viva et contenta, perche a dirglielo confidentemente, sono risoluta partirmi in tutti i modi il mese d'Agosto prossimo acciò l'inverno non mi trovi in queste parti, sendo certa, che non partendomi all' hora, non potrei più uscirne. Questa partita desidero estremamente che sia con buona gratia di Sua Maestà et mia satisfattione in conformità del giusto et che tante volte hò scritto, onde Signor mio torno di nuovo à pregarla instantemente operare che ciò habbia affetto, et che si tolga via l'occasione di disgustar Sua Maestà et di farmi partire senza sua licentia, come farò quando non mela dia, perche lò star mio qua senza far servitio alcuno alla Maestà Sua, ne benefitio à persona, abbreviare et sminuire la vita, oltre non passa senza mia grandissima indignità, è cosa di che il mondo si burla et maxime vedendomi inutile con continui travagli et dolori, di che mai resto libera; di modo che se avanti si presenti l'inverno proximo, non ho provisto al gran male a che son sottoposta con i rimedii opportuni et che mi son consigliati, quali non posso fare stando in questi paesi, non è dubbio che da tanta influentia di male presto resteria totalmente storpiata di mani et di piedi, et in vero che Vostra Signoria Illustrissima è obbligata, obviare con la sua auctorità et mezzo che non si venga a certi passi et resolutioni che à tutti possono portar' mala satisfattione et disgusto. Ni lasserò di dire che il voler persistere alcuno, che io resti qui allegando per quanto intendo, che al Principe mio figliolo potrebbe avvenire qualche disastro, arisicando la sua persona, come fa, mi par cosa dura per non dire impia il voler farmi essere aspettatrice delle disgratie di mio figliolo, che Dio cessi, et il credere che io pigliassi il governo in un tal caso, et anco in altro, credami Vostra Signoria Illustrissima che è scusato, perche nel primo non convenirebbe (quando ben potessi farlo), et nel secondo farei grandissimo disservitio à Sua Maesta et danno al paese, incaricandomi di quel che mi sarebbe impossibile essercitare et non passerebbe senza disreputatione, gran biasimo et pregiuditio mio, si come Vostra Signoria Illustrissima con la sua molta prudentia può considerare, la quale, come ho detto, deve cavarmi di qua con buona gratia di Sua Maestà et con tutta la brevità possibile, che à tal fine spedisco il presente corriero perche vadia et ritorni in gran diligentia, con la buona resolutione di che pure scrivo à Sua Maestà, come Vostra Signoria Illustrissima intenderà dall' Aldobrandino, à cui mi rimetto in questo et in ogni altra cosa, assicurandola che facendomi havere detta licentia come di ragione si ricerca, et da me è desiderata, li restaro quanto più maggiormente posso obbligatissima.

Aggiunto al Cardinal Granvela. — Circa alli affari di quà non fò dubbio che il Principe mio figliolo ne dia particolar conto à Vostra Signoria Illustrissima, il quale è stato qui da me alcuni giornia spettando li puochi denari che dovevano venire d'Italia per distribuire à queste povere genti di guerra che stanno in estrema necessità; egli sene parti hieri alla volta di Liau per esser più vicino all' impresa di Diest, commessa al Conte di Mansfelt, et ancora per trovarsi più comodo alle altre occasioni che seli possono presentare: imperò senza denari non veggo che si possia fare progressi, et se tarda à comparir provisione se ne passerà la vera staggione del guerreggiare et si perderanno molte belle occasioni: io so che Vostra Signoria Illustrissima sollecita à forza, et così la prego à continuare, per che altrimenti tutto va in rovina.

Le cose di Cologna vedrà Vostra Signoria Illustrissima per le incluse copie in che stato restano. Iddio voglia che la vadi bene, et con il primo ordinario manderò à Vostra Signoria Illustrissima un discorso fatto dal marchese germanico Malaspina, nuntio appostolico, et in tanto procuri che Sua Maestà ordini et dia l'assistentia che ricerca negotio di tant' importantia perchè li eretici et altri nemici sono molto solleciti et curiosi in far l'offitii in lor vantaggio, et in nostro gran pregiuditio. Se le frotte dell'Indie compariranno presto si come si credeva, et Vostra Signoria Illustrissima

scrive, sarà cosa molto à proposito per la necessità di questi tempi : Dio le conduca a salvamento.

Parmi che il marchese Santa Croce con l'armata tardi troppo à uscir fuora, perche Vostra Signoria Illustrissima sà quanto vantaggio et profitto porti usar celerità in cose simili, et prevenire il nemico. S'intende dalle parti di Levante non uscirà armata turchesca per li mari d'Italia, che renderà non puoco comodità al servitio di Sua Maestà. Ringratio Vostra Signoria Illustrissima del favore che continuamente fa alli agenti del Signor Duca mio, mediante il quale spero che presto haveranno l'espedittione che desidera et quello che lei m'avvisa aver detto al conte di Bondia, mi persuade farà gran giovamento.

Mi dispiace che la gotta havessi tocco à Sua Maestà nel piede, per che di effetto è una mala prattica, et io la provo quasi di continuo: deve Vostra Signoria Illustrissima, si come più volte li hò scritto, essortar, et supplicar Sua Maestà non travagliar tanto come fa, perche veramente è troppo nella età che si truova et la Christianità non tiene bisogno d'altra cosa più che della sua salute, et lunga vita, per lo qual ciascuno deve pregare Iddio, si come fò di continuo.

Secondo aggiunto al Cardinal Granvela. — Il Presidente Ricciardotto arrivò in Genova alli 22 del passato et per lettere delli 8 di questo mi scrive don Pietro di Mendozza che già era partito con l'occasione di una galera di Giov. Andrea Doria, a tal che ben presto potrà essere in corte. Contentisi Vostra Signoria Illustrissima procurar che sia presto et bene spedito. Il thresoriero Ardinghello fù suspeso dal suo offitio et certo con suo gran detrimento: favorischito Vostra Signoria Illustrissima la prego, acciò con brevità se li diano le diffentioni et possa giustificar la causa sua, perche di effetto merita, et mi persuado non habbia fatto errore.

LXIV.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Illustrissime Scigneurie du 23 du mois passé. Pour ce qui concerne la permission que j'ai demandée de m'en aller, j'ai exposé loyalement et sincèrement à Votre Eminence combien j'ai besoin et me trouve dans la nécessité de quitter ce pays. Votre Seigneurie m'a répondu plusieurs fois avec bienveillance qu'Elle ferait le nécessaire à cet effet. En outre, Elle a prévenu Aldobrandino et lui a expliqué comment il devait procéder à cet égard avec Sa Majesté, et Aldobrandino a suivi ses conseils. Je croyais donc fermement que, sans autre réplique ni retard, j'aurais cu tous mes apaisements dès que la question aurait été soumise à Sa Majesté. Mais, par ce que Votre Illustrissime Seigneurie m'écrit dans sa lettre susdite, j'apprends, et à mon grand déplaisir, que Sa Majesté n'avait pas voulu prendre de résolution et restait perplexe, considérant, comme Elle dit, d'un côté l'importante question de ma santé, et, de l'autre, les besoins de son service. J'en suis très désolée à tous égards, surtout quand je vois combien peu on ajoute foi à tout ce que j'ai écrit avec tant de véracité. Et, si je ne doute pas qu'on finira par reconnaître l'exactitude de mes déclarations, je crains que ce ne soit trop tard, car chaque jour mon indisposition augmente et les années me sont une charge plus lourde. Plus j'avance, plus il me devient difficile de recouvrer la santé. J'ai écrit plus d'une fois à Votre Illustrissime Seigneurie où j'en étais et que le seul remêde à mon état (de maladie) était de me soustraire au rude et humide climat de ce pays. Cette opinion est partagée par tous les médecins que j'ai fait consulter, et ils sont nombreux et des plus célèbres de l'Italie. Ajoutez-y ce que j'éprouve par moi-même et connais mieux que personne, sentant chaque jour s'aggraver mon indisposition et s'altérer mes forces. J'en suis consternée, d'autant plus que je me vois privée des bons remêdes et des personnes dont le secours devrait, en toute justice divine et humaine, m'être prêté, non seulement pour rétablir ma santé, mais pour me procurer satisfaction et contentement. Si je suis venue ici pour obéir à Sa Majesté et La servir — de la manière dont je L'ai servie depuis trois ans, — l'on devrait bien se persuader que je resterais, si je le pouvais, pour rendre service à Sa Majesté. Mais ne pouvant rendre ces services et ma santé déclinant continuellement, l'on devrait, ce me semble, à défaut d'autre motif, tout au moins par pitié, avoir égard et compassion à la triste fin et à l'état dangereux où je me trouve réduite, seulement pour obéir à Sa Majesté. Ce qui mérite aussi considération, ce sont mes longs et excellents services et mon grand âge. Ces deux motifs, à défaut de beaucoup d'autres que je pourrais invoquer, devraient suffire pour que Sa Majesté veuille bien condescendre à me donner satisfaction et que Votre Illustrissime Seigneurie m'aide et me favorise véritablement. Et cela devrait se faire d'autant plus qu'à parler franchement, nous n'avons plus ni les uns, ni les autres, beaucoup de temps à attendre. Si une personne ne peut recueillir le fruit de ses travaux et de ses bons services à l'àge de soixante-dix ans, je ne sais quand elle aura le droit d'en jouir. Au surplus, il fallait à juste titre assurer depuis longtemps le repos et la tranquillité à une personne malade et impotente, comme je le suis, au point que j'ai à peine l'usage de mes membres. En somme je ne rends iei aucun

service, je me consume dans l'inaction, et, si je ne reçois bientôt la permission de m'en aller, je ne sais si je ne mourrai pas de désespoir. C'est principalement Votre Illustrissime Seigneurie qui m'a fait venir ici; je La prie done de daigner m'accorder aide et faveur, afin que je puisse m'en aller vivante et satisfaite, car, je Le lui dis confidentiellement, je suis résolue à partir de toute facon au mois d'août prochain. Je ne veux pas que l'hiver me trouve dans ce pays, étant sûre que, si je ne pars pas maintenant, je ne pourrai plus m'en aller. Ce départ, je desire extrêmement qu'il ait lieu avec l'agrément de Sa Majesté, à ma satisfaction et en toute justice, comme je l'ai écrit tant de fois. En conséquence, Monseigneur, je prie de nouveau Votre Éminence, je La prie instamment de faire en sorte que cette lettre ne reste pas sans résultat et que je ne sois pas placée dans la nécessité de déplaire à Sa Majesté en partant sans sa permission, comme je le ferai si elle ne m'est pas accordée. En effet, rester ici sans rendre aucun service au Roi ni à personne, tout en abrégeant encore les jours que j'ai à vivre, est chose non seulement indigne de moi, mais ridicule aux veux du monde. Et cela apparait surtout quand on me voit incapable de tout travail, en proie à des tourments continuels, dont je ne parviens pas à me délivrer. De sorte que si avant l'hiver je n'ai pas pris mes précautions pour guérir mon mal par les remèdes requis et prescrits, ce que je ne puis faire dans ce pays, il n'est pas douteux que, mon affection s'aggravant, je ne sois bientôt complètement estropiée des pieds et des mains. En vérité, Votre Illustrissime Seigneurie est obligée d'intervenir avec toute son autorité pour empêcher de se produire certaines situations et résolutions qui pourraient causer à tous du mécontentement et du déplaisir. Je ne cesserai donc pas de dire que si quelqu'un voulait me faire rester ici sous le prétexte allégué, pour autant que je sois bien informée, qu'un malheur pourrait arriver au Prince, mon fils, risquant sa vie comme il le fait, ce serait une chose cruelle, sinon impie de prétendre m'obliger à assister au trépas de mon enfant, Que Dieu veuille le protéger. Mais que Votre Illustrissime Seigneurie daigne m'en croire, je ne pourrais prendre en mains le gouvernement dans un tel cas ni dans un autre. D'abord cela ne conviendrait pas, quand même ce serait possible. Ensuite je rendrais un fort mauvais service à Sa Majesté et je ferais grand tort au pays en me chargeant de fonctions que je ne saurais remplir. Et cela n'aurait lieu qu'aux dépens de ma considération et au détriment de mes intérêts, comme Votre Illustrissime Seigneurie peut le comprendre dans sa haute sagesse. Votre Seigneurie, je le répète, doit me tirer d'ici avec l'agrément de Sa Majesté et le plus tôt possible. C'est à cette fin que j'expédie le présent courrier avec l'ordre d'aller et de revenir en toute diligence, porteur d'une résolution favorable de Sa Majesté. Car j'écris la même chose au Roi, comme Votre Illustrissime Seigneurie l'entendra d'Aldobrandino, à qui je m'en remets de cette affaire et de toutes les autres. Si Votre Seigneurie me fait obtenir la permission que je sollicite et à laquelle j'ai droit, je Lui en aurai la plus grande obligation.

Post-scriptum. — Pour ce qui concerne les affaires de ce pays, je ne doute pas que le Prince, mon fils, n'en rende un compte particulier à Votre Illustrissime Seigneurie. Le Prince a passé quelques jours ici (à Namur) avec moi, en attendant les quelques fonds annoncés d'Italie, pour les distribuer à ces pauvres soldats, privés de tout. Il est parti hier, se dirigeant vers Léau pour se rapprocher de Diest, dont le comte de Mansfelt doit s'emparer, et aussi pour être plus à portée des autres occasions favorables qui pourraient se présenter. Mais je ne vois pas que sans argent, il puisse faire des progrès. Si les provisions attendues tardent à nous parvenir, la bonne saison pour faire la guerre se passera et beaucoup de belles occasions se perdront encore. Je sais que Votre Illustrissime Seigneurie fait les plus vives instances et la prie de les continuer, sinon tout ira à la débandade.

Par les copies ci jointes Votre Illustrissime Seigneurie verra où en sont les affaires de Cologne. Dieu veuille qu'elles aillent bien. Par le premier courrier ordinaire j'enverrai à Votre Illustrissime Seigneurie un discours du marquis Malaspina, nonce apostolique, avec prière d'engager Sa Majesté à donner les ordres et l'assistance qui conviennent en matière aussi importante. Car les hérétiques et nos autres ennemis sont fortement poussés et portés à faire des démarches à leur avantage et à notre grand préjudice. Si les vaisseaux des Indes reviennent promptement, comme on le présume et ainsi que Votre Illustrissime Seigneurie l'écrit, cela viendra très à propos pour les besoins du moment. Que Dieu les ramène à bon port.

Il me semble que le marquis de Santa Cruz tarde trop à sortir avec son escadre, car Votre Illustrissime Seigneurie sait quel avantage et quel profit il y a à user de promptitude en pareil cas et à prévenir l'ennemi.

On apprend du Levant que la flotte turque ne se rendra pas dans les mers d'Italie, ce qui ne servira pas peu les intérêts de Sa Majesté.

Je rends grâce à Votre Illustrissime Seigneurie des faveurs qu'Elle fait continuellement aux agents de Monseigneur le Duc (de Parme). J'espère donc que nous aurons bientôt l'expédition qu'il désire. Aussi bien ce que Votre Seigneurie m'écrit avoir dit au comte de Buondia, fera, je m'imagine, grand plaisir au Duc (Octave Farnèse).

Je suis désolée d'apprendre que Sa Majesté ait eu un accès de goutte au pied; c'est un méchant mal, je l'éprouve presque continuellement. Votre Illustrissime Seigneurie doit prier et supplier Sa Majesté de ne pas travailler autant qu'Elle le fait. En vérité, c'est trop de travail à son âge, et rien n'importe plus aux intérêts de la chrétienté que la bonne santé et la prolongation des jours de Sa Majesté. Chacun doit prier Dieu à cette fin, comme je ne cesse de le faire.

Second post-scriptum. — Le président Richardot est arrivé à Gênes le 22 du mois passé, et, par ses lettres du 8 de ce mois, don Pedro de Mendoza m'apprend qu'il en est déjà parti, ayant profité de l'occasion d'une galère de Giovanno André Doria. Il sera

donc bientôt à la Cour. Je prie Votre Illustrissime Seigneurie, de faire en sorte qu'il puisse s'acquitter de sa mission vite et bien.

Le trésorier Ardinghello a été suspendu de son office, et certes à son grand détriment. Je prie aussi Votre Illustrissime Seigneurie de lui accorder son appui, afin qu'on lui donne promptement une compensation et qu'il puisse se justifier. Cet appui, il le mérite, car je ne puis me persuader qu'il a commis des erreurs.

LXV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 228.)

Madrid, le 26 mai 1585.

Vous m'avez faict plaisir de, comme contiennent voz lettres, avoir déclairé à Monsigneur le prince de Parme mon opinion que je vous avoie escript, de séparer tant qu'il porra. Quant à chasteaux aux lieux que vous dictes, il y auroit beaucoup à penser, et n'y auroit faulte d'argumentz d'ung coustel et d'aultre; il n'est pas temps. Il fault oblyer les injures et tortz passez et procurer avec toutte syncérité le repoz [des Pays-Bas], et Dieu nous aydera, s'il luy plaicst : le temps nous monstrera ce que l'on aura affaire. Ayant parlé à Richardot de l'abbé de Sainct-Gertrud, il me semble qu'il l'ha eu la mesme opinion que nous, quoy que l'abbé luy aye escript, dont j'ay veu la copie que vous m'avez envoyé; mais je n'en faictz semblant. J'espère que son temps viendra aussi.

Que l'on laisse hardiment partir libres et sans empeschement ni charge ceulx qui, pour non voulloir laisser les hérésies, aymeront mieulx aller ailleurs par quelque bout que ce soit : il n'y aura mal d'en estre quicte. Le temps donnera, s'il plaict à Dieu, moyen pour restaurer les églises, et fault espérer que Dieu touchera le cueur d'aulcuns pour se recongnoistre, que pour descharger les consciences feront leur debvoir. Les confiscations ont faict et feront trop plus de mal que de bien, comme je l'ay tousiours

Tome X. 30

escript; et en ung temps, le Ducq d'Albe eust peu faire beaucop de bonnes choses; mais je ne fuz creu, et il en a faict plusieurs malvaises et usa de grande cruaulté et contre justice, à mon opinion, dont je ne sçay quel compte ny luy, ny Vargas en rendront où ilz sont.

Les Calvinistes simulateurs sont, comme vous dictes, les plus dangereux et meschantz, tout oultre la permission de leurs chefs de simuler; quand ilz sont bas, ilz sont doulx et dient qu'il ne fault user de force en ce de la religion; mais où ilz ont heu force, et se sont treuvez supérieurs, ils ont monstré comme ilz l'entendent et ne sont plus chrestiens que chiens. mais bien politiques, comme Machiavel et les Strossis '. De tous ceulx d'icelle eschole, le soing prudent des évesques sera requiz et la faveur du Prince : sed nihil movendum temere aut praecipere et summa moderatione utendum. concionibus et exemplo sunt revocandi in specie mansuetudinis, tant que faire se polra, et prendre tousiours advis selon le temps; et quand je seray adverty de ce que passera, je en diray tousiours fort volentiers mon advis, oyres qu'il ne soit pas beaucop de besoing demander compte aux pères de leurs ensfantz, pour sçavoir où ilz les envoyent et quel soing ilz tiennent de leur bon[ne instruction] bien requiz. Le commerce faiet par-delà grand bien et grand mal. Il est bien apparent que ce que vous dictes que les mesmes Estatz congnoissans la confusion de tout des sectes, mectront eulxmesmes en avant les moyens de remèdes. Il y at encores beaucop de gens de bien, et si les choses se peuvent pacissier, il y en aura largement dadvantaige. Piscator ictus sapit. Les escholes bonnes sont fort nécessaires, et que l'on ayt bien l'œil dessus, comme en l'ung des poinctz plus importantz.

Monsieur le prévost Foncq se porte fort bien, et se peult espérer qu'il vivra longuement. Il est ferme et robuste, oyres que paoureux et pour peu de maladie tost abaptu. D'Assonleville seroit icy meilleur pour luy succèder que Richardot; mais c'est grand pitié que nous n'ayons par delà plus d'ecclesiasticques propres à manier les affaires publicques, telz que nous les avons veu du passé. Il me desplaict de ce que vous dictes que Richardot soit si peu affectionné à l'Église. Il monstre le contraire, et a les heures tousiours en la main. Si c'est simulation, tant pis. Souvenez-vous de

¹ Les Strozzi, ancienne famille de Florence, où elle joua un rôle important dans la république dès la fin du XIII siècle.

quelque mot que je vous en ay cy-devant touché; mais enfin il fault vivre avec les vivans et faire son prouffit de tout le mieulx que l'on peult.

J'ay bien noté ce que vous m'escripvez quant à l'estat de président d'Artois, que Assonleville prétendroit pour son beau-frère. Celluy qui tient l'estat, ne le lessera, comme je pense, si tost, oyres qu'il soit du Conseil d'Estat, comme vous aurez entendu.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 5 juin 4583.

Madame, au mesme temps que, par la voie de Lyon j'ay reçeu les lettres de Vostre Altèze du xxvn d'apvril, arriva icy le président d'Artois Richardot, que m'a apporté celle, que par luy il ha pleu à Vostredite Altèze m'escripre du xvi et avec icelles la coppie de celle qu'elle a escript à Sa Majesté sur la négotiation avec les gens du duc de Lorenne au faict des limites, dont ledit président n'à pas encoires faict rapport, ny ay veu sur ce aultres escriptures; mais je ne veulx délaisser de ramantevoir à Vostredite Altèze que à mon advis le deseing que l'on y avoit, estoit de traictant sur ce que ledit Duc plus désire de son coustel de vuyder le différent qu'est sur les limites au coustel de Luxembourg, que l'on traicta joinctement de celluy que l'on ha avec luy aux limites du comté de Bourgongne. Je n'ay veu ce que Vostredicte Altèze dit avoir escript à Sa Majesté de nouveau pour soliciter le remède des désordres dudit comté de Bourgongne. Peult estre l'aura le prévost Foncq; mais j'entendz que Monsigneur le Prince commence soliciter ledit remède, et que de plusieurs, ausquelx il ha escript en Bourgongne, il actendoit responce sur l'advis qu'il leur ha demandé, touchant ledit remède des désordres. Et si cependant il aura commandé suyvant ce que quelques foys j'ay supplié, que pour gaigner temps il aye député aulcuns pour dresser le volume des ordonnances, l'on pourra tant plustost parvenir à bonne résolution, chose que à la vérité seroit bien nécessaire; car plus tarde l'on, plus le mal s'empire, et se faict le remède plus difficile.

Je vois ce que par sadite lettre du xxviii Vostredite Altèze m'a escript de nouveaul touchant la licence qu'elle demande, pour retourner en Italie. Sur quoy je ne luy puis encoires donner responce certaine, pour non avoir veu Sa Majesté à son retour d'Aranjues, et ce à cause du peu de sejour qu'il fit icy, pour aller à Sainct-Laurens passer les festes de Pentecouste. De où il nous donne espoir de retourner incontinant après la feste du Sainct-Sacrement. Mais j'ay procuré de satisfaire par escript à l'instance que je luy pensoie faire de nouveaul de bouche; et il m'a une aultrefoys remis à son retour, que je suis constrainct d'attendre; mais comme il ha appellé le Signeur Don Jo. de Idiaques pour aulcuns affaires, j'en ay faict faire par luy nouvelle instance à Sa Majesté, et aussi l'a faiz je continuelle, afin que ledit Signeur Prince soit secouru, et de gens et d'argent. Sur quoy se faict continuelle instance; et l'on m'entretient avec bon espoir; duquel je regrette que les effectz tardent tant, estant si nécessaire que, sans dilation d'ung seul moment, l'on y pourveoit. Je continueray de faire mes poursuytes, avec espoir et désir qu'icelles puissent proufliter; du moings auray-je ce contentement que à moy n'aura tenu; mais ce n'est pas tout; et quoy que je face pour non faillir de mon coustel, je ne pourray estre à repoz, si les succès ne suyvent telz qu'ilz sont requis pour avancer noz affaires, et éviter plus grande ruyne. J'ay ia escript à Vostredite Altèze que je ne suis à mon aise de l'estat, auquel sont demeurez les affaires de Portugal au départ de Sa Majesté. Et nostre armée n'estoit pas encoires partye, par les dernières nouvelles que nous avons de là, que je crains sera prévenue par celle des François que l'on nous escript estre jà partye, combien que en petit nombre de bapteaulx jusques à xii, et iceulx pour la pluspart petitz, ny ne se sceit qu'il y aye sur iceulx plus grand nombre que de vi cent soldadz, lesquelz touteffoys, s'ilz arrivent à la Tercera, devant que nostre armée voise là, feront l'emprinse plus difficile. L'on nous assheure que nostredite armée partira la sepmaine prochaine. Dieu le doint.

Par les coppies qu'il ha pleu à Vostredite Altèze joindre à ses lettres, et

par aultres, se voient les affaires de Cologne en telz termes qu'il est apparent que l'on y aura de la penne; mais toutteffoys, si ceulx du chappitre rencontrent à faire bonne élection, je ne désespère que à la fin le succès n'en soit bon. Car je ne vois apparence jusques à présent de lighe d'importance en Alemaigne, ny que les Princes soient pour se vouloir charger d'ayder, à leurs fraiz, l'appostat, et espère que tost ilz se lasseront, et que les François auront bien à faire, de persuader aux Allemans qu'ilz se fient d'eulx. Les nouvelles de Levant sont encoires bonnes, grâces à Dieu; car le Turq y ha de la besongne largement. Et combien que les François solicitent la venue de son armée de mer, il est apparent que ou elle ne viendra, ou que si elle vient, ce ne sera grande chose. Et touteffoys sumes nous forcez d'estre sur nostre garde, à tous coustelz, puisque partout nous travaillent lesditz François. J'ay envoyé a Sa Majesté rapport par escript des procès contre le comte Claudio Landy et ouffert à Sadite Majesté de luy en faire moi-mesme relation de bouche, ou que le régent Simonetta la face; et je ne vois qu'il y aye difficulté que Sadicte Majesté n'entende clèrement le tort dudit comte Claudio pour le débouter hors de tous ses pays. Et les députez de Monsieur le Duc de Parme feront après l'instance, pour le chasteau, pour accompagner celle que font de leur coustel Vostredite Altèze et ledit Signeur Prince, ny je ne fauldray d'en dire et escripre ce que j'en entendz. Dieu doint qu'il soit bien prins, comme de raison il debvra estre, et n'en désire moings le bon effect que Vostredite Altèze.

L'Impératrix se treuve aux mesmes termes que j'escripviz dernièrement, ny y ha en ce que la concerne, jusques à oyres, aultre résolution, se tenant encoires au lougis joinct aux Discalças, monstrant sa voulenté estre de non en sortir. Touteffoys je suis encoires en opinion qu'elle ne demeurera là. Le courrier de l'Empereur n'est encoires arrivé, quoy que chaque xv jours l'on escripve qu'il partira tost. A la vérité il tarde par trop, me doubtant que cela donne quelqueffoys occasion de faire les discours aultres, que je ne les vouldroye ouyr, sachant combien l'union de la maison d'Austrice emporte aux deux coustelz. Je louhe Dieu de ce que je vois par la dernière lettre de Vostredite Altèze, que grâces à Dieu elle se trouva mieulx de santé, que je prie sa divine bonté la luy concéder austant parfaicte et entière, comme elle mesme la pourroit désirer, et la supplie croire qu'il n'y ha chose en ce monde que plus je désire, que de luy pouvoir faire et aux siens, aggréable service pour user de la gratitude que je doibx.

Je ne fauldray de faire bon office pour le Comte de Berlaimont et pour Don Carlos de Luna, voiant mesmes en ce le désir de Vostredite Altèze. Et quant à l'Aquila, Sa Majesté en escripvra elle mesmes au Vice-Roy, sans qu'il se face mention quelconque de Vostredite Altèze. J'espère que le tout se remédiera, du moings le procureray-je tant qu'il me sera possible. Sa Majesté ha accordé la capitanie à Nutio Sirigati, suyvant la consulte que je luy envoia, et s'en pourront incontinant faire les dépesches, l'ayant Sadite Majesté très voulentiers accordé pour donner le contentement à Vostredite Altèze. J'entendz que le Vice-Roy et la duchesse sa compaigne sont allez visiter Madame donna Joanna ', au monastère de Saincte-Clère, et j'ay faict instance à Sadite Majesté, quant la dernière foys je luy parla, afin qu'il la face venir en Espaigne, mesmes puisqu'il ne semble bien audit Vice-Roy qu'elle soit bien où elle est. disant que en Espaigne elle seroit mieulx pour la nourrir, soit pour religieuse ou pour aultre chose. Et je ne failliz de remonstrer à Sa Majesté que telle occasion pourroit advenir pour ses propres affaires. Le mariaige pourroit servir de beaucop, suyvant ce l'on escripvra audit Vice-Roy, qu'il regarde la commodité que l'on pourroit avoir pour la faire venir en Espaigne; et ne fauldray de procurer continuellement ce que je verray convenir à son bien, et tant plus voulentiers, voiant l'affection que Vostredite Altèze luy porte.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 165.)

Madrid, le 7 juin 1583.

Monsieur de Broissia, je respondray par ceste à deux vostres, que sont des second et ixe du moys passé. Vous aurez entendu par mes précédentes

¹ La fille naturelle de don Juan. Voyez le tome V, page 291, et tome VII, pages 456, 478, 496.

l'arrivée par deçà de Monsieur le président d'Artois, du Conseil d'Estat de Sa Majesté. Il ha faict piéçà son rapport, et bien, et solicite estre dépesché; à quoy j'ayde tout ce que je puis, afin que ce soit bien. Il ha heu voz letres, et je lui ay parlé du bénéfice dont vous luy avez donné advertissement, et non seulement je ne le veulx divertir de l'impétration, mais luy exhorte à ce qu'il y entende, et que luy cède voulentiers tout ce que y pourrois prétendre, pour avoir esté obtenu par ung mien familier, pendant qu'il estoit en mon service.

J'espère que Monsieur de Tornay aura, despuis voz letres escriptes, receu ses dépeches, suyvant ce que j'ay pièçà escript à Rome que l'on passa oultre, sans s'amuser à penser obtenir aultre plus favorable considération; car ce fut esté pour riens, comme je luy ay escript, et la dilation pouvoit pourter en plusieurs endroits préjudice. Sa présence à Saint-Amand ne pourroit estre que de grand prouffit à l'abbaye, mais je crains tant sa personne, sur laquelle les meschans ont l'œûl, que je ne suis en mon repos de le veoir en lieu que ne soit plus sheur.

Les propoz que vous ha tenu Monsieur le Marquis de Varambom sont doulx et courtois à son accoustumé, et de faveur en mon endroit et des miens; j'ay tousjours faict préfection, jà du vivant de feu Monsieur son père, d'estre affectionné et à luy et à tous les enssans, et je l'ay tousjours monstré où j'en ay heu occasion et les moyens, en laquelle je persévère et prétendz persévèrer, dont se rencontrant conjoncture vous le pourrez assheurer, vous merciant l'advertissement que vous m'en avez donné.

Je vous puis assheurer que la bonne santé de Sa Majesté continue, Dieu mercy, de mieulx à mieulx, en laquelle je le supplie le conserver, estant sa vie et personne si importante, comme vous dittes; car il soustient la chrétienté que aultres troublent, faisant le pis qu'ilz peuvent, et je suis tousjours en mon opinion qu'il n'y ha aultre meilleur remède que y aller de diversion, et la solicite tant que je puis.

Monseigneur le Prince, qu'estoit allé à Namur, scra passé oultre, ou jà retourné selon les emprinses qu'il prétendra de faire. Dieu luy doint en tout et partout bon succès. Nous n'achéverons jamais bien ce de par delà, pour y assheurer le repoz, si nous n'entendons à la marine, par où les pays se sont perduz, il les fault recouvrer, et fault que le Roy se face signeur de la mer, que à mon advis luy sera facile.

Eslougnant ledict Sieur Prince Tornay, nos pacquetz passeront l'hazard que vous dittes, par quelque chemin que l'on prengne, mais en fin je m'arreste à vostre opinion, et les adresse par Bourgogne, les remectant à Monsieur le prieur, vostre frère.

La letre que Fonck vous ha escript, que j'ay veu et la vous renvoie, est artificielle, et vostre responce que j'ay veu m'a semblé fort bien, modeste, et touteffoys de substance: il l'ha et ne m'en ha faict semblant, ny moy à luy, mais à mon advis il ne le pourra avec raison sinon fort bien prendre.

Quant à l'haulsement du pris du sel, sur quoy à esté envoié par delà monsieur d'Aillepierre ', vous avez faict fort bonne œuvre et de grand mérite d'avoir par votre prudent advis si bien informé ledict Sieur Prince. et suis du tout et pour les mesmes raisons de vostre advis que l'haulsement se doibt faire, comme vous dittes, sur le fondement des fraiz plus grandz que forcément se font à la confection du sel; et que par ce profitera Sa Majesté d'advantage, par les moyens fort bien desduytz en vos letres, et que pour ce n'est besoing le consentement des Estatz, que seroit du tout nécessaire se faisant l'haulsement par voye d'impost, pour emploier les deniers aux affaires du pays; et je tiendrois aussi l'assemblee desditz Estatz dangereuse pour tout ce que vous dittes, qu'est apparent; et puisqu'ilz confessent que aprez il faudra faire l'haulsement pour lesditz frais accreuz, sur quoy peuvent ilz fonder que l'on ne puisse par cecy commencer? puisqu'il n'y fault assembler des Estatz, sinon pour ce que c'est ladicte assemblée que principalement l'on prétend pour l'intérestz particulier, et non pour le prétexte que l'on prant du zeele du publicque. que en ce je ne recongnois nullement.

Au regard des ordonnances, j'ay veu la coppie de l'extrait du livre couvert de rouge, que ne peult faire icy, et oyres qu'il fut autentique, l'on n'y peult à mon advis fonder ce que l'on voulu prétendre, car il est question des ordonnances que fit faire madame Marguerite, contesse de Bourgogne *, ausquelles il y avoit changement de coustume, et pour n'estre le feu chancelier pour lors si bien formé en la langue françoise comme depuis il

Claude de Gilly, seigneur d'Aiglepierre, frère de Jean, seigneur de Marnoz. (Voyez Gollut, fol. 1700; et notre tome VIII, pages 164, 174.)

Marguerite de France, fille de Philippe le Long et de Jeanne. Elle succéda en 1561 à Philippe de Rouvère, dans les comtés de Bourgogne et d'Artois, et devint la femme de Philippe le Hardi, le 19 juin 1569.

fut, avoit besoing d'aide; et touteffois ledict escript ne dit que en la compilation les Estatz, ni la Court de Parlement ayent auctorité, mais que la publication se fit en leur présence, s'estantz lesdites ordonnances faictes par le prince et de son authorité et d'icelle commandé l'observance, permectant aux Estatz et à la Court de Parlement de les reveoir, après la publication faicte, pour remonstrer ce qu'il leur sembleroit y debvoir estre changé; et l'on n'a jamais refusé aux Estatz et à ladicte Court et sur les derniers remonstrer par requeste ce que ne leur sembleroit bien, ny ne dit ledict livre que les Estatz ou Court de Parlement entreviendroient en ce qu'il conviendroit rabiller, mais que sur les remonstrances le Prince ordonneroit ce que luy sembleroit convenir; et cela est si cler, que je ne sçay comme gens de si bon esprit se forcomptent tant de se randre sur ce fondement si répugnant au texte, priant au mandement de la suspension. Il est si mal faict comme de la main de feu Hopperus et de Nuctiere 2, peu stilez tous deux en chancelerie; et firent une grande playe au publicque, ne sçay si en leurs bourses, actendu ce que vous avez entendu des comptes que rendirent les ambassadeurs; et j'ay tant et si souvent escript sur ce point, que je me puis bien passer d'en dire d'advantage.

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 170.)

Madrid, le 7 juin 1583 1.

Monsieur de Broissya, je respondray par ceste à l'une des vostres du 9 de may. Quant à l'haussement du sel, je vous y ay respondu par aultres

¹ Il faut lire Dennetière, secrétaire de Hopperus à Madrid. Voyez notre tome 11, p. 516.

La lettre publiée par M. Junea porte : 48 juin; mais une main étrangère a changé le chiffre et a écrit 7 juin. Cette dernière lecture semble justifiée par la date de la lettre suivante, qui porte celle du 10 juin.

miennes, en quoy je suis entièrement de vostre opinion. L'on verra ce que ceulx de Bourgogne vouldront dire après avoir veu le dépesche avec lequel, je présuppose, le sieur d'Allepierre sera dez longtemps party.

Monsieur le Prieur, vostre frère, travaille trop en tout ce que me concerne et spécialement encor à l'adresse des letres; ce qu'il ne faict sans peinne, et n'est nullement raisonnable que cela se face à ses frais, comme je luy ay escript, et vous prie, et luy avec, que vous vous contentez tous deux de faire en ce que convient. Vous me chargez et l'ung et l'aultre de trop d'obligacion, et ainsi le cognois-je, ny y aura faulte qu'en ce que je pourray pour l'ung et pour l'aultre je ne face ce que me sera possible, pour user de la gratitude que je doibz.

Je suis très aise que vous ayez vostre nomination pour la coadjutorie de l'abbaye dépeschée à vostre contentement, et n'aurez jamais, Monsieur vostre frère, vous et les vostres, tant de bien que je vous en le souhaite encor et à culx d'advantage, comme vous méritez.

Je vous prie de nouveaul de, en façon quelconque, non vous lasser de la Court, puisque vostre assistance en icelle est si utile au publicque, et mesme pour ce que concerne nostre pauvre pays, qu'en a bon besoing. Je tiens que Monsieur de Chassey y aydera aussy de son costel, lequel. comme je suppose, aura ja achevé en Bourgogne ce pourquoy il y debvoit aller, et resera en chemin pour retourner aux Pays d'Embas, où sa présence sera bien requise pour les affaires ausquelx ordinairement l'on l'employe : et vous prie de l'assister en ce que vous pourrez, pour remettre entièrement à repos la persécution que l'on luy a faict, plus par passion que pour juste cause.

L'avocat fiscal d'Amont m'a escript de novel sur ses prétensions, ausquelles il persévère, nonobstant la response que l'on luy a faict par delà, et je luy ay respondu ce que m'a semblé convenir, afin que de faict il se désiste. Il charge à tort Monsieur l'avocat Sainct Moris, son beaulfrère, luy imputant les traverses qu'il dict l'on a faict à ses poursuittes, et ce pour crainte d'estre exclus d'avoir lieu en la Court de Parlement, et j'ay procuré de par la response luy oster ceste opinion, à la vérité mal fondée, par tout ce que j'ay peu appercevoir; car je n'ay veu que aucunement, du moings par ce qu'il m'a escript, il luy soit esté contraire, ny ay peu cognoistre par ses letres que jusques à oires il ait prétendu aucunement d'avoir place en ladicte court, combien que véritablement il le mérite.

J'ay receu letres de Madame d'Achey, ma niepce, de mesme argument que celles que je voidz elle vous a escript, et je vous mercye cordialement de la response que vous luy avez faicte, que ne pourra sinon servir. Je luv respondz plus généralement, et plus particulièrement à Monsieur le haut doven, lequel s'emploie de bonne sorte en ce que convient à la maison d'Achev, en laquelle mes nepveurs ont très mal mesnagé à l'imitation du père. Et j'ay regret de veoir Monsieur de Thoraise, mon nepveur, continuer pour achever de destruire le tout, que donne ung grand regret à Madame de Thoraise, ma sœur, laquel je plaintz de veoir en telz termes; mais je ne voidz remède en leurs affaires, se fondant mondict nepveur sur le hault avec bien maigre fondement. Il prétendra après beaucop et importunera; mais il fauldra qu'il ayt pacience pour se contenter de ce que l'on pourra. sans prétendre à d'advantage. C'est grande peinne de veoir que jeunes gens d'aujourd'huy sont si voluntaires et à leur fantaisie. J'espère que mon nepveur de Chastelroilland se conduira plus sagement. Tous deux seront ià, devant que ceste arrive, retornez comme je tiens aux Pays d'Embas.

J'ai opinion que, quelque instance que face Wateville, l'on ne résoldra rien pardelà que Sa Majecté ne responde à Monseigneur le Prince sur ce qui luy a escript, et les instances que faict ledict Wateville pourroyent bien donner occasion pour, avec meilleur couleur, pouvoir poursuyvre quelque chose au prollit de madicte niepce et de son fils.

Je tiens que Borlut sera jà pardelà, et est contre ma volunté que l'on le tire de Joux '. Dieu doynt que mieulx en advienne de ce que j'espère. Touteffoys nous ne sçavons quelle practique Monsieur de Champagney peult avoir sur quoy il se fonde, mais ce qu'il ne permet que le maistre des comptes Appelteren voyse à Gand me faict tant plus craindre et penser que tout ce qu'il dict et escript soit de contraincte. Je le sens extremement pour la crainte que j'ay du danger, car j'ay tousjours dict que ce que nous avions Borlut entre noz mains estoit ce que luy saulvoit la vie. L'on me dict maintenant que l'on donnera pour ostage, oultre la femme, ung frère et ung beaulfrère dudict Borlut; ce sera au moings mal, mais pour mon advis nous fussions arrestez à ce que nous tenions, et regrette fort que le pauvre Sieur d'Egmont soit esté transporté comme vous dictes. Dieu nous

Le fort de Joux en Franche-Comté (J.).

doynt quelque bonne fortune avec laquelle nous le puissions retirer, dont je ne désespère. Je ne sçay ce que l'on aura faict du viscomte de Tourainne sur la permission que Sa Majesté avoit donnée pour traicter de sa délivrance, avec recommandation fort expresse qu'elle a faict, asin que ce moyennant l'on retira noz prisonniers.

Jusques à ores je n'ay heu nouvelles des letres que vous dictes. Monseigneur le Prince avoit escript en sebvrier à Sa Majesté sur le saict d'Héricourt¹, dont vraysemblablement Monsieur le prévost Foncq debvra traicter (si il les hu) avec Monsieur le président d'Arthois pendant qu'il est icy. L'affaire est d'importance, et nous l'avons jà trop trayné; je vous prie ne vous lasser d'en dire franchement ce que vous en entendez, et d'informer Monseigneur le Prince bien particulièrement du faict. La dissiculté sera des deniers, car je ne voidz où ils se puissent prendre, tant y a il à sornir de tous costez, et tiendroye pour moy qu'il conviendroit plustot vendre quelque pièce du domaine à réachat, que de perdre l'occasion.

Je tiens que Monsieur de Balançon 2 se délivrera plustot estant entre les mains des François que demeurant entre celles de ceulx d'Anvers, si ce qu'il avoit traictée ne s'est exécuté; et véritablement il me déplairoit, que ayant si bien servy, l'on ne treuva moyen pour la prompte délivrance. Dieu doint que par les premiers letres nous en ayons quelques bonnes nouvelles.

Vous aurez jà entendu que la privation de Truxes à estée faicte consistorialement, et commandement à ceulx du chapitre de procéder à nouvelle

l'éricourt, dépendance de Monthéliard, n'a jamais fait partic de la Bourgogne. En 1861, Philippe II éleva des prétentions sur cette seigneurie. (Voyez Gollut, col. 1288.) Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans une lettre adressée, le 25 février 1883, par Alexandre Farnèse au roi:

• Bonne partie des desseings faitz au desvantage dudit pays (de Bourgogne), singulièrement celuy de la surprinse cy devant attentée de la cité de Besançon, ont esté dressez en la frontière de Montbeliard, et que avec l'adjoustance à iceluy des seigneuries d'Héricourt et Chattelot par main forte sur les contes d'Ortenbourg, jadis possesseurs d'icelles, la jurisdiction dudiet Montbeliard s'est fort avancée, voires en dedans les pays de Bourgogne, puisque lediet Chattelot est assis rière la souveraineté d'iceluy, comme le maintiennent les officiers et ministres de V. M.; où que toutesfoiz contre le gré d'iceulx, et des subjectz desdites seigneuries l'hérésie de Calvin auroit esté plantée. Pour remédier, j'ay facillement presté l'aureille aux premiers advis qu'on m'a donné ayant apparense de pouvoir joindre les deux seigneuries, qui sont de grande extendue audit pays de Bourgogne, et les mettre soubz l'obéyssance et souveraineté de V. M., et en conséquence de ce y restablir l'exercice de ladiete religion romaine, etc. • (Registre n° 187, fol. 441 de l'audience.)

^{*} Philibert de Rye, seigneur de Balençon, souvent cité.

élection, estant passé oultre à Cologne le nunce pièçà; et Monsieur le baron de Polveillers ' m'escript que Monseigneur l'illustrissime cardinal d'Austriche ' estoit retorné à Ispruch vers son père. Ce qu'emporte est que l'élection soit faicte de personage à propos. J'espère que Casimir n'aura pas les mains nettes pour soubtenir longuement gens à ses frais à ce costel là, et ne désespère pas du bon succès, si l'affaire se prent à cueur. Il ne convient pas à l'Allemagne que cecy passe avant. L'on ne laisse de faire les dilligences requises, pour accomoder le tout d'ung costel ou d'aultre. Dicu, par sa grâce, y veulle mettre sa bonne main. Si celluy qui sera esleu est tel que convient, l'on pourra peult estre contenter ledict apostat, luy laissant joyr sa vie durant de quelque chose. Il a ung frère qui continue de se monstrer fort catholicque, et offre de servir en tout ce qu'il pourra contre ledict apostat.

LXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Namur, le 8 juin 1585.

La lettera di Vostra Signoria Illustrissima delli 7 del passato hò ricevuta, et con mio grandissimo contento inteso la buona salute in che Sua Maestà si trovava, et similmente Vostra Signoria Illustrissima: piaccia a Dio molti anni conservargliela, si come ne lo prego et desidero, et se lei me ne farà havere spesso nuova, ne riceverò gran consolatione et neli restarò con obbligo. Quanto al particolar della mia licentia, resto avvisata, come lei haveva fatto l'offitio con Sua Maestà, mà che non haveva voluto pigliar resolutione sino al suo ritorno di Aranxues et certo mi dispiace perche vorrei l'havessi presa et che Sua Maestà credessi, et fussi capace, et parimente Vostra Signoria Illustrissima, che io d'effetto non posso intrattenermi

¹ Nicolas, baron de Pollweiler, souvent cité dans les volumes précédents.

³ Le cardinal André d'Autriche.

in questi paesi senza stroppiarmi interamente et finirei la mia vita in breve per le cause che più volte ho scritto, et particolarmente alli 23 del passato, di che con questa mando à Vostra Signoria Illustrissima il dupplicato, dove vedrà la resolutione per me fatta, et ben credo che all' arrivo dell' originale, qual portò il corriere che espressamente feci espedire à tal effetto, et visto quanto in essa li scrivevo, haverà Sua Maestà presa la resolutione che da me si spera et che Vostra Signoria Illustrissima per farmi singular piacere et gratia si sarà interposta con il mezzo et opera sua secondo il bisogno, acciò habia ottenuto amorevolmente detta licentia, assicurandomi che non haverà lasciato di far' per me tutti quelli amorevoli oflitii con Sua Maestà che di Vostra Signoria Illustrissima confido, et che è obbligata, poiche la causa è tanto giusta, et a lei tanto tocca di favorirla, per esser' stata in gran parte occasione della mia venuta in queste bande; insomma non fò dubbio che all' arrivo di questa già sarà stato spedito il corriero indietro, et che mi riporti la buona speditione che mi si conviene, et che tanto è necessaria per la mia salute et vita posta in evidentissimo pericolo quando presto non esca di questi paesi et non vadia in luogo dove possa usare de i rimedii che mi si giudicano propitii : per il quale effetto hò risoluto come già ho detto, mettermi in viaggio il mese d'agosto proximo per arrivare in Italia avanti che entri l'inverno et poter con tempo usar di detti rimedii, et come li scrissi con detta mia precedente, desidero non essere astretta a far tal giornata con disgusto di Sua Maestà, ma con sua buona licentia et gratia, il che di nuovo prego Vostra Signoria quanto più efficacemente posso procurare, essendone anco di bisogno: ne lasciarò in questa occasione di dirli che sento pena incredibile, considerando quanto mi perseguiti la mia mala sorte havendomi condutta et necessitata già dua volte ad esser molesta et insistere à Sua Maestà per haver licentia di partir di questi paesi, che come Vostra Signoria Illustrissima sà l'altra volta per la venuta del Duca d'Alba et per quello segui all' hora, fui forzata a far quel che feci; et hora per quello a che mi necessita la mia indispositione sono astretta et necessitata a proccurar di partirmene in ogni modo per ricuperar la salute et conservar la vita quanto più mi sia possibile: ma ben spero che mi si haverà hora più compassione et che la causa, come più forzosa sarà anco più accetta, et che Sua Maestà non lascierà di havermi le considerationi che debitamente mi si spettano et usarmi delli favori et gratie che merita

la mia lunga et devota servitù, facendo conoscere al mondo che egli mi tiene per quella devota et vera serva che li sono, concedendomi che io eschi di quà ben satisfatta et con le debite circonstantie et dimostrationi in conformità di quello che Vostra Signoria Illustrissima haverà inteso et intenderà dall' Aldobrandino, a cui mi rimetto, senza allargarmi in altro intorno a questa materia, salvo in pregarla di nuovo caldissimamente a tener per il desiderato effetto la buona mano che di lei confido.

Ho inteso come Sua Maestà haveva dato l'ordine del Thosone al Serenissimo Principe, mio Signore, et che appresso manderebbe li collari alli altri cavallieri novelli, et fra essi al Principe mio figliolo: et mi pare che la Maesta Sua farà benissimo à rimettere sull'antico piede esso ordine per honorarne diverse persone meritevoli. Circa alli affari di Portugallo mentre che non vi si amministra la giustitia, la politia, et le finanze come conviene non potranno passar' quietamente, si come Vostra Signoria Illustrissima appunta: ben mi persuado che lei con la comodità che tiene di parlare à Sua Maestà debba rimostrarli quel che in questo fatto et d'ogni altra cosa di suo servitio si ricerca.

Maravigliomi della tanta dilatione che si mette nel concludere il mariaggio dell' Imperatore ne so à che ne attribuire la causa; et invero come più volte Vostra Signoria Illustrissima mi hà significato, et io scrittoli, si doverrebbe mutar procedere, et tener più conto di quel che si è fatto sin qui delle cose di Alemagna: et in questo proposito li diro, come la nuova elettione dell' arcivescovo di Cologna è caduta in persona del Principe di Baviera ', vescovo di Liegi, che à mio parere, in questi tempi, et per li accidenti che soprastavono, non poteva cader in miglior suggetto, di che mi rallegro con Vostra Signoria Illustrissima et sarà bene che di esso arcivescovo Sua Maestà faccia stima et lo tenga ben disposto, et edificato, cominciando da hora, per mostrar che si fà per vera amorevolezza et non per necessità, et perche con li tanti vescovadi che detto Baviera tiene, doverrà star molto occupato, et in particolar per causa di quel di Cologna, non mi pareria fuor di proposito che si andassi pensando, et anco à procurar d'indurlo destramente, di farsi un coadiutore per il vescovado di Liege, usando dili-

^{&#}x27; Ernest de Bavière, déjà évêque de Liège, de Munster et d'Hildesheim, fut archevêque de Cologne, de 1585 à 1612. Voyez Gams, page 270.

gentia et arte che detta coadiutoria cada in persona idonea, confidente, ct sopra tutto buon cattolico et mi pare che staria bene nel Torrentino che dicono esser' molto qualificato. Tuttavia mi rimetto alla prudentia di Vostra Signoria Illustrissima che potra far con Sua Maestà quelli offitii, che per suo servitio li pareranno convenire; non voglio tacere che in questo fatto della elettione il marchese Germanico Malaspina 'nuntio si è portato egreggiamente. Delli offitii che Vostra Signoria Illustrissima mi avvisa haver fatto con il conte di Olivares sopra il particolar delle mie lite, la ringratio molto, et se la causa ha preso mala piega, come lei dice, sia certa che non è stato per falta mia ne delli mici, ma si bene delli auditori di ruota, che hanno voluto di giudici farsi proccuratori della parte, come chiaramente lo dimostrano li atti che hanno voluto fare fuor di raggione, et in materie che non era in processo, senza haver riguardo alla giustissima cosa, credo, non più udita, il che havendo io fatto rimostrare à Sua Maesta, che pur stava male informato et impressionato, alla fine, si è raffrenato il furioso procedere della ruota, et de Franzesi, che volevono precipitare il mondo: et credami Vostra Signoria Illustrissima che se io non havessi più che buona raggione non darei molestia a lei ne ad altro et ben si può ricordare della lite che hebbi con Fiorenza, che per ancora non è totalmente finita, spero lo sarà un giorno, et che il mezzo di lei mi debba giovare et profittare.

Ben vorrei che li figlioli della buona memoria di Monsignor d'Andalot fussino favoriti da Sua Maestà et che il baliaggio di Dola non uscissi di quella casa, che certo merita considerattione et Vostra Signoria Illustrissima li deve aiutare et favorire si come ne la prego. Quel che mi mosse à raccomandar la villa et università di Lovano, fù solamente vera pietà et compassione, et se non harà la mia proposta buon' effetto, mi basterà haver

^{&#}x27;Le marquis Germanico Malaspina fut envoyé en 1580 par le pape Grégoire XIII à titre d'internonce auprès de Charles, archidue d'Autriche, à Gratz, en Styrie. Il se rendit de là en 1585 à Cologne, en qualité de nonce, chargé par le même pape d'une enquête sur la conduite de l'archevêque Gebhard Truchsess. Il fut évêque de San Severo, de 1585 à 1604. (Litta, tome VIII, les Malaspina, tavola XI, et Gams, page 925.) — Le marquis de Malaspina, ministre du Pape, étant arrivé à Cologne le 51 janvier (1585), et l'ayant assuré qu'il viendrait dans peu un cardinal légat, on se rassembla le premier de février, et les trois États des comtes, des nobles et des habitants firent un décret contre Gebhard, convaineu de vouloir exciter des troubles dans l'Empire. (Voyez de Thou, tome X, page 118.)

fatto l'offitio. Torno a pregar Vostra Signoria Illustrissima di haver in sua buona raccomandatione il thesoriero Ardinghello; perche como li ho scritto, è buon ministro et servitore di Sua Maestà et merita di essere aiutato. Delli affari di qua, oltre à quello li scrissi con la mia ultima, passa dirli che la villa di Diest'et castello di Sichen's si resono senza contrasto, all' ubbidienza di Sua Maestà, la vita et le arme salvi, et di presente parte delle nostre si trova all'intorno di Vesterloo 5, con speranza di presto espugnarlo. Intanto il Principe mio figliolo va visitando le piazze di quella frontiera di Barbante, et si anderà risolvendo di far qualche impresa di proposito, ben che senza denari difficilmente si può mettere in essecuttione cosa buona, et quel che è peggio non si vede apparentia di nuova provisione, et pur siamo nella più bella staggione dell' anno per guerreggiare. S'intende che il Re et Regina de Franzesi, vengono a Masieres, dicono per pigliare l'acque di Spa, et che anco vi venirà la Regina Madre: questa vicinanza à me non piace punto, perche la frontiera carichera di gran gente Franzese, et possono nascere mille occasioni di disgusto. Tuttavia il Principe starà alla mira et doverrà rinforzar i presidii delle piazze convicine et metter li altri ordini che ricerca caso simile. Si trova qui il marchese Francesco Sforza, figliolo del Conte di Santefiore, servendo in questa guerra con ardentissimo zelo, risoluto di continuar nel servitio di Sua Maestà, come hanno fatto i suoi antecessori, onde merita che egli di Sua Maestà sia favorito, et presentandosi hora occasione del carico della cavalleria leggiera vacata per morte di Ottavio Gonzaga, aparendomi che in persona di esso marchese starà bene esso carico, prego Vostra Signoria Illustrissima à l'avorirlo, et di maniera che egli l'ottenga, che oltre à persuadermi che Sua Maestà ne restarà servita et satisfatta, io ne haverò à Vostra Signoria Illustrissima

TOME X.

¹ Diest fut pris par le comte Pierre Ernest de Mansfeld, le 28 mai 1583. (Voyez Strada, t. II, p. 358.) — Bor relate cette prise, liv. LXVIII, fol. 8 v°, et Van Meteren, liv. XI, p. 222, mais ils l'attribuent à Charles de Mansfeld.

Sichem fut pris par Pierre-Ernest de Mansfeld, vers la fin de mai 1583. (Voyez Strada, t. II, p. 358.)

⁵ Le château de Westerloo fut pris par Charles de Mansfeld le 5 juin 1883, selon Bon, liv. LXVIII, fol. 9, et Van Meteren, liv. XI. fol. 22. Suivant Strada, c'est le marquis de Roubaix qui s'empara de ce château-fort. Ce fait est établi par la correspondance officielle que nous publions dans l'Appendice.

⁴ Voyez sa note généalogique dans Imhoff, Historia Italia et Hispania genealogica, p. 224.

molta obbligatione. Di quelli che hò conosciuti in Borgogna trovo Glaudio de Gigley, Signor d'Alepierre ' par desus ' la saulenerie de Salins gran servitore di Sua Maestà et suo buon ministro et persona qualificata, et che merita ogni favore, di che hò voluto far consapende Vostra Signoria Illustrissima et giuntamente pregarla à favorirlo nelle sue pretensioni, di che egli la farà advertita, et la informerà appieno. Yo ne ho scritto parimente à Sua Maestà, acciò che senza dilattione favorisca detto Alipierre, di sorte che egli resti satisfatto conforme al suo merito.

Passo à miglior vita domenica passata Monsignor de Rassenghien ³ per la cui morte vacono diversi carichi, et in particolare una piazza di consigliero di stato, et quella di chief delle finanze, quali finanze restono non solo senza capi ma sprovisti di altri ministri necessari : sarà bene che con prestezza vi si proveda : et quanto alli nuovi capi è più che necessario et à me pare che il Conte di Berlaimont sarebbe per tal carico molto approposito che fra quelli che qua sono lo conosco assai intelligente et molto bene inclinato al servitio di Sua Maestà, si come altra volta ne ho scritto à Vostra Signoria Illustrissima, la quale hora di nuovo prego ad haver memoria di favorirlo, et massime in questa occasione, che mi persuado sarà accertato resolutione, con che fo fine, etc.

LXIX.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, du 7 du mois dernier. J'ai appris, à mon grand contentement, que Sa Majesté était en bonne santé, ainsi que Votre Illustrissime Seigneurie. Que Dicu la conserve longtemps encore à tous les deux, comme je le souhaite et l'en prie. Je serai toujours heureuse d'en recevoir des nouvelles de Votre Éminence et lui en serai obligée.

- ' Claude de Gilley, seigneur d'Aiglepierre. Voyez plus haut, page 240.
- * Pardessus, chef ou directeur de la saunerie de Salins. (Voyez Gollut, fol. 2058.)
- ⁵ Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, souvent cité, mort le 5 juin 1583.

Au regard de la permission que j'ai sollicitée de m'en aller, je reste avisée que Votre Seigneurie Illustrissime en a fait l'objet de pressantes démarches auprès de Sa Majesté, mais que le Roi n'avait pas voulu prendre de résolution à ce sujet avant son retour d'Aranjuez. Certes, j'en suis fâchée, car j'aurais voulu voir la chose résolue et Sa Majesté convaincue, ainsi que Votre Illustrissime Seigneurie, qu'il m'est impossible de rester dans ce pays sans m'exposer à être entièrement percluse. Ma vie tirerait bientôt à sa fin, le cas échéant, pour les raisons que j'ai développées si souvent dans mes lettres, notamment dans celle du 25 du mois dernier. J'en envoie, sous ce pli, à Votre Illustrissime Seigneurie un duplicata, qui lui apprendra ma décision. Au reste, je crois bien qu'à la réception de la lettre originale, dont j'avais chargé un courrier exprès. Sa Majesté aura pris la résolution que j'attends. Votre Illustrissime Seigneurie, pour me plaire et m'obliger, sera intervenue à l'occasion, avec toute l'autorité de son crédit, à l'effet de m'obtenir cette licence. Je me persuade que Votre Illustrissime Seigneurie m'aura rendu, auprès de Sa Majesté, tous les bons offices en son pouvoir. N'y était-elle pas obligée, à raison d'une cause aussi juste, et aussi pour avoir été le principal auteur de mon rappel aux Pays-Bas? Bref, je ne doute pas qu'à l'arrivée de la présente lettre, on aura déjà renvoyé mon courrier avec l'expédition de la résolution qu'il convenait de prendre à mon égard. Car il y va de ma santé, de ma vie, qui sont évidemment en danger si je ne quitte ce pays pour une contrée où je puisse employer les remèdes salutaires. A cet effet j'ai résolu, comme je l'ai déjà dit, de me mettre en voyage au mois d'août prochain pour arriver en Italie avant l'hiver et pouvoir profiter des susdits remèdes. Et, comme je l'ai écrit dans ma précédente lettre précitée, je désire ne pas être obligée à entreprendre ce voyage au grand déplaisir de Sa Majesté, mais avec sa permission et son agrément. Je prie instamment Votre Illustrissime Seigneurie de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Je ne puis m'empécher de lui dire, à cette occasion, combien je m'afflige de voir la malechance me poursuivre dans ce pays. Par deux fois j'y ai été conduite, et j'y ai souffert au point d'être forcée de demander à Sa Majesté la permission de m'en aller. Votre Illustrissime Seigneurie le sait bien : j'y fus obligée la première fois par l'arrivée du duc d'Albe et les événements qui suivirent. Aujourd'hui, je dois m'en retourner (en Italie), si je veux recouvrer la santé et conserver la vie le plus longtemps possible. Mais j'espère qu'à présent l'on compatira davantage à ma situation et que le motif encore plus impérieux de mon départ sera d'autant plus compris et accepté. Sa Majesté ne laissera pas d'avoir pour moi les égards qui me sont dus et de m'accorder les grâces et faveurs que méritent mes longs et excellents services. Elle fera savoir au monde qu'Elle voit en moi la dévouée et vraie servante que je suis. Elle me permettra de quitter ce pays avec la satisfaction et les honneurs obligés en pareille circonstance, comme l'aura expliqué et expliquera à Votre Illustrissime Seigneurie mon envoyé, Aldobrandino. Je m'en remets à lui du soin de ces explications,

sans m'étendre davantage sur la matière. Je prierai seulement Votre Illustrissime Seigneurie, de nouveau et instamment, d'employer tous les bons offices que j'attends d'Elle pour obtenir ce résultat, objet de tous mes vœux.

J'ai appris que Sa Majesté avait accordé l'ordre de la Toison d'or au Sérénissime Prince, Monseigneur, et qu'Elle enverrait ensuite le collier du même ordre aux nouveaux chevaliers, notamment au Prince, mon fils. Je trouve que Sa Majesté ferait bien de rendre à cet ordre son ancienne importance pour en honorer plusieurs personnages méritants.

Quant au Portugal, il ne peut pas être tranquille, comme le fait remarquer Votre Illustrissime Seigneurie, tant qu'on n'aura pas organisé l'administration de la justice, de la police et des finances d'une manière convenable. Au reste, je me persuade que Votre Seigneurie, qui a l'occasion de parler à Sa Majesté, lui représentera ce que son service réclame en ceci comme en tout le reste.

Je m'étonne du retard apporté au mariage de l'Empereur et ne sais à quoi l'attribuer. En vérité, comme Votre Illustrissime Seigneurie me l'a plus d'une fois déclaré, et comme je le Lui ai écrit, il faudrait changer de procédés et tenir plus compte de ce qui s'est passé jusqu'à ce jour en Allemagne. A ce propos, je dirai à Votre Seigneurie que le nouvel archevêque élu de Cologne est le prince de Bavière, évêque de Liège. A mon avis, dans ces temps de troubles imminents, l'on ne pouvait élire un meilleur titulaire. Je m'en réjouis avec Votre Illustrissime Seigneurie. Il serait bon que Sa Majesté fit eas de cet archevêque, encourageàt ses bonnes dispositions et entretint sa confiance. Il faudrait commencer, dès à présent, par lui montrer qu'on agit ainsi à son égard par vraie bienveillance et non par nécessité. Le grand nombre de sièges épiscopaux occupés par ledit de Bavière doit lui donner beaucoup de besogne, surtout celui de Cologne. Il ne me paraîtrait donc pas inopportun de songer et de chercher à l'amener adroitement à s'adjoindre un coadjuteur pour l'évêché de Liège. On userait de toute diligence et habileté pour que ce coadjuteur soit un personnage apte, de confiance et surtout bon catholique. Je trouverais bon que le choix se portât sur Torrentius. On dit qu'il possède de grandes qualités. Je m'en remets d'ailleurs à la Sagesse de Votre Illustrissime Seigneurie, qui pourra faire auprès de Sa Majesté toutes les démarches qui lui paraîtront convenir au service du Roi, mais je ne puis passer sous silence que, dans cette affaire de l'élection, le nonce, le marquis Germanico Malaspina, s'est fort bien conduit.

Je remercie Votre Illustrissime Seigneurie des instances qu'elle m'écrit avoir faites auprès du Comte Olivarès (à Rome) au sujet de mon procès. Si l'affaire a pris une mauvaise tournure, comme le Comte le lui a dit, Votre Seigneurie peut être convaineue qu'il n'y a pas de ma faute ni de la faute des miens. Il faut s'en prendre aux auditeurs de la rote, qui de juges ont voulu s'ériger en procureurs (ou défenseurs de la partie adverse). La chose est clairement démontrée par les actes qu'ils se sont obstinés à faire

contre toute raison, sur un point qui n'était pas en litige, et ce sans avoir égard à la justice. Je crois qu'ils n'ont pas écouté davantage les représentations que j'avais sait saire à Sa Sainteté. Notre Saint-Père, d'abord mal informé, a sini par resréner l'ardeur de la rote et des Français, qui voulaient bousculer le monde. Votre Illustrissime Seigneurie peut m'en croire, si ma cause n'était pas aussi juste, je ne l'importunerais pas de la sorte, ni Elle, ni d'autres. Elle doit se rappeler mon procès avec le duc de Florence, qui n'est pas encore entièrement terminé. J'espère qu'il le sera un jour, grâce à l'intervention de Votre Seigneurie.

Je verrais avec plaisir que les fils de Monsieur d'Andelot obtinssent la faveur de Sa Majesté, en mémoire des bons services de leur père, et que le bailliage de Dôle ne sortit pas de cette famille. Certes, elle mérite de la considération, et Votre Seigneurie Illustrissime doit l'aider et la favoriser, comme je l'en prie.

Ce qui m'a porté à recommander la ville et l'université de Louvain, c'est uniquement la pitié, la compassion qu'elles m'inspirent. Si ma proposition n'a pas un heureux résultat, il me sussira d'avoir sait mon devoir.

J'en viens au trésorier Ardinghello, que je recommande à Votre Illustrissime Seigneurie. Comme je le Lui ai écrit, c'est un bon fonctionnaire et serviteur de Sa Majesté, et il mérite d'être appuyé.

Au regard des affaires de ce pays, indépendamment de ce que j'en ai écrit à Votre Illustrissime Seigneurie dans ma dernière lettre, je puis Lui dire que la ville de Diest et le château de Sichem sont rentrés sans coup férir sous l'obéissance de Sa Majesté. Les garnisons ont eu la vie sauve et gardé leurs armes. A présent, une partie des nôtres se trouve dans les environs de Westerloo avec l'espoir de prendre bientôt cette place. En attendant, le Prince, mon fils, visite les places de la frontière du Brabant. Il songe à tenter quelque entreprise d'importance, bien que sans argent il soit difficile de mettre à exécution un bon projet. Le pis, c'est qu'il n'y a pas apparence de nouvelles provisions d'argent, et pourtant nous sommes dans la plus belle saison pour faire la guerre.

On entend dire que le Roi et la Reine de France viennent à Mézières. On assure que c'est pour prendre les eaux de Spa, où ils seront rejoints par la Reine-Mère. Ce voisinage ne me plait guère, parce que la frontière sera encombrée de gens de guerre français, ce qui pourrait donner lieu à mille incidents désagréables. Mais le Prince se tiendra sur ses gardes; il devra renforcer les garnisons des places limitrophes et prendre les autres mesures requises en pareille circonstance. Le marquis Francesco Sforza, fils du Comte de Santasiore, se trouve ici. Il sert dans cette campagne avec le plus grand zèle, entendant rester au service de Sa Majesté, à l'exemple de ses aïcux. Il mérite donc la faveur de Sa Majesté. Justement il se présente aujourd'hui une occasion de le récompenser, par suite de la mort d'Octave Gonzague, qui laisse vacant le

commandement de la cavalerie légère. Il me semble que ce Marquis exercerait bien ce commandement. Je prie donc Votre Illustrissime Scigneurie, de l'aider à l'obtenir. Non seulement Sa Majesté en sera servie et satisfaite, mais j'en aurai une grande obligation à Votre Seigneurie.

Parmi les personnes que j'ai connues en Bourgogne, j'ai retrouvé Claude de Gilley, seigneur d'Aiglepierre, le pardessus ou chef de la saulnerie de Salins. C'est un excellent serviteur du Roi, un bon fonctionnaire de Sa Majesté et un homme de qualité. Il mérite toute faveur. J'ai tenu à en aviser Votre Illustrissime Seigneurie et la prier en même temps d'appuyer sa requête. Je lui en ferai connaître amplement l'objet. J'en ai écrit également à Sa Majesté, afin qu'Elle daigne, sans retard, accorder sa faveur audit Aiglepierre et que celui-ci soit satisfait de recevoir la récompense due à son mérite.

Monsieur de Rassenghien est passé à meilleure vie dimanche dernier. Sa mort laisse vacantes plusieurs charges, entre autres une place de conseiller d'État et celle de chef des finances. Les finances restent non seulement sans chef, mais sont dépourvues des autres fonctionnaires nécessaires. Il importe d'obvier le plus tôt possible à cette situation. Pour ce qui concerne les nouveaux chefs, c'est plus qu'une nécessité. Le comte de Berlaymont me paraît fort bien convenir pour cette charge. C'est un des personnages les plus intelligents de tous ceux que je connais ici; il est très dévoué au service du Roi, comme je l'ai déjà écrit à Votre Illustrissime Seigneurie. Je la prie derechef de hien se le rappeler à l'occasion pour lui accorder cette faveur. Je me persuade que ce sera là une mesure sage, surtout dans les circonstances présentes.

Sur quoi je termine ma lettre, etc.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junea, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 176.)

Madrid, le 10 juin 1585.

Monsieur de Broissya, au lieu de respondre à une letre que m'a escript le secrétaire Grimaldi, je la vous envoye, mais c'est à condition que vous ne la lirez, sinon quand vous aurez tant de loisir que vous ne sachez que faire, et ce seullement afin que vous voyez la façon de son stil, et comme

telles gens abusent de la familiarité et de l'accès que l'on donne, comme si je n'avoye icy aultre chose à faire que de lire telles belles letres si mal compilées; et certes au lieu de s'excuser non n'avoir escript, il avoit plus besoing d'excuse d'estre trop prolixe, et en termes peu convenables. Et s'il pense par ce bout gagner crédit avec moy, il le perdroit plus tôt; car je imputeroy telle façon d'escripre à peu de respect et jugement, mais c'est le stil d'aujourd'huy que chacun se veult mesler de la république. Il n'est besoing que vous luy faites semblant d'en avoir rien veu; et c'est enfin à la façon de pardelà, que leur semble que ceulx qui sçavent emplir papier de beaucoup de propos, oires que mal adjencez, ce sont ceulx qui méritent plus de louange : mais à la vérité je ne l'entendz pas ainsi, et priseroye plus deux motz de bonne substance que ung caquet si long et si mal dressé, et d'ung qui se veult entremettre de ce qui ne luy appartient : les secrétaires qui tant enquètent ne peuvent estre bon secrétaires, et feroyent plus sagement de se mesler de leur mestier que de facher sans propos. Je suis contrainct, pour non faillir à ce que plus emporte, de getter beaucop de telles letres au feug; le mal est que l'on ne l'ose faire, sans préalablement les lire, pour ce que l'on ne sçait ce qu'elles peuvent contenir, et font perdre aultant de temps sans propos à ceulx qui en ont jà faulte; et est par trop abusé de la pacience, mais (comme j'ay dict dessus) je vous prie n'en faire aultre semblant. Il suffit que vous voyez ce que passe, et ce que les gens d'aujourd'huy osent et présument de se mettre en choses qu'avec raison ilz pourroient délaisser.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU GRAND DUC DE TOSCANE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 15 juin 1583.

Ritorna il Signor Bernardo Carigiani con buona licenza di Vostra Allezza, et le dira l'essere di questa Corte, dandoli come spero testimonio dell' affettione che in me ha trovato verso il servitio di Vostra Altezza. Et havendo egli servito qua con molta prudenza et modestia et con sodisfattione universale di tutti, mancarei a me stesso se di questo non le facessi fede. Il zelo che in lui ho trovato verso il servitio di Vostra Altezza et la sua bonta me gli rendeno affettionatissimo. Et s'io non pensassi fare torto a lei, sapendo quanto cari li sono i suoi buoni servitori senzà che habbino bisogno d'altra raccomandatione, io la supplicarei che ancora per amore mio lo volesse havere per tanto più raccomandato, et sopratutto de ricordandosi dell' antica servitù mia verso la sua Serenissima casa, et spetialmente verso Vostra Altezza, mi commandi liberamente in quel che la potro servire. Con che resto pregando Dio che doni a Vostra Altezza ogni prosperità et contento.

LXXI.

RÉSUMÉ.

Le seigneur Bernardo Carigiani retourne à Florence avec l'agrément du grand Due de Toscane. Il rendra compte à ce prince de l'état dans lequel il a trouvé la cour d'Espagne et de la sympathie qu'il a rencontrée chez le Cardinal pour le service de Son Altesse Ducale. Granvelle aime à rendre témoignage du tact et de la sagesse avec laquelle l'ambassadeur précité a rempli sa mission. Il a constaté son attachement à son maître. Il voudrait même le retenir encore quelque temps à Madrid, mais il craint de désobliger le Duc. Le Cardinal termine sa lettre en protestant de son dévouement à son correspondant princier.

LXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Faruésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 17 juin 1585.

Madame, Je doibz responce à deux lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, l'une du xı et l'aultre du xxv de may, que le courrier qu'elle ha dépesché exprès, allant et venant, m'a apporté. Il me désplait très fort, quant à la seconde, que je ne luy puis riens dire de certain sur le principal point, qu'est celluy de la licence, pour l'absence de Sa Majesté qu'est encoires à Sainct-Laurens; mais nous l'actendons demain selon l'espoir qu'il nous en ha donné, ou après demain au plus tard. Aldobrandino ne dort, que faict ses diligences, toutes celles que Vostredite Altèze luy commande; et de mon coustel je n'obmetz riens de ce que je puis, comme luy mesme peult tesmongner à Vostredite Altèze, mesmes la voiant résolue. Et ce qu'elle escript si expréssement de combien il emporte à sa santé, et à la conservation de sa vie, que tous ceulx que luy ont obligation et moy sur tous, doibvent procurer soit bonne et longue. Je louhe Dieu qu'elle se trouvoit mieulx pour lors que ses lettres sont escriptes. A quoy la saison de l'esté doibt ayder grandement. Le président d'Artois Richardot faict aussi à la vérité de son coustel ce qu'il peult J'apperçois bien que ce que plus retarde la résolution de Sa Majesté, est qu'elle ne voit personne que se puisse emploier mieulx, ny satisfaire à ce que Sadite Majesté peult actendre de Vostredite Altèze. A l'arrivée de Sadite Majesté se feront de nouveaul les diligences, lesquelles j'ay continuellement faict en absence par lettres. Nous verrons ce que Sadite Majesté vouldra dire, ny y aura faulte que l'on ne se serve de tous les argumentz contenuz aux lettres de Vostredite Altèze et de tous ceulx que d'advantaige l'on se pourra imaginer. Puisque à mon advis Sadite Majesté doibt demeurer satisfaicte de la justification de Monsieur le Duc, ses gens ne fauldront d'entrer en poursuyte, quant au chas-Томе Х. 55

teau ', suyvant la résolution qu'ilz ont prins. Et Dieu doint que la résolution soit conforme au désir que j'en ay dois tant d'années, comme Vostredite Altèze sceit. Car je m'assheure que ce seroit avec toute entière satisfaction de Vostredite Altèze, laquelle sceit la dévotion que j'ay à son service, et que je recongnois l'obligation que je luy ay, et à toute la maison.

L'on solicite aussi tant qu'il est possible le secours de gens et les provisions d'argent, que tardent trop plus que je ne vouldroie et assez plus qu'il ne conviendroit, combien que certes l'on est après continuellement; et y faict Sa Majesté de son coustel ce qu'elle peult, que me faict espèrer bon succès. Et ce pendant Monsigneur le Prince se pourra servir aussi de son crédit qu'il ha maintenu, accomplissant tousiours sa parole et se servant à cest effect des deniers que luy vont d'icy de temps à aultre; et nous prétendons non seullement à une bonne grosse et prompte somme, mais aussi afin que l'on establisse, par voye de marchans assheurez, quelque somme assheurée pour chaque moys. A quoy si l'on peult parvenir, ce seroit à mon advis ce que donneroit plus de contentement.

Par la voie de France nous avons heu advertissement du recouvrement de Diest et de Sichen, et que Monsigneur le Prince avec le camp estoit sur Herentals où il faisoit conduyre l'artillerie, laquelle l'on n'avoit emploié sur lesdites deux places recouvertes pour s'estre renduz ceulx qu'estoient dedens sans actendre la bapterie; qu'a esté ung grand bien. Et d'Anvers les marchans escripvent que la négotiation des députez du prince d'Oranges et des rebelles, qu'estoient allez à Dunkerke, n'avoit encoires heu aulcune résolution, pour non s'estre peu accorder sur les prétentions des deux parties, et que ledit d'Oranges perdoit tous les jours crédit en Anvers; dont il se trouvoit en penne, n'ayant peu parvenir à ce qu'il prétendoit de députer aulcuns avec auctorité absolute pour, sans renvoy, disposer des affaires. Tout cecy nous tient en bonne espoir. Dieu doint que le succès en soit tel que nous désirons.

J'ay veu et envoié à Sa Majesté les coppies de ce que Vostredite Altèze avoit heu de Cologne, laquelle peult penser avec quel désir nous actendons nouvelles de ce que sera succédé de l'élection, où il n'y aura heu peu de difficultez. Il est bien apparent que la pluspart de ceulx du chappitre pré-

¹ Le château de Plaisance.

tendront d'éviter de choisir ung prince pour la craincte qu'ilz ne soient par icelluy maniez avec plus d'auctorité qu'ilz ne vouldroient; mais s'ilz l'entendent bien, la raison vouldroit que ce fut ung prince pour ce coup personnaige d'estoffe et à propoz pour s'opposer aux mouvemens présens. Dieu, par sa grâce, y aye donné bon succès; et je suis encoires en mon opinion que les électeurs de l'empire et aultres princes protestans ne vouldront despendre le leur pour soustenir une guerre longue et dissicile à leurs fraiz, en faveur de l'apostat. Si l'on eust plustost procédé à la privation, comme dois le commencement je l'escripviz, et que lors l'élection se fut faicte promptement, je tiens que le tout seroit jà appaisé, et encoires debvons nous espérer que Dieu aydera à sa cause si l'on y procède comme il convient, et mesmes pour estre les François fort descriez en Alemaigne, signantment dois le succès d'Anvers; et par ce que leurs conditions sont par tout tant congnues et voient le peu de confiance que l'on peult prendre d'eulx.

Nous n'avons pas encoires nouvelles que nostre armée pour la Terccra soit partie, ayant gaigné celle des François le devant, que pourra rendre l'emprinse plus difficile. Si nous donne l'on bon espoir que, sans faulte, le partement sera ceste septmaine, car les gens estoient jà embarquez. Dieu doint que ainsi il se soit exécuté et que les deux galéaces de Naples nouvelles, qu'arrivarent il y à quelques jours à Cartagena et sont passées oultre, puissent arriver à temps. Car icelles, avec les deux aultres qu'estoient à Lisbona, pourront, à mon advis, beaucoup servir pour pouvoir bien espérer de l'emprinse. Et si Dieu vouloit que nostredite armée peut tost exploicter et retourner tost, j'espère que encoires se pourroit faire quelque chose de bon ceste année. Sadite Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien, et tous les jours mieulx, comme aussi font tous ceulx du sang et spécialement Monsigneur nostre Prince.

Le président Richardot me dit avoir mis aux mains de Sa Majesté les papiers concernans la négotiation avec le Duc de Lorenne. Iceulx seront, comme je pense, parvenuz aux mains de Monsieur le prévost Foncq, dont je n'ay encoires nouvelles. Si l'on les me communique, je diray à mon accoustumé franchement ce que m'en semblera.

J'ay très grand regret que les affaires de Madame la princesse de Mantoa ',

¹ Marguerite, petite-fille de Marguerite de Parme et fille d'Alexandre Farnèse.

n'ayent heu jusques à oyres meilleur remède et que, à faulte de meilleure apparence de succession, elle aye prins résolution de faire le veu, qu'est très-honorable et très-vertueuse; mais certes j'eusse très fort désiré que, pour tous respectz, l'alliance eust peu continuer et que d'elle l'on eust heu ligné de ce mariaige, ayant véritablement très fort sentu tout ce que s'est passé en cecy et tant plus m'ymaginant la penne et angoisse que Vostre-dite Altèze en aura sentu. Dieu, par sa grâce, y doint chemin que puisse donner entière satisfaction à Vostredite Altèze et à ceulx que luy sont affectionnez.

Je baise bien humblement les mains à Vostredite Alteze pour la mémoire qu'il luy plait tenir des enssans de seu Monsieur d'Andelost, mon nepveu, et de la faveur qu'elle leur faict. Il ne s'est encoires riens résolu en ce que les concerne, pour non avoir jusques oyres encoires saict rapport ledit prévost Foncq. L'on verra ce qu'en succèdera. Vostredite Altèze peult penser qu'estant chose que me touche de si près, je ne sauldray de saire de mon coustel ce que je pourray.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 155.)

Madrid, le 17 juin 1585.

Las de Vuestra Señoria de xvi recebi, y en el primer consejo llevare plaziendo a Dios la primera, para despachar lo que toca a Don Bernardino de Mendoça. La carta de Madama vuelve con esta; yo la he visto; en esta materia escrivo de mala gana, y me acuerdo haver ya dicho y escripto quanto sabria dezir ny hay para que repitir lo mismo: o quedando o partiendo querran resolution en lo del castillo, y qualquiera ayuda de costa ternan en poco; y partira, si parte, sin esto descontentissima, y con ygual descontento quedaran hijo y padre; partiendo vea donde

agora Su Magestad adonde hechara mano para el successor del Principe de l'arma: y per mi no lo vio, y sea quien quiere, los dos exemplos frescos no deven hazer pensar, que seria, si por dolentia, trabajando tanto, o con maldad de los que machinan contra su vida, o por disgratia de guerra, aventurandose tanto, y su persona, le perdiessemos, que Dios no quiera, que con solo pensarlo me congoxo, y dende agora convernia fuesse el successor a la mano: sy ny a dar la licencia ny a negarsela se resolve Su Magestad; vea si pues el fundamento de pedirla es la salud y miedo de perder la vida por ser el ayre de Namur gruesso y humido, le querra proponer de irse a Borgogna, adonde es mas seco y subtil el aere, que aunque dizen frio no lo es menos de l'Aquila: estaria mas a la mano, y por el Principe su hijo y con su correspondentia podria dar remedio a las cosas de aquella tierra, que lo tiene menester, y seria una manera de entretenimiento, remitiendo lo todo a lo que Su Magestad sera servido resolver.

Buena manera es la de Cavo verde; gran bien seria tractar los Franceses de manera, que otros perdiessen la gana de inquietar cosas agenas, y seña-ladamente en aquellas partes. Pluegue a Dios aya salido con buen tiempo y buena ventura nuestra armada y que las dos galeaças la alcanzen: el de a Vuestra Señoria el contentamiento que yo le desseo ¹.

LXXIII.

ANALYSE.

Il accuse réception à Idiaquez de ses lettres de la veille, du 16.

Il apportera au prochain conseil la première de ces lettres, afin de dépècher l'affaire de Don Bernard de Mendoza.

Il renvoie au secrétaire d'État la lettre de Madame concernant la restitution du

¹ Le lendemain de cette lettre, Idiaquez manda au Cardinal de Granvelle que le Roi, avant de prendre aucune résolution, se proposait de conférer avec lui sur son contenu, principalement en ce qui était relatif à la duchesse de Parme. (*Ibid.*, fol. 154.)

château-fort de Plaisance. Il n'aime pas à revenir sur ce qu'il a dit à ce sujet. Que la Duchesse de Parme quitte ou ne quitte pas les Pays-Bas, la question de la citadelle doit être résolue. Il ne faut pas songer ici à prendre un moyen terme et proposer une indemnité aux Farnèse; ils n'y tiennent guère. Ce n'est pas une compensation pécuniaire qu'il leur faut. Seule, la remise en possession du château-fort peut les satisfaire. Si la Duchesse s'en va — en supposant qu'elle s'en aille — sans avoir obtenu satisfaction, le Duc Octave, son mari, et le Prince Alexandre Farnèse, son fils, partageront son mécontentement.

Dans le cas où le départ de la Duchesse serait décidé, le Roi devrait songer, dès à présent, au successeur à donner au Prince de Parme, car les événements de la guerre, les dangers auxquels le Prince s'expose sans cesse, les complots tramés contre sa vie pourraient, d'un moment à l'autre, l'enlever à la cause royale. Il est donc indispensable d'avoir quelqu'un à lui substituer. Aussi bien, puisque la Duchesse de Parme allègue, pour quitter le gouvernement des Pays-Bas, le seul prétexte d'un climat défavorable à sa santé, le Roi pourrait lui proposer de se retirer en Bourgogne, où l'air est au moins aussi salubre qu'à Aquila. Et elle serait là plus à portée pour correspondre avec son fils et aider à l'exécution des plans de Sa Majesté concernant la pacification des Pays-Bas. Ce serait là en même temps une distraction pour la Duchesse. Enfin Granvelle s'en remet à la décision du Roi.

Une affaire bien menée, c'est, à son avis, celle du cap Vert. Il ferait bon traiter les Français de façon à ôter aux autres l'envie de se mèler des affaires d'autrui, surtout de celles des Pays-Bas.

Le Cardinal termine sa lettre en souhaitant que la flotte espagnole puisse gagner le large à la faveur du beau temps.

LXXIV.

ALEXANDRE FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de l'audience, liasse de 1585.)

Lierre, le 20 juin 1583.

Il y a quelque temps que j'ay escript et supplyé Sa Majesté qu'en respect de bons et fidelz services du baron de Billy, il pleust à icelle confirmer la

cession et transport que j'avoyz fait au nom de Sadicte Majesté la seigneurie de Saint-Remy ', ou avancement de mariaige de la fille dudict Baron de Billy avec celuy qui se dit Seigneur dudict Saint-Remy, comme prétendant icelle seigneurie n'estre confiscable pour pluisieurs raisons alléguées en mesdictes lettres. Surquoy ne m'ayant Sa Majesté jusques ores fait entendre aulcune résolution, et cependant craindant ledict de Billy que tirant l'affaire plus à la longue, la chose ne tourne en oubliance, conséquammant à son grand intérest et désavantaige, je suis esté requis de sa part vous en faire ce mot, et vous prier, comme je prie bien affectueusement, que comme celuy que sçavez mieulx que nul aultre, la raison qu'il y a d'ayder et favoriser ledict de Billy en toutes choses justes et équitables, vueillez avoir ceste sa prétension en favorable recommandation, et tout faire que de brief il en puist avoir une bonne fin, telle qu'il désire, que j'espère ne sera trouvée hors des termes de raison; vous voeullant bien dire que ce que j'en ay fait ceste par advis de la plus saine partie du conseil privé et des finances, pour toutes les considérations et raisons contenues és lettres que j'en escripviz lors à Sa Majesté, desquelles je vous euisse présentement envoyé copie, si la minute ne fut à Tournay. Mais se pourront les dictes lettres recouvrer en court de Sadicte Majesté ès mains des ministres. ausquelz elle sont esté adressées. Et puis que c'est chose faite avec fondement et sans intérest de Sa Majesté, je seroy bien ayse qu'ung gentilhomme tel que ledict de Billy, ayant si bien servi Sa Majesté, comme il a faict, soit accommodé de ceste terre de Saint-Remy, de tant plus que son beaufils est ung gentilhomme catholique, s'estant fait naturalizer pardeça avec deux de ses frères et une sœur. Si que j'estime riens n'en pourra venir au desservice de Sa Majesté, ains plustost à son service et au bénéfice du pays de Bourgoingne; que me fait vous recommander de rechief ledict affaire pour les causes que bien povez considérer, et m'asseurant que volontiers vous y employerez.

¹ Seigneurie située en Bourgogne.

^{*} Le baron de Billy, souvent cité.

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbin, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

Madrid, le 23 juin 1583.

Il Maschi manda a Vostra Eccelenza li dispacci della capitulatione, con le lettere al Vice-Re di Napoli per la consignatione della pensione. Yo mi rallegro che sia nata occasione, nella quale io habbi potuto servire a Vostra Eccelenza, come in ogni tempo è stata a questo la volonta mia prontissima sin dal tempo del Signor suo avo et del Signor suo padre di buona memoria. Mi congratulo ancora con Vostra Eccelenza del matrimonio concluso della Signoria sorella co 'l Signor Marchese del Vasto, assicurandola che d'ogni contento della casa ho quella consolatione che qualsivogl' altro affetionato servitore di essa. Il detto Maschi m' ha dato li doi horologetti di mano di quel mastro valente, et havendosene servito Vostra Eccelenza, tanto più cari mi sono. Li confesso che per essere il detto mastro cosi famoso, desideraro havere delle o pere sue et na bacio à Vostra Eccelenza le mani, pregandoli da Dio ogni felicità.

LXXV.

ANALYSE.

Maschi envoie au due d'Urbin les dépèches relatives à la capitulation, avec les lettres du Vice-Roi de Naples, pour la consignation de la pension. Le Cardinal est heureux d'avoir trouvé cette occasion de servir le Duc, comme il a servi son aïeul et son père. Il se réjouit aussi du mariage de la sœur du Duc avec le marquis del Vasto. Maschi lui a remis les deux montres, œuvre d'un grand artiste, et Granvelle y attache d'autant plus de prix, qu'elles ont servi à l'usage personnel du Duc.

LXXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Namur, le 23 juin 1583.

Delli 15 del passato ho ricevuto la lettera di Vostra Signoria Illustrissima et dell' Aldobrandino ne tengo de 25 che mi avvisa il ritorno di Sua Maestà à Madril, onde mi persuado che poco appresso Vostra Signoria Illustrissima haverà havuto comodità di ricordare à SuaMaestà la mia licentia et che secondo haveva promesso harà preso resolutione, la quale spero buonissima et conforme a che desidero, stante maxime il buon mezzo et favore di Vostra Signoria Illustrissima: così d'hora in hora resto aspettando l'avviso et quando Sua Maestà per qual si voglia causa non havessi a detto suo ritorno preso resoluttione, mi rendo certa l'haveria fatta all' arrivo del mio dispaccio de 25 di maggio che mandai con corriero espresso che il duplicato di essi inviai alli 8 del presente, onde non può molto tardare a ritornare il detto corriere con la risposta che, come dico di sopra, mi assicuro sarà conforme al mio bisogno et desiderio, et che con il mezzo dell' amorevolezza et opera di Vostra Signoria Illustrissima venirò interamente consolata, che cosi seguendo sia certa che maggior consolatione ne gratia non potrò mai ricevere et ne resterò à lei eternamente obbligata, si come più volte à Vostra Signoria Illustrissima hò scritto et fatto dire.

Doverà poi Sua Maestà forse haver dichiarato alcuna cosa intorno al particolare della Maestà dell' Imperatrice et anco risolutosi il mariaggio dell' Imperatore che pare non patisca dilatione, come non fanno altri affari di che Vostra Signoria Illustrissima con più sue mi hà significato et io scrittoli, et torno à dirli che sarà bene che con le cose di Alemagna si tenga più conto di quelche si è fatto, et particolarmente con quelle di Colonia, sopra di che con la mia ultima scrissi à Vostra Signoria Illustrissima quanto mi pareva : et ogni giorno conosco esser più necessario che Sua Maestà volti l'occhio a essi affari per le tante ragioni che si lasciono inten-

Tome X. 54

dere et che Vostra Signoria Illustrissima meglio che altri conosce et però potrà fare le diligentie che li pareranno approposito. Che in Portugallo come lei dice non sia restato bene accomodato quel che ricerca la quiete di esso regno mi dispiace grandemente, et sarebbe necessario vi si mettesse conveniente rimedio avanti che i disordini augumentassero, come voglio sperare si farà. Il tardar l'armata del Marchese di Santa-Croce à mettersi in viaggio porta gran pericolo, ne sò comprendere perche non si usi maggior diligentia in cosa di tanta importantia et conseguentia al servitio di Sua Maestà benchè simili negligentie mi pare siano ordinarie, et particolarmente in proveder qua li denari tanto necessarii, che come tante volte ho scritto et detto il mancamento di essi hà fatto et fà perdere il tempo et le buone occasioni, et hora più che mai si conosce, non ostante che il Principe mio figliolo fà quelche humanamente può et davantaggio, come chiaramente si vede. Avvisai Vostra Signoria Illustrissima come parte delle nostre genti erano attorno a Voesterlò ', qual poco appresso si rese all' obbedientia di Sua Maestà et essendo il Principe in Liera, dando ordine alle piazze di quella frontiera. Intese che le genti inimiche condotte dal Marescial Biron, si trovavono verso Berghes ' et dubbiose, onde si risolvette andarle a combattere si come fece, et sabato passato le ruppe et messe in fuga con esser di esse restato morti 1,200 incirca oltre l'haversi guadagnato 22 insegne di fanteria et dua cornetti di cavalleria : et delli nostri ne sono stati morti pochissimi, per quanto sono stata avvisata: successo veramente in questo tempo di grand' importantia et di che si caverebbe grandissimo construtto, quando ci fussero denari da dare qualche satisfattione alle genti di guerra che stanno in estrema necessità. Doppo la detta fattione della quale mi rallegro con Vostra Signoria Illustrissima, ritornò il Principe al villagio di Ostrat ³ et haveva commesso che si sforzassi il castello come doverra esseguirre, et dall' istesso Principe doverrà lei esser avvisato più particolarmente di ogni cosa che occorre.

Il Re et Regina di Francia sono à Masiere 'et non con quel numero di gente che si credeva, anzi con poche et non con nissun personaggio di

^{&#}x27; Westerloo.

^{*} Berg-op-Zoom.

ⁿ Hoogstraeten.

[·] Mézières.

qualità. Sapendo che Vostra Signoria Illustrissima ha favorito et favorira sempre li negotii del Signor Duca mio, non gliene dirò altro presuponendomi che a quest' hora tutti siano bene spediti, et *il Palma* ritornatosene in Italia.

Il Conte d'Olivares mi avvisa quello che li è stato scritto di Corte, et veramente si mostra amorevolissimo verso di mè et delle cose mie, tuttavia come Vostra Signoria Illustrissima dice, sarà bene rinfrescargliene la memoria, ma in lettere di negotii, perche la mia parte avversa è più che ordinariamente favorita in Roma, et di tal maniera che è cosa da notare.

Circa al particolar dell' Aquila intenderà Vostra Signoria Illustrissima dall' Aldobrandino quel che di più mi occorre, pregola di nuovo a tener protettione del thesoriere Ardinghello, et la ringratio di quanto mi promette fare a favore del Consigliero Fornaro et di Giov. Francesco d'Aponte.

Il Presidente Ricciardotto ha havuto un prosperissimo viaggio et mi rallegro del suo salvo arrivo, da cui haverà Vostra Signoria Illustrissima havuto minuto raguaglio delli affari di qua et particolarmente li haverà dato conto del mio essere, et quanto mi sia necessario ritornarmene in Italia et mi prometto anco che così come è arrivato presto deva ritornare prestissimo et ben spedito.

Credo che Vostra Signoria Illustrissima habbia notitia di Matteo Belotti, et delli servitii che fece nel tempo del mio governo in materia di denari, di che egli restò molto dannificato; hà di poi continuato di servir Sua Maestà appresso il Principe mio figliolo, si trovò seco nella battaglia navale dove fù ferito et hora è quà et in ogni occasione si è mostro valoroso si come l'istesso Principe hà scritto à Vostra Signoria Illustrissima, la qual certifico desiderare io infinitamente che esso Biliotti sia da lei favorito appresso Sua Maestà, a cui scrivo et supplico restar servita trapassarli il trattamento che qua tiene, in Napoli sua vita durante: con ordine lo possa godere in questi paesi ò dove stara che veramente sarà opera buonissima et io ne resterò à Vostra Signoria Illustrissima con tanta obligatione quanto dir si possa, perche à questo gentil' homo porto particolar affettione, meritandolo le sue qualità et parti che sono buonissime come più largamente sarà Vostra Signoria Illustrissima informata dall' Aldobrandino, con che fò fine, etc.

LXXVI.

RÉSUMÉ.

La Duchesse de Parme a bien reçu la lettre de Granvelle, en date du 25 mai dernier. Dans une autre, datée du 25 du même mois, Aldobrandino lui a annoncé le retour du Roi à Madrid. Elle espère que le Cardinal aura déjà eu l'occasion de rappeler à Sa Majesté le congé qu'elle a demandé et que le Monarque aura résolu de lui accorder, conformément à sa promesse et grâce aux instances du Cardinal. Elle attend donc d'un moment à l'autre l'avis que cette résolution a été prise. Si, contre son attente, elle ne l'avait pas été, pour une cause ou pour une autre, elle ne doute pas que le roi ne se soit empressé de la prendre après l'arrivée de sa dépèche du 25 mai dernier, envoyée par courrier exprès et dont elle a adressé un duplicata le 8 du présent mois de juin. Le courrier précité ne peut tarder à revenir, sans doute avec une réponse favorable.

La Duchesse de Parme s'informe ensuite des déclarations que le Roi d'Espagne a du faire au sujet de l'Impératrice Douairière d'Allemagne, revenue de Lisbonne à Madrid, et demande où en est le mariage projeté de l'Empereur.

Il serait bon qu'on s'occupât un peu plus de l'Allemagne et particulièrement de Cologne.

Il faudrait aussi pacifier le Portugal,

Il y a du danger à retarder la sortie de l'escadre du marquis de Santa Cruz.

Il n'y en a pas moins à ajourner sans cesse l'envoi des provisions d'argent aux Pays-Bas. Faute de ressources suffisantes, le Prince de Parme perd toutes les occasions de faire des progrès sérieux. Les troupes royales viennent de prendre Westerloo¹, et le Prince s'est rendu à Lierre pour surveiller la frontière de ce côté. Les troupes françaises du maréchal de Biron se trouvent du côté de Berg-op-Zoom. Samedi dernier, il y a eu un engagement ² dans lequel les Français ont eu 1,200 hommes de tués et perdu 22 enseignes d'infanterie et 2 cornettes de cavalerie. Les pertes des Espagnols ont été relativement insignifiantes.

On pourrait tirer un grand profit de ce succès, si l'on avait assez d'argent pour satisfaire les troupes qui en ont bien besoin.

¹ Le 5 juin 1585.

² Combat livré le 20 juin 1585 par Alexandre Farnèse au maréchal de Biron, entre Rosendaal et Steenbergen. (Voyez Strada, tome II, page 559.)

Depuis ce beau fait d'armes, le Prince est retourné à Hoogstraeten.

Le Roi et la Reine de France sont à Mézières avec peu de monde. Ils n'ont auprès d'eux aucun personnage de qualité.

La Duchesse présume que Palma est retourné auprès du Duc de Parme avec une réponse favorable, grâce aux bons offices de Granvelle.

Le comte d'Olivarès a envoyé communication à la Duchesse des dépèches qu'il avait reçues de la cour. Il se montre très bienveillant pour elle, mais il serait bon de lui rafraichir la mémoire de temps à autre, car Marguerite rencontre à Rome des adversaires aussi actifs que puissants.

La Duchesse recommande de nouveau au Cardinal la cause du trésorier Ardinghello, et le remercie de ce qu'il a fait pour le conseiller Fornaro et don Giovanni Francesco d'Aponte.

Le président Richardot a fait un heureux voyage. Il aura rendu compte au Cardinal de la situation des Pays-Bas et de l'état de santé de la Duchesse. Elle espère qu'il reviendra de Madrid aussi vite qu'il y est allé.

Elle demande ensuite au Cardinal d'obtenir du Roi qu'il continue à faire servir à Matteo Bilotti, à Naples, le traitement dont il jouit en Flandre. Aldobrandino expliquera l'affaire plus amplement à Granvelle.

LXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 178.)

Madrid, le 25 juin 1585.

Monsieur de Broissya, j'ai reçu vos letres du 25 de may, et aux précédentes ay faict response, vous advertissant toujours de la date de celles que je reçois; et se peult tenir à heur qu'en telle saison il ne s'en perde dadventage, vous merciant très affectueusement le soing que vous tenez pour addresser toujours le tout le plus seurement que vous pouvez.

Il me desplait de ce que je voidz par voz letres de l'inconvénient advenu de la maison du Sieur de Chassey, et loue Dieu que, nonobstant le soubcon que l'on avoit de contagion, il n'en soit advenu pis. Il faict sagement de remener son mesnage en Bourgogne, pour les raisons touchées en voz letres, et à mon advis avez fort bien faict de non entreprendre le voyage avec luy, ny demandé congé si tost, et mesme qu'estant ledict Sieur de Chassey absent et Monsieur le président d'Arthois icy, les Pays d'Embas fussent demeurés sans homme de nostre pays, que à mon advis ne pouvoit convenir. Vous aurez, comme j'espère, vostre tour pour pouvoir donner contentement à voz vieux beaulpère et belle-mère; et tant moings convenoit-il vous absenter que le président de la court de Parlement et aultres m'advertissent que jà les advis marchent de tous ceulx à qui l'on les avoit demandé, et que chascun envoye le sien particulièrement. Nous sumes après pour dépescher ledict Sieur président, et quant à moy je suis d'advis que l'on doibt toucher au principal et dresser le volume des ordonnances tel que convient, puisque Monseigneur le Prince, par ce qu'il me répond, me donne espoir d'y voloir tenir la main, et qu'il cognoit le besoing que y est; j'en ai aussy parlé particulièrement audict Sieur président, qui m'assure qu'il y rendra debvoir, et selon que vous m'advertirez que là l'on procèdera, je ne vauldray de toujours en donner quelque ramentevance audict seigneur Prince, que j'espère prendra le tout de bonne part.

J'ai respondu rondement au conseiller Boisset que son frère ne me semble nullement à propos pour administration d'affaires, et qu'il regarde de continuer de l'employer en ce qu'il est propre, qu'est à la lecture; et vous voyez que Monseigneur le Prince entre au même advis de non voloir condescendre à la résignation du conseillier Belin pour son filz. Le mesme de raison debyroit estre du beaulfilz de Musy, par où, retournant Monsieur le président d'Arthois, vous pourrez mettre en avant l'expédient de pourveoir les places de gens utiles et qu'ils puissent ayder au vuidange des procès, sans venir à l'accrue, que ne serviroit d'aultre que de donner occasion aux conseilliers qui y sont jà et à ceulx de l'accreue de tirer de l'eaul au molin pour avoir de la besoigue. Et ilz n'entendent aux procès (comme j'ai souvent escript) sinon en tant qu'il y a du gain pour l'instruction d'iceulx, et n'y veullent plus mordre, quand il fault estudier pour le vuydange. Pendant l'absence desdicts Sieur de Chassey et président d'Artois, je tiens qu'il se pourroit beaucop ayder de votre assistance, et que encor pour ceste cause vostre présence seroit là nécessaire tant pour le publicque

que pour ce que peult concerner vostre particulier, auquel j'ai et auray tousjours respect. Dieu doynt que les advis que l'on a envoyez de Bourgongne puissent servir pour trouver quelque bon moyen à la redresse des affaires. Faisons ce que nous debvons, sans avoir respect à ce que aucungs particuliers intéressez peuvent prétendre, et faisans nostre debvoir nous ne debvons rien craindre. Et ne fauldray de procurer que Sa Majesté envoye tost l'approbation de ce que se fera par delà quant aux ordonnances, et qu'elle escripve fort expressément pour l'observance; comme certes je tiendray main que le chastoy se face exemplaire de ceux qui vouldront contredire pour leur passion, et pour la punition rigoureuse de ceulx qui n'observeront les ordonnances. Car à faire aultrement tout ce qui se feroit maintenant serviroit après de peu; et il y a des criardz que, qui me voudra croire, l'on procurera de tirer hors du pays, ou de les brider en icelluy, de sorte que l'on les garde d'user des termes qu'ilz ont tenu du passé. Et il y en a qui font profession de, par crier et parler hault, se faire craindre, que à mon advis l'on pourroit bien faire taire; et me pardonnera Monsieur le Comte de Champlite que ce qu'il a trop comporté est cause de partie du mal; et est grand honte qu'il se plaigne de ce à quoy il debvoit remédier luy-mesme, et non comporter les termes d'insolence honteuse qu'il a soufferts par sa trop grande patience, dont je sçay que ledict Seigneur et Prince l'a quelqueffois blasmé, et à mon advis non sans cause.

Nous avons pièçà sceu que Monseigneur le Prince avoit pris Dist¹, et que la place s'estoit rendue, et aussi Ziguen², et qu'il est sur Hérentalz. Les Sieurs de la Motte et de Mondragon ne se seront pas mehuz à s'assembler pour faire esploit contre les François, qu'estoient près de Bergues-Saint-Vinocq, sans grande cause. Comme aussi là devront-ilz avoir heu pour délaisser d'exploiter, s'ilz ont trouvé empeschement qui n'ayt donné lieu à l'effect. Et peult estre tendent les démonstrations qu'ils avoient faict plus loing. L'on doibt de telles gens faire le jugement que je voidz vous faictes, comme expertz de guerre; ilz doibvent sçavoir ce qu'ilz font, et debvons penser que ce qu'ilz font ou délaissent de faire soit pour le mieulx, car ilz sont de mestier, et vieulx soldats, comme vous sçavez.

^{&#}x27; Diest fut pris par Mansfeld, père, le 28 mai 1585. Voyez plus haut, page 249.

² Sichem fut pris par le même, vers la fin de mai 1583. Voyez plus haut, page 249.

La prinse du chasteaul de Wave ' ne fut advenue, si Monseigneur le Prince fut esté obéi comm'il convenoit; j'ay veu ce qu'il en a escript, à mon advis justissiement. En fin ce sont choses de guerre; quelquessois l'on gaigne, aultresois l'on perd, et j'espère ensin que Dieu nous aydera.

Nostre armée de mer pour Lisbonne sera partie, et en icelle vad Don Francisco et Monsieur de la Motte, embarquez au mesme galère du Marquis de Saincte-Croix. Dieu leur doint à tous bonne adventure. Et les François qu'ont gagné le devant pourroyent bien rendre l'emprinse plus difficile; et combien que leur armée n'est que de 12 vaissealx, et la plus part d'iceulx petitz, et que le nombre de gens de guerre ne passe six à sept cens, la pluspart canailles, y ayant touteffois entre eulx quelques bons soldats, s'ilz peuvent mettre gens dans l'isle, quelque petit que soit le nombre, cela donnera de la peinne. Mais touteffois nous espérons quelque bon succès. Car nostre armée est bien en ordre, et la saison à propos, afin que l'on se puisse ayder de galères.

Sa Majesté est encore à Saint-Laurent-le-Réal. Nous l'attendons tous les jours, et cependant ne laisse de négocier où elle soit, et est un grand bien que, pour l'avoir cy près, l'on luy peult de temps à autre communicquer les affaires et avoir promptement ses responses.

Enfin les François ont faict leur instance que l'on tient que Luchali s'en viendra en Ponent avec quelque nombre de galères. Les emprinses sont (selon que l'on tient) pour déffaire Azan agat ², qui souloit estre son mignon, mais il l'a prins à desdaing et en inimitié telle, qu'il luy a jà faict de bien maulvais tours à Constantinople; et a licence du Turc pour le mettre à

¹ Sic. Il faut lire Wau, pour Wouw ou Wouwe. Jean de Withem, seigneur de Beersel, de Wouw, avait livré le château de Wouw à Alexandre Farnèse. Le maréchal de Biron prit cette forteresse le 40 mai 4585. (Voyez Bor, liv. XVIII, fol. 8.) On lit à ce sujet dans une lettre adressée, le 23 mai au roi : • qui pis est, l'ennemy soubz la charge du marischal de France Biron, se seroit attaché au chasteau de Wau, près Berghes-sur-le-Zoom, et l'aiant battu de douze canons et trois demy canons, l'ont constreint de se rendre ». (Registre n° 187, fol. 162 de l'Audience.) Ce château était commandé par un capitaine italien, qui fut décapité plus tard à Breda en vertu d'un ordre de l'arnèse, pour cause de trahison.

¹ II y a cu différents personnages du nom de Hasan. Il y avait Yemidjdje Hasan, grand chambellan, le chef des ennuques Hasan pacha, et Hasan pacha, fils de l'ancien grand vizir Sokoli, qui secourut Timis en 1585. (Voyez Hammer, Histoire de l'empire Ottoman, t. VII, pp. 97, 401, 404, 410 et 411.)

mort, dont ledict Azan-Agat est préadverty, et s'en donne garde. Celà pourroit bien donner du passe temps. Le reste de ses emprinses sont sur le
rayaulme de Fetz, dont le roy de Fetz est aussi préadverty. Et ne pourra
pas venir grande armée, demeurant le Turc empesché aux emprinses de
Perse, continuant le roy de Perse à prospérer de ce costel là; et, oultre ce,
continue la rébellion de l'Arabie Heureuse, de l'Egipte et de toute la Mer
Rouge, où Luchali doibt aller, avant que de passer en Ponent, pour y porter
le bassat que le Turcq envoie pour remédier aux désordres de ce costel là,
où il n'y a pas faulte de besoignes, à ce que nous entendons.

Du costet de France, vous sçavez ce que passe et l'attainte que l'on a donné au Sieur de Monstureulx au costet de Lorraine. Et le roy de France a faict cesser la crainte qu'il avoit des Huguenotz de Province et de Languedocq, par leur avoir consenty prolongation du terme pour la restitution des places qu'ilz debvoient rendre en septembre prochain; si ne sont touteffois les choses à ce costet là trop asseurées, estant le ressentiment général de toute la France grand contre le maulvais gouvernement du roy de France et de sa mère, se ressentant tous les Grands du crédit et faveur que ont les mignons des deniers qu'ilz consument, et des charges qu'il prétend leur donner au préjudice de ceulx qui les tiennent. Et le peuple s'altère fort des grandes tailles et contributions que se consument au prossit desdicts mignons et de la mère, et pour emprinses mal fondées. Je suis tousjours d'opinion avec vous que ce que nous convient est gaillarde diversion. Je n'obmetz d'en dire en toutes occasions ce que j'en entends. Mais voyons si le Duc d'Alançon baptu de tant de malheurs, se vouldra recogn... 's'accomoder avec nous, selon que luy et sa mère... quelque démonstration; car en ce cas je changeroye... et m'inclineroye plus à pacification; mais à faulte... je ne voidz meilleur moyen que celluy de ladicte diversion; et qui l'eust faict il y a quatre ans, quand j'en feiz fort vive instance, nos affaires seroient jà en meilleurs termes. Enfin il vaulx mieulx tard que plus tard.

¹ Il y a ici une lacune provenant de la déchirure d'un coin de la feuille de papier (J).

LXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Collection de Morillon, à la Bibliothèque nationale, à Paris.)

Madrid, le 26 juin 1583.

Monsieur, ces deux mots sont seullement pour vous envoier la lettre cy joincte, que m'est venue en suyte de l'aultre bien longue que je vous ay jà envoyé, afin que vous puissez recognoistre l'humeur et cerveaul de cet homme '; je les ay monstré toutes deux à Monsieur le président d'Artois, et nous n'y trouvons tous deux ny rhime, ny raison, ny substance, ny jugement en l'auteur; et s'il prétend à secrétaire en conseil d'Estat, c'est, à mon avis, à faulses enseignes, quelque opinion qu'il aye conceu de soy mesme, pour sçavoir les langues. Je vous prie jecter tout au feu, car je n'y veulx faire aultre response, ny serviroit de luy respondre à aultre que pour me faire souvent perdre temps, à me faire lire beaucoup de feuillets de nulle substance. Et me recommandant, etc.

LXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca. Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 185.)

Madrid, le 29 juin 1585.

Monsieur de Brossia, j'ay receu ensemble deux letres vostres des 15 et 25 du moys de may, et avec icelles l'extraict de nouvelles que vous avez heu de Cologne, dont bien affectueusement je vous remercye. Nous en

¹ L'homme à l'humeur et au cerveau visé par le cardinal de Granvelle est Simon Grimaldi Morasana, secrétaire du conseil privé, nommé à ces fonctions le 15 juillet 1878. Voyez plus loin la lettre du cardinal de Granvelle à M. Broissia, du 2 septembre 1585, et plus haut, page 284, celle du même au même, du 10 juin précédent.

actendons de l'élection, laquelle, si elle se fut faicte tost lorsque du commencement je l'escripviz, et de personnaige que fut à propoz, les affaires seroient jà aujourd'huy en meilleurs termes.

Monsieur de Tornay est fort bien à Saint-Amand, jusques à ce qu'il face son entrée, pourveu qu'il y soit sheurement, commme je luy ay souvent escript, et qu'il aye en ce regard sur toutes choses. J'espère que de Rome l'on luy aura despuis envoié ses dépesches et à mon successeur à Malines 1, ayant donné commission à mes gens à Rome pour faire de ma part à cest effect tout ce que seroit requis.

Ledict sieur de Tournay ha par delà procure mienne, du moings la luy ay-je envoié, pour donner quitance valable de tous deniers que pour moy l'on lui mectra en mains, soit de mes gaiges et pensions, ou pour aultre cause, et aussi l'a telle l'escuyer Chavirey en Bourgogne, comme le treuvera là Monsieur de Chassey.

Par letres de Monsieur l'Illustrissime de la Baulme et de Monsieur le Comte de Champlite, j'entendz que la pluspart des advis de Bourgogne sur la réformation de l'estat publique du pays sont jà là.

Monsieur le président Richardot * solicite son dépesche, et jà y ayde de mon costel austant que je puis. L'escuyer Benoy est encoires icy, ayant jà résolution sur sa charge; il actend seulement la signature des dépesches.

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 3 juillet 1585.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre. Et nous actendons avec désir l'arrivée de l'ordinaire, que jà ne

¹ Jean Dauchin ou d'Hauchin, souvent cité dans les volumes précédents.

^{*} Grusset, dit Richardot, avait été chargé par Farnèse de se rendre auprès du roi, afin de l'informer de la véritable situation du pays et d'obtenir des fonds. (Registre 187, fol. 159 de l'audience.)

peult tarder, pour sçavoir nouvelles de la santé de Vostredite Altèze, nous ayant tous resjouyz, Monsigneur le Prince par ce qu'il ha escript avoir trouvé Vostredite Altèze en bonne disposition. L'on presse tout ce que l'on peult la résolution de Sa Majesté sur le congé, que si instantment Vostredite Altèze demande pour retourner en Italie; et y faict Aldobrandino tous les offices possibles, pour parvenir à ce que Vostredite Altèze prétend. En quoy véritablement je n'obmetz riens de ce que je puis; et donne Sa Majesté espoir que arrivant icy, elle se résouldra. Dieu doint que ce soit du tout au contentement de Vostredite Altèze. Sadite Majesté se trouve dois deux jours ençà au Pardo, à deux lieues d'icy, de où nous l'actendons aujourdhuy ou demain, si le temps qu'il faict maintenant, fraiz après la pluye, et quelques affaires ne l'entretiennent ung jour ou deux dadvantaige.

Il ne s'est faict encoires mention du chasteaul, craingnant que l'ung n'empesche à l'aultre, et me doubte qu'il n'y aura faulte de contradicteurs, que se serviront des raisons que Vostredite Altèze, par sa prudence, peult assez penser, puisqu'il y ha si long temps que l'on ha contendu sur ce point; mais incontinant que le premier sera résolu, ledit Aldobrandino ne fauldra de faire l'instance que Vostredite Altèze luy ha enchargé; comme aussi feront les gens de Monsieur-le Duc. suyvant la résolution que nous en avons prins par ensemble. Le président d'Artois Richardot y aydera aussi de son coustel, et de ma part je n'obmectray riens de ce que je penseray y pouvoir servir, quoy que je sache que l'on me tient en ce pour suspect, pour les offices que dois si long temps et si souvent j'en ay faict. Et l'on me remect souvent en barbe le chasteaul de Florence, et la repentance, que je diz franchement debvroit estre plus grande, d'avoir donné l'estat de Sennes, et que à personnes, tant conjoinctes de sang et de telle preuve, l'on peult prandre plus grande confiance. En fin nous verrons ce que Sa Majesté, après avoir si longuement pensé, vouldra résouldre.

Sadite Majesté se porte fort bien, Dieu mercy, et mieulx qu'elle n'a faict dois bien long temps, comme aussi font tous ceulx du sang; et procède Monsigneur nostre Prince de mieulx en mieulx. Dieu, par sa grâce, les nous garde tous, et spécialement le père, pour estre ung point que tant emporte.

Nous pressons beaucoup sur le depesche dudit président d'Artois, que jà de raison debvroit estre de retour. L'on est après pour envoier promp-

tement une bonne somme, et pour assheurer provision ordinaire pour chaque moys. Sadite Majesté propre presse fort ceulx de la Hazienda, mais à la vérité il n'y est pas servy, comme je vouldroie.

Nostre armée de mer est party le xxm du moys passé, fort bien en ordre !. Reste qu'il plaise à sa Divine Bonté luy donner bonne adventure, dont je le supplie de tout mon cueur; et n'avons faulte de bon espoir, oyres que, comme je l'ay escript. si les François jectent gens en l'isle de la Tercera, quelque peu que ce soit, l'emprinse en sera plus difficile. Les François qu'estoient allez à Capoverde !, au nombre de 400, ont heu une actaincte, ayant esté desfaict et mortz d'iceulx cent sur la place, par ceulx de la coste mesme, qu'alloient à la chasse de la reste, s'estant embarquez aulcuns, pour se saulfver, plus vitte que le pas.

Il n'y ha changement quelconque quant à l'Imperatrix, jusques à oyres. L'on est en opinion que, après avoir Sa Majesté sejourné icy ung moys ou quelque peu dadvantaige, il retournera avec elle, et tous ceulx du sang à Saint-Laurens, et dois là au Bosque de Segovia. Et enfin tout est prest, pour pouvoir avoir résolution de Sa Majesté jour à aultre, que ne travaille que trop; car il veult tout faire; qu'est chose impossible, luy ramantevant souvent combien cela peult nuyre à sa santé. Il me respond qu'il ne travaille pas tant qu'il souloit, et qu'il prant les affaires avec plus de commodité; mais je ne vois pas pourtant qu'il se descharge de riens.

Le courrier de l'Empcreur n'est pas encoires venu, et les affaires de la maison, ceulx de la mer et plusieurs aultres demeurent aussi en suspens, et aussi ce du Comendador Mayor, qu'est aux mesmes termes que le propre jour qu'il arriva; dont chacun s'esbeye, comme à la vérité l'on s'esbeyt très fort quant l'on vit le comte de Barajas pourveu en la charge de président

L'expédition navale des Français contre les îles de Tercère est longuement décrite dans de Thou, t. IX, pp. 95 et suivantes.

² Cap Vert, le cap le plus occidental de l'Afrique dans la Sénégambie, et près duquel sont des îles appartenant au Portugal et découvertes par eux en 1446. Il est question de cette affaire dans Cabrera, t. III, p. 28, de la manière suivante : « tomàronse catorie navios de los Franceses, y diez y seis de la isla de los que saquearon à Cabo Verde ». Voyez aussi plus haut, dans le même volume, page 18.

Don Francisco Zapata de Cisneros, premier comte de Barajos, grand majordome des infantes et président du conseil de Castille, mort le 20 septembre 1591. (GACHARD, Correspondance de Philippe II, Préface du tome l, pages LXXIV et LXXV.)

du conseil de Castille, demeurant encoires avec la mesme charge qu'il avoit de la maison de Monsigneur nostre Prince, et des Infantes.

LXXXI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 6 juillet 1585.

Scrissi ultimamente à Vostra Signoria Illustrissima alli 22 del passato ; et delli 3 del medesimo hò ricevuto di poi la sua lettera, per la quale mi avvisa haver per iscritto fatto offitio appresso Sua Maestà à fine che mi conceda la licentia di ritornarmene in Italia, non havendo possuto farlo in voce, oltre ad haverne trattato con il Signor Don Giov. di Idiaquez, perche faccia il medessimo à tal, che con questo buon mezzo tengo per fermo dovermi venire ben presto la resoluttione che raggionevolmente desidero, onde non saprei che dirmi davantaggio à Vostra Signoria Illustrissima in questa materia più di quello le hò scritto con tante mie, et particolarmente alli 25 di maggio, che di Lione portò le lettere un corriero espresso. Nè voglio lassar di replicare à Vostra Signoria Illustrissima che non posso ricever più singular gratia ne maggiore contento che potermene ritornare à casa con buona licentia di Sua Maestà et mia satisfattione conforme al giusto et à quel che devo sperare mediante l'opera di Vostra Signoria Illustrissima, à chi ne restarò perpetuamente obbligata. Intesi l'arrivo in Corte del Presidente Ricciardotto dal quale harà lei inteso quanto da me li fù imposto, et circa il negotio con il Duca di Loreno, sè bene hò scritto à Sua Maestà parermi esser bene che si finisca, et metta silentio: concorro con l'oppenione di Vostra Signoria Illustrissima che si faccia giuntamente tanto delle differentie di Luximburgo che di Borgogna, et credami che in finirle presto et dar le debite satisfattioni à quel Duca si farà buon opera, et ne risultera non poco servitio à Sua Maestà, come parimente si metta con

brevità rimedio alli affari della Contea di Borgogna, che in vero, come lei sa, stanno di maniera che non patiscono può dilattione, et Dio voglia che quando si verra all' atto di mettervi il conveniente rimedio, sia in tempo; et io sopra di questo non ho scritto altro à Sua Maestà di quello che à Vostra Signoria Illustrissima è noto, et sono ben certa che lei proccura con ogni sollecitudine quel che conviene al servitio di Sua Maestà et benefitio di quel Paese, come parimente che si provveda alli altri affari che per benefitio pubblico tanto importano, et in particolare quello di questi paesi, come lei sa, et harà rimostro il Presidente Ricciardotto, che si aspetta di ritorno presto, et con le spedittioni et provisioni che ricercono la necessità di questi tempi. Di poi quel che avvisai à Vostra Signoria Illustrissima ultimamente, è successo la resa del castello di Hoogstraet , oltre a che il colonello Mondragone et la Motta hanno con parte delle genti assediato la villa di Donquerque, dove si trasferirà il Principe mio figliolo, et si tiene ferma speranza di ricuperarla, che invero per esser porto di mare sarà ottima cosa. Poco avanti che le nostre genti vi arrivassino, sen' era uscito il Duca d'Alançon et andatone verso Cales, et dicono venirà a Masiera à vedersi con il Re suo fratello et Regina madre, et presto si doverrà vedere in che pareranno i loro disegni: già hò scritto à Vostra Signoria Illustrissima quanto convenirebbe il buono stabilimento delle cose di Portugallo, et che il Marchese di Santa Croce con l'armata fussi uscito un pezzo fa, perche la tardanza non può partorire senon mali effetti.

Ringratio Vostra Signoria Illustrissima di quanto ha fatto et fà à favore delli negotii del Signor Duca mio, et della speranza che mi dà del buon essito di essi: ne posso nè devo sperar meno mediante l'amorevolezza di Vostra Signoria Illustrissima, alla quale resstaremo tutti obbligati. Assai tarda, et pur troppo à ritornar il corriero dell' Imperatore, il che non lassa di dar materia da discorrere, et hormai si doverà chiarire questo punto et anco quel che tocca alla Maestà dell' Imperatrice, et ne aspetto avviso. Sopra il particolare dell' Aquila scrissi à Vostra Signoria Illustrissima con l'ultima mia quel che desideravo si facesse, et il medesimo li confermo,

¹ Bon rapporte cette prisc de la manière suivante : « Parmas volck hebben voorts ingenomen Tuernout, dat sy weder velicten, 't huys te Hoochstraeten, Loenhout ende Viersel, weder inghenomen, ende is voorst naer Diest getogen ». (Liv. XVIII, fol. 8 v°.) Par conséquent, le château de Hoogstracten doit avoir été conquis avant le 27 mai 1585.

come intenderà dall' Aldobrandino. Gratissimo mi è stato l'avviso che lei mi hà dato, di che Sua Maestà habbia fatto gratia della Cattapania ' dell' Aquila à Muccio Sirigatti, et à Vostra Signoria Illustrissima resto con obbligo per quello in ciò hà operato. Mi rallegro grandemente che Sua Maestà habbia risoluto far andar in Spagna Donna Giovanna che per benefitio di lei, et altri rispetti, è stata buonissima resoluttione et ben può la figliola baver di ciò obbligo à Vostra Signoria Illustrissima come gliene tengo io, et in suo nome la ringratio. Di nuovo la prego favorire Matteo Biliotti, perche ottenga quanto si è supplicato à Sua Maestà, il che desidero infinitamente per le cause che à Vostra Signoria Illustrissima hò scritto; alla quale non lassero di dire che questi giorni addietri sono stata molto travagliata dalla gotta nella mano et braccio sinistro, nè per ancora ne sono libera; spero esserlo in breve à Dio piacendo, qual conceda à lei complita sanita et lunga vita, con quanto più desidera.

LXXXI.

ANALYSE.

La duchesse a écrit en dernier lieu au cardinal, le 22 du mois de juin. Le 3 du même mois elle a reçu de celui-ei une lettre où il l'informe qu'il a demandé au Roi, mais par écrit, l'autorisation pour elle de retourner en Italie. Il n'avait pu le faire de vive voix. Au reste, il en avait référé au préalable à Don Juan de Idiaquez pour qu'il fit les mêmes offices auprès de Sa Majesté en faveur de la Duchesse. Grâce à cette intervention, elle espère donc apprendre d'un jour à l'autre que le Roi a pris une résolution favorable à sa demande de congé. Elle ne sait d'ailleurs plus que dire à ce sujet, surtout après tout ce qu'elle en a dit dans sa lettre du 25 mai dernier.

Elle a appris l'arrivée à la Cour du président Richardot, qui aura rendu compte au Cardinal de toutes les affaires des Pays-Bas, notamment des négociations avec le duc

¹ Nom, d'origine greeque, pour désigner les gouvernements des États dans l'ancien royaume des Deux-Siciles.

de Lorraine. Comme elle l'a déjà représenté plusieurs fois, il scrait bon de donner satisfaction à ce prince.

Il faudrait aussi remédier à la situation fâcheuse de la Bourgogne.

Elle confirme la nouvelle de la reddition du château d'Hoogstracten. Mondragon et La Motte ont mis le siège devant Dunkerque; le prince de Parme doit aller les rejoindre. Il compte bien emporter la place, abandonnée par le duc d'Alençon. Ce prince s'est retiré à Calais. On dit qu'il aura une entrevue à Mézières avec le Roi, son frère, et la Reine-Mère. Il en faudra voir le résultat.

Il faut absolument arranger les affaires du Portugal. Il importe aussi que le Marquis de Santa Cruz quitte le port de Lisbonne avec son escadre.

La Duchesse remercie le Cardinal des bons offices qu'il fait à la Cour en faveur du Duc de Parme, Octave Farnèse.

Elle ne comprend pas le retord que met à revenir le courrier de l'Empereur. On ne sait qu'en penser.

La duchesse demande ensuite des nouvelles de l'Impératrice douairière d'Allemagne. Elle a été charmée d'apprendre que le Roi avait accordé la catapanie d'Aquila à Muccio Sirigatti.

Elle a appris aussi avec plaisir que Sa Majesté avait résolu d'appeler en Espagne Dona Juana, fille de Don Juan d'Autriche. Elle rappelle au Cardinal sa recommandation en faveur de Matteo Biliotti, et termine sa lettre en se plaignant d'avoir eu, ces jours derniers, un nouvel accès de goutte à la main et au bras gauche.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 187.)

Madrid, le 45 juillet 4583.

Monsieur de Broissia, J'ay receu vostre letre du v du moys passé, accompagnée d'une courte du 26 de may. Je respondray à tous deux le plus brief qu'il me sera possible. La multitude et variété d'affaires m'opprime, de sorte que bien souvent je ne sçay comme en sortir. Nous avons encoires icy Monsieur le président d'Artois, et faisons tout ce que nous pouvons Tome X.

pour le tost dépescher; mais nous avons à faire à gens que dissiclement l'on peult faire sortir de leur pas ordinaire. Les bonnes nouvelles que nous avons heu, par letres du xxv du moys passé, qu'il ha pleu à Dieu donner à Monseigneur le Prince, contre le mareschal de Biron ¹, tant viculx et bon soldat, du moings tenu pour tel en France, nous doibt bien servir d'esperon pour non perdre le fruyt des occasions que Dieu nous donne; et j'espère que ces actaintes pourront ouvrir les yeulx à ces pauvres gens, pour les faire recongnoistre et faire leur paix; nous livrant Oranges pour faire une saulce au duc d'Anjou. Nostre armée partit le 25 du moys passé, et nous en avons letres du 28. Elle estoit jà cent lieues avant au golfe, et les galères, avec mer bonasse et tramontane doulce, avoient gagné le devant, et le lendemain espéroient estre à St-Michiel, et là actendre la reste. Ladicte armée est fort belle et bien pourveue de tout ce que convient, et passé de cent voiles; et à Lisbone demeurent aultres galères, et les deux galiaces nouvelles, meilleurs et mieulx porveues que les deux précédentes, et plusieurs navieres en ordre, et les galères de Naples, Sicile et Gennes, pour contre Luchali, s'il vient, et pour tout ce que pourroit estre de besoing. Et se porte Sa Majesté fort bien, Dieu mercy, comme aussi sont tous ceulx du sang; et Aldobrandini solicite fort le congé de Madame, pour retourner en Italie, avec espoir de l'obtenir, et, s'il se faict, Dicu doint que avant longtemps elle ne se repente de l'avoir demandé et Sa Majesté de l'avoir donné; mais l'instance qu'elle en faiet jà dois longtemps est si véhémente, qu'il me semble qu'elle tiendra pour ennemys tous ceulx qui n'ayderont afin qu'elle obtienne ce congé. Monsieur de Liège * est esleu archevesque de Cologne, que ne peult estre sinon fort bien pour l'estat présent; et j'espère que vous verrez tost cela accomodé, et que ny les Electeurs séculiers, ny aultres protestans ne vouldront employer leurs deniers à l'apétit de l'apostat et de sa belle dame, de laquelle l'on dit qu'il n'est jà pas fort content, et puisqu'elle s'est abandonné à luy devant qu'estre espoussée, l'on ne se debyroit esbeyr si aultre y avoit après part. Dieu est juste, mais je luy supplie qu'il veulle modérer les apétitz du nouveaul esleu, et qu'il ne veulle retenir Liège, et encoires en avoir aultres troys, à scavoir : Munster, Pade-

¹ Armand de Gontaut, de Biron, maréchal de France. Voyez plus haut, page 269.

¹ Ernest de Bavière, évêque de Liège.

borne et Osnebrug, oultres celles d'Hildeshein et Fresing; en quoy je tiens que à Rome l'on luy fera difficulté et avec grande raison; mais je ne sçay comme il le prandra. La deffaite de la trouppe du sieur de Biron advenue le xviii du moys passé, servira beaucop pour tant plustot accomoder ce de Cologne.

Je vous mercye cordialement la bonne adresse que vous avez donné à mes letres pour Monsieur de Tornay à St-Amand. Je vois bien qu'il y aura ci après moings de commodité d'envoyer letres, s'eslongnant le camp, pour estre les chemins peu assheurez, et mesmes de noz propres gens, si l'on entre en curiosité de vouloir sçavoir ce que l'on escript, que me semble ung commencement de malvaise suyte.

Monsieur de Chassey, par letres siennes bien fresches, m'advertyt de comme son congé luy ha esté révoqué, dont je ne m'esbeys en telle saison, et encoires tiens je qu'il pourroit bien estre que l'on vous appela au camp, estant Monsieur le président d'Artois si longuement absent; et par letres de Bourgogne j'ay jà sceu l'arrivée du mesnaige dudict Sieur de Chassey en sa maison avec santé. Il sera constrainct remectre ce qu'il pensoit faire en Bourgogne, alors que sur l'arrière saison l'on lui donnera, comme j'espère, congé, et lors pourra esclaircyr les pointz que le concernent de l'inquisition dressée contre luy. Il eust faict bonne œuvre d'accorder l'université avec la chambre, et fera bien la dicte université de, pour tous respectz, s'accomoder de raison pour non avoir pis. L'ordonnance faicte aux distributeurs et lecteurs estoit nécessaire. Et ledict Sieur de Chassey m'assheure de, soit en Bourgogne ou par delà, me faire dresser de ce que m'est dehu, en quoy il me charge de grande obligation, et en ce qu'il faict pour moy et pour les miens, en loutes occasions où il peut.

A ce que je puis comprendre des letres qui me viennent de Bourgogne, tous les advis que l'on actendoit seroient jà arrivez par delà, et mesmes celluy de la court de Parlement; et j'ay supplié ledict Sieur Prince qu'il commanda que l'on mit la main à la besongne, ce qu'il m'assheure se fera, et je m'assheure qu'il ne tiendra à vous qu'il ne se face, et que vous y ferez de vostre coustel ce que convient.

Je n'ay pour ma part encoires riens entendu que riens soit icy venu du faict d'Héricourt; et s'il y en a quelque chose, Monsieur Foncq le tient encoires pour soy; mais j'en ay dit en passant à Monsieur le président d'Artois ce qu'il m'en semble.

J'ay bien entendu ce que vous m'escripvez quant au sel que l'on a accordé au canton de Berne; je n'en ay encoires veu aulcung mandement. L'on debvoit avoir mieulx pesé l'information et advis des officiers de la saulnerie, et en telles matières d'importance et de conséquence, ceulx qui y mectent la main, que ne sont informez, n'y debvroient prandre résolution sans demander advis.

Avec grand désir actenz je quelle sera la résolution de ce de Borlu. Dieu doint que bien en advienne, et pour le publique, et pour le particulier de Monsieur de Champagney, et que la défaicte des trouppes de Biron y ayde. J'en escripvis rond et cler mon advis, et j'eusse fort bien répondu aux propos que (peult estre peu informé) vous en ha tenu le maistre des comptes Apeltere, meu, comme je tiens, de bonne affection envers son maistre; et m'assheure que vostre responce sera esté à propos, puisqu'il n'eut que replicquer. Il ha perdu Junot en Bourgogne, qu'estoit ung aspre valet, mais comme je tiens bon pour son maistre. Dieu luy face mercy.

A Madame de Toulouse souhaitte je bonne résollution et à sa volonté sur sa requeste : si elle estoit à la mienne, elle seroit contente; mais, la saison est peu à propoz, estans ceulx que demandent et pour mesme cause en grand nombre, et il y a bien peu à donner. Je feray tout ce que je pourray, mais il faut passer par la main de Monsieur Foncq et les négatives sont plus aggréables que les ouctroys, avec le fondement de l'estat présent; et Monsieur de Poictiers, mon nepveu, que perd tout par delà, est aux mesmes termes; aussi sont aultres en trop grand nombre. Dieu, par sa grâce, nous veulle tous ayder, tant est besoing; et ne convient fier à la plume tout ce que passe, ny encoires à la propre chemise qu'est si près.

Jusque oyre je n'ay entendu que l'advis de la court de Parlement sur le faict des excommuniamens et jurisdiction ecclésiastique soit arrivé, ny la justification de Lediere, dont le pape, à l'instance du diocésain, du chapitre et de la cité de Besençon, se plaint. Pleut à Dieu que chascun se contint quant à la jurisdiction en ses limites, et que l'Ésglise eust sa part, et les lays la leur. Le diocésain prétend qu'il ha esté despoullé de l'usaige immémorial, et que l'édict excède le pouvoir de ladicte cour sur les ecclésiastiques; et ne peuvent, ny veullent nyer qu'il ne faille oster les abuz, mais non pas pour les abuz ce que de toute ancienneté lenr appartient; et me doubte que, oyres que l'advis fut venu, la résclution tardera; car il fauldra envoier à ladicte

cour ce que les dessus dicts veullent mectre en avant pour fonder leur prétendu, et actendre la responce.

Je vous mercye cordialement ce que vous avez ramanteu à Monsieur de Chassey, pour traicter avec les *pagadores* le remboursement des deux mil florins.

Vous ferez fort bien de ramantevoir le renouvellement du serment des feudaulx.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 47 juillet 4583.

Madame, Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que toutes deux sont assez d'une mesme matière; l'une est du vine et l'aultre du xxiie de jung. Devant que ceste arrive, arrivera le courrier de Vostre-dite Altèze, que partit hier pour son retour, et luy porte le pacquet de Sa Majesté avec la licence ', dois si long temps et tant instantment pour-suyvie. Sa Majesté, à la vérité, y est condescendue fort mal vouluntiers, et plus forcée que aultrement pour l'instance que Vostredite Altèze ha faict si continuelle et avec termes si véhémens, pour s'accomoder à la dite instance et à la nécessité que Vostredite Altèze ha tousiours dit de sa santé et encoires de sa vie, que tant emporte. Les causes pour lesquelles Sa Majesté désiroit tant son plus long séjour pardelà, Vostredite Altèze, par sa grande prudence, les entend mieulx et les peult mieulx considérer que personne quelle elle soit, mais en fin après y avoir longuement pensé et différé la résolution tant qu'Elle ha peu, icelle a esté telle que Vostredite Altèze vera par lesdites lettres et par ce que sur le mesme Sadicte Majesté escript à

¹ Le roi écrivit à la duchesse à ce sujet, le 15 octobre, une lettre que nous publions dans les annexes.

Monsigneur le Prince. Des debvoirs que j'ay rendu pour obéyr à Vostre-dite Altèze, je m'en remectray à ce que par lettres d'Aldobrandino Elle aura peu et pourra entendre. J'eusse bien désiré que joinctement l'on Luy eust donné l'entière satisfaction qu'Elle désire quant au chasteaul '; mais nous ne l'avons peu arracher de ce coup. Bien m'en parle l'on de sorte que l'on me faict concepvoir espoir que Sa Majesté leur donnera en ce, comme au surplus, satisfaction; mais comme c'est chose dépendant du vouloir d'aultruy, je n'en ose riens assheurer que je n'en voye l'effect que toutesfoys, si l'on ne me trompe, succèdera bien et tost. De mon coustel je continue en la mesme opinion en laquelle je suis esté, il y ha plusieurs années, ny ne voys quant à moy raison souffisante pour justiffier la dilation. Aldobrandino continuera de faire ses poursuytes et aussi feront les gens de Monsieur le Duc, à qui Sadite Majesté ha jà respondu sur le faict du Comte Claudio Landy. Et pour ce que je tiens pour certain que ledit Signeur Duc envoira à Vostredite Altèze coppie de ladite responce, je me remectray à ce.

Je louhe Dieu du bon succès qu'a heu ledit Signeur Prince contre le mareschal de Biron, tenu en France pour si bon gouverneur et si grand guerrier ²; mais il me semble que ledit Signeur Prince l'a mené pour ce coup à l'escole; et que en cecy et en ce d'Anvers il n'a pas mérité, à mon advis, la grande opinion en laquelle l'on le tient en France. Véritablement c'est œuvre de Dieu, et dont nous debvons méritoirement luy rendre grandes grâces; et s'y est ledit Signeur Prince conduyt si prudentement et vaillantment, que l'on ne sçauroit désirer d'advantaige. Je regrette avec Vostredite Altèze la faulte qu'il ha heu d'argent en ceste conjoncture; car je crains quelque mutinement, combien que freschement luy est arrivé de la provision précedente pour entretenir ceulx où il y aura heu plus de respect. Et comme il ha gardé son mot, et entretenu le crédit, j'espère que sur icelluy crédit il trouvera tousiours quelque chose que sera bien de besoing. Car combien que l'on l'aye pourveu d'aultres 400 mil escuz, devant que l'argent arrivera, il passera nécessairement du temps. Et nous sumes après poursuyvans la provision ordinaire, assheurée par voie de marchans pour somme certaine chaque moys, à laquelle si l'on peult parvenir comme

[·] Le château de Plaisance.

Allusion à la défaite qu'Alexandre Farnèse fit subir audit maréchal à Roosendaal.

l'on espère, tout prandra meilleur chemin. Et se pourra avec ce tost partir le président Richardot, que faict tout ce qu'il peult pour tost venir au bout de son dépesche.

Nostre armée de mer partit en fin le xxiii du moys passé, et nous avons lettres du Marquis de Saincte-Croix du xxviii qu'estoit jà cent grandes lieues dedens le golfe et les galères plus avant en icelluy, avec espoir que, au bout de deux jours ou troys au plus, toute l'armée se trouveroit ensemble en l'isle Sainct-Michiel, pour dois là s'encheminer joinctement vers l'isle de la Tercera. Et selon que l'on nous escript de Lisbona, le temps en la coste s'est monstré tel que l'on espère que la navigation aura continué bonne et que maintenant il en sera faict ou failly. Et à ce que j'entendz, le principal consiste à pouvoir prandre terre en l'isle. Ce que ne se faisant tost, ladite armée ne s'y pourra entretenir; mais elle est telle, si bien en ordre et tant pourveue de toutes choses, que l'on ha grand espoir que Dieu y donnera bon succès et que de brief l'on en pourra avoir bonnes nouvelles; ce que Dieu doint.

Il est vray ce que j'ay escript à Vostredite Altèze que je n'ay pas tout le contentement que je vouldroye des affaires de Portugal pour estre iceulx aux termes que je luy ay escript; et si ne voys apparence de grand remyde par le chemin que l'on y procède si aultres gens ne s'en meslent. J'en diz bien incidentment, quant il m'en vient occasion, ce qu'il m'en semble; qu'est tout ce que je y puis faire; mais cela sert de peu contre l'opinion de ceulx qui les manient. Dieu doint que tout y succède bien; car quant à moy je n'y prétendz aultre chose, ny n'est pas mon intention d'y vouloir avoir plus de part; mais que seullement il se fit ce que au service de Sa Majesté et au bien du mesme royaulme me semble convenir. Car où il n'y ha justice et la forme que convient aux finances, le peuple ne peult estre content ny le Prince sans nécessité. L'on ha voulu par trop temporiser avec eulx, et suyvre leurs humeurs et fantasies, que je tiens ne peult convenir à leur propre bien. Dieu doint que mieulx en advienne de ce que j'en crains. Ce que Sa Majesté ha souffert d'eulx pendant qu'il ha esté là, pour s'accomoder à eulx, n'est pas croiable. Et avec tout cela je n'apperçois

¹ Cette expédition est racontée en détail par DE THOU, t. IX, pp. 95 et suivantes, et par Le Ретіт, t. II, pp. 478 et suivantes.

pas qu'ilz luy portent meilleure voulunté que devant la conqueste; et veult Sa Majesté traicter avec eulx comme si elle estoit obligée à observer les conditions que du commencement leur furent proposées, devant la conqueste, et comme s'ilz les eussent accepté et que vouluntairement ilz se fussent rangez à l'obéissance de Sadite Majesté, et qu'ilz ne fussent esté forcez par les armes avec la perte de tant de gens et si grandz fraiz.

Sadite Majesté est icy à présent, ayant faict la proposition aux Estatz de Castille. A quoy suyvra, comme l'on tient, jurer Monsigneur nostre Prince. Et se porte, grâces à Dieu, fort bien comme aussi font tous ceulx du sang, et mieulx qu'ilz ne se sont portez en long temps. Dieu, par sa grâce, les y maintienne et les nous conserve et spécialement Sadicte Majesté, emportant sa vie tant, comme chacun l'entend.

Le corrier de l'Empereur, dois long temps actendu, n'est encoires arrivé et ne pouvons entendre à quoy il tient. Sadite Majesté monstre quelques foys n'en estre content; et à mon advis, non sans cause; mais ilz diront que les longueurs procèdent pour l'avoir l'Empereur aprins icy. Sadite Majesté vad quelquesfoys veoir l'Impératrix et aussi le vient elle trouver quelquesfoys au palays. Et entre eulx passent les communications domestiques dont aultres n'ont part. Et oultre les entreveues s'escripvent jornellement l'ung à l'aultre plusieurs billetz; mais l'on ne peult diviner ce qu'ilz ont en fantasie de faire. J'espère que à la fin il se verra.

L'on ha jà marqué le lougis au Comendador Mayor de Castille, celluy que tenoit le feu duc d'Albe. Et je me souviens lougeoit feu Monsieur de Granvelle quant nous partimes d'icy l'an 39 pour accompagner feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire au passaige qu'il fit par France pour aller remédier au mutinement de ceulx de Gand. L'on l'actend icy pour la Saint-Jacques; et nous croyons tous qu'il sera du Conseil d'Estat; mais l'on ne peult encoires jusques à oyres diviner en quelle aultre chose il pourra estre entremis. Car le Comte de Barajas retient encoires le lieu de grand maistre d'hostel de Monsigneur nostre Prince et de Mesdames les Infantes et joinctement l'estat de président du Conseil Royal, quoy que je tiens pour difficile, voires impossible, que ung homme puisse souffire pour tenir les deux charges, estans de qualité l'une et l'aultre telle que chacune d'icelles requiert ung homme entier. Peult estre que à la venue dudit Comendador Mayor se déclareront les résolutions que Sa Majesté à part pourra avoir prins.

Les offices se sont faictz à l'endroit du comte de Olivares pour les affaires de Vostredite Altèze à Rome. Je tiens qu'il n'aura obmis d'y faire ce que luy sera esté possible. Et je suis très aise d'entendre que Sa Sainteté aye consentu que l'on l'aye informé pour l'oster du mescompte auquel les François et ceulx de la rota, favorables à l'adversaire, le pouvoient avoir mis.

Le Marquis de Piscaire ' s'est marié, comme Vostredite Altèze aura entendu, avec la Signora Lavinia, nièpce de Vostredite Altèze, seur du Duc d'Urbin; et prétend à la charge de général des chevaulx légiers que vacque à présent par le décès de seu Octavio de Gonzaga; laquelle charge avoit le seu Marquis de Pescaire son père. Et au temps de son décès, l'on donna quelque espoir aux parens que venant ledit Marquis en eage, l'on la luy donneroit. Sa Saincteté savorise sort ledit Marquis par ses lettres. Et le Duc de Montalto qu'est icy, y prétend aussi, comme sont encoires plusieurs aultres; et me doubte que le Signeur Marquis Sforza y pourra avoir peu de part pour ce coup, auquel toutessoys je souhaitte et désire toute grandeur, me souvenant des siens et de ce que luy mesme mérite et de la recommandation qu'il plait à Vostre Altèze saire de sa personne.

L'on ha escript piècà au Vice-Roy de Naples fort expressément sur les desordres de l'Aguila, et luy ha l'on envoié ung mémorial de plaintes qu'a donné Aldobrandino, sans luy dire dont icelluy provient, luy enchargeant fort expressément que le chastelain se contienne en dedans les bornes de sa charge, sans prétendre de mectre la main à ce que n'est d'icelle.

Je remercye très-humblement Vostredite Altèze de la faveur qu'il luy plait continuer de faire aux enssans de seu Monsieur d'Andelot, mon nepveu, et à son beaul-silz. Il y ha plusieurs compétiteurs, prétendans au bailliaige de Dole; et j'ay faict les diligences requises pour ramantevoir ce qu'il m'a semblé se devoir représenter à leur saveur, actendant ce que Sa Majesté en résouldra avec le président Foncq, que comme de chose de sa charge, luy en debvra faire rapport. La catapanie s'est donnée, suyvant le désir de Vostredite Altèze au secrétaire Nutio. Et quant au trésorier Ardinguello,

Alfonse d'Avalos d'Aquin, marquis de Pesquaire ou Pescaire et del Guasto ou del Vasto, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, servit dans l'armée espagnole aux Pays-Bas et devint général commandant de la cavalerie en 1885. Il avait épousé la même année la signora Lavinia de la Rovère, fille de Gui Ubald II, due d'Urbin, et de Victoire Farnèse, sœur d'Octave, due de Parme, dont elle était par conséquent la nièce.

Vostredite Altèze aura entendu par mes lettres qu'il ne s'y peult faire aultre pour maintenant plus de ce que s'est faict, qu'est d'en avoir escript fort favorablement au visitateur, afin qu'il le favorise en ce que, avec justice, il pourra. Je crains que l'intérestz ne l'aye forcompté; et m'en desplairoit; car oultre ce que je doibz désirer son bien pour l'affection que Vostredite Altèze luy monstre, je luy suis tousiours esté très-affectionné.

Sadite Majesté est encoires en opinion de vouloir bien résussiter l'ordre de la Toison et d'envoier les couliers à ceulx que sont jà choisiz, et mesmes à Monsigneur le Prince, filz de Vostredite Altèze; mais en ce, comme au surplus, je trouve encoires la longueur accoustumée. Et la sepmaine passée est décédé Toison Dor, le Roy d'armes Marion que je crains causera nouvelle dilation, pour se résouldre de celluy que debvra estre choisy en sa place.

Dieu pardoint à Monsieur de Rassinghien '. Il n'y ha faulte de poursuyvans pour les charges qu'il tenoit et il n'est bien que les finances demeurent sans quelque chief. Je tiens que le comte de Barlaimont seroit à propoz, puisque Vostredite Altèze l'appreuve. Le tout se représentera à Sa Majesté pour entendre sa résolution.

Pour le présent l'on n'eut sceu faire élection meilleure à Cologne, estans les choses aux termes que nous les voions, que celle que l'on ha faict du prince de Bavière, évesque de Liège, lequel ha jà deux ou troys aultres éveschez. Et si crains qu'il ne prétende encoires à celle de Munstre, Pademborne et Osnemburg *, selon qu'il ha bon apétit; mais je ne pense pas que à Rome l'on le veulle admectre; car à la vérité cela donneroit scandale, estant du tout contre le concil. Torrentinus * est homme mectable; mais pour l'évesché de Liège, estans tous les chanoines nobles, et que l'on ne les reçoit sinon avec grande preuve, hors mis les docteurs, je crains que le chappitre feroit difficulté de le recepvoir. L'on verra tost quelle sera l'intention de l'esleu archevesque de Cologne, et à quoy tendront ses prétentions, pour adviser selon ce, ce que sera à faire. Je me doubte qu'il y aura à la longue plus à faire de bien drapper avec luy que peult estre l'on ne

^{&#}x27; Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, souvent cité, mort le 5 juin 1585. Il était gouverneur de Lille, Douai et Orchies, membre du conseil d'Etat et chef du conseil des finances.

^{*} Paderborn et Osnabruck.

Liévin Torrentinus ou Vander Beken. Voyez sa notice, tome 1X, page 499.

pense. Vray est qu'il y ha cinq ou six ans que je ne l'ay veu; et en tant de temps l'eage meurit beaucop.

Il est que plus que véritable ce que Vostredite Altèze dit qu'il conviendroit tenir plus de compte d'entretenir l'Allemaigne; mais pendant que l'on y envoira Castillans, et que l'on regardera plus aux personnes que aux charges, en la provison d'icelles, je ne sçay quel espoir l'on en puisse avoir. Et est dangereux de mectre en avant beaucop de choses convenables au service du maistre, quant ceulx qui les manient ne sont propres à ce; et ceulx que mectent les choses en avant convenables au service sont par ce moyen souvent mal notez, sans leur faulte; si ne laisse-je pourtant d'en parler librement, combien que je sache que d'aulcuns il ne soit pas bien prins, mais ce qu'emporte est de rendre son debvoir.

Quant au pardessuz ' de la saulnerie de Salins, je le tiens pour tel, que Vostredite Altèze dit, et je m'assheure que ny luy, ny son frère ' se plaindront que en moy ilz n'ayent trouvé toute bonne voulenté et affection, comme ilz trouveront tousjours. Je ne sçay si ledict prévost Foncq ha sa requeste, dont jusque à oyres je n'ay riens veu; mais en ce qui m'en sera communiqué et que je pourray, je ne fauldray de suyvre l'intention de Vostredite Altèze, pour l'ayder en ce que me sera possible.

Et au regard de Billoty*, ledit Signeur Prince en escript aussi fort expressément, et je n'obmectray de faire l'office que je doibz, suyvant ce, pour luy faire de mon coustel toute assistence. Nous verrons à qui Sa Majesté remectra l'affaire pour, selon ce, procurer le bon encheminement d'icelluy.

Je louhe Dieu que, par lesdites lettres de Vostredite Altèze, je vois que icelle se pourtoit mieulx et aussi le nous assheure par lettres siennes ledit Seigneur Prince. Je prie à Dieu que cela continue, méliorant tous les jours, et qu'il donne à Vostredite Altèze en parfaicte santé, très bonne et longue vie.

¹ Le seigneur d'Aiglepierre.

^{*} Le seigneur de Marnoz, frère du seigneur d'Aiglepierre.

^{*} Camillo Billoti. Voyez plus haut, page 202.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 48 juillet 4583.

Intendo che Mons. di Grachault ' havera mandato a Vostra Eccellentia un memoriale suo, per suplicarla che sia contenta perdonar li qualche disordine che secce d'ingannar nella mostra delle soe genti, delitto pur troppo ordinario, in quelli che hanno carico di gente di guerra; ma pero d'infinito danno et insuportabile, a chi commanda, non solo per l'interesse delli dinari, ma per il danno che ne puo risultare nell' imprese, trovando si con meno gente quando si viene a voler sar fattioni con periculo grande. E veramente io non posso scusare simili satti, pero come è giovane et ha il suo zio tant' huomo da bene, et è luocotenente di Mons. de la Villenueve, mio nipote, in Bisanzone dove tiene a carico la guarnigione che vi è, scrivendomi in raccomandatione soa non solo il detto Mons. de la Villenueve, ma ancora il conte di Chiamplite stesso, non posso anche mancar de supplicar Vostra Eccellentia sia servita usar seco di clementia in quanto il caso potra comportare.

LXXXIV.

ANALYSE.

Le Cardinal recommande à la clémence du prince de Parme M. de Grachault, qui a usé de tromperie dans la monstre ou revue passée de ses troupes. Le comte

¹ Officier au service de l'Espagne, appartenant à une famille noble de Bourgogne. Voyez Gollit, col. 1451 et 1454.

³ Jean de Riffault, seigneur de Villeneuve, souvent cité.

de Champlite, gouverneur de Bourgogne, et monseigneur de Villeneuve, neveu de Granvelle, et dont Grachault est le lieutenant à Besançon, ont prié le prélat d'intercéder auprès du Prince en faveur de l'officier coupable.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbin, Cl. 1, Div. G, filza CXXI.)

Madrid, le 20 juillet 4583.

Il Maschi m'ha dato la lettera di Vostra Eccellentia delli 9 di giugno, et già havevo inteso con molto contento et piacere mio il matrimonio della Signora Donna Lavinia col Signor Marchese del Vasto ; il quale son certo che come tanto compito cavalliero havrà dato contento a Vostra Eccellentia et a tutti quelli che l'hanno visto. Subito che venne la nuova della morte del Signor Ottavio Gonzaga, non mancai di ricordare la giusta pretensione che il prefato Signor Marchese poteva havere al carico della cavalleria leggera, havendolo havuto il padre. Et per quanto mi dicono, essendo stata data qualche speranza alli parenti del Signor Marchese, quando per morte del Signor suo padre vacò, che non potendoseli dare nella tenera età in che lo lasciò, venendo più inanzi non haverià mancato di darglielo. Vero è che non mancano pretensori; et questo et altre considerazioni potriano fare disferire la risolutione. Se bene questo lo dico da me senz' altro fundamento. Ma Vostra Eccellentia sia certa che agiutarò quanto mi sarà possibile a questo pro giusto desiderio, come sa esso Signor Marchese, che in tutte le sue occasioni non li ho mancato nè mancarò. Et questo stretto parentado che ha preso con esso lei Vostra Eccellentia mi sprona tanto più a seguitare questo camino.

^{&#}x27; Veyes plus haut, page 289.

LXXXV.

ANALYSE.

Maschi lui a remis la lettre du duc d'Urbin, en date du 9 juin dernier. Granvelle avait déjà appris avec plaisir le mariage de Donna Lavinia, fille du Duc, avec le Marquis del Vasto. Dès que le Cardinal a été informé de la mort d'Octave Gonzague, il s'est empressé de rappeler les titres du jeune Marquis à la succession du défunt, général commandant de la cavalerie légère, dont son père, le seu marquis de Gasto, avait eu le commandement.

LXXXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Namur, le 22 juillet 1583.

Hò intesa per la lettera di Vostra Signoria Illustrissima de 17 del passato come à sua mano era pervenuta la mià de 25 di maggio, mandatoli per corriero espresso, et come per absentia di Sua Maestà non haveva lei potuto ancora fare vivamente li uflitii per farmi haver la licentia a me tanto necessaria di tornarmene in Italia, si ben dice haverli Vostra Signoria Illustrissima fatti per lettere, et che subito al ritorno di Sua Maestà li farebbe di nuovo in voce gagliardamente et con ogni sorte di efficacia, che sendo cosi seguito, come tengo per fermo, sono sicura che Sua Maestà mi harà consolata, et ogn' hora ne aspetto l'avviso, maravigliandomi che tanto tardi à venirmi, con il ritorno del suddetto corriero, Tuttavia mi prometto che non passaranno dui giorni che mi arriverà la tanto da me desiderata resoluttione, et che potrò subbito mettermi in camino per arrivar in Italia avanti che entri l'inverno, si come ho grandemente di bisogno per le cause

che hò scritto à Vostra Signoria Illustrissima, quali ogni di mi si augumentano davantaggio, et torno à dirli che non posso ricevere maggiore gratia nè più contento che haver detta licentia, nel modo che si conviene, et che hò scritto à Vostra Signoria Illustrissima, à cui di ciò restero in eterno obbligata: mi prometto che à quest' hora, per mezzo del favore di Vostra Signoria Illustrissima, deve esser spedito l'agente del Signor Duca mio con la buona spedittione che Sua Eccellentia desidera, et ne aspetto avviso et parimente che à lei siano stati comunicati li papieri concernenti la negotiatione con il duca di Lorena che consegnai al Presidente Ricciardotto. acciò con il prudente parere di Vostra Signoria Illustrissima si metta fine à detto negotio, et replico esser molto necessario, come parimente provvedere alli affari di Borgogna di che più volte hò scritto, et non meno è di bisogno che si muti procedere per le cose di Alemagna, in conformità di quel che sò essere oppenione di Vostra Signoria Illustrissima. Il nuovo arcivescovo di Cologna và travagliando per havere il possesso della sua juridittione, et quello che ultimamente intorno à ciò mi si scrive vedrà per l'alligata lettera, et molto approposito sarebbe che queste alterationi di Cologna si quietassero, di che si deve fare ogni opera. Che l'armata di Sua Maestà non fussi ancora partita per le Terzere, come Vostra Signoria Illustrissima scrive, mi dispiace grandemente atteso che la dilattione può portar grandissimi inconvenienti, ancor che voglio sperare che debbe esser partita, et che farà li effetti che si desiderano, il che à Dio piaccia. Sopra la provisione di denari per quà vedo la buona speranza che sene tiene. Imperò senza l'essecuttione non sò più che mi dire, senon che è miracolo sostenersi questa macchina, et ben certa sono che Vostra Signoria Illustrissima fa per la sua parte quel che humanamente si può. Con la mia ultima de 6 del presente li scrissi che la villa di Donquerg si teneva assediata, et come vi si trasferirebbe il Principe mio figliolo, si come fece alli x, et per lettere di Tornai s'intese hieri che detta villa si rese all' obbedientia di Sua Maestà sabato passato, uscendo li soldati con le spade sole et li borgesi alla misericordia, et se bene per ancora non ho avviso dal Principe, tengo non di meno la nuova per vera, et mene rallegro con Vostra Signoria Illustrissima, sendo acquisto della importantia et consequentia che lei ben sà; scrivono di più che le nostre genti andorno subito sopra Berghes San Vinoc, che doverra ridursi presto: con che fò fine, etc.

Havendo scritto sin qui mi sono arrivate lettere del Principe, mio figliolo, con la confirmatione della resa di Donquerque ', et avviso che con le genti che dicevano esser andate sopra Berghes sen' era egli passato alla espugnatione di Nieuport che presto si doverrà ridurre all' obedientia di Sua Maestà.

LXXXVI.

RÉSUME.

A la date de la présente lettre, 22 juillet, la duchesse de Parme n'a pas encore reçu ses lettres de rappel. Elle est fort surprise de ce nouveau retard, mais ne doute néanmoins pas qu'elles ne lui parviennent d'un moment à l'autre. Elle les attend avec une telle impatience qu'elle se promet bien, aussitôt après leur réception, de ne pas rester deux jours de plus aux Pays-Bas et de se mettre immédiatement en voyage pour arriver en Italie avant l'hiver.

Au reste, elle espère que toutes les autres affaires sont en voie d'arrangement, que l'envoyé extraordinaire 2 du duc de Parme a quitté Madrid après avoir obtenu satisfac-

Dunkerque fut conquis par Alexandre Farnèse le 16 juillet 1585. Les détails de cette prise sont consignés dans Van Meteren, liv. XI, fol. 223, dans mon édition des Chroniques de Brabant et de Flandre, p. 657, et dans Strada, t. II, p. 276. A propos de cette conquête et d'autres faits semblables, le prince écrivit au roi: « Aiant Dieu, par sa bonté divine, esté servy ainsy favoriser la cause sienne et de V. M. que les villes et havres de Dunkerke et Nieuport, ensemble les villes de Furnes et de Dixmude nouvellement fortifiées par les rebelles, soient esté rendues, tant par force qu'accord, en si peu de temps que V. M. a entendu, et qui plus est, sans leur avoir accordé le moindre poinet qui soit au préjudice de la religion C. et R. ny des haulteurs et authoritez de V. M. et après avoir disposé des garnisons en chacun desdits lieux, requis les évesques de Saint-Aumer et d'Ipre respectivement de reconcilier les églises et mettre ordre aux affaires ecclésiastiques; aiant aussi ordonné commissaires pour informer des plus pernicieux demeurés ès villes, afin de repuger icelles et renouveller le magistrat par provision, prenant les catholiques et moins mauvais pour mectre en emoy desdietes villes, parcillement donné charge d'informer pour constituer quelque ordre au faict de la marine, je suis venu avec le reste de l'armée vers ceste ville d'Ipre... • (Registre 187, fol. 185 de l'audience.)

Palma. Voyez le tome IX, page 773.

tion, que le Cardinal aura pris connaissance des pièces lui transmises par le président Richardot et relatives aux négociations avec la Lorraine, qu'on s'occupe des affaires de Bourgogne et de celles d'Allemagne, non moins importantes. Le nouvel archevêque de Cologne cherche à prendre possession de son siège. Tout ce qui concerne cette affaire, se trouve expliqué dans la lettre ci-jointe au Cardinal.

La Duchesse constate ensuite avec peine que l'escadre du marquis de Santa-Cruz, n'est pas encore partie pour les iles Tercère.

Suit l'éternelle demande d'argent, dont le défaut se fait si vivement sentir pour les opérations militaires aux Pays-Bas.

Ensin elle a appris indirectement que Dunkerque venait de se rendre au prince de Parme, son sils, et que celui-ci avait conduit ses troupes à Bergues Saint-Winoc.

P. S. — Au moment de clore sa lettre, la Duchesse a reçu de son fils un avis confirmant la capitulation de Dunkerque. Seulement le Prince, au lieu de se porter sur Bergues Saint-Winoc, est allé assiéger Nieuport.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 193.)

Madrid, le 25 juillet 1583.

Monsieur de Broissia, vostre lettre du 10 de juing arrive seullement maintenant, et je ne m'en esbeyz, pour la difficulté qu'il ha pour le présent à l'adresse et le peu de sheurté, et tant plus estant Monsigneur le Prince eslongné avec son camp. Nous en avons de luy, il y ha xv jours, du xxu du mesme moys, et heumes nous advertissement du bon succès que Dieu luy donna le xviii contre le mareschal de Biron et ses gens, que, si le jour fut esté plus long, l'on en eust faict ung plus beaul descombre; mais il se fit tant que avec raison l'on s'en peult contenter pour une foys, et sumes jà actendans letres plus frèches, pour entendre ce que à tous coustelz par delà sera succédé depuis. Je n'ay nulles letres il y ha bien longtemps de Mon-

Tome X. 58

sieur de Tornay. Dieu doint qu'il se porte bien. J'espère que luy et mon successeur à Malines auront heu de Rome leurs dépesches.

Ce que aulcuns marchans publient icy de tumultes succédez en Anvers et Bruxelles, et ce que en vostre dicte letre vous me dittes de la garnison de Menin, me faict tant plus désirer nouvelles letres, combien que si, ce de Menin eust heu succès, il est apparent que l'on n'eust tant tardé d'en escripre quelque chose. Combien que le tout s'en vad esbranlant de sorte, s'accroissant la dissidence et se diminuant le crédit d'Oranges et ressroidissant Alançon, qu'il est fort apparent que, continuans les exploicts de guerre prospéréement audict sieur Prince, avec le peu d'apparence qu'il y ha que les rebelles se puissent si tost renforcer, et ne cessans les practiques pour soliciter plus grande dissidence et l'ouffre de clémence, l'on en peult concepvoir quelque bon espoir, avec l'aide de Dieu, que savorise Sa Majesté et sa juste cause.

Ce de Cologne prandra aussi vraisemblablement bon chemiu, avec l'élection de Monsieur de Liége, que je tiens pour bonne pour le temps présent. Je prie à Dieu que ainsi soit tousjours, et les advis que vous m'avez envoié dudict Cologne monstrent qu'ils ont assez le mesme espoir que les troubles s'accomoderont. Ny les Électeurs séculiers, ny aultres princes protestans ne sont pas si fondez en leur religion qu'ils n'ayment mieulx leur argent, qu'ils ne vouldront dépendre pour l'apostat Truchses, que de soy et de sa maison ha peu de moyen, et grande partie de ses parens, et mesme ung sien frère, n'est pas de son opinion, et s'est déclaré Calviniste, et non Martiniste. Il treuvera tost, comme j'espère, qu'il est mescompté en son discours, et se repentira tost de sa folie.

Monsieur le président Richardot est encoires icy, et l'on faict ce que l'on peult pour haster son dépesche et pour procurer qu'il soit bon, ensuyte de 400 milles ducats nouvellement proveuz. Je l'ay bien informé sur ce qu'il ne convient accroistre le nombre des conseilliers à Dole, et moings faire un second président. Plusieurs escripvent que celluy que tient maintenant le lieu est peu à propoz, et qu'il est plus propre pour complaire à Monsieur le Comte de Champlite que à la charge. Vous sçavez mieulx s'il est ainsi, puisque vous le congnoissez; aussi luy hay-je dit combien il est impertinent que les maistres aux requestes, qui n'estudient ny ont letres, opinent sur les procès, et que leurs opinions se comptent; ny ne debvroient estre pré-

1

sens, quant l'on opine sur ce où ils ne doibvent donner opinion, comme il s'en use en Italie et pardeçà. Cela ne plaira à Monsieur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme, à ce qu'il m'en ha escript : Sed magis amica veritas.

Ou soient venuz ou non venuz tous les advis que l'on actendoit de Bourgogne, il n'y a hu, ce m'a semble, pourquoy l'on doibve plus différer de compiler les ordonnances, et prandre des advis ce que semblera bon, et de ce que ne sera à propoz, soit de la court de parlement ou d'aultres, n'en tenir compte quelconque, et tenir seul but sur la bonne et briefve administration de esgale justice, et droicturière, sans aultre respect quelconque; et je tiens que ledict Sieur Prince sera de mesme advis, selon que je vois de son intention par ce qu'il me respond, et s'envoiant icy tout résolu par delà, escripvant ledict sieur Prince à Monsieur Foncq que le tout est meurement pesé, et qu'il convient que Sa Majesté les appreuve tost et envoie, afin qu'elles soient publiées. M'en advertissant, je procureray que tout s'envoie tost, et que l'on escripve fort expressément sur l'observance avec commination

Je n'actends rien de bon de la délivrance de Borlut, si ne n'est avec les sheurtez requises, quoy que dient Monsieur de Champagney et ses gens. Vous sçavez en ce mon opinion; certes ce point me tient en grande penne; car je crains fort qu'il ne face quelque malvais marché. Dieu y donne meilleur succès de ce que j'en crains.

Quant à ma nièpce d'Achey, je ne sauroie aussi que dire d'advantaige de ce que j'en ay escript : elle se veult assheurer; c'est raison que nous le soions aussi; tous demandent, et l'on ne peult pas faire pour tant de gens en ung coup. L'on verra les poursuytes que fera Vateville, qui ne pourroit ouvrir chemin pour mieulx faire noz affaires et nous préparer l'occasion; vous mercyant cependant cordialement ce que vous m'en escripvez, meu de bonne affection et des bons oflices, que en tout vous faictes pour mon respect, que je tiens à grande obligation.

Nous n'avons riens despuis de nostre armée qu'est allé vers la Tercera.

LXXXVIII.

MORILLON, ÉVÊQUE ÉLU DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 252 et 254.)

Tournai, le 27 juillet 1585.

Monseigneur, J'espère que devant l'arrivée de ceste, Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie aurat receu mes lettres du xve et entendu la tant importante conqueste de Dunkerke par appoinctement, que les François en sont sortiz avec espée et dague, et ce qu'ilz pouvoient porter. Son Altèze at pardonné aux bourgeois, d'aultant plus que leurs aiantz voulu les François rendre les armes qu'ilz leurs avoient hosté auparavant, ilz ont refusé de les reprendre ou de leur faire aulcune adsistence.

Le xxIII° s'est rendue la ville de Niewport avec les mesmes conditions que Dunkerke. J'espère que l'on aurat aussi recouvert Ostende. Le marquis de Roubaix partit le jour que Dunkerke s'estoit rendu vers Berghes-Sainct-Vinock pour la clore, qu'estoit le xvI°; mais l'on n'entend poinct encores qu'elle soit nostre. Bien dict-on qu'il at dressé ung fort devant, ce que fera perdre du temps sans propos; car ce n'est que une bicocque, et je pense que l'on l'aurat avec Furnes et Dixmude, que ne peulvent tenir estantz environnez de Gravelinghes, Dunkerke et Niewport, que les priveront de la commodité de la mer.

Ypre est bien estonné, et il y at apparence qu'elle traictera. Ceulx de Bruges ne sçavent là où ilz en sont, depuis que nostre cavallerie les at approché, que leurs at faict rappeler en toutte diligence la garnison des Anglois et Escossois qu'estoient à Menin, lesquelz en sortirent dimenche xxime fort mattin; et noz gens du fort de Halewin y sont entrez une heure après, et ont trouvé la place bien fortifiée, xii pièces d'artillerie, cent pièces de vin, force munitions, pouldres et du bledz pour deux mois. C'est ung grand bien pour la chastellenie de Lille et le Tournesiz; l'église de chéans et moy aussi en vauldront de mieulx, combien que ceste récolte sera maigre; mais les terres se remectront sus en l'arrière saison.

Les Catholicques de Bruges 'avoient prins les armes et gaigné deux postes. Je craindz que si les Anglois et Escossois y sont arrivez, qu'ilz seront estez maltraictez, que seroit chose regrettable. Aulcuns veuillent dire qu'ilz auroient heu quelque rencontre, ce que Dieu veuille et secourir les dits Catholicques, qui sont plus ferventz à faire emprinse, que advisez pour la mener à bonne fin. Ilz ne se debvroient déclairer que leur secours ne fut à la main.

L'on dit que Mondragon seroit allé vers là avec deux régimentz. Je craindz qu'il ne sera venu en temps, puisque n'en avons aultres nouvelles. Ceulx de Gand ne doibvent estre à leur aise : ilz ne veuillent ouyr parler d'Alançon. Aussi ne veult le Breedenract ou commune d'Anvers, quoique l'Orangier avec ses adhérentz et le magistrat les sollicitent. Ceulx de Bruges le demandent sans considérer le peu de moien qu'il at de les secourir, aiant perdu les deux principaulx portz de mer, et n'aiant argent que mal luy polront-ilz furnir. C'est le désespoir que le leur faict faire, et aux héréticques, ausquels il griefve bien de deslogier. Et sont comme forcenez à Bruxelles, où Temple at rassamblé quelques gens, et aiant sommé Haulx lorsqu'il sçavoit Conrardin avec ses gens absentz, que leur at donné occasion de faire une raise 'jusqu'aux portes de Monts, aiantz envoyé bien 4000 bestes et beaucop de prisonniers vers Nivelles et Bins, bruslé plusieures censes, et l'abbaye de Ghilengien près d'Ath. Si Monts et aultres villes réconciliées heussent voulu prendre quelques chevaulx, ilz fussent estez garandiz contre ces coursses. Ledict Temple at cuidé surprendre Louvain le xixe; mais elle estoit préadvisée et sur ses gardes. Si est ce que je ne la tiens hors de dangier, si l'on ne treuve moien de paier les Allemandz que y sont ammutinez. Madame faict ce qu'elle peult pour les contenter.

Alançon est avec sa mère aux environs de Sainct-Quentin. Je craindz qu'ilz brassent quelque chose, mesmes sur Valenchiennes et Bapalme, estant fort suspect celluy qui en at le gouvernement. Ledit Alançon est eschappé en temps de Dunkerke, où Monseigneur le Prince at joué au tripau 3 qu'il y avoit faict faire, disant au capitaine Chamoy (qui avoit

^{&#}x27; Voyez LE PETIT, tome II, pages 479 et 480.

² Incursion, expédition.

⁸ Jeu de paume.

prins en garde ladite ville) que Alençon avoit édifié le tripau, mais que luy avoit apporté les estoeufz. comme il est vray; car aiant joué depuis l'aube du jour jusques l'après disnée à deux heures, la bresche fut telle en deux lieux que l'on y povoit entrer à chevaulx, et ont servi à peu tant de sacqz de laine qu'il y avoit; car Chamoy donna signe pour parlementer.

L'on dit que Monsieur de la Mothe y at faict fort bon debvoir, l'aiant faict battre du costel de la mer où la ville estoit moings forte, et prins l'advantaige du vent et de la marée. Il y entra par la bresche, comme feit depuis Son Altèze. Certes il estoit temps d'avoir ladite ville, car noz gens avoient grande faulte de vivres et debvoient quérir le fouraige quatre lieues loing. Ils alloient au devant des vivendiers, et leurs coppoient les gorges; ce que les heut miz en plus grande nécessité. Ilz sont maintenant in loco pascuae et donnent une vaiche pour trois pattartz. Il y at venu ung petit batteau d'Angleterre chargé de pain et cervoise. Je tiens que ce soit esté plus pour espier que pour amour que l'on noz porte, et que la Royne n'est guerre à son aise, ny le gouverneur de Calaix, qui at bien faict sa main. L'on dict que Son Altèze at commiz le gouvernement de Dunkerke entre les mains d'ung capitaine espaignol. J'entendz que le port n'est en riens endommagé. Ledit sieur de la Mothe y avoit traverssé des cables avec des tonneaux pour empescher l'entrée. Ce at esté bien negotié à luy d'avoir gaingné les escluses, par lesquelles l'on heut noié nostre camp, et mesmes si les pluyes heussent continué, et le siège duré encores deux mois. Les actions de grâces et feugz de joie s'en sont faictz icy, et en aultres villes.

L'on dit que les Hollandois et Zélandois ont refusé à l'Orangier d'armer par mer. Il faict à croire qu'il est bien empesché, aiant perdu sa vache à laict, la Flandre, estant recouverte la basse avec les portz, et estant en Sa Majesté d'envoier gens et argent quant il luy plairat. Et j'espère que comme le pays s'est perdu par la marine, aussi se regaingnerat-il par le recouvrement d'icelle.

Ceulx de Cambray courantz le pays ont heu une bonne attaincte le xixe par ceulx de Landrechies et du Quesnoy. Monsieur de Gougnies n'at garde de dormir.

Alançon faict gens partout; mais ad ce que l'on dit, il luy en viégnent peu, aiant perdu crédit et ne paiant personne, estantz aussi les François bien apprins, aiantz aussi bien trouvé icy leur cemitières comme en Italie.

L'on tient qu'il y en est demeuré dix mille, et la pluspart de misère et povreté, et ne les comporteront jamais ceulx de ce pays. Ilz n'auront plus accès en Flandre par terre, estant vray ce que Vostre Illustrissime Seigneurie m'en escript par ses lettres du 17 de jung, et n'est possible qu'ilz prospèrent, estantz leurs actions tant malheureuses et machiavelliques. Leur Roy ne trouvera bon compte d'avoir prolongé la rendition des places. Il est allé plus avant que Mésières pour commencer l'eaue de Spa, aiant avec luy plusieures bendes d'ordonnances, assin, comme il dit, que son frère ne s'en serve. Nous n'avons rien icy entendu du trespas du Prince d'Albrech; peult estre se serat-il reffaict. La diversion seroit bien requise, et quant aux briséez de Alençon, je n'en attendz rien de bon, car il est plein de tromperie, selon la nourriture qu'il at receu de sa mère '. Dieu doint bon voiaige au Seigneur Don Francisco, et que le marquis de Sainte-Croix puist remporter semblable victoire comme l'an passé, et assubjectir la Tercera et aultres isles et places rebelles, et que la riche flotte des Indes puist heureusement arriver. Ad ce que veoidz, les François, accablez au Capo Verdo, trouvent leurs cemitières par tout. Il seroit bien d'user à l'endroict de leurs vins ainsi que Vostre Illustrissime Seigneurie l'advise prudemment; mais il fauldroit que quelc'ung prinst icy l'affaire à cœur. Retournant Monsieur le président d'Artois, il y polrat bien quelque chose.

L'Orangier avec les rebelles faict ce qu'il peult pour divertir nostre camp de là où il est; mais il y est fort bien, et at esté ung bon et heureux succès que l'on s'y est adressé, lessant dormir pour ung temps les affaires de Brabant, ausquelles il y aura grand cheangements, si poursuivons noz succès en Flandres.

Seullement craindz-je l'apostat de Coloigne, que se faict fort de gens, attendant Casimirus et quelque aultre. Je craindz que le François soit de la partie et qu'il brasse contre Liège, que les Brucellois traictent hostilement. Nous sumes peu fortz dudit costel de Coloingne. Toutte fois il

Le cardinal de Granvelle dit dans sa réponse du 7 septembre 1885 (Lettres de Morillon, t. VIII, p. 212): • Je désire entendre avec quel visaige cette mère et ruine de la France, pour n'en dire pis, entendra toutes les nouvelles, et mesmes la conqueste de la Tercera qu'elle pensoit donner à la couronne de France. • Il fait des vœux pour qu'il arrive en France • quelque garbouille, comme ils méritent •.

emporte beaucop de serrer ce costel-là, encores que aiautz la marine, nous n'aurons maintenant faulte de vivres.

C'est une bonne nouvelle que Sa Majesté se porte si bien. Dieu doint que ce soit pour longues annéez et le mesme à Vostre Illustrissime Seigneurie.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 30 juillet 1583.

Madame, Je reçois en cest instant les lettres de Vostre Altèze du vie de ce moys, et devant que cest arrive entre les mains d'icelle, elle aura jà entendu la responce de Sa Majesté quant à la licence, pour laquelle elle ha faict tant d'instance, que j'eusse voulu fut esté avec la suyte qu'elle peult désirer. Nous sumes encoires après solicitans, et y font les gens du Duc de leur coustel ce que convient, comme Aldobrandino pourra escripre à Vostre Altèze; et ne seray hors de penne, que nous n'en venions au bout, selon l'espérance que l'on nous en donne 1...

Sa Majesté est encoires icy, que grâces à Dieu se porte fort bien, comme aussi font tous ceulx du sang, horsmis Madame la petite Infante, qu'a ung peu de fiebvre; mais comme ce sont accidens d'enfans, causez de quelque petit désordre, j'espère qu'il n'y aura aultre mal.

Nous avons jà nouvelles que toute nostre armée estoit arrivée saulvement, et sans perdre ung seul rème, à l'isle Saint-Michel, Dieu grâce! Et m'escript le Marquis Sainte-Croix, qu'il actendoit temps, pour pouvoir prandre fond en la poincte de l'isle, plus vers la Tercera, où est la ville plus principale de ladite isle de Saint-Michel, pour là embarquer les gens

¹ Suit un long passage relatif à la santé de la duchesse, en tous points conforme aux lettres précédentes.

de guerre, qu'il debvoit encoires prandre là; et que cela faict, sans perdre ung moment de temps, il s'enchemineroit droit vers ladite Tercera, n'estant là plus distant d'icelle que de xxx lieues. Le temps jusques à oyres ha continué bon, que nous donne bon espoir de quelques bons succès favorisant la Divine Bonté Sa Majesté et la juste cause. De Levant nous actendons encoires nouvelles de ce que y aura faict ou fera Luchali, après avoir pourté en Alexandrie Abrahin Bassa. Et actendons les galères d'Italie avec gens de guerre, que se mectront en voiaige, selon qu'elles entendront le progrès du voiage dudit Luchaly. Et. selon ce que exploictera nostre armée de mer, et le temps de son retour, l'on regardera de, pour non le perdre, emploier icelle le mieulx que l'on verra convenir, selon l'estat auquel seront lors les affaires de tous coustelz.

Nous avions jà entendu, par la voye de France, la reddition de Hochstraten, et que Monsigneur le Prince avoit faict serrer Dunkerke, avec bon espoir de l'emporter, que je prie à Dieu succède tost. Le duc d'Alençon, se doubtant de ceste emprinse, s'estoit retiré d'heure, et estoit en Picardie, bravant d'estre celle part, pour lever gens, pour renvitailler Cambray, qu'en ha besoing. Si Dunkerke se prant, comme nous espérons, ce sera ung point d'importance, pour la commodité du port. Et je ne chante tous les jours aultre chose à Sa Majesté, synon qu'il fault, qu'il se face Signeur de la mer à tous coustelz, et que ce convient-il principalement estudier, s'il se veult assheurer contre ses voisins et bien faire ses affaires. Il y ha bien quattre ans que j'en faiz continuelle instance. Et qui y eust voulu entendre, dois lors, nous eussions moingz despendu et faict plus d'effect.

Le président Richardot est encoires icy. Nous solicitons tout ce que nous est possible et que convient, pour le faire partir avec dépesches, que puissent donner contentement. Ces Signeurs de la Hazienda ne sçaivent achever ce que nous prétendons, quant à la provision certaine pour chaque moys. Il ne tient à les soliciter, et l'on nous en donne bon espoir; mais je désireroie en veoir tost l'effect et l'espère.

Quant aux limites de Lorenne avec le duché de Luxembourg, et le comté de Bourgoigne, l'on ne m'en ha parlé despuis, ny n'en sçay d'advantaige. Bien suis-je de la mesme opinion de Vostredite Altèze, qu'il conviendroit y besongner avec plus de diligence, mesmes quant au remède requis ausdits affaires de Bourgongne, et que la dilation ne peult si non porter dommaige

Tome X. 59

et inconvénient. Je solicite sur ce quelques foys Monsigneur le Prince, et ceulx que sont alentour de luy, n'ayant obmis d'en dire ce que m'en semble audit président d'Artois !. Vostre Altèze y ha faict de son coustel ce qu'a esté possible; et pleut à Dieu qu'elle fut esté correspondue de mesme.

Quant à Portugal, je ne vois jusques à oyres qu'il y aye aultre changement de ce que cy devant j'en ay escript à Vostredite Altèze, dont certes il me desplait. Dieu, par sa grâce, donne bon succès à l'emprinse de la Tercera. Nous verrons si lors le tout pourra prandre meilleur chemin.

Jusques à oyres il n'y ha encoires nouvelles du courrier que jà dois si long temps s'actend de l'Empereur. Je ne sçay si ses indispositions ou aultres choses en sont cause. Bien m'appercois-je que icy quelques foys l'on s'en fache; et je ne vouldroye pas que cela causa ung jour quelque changement, que peut pourter préjudice; ny en ce de l'Impératrix y ha-il jusques à oyres aultre changement.

Le Comendador mayor de Castille * a esté introduyt au Conseil d'estat, et fit en icelluy, l'avant veille de la Saint-Jacques, le serement pour ce pertinent entre mes mains. Il vad maintenant faisant les visites de la court, et nous actendons de brief sçavoir en quoy, oultre ce, Sa Majesté le vouldra emploier, nous semblant que ce soit peu ce que s'est faict pour luy, actenduz ses mérites.

J'ay faict escripre au Duc, d'Ossuna 3 les lettres pour faire venir en Espaigne la Signora donna Joanna 4, où à la vérité elle sera mieulx que à Naples; et n'ay failly de dire à Sa Majesté tout ce que m'a semblé convenir en sa faveur, et afin que l'on en tienne le compte que convient, comme certes elle mérite.

Quant à Billoty, nous actendons la résolution que Sa Majesté y vouldra prandre. Il est icy, à ce que je vois, peu congneu; et ce que le pourra plus ayder, sera la recommandation de Vostredite Altèze et de Monsigneur le Prince.

¹ Grusset Richardot.

⁹ Don Juan de Cúñiga, prince de Pictra Precia, ambassadeur d'Espagne à Rome, de 1567 à 1579, ensuite vice-roi de Naples jusqu'en novembre 1582.

⁸ Vice-roi de Naples.

¹ La fille naturelle de don Juan.

XC.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

....., le 1er août 1585.

Con l'ordinario passato ricevei la lettera di Vostra Signoria Illustrissima de 3 di luglio, per la quale m'avvisava che si andava strettamente trattando la resolution della mia licentia, sopra di che non obmetteva lei ogni sorte di buoni offitii, come son sicura haverà atto, et li effetti lo dimostrano poiche l'Aldobrandino, per lettere de 16 del medesimo, inviatemi con il ritorno del corriero che spedii alli 25 di maggio, mi scrive haver finalmente Sua Maestà fattomene gratia, et m'invia una lettera della Maestà Sua dove amplamente me la significa, della quale mi valerò, et con la maggior sollecitudine che mi sarà possibile procurarò di spedirmi et per la fine del presente mese mi porrò piacendo a Iddio in viaggio, et dove mi vada può Vostra Signoria Illustrissima esser sicurissima che mi troverà sempre pronta ad impiegarmi per ogni suo piacere et servitio.

Mi sono assai maravigliata di non haver havuto con il suddetto corriero lettere di Vostra Signoria Illustrissima et non sò à che attribuirmelo, salvo che forse hà voluto ritardare à scrivermi per potermi dar qualche buona nuova sopra la sàtisfattione che doverria accompagnar la licentia suddetta; la qual mi è venuta molto secca et nuda, di modo tale che non posso lasciar di sentire grandemente il poco conto che si mostra della mia lunga buona et fedel servitù, in ricompensa et ricognition della quale, doppo la grave eta in che mi trovo impiegata per servitio della Maestà Sua, et doppo haver mostrato tanta obbedientia, prontezza et zelo verso il suo servitio, pare che si sia preso espediente di rimandarmene a casa come si suol dire sol' con una canna in mano. Signor mio questo è termine, che doverra passar in esemplo agli altri, et io sento infinito che in luogo di si lungo mio patimento et travaglio, et doppo haver posto in questo servitio la ripu-

tatione et la sanità della quale mi son priva mentre che qui son stata, habbia da vedermi ricompensata et trattata di tal maniera di che non mi posso dar pace, et resteria sconsolatissima quando non sperassi per mezzo di Vostra Signoria Illustrissima meglio risolutione et ricognitione dalla benignità di Sua Maestà, alla quale scrivo hora intorno a ciò con qualche querimonia et voglio sperare che non vorrà lassarmi tanto discontenta, et Vostra Signoria Illustrissima prego instantemente à voler interporre l'opera sua nella quale tanto confido, acció che Sua Maestà mi consoli. lo non domando cosa che non si convenga, ma solo la restitutione del castello di Piacenza al Signor Duca mio, che come Vostra Signoria Illustrissima molto ben sa non è ragione perche debbia essere più intrattenuto, poiche sen' è dato per Sua Maestà tante volte promessa, et vi è tante cause per mostrarsene la Maesta Sua gratiosa, il ritenerlo non li può apportar servitio alcuno. già che in un modo o nell' altro non si può augmentar ne diminuire la devotione, che tutta questa casa tiene al servitio di Sua Maestà, et il ritardar di far tal ragionevol dimostratione torna per tutte le vie a grandissimo pregiuditio et danno di essa, et solo à satisfattione de malevoli che sene prevagliono presupponendosi che il ritener Sua Maestà detto castello, sia segno di poca buona voluntà che ci porti et di non tenerci in sua buona gratia, et esserli poco grato i nostri servitii, il che è quello che più d'ogn' altra cosa ci preme et da a tutti grandissima pena, come Vostra Signoria Illustrissima può considerare; onde la prego quanto più instantemente posso à far ogni caldo offitio perche Sua Maestà non ritardi più tal gratia gia che la ctà del Signor Duca et la mia accompagnata con la poca salute d'ambi non comportano più dilatione, et pur converrebbe che avanti la morte nostra havessimo questo contento di veder' stabilita la nostra posterità, et havendo da seguire, come di ragione, dalla retta mente, gran bonta, et molta magnanimità della Maestà Sua si deve sperare, con qual migliore occasione lo può fare, che hora, concedendo a me gratia che io possa contenta et satisfatta ritornarmene a casa et riportar al Duca la gratia di detto castello et con essa consolarlo nelle tante afflittioni che si trova et farli godere questi pochi anni che li restan di vita riposatamente. Con questa gratia verrà Sua Maestà a disobbligarsi dell' obbligo che ne tiene gratificherà in un medesimo tempo il Signor Duca, il Signor cardinal Farnese, il Principe et me et tutta la casa che tutti in perpetuo gliene resteremo

obbligatissimi, et in haver io questo honore di riportarla con il mio ritorno mi terrei per satisfattissima et consolata, et in conspetto del mondo appareria che Sua Maestà di me tiene quel conto che merita la devotione della mia lunga et fidel servitù verso di lei, et mostrerebbe pure la gratitudine, che ragionevolmente deve alli molti et così notabil servitii che li ho fatti, et fo a quelli del Principe mio figliolo, che con tanto zelo et devotione espone ogni hora la vita con tanti buoni effetti per servitio della Maestà Sua, che con tal dimostrattione gli accrescerà l'animo di giorno in giorno à consacrar la vita et la roba per il suo servitio, et se si doverrà ben considerare, ogn' un' per se, merita per li servitii fatti molto più gran ricognitione che la restitutione del castello, qual pur voglio sperare che Sua Maestà non sia per mancare di gratificarmene hora, consolandomi con che possa riportarne a casa questa satisfattione per la quale mi obbligherò in perpetuo à Vostra Signoria Illustrissima, se però si può augumentar l'obbligo che li tengo; starò hora aspettandone la buona resoluttione et con intentione che mi habbia da soggiungere nel viaggio, et avanti l'arrivo mio in Italia; mi porrò in camino promettendomi et havendo ferma fede et speranza nella amorevol opera di Vostra Signoria Illustrissima, nella quale interamente come devo confido.

La ringratio quanto più posso delle buone nuove che mi da della salute della Maestà Sua et di tutte le persone reali, di che sia ringratiato Iddio, al qual piaccia concederli quella prosperita che tutta la Christianità et in particolare i suoi devoti servi hanno di bisogno.

Che l'armata reale si fussi finalmente partita di Lisbona alli 23 di giugno ben provista et molto abbundante di tutte le cose necessarie per la impresa della Terzera, hò sentito con molto piacere et voglio sperarne il felice exito che si desidera: ben sono di parere che haveria portato più profitto al servitio di Sua Maestà che in minor numero si fussi incamminata dui mesi prima et prevenuto alli Franzesi et non li dar adito a condurvi rinforzo di gente et di munitioni: pure bisogna sperare in Dio che vi porra la sua santa mano.

Resto molto maravigliata della tardanza del corriero dell' Imperatore et in vero che hormai è troppo et sopra di ciò non saprei che dirmi senza replicar il medesimo che con altra mia.

Con Vostra Signoria Illustrissima mi rallegro del nuovo acquisto di

Niuport ', qual poco appresso la reduttion di Donquercke ', il Principe, mio figliolo, ridusse all' obbedientia di Sua Maestà sotto le medesime conditioni ciò è salvi li soldati con spada et cappa et li borgesi alla misericordia della Maestà Sua, et appresso s'incammino subito alla volta di Ostenden qual luogo si spera che in breve farà la medesima resolution che li altri et con esso verra ad haver ridutto per il servitio di Sua Maestà tutta quella costa, con tre porti di mare molto approposito per il servitio della Maestà Sua con il mezzo dei quali si haverà hormai intratura per introdurre di Spagna et d'altrove ogni soccorso et rinforzo, al che si deve provvedere et quanto prima prevalersi di tali buone occasioni. Parimente mi rallegro seco dell' acquisto di Menin, piazza assai importante et che dava grandissimo travaglio ad Artueys, Lilla et Tornai scorrendo giornalmente quella guarnition nemica per tutti quei paesi con gran pregiuditio di quei populi, il che per obviare haveva il Principe mantenuto nel forte di Aluuin lungo tempo molta gente, ultimamente, o per esser stati chiamati altrove, o per necessita detta guarnitione di Menin all' improviso abandono detta piazza dove entrorno quelli del forte suddetto d'Aluin et parte della guarnitione di Cortrai et si tiene hora per il servitio di Sua Maestà successo assai importante per la conseguentia: resta hora che si tenga di costà la mano perche si possi cavar construtto di questi cosi buoni acquisti et sia meglio che per il passato proveduto il Principe, che invero miracolosamente ha mantenuto una cosi gran macchina et bisogna dire che Iddio voglia mostrar l'opera sua.

Gia Vostra Signoria Illustrissima tiene notitia di Giovanni Vanderè, che si trova al mio servitio et mi ha servito molto tempo si come anco fece il padre: desidera ottener gratia da Sua Maestà di quanto contiene l'incluso memoriale; la prego pertanto à favorirlo acciò egli ottenga il suo intento, il che à me sarà gratissimo et à Vostra Signoria Illustrissima restarò con obbligo, che è quanto per hora mi occorre dirli, etc.

Di mano di Sua Altezza. Prego Vostra Signoria Illustrissima ad havermi

Le traité de réconciliation de Nieuport est publié dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. XIII, p. 77. Ce traité porte la date du 23 juillet 1583.

Le pardon de la ville de Dunkerque, datant du mois de mai 4585, est enregistré dans le registre 591, fol. 55 de l'Audience.

per scusata se non li scrivo di mia mano perche l'impedimento chi vi ho non melo concede, et sia constenta, conforme alla fede che della amorevo-lezza sua tengo, adoperarsi perche Sua Maestà mi faccia gratia del castello di Piacenza per il Duca, mio marito, et che io con questo mio ritorno possa portarne la buona nuova, senza la quale me ne anderia molto discontenta et disreputata, come Vostra Signoria Illustrissima con la sua molta prudentia ben conosce et io gliene restaro obbligatissima.

XC.

TRADUCTION.

J'ai reçu, par le dernier courrier ordinaire, la lettre du 5 juillet par laquelle Votre Illustrissime Seigneurie m'avisait qu'on s'occupait activement de la résolution relative à ma demande de congé. Votre Seigneurie m'écrivait qu'Elle n'avait pas manqué de faire tous les bons offices nécessaires à cet effet, et je suis sûre qu'Elle aura tenu parole. Le résultat le prouve, puisque l'Aldobrandino, dans ses lettres du 16 du même mois, qu'il m'a envoyées par le retour du même courrier que je lui avais dépêché le 25 mai, me mande que Sa Majesté m'a enfin accordé la faveur sollicitée. Et il me transmet une lettre où Sa Majesté me le signifie amplement. Je mettrai cette notification à profit et je m'occuperai aussi soigneusement que possible d'expédier mes affaires. Je pense que pour la fin du mois je pourrai, s'il plaît à Dieu, me mettre en voyage. Partout où j'irai, Votre Illustrissime Seigneurie peut être bien sûre qu'Elle me trouvera toujours prête à Lui plaire et à La servir en toute chose.

Je suis très surprise de ne pas avoir reçu par le susdit courrier des lettres de Votre Illustrissime Seigneurie et ne sais à quoi l'attribuer, sinon que Votre Seigneurie a voulu différer de m'écrire pour pouvoir me donner quelque bonne nouvelle au sujet de la gratification qui devrait accompagner la dite permission, laquelle m'a été signifiée très crùment et sèchement. Je ne puis done m'empècher de sentir vivement le peu de cas qu'on semble faire de tant de bons et fidèles services. Après avoir atteint un âge aussi avancé, après avoir fait preuve de tant d'obéissance, d'empressement et de zèle à servir le Roi, je vois qu'on croit reconnaître et récompenser suffisamment mon dévoucment

en me renvoyant chez moi un bâton dans la main, comme on dit vulgairement. Voilà une sin, Monseigneur, qui pourra servir d'exemple aux autres serviteurs du Roi. Après tant d'années d'une application soutenue, d'un labeur incessant, après avoir sacrisié à mon service ma réputation et ma santé pendant mon séjour aux Pays-Bas, je suis profondément affectée de me voir traitée et récompensée de la sorte. J'en ai perdu tout repos et ne m'en consolerais si je n'espérais, grâce à Votre Seigneurie, obtenir de la bienveillance du Roi un peu plus de reconnaissance et une décision plus savorable. J'écris aujourd'hui même à Sa Majesté au sujet de tout ceci non sans une certaine amertume. Je veux croire qu'on ne me laissera pas m'en aller aussi peu satisfaite, et je supplie instamment Votre Illustrissime Seigneurie de mettre en œuvre son crédit, en lequel j'ai toute consiance, asin que Sa Majesté me donne consolation. Je ne demande rien qui ne convienne, mais seulement la restitution du château de Plaisance à Monseigneur le Duc (de Parme). Comme Votre Illustrissime Seigneurie le sait fort bien, il n'y a pas de raison pour le retenir plus longtemps après toutes les promesses de Sa-Majesté, et il y a tant de motifs pour que le Roi se montre aimable.

Il ne peut non plus servir de rien au Roi de le garder, attendu que dans l'un ni l'autre cas le dévouement de cette maison n'en saurait être augmenté ni retardé, mais le retard mis à prendre une décision aussi raisonnable tourne au grand dam et préjudice de la susdite maison Farnèse et ne donne satisfaction qu'aux malveillants, enclins à se prévaloir de la situation. Ils présument que le fait de retenir ledit château est un signe du peu de bienveillance dont nous sommes l'objet de la part du Roi. Ils en concluent que nous ne sommes pas dans les bonnes grâces de Sa Majesté, et que le Roi apprécie peu nos services. C'est ce qui nous affecte et afflige le plus, comme Votre Illustrissime Scigneurie peut le comprendre. Je La prie, je La supplie donc instamment de faire vivement ses meilleurs offices pour que Sa Majesté ne retarde pas plus longtemps l'octroi de cette faveur, d'autant plus que l'âge du Seigneur Duc (de Parme) et le mien, et notre mauvais état de santé à tous les deux, ne comportent pas un plus long délai. Certes, il conviendrait qu'avant de mourir nous cussions la satisfaction de voir nos descendants bien établis. Et comme cela dépend à coup sur du bon jugement, de la grande bonté et de la magnanimité du Roi, il faut espérer qu'il se présentera une meilleure occasion pour Sa Majesté de nous satisfaire. Le Roi me fera la grâce de me laisser partir avec toute satisfaction et contentement et porter au Duc (de Parme) la bonne nouvelle de la restitution dudit château, pour le consoler de tous ses ennuis et lui permettre de jouir en paix des dernières années qui lui restent à vivre. Par la même occasion Sa Majesté se libérera de ses obligations et récompensera les services du Seigneur Duc, du cardinal Farnèse, du prince de Parme et les miens. Et toute la maison Farnèse lui en sera éternellement reconnaissante.

Quant à moi, je me tiendrai pour entièrement satisfaite et consolée si j'ai l'honneur

d'emporter à mon retour l'assurance de cette restitution. Et, le cas échéant, le monde verra que Sa Majesté me témoigne toute la considération méritée par une longue et fidèle carrière et aussi la reconnaissance due à mes nombreux et notables services ainsi qu'à ceux du Prince, mon fils. Celui-ci, plein de zèle et de dévouement, n'expose-t-il pas à toute heure sa vie pour le plus grand intérêt de Sa Majesté? Ce témoignage de la satisfaction royale le disposerait plus encore à sacrifier ses biens et sa vie au service de Son Souverain. Chacun peut bien comprendre par soi-même que ses services méritent une bien plus grande récompense que la restitution du château (de Plaisance). Je veux donc espérer que Sa Majesté me fera cette libéralité, et je me console de tous mes ennuis en songeant que je pourrai rapporter dans mes foyers cette satisfaction. J'en resterai à jamais obligée à Votre Illustrissime Seigneurie, si tant est que mes obligations à son égard puissent s'accroître encore. J'attendrai la bonne nouvelle de cette résolution, et dans la conviction qu'elle me parviendra au cours de mon voyage et avant mon arrivée en Italie, je me mettrai en route, ayant toute confiance et tout espoir, comme de juste, dans le bienveillant appui de Votre Illustrissime Seigneurie.

Je La remercie infiniment des bonnes nouvelles qu'Elle me donne de la santé de Sa Majesté et de tous les membres de la famille royale. Dieu en soit loué, et puisse-t-il donner à l'illustre maison d'Espagne le bonheur si nécessaire à toute la chrétienté et en particulier à ses dévoués serviteurs.

J'ai appris avec grand plaisir que l'escadre royale a quitté le port de Lisbonne le 25 juin, bien et abondamment pourvue de tout le nécessaire pour l'expédition à l'île Tercère. J'espère que cette expédition aura l'heureux résultat désiré. Je crois cependant que le service du Roi en aurait tiré plus de profit si la flotte avait appareillé, même avec un nombre moindre de vaisseaux, deux mois plus tôt et prévenu les Français sans leur permettre de renforcer leurs équipages et d'augmenter leurs munitions. Mais il faut espèrer que Dieu ne nous retirera pas sa protection.

Je suis toujours très surprise de voir le retard du courrier de l'Empereur. Décidément c'est de trop aujourd'hui, et je ne puis que répéter à cet égard ce que j'ai déjà dit dans une autre de mes lettres.

Je me réjouis avec Votre Illustrissime Seigneurie de l'acquisition de Nicuport 1, qui a suivi de près la reddition de Dunkerque, et que le Prince, mon fils, a fait rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté aux mêmes conditions, c'est-à-dire la vie sauve pour les soldats, autorisés à se retirer avec armes et bagages. Les bourgeois ont été obligés de se rendre à discrétion. Le Prince (de Parme) s'est porté ensuite brusquement sur Ostende qui, on l'espère, se décidera à se rendre comme ces autres villes. Le Prince aura alors soumis tout le littoral, y compris trois ports, qui nous seront de la plus

grande utilité pour faire entrer — d'Espagne ou d'ailleurs — aux Pays-Bas tous secours et renforts. Il faut y pourvoir et le plus tôt possible mettre à profit de telles occasions. Je me félicite aussi de l'acquisition de Menin, place très importante et qui inquiétait beaucoup l'Artois, Lille et Tournai par les incursions de sa garnison. Ces pays en éprouvaient un grand préjudice. Pour parer à ce danger et à cet inconvénient, le Prince avait maintenu longtemps des forces nombreuses dans le fort d'Halluin. Enfin, soit qu'elle ait été appelée ailleurs, soit par nécessité, la garnison ennemie a quitté à l'improviste la place de Menin, où sont entrés nos troupes d'Halluin et une partie de celles de Courtrai.

Au point de vue de la cause royale c'est un résultat très important pour la suite des opérations. Reste maintenant à tirer parti de ces avantages. A cet effet, il faut s'appliquer à ce que le Prince dispose de plus grandes ressources, car on se demande avec surprise comment il a pu jusqu'ici soutenir le poids d'une aussi grave situation. Il faut croire que la Providence veillait sur lui.

J'ai déjà parlé à Votre Illustrissime Seigneurie de Jean Vandere, qui est actuellement et depuis longtemps à mon service et dont le père également m'a servi pendant beaucoup d'années. Il désire obtenir de Sa Majesté la faveur dont il est question dans le mémoire ci-inclus. Je prie Votre Seigneurie de lui accorder son appui pour que ses vœux soient exaucés. Cela me serait très agréable, et j'en serai bien obligée à Votre Illustrissime Seigneurie. C'est tout ce que j'ai à Lui dire pour le moment.

De la main de Son Altesse: Je prie Votre Illustrissime Seigneurie de m'excuser si je ne lui écris pas de ma main; j'en suis empêchée par mon indisposition. Je suis contente parce que je me confie en l'attachement de Votre Illustrissime Seigneurie, Elle s'emploiera pour moi auprès de Sa Majesté; le Roi me fera la grace d'accorder au duc de Parme, mon mari, la restitution du château de Plaisance et, à mon prochain retour (en Italie), je pourrai emporter cette bonne nouvelle, sans laquelle je m'en irais désolée et déconsidérée, comme Votre Illustrissime Seigneurie peut bien le comprendre dans sa haute sagesse.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 14 août 1583.

Madame, Aldobrandino me donna hier les lettres de Vostre Altèze du xx du moys passé. Et jà sera arrivé pardelà le courrier avec la licence, qu'elle ha si longuement et si vivement solicité. J'eusse désiré qu'icelle fut esté accompagnée de tout ce que Votre dite Altèze désire, avec le bon depesche des gens de Monsieur le Duc, que sont encoires icy. L'on m'entretient encoires avec bon espoir, que m'est accreu par ce que Sa Majesté ha faict sercher la capitulation, que se sit à la reddition de Plaisance. Je n'obmectz riens de ce que je puis, pour prouver l'effect; mais je ne me contente que je ne le voie, ou du moings que l'on donna responce et résolution, telle que de brief l'on peut espérer l'exécution, comme certes j'espère qu'il se fera; et, à mon advis, la raison le veult.

Vostre Altèze est piéçà advertie du partement de nostre armée. Les derniers advis que nous en avons sont qu'elle estoit partye tout ensemble de l'isle Saint-Michiel, avec fort bon vent, vers la Tercera, qui n'est pas plus distante de là que de xxx lieues. Nous actendons d'heure à aultre nouvelles de ce que se sera faict. Je prie à Dieu qu'icelles viennent bonnes.

Les bons succès que Dieu ha donné aux emprinses de Monsigneur le Prince ayant jà recouvert Dunkerke, Nieuport et plusieurs aultres places voisines, et mesmes Menin, qu'est de l'importance que Vostre dite Altèze sceit, pour le travail que ceste place donnoit aux nostres voisines, et la commodité pour assaillir les villes rebelles, ont fort resiouy Sa Majesté; et tout a esté besoing pour le consoler de la perte que nous avons faict, de Madame l'infante Marie, eagée d'environ IIII ans, ne nous restant plus, de tous les enssans de la Royne Anne, nostre seu maistresse, que Monsigneur nostre prince, assez débile et délicat. Dieu, par sa grâce, le nous veuille

garder, et surtout le père, que Dieu mercy, se porte fort bien, et est encoires icy. Je tiens qu'il ha sentu grandement cette perte, combien que aux démonstrations, il ha usé et use de sa constance accoutumée. Si tiensje que cest accident a esté cause qu'il ne soit cette année allé au monastère de Saint-Laurens le Royal à la feste, avec ce qu'il ha assez à besogner icy, pour pourveoir à tous coustels.

L'on ha pieçà envoie audit Signeur Prince les depesches, pour 400 mil escus; mais il conviendroit que l'argent fut jà là. L'on nous donne espoir de plus grande somme, et d'une certaine et assheurée par marchans, pour chaque moys. Je ne laisse de soliciter, tant que je puis, et de représenter ce qu'en cecy la briefveté, prompte résolution et exécution emporte. J'apperçois que Sa Majesté l'entend ainsi, et qu'elle solicite de son coustel, tant qu'elle peult, ceulx de la Hazienda, lesquelz toutesfoys n'y procèdent pas avec la diligence que je vouldroie et il conviendroit; et me donne quel quesfoys cecy plus de penne que je ne puis pourter.

Si Dieu veult que nostre armée retourne tost et entière, ayant bien exploictée, j'espère qu'il se fera encoires quelque chose, après que Luchaly soit sorty, et que Monseigneur Antonio Colonna escripve que l'on l'aye descouvert avec ses galères, xv milles en mer, sur Capopaxero ; mais comme ses galères alloient à la voile et joinctes, l'on ne pouvoit assheurement compter le nombre. La derotte estoit vers la coste d'Afrique, tirant vers Ponent. Le nombre ne peult estre grand; car il n'est riens des xxv galères 3, qu'il disoit sortant de Constantinoble, que le suyvroient dois là, car elles ne se sont armées. Nous n'avons pas nouvelles que ledit Luchaly soit arrivé à Alger. Jusques lors il n'avoit faict dommage à chose nostre, que nous donne opinion qu'il aye commandement du Turq de s'en abstenir, pour non contrevenir à la suspension d'armes. Toutesfoys il n'y ha pour quoy s'y fier; et à ceste cause se sont faictes les provisions nécessaires

Le cardinal Marc-Antoine Colonna, mort en 1597. (Voyez Moreni, tome III, page 521, et Sismondi, tome XV, page 48.)

^a Probablement le port de Paxo, île grecque au sud de Corfou, avec un port des plus sûrs, mais infesté autrefois par les pirates. (Voyez Brezen de la Martinière, *Dictionnaire géographique*, t. IV, p. 865.)

Voyez Charrière, Négociations de la France dans le Levant, t. IV, pp. 495, 200.

partout. Et quoy que aulcuns dient, je ne me puis persuader qu'il hiverne en Ponent.

Le président Richardot est encoires icy, actendant la résolution de la provision d'argent. J'espère qu'il partira tost. Il ha donné les escripts concernans la négotiation avec le duc de Lorenne au prévost Foncq, qui les ha encoires entre ses mains; dont je n'ay riens veu. Je présuppose que, comme chose de sa charge, il en aura faict rapport, et qu'il en aura escript ou escripvra la résolution du maistre. Le mesme diray-je des affaires de Bourgogne, sur lesquelz j'ay escript souvent audit Signeur Prince, et au conseillier Froissard, et dit icy ce qu'il m'en semble. J'espère que jà aux Pays d'Embas l'on y besongne, puisque la prompte provision emporte tant comme Votre dite Altèze sceit.

Quant aux affaires de Cologne, j'espère que tout ira bien, prenant le nouveau esleu archevesque les affaires à cueur; et la maison de Trouchses, l'apostat, n'est pas pour faire la part, contre celle de Baviere, ny pour luy vouldront les princes électeurs séculiers, ny aultres soustenir les fraiz; et est abuz de penser qu'ilz le feront pour la religion; car leur principale religion est l'argent et les biens ecclesiastiques, quant ilz y peuvent parvenir pour eulx mesme, et ne vouldront pour aultres où ilz n'ont intérestz desbourser leur propre argent.

Et au regard des affaires d'Alemaigne, pour y gaigner gens de nostre coustel, et d'y faire ce que tant j'ay désiré et il conviendroit, je n'y vois encoires apparence, ny n'ay espoir qu'il s'y face chose que vaille, pendant que les ambassadeurs seront Espagnolz; et l'on se forcompte si l'on pense que lesdictz Espagnolz soient propres pour manier les affaires comme ambassadeurs, ny en France, ny en Angleterre, ny en Alemaigne, ny moings ceulx des Pays d'Embas; l'expérience l'ha trop monstré. Je n'obmetz d'en dire rondement et franchement ce qu'il m'en semble, oyres que je sçay, que ce que j'en diz ne contente. Mais en fin je faiz ce que je doibz, pour avoir en moi-mesme le plaisir d'avoir rendu mon debvoir.

XCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 197.)

Madrid, le 16 août 1585.

Monsieur de Broissia, l'ordinaire arrivé maintenant m'ha apporté à ung coup quattre letres vostres, troys du 8 et une du 19 du moys passé, avec ung pacquet de révérendissime évesque de Tornay. Je louhe Dieu que toutes m'apportent bonnes nouvelles de vostre bonne santé, dudict Seigneur et d'aultres amys, que je prie Dieu conserver longuement.

Mais ce que l'on m'asseure que Borlu, avec si peu d'assheurance, soit esté conduyt à Gand, me tient en grande peine; car certes je crains bien fort qu'il n'en prengne mal à Monsieur de Champagney. Si Dieu ne faict miracle en telles gens comme ceulx à qui l'on ha affaire, et que les bons succès qu'il a pleu à sa divine bonté donner à Monseigneur le Prince en la basse Flandre et ce de Menin, et veoir Alançon hors des pays, en estant parti si honteusement, se perdant par ce bout toute opinion des belles protections qu'il avoit tant promis, se veoir si longuement en tant de misères, chargés de contributions, de garnison et de gens de guerre de toutes sortes, que font tant de maulx partout, les face recongnoistre, comme l'on ha veu souvent les Brugeois et Gantois estre venuz à se rendre à leurs princes avec basses et honteuses conditions; vray est que la crainte que Oranges leur imprime pour bourdes, et l'opinion de la religion rendra auleuns obstinez qui le vouldront croire; mais en fin s'ilz veullent considérer avec quelle clémence sont traictez ceulx que recongnoissent, et les meschantez que font les consistoriaulx, et que, en ceste belle religion, il n'y ha ni foy ni loy, plusieurs comme j'espère se viendront recongnoistre, se voyans aussi poursuyvis par la force. Ceulx qui y viendront plus enviz seront ceulx qu'estant gens indignes et méchantz ont tenu les magistratz, ou ceulx qui, ou à vil pris, par achapt, par don ou aultrement, ont en leurs mains les biens ecclésiastiques. Et si Dieu vouloit que l'on vint au dessus de la

Tercera, de où nous n'avons encoires nulles nouvelles et en actendons avec désir, Dieu doint qu'elles arrivent tost et bonnes, j'espérerois que cela serviroit beaucop, avec ce que se pourroit encoires faire ceste année, pour beaucop avancer les affaires de par delà. Et mesme que nous n'avons encoires aultres nouvelles de Luchali, dois que son armée fut descouverte le 4 du moys passé sur Capo Paxero, par 8 milles en mer; et n'avons entendu à chose nostre il aye porté doumaige, voires et afferment aulcuns qu'il aye commandement du Turcq cy près de non y toucher, pour espérer continuation de suspension d'armes, laquelle il désire, pour se veoir encores tant travaillé en Asie et Afrique, démonstrans toujours les Persiens grande résolution de voloir passer oultre, se faisant à cest effect grandes practiques et apprestes. Et ce que nous n'avons encoires nouvelles que le dict Luchaly soit arrivé en Alger me faict penser qu'estant la saison tant advancée il pourroit dois Tunes retourner vers Constantinoble; car de penser qu'il doibve hiverner en Ponent, je ne le croiray que je ne le voic.

Monsieur le Président d'Artois, Richardot, est encoires icy, et ha esté veoir, de voulonté de Sa Majesté, le monastère de Saint-Laurens le Royal, où il l'ha fait accompagner de son barbier, que sceit fort bien les estres de la maison et des lieux voisins, et l'a l'on faict fort bien traicter; cependant l'on n'a cessé de faire les sollicitations pour la provision d'argent, et l'on nous donne espoir que nous sumes sur la résolution et conclusion, et icelle bonne.

Je suis très aise que l'on procède par delà sur nos affaires de Bourgogne, et je suis tousjours de vostre opinion qu'il ne convient nullement accroistre le nombre des conseillers, et que, par meilleur ordre et aultres moyens miculx exécutez, l'on pourroit vuyder plus de causes que croissant le nombre et les laissant besongner comme jusques à maintenant; car ilz sercheroient de tirer toute l'eauve au molin que peut apporter profit, mais évitant le travail qu'il fault pour estudier les procès et les poincts de droit, pour les vuyder. Je me doubte assez que aulcuns désirent l'assemblée des Estatz, pour procurer soubz main à ceste sainte œuvre empeschement, mais si l'on s'y jouhe, qui prendra mon advis, l'on en fera chastoy exemplaire, et des criards et trembleurs de mesnaige, sans y craindre qui que ce soit. Nous les congnoissons tous, et ce qu'ilz sçaivent et peuvent faire; ce n'est pas comme les Pays d'Embas; et vous prie vous y emploier virile-

ment, sans craindre, en usant de vostre prudence et modestie accoustumée. Et quant à continuer vostre charge et passer avant, et de vostre voiaige en Bourgogne, pour y faire ung tour et consoler vos beaulpère et belle-mère, et touchant la coadjutorie de Mont-Sainte-Marie, je vous en ay escript tout ce que j'en sçauroys dire pour maintenant.

Je vous mercye très affectueusement la souvenance que vous avez heu de, en l'occasion du passaige par là de Monsieur de Chassey, luy remante-voir le dehu de mes gaiges et pension, et d'y donner quelque meilleur ordre pour l'advenir, et les 2,000 florins que feu Monsieur d'Andelot, mon nep-veu, que Dieu absoille, print de mes deniers, pour les prester à Monsieur le Marquis de Renty; je m'assheure que ledict Sieur de Chassey accomplira sa parole, et qu'il ne perdra la mémoire pour affaire qu'il aye, comme je l'ai expérimenté en aultres choses, en quoy il m'ha grandement obligé.

XCIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

....., le 17 août 1585.

Al primo del presente scrissi à Vostra Signoria Illustrissima a lungo, et con questa ne viene il duplicato: di poi con l'ordinario ho ricevuto la sua lettera de 17 del passato, che essendo da me aspettata con infinito desiderio mi è stata sommamente cara, et di grandissima consolatione. Ilò visto quanto Vostra Signoria Illustrissima mi scrive intorno alla mia licentia ottenuta da Sua Maestà, et son certissima che in essa si sarà lei adoperato con quell' amorevolezza che ho sempre confidata nella bonta di Vostra Signoria Illustrissima, et se bene come ella mi scrive malvolentieri Sua Maestà ci è condiscenduta, spero non di meno che considerato il poco profitto che di qua li apportava, et il pregiuditio grande che ne sentivo io per la mia salute resterà contentissima della gratia che mi ha fatto, che per goder di essa

uso ogni diligentia et sollecitudine possibile et spero per il principio di settembre in ogni modo mettermi in cammino, non essendomi possibile farlo prima per la falta de muli, carriaggi et cavalcature necessarie per il mio traino che mi è bisognato provedermene a Lione, in Lorena et altre parti che mi ha portato, et porta più dilatione di quel che desiderei, et ho di bisogno: pure spero che tutto sarà in ordine per il tempo suddetto, et visto la buona speranza che Vostra Signoria Illustrissima mi dà di poter essere in breve consolata da Sua Maestà della gratia del castello di Piacenza per il Signor Duca mio, et con quanta amorevolezza per ciò impieghi l'opera, sua godo nell' animo persuadendomi che avanti la mia partita possi venirmi questa tanto ragionevol satisfattione, et io stessa si come diedi à esso Duca la nuova della reintegratione di Piacenza, così anco sia quella che lo faccia hora di detta gratia et concession del castello, et con cio consolarlo in tante afflitioni che si trova con le quali mi maraviglio come si possi sustentare. lo non posso credere che Sua Maestà mosso à pietà dello stato suo, et considerato i meriti della lunga et fidel servitù mia et di mio figlio, non ci sia benigno et liberal di tal gratia, di che tante volte mi è stata data intentione, et per la quale, si come Vostra Signoria Illustrissima dice, non vi è causa ragionevole per dilatarla, ma si bene occasione di esseguirla presentemente per dar segno al mondo della satisfattione che Sua Maestà tiene dei miei servitii et della confidenza che ha di mio figlio et di tutta la casa, il che quanto importi a noi et sene debbia far conto Vostra Signoria Illustrissima con la sua prudentia molto ben lo può conoscere : et seben come ho detto tengo per fermo che à quest' hora, con il buon mezzo di Vostra Signoria Illustrissima Sua Maestà per sua infinita bontà si sarà degnata favorirmene, accio consolata et satisfatta mene vadia a casa, come devo per tante ragioni sperare, pure in caso che non fussi seguiot non lasserò di pregarla, come faccio instantissimamente, si contenti adoperarcisi con ogni caldezza et far ogni opera perche conseguisca il giusto mio intento, di che resterò à Vostra Signoria Illustrissima insieme con tuta la casa eternamente obbligata.

Ringratio quanto più posso Vostra Signoria Illustrissima delle buone nuove che li è piaciuto darmi della salute di Sua Maestà et persone Reali che piacerà à Iddio conservarli in essa così lungo tempo quanto dai suoi devoti et veri servi et da me sopratutti li è desiderato.

Tome X.

Stò aspettando con infinito desiderio d'intender felice nuove dell' impresa della Terzera et che l'armata di Sua Maestà sia tornatasene vittoriosa in Portugallo o passata a qualche altro buon progresso: piaccia a Iddio farmene haver presto l'avviso che spero. Sento pena che le cose toccanti al governo di Portugallo non siano messe ai termini che si converria per il servitio di Sua Maestà, ma voglio sperare che a poco a poco si anderà rimediando et che con il buon consiglio di Vostra Signoria Illustrissima tutta alla giornata si anderà riducendo.

Ho inteso come per parte di Sua Maestà si erano fatte le propositioni alli stati di Castiglia, che voglio sperare non lasceranno di accordar à Sua Maestà quanto desidera et stò hora aspettando d'intendere che sia stato jurato il Serenissimo Signor Principe, mio Signore, et che tutti quei negotii habbino felice successo.

Sopra la dilation del corrière dell' Imperatore non posso se non replicar quel che con altre mie et in vero che ne resto con maraviglia. Ho visto quel che si passa nel particolar dell' Imperatrice, et finalmente voglio credere che il voler de ambi le Maesta debbino esser in tutto conformi.

Poi che al Commendator Maggiore ' era stato assegnato l'alloggiamento che soleva tener il Duca d'Alba, si può anco andar discorrendo che Sua Maestà lo habbia da impiegare in alcun' de gradi che teneva detto Duca, o altro di qualità, perche invero è persona che merita assai.

Resto molto contenta delli uffitii che Vostra Signoria Illustrissima mi scrive essersi di costi fatti con il Conte di Olivares, perche in nome di Sua Maestà favorisca in Roma le cose mie, et cosi voglio pregar Vostra Signoria Illustrissima che tenga la mano che si faccia il medesimo con il Duca d'Ossuna, Vice-Re di Napoli, et con tutti i ministri d'Italia con ordine che tenghino meco buona corrispondentia et che a ciascuno sia fatto intendere come Sua Maestà è restata servita che con sua buona gratia et licentia me ne ritornai a riposare in mia casa, il che mi sarà di grandissima satisfattione, come dall' Aldobrandino haverà possuto intendere et io gliene restero obbligatissima, ancor che non si possi augumentar l'obbligo che li tengo.

Già haveva inteso il matrimonio seguito tra il Marchese di Pescara et

¹ Juan de Zuñiga, grand commandeur de Castille, souvent cité.

Donna Lavinia d'Urbino, che invero è stato accertato parentado. Ho visto la pretendenza di detto Marchese sopra il carico vacato per morte d'Ottavio Gonzaga, et il buono che egli ne teneva et quando l'ottenga, non posso io senon sentirne contento: aspetterò d'intendere l'exito.

Non occorre che Vostra Signoria Illustrissima mi ringratii della buona voluntà che io porto ai figli di Monsignor d'Andalot, a chi doni Iddio pace, perche mi tengo per obbligatissima d'impiegarmi sempre quanto mi sia possibile, in tutte le cose che dependeranno da Vostra Signoria Illustrissima et da sua casa: però la prego a non voler con simili offitii diminuir appresso di lei l'obbligo mio, che è infinito; mi duole fin' all' anima haverli da dar hora nuova di tanta disgusto come è la morte di Monsignor di Chiatiau Ruglio, genero di esto Andalot et parente di Vostra Signoria Illustrissima, con la quale mene condolgo: et perche della sua indispositione et morte sarà più particolarmente raguagliata da altri, non mi ci stenderò io più oltre, senon in dirli che per le buone qualità che havevo conosciute in detto gentil' huomo et per la particolar affettione che li portavo, ho sentito grandemente tal perdita: Iddio voglia haver sua anima et conceder a chi resta lunga et prospera vita.

Della resolutione che piglierà Sua Maestà particolar del Tosone, mi sarà caro che a suo tempo Vostra Signoria Illustrissima mi faccià avvisare.

Sopra li carichi che vacono di presente al governo delle finanze già hò scritto à Vostra Signoria Illustrissima il parer mio, al qual mi rimetto, et torno a replicare che conosco per suggetto assai approposito il Conte di Berlaimont, il qual non lasserò di raccomandarli insieme con tutta sua casa, pregandola a favorirlo in questo et anco che li si dia satisfattione per quel che da Sua Maestà se li è devuto per danari sborsati, come già ho scritto à Vostra Signoria Illustrissima.

L'election di Colonia, come Vostra Signoria Illustrissima dice, è stata approposito per il tempo che correva. Ma per quel che può giudicar di presente quelli affari non quieteranno così presto, anzi si deve dubitare che possino pigliare mala piega, perche la parte contraria si aiuta grandemente, et vien molto favorita da particolari d'Alemagna, di modo che allungo andare, senon è assistito gagliardamente per parte di Sua Maestà il presente Eletto, dubito che potria cadere in non poco inconviniente. Iddio ci ponga la sua santa mano, et torno di nuovo à dire che molto conviene si

tenga miglior conto con li affari et negotii di Alemagna di quel che si è fatto per il passato.

Con mia precedente mi rallegrai con Vostra Signoria Illustrissima della redution di Niuport, et dell'acquisto di Menin et li dissi come appresso il Principe mio figlio si era incamminato con il campo verso Ostenden per far opera di ridurlo, ma havendo trovato che era stato per la parte di Zelanda soccorso et postaci molta gente et monitione, et che detta impresa seli rendeva molto difficile per la inondatione dell'acque, si risolse à non vi si fermare, ma si volto verso Dismuden, qual subito si ridusse all' obbedientià di Sua Maestà, et parendoli per la stagione non poter da quelle bande far di presente altro progresso, ritirò il campo alla volta d'Ipri, dove hora si trova procurando di serrarlo di maniera che sia costretto à rendersi, che si tiene doverrà seguire ben presto, non havendo hormai per dove poter sperare soccorso; et il medesimo exito si stava attendendo di Berghes Sant-Vinox, con il qual luogo si andava trattando per la redutione vedendosi abbandonati et privi d'ogni soccorso, poi che li era mancato Doncherch et Niuport et si sta d'hora in hora aspettando d'intendere qualche buon successo, et invero che si vede chiaramente che Iddio ha operato in queste imprese passate, miracolosamente per la sua causa, poiche senza denari et senza munitioni si è conseguito et fatto cosi gran progresso; ma ben veggo che il tutto è ridotto alli estremi, perche non è più possibile trattener le genti con parole, et ciascun cerca di ritirarsi di modo che le forze si vanno annichilando, et la cavalleria che altra volta è stata tanto fiorita et tremenda, si è ridutta per quanto intendo molto male, et se non ci si rimedia con buona provisione et aiuto, se ne potrà in breve far poco fondamento. Vostra Signoria Illustrissima tenga la mano per servitio di Sua Maestà a che ci si dia i convenienti rimedii et che come ella accenna, si effettui il partito per la sicurezza delle provisioni di mese in mese, et che il Presidente Ricciardot sene ritorni quanto prima bene spedito, acciò si conservino gli animi de i buoni, et non si gettino in disperatione; et perchè son sicura che dalla banda di Vostra Signoria Illustrissima non si manca d'ogni buon offitio et opera, non mi distendero più oltre intorno a ciò.

Riceverò molto contento che per mezzo del favore di Vostra Signoria Illustrissima venga consolato Matteo Biliotti nelle sue pretensioni, si come con altra mia ho scritto et lei ha inteso; similmente li raccomando di nuovo li affari di Gio. Battista del Monte 1, acciò presto si spedisca con sua satisfattione.

Non posso lasciar di raccomandare à Vostra Signoria Illustrissima, si come strettamente fò, il Conte Aniballe Scotto, che da giovinetto si è allevato in mia casa, et mi ha servito il spatio di venticinque anni continui, si come di presente là con molta mia satisfattione: desidero che da Sua Maestà sia favorito et avanzato, et à tal effetto scrivo hora alla Maestà Sua, come Vostra Signoria Illustrissima intenderà dall'Aldobrandino, la prego pertanto à tener la mano et à far ogni caldo offitio che a detto Conte si facci qualche mercede et amorevoli dimostrattioni in conformità del suo desiderio, di che resterò io à Vostra Signoria Illustrissima con grandissima obbligatione.

Ben credo che Vostra Signoria Illustrissima habbia notitia di Mutio Davanzati, mio secretario, qual si è nutrito da sua gioventù in mia casa et servitomi più di venti anni senza haver mai intermesso il mio servitio, mostrandosi in esso sempre tale che merita che di lui habbia consideratione et li procuri ogni avanzamento, onde scrivo a Sua Maestà, supplicandolo à favorire detto Mutio con alcuna ricognitione di qualche honesta pensione sua vita durante nel Regno di Napoli, overo come più sarà la Maestà Sua servita, et all' Aldohrandino ho commesso che ne faccia per mia parte instantia et con Vostra Signoria Illustrissima ne tratti particolarmente, qual prego contentarsi di favorir di maniera questo affare che habbia il buon exito che si desidera, in che li resterò io molto obligata et rimettendomi al detto Aldobrandino, etc.

XCIII.

ANALYSE.

La Duchesse de Parme rappelle au Cardinal la longue lettre qu'Elle lui a écrite le 1° août, et dont Elle lui envoie un duplicata. Depuis elle a reçu de Granvelle une lettre

¹ Gio. Battista del Monte ou de Monti, officier italien, servant dans l'armée de Farnèse, membre de son conseil de guerre, et plus tard, lieutenant-général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas. (Voyez Documentos inclitos, t. LXXIV, p. 422.)

datée du 17 août. Elle a vu ce que le Cardinal lui a écrit au sujet du congé qu'il a obtenu pour Elle de Sa Majesté, et Elle ne doute pas qu'Elle ne doive en grande partie cette faveur aux bons offices du prélat. Quant au Roi, s'il n'a pas accordé volontiers ce congé, comme Granvelle le lui écrit, il ne gardera pas rigueur à la Duchesse : il considérera le peu de services qu'Elle pouvait lui rendre encore aux Pays-Bas, dont le climat empêche le rétablissement de sa santé. Aussi, maintenant qu'Elle a reçu la permission de s'en aller, Elle compte bien se mettre en route au commencement de septembre, après avoir terminé les préparatifs de son départ.

Elle espère recevoir avant ce départ la bonne nouvelle de la restitution du château de Plaisance, car Elle désirerait beaucoup l'apporter au duc de Parme, son mari. Elle revient à ce propos sur toutes les considérations qu'Elle a émises dans ses dernières lettres, notamment dans celle du 1^{er} août, et particulièrement sur les raisons de justice et de gratitude qui militent en faveur de cette restitution.

Elle est heureuse de savoir que le Roi est toujours en bonne santé, ainsi que tous les membres de la famille royale.

Elle attend de honnes nouvelles de l'expédition à l'île Tercère et du retour triomphant de l'escadre espagnole. Elle espère au reste que les affaires de Portugal s'arrangeront peu à peu, grâce aux sages conseils du Cardinal.

Elle espère aussi que les États de Castille prendront une résolution favorable aux propositions du Roi et que le Prince héritier, l'infant Philippe, recevra bientôt le serment de ses futurs sujets.

Elle ne comprend toujours rien au retard du courrier de l'Empereur.

Ce qu'elle a appris de l'Impératrice d'Allemagne, a fini par lui faire croire que les deux Majestés voulaient la même chose.

Puisque le grand commandeur a vu mettre les appartements du duc d'Albe à sa disposition, l'on doit supposer qu'il héritera aussi de quelques-uns de ses titres, ou d'autres de même importance, car c'est un personnage très méritant.

Elle a été heureuse d'apprendre que le Cardinal l'a recommandée chaudement au comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne à Rome, au duc d'Ossuna, Vice-Roi de Naples et aux autres ministres espagnols en Italie.

Elle a appris avec plaisir la confirmation de la nouvelle du mariage du marquis de Pescaire avec la princesse d'Urbin. Puisse-t-il aussi réussir dans ses démarches pour succèder à feu Octave Gonzague dans le commandement de la cavalerie légère aux Pays-Bas.

Le Cardinal ne doit pas la remercier de ce qu'Elle a fait pour les fils de Monsieur d'Andelot : elle n'a rempli que son devoir en protégeant les parents de Granvelle, qui lui a rendu tant de services. Elle est désolée de lui transmettre la nouvelle de la mort du seigneur de Château Rouilleau, gendre dudit Andelot et parent également du Cardinal.

Elle serait bien aisc d'être informée en temps et lieu des nouvelles nominations dans l'ordre de la Toison d'or.

Elle recommande ensuite de nouveau et fortement le comte de Berlaymont pour la charge vacante de chef-président du Conseil des finances.

Elle se réjouit de l'élection d'Ernest de Bavière à l'archeveché de Cologne. Toutefois il importe que le Roi tienne la main aux affaires de ce pays, car Gebhard Truchses a trouvé de puissants appuis en Allemagne.

Le Prince de Parme, après avoir pris Nieuport et Menin, s'était dirigé comme elle l'a mandé déjà, vers Ostende. Mais, à la nouvelle que cette place allait recevoir d'importants secours de la Zélande, Alexandre Farnèse s'est ravisé et porté sur Dixmude qui s'est rendue subitement. De là il a poussé jusqu'à Ypres. Cette ville ne tardera pas à tomber en son pouvoir, comme sans doute Berghes-Saint-Winoc, que l'ennemi, ayant perdu Dunkerque et Nieuport, n'est plus à même de secourir efficacement. Néanmoins, il est urgent d'envoyer le plus tôt possible de nouvelles provisions d'argent au Prince de Parme pour réorganiser l'armée royale, principalement la cavalerie. On attend aussi le retour du président Richardot pour remonter le moral des partisans de l'Espagne.

La Duchesse serait heureuse d'apprendre le succès des démarches de Matteo Biliotti, et elle recommande de nouveau au Cardinal les intérêts de Giovanni Battista del Monte, du comte Annibal Scotto et de Mutio Davanzati, son secrétaire. Elle insiste surtout pour qu'on serve à ce dernier une pension viagère dans l'état de Naples.

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbin, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

Madrid, le 18 août 1585.

Il Maschi m'ha dato hoggi la lettera di Vostra Eccellenza delli 14 di luglio. Io penso havere fatto poco in servitio di Vostra Eccellenza, rispetto a quel che vorrei fare per servirla, havendo fatto sempre professione d'affettuosissimo servitore della buona memoria delli Duchi avolo e padre. L'affettione che Sua Maestà porta a Vostra Eccellenza è tale che può aspet-

tarne ogni giorno qualsivoglia honesta sodisfattione. Io non mancarò ripresentarli l'ardente desiderio che Vostra Eccellenza ha di essere adope rata, se bene al detto Maschi ho posto in consideratione che non potendosi adivinare quel che può succedere, non è bene che Sua Maestà levi d'Italia tutti quelli Signori ehe in guerra possono fare a Sua Maestà servitio. Pure farò l'uffitio acciò conosca l'animo di Vostra Eccellenza, sicome in ogni altra cosa ch'io la possi servire, mi trovarà sempre prontissimo.

XCIV.

ANALYSE.

Maschi lui a remis ce jour même la lettre du Duc, en date du 12 juillet. Ce qu'il a fait pour Son Excellence, est peu de chose en comparaison de ce qu'il voudrait faire pour Elle, car il est son tout dévoué serviteur, comme il a été celui de son aïeul et de son père. Au reste, Sa Majesté a une si grande sympathie pour le Duc, que celui-ci ne doit pas douter d'obtenir toute satisfaction d'un jour à l'autre. Quant à lui Granvelle, il ne manquera pas de représenter au Roi combien le duc d'Urbin désirerait s'employer au service de Sa Majesté. Ainsi que le Cardinal l'a fait observer à Maschi, comme on ne sait ce qui peut arriver, il n'est pas bon que Sa Majesté retire d'Italie tous les gentilshommes dont Elle pourrait avoir besoin dans une prochaine guerre. Au surplus, Granvelle continuera à faire connaître au Roi tout le dévouement du duc d'Urbin.

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 201.)

Madrid, le 20 août 1583.

Monsieur de Broissia, oultre les lettres vostres ausquelles j'ay respondu par une aultre mienne. j'en ay trouvé encoires une venue avec icelles qu'est du xix de juillet. Je tiens que Monsieur le prévost Foncq soit content de la response que vous luy avez faict à ses letres; du moings me semble-il qu'il hauroit raison de s'en contenter; et s'il se socie moings que à vostre advis il ne conviendroit des affaires de Bourgogne, et qu'il ne soit fort amoureux de Bourguignons, à ce que je puis appercevoir, aussi n'est-il de ceux de la nation Valone, estant du tout adonné à ceux de la langue thioise; mais avec tout cela je veulx espérer qu'il ne fauldra de faire en tous endroits ce qu'il doibt. Il ne m'a riens communiqué du faict d'Héricourt, auquel je me doubte qu'il ne prant pas le faict si vivement comme il seroit requis; je l'en ai faict informer et solliciter par M. le président d'Artois par deux fois, et aujourd'huy luy ay faict pourter par ledit sieur une courte letre que m'en escript Monsieur de Marnol ', pour m'advertir que le moys d'aoust l'Empereur debvoit ouyr les parties, pour y prendre résolution, et que le bailly de Chastelet s'esbéissoit de n'avoir responce, et que par ce ne sçavoit ce qu'il debvroit faire, et estoit d'advis qu'il convenoit ung peu différer le terme, pour n'en perdre l'occasion; je ne sçay ce qu'il en fera, ny s'il l'aura peu obtenir.

Vostre allé en Bourgogne, avec Monsieur de Chassey, l'hyver, sera à propoz, comme je vous escriptz en une aultre lettre mienne. Je le vouldrois veoir du tout bien deschargé des calumnies, sur le point des munitions. Je vous prie, continuez à tenir soing des affaires de Bourgogne, dont vous avez congnoissance; et ne craignez que pour rien à ce bon debvoir l'on vous en puisse mal imputer, surtout en ce où vous besongnez maintenant, pour redresser la justice; faictes tout ce que vous sera possible pour mectre

Jean de Gilley, seigneur de Marnoz. (Voyez Gollut, col. 1700.) Tome X.

le tout en bon chemin; et comportez le pas lent de voz compagnons, puisque vous ne les pouvez changer à votre voulenté, et ne vous donnez penne. Si vous n'estes plus entremis, vous aurez tant moings de quoy rendre compte; et continuant en votre modestie, et vous emploiant successivement et diligemment en ce que viendra à vostre part, vous vous ouvrirez par ce le chemin pour plus grande entremise: Rome ne se fit pas en ung jour. Il fault aussi considérer le temps, et que le faict de la guerre eslongne de où vous estes. Monseigneur le Prince, et si continuellement il estoit présent où vous estes, les affaires vous feroient tous les jours plus congnoistre, et les occasions, lesquelles il fault actendre et non les forcer, ouvrent souvent chemins à l'imprévue, que l'on n'eut espéré. Vous sçavez ce que communement l'on dit : tout vient à temps qui peut actendre.

Madame s'en vad, ayant, par pure importunité de plus de deux ans, et prétestant que non lui donnant le congé ce seroit désirer et causer sa mort, obtenu son congé; et j'ay protesté et proteste avec vous, qu'il ne convient, et dis d'advantage que je tiens que, elle et nous, nous en repentirons. Je y ay faict tout ce que je debvoie bien vivement.

J'espère que devant que ceste arrive, Monsieur le révérendissime de Tornay aura ses dépesches, et il sceit fort bien que à moy n'a tenu qu'il ne les aye heu plustost.

Sa Majesté ha pièçà escript que l'on délivre le viscomte de Torenne, moyennant que nos prisonniers fussent aussi délivrés: des deux que sont entre les mains des François, que sont Monsieur le comte d'Aigmont et Monsieur Selles, je tiens qu'il n'y aura difficulté, car Alançon y pourra commander; quant à Monsieur de Champagney, non; car ceux de Gand se socieront peu ny du Vicomte de Torenne, ny du Duc d'Alançon mesme. Dieu veulle que Borlu ne trompe Monsieur de Champagney, et que les heureux succès de Monseigneur le Prince luy puissent ouvrir la porte pour sa délivrance, et pour les dessings qu'il ha pour le service de Sa Majesté.

Quant à ma niepce d'Achey, je vous mercye cordialement les bons offices que à vostre accoustumé vous faictes pour la mectre en bon chemin; je ne me hasteray en ce qu'elle prétend que je ne voye son filz assheuré. Il soullit, et ne sera pas peu de ce pendant entretenir et temporiser contre les assaulz de son groz adversaire et insolent.

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 164.)

Madrid, le 21 août 4585.

A Dios sean dadas las graçias por tan buen successo de la Terçera, á el plegue dar buen viage á nuestra armada por la vuelta, y que llegue brevemente á salvo todo lo que se espera de las Indias orientales y ponientinas. Tantas graçias y favores que nos haze su divina bondad, nos obligan á mirar mucho por su causa, y á procurar de librar tantas almas del lazo del demonio, assi en Flándes, como en otras partes, y tanto mas que haziendo su negotio, hazemos el nuestro. Si queremos salir del embaraço de lo de Flándes, conviene no perder la occasion, ny un momento de tiempo, despachar bien y con brevedad el presidente Richardot, por favorescer y dar calor al Principe, embiarle el socorro de gente que se havia dicho, y dexarle 6.000 Españoles llenos, en pocas compañias, por hinchir tantas que ay con tan poco gente que nos consumen, y causan grandes desórdines, advertiendo, que si no se provee juntamente dinero, por pagarlos, meyor seria no embiar gente, pues sirve por ruynar todo, y desperar naturales. Por llevar la gente, dexando acá las galeras, embiaria todo lo mas que se pudiesse de l'armada, añadiendo aun algunos naves, que se hallassen á punto, con que sea sin perder por esso un momento; digo tanto número, porque vaya l'armada segura de rebeldes, Françeses, y Ingleses, y porla reputation: hechada la gente en tierra, y consiñada al principe, volviesse luego l'armada, y que se mire à lo que se pudiesse hazer, de las cosas que propone el commissario, y se tenga fin de hechar à lo ménos dos mil hombres en Hirlanda en nombre de Su Santidad, arrestaria quantos navios, y personas de Hollanda y Zelanda que veniessen en España, y en Portugal, quitandoles las velas y timones, dexando libres, y travajados muy bien los Ostrelines que traherán trigo, si negotiamos como conviene con ellos, y arrestadas las naves y personas que digo, con mano garnida, quiça negociarémos meyor con Hollanda y Zeelanda, y delas naves nos podriamos servir, si álos empresas de Scotia ó Ingleterra aiudiesse Su Santidad: dire mas, que si vienen navios Ingleses, los arrestaria todos, con escrivir à Don Bernardino. que digo á esta mujer que lo hazemos paraque vuelva los robos de Dracq, que son en su mano, que no es romper, sino cosa que ordinariamente se suele hazer, con dezir, que volviendo lo nuestro, se relaxarán los navios: seria ponerla en trabajo, y confusion, con sus proprios vassallos; de todas estas cosas se podria tractar, pero conviene no perder en ello un momento de tiempo.

XCVI.

ANALYSE.

Le succès de l'expédition à l'île Tercère et tant d'autres faveurs de la Providence, font un devoir à la monarchie espagnole de tenter beaucoup pour la gloire de Dieu. Il faut qu'on s'efforce d'arracher au démon un aussi grand nombre d'âmes courbées sous son joug, tant en Flandre qu'ailleurs. Aussi bien, en travaillant pour Dieu, l'Espagne travaille aussi pour elle-même.

Suit le détail des mesures que le Cardinal propose pour assurer la soumission des pays de par deçà : — hâter le retour du président Richardot aux Pays-Bas, envoyer sans retard des troupes et de l'argent au Prince de Parme.

Granvelle termine sa lettre en exposant les moyens les plus propres à favoriser une descente en Irlande et en Écosse. Qu'on arrête hardiment les navires hollandais et zélandais, voire les vaisseaux anglais, ces derniers pour obtenir en même temps la festitution des prises faites par l'amiral Drake.

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 26 août 1585.

Madame, J'ay receu les lettres de Vostre Altèze, du premier de ce moys. Je n'escripviz par le courrier, que Aldobrandino depescha, pour ce que deux jours après debvoit partir l'ordinaire, que oyres que plus tard, je pensoie arriveroit plus sheurement, et il convient, allans mes lettres sans zissre; car les dépesches, que vont par, courriers extraordinaires sont ceulx que les François ordinairement plus espient, pensans en iceulx trouver quelque chose de plus de substance que par la voie ordinaire: oultre ce que je confesse à Vostredicte Altèze, que l'estoie fasché de ce que le courrier ne pourtoit, avec la licence tant désirée d'icelle, la résolution du chasteaul, quelque office que j'eusse faict pour y parvenir. Nous avons ceste malédiction que nous faisons noz choses hors de temps, et que devant que faire les grâces, nous en voulons perdre le grey, par la dilation et trop tardive résolution. Je continue les instances, comme sceit Aldobrandino, et non sans espoir de bon succès, selon que je puis juger de toutes conjectures. J'ay veu la coppie de la lettre que Vostredite Altèze ha escript à Sa Majesté assez véhémente, pour luy persuader la résolution, laquelle ledit Aldobrandino me communica; et je fuz d'advis qu'il la debvoit donner. Aussi ay-je veu ce que Vostredite Altèze m'en ha escript, à laquelle j'assheure que je n'ay obmis de me servir de tout, pour faire en cest endroit l'office que je luy doibz, la diray et Sa Majesté propre; car je suis en opinion, que ce que luy convient, est de faire ceste restitution. Et ne fauldray de continuer de faire le mesme debvoir jusques à ce que l'on en vienne au bout, que je ne désire moings que Vostredite Altèze, pour les mesmes raisons.

J'espère que ceste trouvera encoires Vostre Altèze à Namur, puisque les apprestes pour ung tel voiaige ne se sont en ung moment, et ce pendant

Vostredite Altèze estant près, jouyt de veoir prospérer les emprinses de Monsigneur le Prince, que l'on peult dire faict miracles, et feroit encoires d'advantaige, s'il estoit mieulx assisté. Nous sumes après pour y donner meilleur ordre. Dieu doint qu'il succède, comme certes il conviendroit, puisque sa Divine Bonté nous en donne les moyens par l'arrivée des flottes des Indes si riches, et pour avoir nostre armée de mer si bien exploicté en la Tercera, estant jà sur son retour; par où Sa Majesté haura moyen de furnir argent et d'envoier gens, si ceulx d'icy ne l'en empeschent. Du moings faiz-je ce que je puis pour le soliciter et représenter ce que cecy emporte. Le mesme faict le président de Flandres Richardot, qu'est encoires icy, repeu du mesme espoir que l'on me donne. Bien diray-je, comme aultres foys, que de ceulx d'icy Sa Majesté n'est pas servie, comme il conviendroit. La particularité de ce qu'est passé en ladite Tercera, et ce que vient aux flottes des Indes, Vostredite Altèze le pourra veoir plus amplement, par les coppies que vont joincles. Quant au courrier de l'Empereur, nous en sumes encoires au mesme. Il estoit dépesché et les pacquetz tous cloz, et avoit jà le courrier l'argent pour le voiaige. Et toutesfoys l'on l'entretient encoires, nonobstant que Sa Majesté Impériale fut retournée de Bersdorff', où il havoit passé le temps quelques jours à la chasse, et se pourtoit fort bien. Vostredite Altèze aura jà entendu le trèspas de Madame l'Infante, Madame Marie, que n'avoit pas encoires accompliz les quattre ans; ne nous restans plus des enffans de la Royne Donna Anna, nostre maistresse, que Monsigneur nostre Prince, que grâces à Dieu se porte mieulx que du passé; mais comme il n'est pas jusques oyres robuste, s'il mésadvenoit de sa personne (dont Dieu nous garde), je suis en opinion que l'on procureroit de persuader à Sa Majesté de marier ailleurs Madame l'Infante Donna Ysabel l'aisnée, que avec l'Empereur. Le Roy est encoires icy, n'estant allé à Sainct-Laurens au Monastère, comme l'on pensoit qu'il feroit. Il se porte fort bien, Dieu mercy, comme aussi font tous ceulx du sang.

J'ay receu la requeste de Vander Aa, laquelle jà s'est présentée. Je n'obmectray de faire ce que je pourray pour soliciter le bon dépesche. Le tout passera par les mains du prévost Foncq, comme chose de sa charge, auquel j'en ay jà faict parler, que démonstre bonne voulunté; mais il n'y peult

¹ Bernsdorf.

résouldre sans le maistre, vers lequel l'on n'a pas accès quand l'on veult. Et quant à ce qu'il demande par ses lettres, oultre la requeste que seroit de passer ceste charge des Pays d'Embas au royaulme de Naples, je me doubte qu'il y auroit bien à faire, et mesme maintenant que ledit royaulme se treuve fort chargé.

Il ha pleu à Sa Majesté disposer en faveur d'aultre du bailliaige de Dole, vacant par feu Monsieur d'Andelot, mon nepveu, que pour le filz ou beaul-filz; mais au lieu de ce, il ha donné au filz aisné dudit Signeur d'Andelot pension de 600 frans, que se doibt comme le surplus à Vostredite Altèze, pour la favorable recommandation qu'il luy ha pleu en faire; dont je la remercye bien humblement. Et fault que nous nous contentons de ce que plaît à Sa Majesté, laquelle distribue ses grâces comme il luy plait Je ne me veulx mectre à juger si la distribution est tousiours bien faicte.

Le Commendador Mayor de Castille print possession, comme je l'escripviz à Vostredite Altèze, du lieu du Conseil d'Estat, et en son endroit, jusques à oyres, n'y ha heu aultre suyte, s'estant occupé dois lors aux premières visites actives et passives jusques à ce que, depuis peu de jours ençà, il ha esté actaint de la goute pour la première foys, que le print premier en ung pied; et despuis saulta à l'aultre, dont il se trouve encoires au lict. Le père fut fort gouteux, par où l'on craint que ce mal luy sera héréditaire, que toutesfoys, avec bon régime, se peult diminuer. Si Sa Majesté ung jour se vient à résouldre de donner ordre à sa maison et de ses enffans, peult estre se résouldra elle, de luy donner, ou d'ung coustel ou d'aultre, quelque bon lieu comme il mérite. Sa nièpce la comtesse de Benevento, cy devant marquise de Los Velos, s'est accouchée ces jours d'ung beaulfilz audit Benevento, où ledit Commendador Mayor pensoit se trouver; mais la goute l'ha arresté icy.

XCVIII.

MORILLON, ÉVÊQUE ÉLU DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers t. IV, fol. 264 et 265.)

Tournaid, le 29 août 4583.

Monseigneur, Je ne faictz doubte que l'allégresse ne soit esté grande par de là, entendant Sa Majesté la réduction de Dunkerke ' et Niewport ' tant importantes pour son service et bien de ces pays; et sont suivi depuis Furnes det Dixmude ', bonnes villettes, qu'est tant de pays et territoire d'advantaige. Le mal est que la religion est tant forcourrue en aulcunes des dictes villes, mesmes à Niewport, où il n'y at poinct ung catholicque. Il y at moings mal à Dunkerke et Furnes, où le tiers n'est poinct hérétique; mais à Dixmude n'at-on trouvé que deux catholicques pour estre miz au magistrat. C'est ainsi que ce chancre mange, et cela me faict regretter Brucelles et Malines pour ce que ceulx qui n'estoient qu'adolescentz quant j'en suis sorti, sont maintenant hommes et ont jugement. et quo est imbuta recens servabit odorem testa din : choses certes fort déplorable. Je vouldroie que les Jésuites se allassent emploier auxdictes villes de Flandres, sans s'amuser à édifier maisons à Douay, Louvain et Mons, où qu'estant le peuple fort catholicque, l'on at moings à faire d'eulx. Mais ilz ne font sinon ce que leur plait, ne se veuillantz en rien submectre ou accommoder aux évesques, ce que font les ordres mendiantz de tout temps; et ad ce que j'entendz ilz se commencent à entrepicquer, aiantz les Jacoppins, en leur dernier chappitre général, déterminé se plaindre d'eulx, et je pense que les

¹ Dunkerque se rendit au prince de Parme le 16 juillet 1585. Voyez Bon, liv. XVIII, fol. 12 v° et Strada, t. II, p. 277.

¹ Nicuport subit le même sort le 25 juillet. Voyez ibid., et Strada, t. II, p. 278,

⁵ Voyez plus haut, page 296, note 1, les renseignements concernant cette prise.

⁴ Le traité de réconciliation de Dixmude, daté du 54 juillet 4585, est imprimé dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. XIII. p. 79. Cette ville fut dévastée par les Français le 7 janvier 1585 et non le 17 de ce mois, comme le dit Bor, liv. XVII, fol. 36. Dans les annexes nous donnons la relation de ce désastre.

Cordeliers ne vouldront faire moingz. Ilz soubstraient tous les bons espritz des séminaires, desquelz les évesques policient tirer grand service, le quelz ilz ne font profez tant qu'ilz attendent quelque succession, et touttefois ilz les retiègnent obligez, et s'en font quiete quant ilz veuillent; s'ilz ne donnent milleur ordre à leurs affaires ilz perdront crédit par-deçà.

Pour retourner à mon premier propos, ilz partent beaucop d'hérétiques de Niewport et desdictes villes conquises; mais ceulx qu'ilz avoient expulsez pour n'avoir juré l'hérésie, retournent : quod non est infelix commutatio. La Mothe at gaingné grande grâce et louange vers tous gens d'honneur, mais non vers ceulx qui venillent vivre de leur mestier, et mesmes le Marquis de Roubaix, qui luy veult mal. Certes, Monseigneur le Prince at mérité une corone d'or, aiant faict non seullement office de chief, mais de soldat. Ce que je regrette beaucop, craindant que ung jour il ayt mauvais rencontre, que seroit grand dommaige et nostre ruyne. Il at la teste vers Wilworde et Wilbrocck, que seroit pour tost achever après ce de Brucelles et Malines. Mais il s'attacherat premier à Alost, que seroit pour affranchir toutte ceste commarcque de tant de voleries que ne sont créables, et garantir ceulx de Louvain, qui sont en plus grande affliction que oncques par leurs propres soldatz 1. Mais l'on veult dire qu'il veult mectre son armée entre Gand et Bruges, quod non caret mysterio, et servirat pour leur hoster et à ceulx d'Ypre 'l'asseurance qu'ilz se sont donnez que l'on ne les oseroit entammer; mesmes pour ce qu'ilz se sont jectez en Ypre 500 piedtons par habilité, que sera leur ruyne : car ilz ont à nourrir tant de bouches d'advantaige et se trouvent en faulte de vivres par le beau fort que Son Altèze y at planté aussi grand que celluy d'Anvers; et il y at cincq boullewartz puissantz et il y lesse 1,000 soldatz et deux compaignies de chevaulx que feront bonne guerre.

Il est certain, comme Vostre Illustrissime Seigneurie l'a dict fort bien, que Alençon at faict une aultre sortie hors de ces Pays-Bas avec peu d'hommes siens, dont luy et sa mère crèvent de despict. Ilz sont estez

Les nombreuses plaintes du magistrat et de l'université de Louvain, relatant en détait les excès de la garnison espagnole en cette ville, sont conservées dans les liasses des archives de l'audience de l'année 1585. Ni l'autorité militaire, ni le gouverneur général ne purent mettre un terme aux excès de la soldatesque.

Box relate, liv. XVIII, fol. 55, les événements qui se sont passés à propos du siège d'Ypres.

Tome X.

43

longuement à la Fère à couleur de revictailler Cambray qu'en at de besoing; mais je tiens qu'ilz brassent aultre chose, ayantz plus de maulvaise volunté que de force. Le peu de succez que Dieu leur donne en leurs malheureuses emprinses les debvroit rendre saiges et cognoistre, quod non est consilium contra Dominum L'on dit que la Royne de Navarre at aussi esté à la Fère avec les susdicts, ce que n'at esté pour bien faire. Ledit Alençon demande les villes de Somme pour son appennaige, et sa mère y ayde, et enfin despouilleront le Roy s'ilz peulvent Les villes d'Amiens et de Péronne n'y veuillent entendre. Aussi ne fera Abbeville.

Il at tenu 2,000 hommes à Gonnecourt 'à deux lieues près de Cambray, que se commencent à esvanouir. Sa délibération at esté de desmolir le chasteau en Cambresiz ²; mais faulte d'argent, rompt ses desseingz. Il at envoié vers Son Altèze ung agent qui se dit ambassadeur, encoires qu'il n'ayt que ung serviteur ³. Il se dit Italien, envoié par son maistre pour traicter paix, qui demande la rétention de Cambray et Cambresiz, avec 200^m escuz argent contant, et la fille maisnée de Sa Majesté, avec quelque petit dot, comme ung Duché de Milan ou chose telle, donnant grande presse à Son Altèze de résouldre tost, puis que Sa Majesté lui at remiz le

- ' Il faut probablement lire Honnecourt, à quatre lieues de Cambrai.
- ² Cateau-Cambresis.

⁸ Sclon une lettre adressée, le 26 mai 4585, par le roi à Alexandre Farnèse, cet intermédiaire ctait Julio Ricci : a Juan Baptista de Tassis, dit-il, me ha enviado copia de lo que le respondistes sobre la porpuesta que le hizo Julio Rici, y visto que Juan-Baptista le habia respondido á el en la misma conformidad, y que asi quedaran allá esperando lo que yo resuelvo, me ha parescido lo mejor para no cortar de golpe la platica ni tampoco monstrar que se ha gana, remitiros el negocio a vos, y asi escribo á Juan Baptista, que podra decirle se os remite, para en caso que ellos se pongan en condiciones mas honestas que para entrar, y salir en la platica y poder reparar, y retiraros de lo que estuviere, bien ha parecido dejaros esta puerta, y si sobre esto acudieren el dicho Julio ó otro alguno de parte del Duque de Alanson à pediros respuesta de aquello, les podreis decir que cuanta mas mano y autoridad yo os he dado en este negocio con hacer esta confianza de vos, mas obligado so hallais á darme buena cuenta del á que os parecio caso querer tratar de paz asentada, sin mentar la restitucion de Cambray, ni de otras plazas ocupados... » (Archives de Simaneas, Estado Flandes, layette 2217, fol. 70.) Philippe II prescrivit en conséquence à Jean-Baptiste de Tassis, son ambassadeur en France, d'insinuer à Catherine de Médicis qu'il servit disposé à accorder une de ses filles à Alençon. (de la Ferrière, Les projets de mariage de la reine Étisabeth, pp. 276 et suivantes, CT BAFON KERVYN DE LETTENBOVE, Les Huguenots et les Gueux, t. VI, p. 485, et Strada, t. II, pp. 268 et suivantes.)

tout; et elle respond, comme saige, que tant y veult-elle plus penser, estant aultre chose de résouldre que donner advis. Le mesme agent, lorsque l'on estoit encores devant Dunkerke, demandoit aussi paix et lesdits 200^m escuz avez la rétention de Dunckerke, Niewport et Berghes, et que tout ce que Alençon prendroit sur les rebelles de Sa Majesté luy demeureroit à jamais : sur ce quoi il n'heut aultre responce, sinon qu'il vit prendre Dunkerke; quoy faict, il se retira plus viste que le pas, pour peult-estre dire à son maistre qu'il avoit bien faict de soy retirer de si bonne heure.

Ce seroit ung beau cheange, si comme Vostre Illustrissime Seigneurie dit, l'on polroit avoir pour La Noue les Seigneurs d'Egmont, Champaigney et Selles et telle chose polroit survenir que le faciliteroit.

Ce seroit ung grand bien, et pour abbaisser Alençon, si la Royne devenoit grosse; mais l'on dit qu'il y at longtemps que la bonne mère l'empesche, que ne cessera qu'elle n'ayt du tout ruyné ce beau royaulme : quelque démonstration que le Roy face avec les chevaliers de son ordre nouvel du Sainct-Esprit d'estre pénitent, se communiant si souvent, ce sont vrayes mocqueries et faire barbe de feur 'à Dieu, qui non irridetur. Je m'esbahiz qu'il treuve des Jésuites qui ne l'habandonnent, puisqu'ilz n'ignorent l'intelligence qu'il at avecq le Turcq, le tort qu'il faict à nostre Roy, luy usurpant ce qu'il peult, et l'abominable vie qu'il mène avec ses mignons.

Dieu doint au Marcquiz de Saincte-Croix de bien exploicter; car de là deppend nostre salut et de toutte la Chrestienté. Dieu noz en doint par sa grâce tost bonne nouvelle.

C'est une belle somme que de 400^m escuz, combien que l'on dit qu'elle ne viendra à 525^m, et partant serat milleure et plus seure la provision ordinaire pour chascun mois. La longueur de ceulx de la Haziende noz at porté grand préjudice, et sans 25^m escuz desquelz Balbani at accommodé Son Altèze, mal heut-elle pu retenir son armée, pour que ceulx qui sçaivent le nombre afferment n'excéder, ainsi qu'elle est pour le présent en Flandres, tout comprins vi^m hommes : car les garnisons en mangent beaucop, et les Allemandz sont estez piéçà renvoiez qui ont faict beaucop de mal en Lucembourch, où le Conte Charles de Mansfeldt les at fort bien frotté. Si

¹ Ancienne expression proverbiale pour signifier ne point rendre à Dieu ce qui lui est dû.

la présence de Sa Majesté ne rabat ladite longeur de l'Haziende, je ne suis esbahi s'ilz veuillent mal à Vostre Illustrissime Seigneurie, disantz que l'on le renvoie à Rome, suivant que le Prince de Parme at demandé à Stercke s'il y avoit quelque cheangement à vostre endroict, qui m'at dit luy avoir respondu qu'il n'en avoit rien entendu. Dieu, par sa grâce, nous veuille amener tost la riche flotte des Indes, que passé longtemps l'on at dit estoit jà en seurté et assez près de Séville; et que ce soit à la bonne heure que le Commendador-Maior de Castille at faict son entrée au Conseil d'Estat, puisqu'il at faict le serment entre les mains de Vostre Illustrissime Seigneurie, que me faict croire qu'elle doibt tenir le premier lieu audit conseil, comme estant le plus vieulx. Longuement le puist-elle estre!

L'affaire de Colloigne vad très mal: je craincdz que Monsieur d'Aremberghe avec ses gens ne reçoipve dommaige, et que l'archevesque moderne ne soit trop flosche, encoires que l'on dit son frère, le Ducq de Bavière 1, luy avoir envoié 30m ducatz, et qu'il faict pour luy 1,000 chevaulx et 5,000 piedtons. L'apostat et le Conte de Meurs ont sommé ceulx de Coloigne de mectre entre leurs mains le nunce 2 qui y est, et plusieurs Chanoines du Dom, que leur sont estez contraires; que l'on déchasse les Jésuites et beaucop de gens de bien, réfugiez et aultres. Et, ad ce que j'entendz, il y at encoires des aultres évesques en ce quartier là qui veuillent suyvre l'apostat, duquel les forces vond croissantz et les nostres diminuant; et luy promect Casimir grande adsistence et aussi à ceulx d'Anvers, moiennant qu'ilz luy paient le vieulx, du moings en partie, et tost après le surplus; mais ilz se treuvent povres et avec peu de moien, comme sont ceulx de Brucelles, qui meurent de faim.

Les François, faisant samhlant de vouloir retourner en France, ayantz heu à cest effect deux batteaux des Zélandois, ont cuidé s'emparer de Vlissinghe, où estoit désià entré, sur deux potentes et en robe longue, Biron, évesque de Lisieulx (sic?), suyvi bien de 150 François desguisez et sans armes, dont s'appercevant le magistrat et les bourgeois, les ont faict sortir et dit grandes injures à l'Orangier, lequel faisant du simplet, s'excusoit avec le bonnet en la main qu'il n'en sçavoit à parler. Depuis sont venu deux bat-

¹ Guillaume V, successeur en 1879, de son père le duc Albert IV.

Jean-François Bonomo, évêque de Verceil, de 1572 à 1587. Voyez Strada, t. 11, p. 285, et Gams, p. 827.

teaux d'Hollande à Dunckerke, affirmantz qu'ilz se sont retirez à Calais. Ceulx qui sont encoires à Berghes-Sainct-Vinoc font encoires les braves, traictantz mal les bourgeois. Je croy qu'ilz vouldroient estre chez eulx; car l'on y meure extrêmement et aussi au camp. Je ne sçay si c'est pour cela que l'on dit que Son Altèze se vad mectre entre Gand et Bruges, que tiègnent le Prince de Chimay pour gouverneur, qui at recouvert par subtilité l'Escluse. s'estant saisi du capitaine, l'aiant convié au disner et luy si sot d'y aller.

Son Altèze n'at demeuré que deux jours avec Madame, que le Sieur Cosme m'asseure ne l'avoir veu jamais si allègre. Après qu'elle serat partie, il se fauldrat donner garde de Namur, où il y at beaucop de mauvais garçons ¹, Le Marquis d'Havret ² est icy venu avec Son Altèze et retourne bien tost après vers Namur et Beaumont. Je ne sçay s'il reviendra vers Son Altèze.

Monsieur de Haultepenne ³ at surprins valeureusement la villette de Steemberghe, qu'est au Prince d'Oranges et sert de port pour Zélande et Hollande, aiant ledit de Haultepenne passé l'eaue des fossez avec ses soldatz jusques à la poitrine; c'est pour tenir subject la Tole et Berghes op dem Zoom. Si l'on avoit le chasteau de Vouve ⁴, qu'at esté assez povrement rendu par noz gens!

Madame de Parme at fort recommandé Villerval assin qu'il auroit quelques advancement, désirant le tout accommoder. Dieu doint que à luy et à ses semblables l'on puist trouver bon compte; mais cependant les bons se treuvent offensez de ce que ceulx qu'ont mal faict leurs soient présèrez.

- A Namur il y avait bon nombre de gens de métier qui faisaient des conspirations contre le gonvernement. Dans les annexes nous reproduisons des documents à ce sujet.
 - * Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent cité.
- ⁸ Claude de Berlaymont, seigneur de Hautepenne, souvent cité, s'empara de Steenbergen le 15 août 1585. Voyez Bor, liv. XVIII, fol. 27. Selon cet auteur, la localité fut prise par 500 soldats travestis en paysans. Voyez aussi Strada, t. II, p. 278: « Adjoutez, dit-il, à tous ces succès la prise de Steemberg par Hautepenne avec beauconp de gloire pour luy. Car comme les soldats apprébendoient d'entrer de nuit dans le fossé, pour aller planter les échelles, parceque l'eau estoit plus haut que les espions ne l'avoient rapporté, il y entra le premier avec une échelle, bien qu'il eut de l'eau jusques au col, et par ce reproche secret ayant attiré après luy les plus hardis des soldats, et ensuite les autres, il se rendit maistre de la ville, vainqueur de luy-mesme, de ses gens et des ennemis ».
 - ' Wouw ou Wouwe. Voyez plus haut, page 272, note 1, où nous parlons de cette prise.

Aussi at le Prince descouvert qui furent ceulx qui retardarent le progrès de la victoire contre les Gantois, et nouvellement à la deffaicte de Biron, près de Rosendale, où il tint à peu que noz gens ne furent deffaictz à platte consture, et Son Altèze perdue, parce que nostre cavallerie ne résista, veoire ne s'advancea pour faire teste à l'ennemi, et sans les Espaignolz, ce fut esté une triste journée.

Le Marquis de Roubaix ne vault riens et est pernicieulx, qui vicit in publico adulterio. Il crainct de venir à la table de Son Altèze, en laquelle on at apperceu qu'il n'at que une fois beu. Aussi souffre-t-il à Beaufort, qu'est fort farosche, beaucop de meschantes gens.

Il y at heu quelque garboille à Middelbourch, où le bourgmestre receut ung soufflet du gouverneur pour ce qu'il ne vouloit recepvoir garnison françoise, comme aussi ne le veult le peuple, ny là, ny en Hollande.

Monseigneur le Prince de Parme n'est content du secrétaire Boot 'et de tous aultres qu'escripvent en disant qu'il n'est permiz aux personnes privéez et que n'ont charge.

Stercke m'at dict qu'il treuve Fonch assez altéré contre luy et qu'il ne sçait pour quoy. Il dict aussi que l'on escript de là que Sa Majesté ne gouste fort le prévost Foncq, que je tiens estre pour le désir qu'il at de veoir ses pays en paix, et que l'aultre luy at donné si certain espoir de réduire les Hollandois et Zélandois, que donnent bonnes paroles, faisant ce pendant leur prouffit et ne feront jà rien s'ilz ne sont pressé par force d'armes, en ce qu'il ne se fault forcompter, puisqu'ilz sont indifféramment tous gueus et héréticques.

Le Prince de Parme avoit envoié à Foncq quelque présent de 2 ou 5,000 escuz, qu'il n'at voulu prendre ad ce que m'at dict Stercke, et que l'on se gardera bien de les luy présenter aultre fois. Ledit Prince ne l'aime poinct, ce que Cosme ne cèle poinct, et que Foncq dit souvent : « le Roy et moy avons ordonné, etc. »

Il at recherché l'amitié de Laloo pour ce qu'il l'avoit menassé de dire sa conduicte au Roy, et comme du temps de Don Johan il s'estoit retiré à Liège. Et après m'estre recommandé, etc.

¹ Jean de Boot, chevalier, secrétaire ordinaire du conseil privé et contrôleur des seels à partir de 1574, ensuite secrétaire du conseil d'État, mort le 15 décembre 1602.

XCIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

....., le 51 août 1585.

Di poi che à Vostra Signoria Illustrissima scrissi alli 17 del presente, di che và con questa il dupplicato, non hò ricevuto lettere sue, di che resto con maraviglia et con pena, non sapendo a che attribuirmi la causa. stante maxime l'esser venuto l'ordinario di Lione solito à portarle: le desidero molto principalmente per haver nuova della salute di Vostra Signoria Illustrissima che gliela desidero come à me stessa, et poi per sapere quello che con Sua Maestà si sarà trattato et haverà risoluto intorno al particolar' del castello, che secondo la buona speranza da Vostra Signoria Illustrissima datami ne devo credere ogni buon exito per le sante buone ragioni che per cio si tengono, le quali essendo note à Vostra Signoria Illustrissima non le replico altrimenti, ma si bene la prego di nuovo quanto più caldamente posso si compiaccia tener la mano et fare ogni caldo offitio affine che al Signor Duca mio si dia tanto giusta et ragionevol satisfattione et a mè la contentezza di portargliene la nuova, si come à Vostra Signoria Illustrissima hò scritto con la mia antecedente, alla quale mi rimetto et alla prudentia et amorevolezza di Vostra Signoria Illustrissima che mi assicuro non debbia lasciar di fare in questo particolare tutto il suo possibile, et di ciò assicurata non mi stenderò più oltre.

Li muli che aspetto di Lione per servitio di mio traino saranno qui in breve et io mi metterò in viaggio all' ultimo della settimana prossima, con deliberatione di arrivar quanto prima in Italia per fare alcuni rimedii alle mie indispositioni avanti che entri intieramente l'inverno. Dei progressi del mio viaggio et arrivo à salvamento a casa darò notitia à Vostra Signoria Illustrissima a suo tempo, la qual prego a favorire le persone che li ho raccomandate, et in particolare il Conte Aniballe Scotti, et Mutio Davanzati

mio secretario, acciò che riportino qualche buon frutto de i lor giusti desiderii.

Il Principe mio figliolo è stato qui dua giorni a vedersi meco: se ne ritornò ad Ipre per finir quella impresa et ridurre la terra all' obbedienza di Sua Maestà, come spera fare in breve, di che egli et di ogni altra cosa da queste parti doverrà avvisar Vostra Signoria Illustrissima.

Potrà haver inteso come Monsignor d'Aultepenne con le genti che teneva nelle canpagne sforzo la villa di Stienenbergh et la ridusse a devotion di Sua Maestà, cosa di qualche considerattione per il sito dove è posta, et mediante l'aiuto divino si possono aspettare altri buoni successi, si come io aspetto intenderne dell' armata andata alla Terzera: piaccia a Iddio che succeda come conviene al suo santo servitio, et à Vostra Signoria Illustrissima conceda ogni felicità et contento.

Nel punto del serrar la presente ho ricevuto la lettera di Vostra Signoria Illustrissima de 50 del passato che mi ha cavato della pena in che stavo intendendo che si trovava con buona salute e mene rallegro infinitamente, anco della grande speranza che mi dà negotio del castello possa haver presto la fine che il con tanta ragione si desidera e pretende di modo che tengo per fermo, mediante il mezzo et favore di Vostra Signoria Illustrissima, havere questa consolatione avanti il mio arrivo in Italia et portar così buona et desiderata nuova al Signor Duca mio, il quale et tutti noi insieme restaremo eternamente obbligati à Vostra Signoria Illustrissima, alla qual rendo gratie per gli avvisi che mi dà con detta sua, et ad essa con la prima occasione farò più complita risposta, non mi concedendo hora tempo l'ordinario di Lione di farlo.

De la main de la Duchesse: Prego Vostra Signoria Illustrissima à far opera che Sua Maestà mi conceda la gratia che tanto raggionevolmente pretendo, et che possa io haver questo contento di veder consolato di essa il Signor Duca mio in passar che farò di Piaccenza.

XCIX.

ANALYSE.

Depuis la lettre qu'elle a écrite le 17 du mois à Granvelle, elle n'en a reçu aucune de lui. Elle en est surprise et peinée, et ne sait à quoi attribuer ce retard, le courrier ordinaire de Lyon, qui apporte d'habitude les lettres de Sa Seigneurie, étant déjà arrivé. Elle attend avec anxiété une lettre du cardinal, surtout pour avoir des nouvelles de la santé de Son Éminence et aussi pour connaître la résolution du Roi dans l'affaire de la restitution du château de Plaisance. Granvelle, lui avait fait espérer cette restitution pour les bonnes raisons qui la motivent. Ces raisons étant connues du cardinal, elle ne les lui exposera plus. Mais elle le prie de nouveau d'user de tout son crédit pour que cette juste et raisonnable satisfaction soit donnée au duc de Parme et qu'elle ait le plaisir de lui en apporter l'heureuse nouvelle. Elle s'en remet, à cet effet, à la sagesse et à l'affection de Son Éminence.

Elle compte partir à la fin de la semaine prochaine et espère pouvoir arriver en Italie avant le commencement de l'hiver. Au reste, elle rendra compte à Granvelle de son voyage et de son arrivée.

En attendant elle lui recommande de nouveau ses protégés, surtout le comte Annibal Scotti et Mutio Davanzati, son secrétaire.

Le Prince de Parme, son sils, a passé deux jours avec elle. Il est retourné sous les murs d'Ypres et compte pouvoir réduire bientôt cette place.

Monsieur de Haultepenne a surpris Steenberghe.

Elle attend de non moins bonnes nouvelles de l'expédition aux îles Tercère.

P. S. Au moment de cacheter sa lettre, elle en a reçu une de Granvelle, en date du 30 juillet dernier. Elle a été heureuse d'apprendre que le cardinal se portait bien et que l'affaire de la restitution du château de Plaisance ne tarderait pas à s'arranger. Elle compte sur l'intervention du cardinal pour être informée de cet heureux résultat avant son arrivée en Italie, car elle désirerait beaucoup en pouvoir apporter la nouvelle à son mari.

De la main de la Duchesse. Elle supplie Son Éminence de faire en sorte que Sa Majesté lui accorde gracieusement ce qu'elle sollicite à si juste titre et lui donne la satisfaction de pouvoir rassurer à ce sujet le duc de Parme, son mari, à son passage par Plaisance.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 205.)

Madrid, le 2 septembre 1585.

Monsieur de Broissiac, J'ay receu maintenant quatre lettres vostres, l'une du 22 et une aultre du 28 de juillet et deux du second du mois d'aoust, à l'une desquelles je responds de ma main. Je satisferay icy à la reste, passant par icelles selon leur date, et commenceray par ce qui concerne Grimaldi. Sur quoy il n'y a que dire, sinon qu'il suffit que vous voyez l'humeur de l'homme, et qu'il n'y a personne pardelà qui ne se veuille faire du Conseil d'Estat et discourir des affaires. Et par sa lettre vous voyez le beau cerveau, pour tant présumer de soy et de s'advancer de m'escripre si familièrement et prolixement; mais il n'y a pourquoy luy en faire semblant, ny qu'il sache que vous ayez veu la lettre, ni le priver de vostre bonne grâce, et mesmes, puisque aux affaires du maistre il est diligent, et affectionné à icelluy; mais il devroit se souvenir du dict de Apelles, ne sutor ultra crepidam; qu'il se contienne à faire ce qu'il doibt comme secrétaire du privé Conseil, et a bien minuter et bien grosser ses dépesches, et qu'il laisse aux aultres la charge de ce que leur touche, en quoy il fera plus sagement, me faisant mon compte de luy respondre. comme certes je me déporte de toute superflue correspondance, délaissant de respondre à plusieurs lettres, tant de ceulx des Pays d'Embas que d'Italic. qui vueillent discourir des affaires qui ne leur touchent, pensans que par la responce peult estre ilz en pourront avoir congnoissance; mais telz sont mal addressez vers moy, car ilz n'en tireront pas beaucop, avec ce que l'eage me presse, ny n'ay jà les forces pour tant travailler, estant continuellement oppressé d'une infinité d'affaires.

J'ay veu ce que vous me dictes des prétentions de Monsieur de Sainct-Claude qu'entend vouloir user en son abbaye de souveraineté, et donner

L'abbé de Saint-Claude était souverain dans sa terre de Saint-Claude; il avait le droit d'anoblir, légitimer les bâtards et faire grâce. (J.)

grâce; et qu'à occasion de ce ledict à escript à la court de Parlement de s'informer de non seullement sur ce de Saint Claude, mais aussy de l'abbaye de Luxeul. La transaction que se feict avec feu l'Empereur est clère, et je fais mon compte de le laisser faire, quant à l'information qu'il demande de ladite cour de parlement, et d'attendre la résolution qu'ilz prendront; et s'ilz me laissent ma juridiction entière conforme au traicté, ne rien dire, mais s'ilz pensent attoucher contre ledict traicté, me plaindre, et prétendre que Sa Majesté me le face observer. Il est vray ce que vous dictes que le dataire nous faict la guerre contre les nominations de Sa Majesté. Ce des monastères des hommes est vuydé, et a Monsieur le hault doyen ses dépesches, mais il suscite, comme vous dictes, nouvelle difficulté pour ce de Baulme, les nonnes ayant touteffois, à ce que j'entends, faict désister celle de Chavirey, contre laquelle l'on m'escript que le procureur général procède et contre ses fauteurs, comme il se souloit faire, dont est procédé que jà elle quicte le droit que l'on luy avoit donné à Rome; mais le dataire vouldroit que celle de Lulin, nommé par Sa Majesté, print ses dépesches sans faire mention de la nomination de Sadite Majesté, et je ne serois de cest advis, comme je l'ay escript. La faulte vient des solliciteurs, que ci devant ont faict les dépesches sans faire mention de ladicte nomination; et, pour y remédier, l'on avoit escript que les nominations s'envoyassent à l'ambassade, à fin que les dépesches se feissent avec la participation du solliciteur de Sadicte Majesté, que tiendroit soing de non consentir que les bulles se dépeschassent sans mention expresse de la nomination de Sadicte Majesté, qu'est à mon advis plus court chemin et plus seur que de les renvoyer à la cour de Parlement. Au regard de ce que l'on veult escripre en Bourgongne pour sçavoir quelz bénéfices sont de la nomination de Sadicte Majesté, il est cler que Sadicte Majesté, en vertu de son indult, nomme à ceulx qui sont électifz et à ceux qui se pourvoyent en court de Rome, et que le Pape n'a voulu préjudicier au colateurs ordinaires, qui doivent proveoir de ceulx qui sont à leur colation, où Sa Majesté n'a que faire, comme en celluy de Morteau et aultres priorez deppendans de la colation d'aultres abbayes. Et je sçay que celluy que je tiens de Moustier-Haultepierre je l'heuz du feu cardinal de Lorrayne, lors abbé de Cluny, et par sa colation.

Je tiens que l'escuyer Chavirey aura envoyé copie de la procuration qu'il a de moy pour recevoir ce que m'est dehu de mes gaiges de pensions, la luy ayant envoyé pour ce spéciale, et pour faire quictance vaillable de tout ce qu'il recevra; une semblable doibt avoir Monsieur le Révérendissime Évesque de Tornay. Et si vous avez veu depuis Monsieur de Chassey, j'espère que vous aurez prins avec luy résolution, afin que le payement se puisse faire, soit en Bourgogne ou pardelà, sans difficulté.

Je vous ay respondu à ce que par vostre modestie vous me voulez donner entendre, que vous ne soyez suffisant pour les entremises auxquelles je désire que vous soyez advancé, et vous diray qu'il ne fault que votre modestie vous furcompte. J'espère que suyvant le chemin, tel que vous l'avez tenu jusques à oyres, et comme je vous l'ay dict, vous aurez assez d'entremise et que l'on aura affaire de vous, me remectant à ce que mes précédentes en contiennent. Le mesme diray-je quant à ce que touche le redressement de la justice de Bourgogne pour vous y avoir respondu, comme je fais encoires par la lettre de ma main.

La lettre que vous a escript Monsieur le Comte de Champlite touchant haulsement du pris du sel, je l'ay à la vérité treuvée estrange, estant faicle ainsi pour vous penser serrer la bourse. Tout leur but est de parvenir à l'assemblée des Estats pour leurs desseing; et me semblent fort mal les mences que l'on fait pour contredire ledict haulsement du pris du sel, soubz couleur si juste et véritable de l'accreue des fraiz. Et sur ce que ledict comte de Champlite m'en a escript, je luy ay respondu franc et rond, luy disant mon opinion, me remectant après à ce que s'en résoldra; et vous sçavez que la mienne est du tout conforme à la vostre, et ainsi l'entend Monsieur le président Richardot, qui dit cler que prenant aultre chemin (comme culx vouldroient pour frustrer ceulx du pays) que c'est y procéder de male foy, attendu le traicté faict nouvellement, et chèrement acepté; et si l'on prend l'expédient que vous mectez en avant d'en faire si grand part au Roy, je ne sçay ce qu'ilz sçauroient réplicquer au contraire, mais je diray encoires que en ce se feroit tort ausdict du Puys à Muyre; et jurerois volentiers, sans me préjuger, le mesmes de mon coustel que vous dictes de vostre part, que à cecy ne me meut respect quelconque de mon intérest particulier, oyres que j'aye quelque part audict Puys. Mais non pas chose que me face fourvoyer du droit chemin, comme n'a jamais faict en aultre chose intérest particulier mien.

Je vous mercie très affectueusement la part que vous me faictes des nou-

velles de pardelà de Cologne. Ce de pardelà (grâces à Dieu) vad prospérant, et prospéreroit plus, si d'icy l'on correspondoit et aydoit comme il convient. Je sollicite ce que je puis, afin qu'il se face, et en ay bon espoir, puisque, comme vous entendrez, nous sumes desveloppez de l'empeschement que nous donnoit la Tercera; et ce que se despendoit là porra servir par delà. Aussy nous aydera beaucop l'arrivée des flottes tant riches. Et n'ay aultres nouvelles à vous dire, depuis celle que je vous ay escript par mes dernières, sinon que ledict Sieur Président d'Artois a heu ung accident accompagné d'une fièvre tente, mais c'est si peu, et a duré si peu de jours, que cela ne l'empesche pas de solliciter ses dépesches, ny empeschera de se mettre en chemin, incontinent qu'il sera dépesché.

Au regard de Cologne, si de nostre costel l'on y eust procédé comm'il convenoit, et que l'esleu eust faict les dilligences requises, tout cela seroit jà achevé; et enfin je tiens pour certain qu'il emportera la pièce, et que Truxes en demeurera exclus, car ce de Casimirus et sa suytte n'est q'ung feug de paille. Le pis est qu'il sacagera et ravagera tout ce qu'il porra, pour se faire riche et ses soldatz; mais si je ne me furcompte, il ne tardera beaucop qu'il ne lasche prinse. Bien serois je d'advis, comme je l'ay escript dans le commencement, que, pour abbrévier le chemin du repos, l'on s'accorde avec ledit Truxes, luy donnant une pension, qu'est le vray chemin pour en venir tost au bout, et lequel ledit Truxes acceptera, si Dieu ne l'aveugle, comme méritent ses actions.

CI.

ALEXANDRE FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Du camp devant Ypres, le 4 septembre 1583.

La confidenza grande che ho tenuto sempre nella persona di Vostra Signoria Illustrissima e'l molto favor che s'è degniata di fare à tutta casa mia et à me, come dagli effetti ben chiaro havemo conosciuto, et la sicurezza che mi dà l'ardente desiderio che ho di servirla, m'obbliga non solo à farli parte di miei particolari. mà ancora à supplicarla di ogni assistentia et favore in tutte le mie occorrenze et pretensioni, e tanto maggiormente che mi persuado, che doveranno parer si giuste, anteponendo sempre il servitio del Re mio Signore al proprio interesse, che Vostra Signoria Illustrissima debba, et possa liberamente essendo tale protegerle et favorirle. come spero dalla sua benignità. Io parlando con ogni confidenza con Vostra Signoria Illustrissima le posso far sapere, come men' andai à Namur à far riverenza et à baciar le mani à Madama mia Signora et dubbioso di quello, che'l tempo potessi portare, et anco, se fusse per rivederla più, per li pericoli, in che continuamente l'homo si ritrova, ho trattato lungamente con Sua Alteza quanto mi occorreva ne particolari di casa nostra, et se bene io harei desiderato, ch'ella non si fusse partita di questi paesi, ò al meno, quando pur havesse voluto farlo, l'havessi differito sino al settembre dell'anno che viene : ma lei come prudentissima ha risoluto farlo, et à me non è convenuto persuaderli altra cosa, massimamente fondandosi sulla sua salute. Mi hà consigliato fra altri molti ricordi prudentissimi et amorevolissimi che s'è degniata darmi si sopra le cose toccanti al servitio di Sua Maestà come ad altre nostre particolari, che io debba supplicar à Sua Maesta instantissimamente per lo stabilimento della casa, et che come figlio amorevole et obbediente mi conviene aiutare et assistere al duca mio Signore in tante sue necessità et miserie, in che si ritrova in questa sua vechiaia, che certo, havendo io poi ben considerato al debito, et obbligo mio, mi son risoluto à sattisfarla, se bene havevo presuposto, como sin qui ho fatto, di non molestar la Maestà Sua per negotii miei particolari, proccurando che il mio ben servire havesse da esser quello che spronasse à Sua Maestà à risolversi una volta di gratificare à tutti noi. Hora veggo che l tempo passa, et che le cose nostre vanno di male in peggio; mio padre vechio, pieno di gravissime indispositioni, et vive con gran pericolo et risico della sua persona, et di quella di mio figlio per le conspirationi, che gli hanno fatto, et vanno facendo contra, come à Vostra Signoria Illustrissima deve essere noto et chiaro, per l'informationi, che ha vedute. Trovasi afflittissimo vedendo, che non solo dalli suoi vassalli, che hanno ricevuto tanto beneficio utile et mercede da lui, l'hanno pagato di tanta iniquità, et

ingratudine; ma della poca stima, che par che faccino della persona sua, et i vicini anco vengono à non tenerli quel rispetto, ne in quel conto, che conveniria, et saria giusto. Tutte queste cose sono causate dell' oppinione, che hanno che Sua Maestà non sia per gratificarci, ne stabilir le cose nostre, et che non ci tenga in quel conto di veri servitori che li siamo, et saremo sempre in ogni tempo, et in ogni fortuna; et io, che mi trovo haver sempre aggravato, et dato molestia à tutti li miei et in particolar à mio padre per l'assistentia et modo che mi hanno dato per potermi sustentar conforme alla qualità della mia persona, in servitio di Sua Maestà, senza haverle potuto apportar mai alcun beneficio, mà sempre incommodo et gravissime spese, consideri Vostra Signoria Illustrissima con quanto dispiacere, et rammarico mi ritrovi hora, consistendo la vita di mio padre, quella di mio figlio, lo stabilimento della casa meramente nella mano di Sua Maestà, Confidato io nella sua grandezza, et bontà, mi son risoluto di haver ricorso alli suoi piedi, per mezzo d'una mia letterà, et supplicarla con tutta l'humiltà dovuta et possibile à favorir mio padre con darli il castel di Piacenza, la qual gratia depende da Sua Maestà et mi persuado, che non ci sia nessun genere di rispetto, nè di consequentia, poiche li Duchi di Savoia, et Fiorenza sono stati gratificati largamente, et non reputo, oltre alli servitii de' miei, haver meritato cosi poco che non pretendi di haver servito tanto quanto loro e cosi bene come qual si voglia altro ministro, et con cosi poco interesse et costa di Sua Maestà, come Vostra Signoria Illustrissima sa To non penso incarir i miei servitii à Sua Maestà ne per mezzo di essi meritar cosa alcuna, perche ad ogni altro li potria questo esser devuto, et à me no, come quello, che riconosco l'esser l'havere, e tutto quello, che da me depende dalla Maestà Sua, et per consequentia esser tenuto et obbligato à servirlo con la vita, et quella esporla à qual si voglia sacrifitio per il minor servitio suo; et cosi spero di sattisfare, come sin qui hò fatto, poiche da 26 anni in qua, che fu la prima volta, ch' io veddi Sua Maestà et che incominciai à servirla, non ho fatto ausentia in le occasione che sono occorse, senza haver molestato Sua Maestà ne haver ricevuto alcuna mercede, tra 'l qual tempo hò servito in questi stati circa sei anni, et nella maniera che stavono le cose di qua, et come ci rimasi quando la Maestà Sua si degnò di provedermi il carico, è noto à tutto il mondo, et per non incarirlo non fastidierò Vostra Signoria Illustrissima. Doppo la reconciliatione delle tre provincie,

che supplicai Sua Maestà instantissimamente per la licentia, et non si compiacque darmela, comandandomi, ch' io venisse à servirla in esse, quello, che hò passato sallo Dio, et la poca maniera, et modo che ho sempre hauto di poter sustenerle ne far il servitio ch'io desideravo, nel qual tempo consta che hanno voluto offendermi nella persona più et più volte solo per il mio ben servire, io non obstante tutto questo con maggior animo, et con maggior volontà sono andato servendo, non pensando ad altro, che alla satisfattione et gusto di Sua Maestà con tutto ciò, che le soprasome sieno state grande, et grosse, et i debiti vechi mi sia convenuto sattisfare, è andato sempre diminuendo l'assistentia et i mezzi. Con l'aiuto, et bontà divina le cose sono ridotte in termine, che apparentemente provedendo Sua Maesta del rimedio opportuno sene può sperar qualche buon fine, et forse più presto, che altri crede, però non conviene sprezzarle : veggomi qui impegniato in un servitio travaglioso, pericoloso, et longo, se non si dà meglio rimedio, che per il passato, et per consequentia volendo anteporre il servitio di Sua Maestà all' interesse di casa mia, non posso dar assistentia nessuna à mio padre, ne lui la ha da nessuna parte, essendo solo, et infermissimo; per la qual causa, et rispetti, mosso dall' obligo che deve un figlio amorevole à suo padre, per il desiderio grande, che hò di vederlo consolato, et assicurato innanzi al fine de suoi giorni; et per non morir con questo scrupolo di conscientia quando Nostro Signore fusse servito disponer di me, ho stabilito di supplicar instantissimamente la Maestà Sua à far questa gratia, et mercede à mio padre à intercession mia, et questa la pretendo haver à riconoscere meramente dalla molta benignità, et humanità della Maestà Sua poiche può esser certa, et sicura che oltra esser noi veri et devoti servitori suoi et della sua Corona Reale, et contra tutti in ogni occasioni la serviremo, per elettione, et per volontà, per obbligo et interesse semo forzati à farlo, perche ci conviene per ragion di stato esser servitori della Maestà Sua, col qual appoggio saremo sempre rispettati da tutti gli altri vicini, et uguali nostri. Vostra Signoria Illustrissima è prudentissima et informatissima delle cose d'Italia, et sà meglio di me, che questo è cosi, et che non ci può essere nessun genere di scrupulo, se Sua Maesta si degnierà di volerci far la gratia. Io non fo dubbio, che la mia fede non meriti riportarse quel guiderdone, che aspetto, e tanto maggiormente col patrocinio et favore di Vostra Signoria Illustrissima, che so non

mancarà di favorirmi come sempre ha fatto anteponendo però il servitio di Sua Maestà ad ogni altra cosa, col qual servitio questo mi par tanto conforme et annesso, che m'assicuro del favore di Vostra Signoria Illustrissim, tutto quello che humanamente si puo desiderare Non ho voluto mandare persona propria à molestar, et fastidir Sua Maestà parendomi haver supplito à bastanza col mezzo d'una lettera mia, e da questo puol conoscere Vostra Signoria Illustrisima se è grande la confidenza, che ho in Sua Maestà et quello che spero ricever dalla bonta sua, et come similmente confido che Vostra Signoria Illustrissima non mancarà di favorirmi accioche io sia brevemente spedito, et mio Padre consolato; la qual cosa sommamente desidero, perche i miei per mezzo de miei servitii possino ricever questo beneficio et reputatione, et che tutt' Italia conosca col segno di questa gratitudine che sono accetti à Sua Maestà. Vostra Signoria Illustrissima s'assicuri, che questa mercede è grandissima et per tale sarà tenuta da tutti noi, et da me in particolare per venir dalla Real mano di Sua Maestà, però à me più che à nessuno tocca, et per me sarà sopra modo grande, perche riconoscerò da Sua Maestà la vita di mio Padre, et figli che stanno in grandissimo pericolo, et io non haverò che attendere ad altro che à servirlo, perche non ho, ne havero alcun altro interesse, ne ho da molestar la Maestà Sua con altre pretensioni, finendosi tutto in questa, per li quali rispetti mi par anco esser tenuto più d'ogni altro à supplicare et importunar che mio Padre venga consolato.

Mi par superfluo ch' io ricordi à Vostra Signoria Illustrissima quanto io le sia servitore, poiche stimo di esser già conosciuto da lei, et la mia professione è tale: la supplico solo, à ricordarsi di comandarmi, poiche non ha nessuno in questo mondo che sia più sviscerato per il suo servitio et chi da lei dependerà di quello che son io, e questo dico sin tanto che si mi porga occasione perche occorrendo non aspetterò di esser comandato et à Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima bacio le mani, et con questo fine prego il Signore la conservi felice.

CI.

TRADUCTION.

La grande confiance que j'ai toujours eue en Votre Illustrissime Seigneurie personnellement, les nombreuses faveurs dont Elle a daigné combler toute ma maison et moimème, comme les faits nous l'ont prouvé clairement, l'assurance que me donne l'ardeut désir que j'ai de La servir, me font un devoir, non seulement de Lui rendre compte de mes affaires particulières, mais encore de La supplier d'accorder dans l'occurrence son aide et son appui à tous mes projets. Aussi bien faisant passer sans cesse le service du Roi, mon maître, avant mes propres intérêts, je me persuade que ces projets paraîtront assez justes à Votre Illustrissime Seigneurie pour qu'Elle doive et puisse librement les favoriser et les seconder, comme je l'espère de sa bienveillance.

M'entretenant en toute confiance avec Votre Illustrissime Seigneurie, je puis Lui dire que je suis allé à Namur pour faire ma révérence et baiser la main à Madame, ma mère, et encore plus pour La revoir, car on ne sait ce qui peut arriver en ce temps de dangers auxquels l'homme se trouve continuellement exposé. J'ai discuté longuement avec Son Altesse ma manière de voir au sujet des intérèts particuliers de notre maison. J'eusse désiré qu'Elle ne quittat point ce pays ou que tout au moins, si Elle y était résolue, Elle différat son départ jusqu'au mois de septembre de l'année prochaine. Mais Elle a trouvé plus prudent de partir immédiatement. Je n'ai pas eru devoir la dissuader plus longtemps de sa résolution, surtout qu'Elle la disait fondée sur l'intérêt majeur de sa santé. Entre autres sages et bienveillants conseils qu'Elle a daigné me donner, non sculement au sujet des affaires touchant le service du Roi, mais encore à propos de nos intérêts particuliers, Elle m'a recommandé de supplier instamment Sa Majesté d'avoir égard à la stabilité de notre maison. Elle m'a représenté que je devais, en fils affectueux et obéissant, aider et assister le Duc, mon Seigneur, dans tous les besoins et les difficultés de sa vieillesse. Et certes, après avoir bien considéré mon devoir et mes obligations, j'ai résolu de satisfaire au désir de la Duchesse, ma mère, encore que j'avais décidé, comme je l'ai fait jusqu'ici, de ne pas importuner. Sa Majesté de mes affaires particulières, persuadé que La bien servir était le meilleur moyen de l'intéresser en laveur de nous tous. Aujourd'hui je vois que le temps passe et que nos affaires vont de mal en pis. Mon père est vieux, accablé par la maladie et exposé à toute sorte de dangers. Sa vie et celle de mon fils courent les plus grands risques par suite des complots qu'on a tramés et qu'on trame contre eux, comme Votre Illustrissime Seigneurie le sait

par les avis qu'il en a reçus. Il est désolé de voir, non seulement que ses vassaux, comblés de ses bienfaits et de ses faveurs, l'ont payé de la plus injuste ingratitude, mais qu'ils paraissent l'avoir en aussi mince estime. Ses voisins, non plus, ne tiennent compte de son autorité comme il conviendrait, ni ne lui témoignent le respect auquel il a droit. Tout cela provient de leur conviction que Sa Majesté n'entend pas nous favoriser, ni assurer nos intérêts et ne nous traite pas en vrais serviteurs que nous sommes et serons toujours, quoi qu'il advienne. Quant à moi, j'ai sans cesse aggravé les charges et les soucis des miens, surtout ceux de mon père, par suite de l'assistance et des moyens qui m'ont été donnés pour soutenir mon rang au service du Roi. Je n'ai jamais pu procurer aucun bénéfice à ma famille; je n'ai causé aux miens que des ennuis et ne leur ai oceasionné que de fortes dépenses. Votre Illustrissime Seigneurie considérera quels sont aujourd'hui mes chagrins et mes regrets en voyant que la vie de mon père, celle de mon fils, le sort de ma maison dépendent du bon plaisir de Sa Majesté. Confiant dans la bonté et la magnanimité du Roi, j'ai résolu de Lui adresser une humble supplique pour le conjurer de donner à mon père le château de Plaisance. Je ne pense pas que Sa Majesté y verra le moindre inconvénient de conséquence, puisque les Ducs de Savoie et de Florence ont été largement récompensés. Et, sans rappeler les services des miens. je n'estime pas avoir si peu mérité de la bienveillance du souverain, que mes services ne puissent prétendre à la récompense qu'ont reçue les leurs ou ceux de tous autres, alors surtout que les miens ont si peu coûté à la cassette royale. Je n'entends pas être importun en rappelant ces services, ni m'en prévaloir pour réclamer quelque faveur. Ce serait bon pour tout autre, mais ça a toujours été et c'est un devoir pour moi de servir en tout et partout Sa Majesté, même au péril de ma vic. Je crois l'avoir constamment fait depuis vingt-six ans que je suis la carrière des armes, y compris les six ans que j'ai passés dans ce pays, faisant de tout temps mon devoir sans avoir jamais reçu la moindre faveur. Tout le monde connaît la situation actuelle des affaires aux Pays-Bas et l'état dans lequel je les ai trouvées. Depuis la réconciliation des trois provinces, j'ai supplié instamment le Roi de m'accorder mon congé. Non seulement Sa Majesté n'a pas voulu me le donner, mais a exigé que je continuasse à servir la cause royale dans ces mêmes provinces. Et, grâce à Dieu, je crois l'avoir fait malgré l'insuffisance des ressources mises à ma disposition; en dépit de tous les dangers auxquels je me suis trouvé exposé, je n'ai jamais perdu courage, au contraire. Je n'ai songé qu'à satisfaire le Roi. Et plus j'ai rencontré d'obstacles et de difficultés, plus mes services méritaient quelque encouragement, moins j'ai été secondé et assisté. Mais, Dieu aidant, les affaires ont pris une assez bonne tournure et tout fait prévoir une heureuse issue, s'il est pourvu à temps aux remèdes requis. En attendant ce résultat, plus prochain peut-ètre qu'on ne se le figure, je me vois engagé ici dans une campagne pénible, dangereuse et longue, surtout s'il n'est pas mieux remédié à la situation que par le passé. Donc, voulant faire passer le service

de Sa Majesté avant les intérêts de ma maison, je ne puis donner aucune aide à mon père, qui, pourtant, n'en peut trouver ailleurs. Il est seul et infirme. Aussi, comprenant les obligations qu'un fils affectionné a envers son père, désirant consoler sa vieillesse et assurer sa tranquillité à la fin de ses jours, voulant quitter sans remords ce monde quand il plaira au Seigneur de m'appeler à Lui, j'ai pris la ferme résolution de supplier instamment Sa Majesté d'accorder à mon intercession cette grâce et cette faveur à mon père. Et eelles-ci, je crois pouvoir les espérer de la grande bienveillance et des sentiments d'humanité du Roi. Car Sa Majesté peut en être sûre et certaine, non seulement nous sommes de vrais et dévoués serviteurs de sa personne et de sa couronne, et nous la servirons toujours envers et contre tous par inclination et de propos délibéré, mais encore notre devoir et notre intérêt nous obligent à le faire. La raison d'état nous impose cette conduite si nous voulons être respectés de nos voisins et de nos égaux. Votre Illustrissime Sejgneurie a plus d'expérience et est mieux informée que personne des affaires d'Italie. Elle sait mieux que moi l'état des choses et que, si Sa Majesté le veut bien, il n'est aucune raison pour ne pas nous accorder cette faveur. Je ne doute pas que mon dévouement ne mérite cette récompense. J'y compte d'autant plus que je me confic en l'appui et la protection de Votre Illustrissime Seigneurie. Elles ne m'ont jamais manqué quand les intérêts du Roi étaient en jeu. Et comme ici ils se confondent avec les nôtres, je suis convaincu que Votre Eminence fera tout son possible. Je n'ai voulu envoyer à Sa Majesté aucune personne qui aurait pu l'importuner. La supplique que j'ai préféré lui adresser, me paraît suffisante. Votre Illustrissime Scigneurie jugera par là combien est grande ma confiance en Sa Majesté et grand mon espoir en sa bonté. Votre Éminence verra aussi à quel point je me confie en Elle à l'effet d'obtenir bientôt satisfaction pour mon père et pour moi. Je le désire beaucoup afin que mes services puissent valoir quelque considération aux miens et que toute l'Italie voie par ces marques de la gratitude royale en quelle estime Sa Majesté tient ceux de ma maison. Votre Illustrissime Seigneurie comprendra la valeur de ce témoignage public et le prix que nous y attachons tous, moi surtout. Je devrai à la générosité du Roi la vie de mon père et celle de mon fils, qui sont en danger aujourd'hui. Et quant à moi, je n'aurai plus qu'à me consacrer tout entier au service de Sa Majesté; je n'aurai plus d'autre intérêt à poursuivre ni d'autres démarches importunes à faire. Tout sera résolu par là. Je crois donc devoir d'autant plus supplier Sa Majesté d'accorder cette satisfaction à mon père. Il me parait superflu d'assurer Votre Seigneurie de mon dévouement qui Lui est assez connu. Je Lui demanderai sculement de ne pas oublier d'employer mes services à l'occasion, car personne au monde ne lui est plus attaché que moi, etc...

CII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉVÈQUE ÉLU DE TOURNAI.

(Lettres du cardinal de Granvelle à Morillon, t. VIII, fol. 212.)

Madrid, le 7 septembre 1585.

Monsieur, par vostre lettre du xxvnº de juillet *publica* et le billet y encloz du xxvme, vous me dites bien particulièrement l'estat auquel estoit pour lors tout par delà, dont, comme vous aurez veu par mes lettres, nous avions jà les nouvelles icy par lettres de Monseigneur le Prince. Ce de Dunkerke a esté fort bien exécuté par la diligence du dict Seigneur Prince, et y a fait Monsieur de la Mote fort bon devoir, qu'a longuement désigné sur cette place, et mis en avant les moyens. Aussi sont bien et vaillamment employés tous ces Seigneurs. Et cette prinse a esté cause de faire suyvre la reste. Ostende demeure encore là, pour le secours que les rebelles y mirent par mer, que noz gens ne pouvoient empescher. Et fit fort prudemment le dict Seigneur Prince de s'en retirer, sans s'y attacher, ny amuser davantage. pour non perdre temps et gens. Je ne sçay ce que, après les aultres, aura faict Ypre, où aussi il ne se vouloit attacher, pour estre plus libre pour accourir où il pourroit estre de besoing, et mesme pour faire teste au dict d'Alençon, qu'estoit à la Fère avec sa mère et assembloit gens; mais les François sont peu volontaires pour aller par delà, se souvenans de comme ilz sont esté traictez. Le dict Seigneur Prince estoit parti, pour aller voir Madame sa mère à Namur, et luy dire adieu; il ne pensoit employer en ce voyage que dix jours. Il ne perd temps, et avoit reconfort quelque argent sur son crédit. Cependant noz gens se refont en la grasse Flandres, tant de bons heurs, la conqueste de la Tercera, l'arrivée de la flotte des Indes si riche que noz galères et galiaces sont jà de retour, et que d'heure à aultre la reste de l'armée de mer que vous pourroit bien aler veoir (sic, d'après une copie tronquée). Et je suis après, tant que je puis, et pour envoyer gens et argent, que Monsieur le président d'Artois sollicite aussi.

La retraite de l'Orangier à Wlessinghe pourroit bien esbranler plusieurs

avec la vaillance et diligence et prudentes négoces du dict Seigneur Prince: et sera le Roy dores en avant plus libre, desveloppé de ce de la Tercera et aultres isles, qui asseurent ce de Portugal; se pouvant tenir pour perdu du tout le bastard don Antoine. Et pour nous oster toute ombre pour cette année, Luchali retourne à Constantinople, où le Turc est bien empesché pour la continuation de la guerre de Perse, et aultres empeschements qu'il a chez soy. Resteroit seulement que en France survint quelque garbouille comme ils méritent, et que si l'on ne nous rend volontairement Cambray, que nous fissions quelque gaillarde et importante diversion, et que l'on jetta 9 (le Comte d'Hornes) dans un sac en l'eaue, puisqu'il ne sera vivant aultre que jusques à maintenant : et je désire entendre avec quel visage cette mère et ruyne de la France, pour n'en dire pis, prendra toutes ces nouvelles, et mesmes la conqueste de la Tercera. qu'elle pensoit donner à la couronne de France, si elle eust peu achever de l'arracher du tout des mains de ce bastard et de ses gens qui l'ont si mal gardé. Émanuel de Sylva, capitaine général du dit bastard, estoit bien si sot que de penser, lors que l'on s'apprestoit pour luy couper la teste, comme l'on a faict, de prétendre que Sa Majecté le devoit fort estimer et récompenser pour avoir si loyalement servi son maistre, à qui l'on eust faict le mesme qu'à son valet, qui l'eut peu trousser en la dicte Tercera.

CIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 10 septembre 1585.

Madame, par lettres de Monsigneur le Prince, escriptes à Tornay, au retour du voiaige qu'il ha faict pour aller dire adieu à Vostre Altèze à Namur, par lesquelles il donne advertissement de la prinse de Steenberg,

par l'industrie du Signeur de Haultepenne¹, qu'a esté prinse sans sang; ledit Signeur Prince dit aussi par icelles, qu'il ha trouvé Vostredite Altèze audit Namur, en bien bonne disposition, et empeschée pour se mectre en chemin, ayant prins, à ce que j'entendz, résolution de faire son voiaige, prenant son chemin par les pays de Suisses, qu'est à la vérité le plus plain et commode pour chariaiges et de meilleurs lougis; mais par ce moyen nostre pauvre pays de Bourgongne perdra ce bien qu'il eust receu d'y reveoir Vostre Altèze à son retour, comme allant aux Pays d'Embas, lors qu'il Luy pleut passer par icelluy. Et escript ledit Signeur Prince que Vostredite Altèze faisoit son compte de partir aujourd'huy, date de ceste, ou demain. Je prie à Dieu qu'il luy plaise luy donner heureux voiaige. Je désireroye que devant qu'elle arrive en Lombardie, elle peut avoir la résolution tant désirée, quant au chasteaul de Plaisance; mais nous n'avons pas peu jusques à oyres aracher le mot de Sa Majesté, quelques diligences que se soient faictes. Vray est que je y vois beaucop de signes, que me continuent l'espoir que j'ay de bon succès, si est ce que la dilation et tardance me tient en penne, tant en cecy, qu'en beaucop d'aultres choses. Estant encoires icy le président Richardot, et tardera devant que les deniers viennent aux mains dudit Signeur Prince, des 500 mil escuz, à quoy sont réduytz les 400 mil que se doibvent furnir par la voye de Florence, et les précédens 400 mil que se doibvent pourveoir par la mesme voie, se sont esvanuytz en fumée. En quoy véritablement ceulx dudit Florence nous ont faict ung bien malvais tour, quelque excuse qu'ilz facent, chargeans sur Loys Dobara. Et je confesseray bien qu'il dit beaucop, et effectue peu, si ne teint il à luy qu'il ne se mesle de beaucop de choses, veullant mectre la main par tout. Je n'ay failly de maintenir combien il emporte d'entretenir le crédit, et que sans icelluy, ledit Signeur Prince n'eut trouvé les 150 mil escuz, dont il s'est accommodé maintenant pour éviter plus grandz inconvénient, s'estans toutesfoys ceulx de la Hazienda monstrez fort mal contens, comme le pourra dire Guillamas; mais enfin Sa Majesté, recongnoissant la raison, s'est résolue à les faire accepter; et nous allons tousiours après l'assheurée provision, pour chaque moys, et ce pour deux ans, laquelle chose s'accomplissant, fera perdre le ceur à ses pauvres aveuglez, ausquelz le Prince

¹ Voyez plus haut, page 541.

d'Oranges faict croire qu'il soit impossible que Sa Majesté puisse continuer de supporter les fraiz de la guerre. Et sur cest espoir leur ha tiré de grans deniers, par impositions exhorbitantes, au lieu de celles, tant modérées, qu'ilz souloient accorder à Sa Majesté. Ce de la Tercera et ce des flottes des Indes si riches estonnera plusieurs, et mesmes la résolution que Sa Majesté prand d'aider de gens et d'argent ledit Signeur Prince. Laquelle chose se faisant promptement, pourra mectre noz affaires bien avant. Et Dieu doint que ces bonnes résolutions s'exécutent, comme il convient, du moings ne tiendra-il à les ramantevoir, et à faire tous les offices convenables pour persuader l'effect.

Nous actendons tous les jours le retour du marquis de Saincte-Croix, avec son armée, pour procurer qu'en ce que reste de ceste année, il se face encoires quelque chose de bon. Les Espagnolz vouldroient que l'on s'attacha à Alarachi. Je suis en opinion que cela ne nous emporte de riens; et qu'il vault mieulx de penser aux affaires des Pays d'Embas, puisque Alarachi se peult prandre toutes les foys que l'on vouldra; mais pour moy je ne vois qu'il nous soit possible le soubstenir et défendre, quelques fraiz que l'on y puisse mectre, estant en terre ferme, et où tant de Mores. Alabres et Turqz peuvent venir en très-grand nombre à l'imprévue, toutes les foys qu'ilz vouldront. Nous nous pouvons souvenir de Castel Novo. Et Sa Majesté se faict signeur de la mer, comme il emporte qu'il soit, et se peult faire ayseement, donnant bon ordre à noz affaires. Je ne vois que Alarachy nous puisse faire mal, en chose, en quoy il ne se puisse remédier, oultre ce que Alarachy se pourra prandre, toutes les foys que l'on vouldra austant facilement que maintenant, empeschant qu'il ne se fortissie d'advantaige, que à mon advis facilement se pourra faire. Assheurant Vostredite Altèze que j'ay plaint grandement les grandz fraiz incroiables que l'on y ha mis, depuis deux ans ençà, soubz espoir que le Xarif le deut remectre voulentairement entre noz mains, que je n'ay jamais creu, et nous ha abusé de paroles, donnant part, par son ambassadeur à Constantinoble, de tout ce que l'on négocioit pardeçà avec luy.

Sa Majesté, dois son dernier retour du Scorialo' , n'est bougé d'icy, sinon cinq ou six jours, qu'il a esté au Pardo, à deux lieues d'icy, pour résouldre

¹ L'Escurial.

sur aulcunes consultes, et pour faire ung peu d'exercice, et ne se parle pour maintenant d'en partir, se portant, grâces à Dieu, fort bien, comme de mesme font tous ceulx du sang.

CIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

....., le 11 septembre 1585.

Scrivo hora à Sua Maestà supplicandola a favorire Giovanni de Moll, capitàno di cavalli, et che si trova di presente al governo della villa di Diest, si come Vostra Signoria Illustrissima vedra per la copia della inclusa lettera, et sapendo io quanto il buon mezzo di lei possa portarli benefitio la prego strettamente à tener la mano et à far opera che Sua Maiestà lo favorisca, in farli la mercede che esso capitano Moll desidera, che per li servitii fatti, et che fa di continuo, et per essersi alevato in mia casa, li desidero ogni sorte di avanzamento et satisfattione, certificando Vostra Signoria Illustrissima che li restarò con molt obbligo di quanto à favor di esso Moll farà, et assicurata che non debba mancar di favorirlo, non mi stendero in altro.

CIV.

ANALYSE.

Lettre de recommandation en faveur du capitaine de cavalerie Jean de Moll, élevé dans la maison de la Duchesse et présentement gouverneur de la ville de Diest.

CV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

....., le 12 septembre 1585.

Vedrà Vostra Signoria Illustrissima per il duplicato qui giunto quanto li scrissi all'ultimo del passato, di poi non hò ricevuto lettere sue che mi persuado siano restate in Borgogna atteso che mi hanno intrattenuto li miei plichi di Lione, pensando che io fussi partita come sarebbe seguito quando i muli per servitio di mio traino che aspettavo non havessin tardato à comparire cinque ò sei giorni davantaggio per rispetto di condurre alcuna somma di denaro per servitio di Sua Maestà et veramente che questa tardanza è causa che hoggi non sia in Lorena. Mi metterò in camino posdomani piacendo a Dio, con ferma speranza di trovare avanti il mio arrivo in Italia lettere di Vostra Signoria Illustrissima con avviso della desiderata gratia della restituttione del castello al Signor Duca mio, che se potessi portarli la nuova saria per me la maggiore consolattione che in questo mondo possa ricevere, per le tante cause et raggioni che à Vostra Signoria Illustrissima sono note, la quale mi sicuro che a questo fine harà fatto ogni suo potere, di che li resto, et restarò obbligata eternamente. Del mio viaggio et arrivo non lasserò di dar notitia à Vostra Signoria Illustrissima et di quanto più occorrera. Con la mia ultima dissi di far più complita risposta alla sua lettera de 50 di luglio, et quello che posso dirli vedra per la qui alligata copia della lettera che scrivo a Sua Maestà, che à Vostra Signoria Illustrissima invio perche sia appieno informata di tutto et possi conforme alla sua solita amorevolezza far li offitii che si ricercano per servitio di Sua Maestà. Resta hora che Vostra Signoria Illustrissima si compiaccia tener per fermo che non è persona che desideri farli piacere et servitio più di quello desidero io : pregola dunque à darmene occasione et di me valersi liberamente, che in tutti i luoghi et in ogni tempo sarò prontissima ad esseguire quanto da lei mi sarà ricerco, ne lassi di scrivermi

spesso, con buone nuove della sua salute per la quale farò pregare di continuo et per ogni sua prosperità, etc.

Per haver conosciuto nel tempo che qui sono stata Pietro de Olave 1, pagator dell' exercito di Sua Maestà, molto zelante al servitio di essa, et diligente nel suo uffitio et carico che tiene, mi è parso rappresentarlo à Sua Maestà si come hò fatto con una mia lettera, et anco ho voluto farne advertito Vostra Signoria Illustrissima accio nelle occasioni possa favorire detto Olave, si come la prego instantemente, perche sendo egli lungamente stato in questi paesi et pratico di essi, mi prometto che nessuna persona possa servir meglio Sua Maestà nell'uffitio di Pagatore che lui, sendo veramente sufficientissimo, et che con satisfattione di Sua Maestà dara di se buonissimo conto, cose tutte che mi hanno mossa à far quest' offitio, con certificare Vostra Signoria Illustrissima che di quanto farà à favor di esso Olave neli restarò io con molta obbligattione.

CV.

ANALYSE.

La Duchesse envoie à Granvelle un duplicat de la lettre qu'elle lui a adressée à la fin du mois dernier.

Depuis elle n'a pas reçu de nouvelles du Cardinal. Elle présume que ses correspondances ont sans doute été retenues en Bourgogne, où on l'attendait depuis plusieurs jours; mais son départ a été ajourné par suite du retard mis à l'envoi des mules qui devaient transporter son bagage. Elle ne pourra partir qu'après demain.

Elle espère recevoir en route et avant d'arriver en Italie des lettres de Granvelle lui annonçant la bonne nouvelle de la restitution du château de Plaisance au Duc de Parme.

Elle termine sa lettre en protestant de son dévouement au Cardinal.

Dans un post-scriptum elle le prie de recommander à la faveur royale Pierre d'Olave, officier payeur dans l'armée espagnole aux Pays-Bas.

¹ Voyez Documentos inéditos, tome LXXII, pages 249 et 250.

CVI.

MARGUERITE DE PARME AU CABDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnesiennes à Naples, fascicule 1756.)

....., le 15 septembre 1585.

Scrivo à Sua Maestà sopra la resignattione che Fernando Lopez del Campo Villa nova, governatore di Carpea, hà fatto dell' offitio di scrivano maggiore di rendite della città di Cordova in persona di Pedro Coloma ', contador dell' exercito, in questi stati, supplicandola restar servita non solo approbare et confirmare detta resignatione, mà favorir il suddetto Pedro Coloma, in tutte le occorrentie avanzandolo, et augumentandolo con quelle mercedi che i suoi buoni servitii meritono: prego dunque caldissimamente Vostra Signoria Illustrissima à tener la mano et far ogn' opera, che ciò habbia effetto, certificandola che li restero con grandissima obbligatione, et perche habbia notitia di quanto scrivo à Sua Maestà neli mando con questa copia, et confidata che non mancara di favorir questo negotio, resto, etc.

CVI.

ANALYSE.

Lettre de recommandation pour Pedro Coloma, contador dans l'armée espagnole aux Pays-Bas, en faveur duquel Fernando Lopez del Campo Villanova, gouverneur de Carpea, a résigné sa charge de greffier en chef de l'office des rentes de Cordoue.

¹ Pedro Coloma, contador principal de l'armée espagnole des Pays-Bas. Voyez Documentos inéditos, tome LXXIV, page 418.

CVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 211.)

Madrid, le 22 septembre 1585.

Monsieur de Brossia. J'ay receu voz deux lettres des xvi et xvii du moys passé; par les secondes je vois que mon pacquet, que m'avoit apporté l'ordinaire que j'ay envoié par la voie de Monsieur le prieur, vostre frère, estoit arrivé despuis avec toutes les lettres qu'estoient joinctes, que vous avez adressé, dont cordialement je vous remercye.

Vous me donnez, par vosdictes lettres, un bien malvaise nouvelle de la griefve indisposition de Monsieur Blaser ; certes, si nous le perdons, nous perdons ung grand homme de bien et utile ministre, et aura son indisposition reculé les affaires de la justice de nostre pauvre pays; et vous faictes bonne œuvre de poursuyvre que les aulteurs se rassemblent de nouveau, pour continuer la besongne, afin que vous ayez plustôt le moyen de sans faire faulte aux affaires que particulièrement sont à vostre charge, faire ung tour en Bourgogne.

Avec grande raison n'avez vous faict semblant au conseiller Wanderbusch de poursuyvre l'estat de président de Flandres, pendant que ledict Sieur Blaser est encoires en vie : Dieu, par sa grâce, rende audict Sieur Blaser convalescence. Ledict conseillier Wanderbuch souloit estre en bonne opinion de Monsieur le prévost Foncq, et le mit en avant avec aultres pour président, quant ledict Sieur Blaser en fut pourveu. Je ne sçay si despuis il luy est survenu quelque umbre, dont j'ay sentu quelque vent; bien sçay-je que plusieurs de pardelà l'ont en bonne opinion, aultres non telle, comme chascun est soubmis aux divers jugemens des hommes.

Les députez de l'Illustrissime Cardinal de La Baulme, du chappitre et de

⁴ Jean de Blaesere, conseiller au grand conseil de Malines, de 1562 à 1582. Il mourut en 1585 comme vice-président du conseil de Flandre. (J.)

² Jean vander Burcht, conseiller du conseil de Flandre. Voyez le tome IX, pages 197 et 452.

la cité de Besençon, pour soliciter la restauration de la justice ecclésinstique, sont en chemin pour venir icy. Les abuz ne sont nullement soustenables, et noz anciens, nonobstant les excommuniois, sont demeurez fermes. grâces à Dieu, en la religion catholicque. D'abolir la jurisdiction ecclésiastique, plusieurs ne le trouveront bon, et mesmes Sa Sainteté, que faict grande instance, et mesme afin que l'on n'abolisse l'ancienne possession, usant des excommunications, selon la permission du concile, et comme vous sçavez que l'on en use à Rome et conforme à ce qu'en ont déclaré les Illustrissimes Cardinaulx députez sur les affaires dépendans du concile, je ne sçay si l'on demandera advis aux Pays d'Embas; mais il n'y aura point de mal de par prévention dresser ung escript sur ce point pour l'envoier icy, vous advertissant que jà viennent de grandes plaintes des grandes foules que font au pauvre peuple les laiz, devant que de pouvoir parvenir à recouvrer le leur.

Madame s'en retourne en Italie, comme vous avez entendu, ayant obtenu son congé avec fort grande et par trop desmésurement importune poursuyte de quasi troys ans entiers; et Dieu doint que. comme je vous ay escript, nous ne voions le temps qu'elle se repente de l'avoir demandé et le Roy de le luy avoir accordé

Monseigneur le Prince nous ha jà escript dois son retour à Tornay et adverty du recouvrement de Stenborg 1. Dieu doint bon succès à ce d'Ypre et de Bruge. Les affaires, grâces à Dieu, se vont bien disposans, perdant Oranges crédit, et continuant les ruynes et la conqueste de la Tercera, flottes des Indes si riches si nous achevons l'assheurance pour deux ans de somme certaine pour chascun moys; et que l'on envoie secours de gens et d'argent à Monsigneur le Prince. L'espoir que Oranges à tousjours donné que le Roy à la longue ne pourroit furnir, fera à plusieurs penser le contraire et désespérer.

Casimirus ne pourra durer; et luy et l'apostat roberont, pilleront, branscateront et feront dommaiges que les feront hayr, et après cela cessera vraisemblablement. Il avoit cy-devant désigné d'entrer en France pour se faire payer de ce que luy reste dehu. Je n'ay pas peur que noz rebelles, qu'ont estez si mal serviz de luy, le veullent employer et se charger de luy.

¹ Steenbergen.

Il est saige et gaigne plus voulentiers qu'il ne combapt où ne se gaigne riens que les coups.

Je suis en la mesme craincte que je vois vous avez quant à Borlu, que demandera souvent prorogation. Il estoit mieulx le retenir entre noz mains pour assheurer la vie de Monsieur de Champagney, que je me doubte se laisse abuser de paroles. Je prie Dieu que mieulx en advienne.

Monsieur le président d'Artois est encoires icy avec espoir de partir tost bien dépesché. Il ha heu une rude actainte de fiebvre et nous a faict peur; mais, grâce à Dieu, il est de nouveaul sur pied, et prest à se mectre en chemin, s'il avoit ses dépesches

CVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 172 et 180.)

Madrid, le 25 septembre 1585.

Ha visto Su Magestad lo que Su Santidad le propone sobre la impresa de Inglaterra y loa mucho su sancto zelo, a que corresponde de su parte con no menos voluntad y inclination.

Pero siente que esten por hazer las preventiones necessarias pues ny se sabe a que puertos ha de ir tomar tierra l'armada, ny ay nueva de los pilotos naturales para guiarla, ny han ydo o acercadose los Ingleses foragidos catholicos, ny estan comparadas las armas para los Ingleses que se han de levantar ny apercibidas otras cosas no menos necessarias que estas.

Juntase a esto haver venido tarde l'armada de la Tercera con falta de munitiones y victuallas y de salud, y estar tan certo el invierno que no se pudiendo campear en Inglaterra con los frios, cessa necessariamente por este anno la empresa.

Con todo esto determina Su Magestad de embiar a Flandres un buen numero de Españoles, con fin que se hallen tanto mas cerca de Inglaterra pora poder passar alla los 4,000 Españoles que se le piden, quando esten las cosas dispuestas, a lo qual attiende por su parte, escriviendo a Francia y Inglaterra, y entretanto que esto se haze no estara la gente de balde en Flandres, pues alli peleara por la causa de M. S. (Marie Stuart).

Mas pues sella se lleva fin de reduzir l'Inglaterra a la fe y obedientia de la Santa Iglesia Romana, y que venga el Reyno a cuyo es, conviene mirar que cayendo en manos del Rey de Escotia sin que el se torne catholico, es muy possible que las cosas de la religion en Inglaterra quedassen en peor estado que con la Reyna que oy es; mas para que se reduzza el de Escotia, haze Su Magestad todos los officios que puede, y importara que los haga Su Santidad por su parte, y caso que esto no bastasse para desenganar aquel Rey, es de ver si se tractaria de casar la Reyna su madre y con quien.

Quanto a la concession de las gratias, Su Magestad, aun que siento que se aya de echar nueva carga al clero d'España, accepta el nuevo subsidio con la promessa de prorogarlo, mas no quiere usar de la gratia hasta que sus fuerças y dineros se empleen en la de Inglaterra, y de la costa que hara la dicha empresa, se hechara brevemente tanteo con el nuntio.

Beserva en si Su Magestad el poder proponer a Su Beatitud otra forma para sacar este dinero y queda agora mirando y avisara Su Santidad. Y por que la anticipation del dinero ha de costar mucho y subir los interesses, tanto que sea lastima cargarlo todo a lo ceclesiastico d'España, se suplicara a Su Santidad vaya mirando que ayuda podra hazer de su bolsa en dinero demas de la dicha gratia, pues es para obra tan pia y obligatoria.

Y Su Magestad certifica que todo lo que aqui se dize no es para difficultar, sino para allanar y facilitar l'impresa, pues tomarse con fundamento es lo que, mediante Dios, meyor la puede acabar.

Y esto es en substantia la respuesta de Su Magestad a esto negotio come al nuntio se ha dicho de palabra y remettidolo al Conde de Olivares, que lo dira y tractara mas largamente con Su Santidad.

Muy Illustrissimo Señor, he hablado al nuntio conforme al escripto que vuelve con esta; dixo que escrivira, mostrava desseo que la empresa se hiziesse luego; yo lie procurado de esforçar las difficultades, y monstrar la prompta voluntad de Su Magestad, cargando sobrel aver venido tarde la instantia de Su Santidad, y lo que ha offrescido. Monstro su miedo en lo de

que Su Magestad pensera a otro expediente que el del subsidio; yo le he remettido el breve con dezirle que una vez sola le he oydo leer y que Su Santidad offresce de venir en otro expediente que por ahora, con que no sea en perjuicio de la Yglesia sino en fructos. Tornerà a mirar et breve, y sino me engaña la memoria, creo lo hallara como yo digo.

CVIII.

TRADUCTION.

Sa Majesté a vu ce que Sa Sainteté lui propose au sujet de l'expédition d'Angleterre et loue beaucoup son saint zèle. De son côté Elle est tout aussi bien disposée en faveur de cette entreprise et n'y apporte pas moins de bonne volonté.

Mais Elle estime qu'il y a des préparatifs indispensables à faire, car on ne connaît pas les ports où la flotte devra aborder, on n'a pas de nouvelles des pilotes indigènes chargés de la guider, les fourrageurs anglais catholiques ne se sont pas mis en campagne ou ne se sont pas encore approchés des côtes, on n'a pas les armes pour les Anglais qui doivent se soulever ni les autres choses qui ne sont pas moins nécessaires.

Ajoutez-y l'arrivée tardive de la flotte de la Tercère, faute de munitions et de vivres, et, par suite, de l'état sanitaire des équipages. De plus, l'hiver est venu à n'en pas douter, de sorte que les troupes (de débarquement) ne pouvant camper en Angleterre à cause des froids, l'entreprise est forcément ajournée pour cette année.

Tout cela a déterminé Sa Majesté à envoyer en Flandre bon nombre d'Espagnols pour qu'ils soient d'autant plus près de l'Angleterre. Les quatre mille Espagnols demandés pourront alors passer dans ce pays quand tout sera prèt. Sa Majesté s'en occupe pour sa part, écrivant en France et en Angleterre. En attendant que cela se fasse, ces troupes ne seront pas inutiles en Flandre, où elles combattront pour la cause de Marie Stuart.

Aussi bien elles sont levées pour réduire l'Angleterre à la foi et à l'obéissance de la Sainte Église romaine et y établir le gouvernement que de droit. Toutefois, il faut considérer que si le sceptre passe aux mains du roi d'Écosse sans qu'il se convertisse au catholicisme, il est très possible que l'état des affaires de la religion en Angleterre devienne pire que sous le règne de la reine actuelle. Mais Sa Majesté fait tout ce

Tome X. 47

qu'Elle peut pour arranger les affaires d'Écosse. Il faudra que Sa Sainteté en fasse autant et, dans le cas où cela ne suffirait pas pour détromper ledit roi (d'Écosse), il reste à voir si l'on ne traiterait pas du mariage de la Reine, sa mère, et du choix de son mari.

Au regard des graces (ou rescrits) à accorder par le Pape, Sa Majesté, tout en comprenant la nécessité d'imposer de nouvelles charges au clergé d'Espagne, accepte le nouveau subside (papal), moyennant la promesse de le proroger. Mais Elle ne voudrait pas user de la grace (du rescrit) avant de pouvoir employer ses forces et son argent à l'expédition d'Angleterre. Quant aux frais de l'entreprise, ils seront l'objet d'un examen qu'on fera sous peu avec le nonce.

Au reste, Sa Majesté se réserve la faculté de proposer à Sa Béatitude (le Pape) un autre moyen de se procurer ces fonds. Elle s'en préoccupe en ce moment et avisera Sa Sainteté du résultat de sa délibération. Et comme les avances d'argent doivent coûter tant et supporter de si forts intérêts que ce serait pitié d'en endosser toute la charge au clergé espagnol, on supplie Sa Sainteté de vouloir bien examiner pour quelle part Elle pourrait contribuer de sa bourse à la somme requise par l'expédition, étant donné qu'il s'agit d'une œuvre aussi pieuse et obligatoire.

Sa Majesté assure que toutes ces considérations ne tendent pas à rendre l'entreprise plus difficile, mais à l'aplanir et à la faciliter, car rien n'est plus propre à en hâter l'exécution avec l'aide de Dieu que d'en bien poser les fondements.

Voilà en substance la réponse de Sa Majesté au sujet de cette affaire et telle qu'elle a été faite de vive voix au nonce et transmise au comte d'Olivarès (à Rome) pour l'exposer à Sa Sainteté et la diseuter plus amplement avec Elle.

Très, Illustre Seigneur, j'ai eu avec le nonce un entretien conforme à l'exposé ei joint. Il a promis d'en écrire et a témoigné le désir que l'entreprise se fit promptement. Quant à moi, je me suis efforcé de représenter les difficultés de l'expédition, alléguant surtout les instances et les offres tardives de Sa Sainteté. Il a exprimé la crainte que Sa Majesté ne songeât à un autre expédient que celui du subside. Je lui ai remis le bref, en lui disant que je n'en n'avais entendu qu'une lecture et que Sa Sainteté offre d'en venir à un autre moyen, qui, loin de constituer un embarras pour l'Église, lui scrait plus avantageux. Il examinera le bref et, si je ne me trompe, je crois qu'il le comprendra comme moi.

CIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 24 septembre 1583.

Madame, J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, du xvii du moys passé, avec le duplicat de la précédente, à laquelle j'ay piéçà respondu, comme aussi ay-je à la pluspart des pointz que la présente contient. Je n'ay pas à présent à luy dire beaucop de nouvelles, puisque le tout est quasi aux mesmes termes, ayant esté Vostredite Altèze advertye de la conqueste de la Tercera, de l'arrivée des flottes des Indes riches, et du retour de nos galères, desquelles une s'estant par tormente escartée des aultres, a esté prinse par ung corsaire d'Alger. Despuis est arrivée la reste de l'armée, partie à Calis, partie à Lisbona avec une navière des Indes orientales de Portugal, qu'a laissé en chemin troys aultres que la suyvent. Dieu, par sa grâce, leur doint bon et sheur voiaige. J'espère que nostredite armée feroit encoires quelque chose ceste année que j'ay mis en avant, mais nous ne nous sçavons résouldre, ny exécuter noz choses à temps. Et pourtant n'ose-je assheurer s'il se fera quelque chose. En la mesme irrésolution est l'on en ce du chesteaul ', continuant toutesfoys le bon espoir; mais j'en vouldroie veoir l'effect; et, pour le soliciter, je n'obmectz chose quelconque que je puisse, comme le sçaivent tous ceulx que icy manient les affaires de la maison de Vostredite Altèze. Ny n'a obmis Monsigneur le Prince, de faire de son coustel l'office fort bien, et pertinentment et en bien bons termes, les signes pour espérer que l'on y doive parvenir sont bons, et ay procurer de donner solution à toutes les difficultez que j'ay entendu l'on y objectoit. Dieu doint que tost Vostredite Altèze en ay bonnes nouvelles, laquelle sera jà en chemin; mais, à ce que j'ay peu entendre par advis de Bourgongne, elle ne sera pas partye plustost que maintenant à la

¹ Le château de Plaisance.

fin de ce moys pour la difficulté qu'elle ha heu de se pourveoir de muletz et d'aultres choses nécessaires pour son trahin, que l'on a esté constrainct aller sercher jusques en Auvergne. Ny ne sçavons encoires si elle passera par Bourgongne ou non, puisque elle estoit en doubte de prandre le chemin des Suisses pour où elle ha obtenu passeport que le Comte de Champlite luy ha envoié, que Pompeo de la Croce ha solicité. Je louhe Dieu de ce que j'entendz par sesdites lettres son bon portement, que je prie le Créateur luy continuer bon et luy donner bon voiaige. Et puisqu'elle s'est résolue à son retour, je souhaitteroye qu'elle fût jà arrivée à l'Aquila, pour la descharger du travail de si long chemin, en saison de l'année jà tant avancée. Je prie à Dieu que nous en puissions avoir, tant du progrès du chemin que de l'arrivée, tousiours bonnes nouvelles

Je puis encoires assheurer Vostre Altèze, à Dieu grâce, de la fort bonne santé de Sa Majesté, et de tous ceulx du sang, que jeudy dernier prindrent passetemps de veoir ung jeu de cannes devant le palais, que fut assez beaul, selon que m'assheurent ceulx que l'ont veu, et y prindrent Monsigneur nostre Prince et Mesdames les infantes grand plaisir. L'on ne voit encoires nul changement en ce de l'Impératrix, ny y ha aultres nouvelles du courrier de l'Empereur, sinon que les dépesches estoient pièçà faictz et signez. et les paquetz cloz mis entre les mains du courrier qu'avoit jà l'argent pour son voiaige que toutesfoys n'achevoit de partir. Nous ne sçavons la cause, sinon qu'il doibvent estre grandement actainctz de la mesme maladie que nous avons icy.

Du Commandador Mayor de Castille, il ne s'est faict aultre chose, jusques à oyres, plus de ce que j'escripviz à Vostredite Altèze, qu'il fut mis au Conseil d'Estat, où nous nous voions quelquesfoys; et il seroit raisonnable qu'ayant si bien servy, Sadite Majesté l'emploie en quelque aultre chose d'advantaige, selon sa qualité. Encoires n'a pas résolu Sa Majesté sur la provision des offices vacans aux Pays d'Embas Vostredite Altèze faict acte de sa bonté accoustumée de recommander si expressément la maison de Barlaimont, nonobstant la mémoire qu'elle pourroit avoir des choses passées à l'arrivée du Duc d'Albe ausdits Pays d'Embas, où ledit Signeur Prince besongne aultrement que n'ont faict, ny ledit Duc, ny les successeurs. Et s'il estoit assisté promptement, comme il conviendroit, il feroit encoires beaucop dadvantaige. L'on le congnoit, et l'on le confesse, mais

nous ne sçavons haster nostre pas. Le président Richardot est encoires icy, solicitant la provision assheurée de chaque moys pour deux ans, dont l'on avoit donné espoir et d'envoier secours de gens audit Signeur Prince; mais je ne m'assheure de riens que je n'en voie l'exécution. Si j'estoie près d'Elle, je luy diroie la cause et beaucop d'aultres choses que ne se peuvent escripre.

J'ay jà adverty Vostredite Altèze de ce que s'est faict pour le filz aisné de feu Monsieur d'Andelot, mon nepveu. Et par lettres particulières venues par voye de marchans, l'on m'a adverty que je y ay perdu son beaulfilz, mon nepveu de Chasteau Roulleau, que Vostredite Altèze avoit recommandé, mais l'on ne me dit comme. Et puisque ce sera en servant le maistre, tout se doibt prandre en patience, après que la perte me soit griefve, pour l'espoir que j'avoie, qu'il seroit de service en ayant jà donné bonne monstre. Dieu luy pardoint. Et je baise de nouveaul bien humblement et très affectueusement les mains à Vostredite Altèze de la faveur qu'il luy plait continuer de faire à moy et aux miens.

Aldobrandino, à ce que je vois, ha suspendu l'instance que Vostredite Altèze luy ha enchargé faire et de donner mémoriaulx pour les serviteurs d'icelle qu'elle recommande, que sera, comme je présuppose, pour actendre le succès de ce du chasteaul pour non envelopper tant de choses ensemble. En son temps je ne fauldray d'y faire de mon coustel le bon office que me sera possible. Dieu veulle que Sa Majesté y prengne résolution, conforme à mon désir; car elle seroit avec toute satisfaction de Vostredite Altèze.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca, Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 215.)

Madrid, le 30 septembre 1585.

Monsieur de Brossia, J'ay receu à ce coup tout ensemble voz lettres des 10, 16 et deux du pénultime du moys passé d'aoust, et je vous mercie la

bonne part que vous me faictes des nouvelles de pardelà, et mesmes de ce que concerne nostre pauvre pays, en ce que se procure pour le remède de la justice et aultres pointz qu'avoient besoing de redresse. Dieu pardoint à Monsieur Blaser, que cestes est grande perte, et l'a suyvy tost le président de Malines 1; il pouvoit informer de beaucop de choses du comté de Bourgogne, avec charge pour pouvoir descouvrir le mal que y estoit, lorsqu'il y fut; mais à mon advis, il se forcomptoit s'il vouloit comme aultres croistre le nombre des conseilliers. Et puisque vous parlez si résolument de vostre partement, cela me faict croire que la besongne soit bien avancée et peult estre parfaicte, puisque devant que partir vous en debviez faire rapport à Monseigneur le Prince au camp; ce me sera plaisir d'en veoir ce que vous me dittes le secrétaire Boot * à vostre instance m'en debvoir envoier. Je vois tant de gens à la poursuytte de l'assemblée des Estatz, que je me suis résolu à n'en plus parler, quoy que le temps ne me semble à propoz; mais j'en laisseray faire pour ce coup, et de la forme que l'on vouldra s'y treuve, puisque tout cecy va par lettres en françois, dont je ne demande part, si spontanéement l'on ne la me donne; et il me semble que Monsieur Foncq ha à plaisir d'y besongner seul et de à seul en consulter avec Sa Majesté. Et il ne me desplait d'avoir moings affaire n'estant que trop chargé; mais par quelque main que les choses passent, je désire que tous voisent bien, et s'il y ha faulte, qui la fera en debvra respondre; mais souvent ce n'est pas remède. Je seroye bien de vostre advis que, sitost l'on assemble les Estatz, que l'on différera la publication des ordonnances jusques après la séparation d'iceulx, et que les fiscaulx doibvent avoir grand regard à n'en comporter que l'on n'y face nouvelleté, et que, si l'on l'intente, ilz y contredisent hardiement et virilement; et mesme que ny neuf, ny plus grand, ny plus petit nombre demeurent auctorisez pour se faire Estatz, et parler après ou négocier au nom d'iceulx; que fut aux pénultièmes ou antépénultièmes Estatz, une diabolique et très malvaise invention contre la voulenté du maistre et contre son auctorité, et de très dangereux exemple.

¹ Charles Grosset, dit Richardot, souvent cité dans le présent volume.

^{*} Le secrétaire Jean de Boot, chevalier. Voyez le tome IX, page 515.

Quant à l'exécution des ordonnances, Sa Majesté escripyra sérieusement. comme il vous ha semblé et ainsi convient-il; et que l'on aye grand regard à ceulx qui contreviendront, et s'attacher à ung qui feroit faulte, afin qu'il serve d'exemple à aultres. Le président n'est que trop bon, mal et doulx; mais il le fault animer, auctoriser et porter, afin qu'il ose et face ce que convient, sans respecter en ce de saire son debvoir, ny craindre personne quelconque. Touchant les maistres aux requestes, je me conforme du tout à vostre opinion qu'il y fault remédier, non pas par le livre des ordonnances, que se doibt imprimer, mais par letres du Roy à la court de Parlement. Je pense vous avoir escript cy-devant que, après avoir remédié par nouvelles ordonnances à aulcuns abuz des sénateurs de Milan de longue robbe. l'on ha aussi remédié à ceulx de la courte robbe que, comme noz maistres aux requestes alloient au Sénat quant l'on devoit vuyder quelque procès où ilz avoient affection; et comme ce sont Signeurs principaulx et plusieurs d'iceulx titulez, l'on leur porte respect. Ilz souloient, à l'entrée du conseil, recommander les affaires où ilz avoient affection à chacun; et quant ilz opinoient, les regardoient au visaige pour les faire parler à leur voulenté. L'on leur ha interdict d'opiner en matière de droit et d'advantage, que quant les aultres opinent où ilz ne doibvent opiner, qu'ilz ne soient présens; et ainsi s'observe il en Espaigne et en la reste de l'Italie soubz le Roy et se retirent en une chambre à part. Monsieur l'Illustrissime cardinal de la Baulme trouvoit maulvais que en toutes matières ils ne deussent opiner. Je m'esbeiz trop plus comme luy et aultres que ne voient les procès, ny estudient, osent dire opinion en matière de droit, quelque bon naturel qu'ilz puissent avoir, et que leur opinion soient comptées pour faire sentence, où ilz peuvent oster contre droit le bien de quelq'ung que je ne sçay quelle restitution ilz en peuvent faire. Je préside au conseil d'Italie, et présidoie à Naples où souvent se vuydoient procès d'importance; mais comme je n'estudie, ny espeluche les procès, oyres que je y penseroie bien entendre, du moings austant et peult estre trop plus que ledict Sieur Cardinal (soit sans son offence), je faiz bien ce que je doibz de recullir les opinions, et conclure à la pluralité d'icelles, mais je me garde bien de dire la mienne. Et au conseil royal d'Espaigne, qu'est le supprème, pour ce que quelquefoys y sont employez gens non sçavans en droit, il y a ordonnance expresse que le président n'opine, oyres qu'ilz soient jurisconsultes, comme estoient quatre de fresche mémoire, Figueroa ', le cardinal Spinosa ', Covarubias ', de si excellent sçavoir, et Paços, à présent évesque de Cordova '; par où tant moings debvroient sentir les maistres aux requestes et chevaliers de s'abstenir d'opiner en semblables matières; en aultres si font bien.

Il ne conviendroit nullement que l'on vous permit, ny encoires que vous le demandissiés de demeurer en Bourgogne ung an ou deux pour veoir et mieulx considérer comme s'exécuteront les ordonnances et s'il y aura à remédier. Si non que après y avoir donné ordre à voz affaires particulièrs, vous reteurnerez au Privé Conseil, pour y tenir soing des affaires de Bourgogne spécialement et aultres dudict Conseil, et vous employer à ce que l'on vous vouldra commectre, et, avec continuation de services, actendre les occasions de vostre plus grand avancement que ne défauldront, les actendant avec patience. Et il n'y aura faulte au comté de Bourgogne d'amis que vous pourront advertir aux Pays d'Embas de comme tout passera. Je regrette que Monsieur de Chassey ne puisse faire le voiage avec vous, puisque tant il luy conviendroit. Il yra après, au retour de Monsieur le président d'Artois qu'est encoires icy, jà bien refaict de sa maladie, mais non du tout dépesché sur la provision d'argent, et mesme celle de chascun moys, mais l'on est après. Je ne me puis sinon grandement toucher dudict Sieur de Chassey, de l'amitié qu'il me monstre et aux miens, et vous assheure que je luy corresponz et correspondray. Touchant la justice de Brang b, il fault, comme je luy ay escript, encoires pacience, car l'on ha tant imprimé en la teste de Sa Majesté, qu'estant luy des finances, il ne doibt

¹ Don Juan Rodriguez de Figueroa, président du Conseil de Castille, mort le 25 mars 1865. Voyez Davila, *Teatro de las grandezas de Madrid*, p. 365, et Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, p. 247.

Diego de Espinosa, cardinal et homme d'État espagnol, né à Martininos de los Posados en 1502, mort le 5 septembre 1572. Il fut successivement président du conseil de Castille, inquisiteur général d'Espagne, président du conseil d'Italie, chef du conseil d'État et du conseil privé, évêque de Siguenza et cardinal en 1568. (Voyez Gachard, Correspondance de Philippe II, t. I^{er}, préface, pp. Lx et suivantes; Biographie générale, verbo Espinosa.)

⁸ Don Diego de Covarubias Leiva, évêque de Ségovic, successeur d'Espinosa dans la charge de président du conseil royal, mort le 27 septembre 4577. (Voyez Documentos inéditos, t. VII, pp. 468 et Gachard, Correspondance de Philippe II, t. 1^{er}, préface, p. Lxiv.)

⁴ Antoine-Maurice Pazos y Figeron, nommé évêque de Cordova en 1581, mort en 1586. (Gams, Series episcoporum, p. 28.)

Bans, département du Jura, canton de Montmirey. (J.)

48

prétendre pour soy contre les ordonnances, qu'il ne soussit luy dire que la cause de l'ordonnance cesse, puisque ce que en cecy l'on luy demande est au proussit de son domaine. Le temps la pourra accomoder, et l'on n'y perdra occasion. Il me desplairoit que Monsieur Foncq, soit pour ce que vous dittes ou pour aultre cause, print umbre de luy; car, comme j'ay dict dessuz, tous les dépesches en françois passent par ses mains, et en faict rapport seul; et ayant l'aureille du maistre, il peult facilement faire bien et mal.

Nous avons letre de Monsigneur le Prince du un de ce moys; et d'icelles, et de voz lettres et d'aultres, nous avons nouvelles de comme tout vad par delà; et, à mon grand regret, je vois les occasions que se perdent, et les désordres que succèdent de non envoier les provisions à temps. L'on est après pour l'amender; et la conqueste de la Tercera et aultres isles, et l'arrivée des flottes des Indes si riches, aydera beaucop pour donner chaleur aux choses de pardelà, et aura moyen Sa Majesté d'y entendre, estant deschargé d'une bonne partie du soing de Portugal, des isles Tercera et aultres, et des Indes; et s'il me croit, pourvoira aux choses de la mer, de sorte que tout yra, s'il plait à Dieu, mieulx que du passé.

Ce de Cologne ne vad bien, comme vous dittes, et je sçay la cause, que ne se peult fier à la plume. Si espère-je que tout succédera bien; car ny Casemirus, ny sa suyte, ny son grand Butrich ' n'ont le moyen pour lon-guement soubstenir; et les Alemans, quoy que l'on leur consente de rodder et piller, veullent estre payez. Je me ris de ce que l'on dit que Oranges luy donnera secours ou les rebelles. Ilz ont penne de treuver pour furnir à leur desfence, où trouveront-ilz pour aller ayder les aultres. Ilz feront du mal, et les pauvres le souffriront, dont il me desplait, mais ensin le tout cessera; et l'esleu bon grey, mal grey demeurera en pied. Je ne susse esté d'advis que maintenant l'on eust procédé comme ha faict le nonce de Versel (plus zéleux que prudent) contre les chanoines desvoiez; il failloit premier establir le principal, la reste sut venu de suyte; Dieu, par sa grâce, v mecte la bonne main.

¹ Pierre Butrick, mis par le baron de Créange à la tête des Gascons au service de Gebhard Truchses. (Voyez de Tnou, t. IX, liv. 78 et 79, pp. 155 et 158.)

¹ Jean-François Bonomo, évêque de Verceil, nonce à Cologne en 1585.

Madame d'Hochstrate ' peult confier, et de cela pouvez vous assheurer, qu'elle me treuvera tel que je luy ay tousjours offert, et au regard de Monsieur de Billy ', il sceit quelle voulenté il ha toujours trouvé mienne en son endroit. Je me trouve trop mieulx avec les vieulx amys qu'avec les nouveaulx, et où j'avroy moyen et occasion de m'emploier pour luy, il me treuvera tousjours tel que j'ay esté du passé.

Il me desplait que nous ne voions plus de fruyt du retour de Bourlu à Gand en faveur de Monsieur de Champagney. Dieu veulle que ce qu'il est ung peu mieulx traicté aye bonne suyte, et telle que vous et moy désirons.

Je n'ay failly de représenter deux ans de suyte, en toutes occasions, combien il emportoit que Madame s'entretient pardelà, pour les mesmes causes que vous m'allegués; et Dieu veulle que et elle et Sa Majesté mesme ne viennent à se répentir tous deux de ceste résolution de son partement, comme je luy ay escript et faict dire souvent, et aussi luy ai-je dit icy à Sa Majesté plus d'une foys; mais elle ha icy tenu Pedro Aldobrandino plus de deux ans, solicitant fort impertienement son congé, jusques à dire que le refuz seroit désirer sa mort; et souvent luy ay représenté les inconvénians, mais sans fruyt, tant s'est elle (pour le dire ainsi) opiniatré à vouloir le congé absolument. Et si j'estoie près de vous, je vous en diroie plus avant mon advis, et des causes que l'ont peux ce mouvoir, Dieu ne permecte que mal en advienne, car pour moi je n'y vois remède, pour le cas advenant, tel que je vouldroie que y puisse bien servir.

J'ay envoié à Monsieur Foncq le duplicat de la letre dudict Sieur Prince sur le faict d'Ericourt³, et ay veu la copie de la letre que vous ha escript

¹ Anne, comtesse de Rennebourg ou de Renneberg, veuve de Philippe de Lalaing, comte de Hoogstracten, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldre, qu'elle avait épousé en 1552 et qui était mort en 1555. Elle était fille et héritière de Guillaume, comte de Renneberg et de Cornélie de Culembourg. Elle testa à Tournay le 5 septembre 1585. A la date de cette lettre, Granvelle ne connaissait pas encore le décès de cette dame à propos duquel Alexandre Farnèse écrivit au roi, le 26 septembre 1585, une lettre dans laquelle il dit : « l'anchienne douairière, comtesse d'Hoocstrat est ces jours passez décèdé, aiant laisser encore à marier deux siennes filles Marye et Jacqueline de Lalaing, dont la deuxième est chanoinesse de Mons, et la première assez agé, et seront d'icy en avant en nécessité, si V. M. ne leur secoure de sa libéralité. Et icelles sont filles d'un père qui a fort bien et fidèlement servy à feu S. M. I. en plusieurs charges et mesme comme gouverneur de Gueldre et Zutphen, et que ladiete dame estoit fort vertueuse, dévotieuse et affectionnée au service de V. M. « (Registre 187 de l'audience, fol. 196.)

¹ Gaspard de Robles, seigneur de Billy.

⁸ Nous avons donné plus haut, page 244, des explications concernant le fait d'Héricourt.

l'homme du Comte de Ortembourg. Le terme à ce que je vois est piéçà passé, et de nostre coustel ne s'est riens faict. J'en ay faict parler par Monsieur le Président d'Artois audict Sieur Foncq, qu'en parle froydement. Si me semble il point d'importance; plus le congnoistra-il, s'il veult considérer le mandement que maintenant ha publié le Comte de Montbéliard à Mandeure. Si aultres eussent faict si grande playe au pays comme firent en cecy feurent Monsieur de Dicey et Monsieur de Rye, son filz, qu'eussent-ilz dit? Dieu leur pardoint, ilz sont estez cause de grand maulx.

CXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, 1. XXXIII, fol. 189.)

Madrid, le 5 octobre 1583.

Muy Illustrissimo Señor, la de Vuestra Señoria de tres he recebido y do gratias a Nuestro Señor de que el mal de estomago de Su Magestad se haya tambien y tan brevemente remediado, y Dios nos le guarde infinitos annos pues tanto nos va en ello.

Yo me he efforçado contra el mal quanto he podido, no dexando ny audiencias ny consejos ny el negotiar y escrivir, pero las dos posteras callenturas han sido con tanto freo y rigor y intenso calor despues, que me han vencido y me forçan los medicos a cessar obra; y esta escrivo hurtandoles el cuerpo a los tres de la mañana per bolver me a acostar acabando. Yo me governare de mañana y tan a la voluntad de los medicos que espero con l'ayuda de Dios brevemente librar me; yo havia propuesto yr dos o tres dias cerca de aqui gozar del campo sin faltar a mis consejos, pero el mal sobrevenido no me ha dado lugar, que si pudiera esperar a me ayudara harto.

Infinito he sentido y siento la respuesta del Marques de Santa-Cruz, ny entiendo porque las naves levantinas bien proveydas que van por todo, no pudiessen seguir las otras en un viage de yda y venida, solamente siguiendo las otras platicas y dando les buenos pilotos. Sospecho que el dicho Marques havra sospechado, con quanto Vuestra Señoria le puede haver assegurado, y temido pues no habra quien otro que havia de yr que les mandaran como buen mariniero, especialmente en aquellos mares y que otras vezes havia hecho el viaje; y en fin ello es hecho y bien entiendo que passarra todo este mes en hazer demostration de apercebirse y seria entonces tarde; pero bien dire que havemos perdido una de los importantes occasiones que Dios nos havia dado, y no quiero alargar me mas porque no puedo y havria harto dezir. Y veo lo de Flandres desinamparado quando mas importava acudir, que Dios sabe come llegara el dinero y el socorso de gente que ya tiene el Principe y poca y parte amulinada, y toda mas mal contenta; y ha de acudir a lo de Colonia y de Frisa, a lo menos para reparar, siendo nos tanto en ello, y entender a los rebeldes de Flandes y Brabante y reparar a los dannos que por via de Cambray Alançon hara a Artois v Enao; y le tenemos en su negocio descontento con la dilacion, dolentia perpetua que a todas partes nos desolla; y se que el Cardinal Farnes, que es clerigo y por esto puede temer y en esto justamente dubdando que el Principe se perdera hallandose solo entretantos embaraços y que tan mal y tarde le preveen, le llama para que buelva a Italia; y si el Principe tomasse esta misma resolucion, siendo tan executivo y resoluto en sus cosas, como estariamos; y me espanto si todo esto no consideramos, y me despero de que veo claro que in medio de las prosperidades que Dios nos da, nos perdemos, como es aparente, por no hazer de nuestra parte lo que devriamos y podriamos, si Su Magestad fuesse obedescida y bien servida de sus criados; lo qual a la verdad no es por que, aunque muy bien vea las faltas, passa por ellas y no castiga y no toma gente que le sepan y quieren servir, si los que tiene no le saben, o, que es peor; no lo quieren hazer, y no hay falta de gente de todas professiones y de guerra y de paz y de tierra y de mar y de justicia y de hazienda, si quiere hazer buena election. Pero se muy bien el estorbo que hay en esta y no le engannen en dar le a entender que lo de Portugal no va bien, que no va sino muy mal, no puede yr bien reyno adonde no hay justitia como no ha en Portugal ny havra jamas, mientras sera en mano de Portugueses; y si entendiesse Su Magestad la quexa, y desto dan mercaderes y gente. meniendo ferma lastima, siento tanto todas estas cosas y el estado y peligro en que estamos, en medio, como digo, de tanta prosperidad, que offende mucho mi salud, pero lo esto poco va, si no huviesse tanto danno y peligro publico; y acabo porque no puedo mas.

Acuerdo a Vuestra Señoria lo de los ordinarios que por muchos respectos y importantes requiere remedio y darma mas, como va y ha ydo de 4 annos ha aca que no aprovecha.

Armada azia Flandes, bien es claro, como siempre he dicho, que no ha de yr en este tiempo sino muy poderosa por todos respectos. Guarde, etc.

CXI.

RÉSUMÉ.

Il a été heureux d'apprendre que le mal d'estomac du Roi ait passé aussi vite.

Quant à lui, il a réagi contre son indisposition autant que possible; il a continué à donner audience, à assister aux conseils, à traiter les affaires, à correspondre. Mais les deux derniers accès de fièvre ont été si violents que les médecins l'ont forcé d'interrompre ses travaux. S'il s'est arraché un moment à ses souffrances pour écrire la présente lettre, à 5 heures du matin, il n'entend pas moins suivre les prescriptions de ses médecins, dans l'espoir de se rétablir promptement. Si la maladie ne l'avait pas assailli aussi brusquement, il serait allé passer quelques jours à la campagne; il espère pouvoir s'y rendre bientôt, ce qui lui ferait beaucoup de bien.

Il a été très affecté de la réponse du Marquis de Santa Cruz. Il ne comprend pas pourquoi les navires du Levant, qui sont bien pourvus de munitions et qui vont partout, ne peuvent pas suivre les autres dans un voyage d'aller et retour, surtout s'ils sont placés sous le même commandement et si on leur donne de bons pilotes. Mais il soupçonne que le marquis ne se consie qu'en son expérience pour les commander dans ces parages. Quoi qu'il en soit, la saison va se passer en démonstrations et en reconnaissances navales, et il sera alors trop tard pour entreprendre quelque opération sérieuse.

Les affaires de Flandre ne vont pas mieux. Pour comble de malheur, les troupes sont mécontentes et en partie se sont plus ou moins mutinées.

Il est urgent de remédier à la situation à Cologne et en Frise.

Il faut aussi arrêter Alençon du côté de Cambrai.

Le danger est partout. Le cardinal Farnèse a engagé le prince de Parme à abandonner une partie aussi dangereuse et à quitter les Pays-Bas, où sa vie est exposée tous les jours. Si le prince allait l'écouter, c'en serait fait des affaires du Roi dans les Pays de par-deçà. Et tout cela parce que le Souverain n'est pas secondé suffisamment dans ses efforts pour envoyer l'argent et les troupes nécessaires en Flandre.

Au Portugal cela va tout aussi mal. Rien à faire dans ce pays tant qu'on laissera les affaires aux mains des Portugais.

Il ne faut envoyer sur les côtes de Flandre qu'une flotte imposante.

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 19 octobre 1583.

Quà è venuto il capitano Geronimo del Rio 'con la licenza, che Vostra Eccellenza è stata servita darli. Tiene habilità et buon' animo per servire. Jo hò obligo alla casa sua per li regali et carezze che in prosperità loro mi fecero in Anversa, alloggiandomi in casa loro; questo mi sforza à desiderargli ogni bene et à procurarlo, tanto più adesso che essendosi visti ricchi si trovano hora con necessita, et però supplico Vostra Eccelenza sia servita prorogarli per altri sei mesi la licenza che tiene, acciò habbi tempo per trattare alcuni negotii con un suo zio, che non ha figlioli et potria essere che l'adoptasse: la gratia che spero li farà Vostra Eccelenza la terrò per più che propria, et torno à supplicarnela con la maggior' instanza che posso.

¹ Geronimo del Rio, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne dans le régiment du colonel Verdugo, était fils d'Antoine et frère de Martin, auteur des Mémoires des Troubles des Pays-Bas. (Voyez Mertens et Tores, Geschiedenis van Antwerpen, t. IV., p. 406; Martin del Rio, Mémoires, t. I, p. vii, et t. III, p. 91; Biographie nationale, t. V, p. 470, et Archives du Royaume de Belgique, cartulaires et manuscrits, 496, p. 74.)

CXII.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal a reçu la visite du capitaine Geronimo del Rio, qui est arrivé à Madrid, muni de la permission que le prince de Parme lui avait délivrée. C'est un officier zélé et capable. Granvelle a des obligations à sa famille pour en avoir reçu des témoignages de sympathie et des cadeaux, à l'époque où elle lui donnait l'hospitalité à Anvers. Il est donc obligé de souhaiter tout bien au capitaine et de chercher à le favoriser, d'autant plus qu'aujourd'hui les Rio, après voir été riches, sont dans la nécessité. Aussi le Cardinal supplie le prince de proroger la permission du capitaine de six mois, pour s'occuper de ses affaires avec un de ses oncles, qui n'a pas d'enfants et qui pourrait bien adopter Geronimo.

CXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. II, fol. 595, 397, 398.)

Madrid, les 25 et 28 octobre 1583.

Monsieur mon Cousin, J'ay receu vostre lettre du 2 de ce mois, et nous avons les mesmes nouvelles, quant à Monseigneur le Prince et de lpre; nous n'avons pas sceu d'ailleurs que par voz lettres la surprinse d'Yvois, que vient mal à propos; c'est pour serrer le passage au secours que doibt aller par terre, et les François se sont servy de l'occasion de l'absence du comte de Mansfeld, qu'accompagnoit Madame de Parme, et elle et luy le sentiront. Je tiens que les François feront tant que à la fin ilz forceront le Roy, nostre maistre, à bien faire ses affaires, veulle ou non. Je le vois bien délibéré de donner cest hyver ordre à ses affaires à tous coustelz. Dieu doint qu'ainsi il le face, et s'il le faict il y aura des

gens esbéis. Et j'espère que les affaires des Pays d'Embas prandront meilleur chemin, nonobstant tout ce que passe à Cologne, et les emprinses de Casimirus, lequel est mal furny d'argent pour mener longue guerre. Les François qu'il a en son camp sont bien piètres, et bien désordonnez, et ses gens de cheval grande canaille. Il ne peult estre que beaucop de particuliers n'en souffrent 'mais je suis en opinion, que ce sera ung feu de paille; et les députez des électeurs de Saxe et de Brandebourg se sont treuvez en communication avec les deux électeurs ecclésiastiques de Mayence et de Trèves, pour procurer quelque appointement, sans parler de prandre les armes. Je vouldrois que le nouveau esleu archevesque fut ung peu aultre. Il n'est pas si bien aydé de ses parens et alliez, comme je vouldroie; mais la cause est si juste que j'espère Dieu y mectra la main.

Luchaly est piéçà retiré vers Constantinoble, sans avoir faict dommage à chose quelconque de Sa Majesté. Il donna la chasse aux galères du duc de Florence bien longuement; mais la nuict les couvrit, de sorte qu'elles eurent moyen de se saulver. Les Vénetiens sont ceulx qu'ont prins les deux galères de Malte, et non pas les Turcs de la garde de Rhode, s'estans résoluz les dictz Vénetiens de non comporter, ny ausdictz de Malte, ny à ceulx de Florence, d'entrer en leurs portz, allantz en course contre les Turcqz, pour ce qu'ilz craingnent le dommage que leur en pourroit advenir; et y a eu sur ce poinct de grandes ambassades, nonobstant lesquelles ilz ont prins ceste résolution, et s'ilz eussent rencontré les dictes galères de Florence, je tiens qu'ilz leur eussent faict ung maulvais tour.

Post-date. Les nouvelles de Paris de nostre ambassadeur Tassis dient dadvantage que Verdugo 1 ha recouvert Zutphen, place que, comme vous

^{*} L'on escript de Paris que Casimirus a esté desfaiet près de Cologne et qu'il se soit saulfvé à mieux courir; que les Allemans ne pouvant comporter l'insolence des François qu'estoient entré en Bonne, en avoient tué en un debbapt près de cent et chassé la reste hors de la ville. Ilz se font congnoistre partout. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, le 28 octobre 1585. (Ibid, fol. 597 v°.) Parlant encore du prince Jean-Casimir dans une lettre postérieure, le Cardinal dit: « son « cerveau est tel que l'on doibt souhaitter qu'il soit continuellement empesché chez luy, pour entre- prendre sur autruy ». (Lettres à Belle Fontaine, du 14 janvier 1584, tome II, page 408.)

L'acte de rémission accordé à la ville de Zutphen, au nom de Philippe II, date du mois de février 1585. On y lit : « Alzoe het lichaem ende gemeynte van onser stadt Zutphen, midtsgaders die borgers ende inwoonders van dien sich tegens alle verbont ende debvoir van goede onderda-

sçavez, très importante et qui j'espère tircra après soy Deventer et aultres que sont sur les braz du Rhin, que le mareschal de Biron se pensoit attacher au Chastiaul Cambresis et entrer par là au pays, mais que luy ayant Monsigneur le Prince envoyé gens en teste, s'estoit retiré plus vitte que le pas, et que quattre compagnies de gens de cheval que l'on tient fussent François, et quelques piétons sortis de Bruxelles, soient estez mis en pièces par noz gens et quasi tous demeurés sur la place. Monsieur de Thourayse avec sa compagnie s'est trouvé en ceste défaicte. Aussi que ceux de Liere avoient donné sur quelques gens sortis d'Herenthals et défaict iceulx, tué et prins aulcuns capitaines et aultres gens de sorte. L'on envoye bon nombre d'Espagnolz en Italie pour remplir les tertios de Sicile, Naples et Milan et pour en faire passer aux Pays d'Embas pour où plusieurs adventuriers de qualité se préparent pour s'emploier là. Incontinant après l'hyver, le Duc de Montalto 'y yra aussi, pour servir vonlentaire soubs le Seigneur Prince

nen, iterative ende over de twee mael gerebelleert, opgestaen ende die wapenen tegens ons, hunen natuerlicken heer ende prince, aengenomen hebben, binnen der zelver stadt doen commen onse vyanden, heretycken, ketters, wederspannighe ende valsche predicanten van alerley seeten, contrarien onsen heyligen roomschen catholycschen geloove ende religie, hebbende daerenboven verjaeght cenige geestelycke luyden ende persoonen, geschendt ende gevioleert die waerdige heylighe sacramenten, gestormt ende gebroken die beelden ende altaeren in de kereken gededieert ende gewydt ter eeren van God ende zyne heyligen, ende oyek gecontribueert ende opgebracht zekere sommen van penningen in de bede gelicht by haere eygen autoriteyt omme haer ongehoirsaemheyt ende wederspannicheyt te onderhouden, ende voirts ons afgezworen ende den hertoge van Alenzon voer heuren souverainen heer ende prince aengenomen; dat mede die voirschreve stadt Zutplien ende die gemeynte der zelver nyet genoech en is geweest dat zy zelven tegen ons rebellen ende wederspannich waeren geworden, maer oyek hebben gearbeydt omme eenige andere steden tot die selve rebellen ende wederspannicheyt te brengen; dat voirts de voorscheene stadt Zutphen ende gemeynte van dien mede geconciteert hebben gehadt alle wereken van vyantschap tegens ons ende onsen staet ende onse guede ondersaten, zoo lange ende ter tyt toe dat zy metter hulpe van God ende doer macht van onse waepen werderomme ervuert ende onder onse obedieneien ende gewalt gebracht zyn geweest..... » (Registre 591 de l'audience, pages 56 et suivantes.)

¹ Don Francisco de Moneada, Luna y Peralta, comte de Aderno y Caltanageta, baron de Santa Anastasia y Melili, troisième prince de Paterno, quatrième duc de Bivona et cinquième duc de Montalto, par son mariage avec Doña Maria de Aragon, fille ainée du dernier duc de Montalto, Antoine d'Aragon. (Імнов, Historia Italiæ et Hispaniæ genealogica, p. 80. — Рікеро, Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro, t. 1, p. 294, et Vayrac, État présent de l'Espagne (Paris, 1718), t. 111, p. 478.)

et luy obéir en tout. Don Pedro de Tassis ' menne les Espagnols qui m'a asseuré qu'il fera respecter noz subjects; l'on pourra avoir recours à luy. Il est des amis, il demeurera aux Pays d'Embas vehedor-général, avec grande auctorité.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BROISSIA.

(Imprimé dans Junca. Lettres inédites du cardinal de Granvelle, p. 225.)

Madrid, le 29 octobre 1583.

Monsieur de Broissia, J'ay receu vos deux lettres des 13 et 17 du mois passé, l'une fort longue, lesquelles me sont venues en mauvaise saison, estant lors travaillé de fiebvre double tierce, de laquelle, Dieu mercy, je suis quicte, et vay avant en la convalescence, tant que l'eage et la saison de l'autume me le permectent. J'ay entendu par votre dicte lettre, et par ce que Monseigneur de Tournay m'a escript, l'arrivée de ses dépesches de Rome et de Monseigneur de Malines, mon successeur, qu'avoient jà obtenu placet pour entrer en possession. Dieu leur doint grâce de faire le fruit que l'on espère et désire, en quoy je confie que tous deux respectivement s'employeront voluntiers, et avec toute bonne affection.

Je ne veux respondre à ce que vous m'escrivez des nouvelles de pardelà puisqu'elles vont tous les jours méliorant. S'il est vray ce que l'on dit de la retraicte du maréchal de Byron, que vouloit assaillir Chasteau Cambrésy et n'a osé passer oultre, de la deffaicte de quattre compaignies sortiz de Bruxelles avec quelque infanterie, et ce qu'ont faict ceulx de Licre sur ceulx qu'estoient sortiz d'Herentals, le recouvrement de Zutphen et surtout la deffaicte des gens de Casimirus ², que si ceste cy est véritable, comme

¹ Capitaine espagnol qui prit du service dans l'armée de Farnèse aux Pays-Bas en 1584. Il y commanda une compagnie de lanzas (gendarmes armés de lances). Nommé plus tard veedor général de l'armée, il fut tué au siège de Termonde en la même année 1584. (Documentos inéditos, t. LXXIV, pp. 580 et 581, et Strada, Histoire de la Guerre de Flandre, t. 11, p. 522.)

² Voyez de Thou, t. IX, liv. 79, p. 159.

fort expressément l'on nous asseure, c'est l'ung des poinctz le plus important que l'on eust peu pour maintenant désirer.

Tout ce que vous dictes du désordre. à faulte d'argent, est trop véritable comme aussi est-il que je fais ce que je puis pour procurer le remède, et Monsieur le président d'Artois n'y obmect riens de son coustel. L'on nous donne espoir de brief remède, et jà sont prests de mectre à la voile plusieurs Espagnolz, pour aller trouver Monseigneur le Prince, et les conduyt Don Pedro de Tassis, que demeurera pardelà pour vecdor-général. Se trouvant Sa Majesté deschargée de la Tercera et des fraiz que, à l'occasion d'icelle, elle faisoit en Portugal et ailleurs, elle pourra mieulx entendre de pourvoir aux affaires des Pays d'Embas, et mesmes puisque le Turc demeure empesché en Perse, sans aucune apparence d'accord.

Quant à vostre partement pour Bourgogne, je crains fort que l'on ne le vous permectra, du moings pour faire le voyage avec Monsieur de Chassey, que préalablement Monsieur le président d'Artois ne soit de retour; et je regrette ceste dilation, pour la haste que vous donne Monsieur de Sainte-Marie 1 et pour donner ordre au dépesche; que si Monsieur de Cisteau le peult faire ce sera tant mieux, pourveu que, comme vous dictes, l'on n'obmecte d'y faire mention de la nomination de Sa Majesté. Et quant à l'ordonnance, afin que les bulles de toutes provisions de bénéfices, que sont de la nomination de Sadicte Majesté, se présentent au conseil et enregistrent, je sçay fort bien que de mon temps l'on ne souloit donner placet sans veoir les bulles; et si l'on n'a eu regard à ce que les dictes bulles fussent faictes en forme convenable, et sans préjudice des droictz de Sadicte Majesté, la faulte a esté des conseilliers; et si ledict Sieur de Cisteau ne peult faire ladicte dépesche et qu'il faille avoir recours à Rome, m'en advertissant, je ne fauldray de favoriser, tant qu'il me sera possible, l'asseurance du droict de Monsieur le prieur vostre frère; et vous congnoissez ma volunté et avec quelle affection de moy vous y serez servy.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que, par vostre assidu travail, les affaires de la reformation de la justice soient si avant, et que vous soyez jà prest pour en aller faire le rapport à Son Altèze au camp, suyvant la charge qu'il vous en a donné. Bien pensè-je que, oultre l'information que vous luy

^{*} De la coadjutorie de Sainte-Marie. (J.)

donnerez, il vouldra peult estre que Monsieur d'Assonleville voie l'escript, ou que, s'il est empesché en aultre chose, peult estre se contentera Son Altèze de ce que ceulx du Privé Conseil l'ayent reveu.

Je tiens que les lettres que vous avez escript à la court, à Monsieur le comte de Champlite, aux fiscaulx et aultres. pour avoir esclaircissement sur aulcuns poinctz, soit esté chose nécessaire ou du moings convenable; et le trouve fort bon, pourveu qu'il n'y ayt mot que puisse porter préjudice à l'auctorité de Sa Majesté, laquelle l'on a voulu brider. Et, vous aurez jà eu responce dudict Sieur Comte et de la court sur les quattre cas, que sont d'advis que en ce, pour maintenant, l'on ne face nouvelleté, en quoy je tiens qu'ilz ont raison. Les poinctz sur lesquelz il falloit avoir advis des finances, vous les aurez peu consulter au camp avec ceulx que y sont. Si le volume des ordonnances eust peu aller tout d'ung coup, à mon advis il lut este micux; mais ne se pouvant faire, je suis d'opinion que ce qu'est prest voise, et que l'on commande bien expressement l'observance, escripvant Sadicte Majesté à la court joinctement, et au président et vice-président en particulier, en la forme que vous dictes; mais d'escripre à chascun des conseilliers en la substance que vous aviés annoté, il ne me sembloit aucunement bon, et aussi vois-je que encoires vous mesme estes de ceste opinion. Et selon que l'on procédera à l'exécution de l'ordonnance, s'ilz faillent, ilz mériteront chastoy, et s'ilz font leur debvoir, rémunération. Estant en Bourgogne, vous verrez comme le tout procédera, pour en faire rapport. Et je suis encoires en la mesmes opinion que je vous ay escript que, ayant faict voz affaires, pour tous respectz vous retournerez, sans vous détenir en Bourgogne plus de ce que sera besoing. Je tiens pour fort nécessaire que aux trois inutiles l'on leur donne leurs gages en leurs maisons, mectant en place gens que puissent rendre le debvoir en ce, sans permission ausdicts inutiles, d'assister en la chambre du conseil, puisqu'ilz y feroient plus d'empeschement que d'ayde, qui en vouldroient user comme font les maistres aux requeste, ausquelz il faudra à la fin oster la faculté d'opiner, puisqu'ilz n'estudient, ny s'ilz estudoient ne pourroient décider les procès; et encoires qu'ilz n'assistassent quant les aultres opineront aux causes où eulx ne debvront opiner, comme l'on a ordonné des sénateurs de courte robbe du sénat de Milan. J'avois pensé ung aultre point pour brider les nominations, et afin qu'elles ne viennent si cornues et appassionnées, que, se traictant de

nommer, chascun die de voix son opinion librement de ceulx qui se mettront en avant, et qu'icelles opinions s'annotent, avec l'arraisonnement de chascun sur ce qu'il dira, mais que après la détermination se fit par febves. afin que plus librement chascun y puisse donner son suffrage, sans en voir le mauvais gré, puisque l'on ne pourra sçavoir qui auront donné les blances ou les noires; et que, envoyant la nomination faicle, selon le calcule des febves. l'on envoyera jointement ce que de voix vive aura esté dit par chascun, rédigé par escript par le gressier. L'on y pourra penser, et à aultre chose que se pourroit après adjouster en la compilation du volume entier. Et vous ferez bonne œuvre d'y tenir la main, pendant que vous serez en Bourgongne, afin que l'on besongne audict volume, auquel je suis bien de votre advis que l'on osta tous préambules superflus et que peuvent offenser pour éviter le resentement que sur semblable eust la noblesse et aultres au dernier volume des ordonnances. Et pour ce coup et en l'estat que je suis. ne vous sçaurois dire sur ce point d'avantage, sinon que j'actendray voluntiers la copie de ce que vous avez jà besogné, que vous dictes que le secrétaire Boodt, à votre instance, me doibt envoyer, et que les trois commissaires sur le faict de la juridiction ecclésiastique sont arrivez, avec lesquelz besongnent Messieurs les présidens Foncq et Richardot.

Quant aux abus des indiscrétes excommunions, tous concourrent que nullement elles ne se peuvent soustenir, mais que ce n'est raison que pour ce l'on oste à l'archevesque sa jurisdiction, dont il est en possession si ancienne, et qu'icelle luy doibt demeurer, retranchant lesdicts abuz. Et me pardonneront Messieurs de la Court de Parlement, si je dis que en leur édict ilz ont mis la main plus avant qu'il ne leur convenoit, et se fondant sur le Concile, n'ont gardé la forme d'icelluy, avec ce que l'on m'advertit de Bourgongne que les lays, par leur intérest, commencent faire quasi aultant de foules aux subjectz que faisoient les ecclésiastiques.

Dieu pardoint à l'ancienne Dame de Hoostrate', que véritablement estoit grande chrestienne et très vertueuse, et pour tant debvons nous, comme vous dites, espérer qu'elle soit bien logée. Mademoiselle Marie, sa fille, demande remède à Sa Majesté, et à la vérité il y a grande considération, et ne fauldray de recommander fort voluntiers son prétendu et de l'ayder en

¹ Voyez plus haut, page 578.

tout ce que me sera possible, comme aussi ayderay-je de bien bon cueur Messieurs du Privé Conseil pour estre mieulx traictez.

Quant à Madame d'Achey, ma niepce, vous avez faict et faictes beaucop pour elle. L'on verra ce qu'elle fera de son coustel, pour après prendre advis de ce que l'on pourra et vouldra faire.

Je viens maintenant à vostre seconde lettre, par laquelle je voidz que jà vous avez satisfaict à bonne partie de ce que, voyant la première, vous dictes vouloir faire, puisque vous avez faict rapport à Monseigneur le Prince au camp et eu advis de ceulx des finances et chargé de communiquer avec Monsieur d'Assonleville l'escript. Et m'est fort grand contentement de entendre que Son Altèze aye trouvé bon et approuvé vostre besongne, et que si familièrement il aye traicté avec vous des affaires de Bourgongne, et que vous luy ayez ramenteu les désordres du camp, et congneu en luy bonne volunté d'y vouloir remédier; mais il a raison de dire que, sans provision d'argent qu'il actend de Sa Majesté, cela ne se peult meetre en exécution.

Et quant à ce que concerne le prévost des mareschal pour Bourgongne et aultres poinctz nécessaires pour tenir nostre pays à repos, ne vous repentez d'estre entrevenu en ce que s'en est traicté et résolu, et ne vous fondez sur le mauvais gré qu'eust feu Monsieur le président, vostre frère, puisque enfin, comme vous aurez peu congnoistre, les bons sont en opinion qu'il y fit grand service à Dieu, au Roy, et au pays; et ne debvez en ce craindre ceulx de la court, car, pour le lieu que vous tenez au Privé Conseil, ladicte court aura plus à faire de vous que vous d'elle.

Je me doubte encoires, quoy que vous dictes par vostre dicte seconde lettre, que ledict Seigneur Prince ne permectra à Monsieur de Chassey d'aller en Bourgongne jointement avec vous, que Monsieur le président d'Artois ne soit de retour, pour non demeurer seul.

Je m'esbeys que Monsieur le président Foncq ne responde sur le faict d'Héricourt, chose tant importante, l'ayant informé et faict informer par Monsieur le président d'Artois de ce que cela vaut. Dieu, par sa grâce, veulle garantir le secrétaire Garnier de l'indisposition en laquelle il se trouve : véritablement ce seroit un trop grand dommage de le perdre, et ne seray à mon aise que je n'en aye meilleures nouvelles.